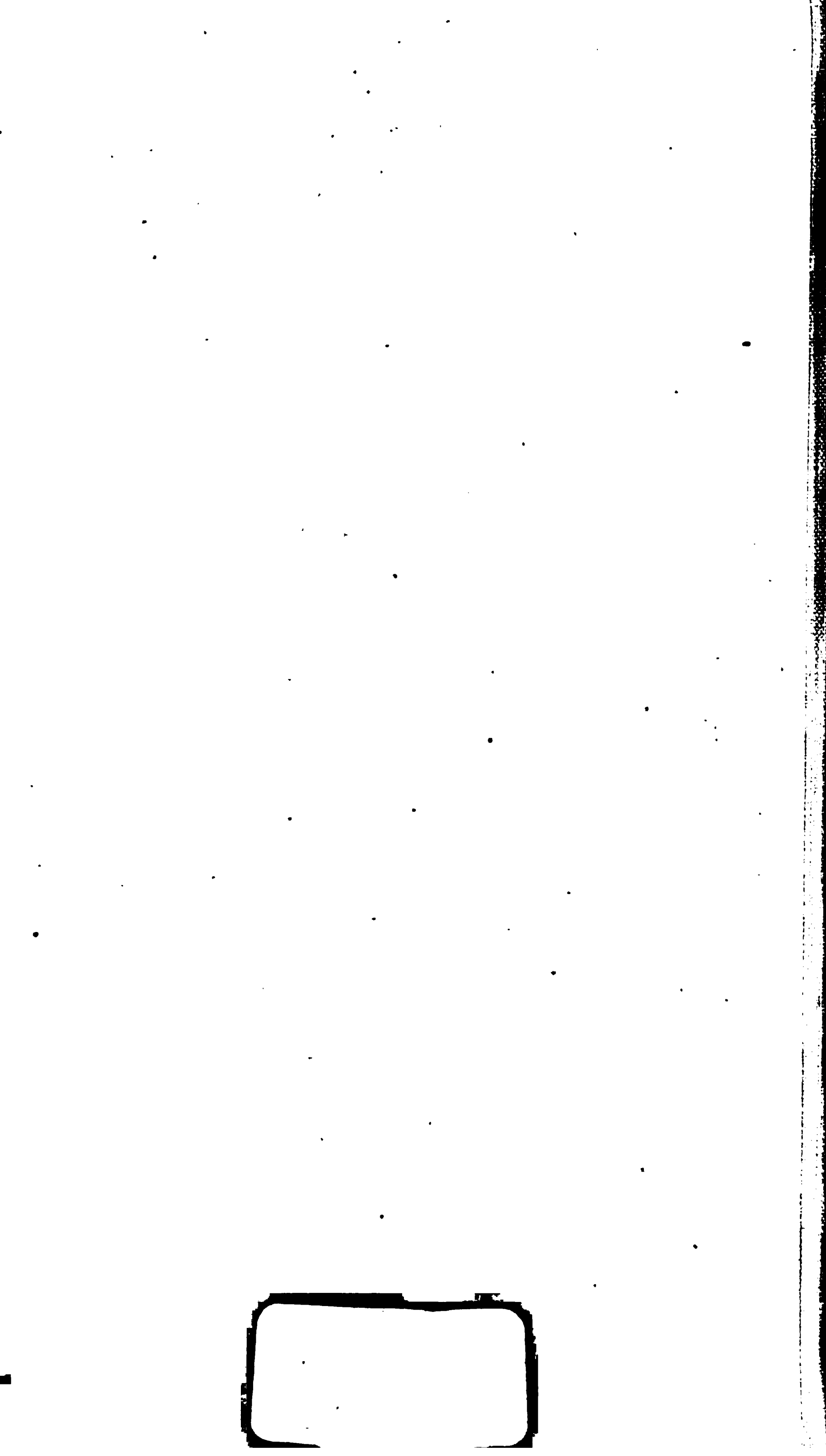




LES

GRANDS ÉCRIVAINS

DE LA FRANCE

NOUVELLES ÉDITIONS

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION

DE M. AD. REGNIER

Membre de l'Institut

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS

TOME XI

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS

TOME XI

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET C[ie]

Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS

RECUEILLIES ET ANNOTÉES

~~PAR M. MONMERQUÉ~~

Some pages out of order in this volume. All, however, are present.

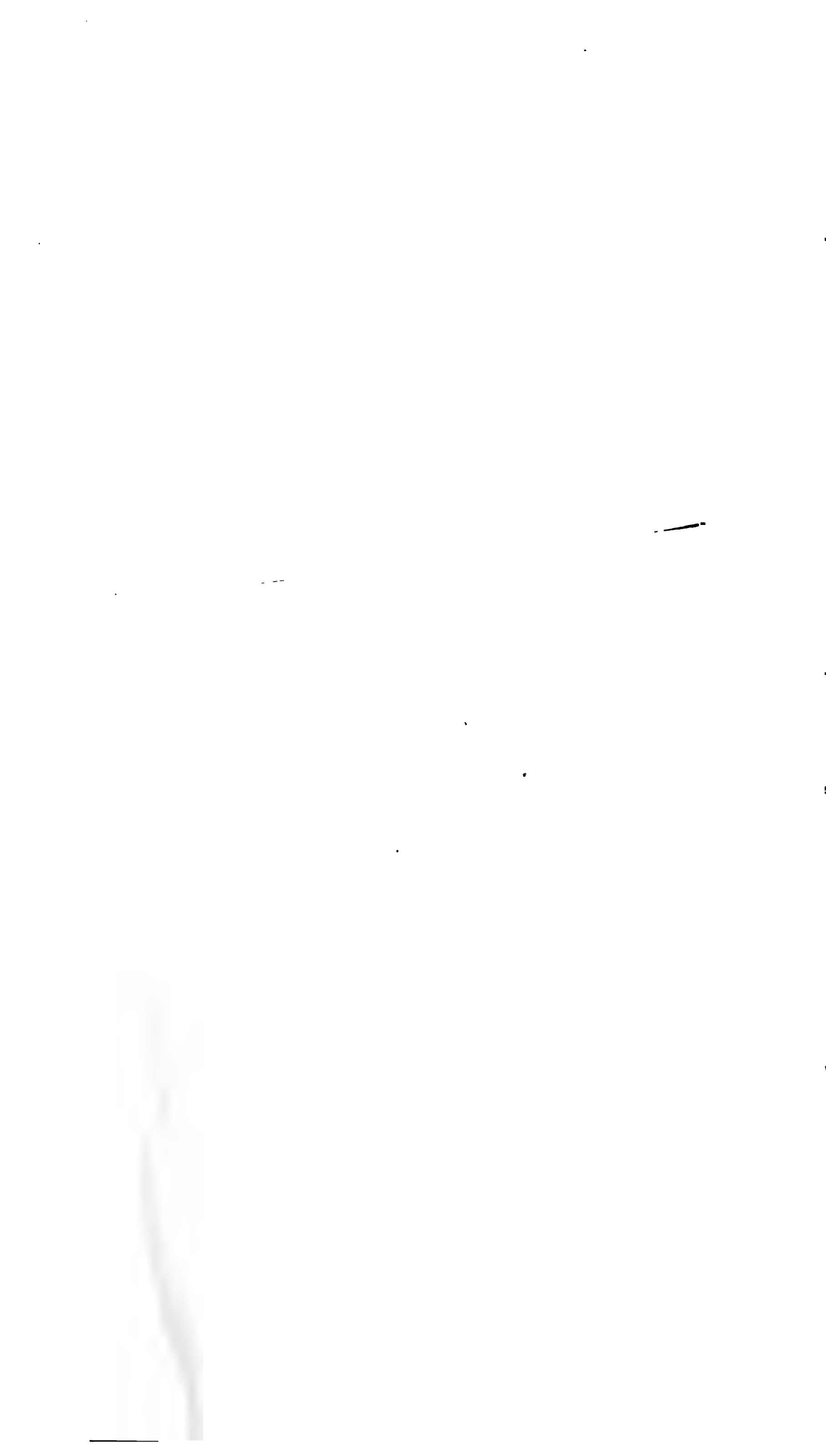
K.B.
13.Aug.36

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN

—

1862



LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS

RECUEILLIES ET ANNOTÉES

PAR M. MONMERQUÉ

MEMBRE DE L'INSTITUT

NOUVELLE ÉDITION

REVUE SUR LES AUTOGRAPHES, LES COPIES LES PLUS AUTHENTIQUES
ET LES PLUS ANCIENNES IMPRESSIONS
ET AUGMENTÉE
de lettres inédites, d'une nouvelle notice, d'un lexique des mots
et locutions remarquables, de portraits, vues et fac-simile, etc.

TOME ONZIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN

—

1862

AVERTISSEMENT.

C'est à la page 384 du tome précédent que finissent les lettres Mme de Sévigné : ce n'est plus elle, c'est sa famille seule et ses amis qui remplissent le reste du volume. Mais, par une heureuse rencontre, nous recommençons notre tome XI par une lettre d'elle, une lettre entièrement inédite, que nous devons à une communication toute spontanée de M. et Mme Payne, de Londres, à qui nous offrons ici, en notre nom et au nom de tous les amis de Mme de Sévigné, nos bien sincères remercîments. Cette lettre, si nous l'avions eue plus tôt, aurait figuré en tête du tome VI; elle n'a, comme d'ordinaire, qu'une date de jour, mais il nous a été facile d'en trouver le mois et l'année : elle est mentionnée au commencement de la lettre du 14 septembre 1679, comme ayant été écrite la veille. Elle se trouvait parmi les papiers d'Horace Walpole, à qui la duchesse de Choiseul l'avait donnée. Elle la tenait, elle-même nous l'apprend, du marquis de Castellane, qui avait épousé en 1725 une arrière-petite-fille de Mme de Sévigné, Julie-Françoise, troisième fille de Mme de Simiane. Nous la plaçons en supplément après cet avant-propos, et nous y joignons la lettre d'envoi de la duchesse et le billet qu'elle écrit à Mme du Deffand pour la prier de lui servir d'intermédiaire. Ce billet et cette lettre nous ont été apportés, il y a quelques mois, avec celle de Mme de Sévigné, par M. Payne lui-même, à son passage à Paris : avec une confiance dont nous avons été très-touché, il a laissé entre nos mains, pendant plusieurs mois qu'il est allé passer en Italie, ces trois précieux originaux. Nous avons profité de ce temps pour faire autographier cette lettre intéressante, écrite à Mme de Grignan dans le premier chagrin de la sépara-

tion, et qui vient combler une lacune connue. Elle sera un de nos fac-simile. Ce n'était pas, comme tant d'autres, une perte ignorée ; nous savions que la lettre avait existé, et nous la croyions détruite.

A la suite de cette lettre, nous donnons, selon la coutume, celles de la petite-fille de Mme de Sévigné, de sa bien-aimée Pauline, Mme de Simiane. C'est l'usage de clore par ce qui nous reste de sa pâle et modeste correspondance les lettres de son aïeule. Si l'exemple n'eût été donné avant nous, je ne sais si nous aurions osé le donner les premiers. Dieu nous garde de nous associer à la brutale sentence que prononçait Mme du Deffand, au moment où elle achevait la lecture de la première édition des lettres de Mme de Simiane, publiée en 1773 ! « Il est ineffable, écrivait-elle à Horace Walpole, qu'on les ait gardées; elles devoient être jetées derrière le feu à mesure qu'on les recevoit[1]. » Walpole ne dit pas non, mais au moins il répond judicieusement : « Je trouve que Mme de Simiane, ayant eu quelque chose à dire, l'eût bien dit. » Et c'est bien là l'impression que nous laisse la lecture de ces lettres, où l'on trouve çà et là des expressions spirituelles et agréables, et partout un ton « qui rappelle, comme le dit M. Mesnard[2], qu'elle avait été à bonne école. » Malheureusement, il en faut convenir, dans la partie de sa correspondance qui nous a été conservée, elle a eu bien peu de chose à dire. Elle nous eût sans doute mieux rappelé sa grand'mère si nous avions les lettres qu'elle a dû écrire de Paris en province, pendant les années qu'elle passa à la cour comme dame de compagnie de la duchesse d'Orléans, ou encore celles qu'elle écrivait bien certainement de Provence à Paris, durant les trois années que son mari exerça, comme successeur du comte de Grignan, la charge de lieutenant général. Dans sa retraite, à la fin de sa vie (presque toutes ses lettres sont de ses six ou sept dernières années), elle n'a

1. Voyez au tome II (p. 362) de la *Correspondance complète de Madame la marquise du Deffand*, publiée par M. de Lescure, Paris, 1865, la lettre du 13 novembre 1773.

2. Voyez au tome I la *Notice biographique sur Mme de Sévigné*, p. 315.

vraiment plus rien à dire, ou, ce qui est pis, elle n'a plus à dire que des riens. Je sais bien ce que les riens deviennent sous la plume de Mme de Sévigné : ce n'est pas quand elle n'a rien à rapporter et qu'elle se raconte elle-même dans ses lettres, et qu'elle y met, à défaut de faits, son cœur, son esprit, son âme, qu'elle nous charme le moins ; mais il faut pour cela des correspondants plus intimes, des liens plus étroits que ne paraissent être ceux de Mme de Simiane avec l'intendant d'Héricourt et avec le marquis de Caumont. En somme, cette place qu'elle occupe à la suite de l'inimitable épistolière, et qu'elle ne justifie que par sa qualité de membre de la famille, lui a fait sans doute une grande étendue de renommée ; mais renom et gloire n'est pas même chose. Judicieuse comme elle nous paraît, aurait-elle consenti à sauver de l'oubli le peu qui nous reste d'elle? Sûre de toute manière d'avoir sa petite part de l'immortalité assurée à toute sa maison, elle eût préféré, je le crois, de demeurer pour la postérité, sous des traits un peu vagues, l'aimable Pauline qu'elle est dans les lettres de son aïeule.

Quoi qu'il en soit, M. Monmerqué, pour se conformer à l'usage établi, a préparé une nouvelle édition de cette annexe en même temps que du corps même de la correspondance, et nous avons cru qu'il était de notre devoir, sans éprouver le même attrait à le remplir, de donner aussi à ce supplément nos soins très-attentifs [1]. Si cette partie a été, comme le reste de la collection, très-notablement améliorée, c'est à M. Anatole de Gallier, de Tain, que nos lecteurs le doivent. C'est par son entremise et grâce à lui que M. Monmerqué a eu communication de cinquante-six lettres inédites, qui ôtent au moins à la correspondance de Mme de Simiane quelque peu de sa monotonie. A part quelques billets insignifiants, nous n'avions d'elle

1. Malgré ces soins attentifs, nous nous sommes rendus coupables, dans l'annotation des lettres de Mme de Simiane, d'un oubli, d'une erreur de mémoire que nous demandons la permission de réparer ici sans attendre l'*Errata*. Au sujet d'une certaine allusion que nous avons relevée à la page 208 de ce tome XI, nous avons cité un passage de la *Bérénice* de Racine ; c'était au *Menteur* de Corneille qu'il fallait renvoyer : les mots sur lesquels joue Mme de Simiane y reviennent jusqu'à trois fois, aux vers 702, 1130, 1170.

que ses lettres à d'Héricourt, à qui le plus souvent elle ne parle qu'en solliciteuse. Les lettres nouvelles sont adressées à M. le marquis de Seytres-Caumont ; elles ont été mises à la disposition de M. de Gallier, et par lui de M. Monmerqué, par Mme la comtesse de Laborde-Caumont, une des dernières descendantes de cette antique maison. M. de Gallier a fait lui-même avec le plus grand soin la copie des autographes, et non content de cela, il a consenti de très-bonne grâce à devenir notre collaborateur. Il a rédigé un très-grand nombre de notes de ces lettres nouvelles et a pris la peine de revoir les notes des anciennes et de nous aider à les rectifier et compléter. Très-versé dans l'histoire du Dauphiné et de la Provence, il nous a fourni particulièrement la plupart des éclaircissements et informations empruntés à l'histoire locale, à l'histoire des familles. Enfin il a écrit une élégante et sobre notice sur Mme de Simiane, que nous sommes heureux de pouvoir placer en tête de ses lettres. Pendant qu'il s'associait fort obligeamment à notre travail, nous avons eu plus d'une fois l'occasion de lui témoigner notre gratitude et de lui promettre celle des lecteurs : nous sommes assuré qu'ils ne nous démentiront pas.

D'autres additions, moins importantes, mais dont nous sommes aussi très-reconnaissant, sont celles de quatre lettres inédites à la marquise de Rousset, envoyées à M. Monmerqué dès 1834 par M. le comte Hector d'Agoult ; de deux lettres à Champcartier, dont les originaux appartiennent à M. Hersart du Buron ; d'une autre lettre au marquis de Caumont, que possède M. Cousin ; et de deux lettres au marquis de Villeneuve, insérées par M. Roux-Alphéran dans le tome I de son ouvrage intitulé : *les Rues d'Aix*. Ces deux lettres sont aujourd'hui à la bibliothèque d'Aix, et le savant bibliothécaire M. Rouard, qui nous a donné d'autres preuves encore de son obligeance, a bien voulu nous en adresser une nouvelle copie, qu'il a faite de sa main. Enfin nous avons trouvé dans diverses collections les originaux de plusieurs des lettres publiées dès 1773, et partout on nous a autorisé avec beaucoup de bonté à faire une nouvelle collation du texte.

Les lettres de Mme de Simiane sont suivies dans ce volume d'un écrit de Mme de Grignan et d'un opuscule de Charles de

Sévigné. L'un et l'autre ont gagné, comme on le verra dans les notes, à la révision que nous en avons faite. L'original autographe du premier appartient à Mme la vicomtesse du Manoir, qui nous a permis, de la manière la plus bienveillante, d'y comparer, pour le corriger, le texte fautif de l'édition Klostermann. Nous disons plus loin (p. 339) pourquoi nous n'avons pas joint les opuscules de Mme de Simiane à ceux de sa mère et de son oncle.

La *Table générale des sources manuscrites et imprimées*, qui suit les opuscules, nous a paru, pour une édition de Mme de Sévigné conçue et exécutée comme celle-ci, un appendice indispensable, bien moins pour faire voir combien la tâche a été longue et pénible et les recherches nombreuses et diverses, que comme moyen de contrôle, et surtout pour montrer le degré de confiance que méritent les lettres selon les sources auxquelles elles sont puisées : originaux autographes, copies anciennes ou modernes, éditions anciennes antérieures à Perrin. Cette table a été faite sous ma constante direction, et avec l'attention scrupuleuse qu'elle demandait, par M. Desfeuilles et mon fils aîné, qui m'ont secondé dans tout le cours du travail de l'édition, et particulièrement, outre les services dont il est parlé dans l'*Avertissement* du tome I, pour la correction des épreuves, avec un infatigable bon vouloir.

La dernière partie de ce tome XI est la *Notice bibliographique*, pour laquelle je me suis servi d'un certain nombre de notes laissées par M. Monmerqué, et que je me félicite d'avoir renvoyée à la fin de l'ouvrage, parce qu'elle a beaucoup gagné à l'expérience acquise pendant plusieurs années de commerce journalier avec les matériaux de l'édition. Mon travail a été grandement allégé et ma sécurité fort accrue par la collaboration de M. Pauly, de la Bibliothèque impériale, qui a fait un relevé, aussi complet qu'il lui a été possible, des éditions de Mme de Sévigné, et a vérifié les titres sur les livres mêmes, toutes les fois qu'il les a eus à sa disposition. A mes remercîments pour ce travail exact et minutieux, je joins ici ceux que je dois à M. Pauly, pour l'obligeance avec laquelle il a bien voulu faire, à la Bibliothèque impériale, pendant l'impression de nos onze volumes, beaucoup

de recherches et de vérifications par moi indiquées et pour lesquelles le temps m'eût manqué.

Nous donnons après la *Notice bibliographique*, et pour la compléter, les *Préfaces* et *Avertissements* des diverses éditions originales des Lettres de Mme de Sévigné, y compris la *Notice*, rédigée par M. Monmerqué, qui sert de préface à l'édition de 1818. Ce sont des documents indispensables pour l'histoire de ces lettres. Ceux qui sont rédigés par Perrin, par la Harpe (pour l'édition de 1773), par M. Monmerqué, ont de l'intérêt par eux-mêmes; tous en ont pour la bibliographie et, nous venons de le dire, pour l'histoire de notre texte.

Il nous reste à payer une dette dont maintenant nous pouvons nous acquitter aisément, non plus d'une façon vague et générale, mais d'une manière précise et en faisant la part de chacun. La *Table des sources* apprend au lecteur, dans la première colonne, à qui nous sommes redevables des nombreux secours et de toutes les précieuses communications qui ont permis à M. Monmerqué de préparer, comme il l'a fait, cette édition nouvelle, et à nous de le suppléer efficacement dans les derniers soins qu'elle demandait et de diriger la publication. Avant tout, comme on le verra dans cette table et dans la *Notice bibliographique*, notre reconnaissance est due à Mme la duchesse d'Harcourt, pour avoir mis si libéralement à notre disposition le manuscrit d'un prix incomparable qui est depuis plus d'un siècle dans sa famille paternelle, et qu'elle a fait venir de sa bibliothèque de Grosbois à Paris pour nous le confier pendant aussi longtemps qu'il nous a été utile; à M. le comte et à Mme la comtesse de Guitaut, pour nous avoir donné accès dans les riches archives d'Époisse, qui contiennent la plus grande collection aujourd'hui existante de lettres de Mme de Sévigné, collection qui se complète par deux lettres que possède Mme la comtesse Bresson, lesquelles nous ont été également communiquées avec beaucoup de bonté; à M. Hersart du Buron, qui nous a permis de prendre copie des lettres d'affaire que se sont transmises successivement les propriétaires de la terre du Buron; à M. Feuillet de Conches, qui possède, parmi tant d'autres richesses inappréciables, plusieurs autographes de Mme de Sévigné, et nous a généreusement autorisé à les copier, à les

collationner, nous laissant, tantôt chez lui, quelquefois même chez nous, les étudier, les comparer, les transcrire à loisir; à M. Victor Cousin, qui, pour toutes les parties de notre Collection des grands écrivains de la France, nous aide amicalement de son incomparable bibliothèque et de ses utiles conseils. A ces noms nous devons joindre ceux de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale, qui possède un des plus beaux autographes qui nous restent de Mme de Sévigné : une lecture nouvelle nous a permis de combler des lacunes de l'ancien texte et de corriger une des fautes les plus piquantes, on peut le dire, qui se fussent glissées dans l'édition de Perrin, et de là dans toutes les impressions postérieures[1]; de M. le marquis de Bérenger, de M. le marquis de Biencourt, de MM. Boutron Charlard, Chambry, Chasles de l'Institut, Dubrunfaut, Gauthier de la Chapelle, Gilbert, Rathery, Charles de Rémusat, Rio, de M. le comte Terray de Vindé, de Mgr Voucoux, évêque d'Évreux, de Mme la marquise de Villeneuve-Trans. Tous nous ont rendu facile, par leur gracieuse obligeance, la révision dernière que nous avons entreprise avant l'impression, et il est bien rare que cette révision dernière n'ait pas porté de bons fruits.

Pour les lettres de et à Bussy, c'est à M. le marquis de Laguiche que nos lecteurs doivent les améliorations de tout genre que nous y avons apportées. Il a poussé la bonté jusqu'à faire venir pour nous à Paris et laisser pendant plusieurs mois entre nos mains le manuscrit autographe que nous appelons la copie A[2]. Nous le prions de recevoir ici nos remercîments et ceux de tous les amis de Mme de Sévigné, dont nous croyons avoir le droit de nous faire l'interprète. M. le duc de Luynes nous a prêté, avec sa bienveillance accoutumée, la copie que nous désignons par son nom.

M. Desfeuilles est allé copier à Époisse, avec une exactitude qui ne laissait échapper aucun détail, les lettres adressées au comte et à la comtesse de Guitaut. C'est notre ami M. Mesnard qui a transcrit pour nous les lettres de Mgr Voucoux, évêque d'Évreux; notre confrère M. de Wailly, une des lettres de Charles de Sévigné (notre n° 1423); et notre ancien collègue M. Joly,

1. Voyez tome VII, p. 306, note 15.
2. Voyez ci-après, p. 429.

l'original que possède Mgr le duc d'Aumale. M. de Sockau, pendant qu'il était professeur à Nantes, a revu avec une sévère attention les autographes de M. Hersart du Buron, dont nous avions copie. M. Rouard, que nous avons déjà eu à remercier pour les lettres de Mme de Simiane, nous a rendu un service de semblable révision. M. Rossignol, le savant conservateur des archives de la Côte-d'Or, nous a procuré et a revu lui-même la copie de deux lettres faisant partie du riche dépôt auquel il est préposé (nos n°s 481 et 494).

Si dans cette expression de notre reconnaissance nous commettons quelque oubli involontaire, qu'on veuille bien nous le pardonner : une telle faute est possible et mérite quelque indulgence quand la liste des dettes est si longue.

AD. REGNIER.

28 août 1865.

LETTRES INÉDITES

DE MESDAMES DE SÉVIGNÉ ET DE CHOISEUL.

---

729 *bis*. — LETTRE DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, ce mercredi au soir [13ᵉ septembre 1679].

Le moyen, ma bonne, de vous faire comprendre ce que j'ai souffert, et par quelles sortes de paroles vous pourrois-je représenter les douleurs d'une telle séparation? Je ne sais pas moi-même comme j'ai pu la soutenir. Vous m'en avez paru si touchée aussi, que je crains que vous n'en ayez été plus mal qu'à votre ordinaire, qui est trop dire, car vous n'avez pas besoin d'aucune augmentation. Cette inquiétude trop bien fondée pour une santé qui m'est si chère, avec l'absence d'une personne comme vous, dont tout me va droit au cœur et dont rien ne m'est indifférent, vous pourront faire comprendre une

1. Au sujet de cette lettre inédite, imprimée d'après l'original autographe, dont nous avons eu connaissance trop tard pour la faire figurer à sa place, en tête du tome VI, voyez ce qui est dit plus haut, au commencement de l'*Avertissement* de ce volume. C'est la lettre écrite *hier au soir* et adressée *à Auxerre*, dont Mme de Sévigné parle à sa fille au commencement de celle du jeudi 14 septembre. — Nous donnons à la suite, comme une intéressante annexe, les deux lettres de la duchesse de Choiseul, qui nous ont été communiquées en même temps.

partie de l'état où je suis. J'ai donc suivi des yeux cette barque, et je pensois à ce qu'elle m'emmenoit, et comme elle s'éloignoit, et combien de jours je passerois sans revoir cette personne et toute cette troupe que j'aime et que j'honore, et par elle et par rapport à vous : enfin toute cette séparation m'a été infiniment sensible. Je ne vous conte point mes larmes : c'est un effet de mon tempérament; mais croyez, ma bonne, qu'elles viennent d'un cœur si parfaitement et si uniquement à vous, que par cette raison il doit vous être cher : je crois qu'il vous l'est aussi, et cette pensée autorise tous mes sentiments. Après donc vous avoir perdue de vue, je suis demeurée avec la philosophie de Corbinelli, qui connoît trop le cœur humain pour n'avoir pas respecté ma douleur; il l'a laissée[1] faire, et comme un bon ami il n'a point essayé sottement de me faire taire. J'ai été à la messe à Notre-Dame, et puis dans cet hôtel, dont la vue, et les chambres, et le jardin, et tout, et Lépine, et vos pauvres malades, que j'ai été voir, m'ont fait souffrir de certaines sortes de peines que vous ignorez peut-être, parce que vous êtes forte, mais qui sont dures aux foibles comme moi. Nous avons regardé vos mémoires et commencé quelques payements : nous vous rendrons compte de tout. Je n'ai point sorti. Mme de Lavardin et Mme de Moussay ont forcé ma porte. J'essayerai d'aller demain voir Mlle de Méri : pour aujourd'hui il ne m'étoit pas possible. J'ai une envie extrême de savoir de vos nouvelles, et comme vous vous trouvez de la tranquillité et de la longueur de votre marche; si vous arrivez bien tard; quelles fatigues, quelles aventures; mais c'est à Montgobert que je demande ce détail[2], car à vous, ma

1. Il y a *laissé*, sans accord, dans l'autographe.

2. Ces deux mots sont écrits dans l'autographe d'une façon un peu douteuse : on pourrait hésiter entre *ce détail* et *ces détails*.

bonne, je ne veux point contribuer à votre épuisement; je suis contente d'une feuille. Vous devez juger par cette discrétion si je prends sur moi et si j'aime votre santé. J'embrasse tout ce qui est autour de vous : il me semble que je n'ai rien dit à Mlles de Grignan et à leur père[1]; mais le moyen? et n'étoit-ce pas parler que de ne pouvoir rien dire? En vérité, ma bonne, je ne comprends pas comme je pourrai m'accoutumer à ne vous plus voir et à la solitude de cette maison. Je suis si pleine de vous, que je ne puis rien souffrir ni rien regarder : il faut croire que le temps me remettra dans l'état d'une vie commune; elle ne seroit pas supportable comme elle est. Je vous embrasse, ma bonne, avec le même cœur et les mêmes larmes de ce matin.

Le pauvre petit et son rhume? Je ne cesse de penser à vous tous.

1. Les mots : « et à leur père, » ont été ajoutés en interligne.

LETTRE DE LA DUCHESSE DE CHOISEUL A LA MARQUISE DU DEFFAND.

A Versailles, ce 19[1].

La voilà enfin, ma chère petite-fille[2], cette lettre pour M. de Walpole, et celle de Mme de Sévigné, qui est le passe-port de la mienne. Joignez-y une des vôtres pour leur en servir à toutes deux. Vous ne m'avez point donné de nouvelles du catarrhe; j'en suis inquiète, je vous en demande, ma chère enfant, et je mérite d'en avoir, parce que je vous aime autant que Mme de Sévigné aimoit Mme de Grignan, et vous avez sur celle-ci l'avantage d'être bien plus aimable, comme j'ai sur l'autre l'avantage d'avoir bien mieux placé mon sentiment.

1. Cette lettre et la suivante sont de la fin de 1767, probablement du 19 décembre. Nous lisons dans une lettre de Mme du Deffand à Horace Walpole, du 12 janvier 1768* : « Je me flatte que vous remercierez la grand'maman de la lettre de Mme de Sévigné; elle s'est donné mille soins pour l'avoir. » Puis, ce qui nous apprend qu'il n'avait pas été possible de satisfaire immédiatement le désir de Walpole et que la duchesse avait eu quelque peine à se procurer cette lettre, elle ajoute : « Ce n'est pas sa faute si elle ne vous a fait nul plaisir; mais vos envies sont comme celles de femmes grosses, ce ne sont que des caprices; si on ne les satisfait pas sur-le-champ, il n'est plus temps d'y revenir. »

2. On sait que Mme du Deffand appelait la duchesse de Choiseul « sa chère grand'maman, » et qu'elle était traitée par la duchesse de « chère enfant, chère petite-fille, » et Horace Walpole, comme on le verra dans la lettre suivante, de « petit-fils, cher petit-fils, » par alliance : il nommait Mme du Deffand « sa petite femme. »

* *Correspondance complète de Madame du Deffand*, publiée par M. de Lescure, Paris, 1865, tome I, p. 456.

LETTRE DE LA DUCHESSE DE CHOISEUL A HORACE WALPOLE.

A Versailles, ce 19.

J'imagine qu'en Angleterre comme en France on donne du bonbon aux petits enfants qui sont jolis, bien sages, qui ont bien dit leurs leçons et dont on est bien content. Or, comme vous êtes mon petit-fils, Monsieur, que je vous trouve un fort joli enfant, que vous m'avez écrit une fort jolie lettre, et que je suis fort contente de vous, je vous envoie pour votre bonbon une lettre de Mme de Sévigné. J'entends dire cependant que vous êtes fort épris des charmes de cette belle habitante des champs Élysées, et ce n'est pas un trop joli rôle à jouer pour une grand'mère de favoriser les passions amoureuses de son petit-fils; d'ailleurs je crains que cet amour ne fasse tort à votre petite femme; mais comme c'est elle qui m'a obligée à rechercher cette lettre et à vous l'envoyer, je lui dois de vous faire connoître ce sublime effort de l'amour conjugal, pour que vous lui rapportiez toute la reconnoissance et les remerciements qu'elle mérite.

C'est du marquis de Castellane, qui avoit épousé l'arrière-petite-fille de Mme de Sévigné, que je tiens ces lettres. Il ne m'a été permis de vous en donner qu'une; mais je garde les autres, pour vous les faire lire à votre retour; et vous choisirez entre elles celle qui vous plaira le plus. Celle-ci est du choix de ma petite-fille. Je voulois vous en envoyer une autre, qu'elle a dédaignée parce qu'elle est fort longue, et qu'elle traite d'une tracasserie fort obscure et à la vérité fort ennuyeuse; mais le commencement et la fin en sont si touchantes pour sa fille, que je me suis écriée en les entendant : « Ah! si ma mère m'avoit jamais dit la millième partie de cela!... » C'étoit le marquis qui lisoit, et les glaces apparentes de son austérité se sont fondues à cette exclamation; il a presque pleuré avec moi, car il connoissoit ma mère; elle avoit toutes les vertus, tous les esprits, tous les agréments; mais elle ne me soupçonnoit pas de con-

noître le prix de tout cela. Mme de Sévigné me fait regretter de n'avoir point de mère pour avoir le plaisir d'en être aimée ; Mme de Sévigné me fait encore plus regretter de n'être pas mère pour avoir le plaisir encore plus grand d'aimer mes enfants. Que les liens, que les attachements de la nature sont doux ! quelle béatitude de s'y livrer ! quelle paix les accompagne ! Ceux qui en sont privés sont les réprouvés sans doute. Le sentiment seul est la vie de l'âme ; et pourtant tout l'effort de ma raison, tout le fruit de ma philosophie (car chacun a la sienne) ne tend journellement qu'à dessécher mon cœur. Aussi ma petite-fille me reproche-t-elle tous les jours de n'aimer rien. Ah ! si j'étois insensible, travaillerois-je autant à le devenir ? Mais parlons d'autres choses.

Rassurez-vous, mon cher petit-fils. J'espère que votre ménage n'ira point en décadence, on me l'a promis trop positivement pour n'y point compter, et je me flatte que vous n'aurez jamais à regretter *d'avoir préféré mon alliance à la fille d'un nabab, à un muid de diamants et à un collier de perles gros comme des œufs de dindons*.

Pardon ! je vous ai fait une infidélité : j'ai tant ri de ce que le *roi d'Angleterre étoit le plus vertueux prince du monde parce qu'il avoit acheté deux ou trois fois toutes les vertus des deux chambres*, que je n'ai pu m'empêcher de le dire à M. de Choiseul, qui a ri aussi, et qui prétend que vous devez mieux le savoir que personne, parce que c'est Monsieur votre père qui a appris ce secret aux rois d'Angleterre. Il me tarde d'avoir des nouvelles du succès de l'opération que l'on a faite au duc de Bedfort. Si vous le rencontrez, dites-lui, je vous prie, combien j'y ai pris part.

Je ne veux point vous parler de mon voyage à Londres, parce que j'en écris à Milady Charlotte, et que je n'aime pas les rabâchages ; mais j'approuve fort assurément les arrangements du retour.

J'ai lu à l'abbé l'article de votre lettre qui le regarde ; je pourrois vous dire qu'il a été fort touché de votre souvenir, mais je ne veux pas vous parler de lui, parce qu'il est assez grand pour parler tout seul.

Je ne veux pas vous parler de moi non plus, parce que je ne sais jamais qu'en dire. N'est-ce pas assez de vous avoir parlé de feu ma mère, que vous n'avez ni vue ni connue? Joignez à cela une lettre de Mme de Sévigné, morte depuis cent ans, et vous trouverez que je vous ai traité comme M. Silvain, qu'on dit qui n'aime que les morts. J'espère cependant, mon cher petit-fils, qu'il vous restera quelque peu d'amitié pour les vivants, qui vous chérissent et vous honorent, vous chériront et vous honoreront toujours, comme votre grand'maman,

La duchesse DE CHOISEUL.

Suscription: A Monsieur, Monsieur Horace Walpole, en son hôtel. A Londres.

LETTRES INÉDITES

DU COMTE ET DE LA COMTESSE DE GRIGNAN,

ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Nous n'avons eu connaissance de ces lettres inédites qu'après l'impression du tome XI, mais heureusement avant la mise en vente. Nous n'avons pu les annoncer dans l'*Avertissement*, mais du moins nous pouvons les placer encore ici, à la suite des trois lettres de Mmes de Sévigné et de Choiseul, comme un second supplément, propre à confirmer ou à éclaircir et compléter la *Notice biographique*, en ce qui concerne la famille de Mme de Sévigné. Elles ont été découvertes et mises très-gracieusement à notre disposition par M. de Boislisle, qui a été récemment chargé par Monsieur le ministre des finances de faire l'inventaire des papiers du contrôle général qui ont été transférés en 1862 de la Bibliothèque impériale aux Archives de l'Empire. M. de Boislisle, qui s'acquitte avec un soin aussi intelligent que consciencieux de cette tâche difficile, nous a aussi communiqué les renseignements puisés à la même source que nous avons insérés dans une partie de nos notes sur ces lettres nouvelles. Nous le prions de recevoir nos sincères remercîments pour la rare obligeance avec laquelle il nous a fourni ce complément inattendu. Nous prions en même temps M. le comte de Laborde, directeur général des Archives de l'Empire, d'agréer ici l'expression de notre gratitude pour avoir facilité de toute sa bienveillance cette communication.

1690

*1254 *bis*. — DU COMTE DE GRIGNAN AU COMTE DE PONTCHARTRAIN[1].

MONSIEUR,

Il faut que mes affaires soient dans un extrême désordre[2] pour oser vous en parler dans un temps où les besoins de l'État font avec justice votre unique attention; mais, Monsieur, comme vous pensez à tout ce qui peut être utile au bien du service, je me flatte que me voyant servir le Roi depuis longtemps dans une grande et importante province, obligé à des dépenses pour le gouvernement, et pour mon fils qui est à l'armée à la tête d'un régiment[3], vous me mettrez au rang de ceux que vous croyez nécessaire de soutenir par quelque bienfait. Dans cette confiance, Monsieur, je vous supplie très-

LETTRE 1254 *bis*. — 1. Nous donnons cette lettre d'après l'original : la signature seule est autographe. Au haut de la première page est tracée, au crayon rouge, l'abréviation *Compt*. Elle est facile à comprendre : le ministre a ordonné de répondre par un simple « compliment ». — Sur le comte de Pontchartrain, contrôleur général des finances de 1689 à 1699, voyez tome X, p. 79 et note 1, et ci-après, p. XXII, note 2.

2. Voyez la lettre du 22 janvier 1690, tome IX, p. 423 et suivantes.

3. Voyez la lettre citée dans la note précédente. — Dans une lettre de juillet 1691, le comte de Grignan demande un délai pour le payement de ce qu'il doit pour ses îles en Languedoc. « J'y suis obligé, dit-il, par les grandes dépenses que mon fils m'a faites cette année pour entretenir son régiment sur le pied d'un des plus beaux du Roi, malgré les pertes considérables qu'il y a faites. » — Deux ans et demi plus tôt, dans une lettre du 28 janvier 1689, le comte de Grignan, remerciant le Roi d'avoir transporté sur sa charge le don que les vice-légats d'Avignon avaient coutume de recevoir, s'exprime ainsi : « Je ne vous dirai rien sur l'utilité dont ce secours me sera dans les conjonctures présentes ; mais vous serez peut-être bien aise d'apprendre que ce qu'on reçoit à Avignon pour moi va droit vers mon fils, afin qu'il puisse faire son métier avec honneur. »

humblement de m'accorder votre protection, afin que j'obtienne du Roi une grâce qui ne lui coûtera qu'une de ses paroles. C'est de créer une charge de lieutenant de Roi au-dessous de celle que j'ai de lieutenant général en Provence, et de vouloir bien m'en gratifier; il y en a en Bretagne et en Normandie[4]; elle seroit plus nécessaire en Provence qu'ailleurs, à cause du peu d'officiers qu'il y a pour y commander. La Provence n'en paye que deux[5]: cette légère augmentation ne lui sera nullement à charge, et me tirera de l'abîme où je suis. Je ne m'attacherai point à vous persuader le besoin que j'ai d'un prompt secours; cependant, Monsieur, permettez-moi de vous dire une circonstance très-pressante : c'est la banqueroute du trésorier de Provence[6]. Il m'avoit avancé jusques à 1690

4. Il y avait en Bretagne, outre le gouverneur, deux lieutenants généraux et deux lieutenants de Roi; Charles de Sévigné fut en 1692 nommé titulaire d'une troisième charge de lieutenant de Roi : voyez notre tome X, p. 79, note 3; l'Extrait du Mémoire de l'intendant Nointel, tome I, p. 463 de la *Correspondance administrative sous Louis XIV*; et ci-après, p. xxv et suivante. — M. Chéruel, dans son *Dictionnaire.... des Institutions.... de la France*, tome II, p. 664, dit que c'est en Bretagne et en Normandie qu'avaient été institués, en défiance des gouverneurs, les premiers lieutenants de Roi, et qu'un édit de 1692 en établit quatre en Provence.

5. Le gouverneur et le lieutenant général; les appointements de ce dernier avaient été fixés, par ordonnances royales, « à la somme de dix-huit mille livres, équivalant à trente-six mille livres de notre monnaie actuelle; » à cette somme l'assemblée des communautés ajoutait d'ordinaire une gratification de cinq mille livres : voyez Walckenaer, tome III, p. 308 et 309; la lettre du comte de Grignan du 23 décembre 1673, tome III, p. 325 et 326; et tome V, p. 153.

6. Ce trésorier des états de Provence se nommait Blanc. Son successeur, Creyssel, fit banqueroute comme lui. — Nous avons vu dans les papiers du contrôle général un *Mémoire du comte de Grignan*, daté de Grignan, le 9e mars 1690, pour demander qu'on le décharge d'une somme de quarante-quatre mille vingt francs, montant des avances qu'il a reçues du sieur Blanc, ci-devant trésorier des états de Provence.

1690 trois années des revenus de ma charge, et continuoit à me prêter; ses créanciers se payeront par le courant de mes appointements, et je demeure sans aucune subsistance. Si je pouvois bien vous persuader la vérité de mon état, je suis presque assuré, Monsieur, que par justice et par bonté vous appuieriez également la très-humble prière que je fais à Sa Majesté.

Je suis avec beaucoup de respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GRIGNAN.

A Grignan, le 14e janvier 1690.

---

* 1281 *bis*. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE SÉVIGNÉ MONTMORON[1].

Aux Rochers, ce 14e juin[2].

JE comprends votre chagrin, mon cher cousin, et je voudrois de tout mon cœur y pouvoir donner remède;

LETTRE 1281 *bis* (revue sur l'autographe). — 1. Il a été parlé plusieurs fois, dans la correspondance, d'un cousin Sévigné Montmoron, conseiller au parlement de Rennes, père ou oncle peut-être de celui dont il s'agit ici : voyez les tomes II, p. 423 et note 3, p. 427; IV, p. 192, 239; VII, p. 73 et 74, 298. Sa mort est annoncée à cette dernière page, en octobre 1684.

2. Comme on peut le voir par les lettres 1185 et 1281, Mme de Sévigné était aux Rochers en juin 1689 et en juin 1690; après le mariage de son fils, elle passa seize mois auprès de lui (voyez tome IX, p. 581), et ce fut son dernier séjour en Bretagne. A la fin de la lettre, Charles de Sévigné parle de sa mère et de sa femme comme présentes : la lettre est donc de 1689 ou de 1690, plutôt de 1690, car elle fait partie des papiers du contrôle général appartenant aux années 1690 et 1691.

votre impatience est très-pardonnable, et je ne vois pas pourquoi on ne vous rend pas votre liberté, puisque M. de Cailly[3] y consent. Vous voyez bien au moins que vos parents maternels qui sont sur les lieux ne sont pas bien empressés à vous rendre service, et que ceux que vous soupçonniez de n'être pas dans vos intérêts sont pourtant les seuls qui prennent part à ce qui vous touche. J'ai écrit à M. de Dreux[4] une fois à votre prière; il ne m'a pas seulement honoré d'une réponse; mais pour vous montrer que ce malhonnête procédé ne m'arrête point quand il s'agit de faire ce que vous souhaitez, voilà une lettre que je vous adresse pour lui : je souhaite qu'elle produise tout son effet, et que vous soyez bientôt aussi content que vous le desirez. Ma mère et Mme de Sévigné vous font mille amitiés, et font aussi des vœux pour votre liberté, qui est tout ce qu'on peut faire quand on est éloigné comme nous sommes tous. 1690

Sévigné.

3. Parmi les documents d'où nous extrayons cette lettre se trouvent encore, et tout auprès, une lettre datée « Au Fort-l'Évêque, 17 août, » et signée « Sévigné [Montmoron]; » puis deux lettres de M. de Cailly, dont l'une a pour adresse : *Pour Monsieur le comte de Montmoron*, et porte en haut cette note de la main de Montmoron : « Belles paroles et point d'effets. Je n'en fais pas de même. » Montmoron parle de MM. de Dreux, ses « oncles maternels. » — Il y avait probablement quelque parenté entre M. de Cailly et le comte de Sévigné Montmoron. Mme de Sévigné parle au tome VI, p. 111, d'une cousine appelée Mme de Cailly, et il a été question au tome X, p. 104, et notes 3 et 4, d'une bonne femme Saint-Pol ou Saint-Port, veuve d'un Caumartin seigneur de Saint-Port et marquis de Cailly, dont le fils aîné, probablement marquis de Cailly, épousa Anne de Sévigné Montmoron.

4. Peut-être le gendre de Chamillart, ou le père de ce gendre : *voyez tome X, p. 441*, note 12.

1690

* 1305 *bis*. — DE LA COMTESSE DE GRIGNAN AU COMTE DE PONTCHARTRAIN.

A Lambesc, ce 18 novembre.

QUAND toute une province vous fait des présents pour le Roi[1], Monsieur, et des compliments sur les nouveaux bienfaits que vous en avez reçus[2], il me semble qu'une provinciale ne sauroit mieux prendre son temps pour vous en témoigner sa joie. Vous ne trouverez point mauvais, Monsieur, que je me mette dans cette foule de Provençaux, et que je vous assure avec eux que nos vœux ont précédé le choix du Roi, et qu'en vous nommant comme celui qui peut le plus dignement remplir les grandes places qui viennent de vaquer, il semble qu'il vous ait accordé à nos desirs. Voilà, Monsieur, ce que je n'aurois jamais eu la hardiesse de vous dire, si je ne m'étois regardée comme une portion de cette Provence que vous écouterez sans doute favorablement aujourd'hui. Je me servirai, s'il vous plaît, aussi de cette occasion pour vous rendre mille très-humbles grâces des intentions obligeantes que vous avez eu la bonté de témoigner pour M. de Grignan à Monsieur l'évêque de Carcassonne[3]. En attendant que nous soyons assez heu-

LETTRE 1305 *bis* (revue sur l'autographe). — 1. Mme de Grignan, comme on le voit par le commencement de sa lettre du 15 novembre 1691 (ci-après, p. XXVII), parle ici du don gratuit accordé par l'assemblée des communautés de Provence.

2. « Au sortir du conseil des dépêches, dit Dangeau au 6 novembre 1690, le Roi donna à M. de Pontchartrain la place de ministre et la charge de secrétaire d'État qu'avoit M. de Seignelai, avec la marine et les pierreries.... M. de Pontchartrain avoit prié le Roi de ne le point charger de la marine, parce qu'il n'en a aucune connoissance; le Roi a voulu absolument qu'il s'en chargeât. Il a présentement tout ce qu'avoit M. Colbert, hormis les bâtiments. »

3. Louis-Joseph de Grignan, frère du comte.

reux pour en ressentir les effets, je ne laisserai pas, 1690
Monsieur, d'en avoir une reconnoissance infinie. Je suis avec beaucoup de respect votre très-humble et très-obéissante servante,

La comtesse DE GRIGNAN[4].

---

* 1317 *bis*. — MÉMOIRE DU COMTE DE GRIGNAN[1]. 1691

LE comte de Grignan supplie très-humblement Sa Majesté de lui accorder les madragues[2] des mers de Nice à Antibes, et il assure M. de Pontchartrain qu'elles ne nuisent point au commerce, non plus que celles de Mazargues, auprès de Marseille, qu'il a pris la liberté de lui demander aussi[3]. M. de Pontchartrain

4. Au verso du second et dernier feuillet de cette lettre se lit cette minute ou copie de la réponse du ministre : « Je reçois comme je dois, Madame, l'honneur que vous me faites, et je m'estimerois fort heureux si la grâce qu'il a plu au Roi de me faire me pouvoit donner occasion de vous témoigner avec combien de reconnoissance et de sincérité je suis, etc. »

LETTRE 1317 *bis*. — 1. L'original de cette pièce est, nous assure-t-on, de la main de Saint-Amant, beau-père du jeune marquis de Grignan. Au dos on lit, outre notre titre : *Mémoire du comte de Grignan*, les mots : « écrit à M. le Bret, le 17 mai 1691. » Le Bret, nous l'avons dit (tome X, p. 9, note 1), était intendant de Provence.

2. Sur les pêcheries nommées *madragues*, voyez au même tome X, p. 9, note 3.

3. Voyez au tome X, p. 8-10, la lettre du comte de Grignan à Pontchartrain, et celle de Mme de Grignan à le Bret, l'une du 1er et l'autre du 25 mars 1691. — Nous avons vu une autre pièce de juillet 1691, où le comte de Grignan demande au Roi le don des madragues de Nice à Antibes, et la permission d'en établir une nouvelle auprès de sa terre de Mazargues, entre Cassis et la Ciotat. — Sur Mazargues, voyez au tome X, la note 4 de la page 9.

1691 peut en être instruit par Messieurs les intendants de Provence, tant de mer que de terre.

Le comte de Grignan supplie aussi très-humblement M. de Pontchartrain de faire rétablir un droit dont il a joui pendant quelques années, en qualité de lieutenant général, en Provence, et que la négligence de ses gens a laissé perdre : il avoit quatorze minots de sel[4], et présentement il n'en a plus que trois; la conséquence est si petite, aussi bien que la différence de trois à quatorze, qu'il espère que M. de Pontchartrain aura la bonté de rétablir une chose dont l'importance consiste à conserver ces priviléges et les avantages que l'on trouve dans les charges que l'on a, quelque[5] médiocres que soient ces avantages. Il n'en est pas de même des madragues; mais le comte de Grignan espère que M. de Pontchartrain lui accordera sa protection dans une affaire qui lui donnera les moyens de pouvoir continuer à servir Sa Majesté en Provence, où il est obligé de faire la dépense du gouverneur, et où il n'a que les appointements du lieutenant de Roi[6], sans compter qu'il y a vingt et deux ans qu'il la soutient[7] sans presque aucun secours de Sa Majesté.

4. La *mine* était la moitié et le *minot* le quart du setier de Paris. « Le minot de sel est de cent livres pesant. » (*Dictionnaire de Furetière*, 1690.)

5. L'original porte : « quelques médiocres. »

6. Tel est le texte. Si ce n'est point une méprise de l'écrivain, « lieutenant de Roi » équivaut ici à « lieutenant général. » Le comte de Grignan est désigné de même dans le passage de Dangeau cité plus loin, p. XLIX, note 1.

7. Le comte de Grignan avait été nommé lieutenant général en Provence le 29 novembre 1669. Voyez au tome I la *Notice biographique*, p. 109.

*1318 *bis*. — DE POMEREU, INTENDANT DE BRETAGNE[1], AU COMTE DE PONTCHARTRAIN. 1691

A Saint-Brieuc, ce 24 avril 1691.

Monsieur,

Je prends la liberté de vous envoyer une proposition de M. de Sévigny[2] pour se faire lieutenant de Roi du comté nantois. Il est parti pour Paris et doit avoir l'honneur de vous en parler lui-même, offrant son argent comme vous voyez, et cherchant de bonnes conditions, dont il pourroit peut-être un peu relâcher.

Je suis toujours avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

De Pomereu.

BILLET DE LA MAIN DE CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Si Sa Majesté a agréable de créer une charge de lieutenant de Roi dans le comté nantois, avec un logement dans la ville de Nantes, il y a des personnes dont le nom a l'honneur d'être connu du Roi, et qui ont servi longtemps dans les troupes de sa maison[3], qui en donneront cent mille francs.

Parce qu'ils espèrent que Sa Majesté voudra bien y accorder les mêmes honneurs et prérogatives qu'aux autres charges de lieutenant de Roi de ladite province,

Lettre 1318 *bis*. — 1. Sur Auguste-Robert de Pomereu ou Pommereuil, qui en 1689 fut envoyé intendant en Bretagne, où il n'y en avait jamais eu, voyez tome IV, p. 258, note 2.

2. Voyez le billet que nous donnons à la suite de cette lettre. Il n'est pas signé, mais écrit de la main de Charles de Sévigné.

3. Nous n'avons pas besoin de rappeler que Charles de Sévigné avait été successivement guidon ou enseigne, puis sous-lieutenant des gendarmes-Dauphin. Il est probable que c'est en 1681, dix ans avant de demander une lieutenance de Roi, qu'il avait vendu sa sous-lieutenance. Voyez au tome I la *Notice biographique*, p. 317.

1691 tant dans l'assemblée des états qu'au parlement[4], et en fixer les appointements sur le pied du denier quatorze[5].

4. M. de la Bédoyère, procureur général au parlement de Bretagne, écrit de Rennes, le 14 novembre 1693 : « M. de Sévigné attend demain ses lettres pour les présenter, se faire recevoir et entrer au parlement comme conseiller d'honneur. Ce sera apparemment jeudi. Il y aura à l'audience deux ducs et pairs, trois cordons bleus, un gouverneur de province et un lieutenant général, dans les personnes de MM. les ducs de Chaulnes, de Coislin et de Lavardin. » — On lit dans une autre lettre du même, du 18 novembre : « M. le marquis de Sévigné a, ce jour, présenté ses lettres et provisions pour la lieutenance de Roi et pour la place de conseiller d'honneur, où il sera demain reçu. »

5. « Au denier quatorze, » c'est, à très-peu de chose près, sept pour cent. — Sévigné ne fut nommé qu'un an après : voyez au tome X, p. 79 et 80, sa lettre à Pontchartrain du 13 avril 1692, et la note 3 de la page 79. — De nouveaux documents, trouvés dans les papiers des finances, nous permettent d'ajouter quelques informations à celles que contient cette dernière note. Dans une lettre du 27 février 1692, l'avocat général de Francheville demande la protection du contrôleur général pour son frère, si le bruit qui a couru de la création d'une lieutenance de Roi a, dit-il, quelque fondement. Puis, dans une lettre du 5 mars, il renonce pour son frère à celle du comté nantais parce qu'elle lui paraît d'un trop haut prix. — Une lettre du 12 mars de la même année, de l'intendant Nointel, porte ce qui suit : « J'ai pris la liberté de vous écrire que M. de Sévigné vous demandoit l'honneur de votre protection pour la charge nouvellement créée de lieutenant de Roi du comté nantois. Il avoit espéré que le prix en seroit fixé à la somme de cent cinquante mille livres ; et la famille s'étoit engagée sur ce pied-là de l'aider à en trouver le fonds. Mais comme on lui a mandé que le Roi en a réglé la finance à soixante et dix mille écus, il m'est venu prier de vous témoigner le chagrin qu'il a de n'être pas en état de faire un si grand effort, et que les personnes qui avoient bien voulu lui promettre leur secours se soient retirées quand elles ont appris que la charge seroit portée jusqu'à ce prix-là. Il est bien fâché de perdre cette occasion de recevoir des marques de votre bonté. » — Le 15 mars, Jean Cherouvrier sieur des Grassières, receveur général des domaines, ayant su, dit-il, « en confidence de M. de Nointel qu'on ne devoit pas compter sur M. le marquis de Sévigny pour la charge de lieutenant de Roi du comté de Nantes, » propose Coetmadeuc (et non *Guémadeuc*,

*1338 *bis*. — DE LA COMTESSE DE GRIGNAN AU COMTE DE PONTCHARTRAIN.

1691

Vous ne désapprouvâtes point l'année passée, Monsieur, la liberté que je pris de me donner l'honneur de vous écrire par le courrier qui vous porte le don de notre Provence[1] : c'est assez, ce me semble, pour me donner une nouvelle hardiesse cette année, et pour continuer à vous faire ma cour de cette manière, en attendant que je sois assez heureuse pour mêler mes empressements à tous ceux que je sais que l'on a de vous rendre ses respects. Je n'espère pas me distinguer par les miens, Monsieur, mais seulement d'être confondue dans la foule de celles

dont nous avons donné le nom d'après Dangeau). Le même jour, Coetmadeuc le père écrit en faveur de son fils; puis, le 23 mars, il retire sa demande, et avoue « qu'il *lui* est impossible de fournir cette grande somme à laquelle cette lieutenance a été fixée par Sa Majesté. » —Dans une autre lettre du même jour, René-Hyacinthe marquis de Coetlogon, « lieutenant pour Sa Majesté en haute Bretagne, » renonce, lui aussi, pour la raison du trop haut prix, à la charge nouvelle. Il l'avait ambitionnée pour son neveu*, fils de Mejusseaume, fiancé à sa fille, et Pontchartrain l'avait assuré que le Roi l' « honoreroit de son agrément. » Ce fut enfin, nous le savons, Sévigné qui eut cette lieutenance. Il la paya cent quatre-vingt mille francs; elle lui rapportait, comme nous l'avons dit d'après Dangeau (dans notre tome X, p. 420 et 421 et note 21), onze mille francs de rente payés par la Bretagne, et mille écus par le trésor royal. Sur le pied du denier quatorze les cent quatre-vingt mille francs auraient produit treize mille francs environ.

LETTRE 1338 *bis* (revue sur l'autographe). — 1. Voyez ci-dessus, p. XXII, le commencement de la lettre 1305 *bis*, et la note 1 de cette lettre.

* Il paraît qu'à la mode de Bretagne on disait son neveu non-seulement un issu de germain, mais encore un propre cousin germain plus jeune que soi ou de branche cadette; car René-Hyacinthe, qui était, comme nous l'avons dit, neveu de Guy vicomte de Mejusseaume, maria en effet sa fille héritière au fils de cet oncle, et lui transmit son titre de marquis de Coetlogon.

1691 qui vous honorent le plus, puisque je suis autant que personne du monde

Votre très-humble et très-obéissante servante,

La comtesse DE GRIGNAN.

A Lambesc, ce 15 novembre.

1693

*1357 *bis*. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE PONTCHARTRAIN.

MONSEIGNEUR,

Le desir et l'espérance de vous faire sa cour produisent des effets qu'on n'avoit osé se promettre, et j'avoue que j'ai une secrète complaisance quand je regarde que depuis le 22e du mois dernier j'ai trouvé le moyen d'assembler cent mille francs[1]. J'attends vos ordres, Monseigneur, pour en disposer; s'il étoit possible qu'ils ne sortissent point de la province, je joindrois cette obligation à toutes celles que je vous ai déjà, et je mettrois à quelque autre usage ce qu'il m'en coûteroit pour les faire porter au trésor royal. M. de Nointel[2], qui veut bien en-

LETTRE 1357 *bis* (revue sur l'autographe.) — 1. Sur les cent quatre-vingt mille francs dus pour prix de la charge, qu'il venait d'obtenir, de lieutenant de Roi au comté nantais : voyez ci-dessus, p. XXV et XXVI, la lettre 1318 *bis*, la note 5 de cette lettre, et les endroits auxquels cette note renvoie; voyez aussi la lettre suivante.

2. C'était l'intendant de Bretagne, le successeur de Pomereu; une lettre de lui, également du 3 mai 1693, dit les mêmes choses que la lettre de Charles de Sévigné, et témoigne que celui-ci « travaille à assembler le reste du prix de la charge, qu'il se donne tout le mouvement nécessaire pour se mettre en état d'y satisfaire incessamment. » Voyez, sur Nointel, tome VI, p. 414, note 21. — Le procureur général de la Bédoyère écrit aussi le même jour au contrôleur général : « M. de Sévigny a trouvé tout son argent. Il donnoit tant de sûretés et si bonnes qu'il étoit difficile, pour peu qu'il y en eût, qu'il en eût

trer dans le détail de tout ce que je fais, paroît content de ma conduite et de mes empressements. Si les nouvelles que j'attends de moment en moment sont telles que selon toutes les apparences je les dois espérer, je ne serai pas encore longtemps à trouver ma somme entière, trop heureux, Monseigneur, si par cet essai de mon zèle vous ne me jugez pas indigne de l'honneur de votre protection. Je suis avec respect, et un très-fidèle attachement, 1693

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Sévigné.

A Rennes, ce 3e mai 1693.

---

*1357 *ter*. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE PONTCHARTRAIN.

A Rennes, ce 27e mai 1693.

Monseigneur,

L'espérance que vous m'avez permis d'avoir en vos bontés et en votre justice me soutient au milieu de toutes les inquiétudes où je suis. L'extrême empressement que j'ai eu de satisfaire à vos ordres est l'unique cause de l'embarras où je me trouve. M. de Lubert, trésorier de la marine[1], a défendu à ses commis de recevoir aucun argent passé le 24e de ce mois. L'arrêt du con-

manqué. Le parti qu'il prend lui convient mieux que celui de la retraite qu'il vouloit faire, difficile à soutenir, et peu convenable à Mme de Sévigny. »

Lettre 1357 *ter* (revue sur l'autographe). — 1. Louis de Lubert était un des deux trésoriers généraux de la marine.

1693 seil du 16e[2] a empêché les gens d'affaires de cette province de me faire toucher ici, comme ils me l'avoient promis, une somme de vingt et sept mille francs, que j'ai été obligé de faire voiturer d'Angers en cette ville, et qui faisoit partie des cent mille francs que je devois fournir. J'ai présentement, à Vannes et ici, près de quatre-vingt mille livres que l'on ne veut recevoir[3] que le 2e du mois prochain; et je ferois une perte considérable sur la diminution des monnoies[4], si vous n'aviez, Monseigneur, la bonté de considérer qu'il seroit bien fâcheux que je fusse seul exclus de l'avantage de faire valoir mon argent sa juste valeur, pendant tout ce mois, selon l'édit du Roi. Faites-moi la grâce, Monseigneur, de déclarer à M. de Lubert que vous ne voulez pas que le mois de mai ait huit jours de moins pour moi que pour tout le reste du monde.

Il s'est depuis peu répandu une terreur dans l'esprit de tous ceux qui ont de l'argent, qui m'a pensé faire beaucoup de tort, et que je n'ai surmontée[5] qu'en m'exposant à tout ce qui peut arriver, avec une confiance très-respectueuse en vos bontés. On assure qu'il paroîtra bientôt une déclaration du Roi pour faire payer les lods et ventes des contrats de constitution : ce bruit vrai ou faux m'a fait manquer quantité d'affaires; enfin

2. L'arrêt du conseil du 16 mai 1693 ordonne l'exécution de celui du 24 avril précédent, portant que les louis d'or et écus blancs réformés ou nouvellement fabriqués n'auront cours que sur le pied de 11 10s pour les louis, et de 62s pour les écus.

3. Sévigné avait d'abord écrit : « que l'on ne veut point recevoir; » puis il a effacé *point*.

4. Pontchartrain pratiqua sur les monnaies de nombreuses et déloyales opérations, les haussant et rabaissant tour à tour, afin de faire bénéficier le trésor de ces variations : voyez tome X, p. 98, note 1.

5. Il y a dans l'autographe *surmonté*, sans accord.

trouvant occasion de vendre deux contrats pour quarante et cinq mille francs, je ne l'ai pas voulu manquer, et j'ai été obligé de promettre à celui qui les achetoit de l'indemniser envers Sa Majesté pendant le cours de cette année et de l'année prochaine. Je vous demande en grâce, Monseigneur, de me donner en cette rencontre des marques de votre protection. Je m'y suis entièrement abandonné, et vous n'en sauriez honorer personne qui soit avec un plus fidèle et plus respectueux attachement que moi, 1693

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SÉVIGNÉ.

---

*1359 *bis*. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE PONTCHARTRAIN.

A Nantes, ce 21e juillet 1693.

MONSEIGNEUR,

J'ai traité d'une quittance d'avance de M. de Harouys, de même nature et de même somme que celle de M. de Guébriac[1]. J'en suis maître et possesseur, et j'attends, Monseigneur, que l'on me mande qu'il s'est présenté quelqu'un qui veuille bien placer son argent sur les états de Bretagne, pour délivrer ce billet bien et dûment endossé. Ma sœur aura l'honneur de vous présenter cette lettre[2], Monseigneur, et elle vous dira toutes les cruautés

LETTRE 1359 *bis* (revue sur l'autographe). — 1. Voyez tome IX, p. 233 et 234.

2. Mme de Grignan était à Paris depuis la fin de 1691 (voyez

1693 que j'essuie des gens d'affaires de cette province. Ils font semblant de ne pas entendre encore de quoi il est question; il semble que je veuille leur emprunter[3] de l'argent; ils disent qu'ils n'en ont point dans leur caisse; ils disent encore bien d'autres choses, Monseigneur, qui seroient capables de m'ôter tout mon crédit; mais comme ce sont des affaires qui me regardent en particulier, je n'ai garde, Monseigneur, de vous en importuner, et les discours de ces Messieurs me sont assez indifférents, puisque par le moyen de ce billet dont vous avez ordonné et autorisé le remboursement, je me trouve à la fin de mon payement. Je vous supplie donc, Monseigneur, de ne pas retirer cette main qui m'a jusqu'ici soutenu et protégé. Commandez que mon billet de vingt et trois mille francs, dont je paye actuellement l'intérêt, soit remboursé par le trésorier des états[4]; vous avez eu la bonté d'accorder pour cela un arrêt du conseil; ordonnez-en l'exécution, Monseigneur : il seroit cruel que tous les efforts que j'ai faits[5] jusqu'ici me devinssent inutiles auprès de vous et ruineux pour mes affaires; la conclusion ne dépend plus de moi, puisque j'ai en main la marchandise, que vos bontés ont rendue d'un très-grand débit. Je suis avec tout le respect et la reconnoissance que je dois,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SÉVIGNÉ.

tome X, p. 68), et elle y demeura jusqu'au mois de mars 1694 (voyez même tome, p. 140).

3. L'autographe porte : « leurs emprunter. »

4. Le trésorier des états de Bretagne, qui avait succédé à d'Harouys, se nommait de Lezonnet.

5. Il y a ici *fait*, et trois lignes plus loin *rendu*, sans accord, dans l'original.

*1378 *bis*. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE PONTCHARTRAIN[1].

1694

MONSEIGNEUR,

Je ne sais si M. de Molac[2], pour se gagner entièrement ses subalternes, n'a point altéré la vérité; mais il m'a assuré que quand il prit congé de vous, vous eûtes la bonté de vous souvenir de moi, et de le prier de me regarder comme un de vos plus dévoués serviteurs. Les grandes obligations que je vous ai, Monseigneur, ne m'empêchent pas d'être très-sensible aux petites, et il m'est si glorieux d'être en votre mémoire, que je ne puis jamais vous en marquer assez mon extrême reconnoissance; j'en ai le cœur pénétré, et suis, avec plus de respect et d'attachement qu'il ne m'est possible de l'exprimer,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SÉVIGNÉ.

[Mai 1694.]

LETTRE 1378 *bis* (revue sur l'autographe). — 1. Au haut de la lettre originale on lit ce projet de réponse du ministre : « M. de Molac a dit vrai, et je continuerai toujours de, etc. »

2. Le marquis de Molac était lieutenant général au même comté nantais où Charles de Sévigné n'était que lieutenant de Roi : voyez tome X, p. 290, note 1.

1695

*1398 *bis*. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE PONTCHARTRAIN.

Aux Rochers, ce 12e janvier 1695.

MONSEIGNEUR,

Le maire de Nantes[1] m'a écrit depuis quelques jours que le syndic[2] avoit obtenu permission de M. de Nointel de vous présenter une requête sur tous les besoins pressants de la communauté. Il me mande aussi, Monseigneur, qu'ils ont mis dans cette même requête un article pour mon logement dans la ville de Nantes, et que par une délibération unanime, ils ont cru vous devoir représenter qu'il étoit de leur honneur et de la dignité de ma charge de me donner cette distinction[3]. Permettez-moi en cette occasion, Monseigneur, de vous supplier très-respectueusement de me donner des marques de la protection que vous avez eu la bonté de me promettre : le succès de cette affaire, selon qu'il sera favorable ou malheureux, fera une grande impression dans tous les esprits à qui j'ai affaire. Il n'est pas besoin, Monseigneur, de vous représenter que la bonne volonté que la ville de Nantes me témoigne, même en mon absence, ne peut guère tirer à conséquence, puisque je suis le seul de tous mes confrères, tant de cette province que de toutes les autres, qui n'aie[4] point d'établissement dans mon dé-

LETTRE 1398 *bis* (revue sur l'autographe). — 1. Le maire de Nantes était alors le sieur Proust.

2. René d'Achon, sieur du Plessis, conseiller du Roi, et son procureur syndic en la ville et communauté de Nantes. Il avait acheté cette charge en 1692.

3. Nous avons vu plus haut (p. XXV) que Charles de Sévigné demandait, avec la charge de lieutenant de Roi dans le comté nantais, « un logement dans la ville de Nantes. »

4. Charles de Sévigné avait d'abord écrit : « qui n'ait, » puis il a

partement. Je me suis abandonné aveuglément à vous, Monseigneur, quand vous eûtes la bonté de jeter les yeux sur moi pour la charge dont vous m'avez honoré. J'attends avec soumission tout ce qu'il vous plaira d'ordonner, et serai toute ma vie, avec tout le respect et toute la reconnoissance que je dois, 1695

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SÉVIGNÉ.

---

*1423 *bis*. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE PONTCHARTRAIN.

A Nantes, ce 16e juillet 1695.

MONSEIGNEUR,

Quoique vous soyez déjà très-bien informé par Monsieur l'évêque de Nantes[1] et par M. le chevalier de Blérac de tout ce qui regarde les côtes de ce pays, je crois qu'il est de mon devoir de vous dire que j'arrivai hier au soir d'un voyage que j'y ai fait. Bourgneuf[2] paroît dans une très-grande sûreté; une espèce de retranchement qu'on y a fait depuis peu est, ce semble, assez inutile, pour deux raisons : la première, parce qu'il est dans des sables mouvants, et que le moindre vent les comble sans qu'on puisse y apporter du remède; et la seconde, c'est que

corrigé en : « qui n'aye. » — Quatre lignes plus loin l'autographe porte *plairra*.

LETTRE 1423 *bis* (revue sur l'autographe). — 1. Gilles de Beauvau du Rivau : voyez sur lui tome VIII, p. 27, note 2 ; tome X, p. 290 et 291, 432 à 436.

2. Bourgneuf-en-Retz, au fond de la baie de ce nom, maintenant chef-lieu de canton de l'arrondissement de Paimbœuf.

1695 quand les ennemis seroient descendus, ils ne pourroient faire aucun tort à la ville, ni même dans le pays, à cause des retranchements naturels qui l'environnent. Ce ne sont que marais salants et des canaux; le terrain est de terre grasse, en telle sorte que quand il a plu une demi-heure, on y enfonce jusqu'à la cheville du pied; et dans un beau temps, il suffiroit de rompre deux ou trois chaussées près de la ville pour en rendre toutes les avenues impraticables.

Il semble, Monseigneur, que dans tout le comté nantois il n'y ait que deux ou trois endroits d'exposés : le premier et le plus considérable est l'embouchure de la rivière, à cause de Painbeuf; le second est le Pouliguen[3]; et le troisième, le Croisic. Il y a auprès de Saint-Nazaire un lieu qu'on appelle la Bonne-Anse, où les ennemis pourroient aisément se mettre à couvert en attendant la marée. Je me donnerai bientôt l'honneur de vous envoyer un plan très-régulier auquel je fais travailler présentement, et si vous m'ordonnez quelque chose, Monseigneur, je l'exécuterai avec toute l'exactitude possible.

Monsieur l'évêque de Nantes m'a dit, Monseigneur, qu'il vous avoit mandé l'état où je suis avec M. de Morveaux[4]. M. l'abbé de Boylesve[5] est venu ici depuis dix ou douze jours, et a cru marquer un grand zèle à M. de Lamoignon en mettant toutes sortes d'extravagances dans la tête de M. de Morveaux, et en le confirmant dans toutes celles qu'il avoit déjà. Il en est arrivé, Mon-

3. Actuellement dans le cantondu Croisic et l'arrondissement de Savenay.

4. Lieutenant du marquis de Molac le lieutenant général, en guerre avec le nouveau lieutenant de Roi : voyez les lettres de Charles de Sévigné à Lamoignon des 25 juin et 9 juillet 1695, tome X, p. 290 et 291, 298 et 299.

5. Voyez la dernière lettre citée, tome X, p. 298.

seigneur, que je ne puis pas répondre qu'en l'absence de Monsieur de Nantes il n'arrive quelque éclat; je suis obligé de soutenir l'ordre que j'ai donné par écrit, et si M. de Morveaux continue à me regarder comme un particulier, je serai contraint de lui faire connoître que je suis quelque chose de plus. 1695

J'ai vu une de vos lettres, Monseigneur, entre les mains du maire de cette ville, par laquelle vous lui mandez que le Roi a approuvé la délibération de la communauté. Je ne sais si l'article qui me regarde[6] y est compris, et si vous avez ajouté cette nouvelle grâce à toutes celles que j'ai déjà reçues[7] de vous. La seule chose que je sais parfaitement, c'est, Monseigneur, que rien ne peut égaler le respect, l'attachement et la reconnoissance que j'ai pour vous, et que je serai toute ma vie,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SÉVIGNÉ.

---

*1423 *ter*. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE PONTCHARTRAIN[1].

A Nantes, 26e juillet 1695.

Vous m'aviez fait espérer, Monseigneur, que vous me feriez l'honneur de me dire la conduite que je dois tenir sur la difficulté que Messieurs de la Chambre[2] me

6. L'article du logement : voyez la lettre précédente, p. XXXIV.
7. Il y a *reçu* (*receu*), sans accord, dans l'autographe.
LETTRE 1423 *ter*. — 1. Nous donnons cette lettre d'après une ancienne copie, qui, vers la fin, a des déchirures et par suite diverses lacunes. En tête on lit : « M. de Sévigné, » puis la date que nous avons reproduite.
2. De la chambre des comptes, comme on le voit par la suite.

1695 font pour ma place à la procession. Il y a une si grande disproportion entre le rang de la chambre des comptes et celui du parlement, et le cérémonial est si différent, que je prendrai plutôt le parti de m'absenter que de prendre une place qui ne paroît pas convenir à celui qui a l'honneur de commander en chef.

Je crois, Monseigneur, que Monsieur de Nantes vous a mandé à quel point les fureurs de M. de Morveaux sont montées. Il ne respire que le sang et le carnage. Je serois déjà exterminé si par bonheur il n'étoit pas impotent. Je ne crois pas, dans ces dispositions, que la négociation dont M. le duc de Chaulnes et M. de Lamoignon avoient bien voulu se charger, puisse avoir aucun effet. Le Roi entendra parler de la plus extraordinaire difficulté qui ait jamais été proposée au conseil, et M. de Morveaux peut se vanter d'être le seul lieutenant de Roi de place dans tout le royaume qui ait jamais prétendu marcher avec des gardes en présence d'un officier général.... Je vous demande, Monseigneur, l'honneur [de] votre protection, quand cette affaire sera.... C'est un malheur d'avoir affaire à un homme sans raison qui ne sait ni ce qui lui est dû, ni ce qu'il doit aux autres....

---

*1424 *bis*. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE PONTCHARTRAIN.

A Nantes, ce 2ᵉ août 1695.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27ᵉ du mois passé, au sujet de la contestation que j'ai avec M. de Morveaux, et des fureurs continuelles

dont il est agité. Dès le même jour que je me donnai l'honneur de vous en écrire pour la première fois, Monseigneur, j'envoyai à M. le marquis de Torcy[1] un mémoire contenant mes raisons, et les exemples par lesquels ma cause paroît indubitable. Je suis persuadé que cette question paroîtra d'une espèce toute nouvelle au conseil du Roi, et que M. de Morveaux est le premier lieutenant de Roi de place qui ait jamais prétendu avoir droit de marcher avec des gardes en présence d'un officier général. Il persiste toujours à dire que je ne suis qu'un particulier dans la ville de Nantes, et sans Monsieur l'évêque de Nantes il n'y a extravagance à quoi je ne fusse exposé tous les jours après dîner. Je vous demande toujours l'honneur de votre protection, et suis avec tout le respect que je dois, 1695

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SÉVIGNÉ[2].

LETTRE 1424 *bis* (revue sur l'autographe). — 1. Voyez tome X, p. 432 et note 2.

2. Voici encore une lettre de Charles de Sévigné à Pontchartrain, dont la plus grande partie se rapporte à la querelle avec Morveaux. Nous ne la plaçons pas dans le texte à cause des lacunes qui la défigurent. Le bas des trois pages dont elle se compose est déchiré. Au haut de la première il est écrit, d'une autre main : « M. de Sévigné, » et « rép. [répondu] 10 7bre. »

Aux Rochers, ce 1er septembre 1695.

La santé de Mme de Sévigné * a été si dangereusement attaquée, depuis douze jours, par de cruelles vapeurs, par de grandes foiblesses, et par un si effroyable épuisement, que je n'ai pu me résoudre à la quitter. Je la suis venu conduire ici, et comme le temps des états approche, et que le service de Sa Majesté ne m'oblige pas maintenant à être à Nantes, je vous supplie, Mon[seigneur,] .... permission de

* Il s'agit de la femme de Charles de Sévigné. Sa mère était alors en Provence.

1695

*1435 *bis*. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE PONTCHARTRAIN.

A Vannes, ce 8e novembre 1695.

Je reçus dimanche dernier, en cette ville, la lettre dont il vous a plu m'honorer le 25e du mois passé. J'ai aussitôt envoyé querir le syndic du Croisic, qui fait les fonctions de maire, et je lui ai donné l'ordre pour mettre en batterie dix de leurs meilleures pièces de canon, aux lieux que vous me faites l'honneur de me prescrire. Je lui marque aussi très-expressément de se munir de poudre, de boulets et des ustensiles nécessaires pour servir lesdites pièces. M. de Nointel, à qui j'ai fait voir ce que vous me faites l'honneur de m'écrire, n'a pas manqué de faire ce qui étoit de son ministère pour que la communauté du Croisic fournît l'argent qu'il faut indispensablement donner. J'aurai l'honneur de vous informer bientôt, Monseigneur, de la diligence qu'on aura apportée[1] à exécuter ponctuellement tous vos ordres.

donne-mes soi[ns].... précieuse de sa.... pardonner si j'ai osé quitter mon département sans vous en demander congé. Monsieur l'Évêque me montra samedi dernier un article d'une de vos lettres, où vous lui marquiez, Monseigneur, que vous souhaitiez qu'il y eût bientôt un accommodement entre M. de Morveaux et moi. Je suis persuadé que Monsieur de Nantes vous a mandé mes dispositions à cet égard, dès que M. de [Morveaux v]oudra reconnoître pour ce que le ...ste, et qu'il ne traitera plus.... les plus incontes.... charge dont vous m'avez honoré; en un mot, quand on lui aura fait connoître ce qui est à lui et ce qui est à moi, et que ma charge sera hors d'atteinte, je pousserai les manières honnêtes au delà de tout ce qu'on en peut attendre. Cependant, Monseigneur, comme mon unique ambition est de vous plaire, si vous voulez bien me faire l'honneur de me faire connoître vos intentions, je les suivrai avec une soumission égale au respect avec lequel je serai toute ma vie, Monseigneur....

Lettre 1435 *bis* (revue sur l'autographe). — 1. On lit dans l'autographe : « apporté, » sans accord.

L'affaire de la capitation que vous avez eu la bonté de faire proposer aux états par une suite de la protection que vous accordez à cette province[2], ne laissa pas de souffrir hier de grandes contradictions. Les raisonnements profonds et les intrigues de quelques esprits turbulents pensèrent faire échouer cette affaire ; mais heureusement, Monseigneur, l'ordre de l'Église a concilié tous les esprits[3], et a été en cette occasion aussi disposé à la paix qu'il en avoit paru éloigné sur le sujet des fauteuils à la grande messe[4]. On espère que les états pourront finir 1695

2. Sur l'impôt de la capitation établi en janvier 1695, voyez M. Henri Martin, tome XIV, p. 204 et 205 ; Saint-Simon, tome I, p. 227 et 228, et la note de M. Chéruel ; et Dangeau, tome V, p. 136 et 137. — Parmi les papiers du contrôle général est une lettre de 1695 (sans date de mois ni de jour) du premier président du parlement de Rennes, de la Faluère, où il est dit que « l'abonnement de la capitation est proposé à quatorze cent mille livres sans aucune augmentation à l'avenir, si Sa Majesté l'a agréable. » — On verra ci-après, dans la lettre 1439 *bis*, p. XLIV, que Sévigné devint « un personnage nécessaire pour la capitation, » sans doute un des députés dont il est parlé dans la lettre de la Faluère que nous venons de citer : « On y ajoute quatre députés par évêché, pour y travailler sous les ordres et de la participation des commissaires principaux, c'est-à-dire commandant, premier président, premier et second commissaires. »

3. Une lettre signée « S. (*Sébastien*) du Guémadeuc, évêque de Saint-Malo, » et datée, comme notre lettre 1435 *bis*, de Vannes, le 8 novembre 1695, confirme ce que dit ici Charles de Sévigné : on y voit que c'est l'ordre du clergé qui a décidé le vote sur la capitation.

4. Dans une autre lettre du même évêque, datée du 5 novembre 1695, on lit que les évêques n'assistèrent pas à la messe solennelle « en action de grâces au ciel, est-il dit dans la lettre, de nous avoir donné un si digne gouverneur (*le comte de Toulouse : voyez tome X, p.* 253, *note* 1). » Ils n'y assistèrent pas, « pour éviter la honte, continue le prélat, qu'on nous vît dans l'église même sur une méchante bancelle de bois, tandis que M. le baron de Léon et Messieurs les commissaires des états avoient de grands et magnifiques fauteuils à s'asseoir. » — Nous avons vu aussi une lettre du duc de Rohan sur cette même querelle de préséance.

1695 demain au soir, et ce sera ce même jour que je recevrai les marques solides de la bonté dont vous voulez bien m'honorer[5]. Je voudrois bien, Monseigneur, la pouvoir mériter, mais je ne le puis autrement que par une sensible reconnoissance, et par le respect avec lequel je serai toute ma vie,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SÉVIGNÉ.

5. Il s'agit sans doute de la gratification ordinaire accordée à Sévigné, et dont le chiffre habituel paraît avoir été de mille écus. C'est cette somme que nous lui voyons attribuée dans un état de 1697. Le premier président de la Faluère écrivait dans une lettre du 13 octobre 1693 : « Il y a apparence que ceux-ci (*il parle d'autres personnes qui prétendent à des gratifications*).... n'auront pas contentement, et qu'après la gratification du pauvre marquis de Sévigné, qui en est au second accès de fièvre, et fort peu d'autres, les gens de guerre auront la meilleure part : du moins c'est ce qui me paroît quant à présent. » — Il est aussi question de Sévigné dans une lettre du lieutenant général de Lavardin au contrôleur général, datée de Vannes, le 15e octobre 1699, et accompagnée d'un projet d'état de gratifications de trente-trois mille francs, où *M. le marquis de Sévigné, lieutenant de Roi au comté nantois*, figure pour trois mille : « Il me faut un ordre en forme, dit Lavardin, pour augmenter cet état, comme j'en eus un il y a quatre ans pour augmenter cet état pour M. de Sévigné, dont la charge étoit de nouvelle création. » Lavardin n'a-t-il pas voulu dire six ans ? En 1695 la charge de Sévigné n'était plus de nouvelle création ; et en 1693 nous trouvons dans les documents du contrôle général une décision des *gens des trois états convoqués à Vannes*, ordonnant à M. le marquis de Sévigné, lieutenant de Roi au comté nantais, comme gratification ordinaire, pour la première fois qu'il est entré aux états en cette qualité, la somme de 6000 #. Voyez ci-après, p. XLVII, note 2.

***1438 *bis*. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE PONTCHARTRAIN[1].** 1696

Aux Rochers, ce 1er janvier 1696.

Monseigneur,

Cette lettre n'est que pour vous assurer de la continuation de mes très-humbles respects au commencement de cette année. Je vous la souhaite, Monseigneur, remplie de toute sorte de prospérités : ces vœux me sont communs avec tous les bons François; ce qui m'est particulier, c'est que toutes les années me seront également heureuses si vous voulez bien toujours m'honorer de votre protection, et si je puis vous marquer ma profonde reconnoissance et le respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Sévigné.

***1439 *bis*. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE PONTCHARTRAIN.**

Aux Rochers, ce 8e janvier 1696.

Monseigneur,

Je ne reçus que jeudi dernier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22e du mois passé, et les procès-verbaux du sieur de Saint-Martin et du syndic du

Lettre 1438 *bis*. — 1. L'original d'après lequel nous donnons cette lettre est autographe.

1696 Croisic[1]. M. de Nointel m'avoit fait l'honneur et l'amitié de passer ici trois jours auparavant en revenant d'Alençon. Je lui parlai de cette affaire, et il me dit qu'il avoit commis le sénéchal de Guerrande[2] pour en informer. Il seroit difficile, Monseigneur, de trouver un meilleur sujet que le sénéchal de Guerrande, et un homme plus intègre et plus désintéressé, pour découvrir la vérité de ce qui s'est passé au Croisic. Les deux parties se plaignent réciproquement de violences, et il est certain que le syndic a eu plusieurs coups et a été fort maltraité. J'aurai l'honneur de vous rendre compte de ce qui sera porté par les informations, et si le syndic et son parent se trouvent coupables de ce qu'on leur impute[3], j'irai moi-même sur les lieux en faire un châtiment exemplaire. Je ferois ce voyage dès l'heure présente avec beaucoup de plaisir, Monseigneur, si par vos bontés et par votre protection je n'étois pas un personnage nécessaire pour la capitation à laquelle on va incessamment travailler[4]. Cette affaire dont vous me faites l'honneur de me charger me fait connoître la continuation de votre bienveillance, et je la ressens d'autant plus vivement que cela m'est arrivé dans le même temps où M. de Barbesieux[5] me venoit de donner une cruelle mortification. Je vous supplie, Monseigneur, d'être persuadé que rien ne peut égaler ma parfaite reconnoissance, aussi bien

Lettre 1439 *bis* (revue sur l'autographe). — 1. En 1691 le syndic du Croisic se nommait du Penhouet du Bochet.

2. Guérande, au nord-est du Croisic, et, comme le Croisic, maintenant chef-lieu de canton de l'arrondissement de Savenay. — En 1696 le sénéchal de Guérande était Jean-Fmmanuel de la Bouexière.

3. Il y a « leurs impute » dans l'original. Voyez ci-dessus, p. XXXII, note 3.

4. Voyez ci-dessus, p. XLI, la fin de la note 2.

5. Ministre de la guerre depuis la mort de son père Louvois.

que l'attachement et le respect avec lequel je serai toute ma vie, — 1696

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SÉVIGNÉ.

---

*1446 *bis*. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE PONTCHARTRAIN.

MONSEIGNEUR,

Je reçus avant-hier une lettre de Monsieur l'évêque de Dol[1], qui me mande que vous approuvez la proposition qu'il me fait d'aller en diligence à Paris, pour en repartir aussitôt après, et venir achever l'affaire de la capitation. Permettez-moi, Monseigneur, de vous représenter avec toute sorte de respect que tous les commissaires des états sont présentement assemblés, qu'on est dans le fort de l'ouvrage, qu'il ne peut être interrompu, et qu'il seroit très-difficile de faire revenir une seconde fois les mêmes personnes à qui on a eu[2] tant de peine à faire abandonner leurs maisons. M. de Mejusseaume[3] n'est

LETTRE 1446 *bis* (revue sur l'autographe). — 1. Jean-François Chamillart, évêque de Dol du 30 novembre 1692 au 15 avril 1702; il était frère du futur contrôleur général des finances et ministre de la guerre. Voyez la lettre suivante.

2. Sévigné avait d'abord écrit : « qu'on a eu. »

3. Nous lisons dans une lettre de l'évêque de Saint-Malo, du Guémadeuc, du 5 novembre 1695, lettre que nous avons déjà citée (ci-dessus, p. XLI, note 4) : « Nous venons.... de recevoir et d'installer M. de Mejusseaume dans la survivance de la charge de Monsieur son père, procureur syndic de nos états. » Une lettre de Vannes, du 7 novembre 1699, signée MEJUSSEAUME, remercie Pontchartrain d'une pension de six mille livres que les états de Bretagne « viennent d'accorder, dit la lettre, au sieur de Coetlogon, mon fils et mon survivancier. » Nous avons vu aussi un projet d'arrêt proposé par

1696 guère propre à faire deux grands voyages avec tant de diligence. Je n'oserois, Monseigneur, parler de mes intérêts particuliers, mais il me seroit cruel que le zèle que Monsieur l'évêque de Dol a de passer la semaine sainte dans son diocèse me privât de tout l'agrément que j'espérois de l'honneur que j'ai d'être député[4]. Celui de faire sa cour est le plus considérable, et principalement pour ceux dont les établissements sont éloignés. Si cette raison n'étoit pas jointe indispensablement à une affaire aussi importante et aussi pressée que celle de la capitation, je n'oserois l'alléguer; mais comme la conjoncture m'est très-favorable, je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de vouloir bien modérer l'impatience de notre premier député, et lui faire remettre notre audience dans un temps plus commode pour les affaires publiques, et pour ses collègues. Je suis, avec tout le respect que je dois,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SÉVIGNÉ.

A Rennes, ce 26e février 1696[5].

l'intendant Nointel au sujet de cette pension de six mille livres accordée par les états le 6 novembre 1699. — Voyez tome IX, p. 264, note 22. Ici, il s'agit sans doute du père; celui dont parle Saint-Simon, cité dans cette note 22, est peut-être, non le fils, mort jeune en 1709, mais le petit-fils, qui eut aussi la même charge de syndic. Cependant ce petit-fils n'avait guère que vingt-trois ans en 1718; il porta plutôt le titre de marquis ou comte de Coetlogon *, et il ne serait pas impossible que le vieux Mejusseaume eût survécu jusque-là à son fils.

4. Voyez tome X, p. 421, note 24.

5. On n'a pas trouvé de nouvelles lettres de Charles de Sévigné datées de 1697, ni de lettres de 1698; mais dans la première de ces

* C'est presque sûrement de lui, mais nous nous en apercevons trop tard pour corriger notre note, que parle Mme de Simiane, ci-après, p. 96.

*1480 *bis*. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A CHAMILLART[1].

1699

MONSIEUR,

Il ne me fut pas possible de vous faire mes très-humbles remerciements par l'ordinaire dernier. Quelque reconnoissance qu'on ait dans le cœur, on n'est guère en état de la témoigner le jour même qu'on a pris de l'émétique. La grâce que le Roi nous avoit accordée a été confirmée par le consentement général des trois ordres des états[2]. Vous croyez peut-être, Monsieur, que je vais vous dire que nous en avons toute l'obligation à la bonté que vous avez eue[3] de faire entendre si favorablement les intentions de Sa Majesté; mais la force de la vérité m'oblige de vous dire que malgré une si grande protection nous aurions pu fort bien succomber, si nous n'avions trouvé en Monsieur l'évêque de Dol[4] plus de secours, plus de chaleur et plus d'amitié que nous n'aurions osé en espérer. C'est lui qui redressoit les imaginations que les discours d'un des premiers personnages d'ici[5] pouvoient

deux années, une lettre de l'évêque de Saint-Malo, du 17 novembre, le mentionne en ces termes : « M. le maréchal d'Estrées et Monsieur l'Intendant s'en allèrent hier, au sortir de nos états, dîner aux Rochers, chez M. le marquis de Sévigny, qui y a mené assez souvent bonne compagnie des états, et leur y a fait, aussi bien qu'à moi, une chère très-jolie. »

LETTRE 1480 *bis* (revue sur l'autographe). — 1. Chamillart venait tout récemment, le 5 septembre précédent, d'être nommé contrôleur général. Voyez le *Journal* de Dangeau à cette date.

2. Nous voyons dans une lettre du lieutenant général de Lavardin que les états avaient donné aux commissaires pour l'amirauté trente-huit mille six cent soixante-six francs. Sévigné en eut dix mille; Coetlogon Mejusseaume huit mille.

3. Il y a dans l'autographe *eu*, et huit lignes plus loin *gâté*, sans accord.

4. Voyez ci-dessus, p. XLV, note 1.

5. Le lieutenant général de Lavardin.

1699 avoir gâtées; c'est lui qui a fait envisager à ce même premier personnage toutes les conséquences de ce qu'il disoit, et qui lui a fait enfin supporter la douleur de voir faire du bien à d'autres dans un temps où il lui en coûte cinq cents francs par jour[6]. Cependant, Monsieur, il faut avouer que l'obligation que nous avons à Monsieur votre frère doit être rapportée à celle que nous vous avons. Il n'auroit pas agi comme il a fait, s'il n'avoit pas connu vos sentiments, et il a bien voulu me faire entendre que vous lui en aviez marqué de si favorables pour moi en particulier, que je dois en être sensiblement touché le reste de ma vie.

Je suis, avec beaucoup de respect et de reconnoissance,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SÉVIGNÉ.

A Vannes, ce 17e novembre 1699.

6. Dans la lettre du 15 octobre citée plus haut (p. XLII, note 5), Lavardin fait remarquer qu'il ne s'est pas porté lui-même pour un écu de gratification, et qu'il dépense trois mille pistoles par tenue d'états. — Dans une autre lettre, du 17 novembre 1699, le même Lavardin se montre assez mal disposé pour Sévigné. Après avoir nommé quelques-uns des principaux de la noblesse des états qu'il envoya à leurs collègues pour faire passer d'autorité l'affaire du rachat des édits, il ajoute : « Pour M. de Sévigné, je ne l'y envoyai pas, la noblesse étant si déchaînée contre lui que sa seule présence les eût animés jusqu'à ne pouvoir prendre la résolution réglée. »

1494 *bis*. — DU COMTE DE GRIGNAN A CHARLES DE SÉVIGNÉ.

1703

Le 31 mai, à Grignan, 1703.

Je ne néglige jamais occasion de me renouveler dans votre aimable souvenir, mon très-cher frère; je les recherche même, comme vous verrez, sans aucun ménagement des peines que je vous donne. Vous avez su tous les ordres que j'ai reçus de prendre possession de la principauté d'Orange[1] : votre chère sœur vous a instruit

Lettre 1494 *bis* (revue sur l'autographe). — 1. Il ne s'agissait plus, comme en 1673, d'une occupation temporaire, mais d'une revendication de la principauté contre les prétendus héritiers de Guillaume III, mort l'année précédente. Le traité d'Utrecht laissa Orange à la France. Voyez Walckenaer, tome V, p. 401, note à la page 37. — « Le 28 du mois dernier, M. de Grignan, lieutenant de Roi de Provence, prit au nom de S. M. possession de la ville et principauté d'Orange, et fit fermer les temples dans la ville et dans tout le pays. » (*Journal* de Dangeau, 5 avril 1703.) — Dans un article intéressant du *Journal des Débats*, n° du 30 novembre 1853, où l'auteur, M. William Jones, analyse un livre* de Pineton de Chambrun, pasteur de l'Église d'Orange et chapelain du prince d'Orange (Guillaume III), nous trouvons quelques détails, qu'on nous saura gré sans doute de reproduire ici, sur une mission antérieure du comte de Grignan à Orange; la Correspondance, toute remplie en 1673 du fameux siége, ne nous dit rien de l'honorable conduite du Comte en 1685, parce qu'elle était alors suspendue, Mme de Sévigné et sa fille se trouvant réunies à Paris. « La ville d'Orange, dit M. W. Jones, fut jusqu'à la fin du dix-septième siècle la capitale d'une principauté indépendante de la France. Cette principauté avait passé à la maison de Nassau en 1530, et Guillaume de Nassau avait été reconnu prince d'Orange par le roi Henri II, au traité de Cateau-Cambrésis, en 1559. Mais à mesure que la monarchie

* *L'Histoire de la persécution des protestants dans la principauté d'Orange par le roi de France, depuis l'année* 1660, *jusqu'à l'année* 1687, etc., Londres, 1689 (en anglais). C'est d'après cette vieille traduction anglaise que M. W. Jones a fait son analyse, et retraduit en français les extraits qu'il donne du livre de Chambrun.

1703 de tous ces détails. Il me paroît que les choses s'y sont passées au goût du maître, c'est-à-dire d'une manière à

française se concentrait et se fortifiait, l'indépendance d'Orange était devenue de plus en plus une fiction. Orange avait déjà été occupée deux fois par la France sous le règne de Louis XIV, de 1660 à 1665 *, et de 1672 ** à 1678, lorsqu'en 1682, dans la première ardeur des poursuites qui préparèrent la révocation de l'édit, l'intendant de Provence y envoya prendre, autant qu'il lui plut, des sujets du prince d'Orange, et les emprisonna en qualité de relaps, tout comme s'ils avaient eu l'honneur d'être ses administrés. En 1685, le pays environnant regorgeait de dragons; les protestants fugitifs, faute d'un meilleur asile, s'étaient sauvés à Orange. On les y alla chercher, et depuis ce temps Orange est resté incorporé *** à la France. C'est le début de cette incorporation que M. de Chambrun raconte.... M. de Grignan, le gendre même de Mme de Sévigné, avait d'abord été chargé de l'exécution, et M. de Chambrun lui rend ce témoignage, qu'il y mettait tous les bons procédés possibles, et l'adoucissait autant qu'il était en lui. Il était arrivé à trois heures de l'après-midi, le 23 octobre, et il avait presque rassuré les pauvres habitants d'Orange pour leur propre compte, en leur affirmant qu'il ne s'agissait que de réclamer les sujets du Roi, lorsque, quelques heures après, il vit d'autres ordres succéder aux siens. « Il se comporta, dit M. de Chambrun, en « homme d'honneur; il déclara ouvertement qu'il n'était pour rien « dans l'intrigue de la cour, et il exprima en termes suffisants le dé« plaisir qu'il ressentait. » Je ne me rappelle pas que Mme de Sévigné ait noté cet accident parmi ceux qui arrêtèrent la fortune de son gendre, mais il s'accorde bien avec l'humeur dont elle le dépeint ****. Dans la nuit du même jour arrivait en effet à Orange un nouvel officier du Roi, le comte de Tessé, et celui-ci, qui avait plus besoin d'avancer que le comte de Grignan, amenait avec lui, pour

* Voyez Walckenaer, tome V, p. 38 et 39.

** Lisez : « 1673, » et voyez les lettres de novembre et décembre 1673.

*** De fait, si l'on considère le peu de compte qu'on tint des droits du souverain; mais on voit par notre lettre qu'on ne l'occupa définitivement qu'en 1703.

**** C'est bien l'idée qu'en donne aussi Mme de Coulanges, en faisant précisément allusion, dans sa lettre du 10 mai 1703, aux ordres qu'il avait reçus pour la prise de possession : « Je ne crois personne plus propre que lui à convertir les huguenots : il a bien de la douceur, bien de la raison, et n'est point du tout hérétique : voilà de grands talents pour Orange. » (Tome X, p. 485.)

de Trimond, prieur de Cabrières, qui est mentionné sept ou huit fois dans nos tomes VI et VIII[1]. Enfin M. Paul Lacroix, qui en toute rencontre nous a secondés avec le plus obligeant empressement, et voudra bien, nous l'espérons, nous seconder souvent encore, nous a communiqué une copie, faite par lui-même, de la lettre du comte de Grignan à l'intendant le Bret.

---

*362 *bis*. — DU COMTE DE GRIGNAN A D'AIGLUN[1].

1673

Mardi au soir, à Lambesc.

Je me suis avisé aujourd'hui, mon cher Monsieur, qu'ayant eu l'honneur de vous voir hier, je ne vous parlai point de la lettre que j'ai reçue[2] du Roi, qui m'or-

1. M. le vicomte de Trimond nous a appris qu'il avait encore trouvé dans ses papiers une lettre du comte de Grignan, adressée à son trisaïeul M. Guirand, ingénieur militaire. Nous ne lui avons pas demandé l'autorisation de la publier : c'est une lettre de service, dont la signature seule est de la main du comte de Grignan.

Lettre 362 *bis* (revue sur une copie de l'autographe *). — 1. Nous avons déjà donné une lettre du comte de Grignan à d'Aiglun : voyez tome X, p. 560. Celle-ci est plus facile à dater : l'ordre du Roi et les victoires dont il y est parlé permettent de la rapporter à coup sûr

Pages 51-65 incorrectly bound as follows:

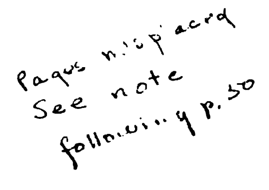
59-60
57-58
51-54
63-64
61-62
55-56
65-

1673 donne de m'accommoder avec Monsieur de Marseille. Je ne puis comprendre comment j'allai oublier de vous la montrer; car outre que je n'ai rien de réservé pour vous, c'est que l'ayant fait voir à d'autres, vous que j'aime et que j'honore plus que personne, vous serez toujours assurément des premiers à qui je ferai confidence des choses qui m'arriveront. C'est cette lettre dont vous avez tant ouï parler et que l'on disoit que je devois recevoir tous les ordinaires. Mais il est vrai qu'on n'a pas voulu me l'envoyer de la cour, que lorsqu'ils ont jugé à peu près que je devois avoir remporté toutes mes victoires : ainsi cela s'appelle venir à souhait. Nous parlerons plus amplement de tout cela quand j'aurai la joie de vous voir ici, que vous me faites espérer dans l'autre semaine. Je vous envoie cependant la copie de la lettre que j'ai reçue de M. de Louvois sur le siége d'Orange : vous la trouverez honnête pour toute la noblesse et pour moi. Je vous prie d'en envoyer des copies à tous ceux de vos amis qui ont été à Orange[3]. Bonsoir, mon cher Monsieur : aimez-moi toujours, je vous en prie, et croyez que vous ne sauriez faire un plus grand plaisir à l'homme du monde à qui votre amitié est la plus chère, c'est

GRIGNAN.

Suscription : A Monsieur d'Aiglun, conseiller du Roi au parlement de Provence.

3. Pour « l'attachement et l'amour » que toute la noblesse de Provence témoigna au comte de Grignan, à l'occasion du siége d'Orange, voyez tome III, p. 298.



AUTRES LETTRES INÉDITES

DE MADAME DE SÉVIGNÉ,

DU COMTE DE GRIGNAN, DE CHARLES DE SÉVIGNÉ,

DU CHEVALIER DE GRIGNAN, DE L'ÉVÊQUE DE CARCASSONNE

ET DE MADAME DE SIMIANE.

Ce troisième appendice se compose de seize lettres heureusement découvertes avant l'achèvement de notre édition. Sept sont de Mme de Sévigné, quatre du comte de Grignan, une écrite en commun par le comte de Grignan et son frère l'évêque de Carcassonne, une de Charles de Sévigné, une du chevalier de Grignan, une de Mme de Simiane, une de Pontchartrain, que nous donnons en note. La plus importante de toutes, celle de Mme de Sévigné au baron de Mauron, a été trouvée par M. de Boislisle, ainsi que la lettre de Pontchartrain, et celle de Mme de Simiane, dans les riches archives de M. le marquis de Chabrillan[1], qui nous a communiqué ces trois pièces avec

1. Le frère aîné de la belle-fille de Mme de Sevigné mourut sans enfants. Son frère cadet, Jean-René-François-Amalric de Brehan, qui devint chef de la famille et comte de Mauron et Plélo, épousa Catherine-Françoise le Febvre de la Falluère, dont il eut un fils : Louis-Robert-Hippolyte de Brehan comte de Plélo, connu par son ambassade en Danemark et sa fin glorieuse sous les murs de Dantzig en 1734. Le comte Louis-Robert avait épousé Louise-Françoise Phelypeaux de la Vrillière ; de cette alliance une fille seule survécut et eut postérité : Louise-Félicité de Brehan de Plélo, qui épousa Emmanuel-Armand de Vignerot du Plessis Richelieu, duc d'Aiguillon, dont le fils mourut le 17 mai 1800, sans laisser de postérité, et

une très-libérale bienveillance, en même temps qu'il nous a permis d'extraire de ses papiers de famille plusieurs notes intéressantes, qui, pour la plupart, trouveront place dans nos *Additions et corrections*.

C'est encore M. de Boislisle qui a pris la peine de copier pour nous les lettres du comte de Grignan à le Peletier et à Desmaretz, celles de Charles de Sévigné, du comte de Grignan et de l'évêque de Carcassonne au même Desmaretz, et celle du chevalier de Grignan à Chamillart. Ces diverses pièces ont été trouvées par lui aux Archives de l'Empire, dans les papiers du contrôle général.

Les six lettres de Mme de Sévigné à sa fille et à son gendre, nous en devons la connaissance à M. Rathery de la Bibliothèque impériale. Nous les donnons d'après les originaux, copiés soit par lui, soit par nous; ces originaux ont été vendus à diverses personnes par M. Percheron, qui en avait, nous a-t-on dit, hérité de son père, lequel les tenait de la marquise de Vernouillet. L'un d'eux appartient maintenant à M. Boilly, qui nous a témoigné, à cette occasion, comme déjà dans plusieurs autres, le bon vouloir le plus aimable. Quant à M. Rathery, de notre premier à notre dernier volume, il a pris à notre édition un intérêt constant et actif, et nous le prions de nouveau d'agréer ici nos très-sincères remercîments. Nous en devons aussi à M. le baron Jérôme Pichon, à M. le vicomte de Trimond, d'Orléans, et à M. Paul Lacroix, bibliothécaire à l'Arsenal. M. le baron Pichon, qui plus d'une fois, pour l'annotation de Mme de Sévigné et d'autres parties de la collection, nous a permis de recourir à son érudition aussi sûre que variée, a bien voulu comparer notre texte imprimé de la lettre 6 *e* de Mme de Sévigné (p. LXXV) à l'original, qui lui appartient. M. le vicomte de Trimond, qui possède la lettre du comte de Grignan à M. d'Aiglun (LIX), a eu la bonté de nous en adresser une copie, et ensuite de collationner une épreuve sur l'autographe. Deux membres de la famille de M. de Trimond paraissent dans la correspondance : d'abord M. d'Aiglun lui-même, à qui écrit le comte de Grignan ; son nom était *de Trimond*, et il ne prit celui de *d'Aiglun* qu'après avoir acheté le fief d'Aiglun en 1631 ; puis Charles

dont la fille, Innocente-Aglaé, épousa Joseph-Dominique Guigues de Moreton, marquis de Chabrillan, grand-père du marquis actuel.

m'attirer sa confiance. Je reçois tous les jours des lettres d'approbation de ma conduite, très-gracieuses : cela 1703 m'encourage à dire mes petits sentiments dans les occasions ; mais il s'en présente une sur laquelle, ne jugeant pas qu'il soit à propos que j'écrive moi-même, je vous conjure, mon très-cher frère, de trouver les moyens d'en parler à M. Chamillart, de ma part, si vous voulez. Il a envoyé un ordre à M. le Bret, notre intendant[2], d'établir la capitation dans la principauté d'Orange. Il me paroît que c'est un peu se hâter, à l'égard des gens encore tous effarouchés d'une nouvelle domination : ils doivent être un peu ménagés dans la conjoncture des mouvements de leurs confrères voisins. Quelques secours qu'ils aient pu donner à ces derniers, ces secours ont été secrets, et on ne peut les en convaincre ; ils seroient même moins coupables, étant sujets d'un prince qui les y avoit engagés. Ce qui est encore de plus fâcheux, c'est que les catholiques sont découragés de ces nouveaux ordres de capitation, et dans la dernière consternation ; cette consternation même des catholiques donne une joie maligne aux protestants, au travers de leur chagrin particulier ; tout cela aigrit les esprits des uns et des autres à un point que l'on ne peut exprimer, et la ressource du secours qui en peut venir au Roi ne peut

s'en servir, le régiment des dragons de la Reine et le régiment d'infanterie Duplessis-Bellièvre. La ville fut envahie à une heure du matin, et occupée comme si elle avait été prise d'assaut. On s'empara d'abord des ministres, etc. »

2. Voyez tome X, p. 9, note 1. — Une note placée en tête de la lettre, et sans doute écrite ou dictée par Chamillart, conteste cette assertion : « J'avois consulté M. le Bret, et il n'avoit point eu d'ordre d'imposer. Le Roi a même jugé à propos de différer jusques à l'année prochaine. » — On lit encore sur la lettre cette autre note au crayon : « A Mr Rouillé (*Rouillé du Coudray, un des directeurs des finances*), pour en parler à Mr de Ch. (*Chamillart*). »

1703 être plus médiocre. Je ne crois pas, à vue de pays, que dans celui de la principauté d'Orange, très-peu étendue, la capitation puisse produire pour le Roi quinze ou vingt mille francs; mais ceux qui l'exigent ne s'oublient pas ordinairement. Faites entrer, je vous supplie, notre ministre dans ces réflexions. Je sais bien qu'il ne faut pas mettre ce pays d'Orange sur un autre pied que les sujets du Roi, puisqu'ils le sont devenus; mais on y seroit à temps l'année prochaine, et cependant les choses s'y établiroient au contentement du maître, et on ramèneroit[3] ces esprits indisposés avec plus de facilité. Je n'ose en écrire moi-même, mon cher frère, parce que je dois toujours être le premier à procurer les avantages du Roi; mais je les trouverois présentement plus dans ce petit adoucissement de retardement que dans le payement d'une somme si modique. Je vous conjure surtout de ménager mes intérêts en sorte que le ministre reçoive mes remontrances comme un effet de mon zèle, mais d'un zèle qui s'éclaire quand on voit les choses de près. Je voudrois bien aussi que tout cela se passât sur le pied d'une confidence de vous et de moi à lui, sur l'assurance de l'attention qu'on aura toujours que les ordres seront exécutés comme ils doivent l'être; il faudroit même ménager, si mes remontrances sont approuvées, qu'il parût qu'elles viennent de moi, qui ai pris le parti, après avoir bien établi les intérêts du Roi et ponctuellement exécuté ses ordres, d'apporter dans le reste tous les adoucissements que j'ai pu dans toute cette petite contrée d'Orange. Je ne vous fais point d'excuses de mes libertés : je suis en possession il y a longtemps de vous fatiguer; mais comme vous ne m'en

3. Il y a *remmèneroit* dans l'autographe; dix lignes plus loin *passa*, pour *passât*.

aimez pas moins, vous courez risque de pareilles aventures quelquefois. 1703

Au reste, je compte sur la joie de vous embrasser cet hiver, quand j'irai à l'Institution ; car apparemment vous ne voulez pas l'être ailleurs, puisque vous quittez si inhumainement notre voisinage[4]. J'en ferai bien des reproches à cette sainte, qui fuit le commerce des pauvres mortels ; mais tout cela ne peut m'empêcher de l'aimer, de l'honorer et l'estimer comme elle mérite de l'être. Je suis à vous, mon très-cher frère, avec un tendre et inviolable attachement.

GRIGNAN.

4. Ceci pourrait faire croire et il nous paraît très-probable que ce ne fut pas au séminaire Saint-Magloire, dirigé par les oratoriens, mais à leur propre noviciat appelé généralement *l'Institution*, que Charles de Sévigné passa ses dernières années : ceux qui voulaient entrer dans les ordres étaient sans doute seuls admis au séminaire ; on sait au contraire que beaucoup de laïques se retiraient dans les appartements ou les petites maisons de l'Institution : voyez ci-après, p. 88, note 11. Les deux établissements étaient du reste assez voisins, l'un tout contre Saint-Jacques du Haut-Pas (aux Sourds-Muets), l'autre tout près de l'Observatoire (aux Enfants-Assistés). Sur la retraite de Charles de Sévigné et de sa femme, que Mme de Coulanges appelle dans ce temps-là « une vraie sainte, » voyez au tome I la *Notice biographique*, p. 304, et tome X, p. 489, 491, 500.

1703

*1494 *ter*. — DU COMTE DE GRIGNAN A CHAMILLART.

Monsieur,

Je ne doute pas que le nom et la famille de M. le marquis de la Charce ne vous soient connus : c'est une maison aussi distinguée par son zèle pour la religion depuis leur conversion, qu'elle l'est par sa qualité[1]. Leur exemple jusques ici a soutenu dans cette contrée du bas Dauphiné la foi des bons catholiques, comme il a été la confusion de ceux qui n'ont fait que semblant de l'être. Mme la marquise de la Charce la mère, âgée de quatre-vingts ans, est une personne d'un rare mérite. Monsieur son fils aîné a l'honneur d'être gentilhomme de la chambre de Monseigneur le Prince[2]. Le cadet a vu brûler dans les Cévennes, par la fureur des fanatiques, une belle terre et la seule maison qui lui restoit. Cette famille, Monsieur, vient de perdre Mlle de la Charce, que l'on pouvoit regarder comme une espèce d'héroïne, et à qui tous les services qu'elle a rendus à la religion et au Roi, dans les premiers mouvements de la conversion des huguenots, avoient attiré des bontés de Sa Majesté une pension de deux mille francs. Permettez-moi, Monsieur, de joindre mes instantes prières à celles de cette famille, qui s'est adressée à moi, et dont je connois les grands besoins comme le mérite, pour obtenir du Roi la continuation de cette pension en faveur de Mme la marquise de la Charce la mère. J'ose avancer qu'il est de la piété et de

Lettre 1494 *ter* (revue sur l'original, qui n'est pas de la main du comte de Grignan, mais seulement signé de lui). — 1. Sur la famille de la Charce, voyez la longue note des pages 546-548 du tome X.

2. De Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé.

Pages misplaced. See note following p. 50

Je vous ai envoyé, Monsieur, des articles signés, qui 1683
ne sont pas véritablement en forme, mais seulement pour vous faire voir que nous consentons à tout ce que vous avez desiré, en attendant que les procurations vous mettent[2] en état de faire dresser le contrat. Les nôtres ne tiennent à rien; mais celle de M. de Grignan, qui est en Provence, et que les lettres de ma fille[3] n'ont pas trouvé où elle pensoit, est la seule cause de ce retardement[4]; car je vous assure, Monsieur, que rien ne manque à sa bonne volonté : elle vous dira elle-même sa joie en vous envoyant son consentement; nous vous répondons qu'il viendra incessamment; mais nous ne pouvons le faire avancer par nos lettres plus que nous avons fait. Je vous supplie très-humblement de croire, Monsieur, que j'irois le plus agréablement du monde en Bretagne, pour être témoin de la chose du monde que j'ai toujours la plus souhaitée, si je n'étois attachée à mon oncle l'abbé de Coulanges, dont l'âge de soixante et seize ans passés ne lui permet pas de faire ce voyage en cette saison. J'espère que vous trouverez que cette excuse n'est que trop bonne et trop vraie, et que vous ne m'en croirez pas avec moins de zèle,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissante servante,

M. DE RABUTIN CHANTAL[5].

2. Dans l'autographe : *mette*.

3. Mme de Grignan était alors à Paris : voyez tome VII, p. 130, note 7.

4. Charles de Sévigné parle aussi du retard de la procuration au tome VII, p. 256.

5. Pontchartrain (voyez sur lui le renvoi fait ci-dessus, p. XVIII) avait aussi facilité par son entremise le mariage de Charles de Sé-

1684

*943 *bis*. — DU COMTE DE GRIGNAN A CLAUDE LE PELETIER[1].

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 22e de ce mois. Les cinquante mille livres que Sa Majesté fit demander pour le port d'Antibes furent accordées par une seule et unanime délibération de l'assemblée[2], et si pendant la séance qui fut faite pour

vigné. Voici une lettre qu'il écrivait quelques jours auparavant au même M. de Mauron :

DE PONTCHARTRAIN AU COMTE DE MAURON *.

A Paris, 4e décembre 1683.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le trentième du mois passé. Ce qui m'y réjouit infiniment, c'est de vous voir en meilleure santé que vous n'avez été depuis quelque temps. Du reste vous connoissez mon cœur pour vous; vous savez que je ne suis entré dans votre affaire que parce que je l'ai crue ** bonne pour tous les deux partis, que je n'ai eu d'autre vue que l'avantage et le contentement réciproque de personnes que j'aime et que j'honore. Ainsi sans autre discours ni sans plus grande apologie de ma part, tout le monde étant aussi parfaitement content que je vois qu'on l'est de tous côtés : vous, Monsieur, de ce que l'on passe tout ce que vous souhaitez ; et ici, de ce que vous ne souhaitez rien qu'on ne veuille bien passer, je n'ai qu'à louer Dieu du succès de mes vœux et vous assurer qu'on ne peut être plus que je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

PONTCHARTRAIN.

LETTRE 943 *bis* (revue sur une copie de l'original ***). — 1. Claude le Peletier avait succédé, comme contrôleur général des finances, à Colbert, mort en 1683.

2. En 1684, l'assemblée des communautés de Provence tint ses

* Cette lettre a été revue sur l'autographe, appartenant à M. le marquis de Chabrillan.

** Dans l'autographe : *cru*, sans accord.

*** Communiquée par M. de Boislisle. La signature seule est de la main du comte de Grignan.

Pages misplaced. See note following p. 80

*760 *bis*. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

1679

Vendredi, à sept heures du soir, 8e décembre[1].

Après avoir envoyé mon paquet à la poste, j'en reçois un de Mme de V.[2] pour vous; mais comme elle me prie de ne l'envoyer que par le courrier, je le ferai, et vais le mettre dans mon cabinet; j'y joindrai encore les réponses qu'elle fera à vos lettres que j'enverrai[3] demain; et quoiqu'il soit fâcheux de laisser vieillir des lettres, il le vaut mieux que de hasarder de faire du mal à ses amis. Mandez-moi des nouvelles de la santé de Monsieur le Coadjuteur[4]. Je vous embrasse, ma très-chère.

Lettre 760 *bis* (revue sur une copie de l'autographe *). — 1. Cette lettre est, selon toute vraisemblance, de 1679. Le 8 décembre tombait au vendredi dans les années 1673, 1679, 1684, 1690. En 1673, Mme de Vins n'était pas encore mariée (voyez tome III, p. 306, note 30). A la fin de 1684, Mme de Sévigné était aux Rochers; à la fin de 1690, à Grignan. — Nous avons au tome VI, p. 129, une longue lettre du même jour (8 décembre 1679); cela vient à l'appui de notre conjecture : Mme de Sévigné nous apprend au commencement de ce billet-ci, qu'elle a déjà envoyé un paquet à la poste. Voyez ci-après, dans les notes 2, 4 et 5, d'autres raisons qui confirment cette date de 1679. Un peu plus tard (tome VI, p. 162), elle parle d'un billet du même genre, « d'un petit guenillon de billet, dit-elle, qui suivoit une grosse lettre. »

2. Évidemment Mme de Vins. Pompone venait d'être disgracié (voyez la lettre du 22 novembre précédent, tome VI, p. 87), et l'on comprend que sa belle-sœur pouvait craindre à cette époque de confier ses lettres à la poste. Dans les lettres voisines de celle-ci par la date, il est plusieurs fois question de paquets et de billets reçus de Mme de Vins pour Mme de Grignan.

3. Dans l'autographe : *j'envoiré*.

4. Le coadjuteur d'Arles nous apprend lui-même, dans une lettre écrite par lui à Pompone, le 6 janvier 1680, qu'il était, au moment où il reçut la nouvelle de sa disgrâce, « dans le plus fort d'une très-fâcheuse maladie. » Voyez tome VI, p. 180.

Communiquée par M. Rathery.

1679 *Suscription :* Provence. Lambesc.

Madame

Madame la comtesse de Grignan.

A Lambesc[5].

1683 ## *920 *bis.* — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE MAURON[1].

A Paris, 8e décembre.

MONSIEUR,

Il n'est pas possible qu'en faisant quelque réflexion, non-seulement sur ce qui s'est passé depuis deux mois, mais depuis quatre ans, vous ne soyez très-persuadé que je n'ai jamais rien tant souhaité pour mon fils que l'honneur de votre alliance. Cette lettre passeroit les bornes ordinaires si je voulois vous dire tous mes sentiments sur la joie sincère et véritable que me donne cette espérance. Je ne puis m'empêcher de me flatter que quand je serai connue de vous, vous me verrez avec d'autres yeux que ceux que vous avez eus jusques ici : nous aurons des conversations qui vous feront connoître mon cœur, et l'estime et le respect que j'ai pour votre mérite.

5. Nous voyons au tome VI, p. 161, que Mme de Grignan avait été vers cette époque à Lambesc, où les états s'étaient ouverts le 14 novembre.

LETTRE 920 *bis* (revue sur l'autographe *). — 1. Cette lettre est sans doute celle dont Charles de Sévigné remercie sa mère, peu de temps avant son mariage avec la fille de M. de Mauron : voyez au tome VII, la lettre 924, particulièrement p. 255 ; voyez aussi p. 246 du même tome, note 1 ; p. 247 ; p. 253, note 1 ; et p. 258 et 259.

* Appartenant à M. le marquis de Chabrillan.

Pages misplaced. See the following p. 50

la charité de Sa Majesté aussi bien que de l'avantage de son service de soutenir des gens que l'on peut dire s'être 1704 toujours signalés pour les intérêts de notre religion. Je suis avec beaucoup d'attachement et de respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GRIGNAN[3].

Le 7e juin, à Grignan, 1703.

3. A cette lettre est joint, dans les papiers du contrôle général, le placet de la marquise douairière de la Charce.

Pages misplaced. See note following p.

cela un des procureurs du pays avoit fait paroître un 1684
défaut de bonne volonté, je ne doute pas que, pour peu que la chose eût été considérable, je n'en eusse été averti par M. Morant[3], qui, avec l'engagement d'agir de concert avec moi, suivant les ordres qu'il reçoit, a un moyen bien sûr de savoir ce qui se passe ès délibérations de l'assemblée, puisqu'il y est présent. Ainsi, Monsieur, il me seroit difficile de comprendre par quel motif on a écrit contre la conduite de ce procureur du pays. Je me flatte que Sa Majesté aura la bonté de se souvenir que je n'ai jamais eu de ménagement pour ceux qui n'ont pas fait leur devoir avec tout l'empressement qu'il faut, et j'espère aussi que vous me ferez la grâce de l'informer de ce que j'ai l'honneur de vous mander. Il est vrai qu'il fut dit que n'y ayant point d'ordre de Sa Majesté adressé à l'assemblée pour ces cinquante mille livres, comme on en envoie un pour le don gratuit, il étoit nécessaire d'en demander ; mais j'ordonnai à l'assemblée, qui doit donner

séances aux mois d'octobre et de novembre. Dans les procès-verbaux imprimés que nous avons cités plusieurs fois, nous voyons que l'intendant (Morant) demanda aux états, par ordre du Roi, pour les dépenses du port d'Antibes, « la somme de cinquante mille livres pour l'année prochaine (1685), et la suivante également. » L'assemblée « accorde unanimement » à Sa Majesté les cinquante mille livres demandées ; mais comme en vertu d'une délibération des états de 1683, la province a déjà à payer, pour le même objet, trente mille livres en 1684 et autant en 1685, l'assemblée délibère, « sous le bon plaisir de Sa Majesté, que ladite somme de cinquante mille livres sera payée, moitié au dernier décembre mil six cens huitante six, et l'autre moitié à pareil jour de l'année mil six cens huitante sept ; et néanmoins que Sa Majesté sera très-humblement suppliée d'avoir la bonté.... de déclarer que ce sera la dernière contribution pour l'achèvement des réparations dudit port d'Antibes, eu égard à la grande contribution qu'elle a faite à la réparation dudit port, qui reviendroit avec celle-ci à cent quatre-vingt-cinq mille livres. »

3. Thomas-Alexandre Morant, intendant en Provence de 1680 à 1689. Voyez tomes VII, p. 100, et VIII, p. 395.

1684 créance à ce que je dis de la part du Roi, de délibérer sans retardement, et cela fut fait.

Je suis toujours avec un attachement très-respectueux,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GRIGNAN.

A Aix, 30e de novembre 1684.

1698 *1478 *bis*. — DU COMTE DE GRIGNAN A LE BRET[1].

Samedi matin, à Cadenet[2], 20e décembre 98.

JE suis très-fâché, Monsieur, que ce petit retardement de l'ouverture de notre assemblée[3] ait[4] dérangé vos projets. Si j'avois imaginé qu'il eût pu vous faire la moindre peine, et à Monsieur l'archevêque d'Aix[5], j'aurois passé par-dessus toutes les bonnes raisons que j'ai eu l'honneur de vous dire, auxquelles je pouvois joindre celles de ma santé, qui a été assez altérée par le grand rhume accom-

LETTRE 1478 *bis* (revue sur une copie de l'original*). — 1. Sur l'intendant et premier président le Bret, voyez tome X, p. 9, note 1.

2. Aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Apt (Vaucluse), à trois lieues environ nord-est de Lambesc, et de l'autre côté de la Durance. — Nous avons vu dans une lettre de 1698, la seule que nous eussions d'abord de cette année (tome X, p. 437), que le comte de Grignan était à Lambesc à la fin de décembre.

3. Ouverture d'abord fixée au samedi 20 décembre, date même de cette lettre, puis remise au lundi 29 : voyez tome X, p. 437, note 3.

4. Dans l'autographe : *aye*.

5. Daniel de Cosnac : voyez particulièrement tome III, p. 233, note 2. Les archevêques d'Aix avaient la présidence de l'assemblée : voyez tome VIII, p. 262, note 9.

* Communiquée par M. Paul Lacroix. La signature seule est de la main du comte de Grignan.

gné de fièvre que j'ai eu à Avignon pour demander 1698
n peu de précaution et quelques jours de repos; j'espère que je le trouverai ici pour toutes les choses qui m'y ont amené[6]. Je me rendrai sans faute le lendemain de Noël à Lambesc. Nous pourrons samedi faire l'ouverture; et dans le dimanche, où peut-être ne voudroit-on point s'assembler, il sera aisé de faire toutes les lettres que le courrier doit porter à la cour; et l'affaire sera achevée le lundi; le courrier partira dans le moment. Je souhaite, Monsieur, que tout cela vous accommode, et que je puisse avoir l'honneur et le plaisir de vous embrasser bientôt et vous assurer du véritable attachement avec lequel je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GRIGNAN.

---

* 1504 *bis*. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A DESMARETZ[1]. 1704

Vendredi 19[e].

M. BELLANGER dit hier à mon laquais qu'il avoit eu, Monsieur, l'honneur de vous parler de mon affaire, et que je saurois de vous ce qui en étoit. Si elle est rompue sans ressource, et sans qu'on y puisse jamais revenir, faites-moi la grâce de me le mander; s'il y a quelque

6. Dans l'autographe : *emmené*.

LETTRE 1504 *bis* (revue sur une copie de l'autographe*). — 1. La lettre est du mois de décembre 1704. — Sur Desmaretz (c'est ainsi qu'il signe son nom), voyez tome X, p. 501, note 1, et p. 535, note 2. Charles de Sévigné venait de « changer de vie**, » et s'occupait peut-être de la vente de sa charge : voyez ci-dessus, p. LIII, et note 4.

* Communiquée par M. de Boislisle.

** Voyez au tome X, p. 489, la lettre de Mme de Coulanges à Mme de Grignan, du 17 juin 1703.

1704 espérance, faites-moi la grâce de me marquer à quelle heure de ce matin ou de cette après-dînée je pourrai avoir l'honneur de vous voir sans vous incommoder. Je serai sûrement ce soir à l'hôtel de Croissy, et dans votre quartier, à l'heure qu'il vous plaira ordonner. Je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SÉVIGNÉ.

Suscription : A Monsieur, Monsieur Desmaretz, directeur des finances[2].

1708 *1510 *bis.* — DU CHEVALIER DE GRIGNAN A CHAMILLART.

A Marseille, ce 18e janvier 1708.

Un peu de goutte à la main m'a empêché, Monsieur, d'avoir l'honneur de vous faire mon très-humble compliment sur le mariage de Monsieur votre fils[1]. Je ne crois pas, Monsieur, avoir besoin de beaucoup de discours pour vous persuader le sensible intérêt que je prends à tout ce qui vous arrive, et avec quel attachement je suis à vous, Monsieur, depuis longtemps. Mais vos grandes et importantes occupations pourroient bien me faire un

2. Le cachet, en cire noire, porte l'écusson de Sévigné, avec la couronne de marquis, et deux griffons pour supports.

Lettre 1510 *bis* (revue sur une copie de l'autographe*). — 1. Michel de Chamillart, qui prit en se mariant, dit Saint-Simon (tome VI, p. 178), le nom de marquis de Cany (Saint-Simon écrit : *Cani*, et Dangeau : *Cagny*), avait épousé, au commencement de janvier 1708, Marie-Françoise de Rochechouart Mortemart, petite-fille de Vivonne. Voyez sur ce mariage les *Mémoires de Saint-Simon*, tome VI, p. 161 et suivantes, et Dangeau, au 22 décembre 1707 et au 9 janvier 1708.

Communiquée par M. de Boislisle.

peu oublier de vous ; ce seroit un malheur dont je ne me consolerois pas. Je ne sais, Monsieur, si vous avez eu la bonté de lire une lettre que je me donnai l'honneur de vous écrire, que Mme la comtesse de Brancas[2] vous rendit, Monsieur. J'attends toujours quelque marque de la protection dont vous honorez ceux que vous aimez. Je me flattois autrefois d'être dans le nombre ; ne me donnez pas l'affliction de m'en ôter parce que je n'ai pas l'honneur de vous voir. Songez, Monsieur, avec quel dévouement et avec quel profond respect je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur, 1708

ADHÉMAR DE GRIGNAN.

Ne seroit-ce pas prendre un peu trop de liberté avec vous, Monsieur, de faire ici mon très-humble compliment à Mme de Chamillart[3], et de l'assurer de mon respect, pour lui épargner la fatigue d'une réponse ?

Pour Monsieur votre fils, comme je n'ai pas l'honneur d'être connu de lui, je n'ose lui rien dire.

---

*1510 *ter*. — DU COMTE DE GRIGNAN A DESMARETZ[1].

MONSIEUR,

Je vous supplie d'agréer mes très-humbles compliments sur le choix que Sa Majesté a fait de votre per-

2. Peut-être une de ces Provençales dont parle Mme de Sévigné en 1695 (tome X, p. 236). — La grand'mère du comte de Grignan était une Brancas.

3. Voyez tome X, p. 440, note 8.

LETTRE 1510 *ter*. — 1. Cette lettre a été revue sur une copie de l'original communiquée par M. de Boislisle. La signature seule est de la main du comte de Grignan.

1708 sonne pour la charge de contrôleur général des finances[2], et que je vous assure que personne ne ressent plus de plaisir que moi de vous voir dans le ministère et d'espérer de recevoir vos ordres. Je ne vous rappellerai pas, Monsieur, le souvenir de mon attachement particulier pour feu M. Colbert[3], et des bontés dont ce grand homme m'honoroit, puisque j'ai déjà éprouvé les vôtres, et que je suis depuis longtemps très-parfaitement et respectueusement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GRIGNAN.

A Marseille, le 29e février 1708.

1714 * 1514. — DU COMTE DE GRIGNAN ET DE LOUIS-JOSEPH DE GRIGNAN, ÉVÊQUE DE CARCASSONNE, A DESMARETZ[1].

8e décembre 1714.

IL y a plus d'un an que M. le comte d'Adhémar, connu autrefois sous le nom de chevalier de Grignan, étant mort[2], Monsieur l'évêque de Carcassonne, son frère, eut l'honneur d'écrire à M. Desmaretz, contrôleur général des finances, pour lui demander instamment, et par les motifs les plus pressants, d'ordonner que les appointements dudit sieur comte d'Adhémar, en qualité de

2. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 20 février 1708 : « Le Roi a enfin consenti que Chamillart lui remît la charge de contrôleur général des finances, et le Roi a mis à sa place M. Desmaretz, qui étoit un des directeurs des finances. »

3. Desmaretz était, par sa mère, neveu de Colbert.

LETTRE 1514. — 1. Nous donnons cette supplique d'après un copie de l'original communiquée par M. de Boislisle.

2. Voyez au tome I la *Notice biographique*, p. 313.

menin, attaché à Monseigneur le premier Dauphin[3], et depuis sa mort à Monseigneur le duc de Bourgogne, devenu dauphin, fussent payés. Ces appointements sont dus pour cinq années (30 000#), et indispensablement nécessaires pour payer une foule de créanciers perdants du défunt, qui n'a laissé d'autre bien dans le monde. M. Desmaretz eut la bonté de répondre à Monsieur de Carcassonne qu'il n'étoit pas encore possible de satisfaire à cette espèce de dette; mais il lui laissa espérer dans cette réponse, qui subsiste, que insensiblement il donneroit des ordonnances, pour être payé en plusieurs années de tous ces arrérages. C'est à obtenir ces ordonnances, avec tels délais et telles assignations qu'il plaira à M. Desmaretz, que se réduisent M. le comte de Grignan et Monsieur l'évêque de Carcassonne (sensibles à l'honneur de la mémoire de leur frère), et sur quoi ils implorent le secours et les bons offices de M. le marquis et de Mme la marquise de Maillebois[4], espérant avec confiance qu'ayant l'honneur de leur appartenir[5], ils voudront bien les leur accorder. Ils les assurent aussi d'une reconnoissance sincère et proportionnée à l'important service qu'ils leur rendront en cette occasion[6]. 1714

3. Voyez tome VI, p. 275.

4. Le marquis de Maillebois, maréchal de France en 1741, alors brigadier, maître de la garde-robe et lieutenant général en Languedoc, était le fils aîné du contrôleur général Desmaretz. Il avait épousé, en janvier 1713, Marie-Emmanuelle d'Alègre.

5. Voyez la note suivante.

6. Le 9 mai 1705, l'évêque de Carcassonne seul (le comte de Grignan, son frère, était mort le 30 décembre 1714) renouvela cette supplique, en la faisant précéder de ces mots : « L'évêque de Carcassonne envoie à M. Desmaretz le mémoire suivant, en lui rappelant les bontés qu'il a toujours eues pour lui, les relations de parenté qui unissent la maison de Grignan à celle de Desmaretz *, et enfin l'amitié

* Nous ignorons quelle pouvait être la parenté des familles de Grignan et Desmaretz. Quelque désir qu'on pût avoir d'*appartenir*

*6 b. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE GRIGNAN[1].

Voila ce que je vous adresse, à vous qui êtes un badin, à vous qui faites des applications : j'ai trouvé celle-ci toute faite au bout de ma plume, et tout en riant je dis la vérité. Je souhaite que le temps passe : à quel prix? Hélas! au prix de ma vie; c'est une grande folie que de vouloir acheter si cher une chose qui vient infailliblement; mais enfin cela est ainsi.

Je ne sais si vous aviez l'année passée d'aussi grandes inquiétudes que celles que je sens que je vais avoir; si cela est, je vous plains, et j'espère de votre amitié les mêmes soins que j'eus de vous. Adieu, mon très-cher : ne soyez pas paresseux d'écrire en ce temps-là.

Suscription : Pour Monsieur de Grignan.

particulière qu'il a toujours conservée avec Mgr Desmaretz, archevêque d'Auch*. »

Lettre 6 *b* (revue sur une copie de l'autographe**). — 1. Cette lettre et les cinq suivantes sont à placer parmi les lettres de date incertaine que nous avons données au tome X, p. 541 et suivantes. — Ce premier billet ou ce fragment de lettre nous paraît avoir dû être écrit vers la fin de la troisième grossesse de Mme de Grignan. Ces mots surtout : « en ce temps-là, » semblent indiquer une époque précise, déjà prévue, le mois de novembre 1671, où Mme de Grignan accoucha en Provence, un an après son accouchement de Paris. On se rappelle les lettres nombreuses que Mme de Sévigné écrivit à son gendre depuis la fin de juin 1670, où il se rendit à son poste en Provence, jusqu'au milieu de janvier 1671, où Mme de Grignan se disposa à aller rejoindre son mari.

au contrôleur général, on ne pouvait assurément nommer *parenté* une lointaine communauté d'alliance des deux maisons avec la famille d'Angennes. Une nièce du ministre, Henriette-Madeleine Desmaretz de Vaubourg, avait épousé en 1702 Charles d'Angennes, marquis de Poigny, petit-fils d'un cousin issu de germain de la première femme du comte de Grignan.

* Jacques Desmaretz, frère du ministre, d'abord évêque de Riez, puis archevêque d'Auch de 1713 à 1725.

** Communiquée par M. Rathery.

*6 *c*. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Lundi au soir.

Tout est gratté, tout est tondu, tout est propre, tout est disposé à vous recevoir; voilà votre carrosse et mes chevaux : disposez absolument de tout ce qui est à moi; réglez, ordonnez, commandez, car ma fantaisie et ma sorte d'amitié, c'est d'aimer cent fois mieux votre volonté que la mienne, et de me trouver toujours toute disposée à suivre vos desseins. Votre fils est gaillard, et mange comme un petit démon dans l'air de cette forêt. Le *bien Bon* vous embrasse[2].

Suscription : Pour Madame de Grignan.

Lettre 6 *c* (revue sur l'autographe*). — 1. Ce billet, qui, de même que le suivant, est écrit, on n'en peut douter, de Livry, pourrait être du séjour que Mme de Grignan fit à Paris en 1674 et 1675, ou de celui de 1677 à 1679. Il ne peut être question du séjour de 1676 et 1677, puisque les enfants étaient restés à Grignan (voyez tome V, p. 181 et 189). Quant à celui de 1677 à 1679, si, comme il a été dit dans la *Notice biographique* (tome I, p. 237), Mme de Grignan vint à Paris, en novembre 1677, avec son fils, une phrase de la lettre du 20 mai 1678 prouve qu'à cette date il n'était plus avec elle (voyez tome V, p. 443 vers la fin); mais on peut conclure de deux autres passages (tome VI, p. 2, et tome XI, p. XI) qu'il lui avait été ramené avant son retour en Provence, qui eut lieu en 1679.

2. Les mots : « et mange, etc. » jusqu'à la fin du billet, forment deux lignes écrites à la marge.

* Appartenant à M. Boilly.

*6 *d.* — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Livry, jeudi au soir.

Le temps est fort triste et tout à fait tourné à la pluie ; ne venez point vous dégoûter entièrement de cette petite solitude ; il reviendra encore quelques beaux jours ; si vous venez nonobstant le temps, je les trouverai fort heureux. Pour moi[1], je soutiendrai ici ma petite gageure, et m'en retournerai bien vite auprès de vous. Je n'ai pas laissé de me promener ce soir ; il y avoit une *sainte horreur*[2] assez charmante ; mais en vérité la solitude ressembloit trop à celle que Mlle d'Alerac nous proposoit l'autre jour. L'*Odyssée*[3] m'est fort nécessaire ; je suis assurée que ce livre me divertira. Bonsoir, ma chère bonne : peut-être que le soleil me fera changer d'avis demain matin. Surtout, ma bonne, ne vous fatiguez point, et conservez cette santé si délicate. J'embrasse tout ce qui est autour de vous.

Lettre 6 *d* (revue sur l'autographe*). — 1. « Pour moi » est écrit au-dessus de *mon*, raturé ; et, six lignes plus loin, *ce livre*, au-dessus de *elle*, également effacé.

2. Comparez tome IX, p. 102.

3. Ce mot, dans l'original, a une orthographe singulière, et qui peut étonner sous la plume de Mme de Sévigné. Au lieu de l'*Odyssée*, on lit : *laudicee*. — Plusieurs traductions françaises de l'*Odyssée* ont été publiées au dix-septième siècle : celles de Certon (1615), de Boitel (1619), de Picou (1650). Il y en a une de Peletier qui remonte à 1574. En 1681, de la Valterie donna une traduction à la fois de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

* Appartenant à M. Rathery.

*6 *e*. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Lundi.

Puisque vous voulez absolument qu'on vous rende votre petite boîte, la voilà ; je vous conjure de l'ouvrir, et de recevoir aussi tendrement que je vous le donne un petit présent qu'il y a longtemps que je vous destine[1]. J'ai fait retailler le diamant avec plaisir, dans la pensée que vous le garderiez toute votre vie ; je vous en conjure, ma chère bonne, et que jamais je ne le voie en d'autres mains que les vôtres ; qu'il vous fasse souvenir de moi et de l'excessive tendresse que j'ai pour vous, et par combien de choses je voudrois vous la pouvoir témoigner en toutes occasions : quoi que vous puissiez croire là-dessus, vous n'en croyez pas assez.

Suscription : Pour ma fille.

---

*6 *f*. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Mercredi matin.

Vous deviez bien dévaliser[1] mon laquais : vous auriez trouvé un paquet pour vous que je vous renvoie, et deux

Lettre 6 *e* (revue sur une copie de l'autographe*). — 1. Il n'est pas bien sûr qu'il soit ici question d'une bague ; autrement nous aurions songé à celle dont Mme de Sévigné parle à sa fille au commencement de la lettre du 9 février 1671 (tome II, p. 51).

Lettre 6 *f* (revue sur l'autographe**). — 1. Dans l'original, le mot est mal écrit, l'*a* mal formé ; il y a *deuoliser ;* mais c'est évidemment *dévaliser* qu'il faut lire.

* Communiquée par M. le baron Jérôme Pichon, à qui l'original appartient.

** Appartenant à M. Rathery.

billets de la Troche, qui ne chante que la paix, la douce paix[2]. Vous disiez l'autre jour que vous ne la souhaitiez pas; pour moi, je vous avoue, ma bonne, que j'en suis fort aise; j'aime à reculer un temps que vous souhaitez souvent, et dont les moindres échantillons me font de la peine. Je vais dîner à Charenton[3], comme vous me l'avez conseillé; j'en suis plus près de vous, et j'envoie savoir de vos nouvelles. Je retourne ce soir à Livry, et je vous embrasse de tout mon cœur, ma très-aimable[4].

Dites à Mlle de Méri que je suis fâchée de sa mauvaise santé. Si elle est en état de venir ici, elle nous fera beaucoup de plaisir. Parlez à Corbinelli sur ce présent[5], ma bonne; il ne faut point qu'il le refuse; le grand maître[6] disoit vrai.

Suscription : Pour Madame de Grignan.

2. Mme de la Troche n'avait pas l'humeur égale. « Elle est, dit Mme de Sévigné (tome III, p. 21), contente et malcontente dix fois par semaine, et cette diversité compose un désagrément incroyable dans la société. » Un peu plus loin, p. 24 : « Comme il ne lui est pas facile de se passer de moi, insensiblement les glaces se fondent, sa belle humeur revient; et moi, je le veux bien. »

3. Chez Mme du Plessis Bellière (voyez tome VI, p. 251)? ou chez M. de Bagnols (voyez même tome, p. 23 et 33)?

4. Dans l'original, la fin de cet alinéa, depuis « de vos nouvelles, » est écrite à la marge de la première page.

5. Peut-être s'agit-il ici des deux cents pistoles que le cardinal de Retz porta en 1678 à Corbinelli, pour la première année d'une pension qu'il voulait lui faire. Du moins cette année-là Mme de Grignan était à Paris, et Mme de Sévigné quittait parfois sa fille pour aller à Livry : voyez tome V, p. 506, et la lettre de Livry, p. 516. — Dans le même tome V, il est assez souvent parlé de la mauvaise santé de Mlle de Méri : voyez p. 167, 168, 169, 181, 182, 566.

6. Le comte du Lude, grand maître de l'artillerie.

* 12 *bis* (*de la Correspondance Simiane*). — DE MADAME DE SIMIANE A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ[1].

Mon suisse m'a dit, Madame, qu'étant allé chez vous par mon ordre, il avoit appris que vous étiez incommodée. Je sais bien mauvais gré à M. Tartaric de ne me pas informer des nouvelles d'une santé qui m'est aussi chère que la vôtre. J'espère cependant que ce ne sont que les légères incommodités auxquelles vous êtes accoutumée. Je souhaite d'apprendre par vous, Madame, votre parfait rétablissement, et vous supplie très-humblement de faire remettre à Henry un coffre de cuir noir, clouté de clous argentés, que j'ai pris la liberté de vous laisser avec un autre, que vous me ferez la grâce de garder, ne voulant que ce premier uniquement. Je vous demande mille très-humbles pardons, Madame, de me servir d'une main étrangère; mais j'ai si mal à la tête, que je ne saurois écrire moi-même. Je suis dans la crise de toutes mes affaires; j'espère qu'elles prendront bientôt un bon train, et surtout celui de finir, qui est le plus desirable. J'ai l'honneur d'être, Madame, avec le plus

Lettre 12 *bis* (revue sur l'original *, dont la signature est autographe). — 1. Après avoir déjà tant grossi le recueil des lettres de Mme de Simiane, nous aurions pu nous faire scrupule d'imprimer encore celle-ci; mais elle est adressée à la veuve de Charles de Sévigné, et par là même, par les bonnes relations qu'elle indique, ce semble, et que ne faisait pas précisément supposer un certain passage où Mme de Simiane parle de sa vieille tante (tome XI, p. 146 et 147), cette lettre n'est pas sans quelque intérêt. La suscription aussi nous apprend, ce qu'on ne savait pas d'ailleurs, que c'est aux Feuillantines du faubourg Saint-Jacques que la marquise de Sévigné passa les dernières années de sa retraite (voyez au tome I la *Notice biographique*, p. 304, et tome XI, p. LIII).

* Appartenant à M. le marquis de Chabrillan.

tendre et le plus respectueux attachement, votre très-humble et très-obéissante servante,

GRIGNAN DE SIMIANE.

Suscription : Paris.

Madame

Madame la marquise de Seuigny, aux Feuillantines, fauxbourg St-Jacques, à Paris[2].

LETTRES D'ANTOINE POMME AU COMTE DE GRIGNAN, AU CHEVALIER DE GRIGNAN, ETC.

Nous devons à M. Paul Lacroix la connaissance d'un petit volume intitulé : *les Œuvres du sieur Antoine Pomme*, publié à Lyon, en 1674, et dédié au comte de Grignan. C'est un recueil de lettres et de poésies, dont quelques-unes sont adressées au comte et au chevalier de Grignan *. Une épître en prose et en vers « A M. Giffon de l'Académie royale, » commence ainsi : « Bonnes fêtes, mon cher Monsieur ; me voici de retour de Lambesc, où j'ai été député de notre communauté, pour aller faire la révérence à M. le comte de Grignan. Vous ne sauriez croire combien ma négociation a réussi, et de quelle manière les Muses ont été reçues. Monsieur le Coadjuteur et Madame la Comtesse ont pris goût à ce que je leur ai débité, c'est-à-dire que vous n'êtes présentement pas le seul qui vous êtes laissé tromper en ma faveur. » Suit un récit en vers du voyage d'Antoine Pomme, et

2. Au bas du verso du premier feuillet, il est écrit d'une autre main : « Je reconnoys avoir retiré de Madame la marquise de Seuigny la cassette mentionnée dans la presente lettre, ce premier aoust 1724, » déclaration confirmée par le suisse, en ces termes : « Henry, suisse de Madame la marquise de Simiane, a receu cette (*sic*) coffre. » — Sur un autre feuillet, Mme de Simiane a donné elle-même le reçu du second dépôt : « Je reconnois que Madame la marquise de Sévigné m'a fait remettre le coffre de la vaisselle d'argent que je l'avois suppliée et qu'elle a eu la bonté de me garder. Fait à Aix, ce treize décembre mil sept cent trente. CASTELLANE GRIGNAN DE SIMIANE. »

* Sans doute au chevalier Joseph Adhémar ; le chevalier de Malte Charles-Philippe était mort au commencement de 1672.

surtout de sa présentation à Mme de Grignan. Il fit longtemps, nous dit-il, le pied de grue, et croqua le marmot, pour réussir à voir « cette belle aurore, » et pouvoir admirer ses yeux ; enfin on le mène à la chambre de la Comtesse :

D'abord l'odeur du musc avec celle de l'ambre,
Surprirent tout à coup mon cœur.
Madame étoit pour lors dans une grande chaise ;
Près d'elle étoit aussi le grand Coadjuteur,
Tous deux, je crois, fort à leur aise.

On lui demande de lire des vers, il en lit :

.... Cette adorable femme
Se tourna devers moi pour me mieux écouter ;
Mais certes son regard, qui perce jusqu'à l'âme,
Me fit d'abord baisser les yeux.
Pourtant, de temps en temps, voyant sa bonne mine,
Je disois à part moi : « Quel bonheur pour ces lieux,
Puisqu'une personne divine,
Afin d'y demeurer, abandonne les cieux... ! »
Car, à n'en point mentir, voyant cette beauté,
Je la pris d'abord pour Diane.
En effet, elle tient de la divinité ;
Son teint est plus blanc que la neige, etc., etc.

La ridicule insignifiance de cet échantillon suffira à expliquer que nous n'insérions pas ici les lettres et les poésies adressées par le sieur Pomme à des membres de la famille de Grignan.

C'est d'abord une épître dédicatoire, en prose mêlée de vers, « à Monseigneur le comte de Grignan..., commandant pour le Roi en Provence, » où le poëte se borne à demander à *Sa Grandeur* de faire semblant d'agréer ce qu'il lui offre, vante les héros qu'a produits la maison de Grignan, met naturellement le Comte au-dessus de tous ses ancêtres, le nomme « un des plus grands hommes du siècle, » et déclare que

.... Aucune créature
Ne possède un esprit ni plus fort ni plus doux.

Puis c'est un sonnet au même comte de Grignan, « Sur son voyage d'Orange. » En voici le second quatrain :

Avez-vous bien songé que vous êtes sans cœur ?
Que vous l'avez laissé, tout rempli de tendresse,
A votre chère épouse, à l'illustre Comtesse,
Et que cette héroïne en est seule vainqueur ?

Ce sont ensuite, après la lettre à M. Giffon, deux lettres au chevalier de Grignan, l'une en prose, l'autre en prose et en vers, toutes deux très-platement prétentieuses, où il est parlé de deux aimables sœurs, une Janeton et une Suzon, entre lesquelles le poëte se croirait, dit-il, moins en sûreté qu'entre M. de Turenne et Montecuculli.

Enfin, c'est une lettre « à Madame la douairière de Buoux, » tante du comte de Grignan. Dans cette lettre, après avoir exprimé le vœu que « le violet de l'archevêque d'Arles ait la couleur de la fraise, » l'auteur ajoute : « Je n'en désespère pas, Madame; car je sais bien que si l'on prétend de faire rougir quelqu'un de votre illustre famille, ce ne sera jamais que par la tête. Le Roi n'a pas donné le cordon (*du Saint-Esprit à l'archevêque d'Arles*), qu'il ne fût assuré que le pape donneroit le chapeau. Toute la France le souhaite, et tout le monde dit qu'il n'est point d'homme sur la terre qui la mérite mieux que cet illustre prélat. Oui, Madame,

Chacun dit, et ne dit point mal,
Que ce grand homme d'Archevêque,
Qu'on croit plus sage que Sénèque,
Mérite d'être cardinal. »

La lettre se termine par un pompeux hommage aux dames de la maison de Grignan, à « ses héroïnes, dont une seule vaut assurément trente hommes, d'une autre famille. »

Il faut avouer qu'Antoine Pomme est bien modeste de nous dire dans sa préface que sa muse n'est qu'une « petite muse de ménage ; » et en le voyant tourner ses compliments avec cette rare élégance, on a peine à croire, ce que lui-même aussi nous apprend, que, né dans un village, où jamais il n'a vu faire une rime, il ne soit de sa vie sorti de la province, et qu'il n'ait jamais su d'autre latin que celui de son *Pater* : « encore, ajoute-t-il, je ne sais. »

LETTRES

DE

MADAME DE SIMIANE

NOTICE

SUR

MADAME DE SIMIANE.

Il semble qu'il n'y ait rien à ajouter à la notice, aussi intéressante que détaillée, dans laquelle M. P. Mesnard, racontant la vie de Mme de Sévigné et de sa famille, a esquissé en passant les traits principaux de la physionomie de Mme de Simiane[1]. Les cinquante-six lettres au marquis de Seytres-Caumont, publiées aujourd'hui pour la première fois sur les autographes obligeamment communiqués par Mme la comtesse de Laborde-Caumont, une des dernières descendantes de cette antique maison, ne changent rien sans doute à l'opinion que l'on s'était faite depuis longtemps de la petite-fille de l'illustre marquise, mais elles ajoutent à ce que nous savions d'elle d'intéressantes informations. Plus d'un détail important de son existence est éclairé par les documents nouveaux : ses relations nous sont mieux connues; nous entrons plus avant dans l'intimité de ces dernières années, où la fille et la veuve de deux anciens lieutenants généraux de Provence retrouvait autour d'elle, dans sa modeste retraite, les hommages qui s'étaient autrefois adressés aux honneurs et au pouvoir.

Il nous reste peu de souvenirs de la jeunesse de Mme de Simiane. Les billets qu'elle écrivait alors ne nous ont pas été conservés. Sous les agréments austères de la femme en cheveux blancs, *la seule* dont nous connaissions le langage, il nous est

1. *Voyez tome I, p. 229-234, p. 299, et p. 314-316.*

difficile de juger de *cet esprit qui dérobait tout*, et surtout de cet attrait irrésistible qui eût *brûlé le monde*, selon les expressions de son aïeule et de sa mère[1]. Nous apprécions mieux le côté sensé, le tour d'esprit sobre et solide, l'élégance sans étude et pleine de mesure de la grande dame, qui se retrouve jusque dans ses négligences. Évidemment d'ailleurs, ce qui nous est parvenu d'elle ne nous donne qu'une bien faible idée de sa conversation, si brillante au témoignage de ses contemporains, et du charme qu'elle répandait autour d'elle[2]. Les

1. Voyez la lettre du 16 octobre 1689 (tome IX, p. 259.)

2. Voici le témoignage que nous rend d'elle le chevalier de Perrin dans une note de sa seconde édition (1754) des lettres de Mme de Sévigné, témoignage que nous avons mentionné au tome VI, dans la note 5 de la page 37 : « Pauline de Grignan, née en 1674, et mariée en 1695 au marquis de Simiane, étoit connue dès l'âge de cinq à six ans* par la beauté de son esprit autant que par les grâces de sa personne. Ses lettres étoient déjà regardées comme des pièces où le naïf et le naturel se faisoient admirer**. Elle avoit à peine trois ans, qu'il lui échappoit des reparties fines et plaisantes***. Elle n'en avoit que treize lorsqu'elle écrivit, par l'ordre de Mme de Grignan, une petite histoire de piété, dont le plus bel esprit auroit pu se faire honneur. Il est aisé de juger quelle fut dans la suite une personne si favorisée de la nature, et élevée sous les yeux d'une mère et d'une grand'mère dont l'esprit sembloit avoir passé dans le sien. Elle excella non-seulement dans le genre épistolaire, mais encore à faire des vers de société, car elle n'en fit jamais que pour le simple amusement. En voici quelques-uns, que le hasard a conservés, et qui peuvent servir à prouver ce qu'on vient d'avancer. Elle les fit à l'occasion de son dernier voyage de Provence, où, en qualité d'héritière de tous les biens de la maison de Grignan, elle vint plaider au parlement d'Aix avec les créanciers de la succession de M. de Grignan, son père.

Lorsque j'étois encor cette jeune Pauline,
J'écrivois, dit-on, joliment;
Et sans me piquer d'être une beauté divine,
Je ne manquois pas d'agrément;

* La plus petite des deux éditions de 1754 donne : « cinq ou six ans. »

** Voyez les lettres du 8 novembre 1679 et du 12 janvier 1680 (tome VI, p. 79, et p. 186 et 187).

*** Voyez la lettre du 27 octobre 1677 (tome V, p. 377).

lettres qui nous restent (le plus grand nombre a péri, et peut-être les plus précieuses) ne forment pas un ensemble complet, comme celles de Mme de Sévigné, avec lesquelles nous nous gardons bien d'établir aucune comparaison, et elles sont loin de présenter le même intérêt. Les événements dont se nourrit l'histoire, les bruits de la cour, de la capitale, des hautes régions du pouvoir, ne trouvent plus qu'un bien faible écho dans l'asile que s'est choisi cette digne et noble femme, retirée et un peu désabusée du monde. C'est dans une société fort distinguée par les qualités de l'esprit, mais moins retentissante, peu nombreuse, et sur laquelle, à plus d'un siècle de distance, les renseignements intimes et détaillés nous manquent, que s'est écoulée, depuis 1720 jusqu'à sa mort, arrivée le 3 juillet 1737, la vie de Mme de Simiane. Sur ce théâtre

Mais depuis que les destinées
M'ont transformée en pilier de Palais,
Que le cours de plusieurs années
A fait insulte à mes attraits,
C'en est fait, à peine je pense;
Et quand par un heureux succès
Je gagnerois tout en Provence,
J'ai toujours perdu mon procès.

Mme de Simiane possédoit encore au souverain degré le talent de bien parler, et le don de plaire sans nulle affectation. Sa conversation étoit vive, enjouée, et toujours décente. Mais si l'humanité ne comporte point que tant de qualités aimables soient exemptes du plus léger défaut, comment n'être pas surpris qu'un peu d'inégalité dans l'humeur ait été le seul reproche qu'on pouvoit lui faire? Disons encore à sa louange que comme le cœur n'y eut jamais de part, elle n'en perdit aucun de ses amis, et sa société n'en fut ni moins délicieuse, ni moins recherchée. Héritière des sentiments de son illustre aïeule, elle aima la justice par-dessus tout, et protégea la vertu persécutée. Une âme haute, généreuse, compatissante, un cœur droit, sensible, ami du vrai, formoit essentiellement son caractère. Les grands principes de religion, dont elle fut nourrie, se retrouvoient en elle jusque dans le tumulte de la cour et du monde; mais ils ne parurent jamais avec plus d'éclat que vers les dernières années de sa vie, qu'elle passa dans l'exercice constant des vertus sublimes du christianisme. » (Tome V de l'édition de 1754, note de la page 146 dans la plus grande des deux impressions, de la page 120 dans la plus petite.)

restreint, elle inspira de profondes, de durables amitiés, dignes d'elle. Partout où elle paraissait, elle exerçait une grande influence. Son train était médiocre : elle prend soin de nous le dire elle-même en plus d'un endroit ; elle avait eu à soutenir plusieurs procès, à la suite desquels elle vendit ses terres patrimoniales ; mais l'éclat de sa naissance, l'agrément et la sûreté de son commerce, le respect dû à son caractère, firent naturellement de son salon un centre pour la noblesse d'épée, à laquelle elle appartenait par le sang et les manières ; pour les graves parlementaires d'Aix, dont elle partageait les idées sur beaucoup de points ; pour les académiciens de Marseille, dont elle encourageait les travaux, car il était, ce semble, impossible que les lettres ne tinssent pas une grande place dans le cœur de la petite-fille de Mme de Sévigné. Il paraît même que cette influence, bien peu menaçante, comme l'on pense, tout en étant fort réelle, causa de l'ombrage un moment au tout-puissant intendant de la province, qui aurait voulu, dit-on, la comprendre dans les nombreux ordres d'exil qu'il obtint de la cour vers la fin de 1731.

Fidèle à des traditions de famille qui remontaient au grand siècle, elle appartenait à l'école de Port-Royal, et partageait à l'endroit des jésuites quelques opinions ou préjugés d'un certain nombre des hommes distingués de son temps. Il est assez probable, quoique les termes toujours mesurés et prudents dont elle se sert nous l'indiquent à peine[1], qu'elle apporta une certaine chaleur dans les polémiques religieuses soulevées en Provence, comme ailleurs, par la bulle *Unigenitus*, les appelants, et la résistance des gens de robe aux ordres de la cour. L'irritation des deux partis fut encore augmentée par les scandaleux débats du procès la Cadière[2], dans lequel la plupart des amis

1. Voyez ci-après (n° 43) un long fragment de lettre au marquis de Caumont, qui commence ainsi : « Il est venu une lettre de Monsieur le chancelier au chef de notre aréopage.... »

2. Un témoignage contemporain inédit nous apprend à quel degré de passion on en était venu de part et d'autre. « Je ne crois pas, écrivait le 5 octobre 1731 Nicolas de Folard, chanoine de Nîmes, à son frère, le célèbre chevalier, je ne crois pas que ces Messieurs d'Aix y voient guère plus clair que nous. S'ils étoient sages, ils se récuse-

que Mme de Simiane avait au parlement opinèrent pour la condamnation du P. Girard[1].

roient tous tant qu'ils sont; car ils doivent se défier d'eux-mêmes, sachant bien en leur conscience qu'ils ont tous pris parti. Non-seulement ils sont divisés de sentiments, ils le sont aussi de volonté. Leurs animosités ont passé dans leurs enfants, et tandis que les uns se sont excédés de paroles et menacés de coups de bâton dans le Palais, les autres se sont donné de grands coups d'épée à travers le corps hors du Palais. Que peut-il sortir d'un tribunal composé de pareils juges, qu'un jugement biscornu? » (*Papiers du marquis de Caumont*, *correspondance autographe du chanoine de Folard*.)

1. M. Prosper Cabasse, au tome III, p. 189-283 de ses *Essais historiques sur le parlement de Provence* (Paris, 1826), raconte avec autant de convenance que d'esprit de justice les détails de cette triste affaire; mais le récit par lequel il y rattache (p. 281) la mort du premier président le Bret*, arrivée trois ans après, est plein d'inexactitudes et d'invraisemblances de tout genre. Nous ne le rapportons ici que parce que le nom de Mme de Simiane s'y trouve mêlé : « Mme de Simiane, dit M. Cabasse, faisait sa demeure à Aix à l'époque du procès du P. Girard, et s'était prononcée ouvertement contre le jésuite. On assure que.... le premier président le Bret demanda contre elle une lettre de cachet, et que la fille du duc d'Orléans, fort attachée à Mme de Simiane, para le coup, et parvint même à se faire remettre les lettres que le premier président avait écrites au ministère à ce sujet**. Mademoiselle d'Orléans (*on l'appelait* Mademoiselle de Valois), passant en Provence, en 1734, pour aller épouser le duc (*lisez* le prince héréditaire) de Modène, combla d'amitiés Mme de Simiane, qu'elle appelait *sa maman* depuis qu'elle avait été attachée au Palais-Royal, du vivant de son mari, le marquis de Simiane *Gordes****, gentilhomme du Régent et lieutenant de Roi (*plus exactement* lieutenant général) en Provence****. Mademoiselle d'Orléans, se trouvant un jour en tiers avec Mme de Simiane et M. le Bret, reprocha à ce dernier d'avoir voulu nuire à sa chère maman, et lui montra ses lettres, qui en étaient la preuve. Le premier président fut frappé de cette

* Voyez ci-après, p. 86, note 2.

** La princesse n'était point alors à Paris, comme ce passage le ferait croire, mais en Italie. Voyez la suite de la note.

*** Cette seconde appellation est une erreur. La terre de Gordes appartenait à une branche de la maison de Simiane qui en portait le nom.

**** *Voyez au tome I la Notice sur Mme de Sévigné*, p. 314.

Rien, du reste, chez Mme de Simiane ne sentait le sectaire. Le penchant au jansénisme n'occupait qu'un coin de cet esprit

apostrophe comme d'un coup de foudre, et mourut peu d'heures après, à pareil jour qu'il avait signé, trois ans auparavant, l'arrêt du P. Girard et de la Cadière. » M. Cabasse ajoute : « Cette anecdote peu connue n'en est pas moins certaine. Elle est rapportée dans les notes sur Aix par M. le président de Saint-Vincens, et elle a été racontée à M. Roux-Alpheran par son grand-oncle, M. de Saint-Ferréol, qui avait vingt ans lors de la mort de M. le Bret. » M. Roux-Alpheran fait le même récit dans *les Rues d'Aix*, ou *Recherches historiques sur l'ancienne capitale de la Provence* (Aix, 1846–1848), tome II, p. 204. Malgré ces divers témoignages, il nous paraît certain qu'il y a tout au moins, outre les inexactitudes que nous avons déjà relevées, beaucoup d'exagération dans cette tradition locale. Dans la lettre du 22 octobre 1734, Mme de Simiane raconte fort simplement à sa cousine, la marquise de Rousset, que le président, avec qui elle avait dîné le mercredi chez la princesse, fut trouvé mort le lendemain dans son lit. La princesse ne passait point en Provence, comme le dit M. Cabasse, pour aller épouser le duc de Modène (elle était mariée depuis 1720 au prince héréditaire*) ; elle ne retournait pas non plus dans sa principauté, comme le rapporte M. Roux-Alpheran, mais quittant le duc de Modène son beau-père, réfugié à Gênes pendant l'occupation de son duché par les Français, elle allait rejoindre son mari à Paris, où ils se logèrent fort modestement, et consultèrent sans doute un procès de succession qu'ils plaidèrent et perdirent en 1737. Son crédit, onze ans après la mort du Régent, ne devait pas être bien redoutable. Il n'est nullement vraisemblable que l'intendant-président le Bret, qui venait, comme premier magistrat, lui rendre honneur, ait été apostrophé ni épouvanté par elle. Il put se sentir mal à l'aise aux côtés de Mme de Simiane ; peut-être un reproche plus ou moins couvert, un mot plus ou moins piquant, lui fut-il adressé par elle ou même par la princesse ; mais sa mort subite la nuit suivante aura tout naturellement fait imaginer le reste et arranger toute

* Il a même été raconté au tome I, dans la *Notice sur Mme de Sévigné* (p. 314), que Mme de Simiane, alors dame de compagnie de la duchesse d'Orléans, fut une des quatre dames choisies pour accompagner jusqu'à Antibes Mademoiselle de Valois ; et Dangeau nous apprend, au 12 avril 1720, que Mme de Simiane étant tombée malade de la petite vérole en route, à la Palice, la princesse dut l'y laisser, après avoir demeuré deux ou trois jours avec elle.

droit et modéré[1], qui ne voulut jamais être en révolte contre l'Église; elle témoigne souvent son dégoût et son horreur pour les extravagances auxquelles donnèrent lieu les prétendus miracles du diacre Paris. D'un autre côté, sa piété profonde ne connaissait pas l'intolérance. Dans sa lettre sur Voltaire, adressée à d'Héricourt[2], elle exprime sa pensée, en termes très-dignes, très-résolus, mais adoucis aussitôt par le témoignage de la plus touchante amitié, à un homme qui ne partageait pas toute l'étendue de sa foi; elle trouve toujours moyen, quand la circonstance l'exige, de donner une leçon discrète à ceux qu'elle aime le plus. Fort éloignée de toute affectation, de tout pédantisme religieux, elle n'aborde ces matières délicates que lorsqu'elle y est en quelque sorte conviée. Avec quel tact exquis elle laisse alors tomber de sa plume l'insinuation affectueuse, le conseil indirect qui peuvent pénétrer dans les âmes, dont elle pense à bon droit que l'aigreur et la violence ne rencontreront jamais le chemin!

On sait que ses scrupules religieux ne furent pas étrangers

l'anecdote. Ajoutons encore que les mots : « il mourut.... à pareil jour qu'il avait signé.... l'arrêt », ne sont aussi qu'un à peu près. L'arrêt est du 10 octobre, le Bret mourut dans la nuit du 13 au 14; le seul rapport est que le 10 en 1731 tombait, comme le 13 en 1734, au mercredi. — On pourrait voir une allusion aux persécutions ou tracasseries dont Mme de Simiane avait été l'objet, de la part de l'intendant et premier président le Bret, dans cette phrase de la lettre du 24 septembre 1734 à d'Héricourt : « Je suis très-fâchée, sans être étonnée, des dernières folies du pauvre Cardinio; je l'ai toujours cru hors de son bon sens. » Le Bret portait comme son père le prénom fort peu usité de Cardin. Il est juste d'ajouter que cet homme d'une grande capacité laissa après lui de vifs regrets. Dans une lettre adressée au marquis de Caumont, d'Anfossy applique à l'intendant de Provence le fameux vers d'Horace (livre I, ode XXIV, vers 9) :

Multis ille bonis flebilis occidit.

Le savant évêque d'Éleuthéropolis, J. Fr. Fouquet, écrivait de Rome au même marquis de Caumont : « M. le Bret avoit l'estime universelle. »

1. *Voyez* la lettre du 3 décembre 1736.

2. *Voyez* le dernier alinéa de la lettre à d'Héricourt, du 28 avril 1735.

aux altérations que subit la correspondance de Mme de Sévigné dans l'édition publiée par le chevalier de Perrin. Les égards dus à quelques personnes, dont les parents se trouvaient mentionnés dans les lettres d'une manière peu flatteuse, commandèrent aussi un petit nombre de retranchements. Mais la mesure fut dépassée. Un document inédit, que nous fournissent les papiers du marquis de Caumont, prouve que c'est surtout aux exigences de Mme de Simiane que nous devons imputer, pour les changements qui affectent, non pas la forme, mais le fond, ce malencontreux remaniement que la critique moderne condamne avec raison.

D'Anfossy écrit de Paris, le 16 février 1737, au marquis de Caumont : « L'édition des lettres de Mme de Sévigné s'avance[1]; mais l'éditeur, notre ami, se voit sur les bras un fâcheux procès à démêler avec Mme de Simiane. Il est venu à cette dame de nouveaux scrupules, et plus difficiles à lever. Elle est alarmée des histoires galantes que sa grand'mère se plaît quelquefois à raconter, et des réflexions qu'elle se permet, qui ne s'accordent pas toujours avec cette haute dévotion dont elle faisoit quelquefois parade. Le contraste est en effet plaisant; mais les regrets de Mme de Simiane viennent un peu tard : il auroit fallu les prévenir lors de l'édition des premiers volumes. Quoi qu'il en soit, elle écrit là-dessus de la manière du monde la plus pathétique, la tristesse dans le cœur, le reproche au bout de la plume; elle est la plus malheureuse du monde, tous ses soins sont trahis, tout conspire à l'humilier, etc. C'est pourtant elle-même qui a remis les papiers, qui a consenti à leur publication. Aujourd'hui elle auroit voulu qu'on lui eût communiqué la copie. Jugez s'il est bien aisé de faire passer et repasser des cahiers; dans l'humeur où elle est, elle les auroit

1. Il s'agit des deux derniers volumes (V et VI) de la première édition du chevalier de Perrin. Ils ne furent publiés qu'en 1737; les quatre premiers avaient paru en 1734. Le même d'Anfossy annonce ainsi ces deux volumes complémentaires au marquis de Caumont, dans une lettre du 2 janvier 1737 : « Il va paroître deux nouveaux volumes de lettres de Mme de Sévigné : on en a retranché tout ce qui pouvoit blesser quelqu'un, et l'éditeur, à qui les originaux ont été confiés, s'est engagé à les brûler, l'édition faite. »

anéantis par ses retranchements. On a cru y suppléer en les donnant à un père de l'Oratoire de ses amis, et qu'elle estime; mais cet expédient ne l'a pas contentée. Elle exige du chevalier un avertissement, une préface, lettre, tout ce qu'il lui plaira, qui marque qu'elle *désavoue cette édition*[1]. Jugez si cela est praticable, et s'il rempliroit bien l'idée qu'elle se propose. Le chevalier est trop engagé, il a promis cette suite, elle lui est, entre nous, nécessaire pour faire écouler les restes de l'édition des premiers volumes, qui ne lui ont pas rendu, à beaucoup près, ce qu'on pourroit s'imaginer. Pour Mme de Simiane, elle n'a qu'à laisser courir, et ignorer *dans sa retraite* ce qui se passe ailleurs :

Scilicet is Superis labor est[2].

Je vous prie, Monsieur, de garder ceci pour vous. » On comprend maintenant pourquoi l'infortuné Perrin accusait sa protectrice « d'un peu d'inégalité dans l'humeur[3]. »

1. Perrin, à la fin de l'*Avertissement* qu'il a mis en tête de ces deux volumes de 1737, s'y est pris fort habilement pour atténuer ce *désaveu :* « En donnant, dit-il, au public les deux volumes qui paroissent aujourd'hui, j'avois à combattre l'extrême délicatesse* de Mme de Simiane, en sorte que sans lui demander un dernier aveu**, j'ai cru qu'il me suffisoit de redoubler tous mes soins pour éviter le plus léger reproche de sa part. Pouvois-je en effet appréhender de lui manquer le moins du monde, en faisant une chose qui doit être si agréable au public, et en même temps si honorable à la mémoire de Mme de Sévigné ? »

2. « Vraiment les Dieux ont bien de tels soucis. »
(Virgile, *Énéide*, livre IV, vers 379.)

3. Voyez ci-dessus, page 5, un peu après les vers cités dans la note. — Nous plaçons à la suite de la notice de M. de Gallier une lettre du chevalier de Perrin à Mme de Simiane, qui nous montre, mieux que

*En réimprimant son *Avertissement* en tête de l'édition de 1754, Perrin a remplacé « l'extrême délicatesse » par « les nouveaux scrupules ». Il a en outre modifié la tournure de la phrase et y a introduit quelques autres changements insignifiants.

**Perrin met ici en note dans l'édition de 1737 : « Mme de Simiane a desiré que le public fût informé de cette circonstance. » *Cette note* n'a pas été reproduite dans l'édition de 1754.

On s'est bien gardé d'appliquer à Mme de Simiane la peine du talion. Scrupuleusement fidèles à leur système de reproduction intégrale, les nouveaux éditeurs se sont interdit de toucher à des longueurs, qui, si elles ne présentent bien souvent par elles-mêmes aucun intérêt littéraire, ont du moins çà et là le mérite d'offrir à la curiosité moderne quelques nouveaux détails de la vie d'une femme fort distinguée, qui, à la suite de son aïeule et grâce à elle, a gardé jusqu'ici, et gardera toujours, cette modeste célébrité, qu'elle justifie par les qualités de l'esprit et du cœur.

Anatole de Gallier.

d'Anfossy ne l'eût jamais pu faire, combien son démêlé avec la petite-fille de Mme de Sévigné lui paraissait fâcheux et lui donnait d'ennui.

LETTRE DU CHEVALIER DE PERRIN A MADAME DE SIMIANE[1].

A Paris, le 12 février 1737.

Je vois, Madame, avec tout le chagrin que vous pouvez imaginer, l'inquiétude que cette suite des lettres de Mme de Sévigné vous cause. Il ne m'appartient pas de vous dire que cette inquiétude est mal fondée; mais j'ose vous assurer que l'édition des quatre premiers volumes étant une fois publiée, plusieurs raisons m'ont obligé à ne la pas laisser *imparfaite*. Ces raisons ne peuvent guère s'expliquer ni se faire entendre par lettre, et si l'éloignement de Paris à Aix étoit moins grand, je serois peut-être déjà parti pour vous aller rendre le compte le plus exact et le plus net de la conduite que j'ai tenue dans cette affaire, sur laquelle je me flatte que vous me trouveriez aussi irréprochable que je fais profession de l'être en toute autre chose. J'espère cependant que je satisferai là-dessus ma délicatesse; car enfin je ne serai pas tranquille tant que je croirai n'avoir plus la même place dans l'honneur de votre confiance et de votre amitié, qui me sont l'une et l'autre si précieuses. Au surplus, Madame, vous jugez bien que dans l'état où sont les choses, je voudrois pour beaucoup qu'il n'eût jamais été question de faire imprimer les lettres de Mme de Sévigné, et que, malgré le ménagement des termes de votre lettre, je ne laisse pas d'en sentir toute la force, et d'en être mortifié comme je le dois. Je puis même vous assurer que si j'étois encore le maître de retirer les deux derniers volumes des lettres qui doivent paroître, je le ferois sans hésiter un instant; mais comme je n'ai point fait les frais de l'impression, il ne dépend plus de moi de supprimer cette suite, que je voudrois pouvoir racheter à quel prix que ce fût, puisqu'elle donne lieu à de nouveaux regrets, qui me touchent au delà de ce que je puis vous dire. Au surplus, Madame, je crois qu'il ne conviendroit pas d'en faire mention dans l'avertissement que je me propose de mettre à la tête de ces deux derniers volumes, puisque je tâche d'y prouver que ces lettres conviennent à toutes sortes

1. Nous donnons cette lettre d'après l'original autographe de Perrin.

de lecteurs; et voici ce que j'y dirai au sujet des personnes pieuses, après avoir parlé des gens du monde :

« Les personnes de piété ne s'accommoderont pas moins de cette lecture que les gens du monde, puisque ces lettres (je ne crains pas de le dire) méritent qu'on les regarde comme différents traités de morale, d'autant plus utiles qu'ils ne sont point annoncés comme tels, et que la vertu mise en action s'y trouve parée de tout ce qui peut la rendre aimable[1]. »

J'en reviens donc à vous dire, Madame, que si je suivois les vues que vous m'exposez dans votre lettre, je croirois faire quelque chose qui vous déplairoit dans la suite, c'est-à-dire quand vous y auriez fait un peu plus de réflexion; et vous me reprocheriez sans doute de vous avoir obéi trop exactement; vous me diriez avec raison qu'il falloit laisser refroidir une première idée, conçue avec trop de chaleur. Je conclus donc, Madame, qu'il ne doit point être question de vos regrets ni de votre désaveu dans l'avertissement; et pour ce qui est d'une lettre sur ce sujet, dont vous me laissez le choix, la chose ne sera pas si difficile, mais l'embarras sera de trouver où placer cette lettre : je verrai cependant ce qui se pourra faire là-dessus, et j'aurai l'honneur de vous en rendre compte[2].

Pour ce qui est des originaux des lettres et du portrait de Mme de Grignan, je serai très-attentif à vous les envoyer incessamment. Je finis en vous assurant qu'on ne peut rien ajouter au dévouement et aux respects avec lesquels je suis à vous, Madame, et pour toujours.

1. Perrin a inséré dans l'*Avertissement* de 1737 tout ce qu'il y a d'essentiel dans ce paragraphe. Après avoir parlé des gens du monde, des gens de lettres et des savants, il ajoute : « Il ne me sera pas plus difficile de prouver que les personnes de piété seront charmées de lire des lettres dont la plupart méritent qu'on les regarde comme différents traités de morale chrétienne, d'autant plus utiles qu'ils ne sont point annoncés sur ce pied-là, et que la vertu mise en action s'y trouve parée de tout ce qui peut la rendre aimable. »

2. Quoi que dise ici Perrin, ce n'est pas dans une lettre, mais dans l'avertissement, qu'il a placé, comme nous l'avons vu (p. 11, note 1), non pas l'expression de ses regrets, mais, sous une forme très-adoucie, une sorte de désaveu de Mme de Simiane.

LETTRES

DE

MADAME DE SIMIANE.

I. — DE MADAME LA MARQUISE DE SIMIANE A MONSIEUR DE BUSSY[1].

Ce n'est point ici une lettre, mon cher cousin, ne la lisez pas sur ce pied-là : à Dieu ne plaise que je m'avise de mêler une des miennes parmi celles que je vous en-

Lettre 1 (revue sur une ancienne copie). — 1. Tel est l'intitulé de la lettre dans notre ancien manuscrit. Dans l'édition de la Haye (1726), elle est placée sans suscription à la suite de la *Préface de M. de Bussy*, et précédée de cette phrase : « Voici ce que ma cousine de Simiane m'écrivit en m'envoyant ce recueil de lettres de Madame sa grand'mère. » Dans les trois autres impressions de 1726, la lettre est détachée de la préface, et elle a pour titre : « Lettre de Mme la marquise de Simiane à M. le comte de Bussy, en lui envoyant le choix qu'elle avoit fait des lettres de Mme de Sévigné. » Voyez dans l'édition de 1818, tome I, p. 23, les raisons fort plausibles qui ont fait penser que la lettre était adressée à l'évêque de Luçon, fils cadet de Bussy, plutôt qu'à l'aîné, qui porta probablement toujours le titre de marquis. Nous croyons que le second fils de Bussy ne fut connu que sous le nom d'*abbé de Bussy*, et (depuis octobre 1723) de *Monsieur de Luçon;* mais tout mondain qu'il était (voyez la lettre que Voltaire lui a écrite en 1716, tome LI, p. 43 de l'édition Beuchot,

» » voie! Regardez plutôt ceci, si vous voulez, comme une préface; et comme elles sont rarement bonnes, j'espère que vous aurez quelque indulgence pour celle-ci.

Il n'est pourtant point question d'

Un auteur à genoux dans une humble préface,
Au lecteur qu'il *ennuie qui doit* demander grâce[2] :

je ne m'attends qu'à des remerciements. Vous savez, mon cher cousin, ou si c'est à un lecteur indifférent à qui je parle[3], il saura que c'est ici une mère qui écrit à sa fille tout ce qu'elle pense, comme elle l'a pensé, sans avoir jamais pu croire que ses lettres tombassent en d'autres mains que les siennes. Son style négligé et sans liaisons[4] est cependant si agréable et si naturel, que je ne puis croire qu'il ne plaise infiniment aux gens d'esprit et du monde qui en feront la lecture.

Un agrément qui seroit à desirer à ces lettres, c'est la clef de mille choses qui se sont dites ou passées[5] entre elles ou devant elles, qui empêcheroit que rien n'en

une lettre de Voltaire au comte de Tressan, tome LII, p. 362, et ci-dessous la lettre de Mme de Simiane du 3 décembre 1736), il put bien préférer de n'être pas désigné plus clairement en tête de la première édition des lettres de Mme de Sévigné, dont la préface est aussi donnée comme étant de « M. de Bussy ».

2. Un auteur à genoux dans une humble préface
Au lecteur qu'il ennuie a beau demander grâce.
(Boileau, *Satire* IX, vers 187 et 188.)
L'édition de la Haye omet le second vers, sans doute à cause de la faute d'*ennuie* sans élision.

3. Tel est le texte du manuscrit, et de l'édition de la Haye. Les trois autres impressions de 1726 corrigent « à qui je parle » en « que je parle ».

4. Nos quatre éditions de 1726 donnent : « sans liaison », au singulier.

5. « .... qui s'étoient dites ou passées, etc. » (*Édition de la Haye*, 1726.) — Cette même édition omet les mots : « qui empêcheroit que rien n'en échappât. »

échappât : je ne l'ai point trouvée ; cependant un lecteur intelligent et attentif remédie à tout cela et y trouve du sens de reste pour s'en contenter.

Comme ces lettres n'étoient écrites que pour ces deux aimables personnes, elles ne déguisoient par aucun chiffre ni par aucun nom emprunté[6] ce qu'elles vouloient s'apprendre ; et comme elles ne trouvoient dans toutes les actions du Roi[7] que de la grandeur et de la justice, elles en parloient sans crainte que leurs lettres[8] fussent interceptées.

Quoique le style de ces lettres soit d'un tour aisé, naturel et simple en apparence, il ne laisse pas d'être assez figuré pour exiger du lecteur bien de l'attention pour le suivre et pour l'entendre[9].

Ces lettres sont d'ailleurs remplies de préceptes et de raisonnements si justes et sensés, avec tant d'art et d'agrément, que leur lecture ne peut être que très-utile aux jeunes personnes et à tout le monde[10].

Tout ce qu'il ne m'est pas permis de vous envoyer,

6. Nous suivons le manuscrit et l'édition de la Haye. Les trois autres textes de 1726 ont le pluriel : « aucuns noms empruntés. »

7. Notre ancienne copie donne *paroles*, au lieu de *actions*. — Au mot *Roi*, l'édition de la Haye met en note : « Louis XIV. » Les trois autres impressions de 1726 portent : « du feu Roi. »

8. Dans les quatre éditions de 1726 : « .... elles en parloient en toute liberté, sans craindre que leurs lettres, etc. »

9. L'édition de la Haye, sans doute afin d'éviter la répétition de *pour*, omet les derniers mots : « pour le suivre et pour l'entendre. »

10. Nous nous sommes conformés pour cette phrase à l'édition de la Haye, en omettant seulement *si* devant *sensés* et *même* devant « à tout le monde, » qui nous paraissent être des additions du fait de l'éditeur. Ces deux mots manquent dans le manuscrit et dans les trois autres impressions de 1726. Le manuscrit, par une triple erreur de copie, dont la dernière a été reproduite par toutes les impressions de 1726, hormis celle de la Haye, donne *semes*, au lieu de *sensés*, *leurs lectures* au pluriel, et « en peut être très-utile, » pour « ne peut être que très-utile. »

mon cher cousin, et qui doit rester sous le secret parce qu'il est trop mêlé d'affaires de famille, et pour le moins aussi beau que ce que je vous envoie, et j'y ai bien du regret. Cependant voici cent trente-sept lettres[11] que je vous ai triées, et dont j'espère que la lecture vous donnera bien du plaisir; en ce cas, je plaindrai si peu les veilles que j'y ai employées[12], que je continuerai à vous en chercher d'autres. Mais si j'étois assez heureuse pour y pouvoir joindre les réponses de ma mère, n'en seriez-vous pas bien content, mon cher cousin, et croyez-vous après cela qu'il y eût rien à desirer[13]?

11. Les quatre éditions de 1726, comme on le verra dans la note suivante, n'indiquent pas le nombre des lettres. Celle de la Haye contient cent soixante-dix-sept lettres ou fragments de lettres; les trois autres, qui sont identiques entre elles quant au contenu, donnent chacune quatre lettres à Coulanges suivies de cent trente-quatre à Mme de Grignan, c'est-à-dire en tout cent trente-huit, une de plus que ne dit Mme de Simiane; mais il faut remarquer que dans ce nombre de cent trente-huit, il y a celles du 24 avril 1671 et du 26 (lisez 27) avril 1672, qui l'une et l'autre sont coupées en deux; elles ont été réellement écrites en deux fois, mais elles ne forment chacune, surtout la seconde, qu'une seule lettre: voyez notre tome II, p. 183-187, et notre tome III, p. 33-42.

12. Pour les premières lignes de cet alinéa, jusqu'à *plaisir*, nous reproduisons le texte du manuscrit. Celui de la Haye n'en diffère que par le mot *quelques* substitué à « cent trente-sept. » Les trois autres impressions de 1726 ont, surtout pour les premières lignes, un texte tout différent; on y lit : « Recevez toujours, mon cher cousin, ce que je peux vous envoyer pour le présent. Le reste m'a paru trop mêlé d'affaires de famille; mais ce reste n'est pas moins beau que ce que je vous envoie, et j'y ai bien du regret; cependant voici un nombre de lettres que je vous ai choisies, et dont j'espère que la lecture vous donnera du plaisir; en ce cas, je plaindrai si peu le temps que j'y ai employé, etc. »

13. Le chevalier de Perrin nous dit, dans une note de l'*Avertissement* de son édition de 1754 (p. VIII), qu'on est persuadé que les lettres de Mme de Grignan furent détruites par sa fille en 1734 seulement. On peut au moins conclure de ces derniers mots de Mme de Simiane à son cousin, qu'elles existaient encore à la date de cette

*2. — DE MADAME DE SIMIANE A D'ARDÈNE[1].

C'est donc ainsi, Monsieur, que vous chantiez tant le retour de Pauline; c'étoit pour vous aller faire ermite à la veille de son arrivée : voilà qui est bien désobligeant, ou bien flatteur. Mais quoi qu'il en soit, j'aimerois beaucoup mieux vous revoir. Venez donc, Monsieur, s'il vous plaît.

---

3. — DE MADAME DE SIMIANE A MADAME D'ARDÈNE[1].

[A la Garde, vers 1714[2].]

Je suis bien indigne, Madame, de la jolie lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et fort honteuse de ne pouvoir répondre que par une prose bien plate et

lettre, écrite probablement en 1725 ou 1726. Voyez dans notre tome I la *Notice biographique sur Mme de Sévigné*, p. 306.

Lettre 2. — 1. Esprit-Jean de Rome, seigneur d'Ardène, né à Marseille en 1684, mort en 1748, poëte médiocre, dont on a un recueil de fables, et un discours estimé sur ce genre de poésie. Ces huit lettres adressées à lui ou à sa femme, et que nous croyons pouvoir donner de suite (la dernière, et peut-être la quatrième (n° 5) sont seules postérieures au 30 décembre 1714, date de la mort du comte de Grignan), sont tirées du tome IV de ses Œuvres posthumes (Marseille, 1767, 4 volumes in-12), où elles étaient oubliées : les nos 3, 4, 7 et 9 ont déjà été publiés dans l'édition de 1818.

Lettre 3. — 1. Anne-Élisabeth de Leisler, mariée en 1711. Elle était fille d'un Suisse, colonel d'un régiment allemand au service du Roi.

2. Cette lettre paraît avoir été écrite en 1714. Mme de Simiane habitait le château de la Garde (voyez tome IV, p. 191, note 3), qu'elle avait recueilli dans la succession du marquis de la Garde, son oncle, mort en 1713. (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez tome IX, p. 126, note 9.

très-mauvaise aux plus jolis vers du monde. Je croyois que les Muses, ces doctes pucelles, ne commerçoient point avec les gens mariés, et que c'étoit pour cela qu'elles m'avoient abandonnée à la Garde, quand elles y avoient vu arriver mon mari; mais puisqu'elles se familiarisent avec vous, je ne saurois plus douter qu'elles ne m'en veuillent personnellement, et que je ne sois absolument brouillée avec elles. J'ai fait ce qui m'a été possible pour les fléchir dans cette occasion; il n'y a pas eu moyen d'en venir à bout. Ainsi, Madame, contentez-vous, s'il vous plaît, de mon admiration, de ma reconnoissance et de mes regrets de vous avoir quittée : ils n'en sont pas moins sincères pour être exprimés plus grossièrement. Il ne tiendroit qu'à moi de vous dire que j'ai pleuré jusqu'à perdre la vue; mais comme je ne veux pas vous surfaire, je vous dirai tout naturellement que depuis que je suis en ce pays-ci, mes maux d'yeux m'ont repris, et me rendent la vie fort triste. C'est une grande consolation pour moi, dans le malheur de n'être plus à Marseille, de penser que j'y suis un peu regrettée, et surtout par vous, Madame. Le reversis est un petit ingrat que j'aime toujours malgré ses rigueurs[3]; mais j'ai tant d'autres choses à regretter, qu'il ne doit pas se flatter d'être au premier rang. Oserois-je vous prier de dire à M. le chevalier de Lévi[4] que rien n'est plus réel que mes sentiments pour lui, et que ce ne sont plus des

3. « Le reversis, écrit Mme d'Ardène, mourut de regret deux heures après que vous fûtes partie, pour ne revivre, dit-on, qu'à votre retour. » Ceux qui aiment le style précieux peuvent lire la lettre de Mme d'Ardène, dans le recueil posthume des Œuvres de son mari, tome IV, p. 169. (*Note de l'édition de* 1818.)

4. Sans doute un chevalier de Lévi de la branche de Gaudiez que mentionne Moréri, et qui fut fait capitaine-lieutenant de galères le 23 janvier 1713.

songes. Si vous saviez, Madame, la force de ce discours, vous ne vous en chargeriez pas : n'approfondissez rien, s'il vous plaît, c'est l'affaire de ma folie, et ma folie, vous le savez bien, c'est M. le chevalier de Lévi. Je vous recommande mon père : je l'ai laissé entre vos mains à tous, vous devez m'en répondre, et surtout me le renvoyer vite. Mille compliments, je vous prie, à Madame votre mère et à Monsieur votre époux, que j'ai un peu soupçonné d'avoir part à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Nous connoissons ses talents avant que de l'avoir vu : c'est à vous à les mettre tous en œuvre. S'il lui prend encore quelque envie de laisser échapper ceux de son esprit jusqu'à la Garde, il me fera beaucoup d'honneur et de plaisir. Conservez-moi quelque part dans votre amitié, Madame, puisque personne ne vous aime et ne vous honore plus que je fais, et ne sauroit être plus sincèrement votre très-humble et très-obéissante servante.

---

4. — DE MADAME DE SIMIANE A D'ARDÈNE.

Il n'est que trop vrai, Monsieur,

Que les neuf doctes pucelles
Me refusent leur secours;
Et le moyen que sans elles
Je réponde à vos discours?

« Renoncez au badinage,
M'ont-elles dit brusquement;
Songez à votre ménage,
Veillez-y soigneusement[1]. »

Lettre 4. — 1. Ce sont les deux quatrains d'un sonnet de Mme de Simiane, qui a été publié en entier dans le *Portefeuille de Madame*

Avec de pareils discours ces méchantes me renvoient à une prose fade et languissante, qui répond bien mal à la gentillesse et à l'esprit de vos vers. Monsieur, je vous en demande pardon, je vous assure qu'on ne peut rien voir de plus joli que les productions de votre muse ; et quoique nous soyons dans un pays fort ingrat, on ne laisse pas par-ci, par-là de trouver des approbateurs à peu près dignes de vous. Pour moi, je suis suspecte, et quand vous me louez et que vous me dites les choses du monde les plus galantes, le moyen que je ne vous admire pas? Cependant il me semble que je me suis dépouillée de tout amour-propre, et que j'ai lu vos lettres avec un assez grand sang-froid pour oser vous dire que je n'ai rien vu de plus joli. Mais jugez-en vous-même, Monsieur : vous devez être le meilleur connoisseur de vos ouvrages.

Madame d'Ardène me permettra de la remercier ici de toutes les marques d'amitié qu'elle veut bien me donner, et de l'impatience que j'ai de l'assurer moi-même[2] qu'on ne peut l'aimer et l'honorer plus que je fais. Je suis, Monsieur, avec toute l'estime et la considération possible, votre très-humble et très-obéissante servante.

de.... Paris, 1715 (le privilége est du 2 mars 1714). Voyez ce recueil, p. 320. Voici les deux tercets :

Parfois de votre parure
Occupez-vous avec soin ;
Plaisez par votre figure,

Appelez l'art au besoin :
L'esprit n'est point la pâture
D'un mari qui vient de loin.

2. Il faut sans doute lire : « .... et de l'assurer de l'impatience que j'ai de lui dire moi-même.... »

*5. — DE MADEMOISELLE DE SIMIANE A D'ARDÈNE.

Recevez, s'il vous plaît, Monsieur, deux pots de fort bonne pommade à la fleur d'orange, de six que mon frère[1] vient de m'envoyer de Nice avec quantité d'autres petites babioles; mais ce qu'il y a de plus galant en tout cela, c'est une lettre en vers qu'il m'écrit : vous voyez donc que la simple amitié nous fait très-souvent faire tout ce que pourroit inspirer le plus tendre amour. Si la pommade vous convient, nous prendrons soin dorénavant[2] qu'elle ne vous manque pas. Adieu, Monsieur.

---

*6. — DE MADAME DE SIMIANE A D'ARDÈNE.

Je suis très-sensible, Monsieur, à la part que vous voulez bien prendre à mon affliction sur la perte que j'ai faite[1], et je reçois avec toute la reconnoissance possible les marques de l'honneur de votre souvenir en cette occasion. Cette triste nouvelle me fut donnée dans le temps que je reçus votre dernière lettre, et que j'allois y répondre; mais mon esprit ne me fournissant plus que des pensées fort noires et très-tristes, elles ne conve-

Lettre 5. — 1. « Monsieur de .... est en vérité le plus galant de tous les frères, » dit d'Ardène dans sa réponse; mais nous ne savons quel frère autre que celui qui mourut enfant ont eu Mlles de Simiane, ni à laquelle des trois sœurs la lettre fut adressée : peut-être est-ce à la plus jeune, qui devint en 1725 marquise de Castellane, et s'agit-il ici du marquis de Vence, qui devint son *beau-frère* en 1723 : voyez ci-après, p. 31, note 5.

2. Ce mot, dans le volume de d'Ardène, est imprimé *dorsenavant*.

Lettre 6. — 1. On voit par la lettre de condoléance à laquelle celle-ci répond, qu'il s'agissait de la mort d'une tante, et que le comte de Grignan vivait encore.

noient plus à vos aimables et gracieux propos, dont je suis toujours enchantée. Il faut, Monsieur, que je vous fasse part aussi des productions de ce pays-ci, où vous pourriez nous croire des sots. Le 29e juin, jour de S. Paul et jour de ma fête, elle fut célébrée par plusieurs poëtes : en voici un échantillon que je me proposai d'abord de vous envoyer, mais j'en fus empêchée par ce qui m'est arrivé depuis; je vous prie d'en faire part à Mme d'Ardène, et de me croire, Monsieur, avec une véritable considération, votre, etc.

---

7. — DE MADAME DE SIMIANE A MADAME D'ARDÈNE.

La générosité, Madame, avec laquelle vous me rendez mon père tient un peu du quiétisme; prenez garde à vous, dans un temps où chacun est soupçonné de quelque secte[1] : je serois au désespoir qu'il vous arrivât quelque désastre à mon occasion. Je vous rends cependant mille grâces de m'avoir enfin renvoyé ce cher père, après lequel je soupirois depuis longtemps. Il ne tiendra pas à moi que nous ne vous rejoignions bien vite. J'en ai une impatience dont vous ne devez pas douter, et qui est fort naturelle. Il me semble que je ne reverrai jamais ce beau soleil de Marseille; et quand on parle du soleil, tout est compris : les amis, les amies, les jeux, les plaisirs. Si je pouvois m'exprimer en vers, le sujet en vaudroit bien la peine; mais quoique j'habite les mon-

Lettre 7. — 1. La censure du quiétisme est de la fin du dix-septième siècle; mais la fameuse constitution *Unigenitus*, qui condamnait les cent une propositions du janséniste Quesnel, est de septembre 1713; elle fut enregistrée au Parlement en 1714.

tagnes les plus élevées[2], il y a encore loin de chez moi au Parnasse, et je n'y puis atteindre. Je ne vois rien de plus joli ni de plus gracieux que vos lettres, Madame, et celles de M. d'Ardène; elles ont été ma consolation dans ma solitude, qui est devenue toute des plus grandes depuis le départ de M. de Simiane : je ne saurois assez vous remercier l'un et l'autre de vos aimables attentions. Cette réponse vous sera, s'il vous plaît, commune. C'est demain le grand jour de l'arrivée de mon père; je vais au-devant de lui à Boulène[3]. Toutes ces contrées vous sont inconnues, Madame; mais si M. d'Ardène avoit eu la bonté de ne vous communiquer que le talent de la versification, j'aurois employé et le vert et le sec pour vous attirer dans nos retraites. Tâchez d'être libre l'année prochaine, afin que nous puissions jouir de vous à notre tour : ce seroit pour moi un plaisir infini. Oh! les belles parties de piquet et de reversis que nous ferions! l'eau m'en vient à la bouche. Est-il possible que pas un de ces galériens[4] n'ait été tenté de venir avec mon père? Cela est effroyable : ne diroit-on pas qu'ils ont toutes les affaires du monde? Je ne le leur pardonne pas. Adieu, Madame, adieu, Monsieur, adieu aimable couple que j'estime et que j'honore de tout mon cœur : ne m'oubliez point, et croyez-moi bien sincèrement votre, etc.

2. Le château de la Garde était bâti sur une montagne : voyez tome IV, p. 191, note 3, et ci-dessus, p. 19, note 2.

3. Boulène ou Bollène, petite ville située à peu de distance du Rhône, à deux lieues au nord d'Avignon. C'était le chemin de Grignan.

4. Officiers de galère.

*8. — DE MADAME DE SIMIANE A D'ARDÈNE.

Nous aurions, Monsieur, grand besoin de vous ici aujourd'hui : c'est la fête de mon père, vers sont en campagne, et il est question d'un sonnet en bouts-rimés que chacun a tâché de remplir. Je vous envoyerai d'autres ouvrages une autre fois, mais pour aujourd'hui je vous envoie seulement les bouts-rimés, afin que vous ayez la bonté de les remplir pour l'honneur de notre fête, quoi qu'il en doive coûter à notre petite vanité. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante[1].

---

9. — DE MADAME DE SIMIANE A D'ARDÈNE.

J'ai été si occupée de toutes nos affaires, Monsieur, que je n'ai pu répondre plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ni vous remercier de l'ouvrage que vous m'avez envoyé, qui est assurément tout ce qu'il y a de plus beau et de plus touchant[1]. Il m'en a coûté bien des larmes pour le lire; mais au travers de l'affliction qu'il renouvelle, on trouve de la consolation

Lettre 8. — 1. A la suite de cette lettre le volume des Œuvres de d'Ardène donne, sous ce titre : *Sonnet en bouts-rimés sur la fête de M. le comte de Grignan*, *S. François* (probablement la Saint-François d'Assise, 4 octobre), les rimes suivantes du sonnet :
Artifice — piquet — torquet — bénéfice.
Malice — lansquenet — coquet — supplice.
Mule — pendule — timon.
Sauterelle — ruelle — Simon.

Lettre 9. — 1. D'Ardène avait envoyé à Mme de Simiane des stances sur la mort du comte de Grignan, arrivée le 30 décembre 1714. Voyez les Œuvres posthumes de d'Ardène, tome IV, p. 215. (*Note de l'édition de* 1818.)

en une chose qui fait autant d'honneur à la mémoire de celui qu'on pleure. Je vous en rends mille grâces, Monsieur, et je suis fort sensible au plaisir de n'être point oubliée de vous ; je vous prie de croire qu'on ne peut être avec plus d'estime et de considération que je le suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante. » »

---

10. — DE MADAME DE SIMIANE A CHAMPCARTIER[1]. 1718

A Paris, le 17 mai 1718.

J'AI appris, Monsieur, par Mme la marquise de Sévigné[2], que vous souhaitiez de moi la ratification d'un acte par lequel M. de Simiane[3] avoit transigé avec vous sur des contestations qui étoient entre vous et M. le marquis de Sévigné, mon oncle, au sujet de certaines rentes foncières : vous savez mieux que moi ce que c'est, et ce n'est pas pour traiter le fond de cette affaire que je vous écris aujourd'hui, mais seulement pour vous tirer d'inquiétude au sujet de la ratification qui vous est nécessaire et que je vous promets, voulant bien que cette lettre vous en serve d'assurance. Mais il faut que vous ayez la bonté de vous donner un peu de patience, par la raison qu'étant commune en biens avec M. de Simiane, je ne puis faire ni signer aucuns actes, de quelque espèce

LETTRE 10 (revue sur l'autographe). — 1. Champcartier avait acquis de Charles de Sévigné la terre du Buron. Voyez au tome X, p. 464, note 1, la lettre que ce dernier lui écrivit en 1705.

2. La veuve de Charles de Sévigné : voyez tome VII, p. 253, note 1, et ci-après, p. 146, la lettre du 12 juin 1733.

3. Le marquis de Simiane était mort le 23 février précédent, après avoir exercé en Provence, deux ans et quelques mois seulement (depuis octobre 1715), la charge de lieutenant général qu'avait eue son beau-père : voyez la *Notice biographique sur Mme de Sévigné*, p. 314.

1718 qu'ils soient, que je n'aie pris une qualité en acceptant ou renonçant à la communauté, laquelle renonciation ou acceptation je ne puis faire encore qu'après la clôture de l'inventaire ; mais cela ne sera pas long, car il est déjà bien avancé. Aussitôt que tout cela sera fini, je ratifierai votre acte, et vous le ferai savoir. Je suis, Monsieur, très-parfaitement votre très-humble et très-obéissante servante,

GRIGNAN DE SIMIANE.

Suscription : Bretagne. Nantes. A Monsieur, Monsieur de Chancartier, seigneur du Buron, à Nantes, etc.

1719 *II. — DE MADAME DE SIMIANE A CHAMPCARTIER[1].

A Paris, le 27 février 1719.

JE viens de recevoir, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 de ce mois. Il n'a pas tenu à moi que vous n'ayez eu satisfaction sur l'acte de ratification que vous souhaitez de moi : j'ai envoyé plusieurs fois chez M. du Tartre, notaire, pour qu'il le dressât ; mais mes soins ont été inutiles jusques à aujourd'hui ; j'y vais encore envoyer dans ce moment, et si je n'avance rien, je m'adresserai à un autre notaire, ne demandant pas mieux que d'entrer dans tous les expédients qui pourront vous convenir. Soyez-en persuadé, je vous en prie, et qu'on ne peut être plus véritablement que je le suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante,

GRIGNAN DE SIMIANE.

LETTRE II. — 1. Cette lettre, inédite, a été revue sur l'autographe.

Suscription : A Monsieur, Monsieur de Chancartier, à Nantes. 1719

---

*12. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE VILLENEUFVE[1]. 1723

Je vous prie d'être persuadé, Monsieur, que personne ne prend plus de part que moi à la joie que vous avez de la nomination de Monsieur votre frère[2] : recevez-en, s'il vous plaît, mes très-humbles et très-sincères compliments. Dieu n'a pas voulu que cette joie fût sans quelque amertume, et la mort de Mme d'Oppède[3] y aura fait une triste diversion ; c'est un événement qui intéresse tout le monde, parce qu'elle étoit estimée et honorée généralement ; l'affliction de toute sa famille est complète : recevez aussi mes compliments sur cette perte, et sur le ma-

Lettre 12 (revue sur l'autographe). — 1. Louis-Sauveur marquis de Villeneufve, né à Aix le 6 août 1675, succéda à son père dans la charge de lieutenant général de la sénéchaussée de Marseille, fut nommé au mois de mars 1728 ambassadeur à Constantinople, où il résida treize ans, et mourut à Marseille le 18 juin 1745. Il prit une part importante aux conférences de Belgrade, qui préparèrent le célèbre traité de 1739 (voyez dans l'*Histoire des Français* de M. Lavallée, tome III, p. 468, note, une citation du baron de Hammer), et refusa en 1740 le ministère des affaires étrangères. Il n'était pas de l'illustre famille de Villeneuve (à laquelle appartenait le marquis de Vence, gendre de Mme de Simiane), mais de celle des marquis de Forcalquier.

2. François-Renaud de Villeneufve, après avoir été nommé évêque de Marseille, le 17 octobre 1723 (voyez l'*État de la France* de 1736, tome II, p. 689 et 690), en remplacement de l'illustre Belzunce, qui refusa de quitter son église pour l'évêché-pairie de Laon, devint évêque de Viviers l'année suivante. Il fut sacré le 13 août, et occupa ce siége jusqu'en 1748.

3. Marie-Catherine de Forbin Janson, femme de Jean-Baptiste-Henri de Forbin d'Oppède, morte à Aix le 25 octobre 1723, à l'âge de vingt-huit ans.

1723 riage de M. de Bausset[4]. Je crois qu'il y a plus de discrétion de faire passer mes très-humbles compliments à Mmes de Villeneuve par vous, Monsieur, que de les accabler de lettres : ayez la bonté de vous en charger, et de me croire avec respect votre très-humble et très-obéissante servante,

GRIGNAN DE SIMIANE.

Ce 27 octobre.

Suscription : Marseille. A Monsieur, Monsieur de Villeneuve, lieutenant général au siége, à Marseille.

1727 *13. — DE MADAME DE SIMIANE A LA MARQUISE DE ROUSSET[1].

22 avril.

POUR moi, je n'ai pas douté que Vauréas[2] ne fût devenu le séjour du monde le plus délicieux, le lieu de plus d'affaires et de mouvement, puisque je n'entendois plus parler de vous, ma chère cousine[3]. Je m'étois imaginé

4. Beau-frère du marquis de Villeneufve, qui avait épousé sa sœur Anne de Bausset.

LETTRE 13 (inédite, revue sur une copie de l'autographe). — 1. La personne à laquelle ces lettres furent adressées (*les lettres* 13, 14, 44 *et* 108) était Mabille-Olympe de Durand de Pontaujard, d'une famille ancienne du Dauphiné, née à Montélimar en 1693. Héritière d'une fortune considérable pour le temps et le pays où elle vivait, elle fut mariée par l'entremise de la marquise de Simiane à Jean-François des Alrics, marquis de Rousset, établi à Vauréas, et proche parent des Simiane (voyez ci-après la note 3). Veuve en 1737, Mme de Rousset se remaria en 1742 à Hector-François marquis d'Agoult, mestre de camp de cavalerie, ancien premier écuyer du comte de Charolais. La marquise d'Agoult est morte à Grenoble en 1778.

2. Voyez tome X, p. 337, note 2.

3. Le premier mari de Mme de Rousset était petit-fils d'une Simiane de Châteauneuf.

qu'il me reviendroit de ce voyage que vous ne feriez autre chose que m'écrire, et que vous n'auriez même rien de mieux à faire ; et cependant voici le premier signe de vie que vous me donnez. Je n'entends point, s'il vous plaît, que vous mettiez le silence dans le système de votre repos : entrez, tant qu'il vous plaira, en léthargie pour tout le reste du monde, mais je conserve mes droits, et veux tous les fruits de votre oisiveté, auxquels je veux bien avoir la bonté de répondre, moi qui suis ici dans le brillant d'une belle ville. Il me semble, ma chère Marquise, que vous me parlez (entre nous) assez froidement du voyage de Vauréas. On va à Paris ; on me le demanderoit, si on croyoit que je fusse capable de m'émouvoir. J'entends ce langage, et dans la vérité je ne puis pas quitter cette pauvre femme, grosse, veuve, et mes affaires qui sont dans leur plus grand mouvement[4]. Il est pourtant triste de vous savoir si près et de ne pas vous aller ennuyer comme les autres. Je ne fais rien d'agréable depuis longtemps ; je ne sais combien cela durera. Je suis ravie, ma chère cousine, que vous soyez contente de tous mes enfants[5]. Cette petite ou grosse veuve écrit en effet en perfection ; j'ai perdu en elle une très-aimable compagnie. Je vous remercie de tous les biens que vous dites de moi ; vous pourriez abréger en disant que vous m'aimez : voilà mon éloge. Je suis dans l'affliction de la mort de cette pauvre d'Épinay[6] ; je crois 1727

4. Voyez la *Notice sur Mme de Sévigné*, p. 314.

5. Il est probable que Mme de Simiane n'avait plus alors que les trois filles que mentionne la Chênaye : Anne, religieuse bénédictine au Calvaire du Marais en 1720 ; Sophie, mariée en 1723 avec le marquis de Vence (voyez ci-après, p. 208, note 1) ; et Julie, qui épousa en 1725 le marquis de Castellane (voyez ci-après, p. 41, note 2) : on a vu au tome X, p. 481, que Mme de Simiane avait perdu un jeune fils en 1703.

6. Marie-Anne d'O, marquise d'Épinay, était la fille aînée du mar-

1727 que M. de Simiane[7] en aura été bien surpris et fâché : c'étoit la meilleure créature du monde. S. A. R. n'a cru personne plus digne de cette place que la grande Mme de Clermont[8] : cela est à merveilles. Mme d'Armentières[9] a eu la place de dame. Voilà les nouvelles de notre Palais-Royal. Donnez-moi des vôtres, ma chère cousine, beaucoup plus intéressantes pour moi. Embrassez, je vous prie, ce beau-frère, et mille très-humbles compliments à M. de Rousset. Notre fille vous dit des millions de choses tendres. Écrivez-moi, au nom de Dieu, tout ce

quis et de la marquise d'O (voyez ci-après, p. 59, note 5). Elle était depuis 1718 dame d'atour de la duchesse d'Orléans, veuve du Régent, dont elle avait d'abord été dame d'accompagnement. Voyez sur elle et sur son mari « d'extraction plus que légère, qui s'étoit enté sur les Épinay Saint-Luc, » une addition de Saint-Simon à Dangeau, tome XIII du *Journal*, p. 376, et les *Mémoires*, tome XV, p. 332.

7. François de Simiane, marquis d'Esparron, beau-frère de Mme de Simiane, qui avait succédé à son mari (1718) dans la charge de premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans régent, et était devenu chevalier des ordres en 1724. Né en octobre 1674, il mourut sans alliance le 1er décembre 1734, à Pierry, près d'Épernay.

8. Sœur puînée de Mme d'Épinay : Gabrielle-Françoise d'O, depuis 1719 dame pour accompagner de la duchesse d'Orléans, dont elle fut faite, à la place de sa sœur, dame d'atour en avril 1727. Elle était femme de Pierre-Gaspard marquis de Clermont Gallerande, seigneur de Loudon, etc., né en 1682, qui fut premier écuyer du duc d'Orléans régent, gouverneur du Dauphiné en 1719, bailli de Dôle en 1722, chevalier des ordres en 1724, mestre de camp lieutenant des dragons d'Orléans en 1726.

9. Diane-Gabrielle de Jussac, veuve de Michel de Conflans, marquis d'Armentières, l'un des deux premiers gentilshommes de la chambre du duc d'Orléans (l'autre premier gentilhomme dans le même temps était le mari de Mme de Simiane); elle l'avait épousé en janvier 1709, et le perdit, âgé de quarante-deux ans, le 5 avril 1717. Mme d'Armentières avait été dame pour accompagner de la duchesse de Berri, fille du Régent, et Mme de Simiane avait eu la même charge auprès de la duchesse d'Orléans. Voyez sur le marquis et la marquise d'Armentières les *Mémoires de Saint-Simon*, tome VI, p. 445 et suivantes, et tome X, p. 182 et suivantes.

que vous faites et dites, et aimez-moi autant que je vous aime; mais non, car ce seroit trop. Le baron vous assure de son respect. 1727

---

*14. — DE MADAME DE SIMIANE A LA MARQUISE DE ROUSSET.

Il me semble, ma chère cousine, que vous aimez beaucoup mieux mon portrait que moi : je vous trouve des mouvements de tendresse pour cette chose inanimée, dont l'original feroit ses délices; enfin j'en suis jalouse et je ne crois pas que vous l'ayez; d'ailleurs voudriez-vous l'ôter à M. de Vibraye[1]? quelle cruauté! Vous avez donc été à ce pauvre Grignan, ma chère Marquise, vous avez parcouru tout ce château : je comprends de reste les mouvements de votre bon cœur au souvenir de tout ce que vous y avez vu et qui n'y est plus. Pour moi, qui ai avec raison une dose de regrets de plus, je vous avoue que je n'aurai jamais la force d'y mettre les pieds. Mazargues[2] ne me fait pas tant d'effet : j'y ai moins été, j'y ai moins vu les maîtres, et d'ailleurs il y a plus de dissipation. Nous venons d'en avoir de terribles : le séjour du Grand Prieur[3] à Marseille nous a épuisés de toutes les façons.

Lettre 14 (inédite, revue sur une copie de l'autographe). — 1. Le beau-frère de Mme de Simiane, le mari de Mlle d'Alerac. Voyez tome IX, p. 35, note 7, et la *Notice sur Mme de Sévigné*, p. 253 et 254.

2. Aux environs de Marseille. Voyez tome X, p. 477, note 9. Mme de Grignan était morte à Mazargues.

3. Le chevalier d'Orléans, fils naturel du Régent : voyez ci-après, p. 113, note 6. Le grand prieur de France eut en 1727 le commandement d'une escadre de la Méditerranée; parti de Marseille le 22 mai, il y rentra le 10 septembre suivant : on peut donc conjecturer que cette

1727 La pauvre Castellane[4] n'en pouvoit plus : elle a coupé dans le vif, non sans regrets; mais elle étoit attendue chez ses parents; elle s'y reposera et y attendra son mari. Pour moi, je commence à respirer : j'ai mis des barbons à la place de tous ces enfants; du jeu à celle des bals; du bœuf et du mouton à celle des cailles et des mets délicats : cet échange soulagera l'esprit et la bourse. Le Grand Prieur part enfin : il vint hier prendre son audience de congé, et j'irai demain prendre la mienne. Pendant que je me reposerai, vous allez donc vous fatiguer, et chacun aura sa corvée : une noce, un Simiane, une intendante, Montélimar, un avenir bien brillant. Quelle espèce de fantaisie est donc celle de cette Madame de venir voir le bas Dauphiné ? Mon beau-frère est enchanté du mariage qu'il prétend avoir fait, et surtout de revenir à Vauréas. Il m'a écrit des merveilles de ce qu'il appelle son ouvrage. Je voudrois savoir s'il a fait quelque présent considérable : mandez-le-moi, ma chère cousine, je vous en prie, aussi bien que la relation de vos fêtes et de vos plaisirs, et si vous vous serez bien tirée d'affaire; je n'en doute pas, mais quelquefois le succès dépend de la situation des esprits, des idées que l'on se fait, et enfin de tant de choses, qu'avec une grande volonté et des talents on ne parvient pas à divertir son monde. Voilà le triomphe de Mazargues, c'est qu'en se mettant à la fenêtre et en rassemblant le peuple avec un tambourin, on est presque sûr de son fait : je ne crois pas que les atomes de Montélimar soient si chargés de gaieté. Vous souvient-il de la petite fleur ? mon Dieu ! nous ne laissions pas de

lettre est de 1727, et rien d'ailleurs n'empêchant de croire qu'elle ait été écrite vers le temps de la précédente, nous les rapprochons l'une de l'autre.

4. Sans doute la fille de Mme de Simiane : voyez ci-dessous, p. 41, note 2.

rire. Je m'imagine que tout de suite vous irez à Grenoble, et quoique cela m'éloigne de vous, je suis bien aise que vous quittiez Vauréas, et ces évêques, et ces petits-maîtres. Ne m'oubliez point, ma chère cousine : je n'y entendrois aucune raillerie. J'oublie[5].... 1727

---

*15. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1].

L'honneur de votre amitié, Monsieur, et celle de Mme de Caumont peuvent remplir une partie des vœux

5. Le reste de la lettre manque.

Lettre 15 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Cette lettre est probablement de la fin de 1727 ou du commencement de 1728 : Georges Ier étant mort le 22 juin 1727, le prétendant Jacques-Édouard (Jacques III, le chevalier de Saint-Georges) « quitta inopinément l'Italie pour se rendre en lieu où il fût plus à portée de l'Angleterre...; mais rien n'ayant remué, il se retira à Avignon, où après avoir resté quelque temps, il prit le parti de retourner en Italie, et arriva à Boulogne (*Bologne*) le 7 janvier 1728. » (*Moréri.*)

Joseph ou Joseph-François de Seytres, comte de Caumont, marquis de Vaucluse, etc., d'une ancienne maison originaire du Valentinois, établie à Avignon depuis le milieu du quinzième siècle, et qui s'est éteinte il y a peu d'années. Né à Avignon en juin 1688, il y mourut le 25 septembre 1745. Il fut reçu en 1736 à l'Académie des inscriptions, comme associé étranger, et agrégé à la Société royale de Londres en 1740; il fut encore de l'Académie de Marseille et de celle des Arcades de Rome. Le marquis de Caumont a fait insérer dans le *Mercure* quelques dissertations intéressantes; un certain nombre de ses lettres, dont sa famille conserve les minutes, traitent aussi de sujets d'antiquités ou de littérature. Il avait rassemblé dans son bel hôtel d'Avignon d'importantes collections d'antiquités, de manuscrits, de livres précieux. Il entretenait des relations avec un grand nombre d'hommes savants ou célèbres à divers titres; il compta parmi ses amis ou ses correspondants : le président Bouhier, Montfaucon, Lacurne de Sainte-Palaye, de Boze, d'Aguesseau, Voltaire, l'antiquaire Seguier, Mirabeau, *l'ami des hommes*, le marquis

1727 que vous avez la bonté de faire pour moi l'un et l'autre : ainsi ne vous en prenez qu'à vous, si de tous les bonheurs que vous me souhaitez celui-là m'échappe, et soyez persuadés, s'il vous plaît, que je le tiens pour un des plus considérables. Si vous vouliez bien penser de même à mon égard, vous m'épargneriez bien des soucis et la peine de faire valoir mes prières au ciel : je fournirois à tout de mon cru, et j'ai de quoi vous faire une belle destinée, si vous la faisiez dépendre de mon attachement, de mon estime et de tous mes sentiments pour vous, Monsieur, et pour cette aimable compagne. Tels qu'ils sont, je vous les présente, et pour cette nouvelle année et pour toutes celles de ma vie : veuille le ciel prolonger les vôtres à l'infini, sans maladie, sans chagrins, sans voleurs, et sans aucun des inconvénients attachés à l'humanité ! Au reste, Monsieur, vous croyez peut-être que je suis bien contente de vous ? Point du tout : vous m'avez plantée là, vous n'avez pas daigné vous informer si j'avois passé la Durance, si j'étois arrivée saine et sauve à Aix ; vous avez attendu le compliment de la nouvelle année pour me donner un signe de vie ; et tandis que je cheminois toute remplie, tout occupée de vous et de Mme de Caumont, que je chantois vos louanges aux échos d'alentour, et que je les fais retentir ici, vous m'oubliez tout doucement à Avignon ; cela n'est pas juste, mais voici bien pis : la jalousie s'est mêlée de mes affaires. J'entends débiter des nouvelles ; on dit les tenir de vous et qu'il y a de vos lettres dans cette ville : ne croyez point que je souffre patiemment que vous écriviez à d'autres qu'à moi ; je pense avoir acquis tout d'un coup un droit de préférence

Maffei, le cardinal Passionei, Métastase, le P. Fouquet, le marquis Capponi, le prince François Ragotzki, et beaucoup d'autres. — Il avait épousé en 1722 Marie-Élisabeth de Doni Beauchamp.

sur tous vos autres amis, que je soutiendrai vigoureusement; et quand il en faudra dire de bonnes raisons, je ne serai pas embarrassée, sans qu'il y ait[2] même de vanité dans mon fait. 1727

Vous avez donc perdu, Monsieur, votre Majesté étrangère[3]? on dit qu'un courrier l'a fait partir en toute diligence : ce départ ne fait pas un grand vide dans Avignon. Toutes les nouvelles sont magnifiques : la paix, l'abondance, la modification du contrôle; enfin, si on nous tient tout ce qu'on nous promet, vous n'aurez plus d'avantage sur nous. Vous en avez un, pour le moment, qui excite bien mon envie : vous possédez Monsieur d'Albi[4], c'est-à-dire le plus respectable et le plus aimable prélat de France. Permettez-moi, Monsieur, de l'assurer de mon respect et de le faire souvenir de notre ancienne connoissance. S'il ne falloit pas passer cette maudite Durance, je ne résisterois jamais au desir de vous aller voir tous. Nous attendons ce soir les Châteaurenard[5]. N'aurons-nous point l'honneur de vous posséder quelques jours de cet hiver? en vérité vous nous devez cette petite marque d'amitié. Je voudrois bien que Mme la marquise de Caumont voulût m'accorder la sienne. Si elle connoissoit ma façon de penser sur les femmes en général, cela donneroit une grande valeur et un grand poids à tout ce que je pense d'elle : j'ai une grande inclination à l'aimer et à la respecter de tout mon cœur, si elle le veut bien. Je

2. Mme de Simiane et son secrétaire (p. 43, ligne 8; p. 67, fin; p. 74, ligne 20) écrivent *aye*.
3. Jacques-Édouard. Voyez la note 1, p. 35.
4. Armand-Pierre de la Croix de Castries, archevêque de Tours en 1719, transféré la même année au siége archiépiscopal d'Albi, mort en 1747, aumônier de la Dauphine. C'était l'oncle maternel de la marquise de Caumont.
5. Voyez ci-après, p. 46, la note 3 de la lettre du 19 juillet 1730.

1727 vous prie de vous charger de cette négociation, de me donner quelquefois de vos nouvelles, et d'être persuadé, Monsieur, que personne dans le monde n'est autant que moi votre très-humble et très-obéissante servante,

GRIGNAN DE SIMIANE.

Permettez-moi de souhaiter au cher voisin[6] un parfait rétablissement de sa santé et toutes les bénédictions du ciel, dont il m'a paru commencer à faire beaucoup de cas ; je l'embrasse de tout mon cœur, avec votre permission, et voudrois bien aussi[7] ....

1728 *16. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

31 mars.

ON vous envoie toutes sortes de choses, Monsieur le Marquis, et vous ne dites pas un mot : cela n'est pas loyal. L'adresse de M. du Bois auroit-elle été fautive ? J'en serois vraiment bien fâchée, car j'ai fait cheminer par cette voie maints écrits curieux. Dites-moi, je vous prie, si vous les avez reçus, et vingt-cinq bons francs que Châteaurenard[1] a dû vous faire toucher.

Il n'y a rien de nouveau en ce pays-ci que Pâques[2], qui ont réjoui tout le monde, même les plaideurs qui vont recommencer leur besogne. Que dites-vous des

6. Peut-être la Batie : voyez ci-après les lettres de date incertaine, nos 3 et 9.

7. La fin de ce post-scriptum manque.

LETTRE 16 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Voyez la note 3 de la lettre du 19 juillet 1730, ci-après, p. 46.

2. Pâques en 1728 était tombé au 28 mars.

douze évêques[3]? Que dites-vous de l'ambassade à la Porte? Tantôt à Villeneuve[4], tantôt à personne. 1728

Mille respects, tendresses, etc., à Mme de Caumont. J'ai résolu de n'écrire qu'une page; pour rien dans le monde je ne tournerois le feuillet.

---

*17. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE VILLENEUFVE.

C'ÉTOIT donc à Viviers[1] que vous alliez, mon grand magistrat; il falloit écarter toute idée d'ambassade[2], il falloit s'en moquer et en badiner : diantre! comme vous nous enjôlez! c'est une répétition de politique très-excellente pour le métier que vous allez faire. Or de tous les compliments que vous recevrez, voudriez-vous bien favoriser le mien d'un caractère de vérité, de sincérité et de joie, qu'il mérite assurément; je ne veux pas le rendre long et ennuyeux : je compte que nous aurons bientôt l'honneur de vous revoir, et que ce sera en vous embrassant bien tendrement que je vous féliciterai de tout mon cœur, et que je vous donnerai mes commissions pour le Grand Seigneur. En attendant recevez les compliments très-humbles de toute ma famille, et me croyez avec l'attachement le plus tendre, mon très-cher

3. Mme de Simiane veut parler de la protestation faite par le cardinal de Noailles et onze évêques contre la condamnation dont le concile d'Embrun avait frappé l'évêque de Senez, Jean Soanen. Voyez tome VIII, p. 508, note 16, et le *Journal* de Barbier, mars 1728, tome II, p. 36 et 37.

4. Voyez la lettre suivante.

LETTRE 17 (revue sur l'autographe). — 1. Voyez ci-dessus, p. 29, note 2.

2. Voyez ci-dessus, p. 29, note 1.

1728 magistrat, votre très-humble et très-obéissante servante,

GRIGNAN DE SIMIANE.

2e avril.

Je vous prie de dire quelque chose pour moi à M. d'Audiffret[3], par exemple que je l'aime et l'honore toujours de tout mon cœur, et que je le félicite de votre ambassade.

Suscription : Paris. A Monsieur, Monsieur de Villeneuve, chez Mr d'Audiffret, capitaine aux gardes, près St-Sulpice, à Paris.

---

* 18. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

6 juin.

Ce n'est pas un grand événement qu'une fille qui vient dans le monde[1]; mais c'en est un considérable pour moi que l'heureux accouchement et la bonne santé de Mme de Caumont. Ainsi trouvez bon, Monsieur, que je vous fasse bien des compliments, et bien des reproches de me laisser ignorer les plus petites comme les plus grandes choses qui arrivent chez vous. Permettez-moi de faire cent mille très-humbles compliments à l'accouchée. Vous m'oubliez, Monsieur; vous ne vous en apercevez pas, et moi j'en suis dans l'angoisse. Aimez-moi

3. Capitaine d'une compagnie de grenadiers au régiment des gardes françaises, parent du marquis de Villeneufve. Il fut ensuite gouverneur des îles du château d'If, Pomègue et Ratoneau.

LETTRE 18 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Mme de Caumont était accouchée le 25 mai 1728 d'une fille nommée Aldonce-Angélique-Polyxène, qui mourut le 31 décembre de la même année.

donc, s'il vous plaît : que pouvez-vous faire de plus équitable ? 1728

---

*19. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1]. 1729

A Aix, le 26 septembre 1729.

L'AFFAIRE pour laquelle vous vouliez bien avoir la bonté, Monsieur, de nous accorder votre secours, n'est pas encore mûre. M. de Castellane[2] me mande que les gros colliers de Mornas[3] lui ont dit que le sujet de la contestation étoit une si grande bagatelle, qu'il ne falloit plus en parler. Comme c'étoit eux qui avoient levé la chasse, il nous a paru que, sur leur parole, il falloit demeurer en repos. Cependant, c'est ici une espèce de secret que je vous prie de garder, aussi bien que votre bonne volonté, quand le cas y écherra.

Ne me laissez pas ignorer, je vous prie, Monsieur, l'accouchement de Mme la marquise de Caumont : personne ne s'y intéresse plus que moi, et ne l'honore davantage ; je vous supplie de vouloir bien l'en assurer.

Pour que votre amitié pour moi ne soit pas tout à fait oisive, puisque Mornas ne veut pas l'occuper, ne pour-

LETTRE 19 (inédite, revue sur l'original). — 1. Toute la lettre, sauf la dernière phrase, est de la main d'un secrétaire.

2. Le gendre de Mme de Simiane, dont il avait épousé en 1725 la troisième fille, Julie-Françoise : Joseph-Jean-Baptiste de Castellane, marquis d'Esparron, enseigne des gardes du corps de Villeroi en 1739, major de gendarmerie en 1743, brigadier en 1744, et maréchal de camp en 1748. Il était fils de Charles de Castellane, premier consul d'Aix en 1705, et d'une fille de Joseph-Jean-Baptiste de Suffren, doyen du parlement. D'après la Chênaye, il ne lui restait que deux filles en 1755.

3. Petite ville du canton de Bollène, arrondissement d'Orange.

1729 riez-vous point la faire travailler à me procurer un cachet d'argent fait à Avignon? Le grand Pomarède mort, n'y a-t-il plus d'ouvrier dans votre ville? S'il y en a, ayez la bonté, Monsieur, de vouloir faire cette petite commission pour moi. J'ai perdu l'unique cachet que j'avois. Je ne sais seulement pas mes armes : vous les savez sûrement mieux que moi, aussi bien que celles de mon mari[4], et vous savez aussi qu'il faut une cordelière aux veuves. C'est un ornement qui n'est pas si brillant que le collier de l'ordre et le manteau ducal, mais qui a bien son petit mérite.

Toutes les fêtes du Dauphin[5] commencent à m'ennuyer prodigieusement; il semble qu'on soit devenu fol. N'espérez pas en moi pour relever les vôtres.

Adieu, mon cher Marquis : aimez-moi toujours, parce que je vous aime beaucoup : n'est-ce pas une bonne raison?

---

*20. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1].

A Aix, le 10 octobre 1729.

Je vous félicite de tout mon cœur, mon cher Marquis, de l'heureux accouchement de Mme de Caumont, et de

4. On trouvera dans les annexes de notre édition les armes des Grignan et des Simiane, avec celles des Sévigné et des Rabutin.

5. Louis, né à Versailles le 4 septembre 1729, mort en 1765, le père de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X. — Le *Mercure de France* de septembre 1729 est tout plein du récit des réjouissances par lesquelles on fêta de tous côtés la naissance du Dauphin. Voyez aussi la *Gazette* du 17 du même mois, et le Numéro extraordinaire du 9.

Lettre 20 (inédite, revue sur l'original). — 1. Toute la lettre, sauf la dernière phrase, est de la main d'un secrétaire.

sa bonne santé. Comme je fais les honneurs de mon sexe, je ne fais point entrer dans ma joie la naissance d'une fille[2] : ce n'est pas l'usage de les bien recevoir. Je souhaite à votre chère accouchée une heureuse suite de couches, et vous prie, mon cher Marquis, que mon nom soit le premier prononcé au chevet de son lit, et mon compliment le premier reçu. 1729

C'est une chose bien triste que Pomarède n'ait fait aucun élève : j'ai pris le parti d'écrire à Paris pour mon cachet. J'ai tant d'envie de vous être obligée, que je vous remercie de ce que vous auriez fait, si vous aviez eu un ouvrier.

J'avois eu l'honneur de vous mander que mes affaires de Mornas étant assoupies, MM. de Castellane[3] n'auroient point l'honneur de vous voir et ne passeroient point à Avignon. Tout cela a changé de face, et ils me marquent qu'ils y coucheront demain mardi onzième, exprès pour avoir l'honneur de vous voir et de vous parler. Comme il m'est important que mon gendre reçoive ma lettre dès demain au soir, je prends la liberté de vous l'adresser, mon cher Marquis, et de vous prier de le faire chercher dans tous les cabarets et auberges d'Avignon où les honnêtes gens étrangers peuvent aller, et lui faire remettre ma lettre. C'est pour une affaire d'une très-grande conséquence. Mille pardons, mon cher Marquis.

J'ai saisi l'occasion de faire sentir au distributeur des grâces ecclésiastiques[4] la singularité, pour ne pas dire pis,

2. Cette fille était Jeanne-Baptiste-Thérèse-Flavie, la quatrième du marquis de Caumont, née le 5 octobre précédent.

3. Sans doute le gendre de Mme de Simiane et son frère le chevalier : sur ce dernier, voyez la lettre du 11 avril 1731, ci-après, p. 61, note 1.

4. Il peut n'être question ici que du secrétaire de quelque prélat du pays; *mais* il est assez probable que Mme de Simiane veut dési-

1729 d'en recevoir d'une très-petite dame, qui n'a que de très-petits bénéfices à donner[5]; peut-être que cette nouveauté remuera la machine : je le souhaite.

Vos fêtes, mon cher Marquis, sont sans doute plus belles qu'elles ne sont aisées à comprendre, surtout celle des juifs. Tout ce qui part d'eux tient un peu des ténèbres[6]. Château-Renard[7] a tous ses ornements; n'y irez-vous point?

Personne dans le monde ne vous est si tendrement attaché que moi.

---

*21. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1].

A Aix, ce 17 octobre 1729.

Vos bontés pour tous les Anfossy[2] me font prendre la liberté de vous faire part, mon cher Marquis, de tout ce qui se passe au sujet de l'abbé de Monessargues : vous serez surpris, comme je l'ai été, de la lettre de son oncle, et si je l'avois prévu, j'aurois supprimé la politesse qui me l'a attirée; je crois qu'il n'y a point d'exemple

gner Anfossy, secrétaire du cardinal de Fleury : voyez ci-après, p. 49, note 5.

5. Voyez la lettre suivante.

6. Comparez la lettre de Mme de Sévigné du 26 juin 1689, tome IX, p. 93. — Les fêtes juives du Nouvel an, du Pardon, et des Tabernacles, qui tombent au 1er, 2, 10 et 15 tisri (celle des Tabernacles dure du 15 au 23), se suivent de très-près en octobre ou de la fin de septembre au milieu d'octobre.

7. Voyez ci-après, p. 47, fin de la note 3.

Lettre 21 (inédite, revue sur l'original). — 1. Toute la lettre, sauf le dernier alinéa, est de la main d'un secrétaire.

2. Un Anfossy avait été secrétaire du comte de Grignan : voyez tome V, p. 393, note 2. Voyez encore ci-après, p. 49, note 5.

d'un caprice si constant et si bizarre. Il y a quatre jours que je reçus une autre lettre de lui, par laquelle, à propos de rien, il me prévient sur la pensée que je pourrois avoir (pensée effroyable selon lui) que son frère l'abbé pourroit rapporter quelque grâce de la cour : enfin on ne sait plus que dire à tout cela. Je lui écris aujourd'hui de fureur et de rage, et je lui mande que comme mon compliment n'étoit qu'une formalité, j'ai par provision revêtu son neveu du bénéfice, et que ma nomination est entre ses mains; et pour faire tout cadrer, je l'antidate de quelques jours et j'ai l'honneur de vous l'envoyer, mon cher Marquis, pour que vous ayez la bonté d'envoyer chercher l'abbé de Monessargues, de lui montrer la lettre de son oncle, celle-ci, et ma nomination, et de lui donner vos conseils dans cette occasion. Pour moi, mon avis seroit qu'il ne fît semblant de rien, à moins que son oncle ne lui écrive, et que quelque chose qui arrive, il garde le bénéfice, d'autant mieux qu'il paroît clair qu'on ne veut pas l'en dédommager. J'ai cru, mon cher Marquis, que vous voudriez bien que tout cela passât par vous : ce jeune homme pourroit être embarrassé, et votre bon esprit le tirera d'affaire. 1729

Dieu soit loué des heureuses couches de Mme la marquise de Caumont! je l'assure ici de mon tendre respect, avec votre permission. L'irrégularité de la poste, qui a retardé la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire et celle de mon gendre, me fait un tort considérable et me coûte bien de l'argent. Il étoit extrêmement nécessaire que MM. de Castellane eussent l'honneur de vous voir : j'aurai celui de vous écrire dans quelques jours au sujet de cette affaire, et je vous supplie très-humblement, mon cher Marquis, de m'accorder votre protection et vos services dans son temps.

Il faut encore retrancher, s'il vous plaît, les excuses

1729 des retranchements; il faut s'aimer, se le dire quelquefois : pour moi, je ne romprai pas le marché et vous serai toujours très-tendrement acquise, mon cher Marquis.

1730 *22. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

Voilà, mon cher Marquis, la permission en forme que vous souhaitez. J'ai cru ne devoir pas la limiter pour une année, afin de vous épargner et à d'autres la peine de la faire renouveler. Je serai très-obligée à M. Berthet des services qu'il veut bien m'offrir de me rendre, et c'est à vous, mon cher Marquis, à qui j'en aurai l'obligation et de l'entretenir dans cette bonne intention.

Je suis bien fâchée de la peine que vous donne ma cassette; si elle n'est pas chez M. de la Mothe[1], ne faites pas, s'il vous plaît, de plus grandes perquisitions. J'écris aujourd'hui pour en savoir des nouvelles.

Voilà donc le pape fait[2], mais non pas tous les raisonnements, qui sont infinis sur cet événement. Mes tendres respects à Mme de Caumont. Châteaurenard[3] partit hier

Lettre 22 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Probablement François de Blanchetti, seigneur de la Mothe, qui habitait Avignon.

2. Clément XII (Laurent Corsini, des Corsini de Florence), né en 1652, élu le 12 juillet 1730, après quatre mois et sept jours de conclave, mort le 6 février 1740.

3. Il s'agit sans doute ici de Joseph d'Aimar, baron de Châteaurenard, qui avait épousé *N.* Tonduti, d'une famille d'Avignon. — Leur fille unique Sexte-Gabrielle d'Aimar épousa en 1727 Jean-Louis-Gabriel de Thomassin, marquis de Saint-Paul, vicomte de Reillane (il paraît avoir porté ce dernier nom : voyez ci-après, p. 168), président à mortier au parlement de Provence en 1731, de la même famille que le savant de Mazaugues (voyez ci-après les lettres de date incertaine, n° 5 : Barcilon assure que les Thomassin, juifs d'origine,

pour son château. Le marquis d'Oppède[4] est dans la joie de son cœur : Corsini est son intime. Soyez le mien, mon cher Marquis, et je renonce à tous les potentats. 1730

Ce 19 juillet.

---

*23. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

Voici ma mort, voici ce qui me tue : c'est que je n'ai jamais su et ne saurai jamais souhaiter la bonne année, c'est-à-dire l'énoncer élégamment dans un joli compliment ; car des souhaits, j'en fais de reste, et s'ils avoient crédit au ciel, vous vous en apercevriez assurément, mon cher Marquis, et Madame la Marquise aussi, par des prospérités sans nombre et jamais interrompues. Du reste, je vous aimerai, honorerai, respecterai en 1731 comme en 1730 : la succession des temps ne sauroit apporter aucun changement dans un cœur qui est tout à vous.

Voilà tout ce que j'en sais, et rien du tout de l'affaire de Toulon[1] : tout est dans les ténèbres et dans un silence profond. On prétend que c'est là une sorte de langage

avaient été anoblis en 1478) : elle apporta à son mari la baronnie de Château-Renard. Château-Renard est de l'arrondissement d'Arles, mais plus près et presque en face d'Avignon, sur la rive gauche de la Durance.

4. Dans l'autographe (et dans celui du 20 septembre 1733) « le M. d'Oppède » : était-ce le mari ou le fils de Marie-Catherine de Forbin Janson dont Mme de Simiane regrette la mort dans sa lettre du 27 octobre 1723 (voyez ci-dessus, p. 29 et note 3 ; et ci-après, p. 187, note 4)? Il était sans doute magistrat : voyez la fin de la lettre du 16 mars 1731, ci-après, p. 56.

Lettre 23 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Voyez ci-après, p. 52, note 3. C'est au lieutenant général de Toulon que Mlle Cadière avait dénoncé le P. Girard, et c'est à Toulon qu'elle fut d'abord interrogée par les commissaires du parlement d'Aix.

1730 plus clair que la parole, et peu favorable aux révérends pères ; mais ils en savent plus que nous ; ils n'ont pas besoin de tuteurs ni de conseils. Vous saurez ce qui viendra à notre connoissance. On ne sauroit cependant porter aucun jugement dans cette affaire qui ne soit extrêmement téméraire ; le plus court est de n'y penser qu'à mesure que les événements s'éclaircissent.

Vous avez très-bien jugé, mon cher Marquis, que je n'appellerois M. Lainé[2] à mon secours qu'après Noël ; tout sera en état de le recevoir alors. Au reste, je prétends caver au plus fort avec lui ; je m'en tiendrai à notre marché. Ce n'est pas là la difficulté, mais je voulois savoir si vous aviez vu M. d'Aulan[3] ; vous ne voulez pas me le dire : il n'y a pas grand mal. Je vous prie seulement d'assurer M. Lainé qu'il sera bien couché, bien nourri, six francs par jour et deux louis pour son voyage, aller et revenir, voitures comprises. N'est-ce pas là notre marché, mon cher Marquis ? S'il faut plus, dites-le-moi sans façon. Je suis charmée du jugement de Montbrison. Notre homme a été bien servi, il le sera encore ; s'il n'est pas sage à l'avenir, il faut que ses amis le pendent eux-mêmes. Il est bien reconnoissant de toutes vos bontés, et son aîné aussi, qui vous adore. Adieu, mon cher Marquis : je suis à vous plus qu'à moi-même.

15 décembre.

Le malheureux Lamarque m'écrit qu'on lui a ôté son emploi, c'est-à-dire son pain. S'il se présente devant vous, mon cher Marquis, je vous supplie d'avoir la cha-

2. Un architecte probablement ou un décorateur.
3. Jean-François de Suarès, marquis d'Aulan, petit-neveu du docte évêque de Vaison (Joseph-Marie Suarès, mort en 1677), était lui-même un savant, et avait rassemblé, comme le marquis de Caumont, son ami, des collections d'antiquités et de manuscrits.

rité de lui dire que j'écris, par ce courrier, à M. de la Porte[4] en sa faveur, mais qu'il feroit bien d'écrire à M. Anfossy[5], et de lui demander sa protection auprès du fermier général. Faites cette bonne œuvre, mon cher Marquis, de parler à cet infortuné. 1730

---

*24. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1].

Si M. Lainé n'a rien de plus pressé à faire, je vous supplie, mon cher Marquis, de le prier de partir le lendemain ou surlendemain du jour de l'an, pour venir à mon secours. Ayez la bonté de me faire savoir sa réponse

4. Sans doute celui à qui Mme de Simiane écrit ci-après : voyez p. 153.

5. « Les derniers membres de la famille d'Anfossy quittèrent Avignon vers 1726. L'un d'eux fut premier secrétaire du cardinal de Fleury, ministre de Louis XV. Son fils fut attaché au même cardinal comme secrétaire interprète des mémoires envoyés par les chancelleries italienne, romaine, espagnole, etc.; et sa fille épousa M. Peilhon, secrétaire du Roi. » Voyez le *Guide du voyageur.... dans Avignon* par M. Paul Achard. Avignon, 1857. Voyez aussi plus haut, p. 44, note 2.

Lettre 24 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Ce billet n'a pas de date d'année, mais il nous paraît faire suite en quelque sorte au troisième alinéa de la lettre précédente (voyez aussi les lettres suivantes). Comme cependant les travaux de la maison de Mme de Simiane ne furent terminés qu'en juin 1732 (voyez ci-dessous, p. 128), il se pourrait que Lainé eût été appelé de nouveau en décembre 1731. L'erreur serait de peu de conséquence, et nous n'aurions même pas fait remarquer qu'elle est possible ici, si nous n'avions voulu en prendre occasion de dire que pour rattacher les unes aux autres quelques-unes des lettres suivantes, nous n'avons eu que de ces petits détails, de ces petits faits, dont pour notre compte nous avons bien cherché à établir la succession, mais dont nous ne nous proposons pas de discuter une à une les dates plus ou moins probables.

1730 et son départ. Je suis si accablée de ces malheureuses lettres de bonne année, que je ne puis pas perdre mon temps avec quelqu'un à qui je n'ai plus cela à dire. Bonjour, Monsieur le Marquis ; bonjour, Madame la Marquise : je suis ma foi à vous depuis la tête jusqu'aux pieds.

A Aix, ce 27 décembre.

1731

*25. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

19 février.

Si j'avois quelque légère repentance de toutes les peines que je vous donne, mon cher Marquis, sans difficulté je vous en ferois de très-humbles excuses; mais avec la disposition où je suis d'incorrigibilité (oh! quel mot!), je me garderai bien de chercher un pardon. Ce sont là nos grandes maximes. Voici qui suppléera peut-être. Je me suis surprise, en lisant votre lettre, dans un sentiment qui m'a étonnée moi-même, et qui est bien énergique. Tout au travers de M. Lainé, de corniches, de cheminées, de lambris et de ce qui occupe le plus mon cœur à présent, je n'ai eu d'attention qu'à la fin de cette lettre, où vous m'annoncez des affaires désagréables qui vous regardent. Mon Dieu! mon cher Marquis, et pourquoi en avez-vous de cette espèce? Que sont devenus tous les vœux que j'ai faits pour vous il n'y a pas deux mois? Cela m'inquiète pour leur validité, mais encore plus pour votre repos, que je voudrois qui ne fût jamais troublé. J'espère que tout sera calmé, quand vous recevrez ceci. Je m'en vais cependant, avec votre permission, mon cher Marquis, dire un mot à M. Lainé.

Tout[1] ce que vous m'envoyez, mon cher Monsieur, est de plus beau en plus beau. La beauté de vos idées, la fertilité de votre génie sont dignes et font l'objet de toute notre admiration. Si M. le marquis de Caumont n'étoit pas là, je vous dirois que c'est grand dommage que de si rares talents ne soient pas dans un plus grand jour. Mais je ne me sens pas assez forte pour vous louer dignement; il vaut mieux vous consulter. 1731

Dites-moi quelque chose pour les cheminées et corniches de la chambre à coucher, du petit cabinet et des pièces au nord, et le tout tout au plus simple, avec des ornements seulement dans les coins, et si vous le jugez à propos dans les milieux; et pour ces cheminées, je les veux tout aussi simples; mais je souhaiterois que tout fût de votre main.

J'oubliois de vous dire que je ne balance pas à suivre votre conseil, et à prendre le dessin cintré des portes d'encoignures. Vous avez oublié de nous dire ce qui doit être en bois ou en plâtre. Je suis, mon cher Monsieur, remplie d'estime et de reconnoissance pour vous.

Voilà, mon cher Marquis, mon discours d'aujourd'hui à M. Lainé. Les ouvriers me font enrager, et à chaque pas ils sont arrêtés. J'ai envie de porter ma maison à Avignon pour la finir : je ne crois pas que j'en vienne jamais à bout ici. Mille bonsoirs.

Lettre 25 (inédite, revue sur l'original). — 1. Les trois alinéa adressés à Lainé sont de la main d'un secrétaire.

1731

*26. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1].

A Aix, le 12 mars 1731.

L'affaire des capucins fut jugée avant-hier. L'arrêt porte au plus amplement informé, c'est-à-dire que l'information sera continuée à la diligence de Monsieur le procureur général; les décrets que la sentence du lieutenant avoit prononcés tenant (sur lesquels les capucins seront entendus de nouveau), on a ajouté d'autres décrets d'ajournement contre d'autres particuliers, et d'assigné[2] contre quelques autres capucins. Cependant les Rolands restent toujours dessous le décret, mais personne parmi les juges ne les croit coupables, et ce n'est que parce qu'on ne pouvoit pas les mettre hors de cour et de procès avant la continuation de l'information.

La rétractation de la Cadière, dont je vous avois parlé, étoit devenue depuis fort incertaine ou réduite à fort peu de chose. Mardi dernier elle fut confrontée avec le jésuite, et l'on publia tout de suite qu'elle s'étoit plus amplement rétractée, et qu'elle lui avoit demandé pardon. Aujourd'hui on publie que cela n'est plus. Ainsi nous ne saurons rien de certain jusqu'à la fin de la procédure, si tant est que cette affaire puisse sortir des ténèbres dont elle est enveloppée[3].

Lettre 26 (inédite, revue sur l'original). — 1. Toute la lettre, sauf le dernier alinéa, est de la main d'un secrétaire.

2. Mandé devant le juge par décret d'*assigné pour être ouï*, le prévenu l'était en quelque sorte comme témoin; le décret d'*ajournement personnel* préjugeait davantage la culpabilité. « Le P. Girard, dit M. Cabasse (tome III, p. 256), assimilé en ce point à l'abbé Cadière, ne fut que décrété d'assigné pour être ouï, tandis qu'au contraire les trois autres parties (*la Cadière, son autre frère le dominicain, et le P. Nicolas*) furent l'objet d'un décret d'ajournement personnel. »

3. Sur cette scandaleuse affaire du P. Girard, jésuite, accusé d'a-

Aubrespin a fini le salon au midi. Il attend avec impatience les ordres de M. Lainé, et moi encore davantage. Je suis bien fâchée de son incommodité. Je le prie de considérer que les ouvriers n'ont plus d'ouvrage; que le temps court bien vite. Vous me faites espérer que je recevrai demain de quoi reprendre la besogne : Dieu le veuille! 1731

Mille bonjours, mon cher Marquis. Les voix ont été fort partagées au sujet des Rolands; la contumace a failli les perdre.

voir ensorcelé et suborné sa jeune pénitente la Cadière, affaire qui se termina le 10 octobre 1731 par un arrêt d'absolution rendu à la simple majorité d'une voix (encore cette voix dut-elle être confondue avec une autre, et il y eut légalement partage des voix), voyez les *Essais historiques sur le parlement de Provence* par M. Cabasse (1826), tome III, p. 189 à 283; Barbier, tome II, p. 179 et suivantes, 202 et suivantes; la *Notice*, ci-dessus, p. 6 et 7 et note 1; et ci-après, p. 61, 62, 69 et 73. Le résumé de l'arrêt, donné par Barbier (p. 202), fera suffisamment connaître les personnes qui étaient parties à ce procès, dont s'occupa tant Mme de Simiane et tout le public : « Le jugement, dit-il, est des plus singuliers : on décharge le P. Girard des accusations contre lui formées et crimes à lui imputés; on met la demoiselle Cadière, son frère le prêtre, son frère le jacobin, le P. Nicolas, prieur des Carmes *de Toulon* (*et confesseur de la Cadière après le P. Girard*), hors de cour et de procès; on renvoie la Cadière chez sa mère pour en avoir soin, et on ordonne que tous les autres accusés seront mis hors des prisons.... Il n'y a pas le moindre dommage et intérêt prononcé par ce jugement.... en sorte que dans cette affaire, qui a fait bruit dans toute l'Europe, il y a beaucoup de crimes et point de criminels, car c'en est un affreux et qui mérite grande punition que d'accuser le P. Girard de sortilége, d'inceste spirituel et d'avortement, s'il est innocent. »

1731 *27. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1].

A Aix, ce 14 mars 1731.

Le carme et le dominicain[2] sont ici. On présenta hier matin au parlement une requête au nom de la Cadière, par laquelle elle demande d'être de nouveau entendue, et de nouveau confrontée avec le jésuite, et tout cela pour faire encore mieux comprendre que sa dernière rétractation n'avoit pas été libre, tant à cause du breuvage qu'on lui avoit administré, qu'à cause de l'épouvante prétendue dont on l'avoit frappée. Cette requête fut décrétée par les gens du Roi d'un *vu la procédure*, *il y sera pourvu*, et la cour a suivi les conclusions. La fille, le jésuite, et les commissaires sont actuellement à Olioules[3], où s'achève la confrontation avec quelques religieuses du monastère où la Cadière avoit été[4]. La scène sera désormais à Aix, et l'on y attend demain les commissaires.

Vous savez que le procureur général du parlement de Paris a été reçu appelant comme d'abus de l'instruction pastorale de l'Archevêque[5], et que Monsieur de

Lettre 27 (inédite, revue sur l'original). — 1. Toute la lettre, sauf le dernier alinéa, est de la main d'un secrétaire.

2. Le P. Nicolas, et l'un des trois frères de la Cadière : voyez la note 3 de la lettre précédente, et ci-après, p. 61 et 62.

3. Chef-lieu de canton du Var, à deux lieues de Toulon, et à l'entrée des Vaux dont il est question au tome IV, p. 116, et au tome VI, p. 372.

4. La Cadière avait passé quelque temps dans un couvent de l'ordre de sainte Claire, à Olioules. Voyez le commencement de la lettre suivante.

5. Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc, d'abord évêque de Marseille, puis archevêque d'Aix, et archevêque de Paris du 6 septembre 1729 au 13 mars 1746. Le parlement de Paris déclara qu'il y avait abus dans une instruction pastorale par laquelle ce prélat avait condamné un mémoire rédigé par quarante avocats pari-

Laon[6] fait feu et flamme contre le dernier arrêt du parlement, au sujet de celui qu'il avoit lâché précédemment. 1731

Monsieur d'Évreux[7] a fait un écrit de cent et tant de pages au sujet du concile d'Embrun. On ne sait pas si c'est pour ou contre; mais on le devine.

Mes pauvres petites corniches, mes profils, mes tuyaux de cheminée, voulez vous fourrer dans cette grande et belle compagnie! Eh bien! dites donc à Monsieur le Marquis que partie de votre troupe arriva hier au soir à Aix, à bon port, au grand contentement du seigneur Aubrespin, et que l'autre partie sera la très-bien venue.

La lettre de M. Lainé à M. Fossati lui sera remise aujourd'hui, par une personne qui ne le quittera pas qu'il n'ait fait réponse.

Il y a bien ici une belle histoire d'une dame protégée par tous les cardinaux du monde; elle a un procès à la Tournelle[8]. Bonjour, cher Marquis.

siens en faveur des réfractaires qui refusaient de signer le formulaire; mais l'affaire ayant été évoquée au conseil du Roi, il fut permis à l'archevêque de publier son instruction.

6. Étienne-Joseph de la Fare, fils de l'auteur des *Mémoires*, évêque-duc de Laon de 1724 à 1741. Voyez sur cet indigne prélat, Saint-Simon, tome XX, p. 25 et suivantes. Il fit, le 1er avril 1731, une instruction pastorale contre les réquisitoires de l'avocat général Gilbert, instruction dont un arrêt du conseil d'État du 2 septembre suivant ordonna la suppression. Voyez sur tout cet alinéa, le *Journal* de Barbier, février et mars 1731.

7. Jean le Normand, évêque d'Évreux de 1710 à 1733, et, d'après Saint-Simon, qui le maltraite fort (tome VIII, p. 411 et 412), tout dévoué aux jésuites. Sur le concile d'Embrun, voyez ci-dessus, p. 39, note 3.

8. La Tournelle, au parlement de Paris, et sans doute aussi à celui d'Aix, était la chambre où l'on jugeait les affaires criminelles, excepté celles des gentilshommes et autres personnes d'État, qui devaient être jugées à la grand'chambre. — Voyez la fin de la lettre suivante, p. 56.

1731

*28. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

16 mars.

On est à Olioules : les commissaires y ont mené la Cadière et le jésuite, pour les confronter avec les religieuses claristes d'un monastère où cette fille a demeuré quelques mois, et dans lequel le Père lui a rendu quelques visites dans sa chambre. Lorsque la troupe est partie de Toulon, les actions du jésuite avoient baissé : le discrédit augmente depuis la confrontation avec les nonnes ; mais tout ceci ne sont encore que des bruits, et cette affaire a varié si souvent pour et contre, qu'il seroit téméraire de former et d'asseoir un jugement sur des *on dit*.

Voici une lettre de pièces rapportées, plusieurs auteurs y ont travaillé. Procurez-moi, je vous prie, mon cher Marquis, une prompte réponse de M. Lainé.

Quant à l'histoire de la dame Mataillan, elle est mot à mot dans son procès, qui fut jugé avant-hier ; elle m'a paru digne de vous et de Mme de Caumont : je ne songe qu'à vous amuser ; c'est une de nos bonnes plumes qui l'a écrite, cette histoire : n'est-elle pas curieuse ? Adieu, mon cher Marquis. Imaginez-vous que M. d'Oppède, M. de Bandol[1] et d'autres, ont reçu des lettres des cardinaux Banchieri[2], Mas-

Lettre 28 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. François de Boyer de Foresta, seigneur de Bandol, président à mortier au parlement de Provence. Il avait épousé *N*. Girardin de Vauvré, fille d'un intendant général des mers du Levant, et en secondes noces (1724) Jeanne de Laussel.

2. Antoine Banchieri, né à Pistoye en 1667, mort dans la même ville en septembre 1733. Il avait été vice-légat d'Avignon de 1703 à 1706, nommé gouverneur de Rome en 1724, cardinal en 1728,

sei[2] et d'autres du sacré collége, en faveur de cette femme; et imaginez-vous encore que ce n'est qu'un abrégé de sa vie. 1731

---

29. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT[1].

A Aix, le 20 mars 1731.

Vous cherchez et vous attendez des prétextes pour me donner de vos nouvelles, Monsieur : je ne sais pas si c'est là une politesse dans le pays que vous habitez; mais je vous déclare que chez moi c'est une offense, et

et choisi par Clément XII en 1730 pour premier ministre et secrétaire d'Etat.

3. Barthélemi Massei, Toscan, né en 1663; envoyé en France en 1720, il y fut nonce de 1722 à 1730; il était cardinal, légat de la Romagne et évêque d'Ancône depuis 1731; il mourut en 1745. Saint-Simon en parle assez longuement et avec éloge dans ses *Mémoires*, tome XII, p. 72, 73; tome XVII, p. 478, 479; et tome XVIII, p. 287, 288 du *Journal* de Dangeau.

Lettre 29. — 1. Pour les lettres à d'Héricourt, sauf un petit nombre que nous avons pu recollationner sur les autographes, nous suivons le texte de l'édition de 1818, qui fut revu sur les originaux communiqués à M. Monmerqué par M. le marquis d'Héricourt, petit-fils du correspondant de Mme de Simiane (voyez tome I de l'édition de 1818, *Notice bibliographique*, p. 45). Nous avons d'ailleurs cru devoir comparer soigneusement le texte de 1818 avec celui de la première édition (1773); dans celle-ci les noms propres ont été presque tous remplacés par des points ou des initiales, et quelques passages ont été omis : nous signalerons les passages omis, mais il nous a paru bien souvent inutile de relever les autres différences. — Bénigne-Jérôme du Trousset d'Héricourt, né à Paris le 14 janvier 1694, fut intendant de la marine à Marseille, puis à Toulon. La terre du Boulay fut érigée en marquisat en sa faveur, par lettres patentes enregistrées au parlement de Paris le 17 janvier 1749, et en la chambre des comptes le 2 janvier 1750. Il était neveu de Jean-Baptiste-Henri du Trousset de Valincour, membre de l'Académie française, l'ami de Racine et de Boileau (mort en janvier 1730).

1731 que si vous avez la cour pour vous, j'ai pour moi la simplicité et la sincérité de l'amitié. Vous me deviez plus tôt une relation de votre voyage, et entrepris et commencé sous les auspices les plus glacés et les plus effrayants. Vous voilà donc arrivé en bonne santé : il falloit me le dire, et me tirer de la véritable inquiétude où j'ai été pour vous, et dont pourtant M. de Bandol eut la bonté de me tirer; car, ne vous en déplaise, vous lui avez donné toutes les préférences. Mais, Monsieur, d'où datez-vous votre lettre et quel souvenir réveillez-vous en moi ? Si vous n'étiez pas bien sûr d'être toujours bien reçu, il est certain que vous auriez trouvé un excellent moyen d'y parvenir. Je n'ai pu résister au desir de remercier moi-même Monsieur le Comte[2] de son précieux souvenir : la joie est babillarde; la mienne a été excessive en apprenant que ce prince, pour lequel j'ai tant de respect et d'attachement, ne m'avoit point oubliée; faites-moi l'amitié de lui donner cette lettre, et vous lui donnerez le prix qu'elle n'a point.

Il court un bruit que vous ne reviendrez pas sitôt, Monsieur : et que deviendra Belombre[3]? Je n'ai point encore été à Marseille; l'ennui y augmente au point de

2. Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, fils de Louis XIV et de Mme de Montespan, grand amiral de France, père du duc de Penthièvre (1678–1737).

3. Bastide de Mme de Simiane dans la banlieue de Marseille, à l'extrémité du village de Saint-Giniez, et sur les bords de la petite rivière de l'Huveaune, qui se jette dans la mer à quelques kilomètres de là. Ce n'est qu'en 1727 que la petite-fille de Mme de Sévigné avait acheté Belombre de l'illustre évêque de Belzunce. Après Mme de Simiane, cette propriété fut acquise par M. de Malijai, resta assez longtemps dans cette famille, qui habite encore Marseille, et passa depuis en diverses mains : elle appartient aujourd'hui à M. Negreponte, négociant grec. La maison n'offre rien d'intéressant, mais les beaux arbres qui l'entourent et lui ont valu son nom, et les statues du jardin, maltraitées par le temps, reportent encore à l'époque de Mme de Simiane.

me préparer des voies aisées à ce que j'ai dans l'esprit; 1731
le temps ne nous nuit pas : vous m'entendez. J'ai fait mes derniers efforts pour accommoder l'affaire de Mme d'Ardène[4] : ils ont été inutiles; elle est à Paris; cela est toujours gagné en attendant le reste. J'espère que vous voudrez bien nommer mon nom chez vous, Monsieur, et à Mme d'O[5]. Rien n'égale le sincère attachement avec lequel je vous suis[6], Monsieur, au delà de toute expression, votre, etc.

---

*30. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1].

A Aix, le 2 avril 1731.

J'ai une amie intime que ses malheurs et ses affaires font partir du fond de la Gascogne pour aller à Paris. Elle veut me voir absolument et je le veux aussi. Je ne

4. Voyez ci-dessus, p. 19, note 1.
5. La marquise d'O était Marie-Anne de la Vergne de Guilleragues, fille unique de Guilleragues, mort ambassadeur à Constantinople en 1685 (et non en 1689 comme il a été dit tome II, p. 460, note 11); elle avait été dame du palais; elle était veuve, comme Mme de Simiane, depuis 1718. Son mari, Gabriel-Claude de Villers d'O, marquis de Franconville, major de la marine (ayant rang de capitaine) quand elle l'épousa en 1687, lieutenant général de mer en 1707, avait été nommé gouverneur du comte de Toulouse peu de temps après leur mariage, et était devenu l'un de ses premiers gentilshommes. D'abord chevalier de Malte, puis devenu l'aîné de sa famille, il avait pris le nom de marquis d'O, que les généalogistes, dit Saint-Simon, ne lui accordèrent jamais. Voyez l'histoire et le portrait de l'un et de l'autre dans les *Mémoires de Saint-Simon*, tome I, p. 362 et suivantes, et dans une de ses additions à Dangeau, tome II du *Journal*, p. 30 et suivantes.
6. Les quelques mots qui suivent ne sont pas dans l'édition de 1773.

Lettre 30 (inédite, revue sur l'original). — 1. Toute la lettre, dont la fin manque, est de la main d'un secrétaire.

1731 puis pas aller plus loin qu'Avignon : je le lui écris aujourd'hui; je suis persuadée qu'elle acceptera le rendez-vous. Ainsi, mon cher Marquis, je vous demande en grâce de me garder d'abord un secret inviolable, et ensuite de me faire préparer la maison de nos chers Anfossy; je suis persuadée qu'ils le voudront bien. J'ai besoin de deux chambres : une pour cette dame, une pour moi, et il ne faut qu'un lit tendu dans la chambre où j'ai accoutumé de coucher, pour elle, parce que je porte le mien, qu'on mettra dans une autre chambre, pourvu qu'elle soit tapissée. Cette femme ne veut point absolument être vue de personne : c'est une affaire de vingt-quatre heures pour elle; et quand elle sera partie, je verrai mes amis. Ainsi gardez-moi religieusement ce secret-là, je vous en prie. Si je fais ce voyage, ce sera sur la fin de cette semaine. Si Mme de Monessargues[2] est à Avignon, je crois qu'elle voudra bien me recevoir. Réponse, s'il vous plaît, sur cet article par le premier courrier.

---

*31. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

A Aix, le 11 avril.

ELLE a dit oui, et elle sera demain au soir jeudi à Avignon, et moi aussi. J'arriverai vraisemblablement avant elle; mais voici, mon cher Marquis, quelques petites précautions à prendre : 1° pour moi, Lamarque ou quelque petit garçon seulement à la porte de la ville par où je dois entrer, pour me mener droit chez Anfossy.

Voilà pour cette dame un petit morceau de sa lettre,

2. Parente des Anfossy : voyez la lettre du 17 octobre 1729, ci-dessus, p. 44.

qu'il faut, s'il vous plaît, que vous ayez la bonté de faire exécuter exactement, car la pauvre femme coucheroit dehors. Je suis perdue si Lamarque est malade, car il faut qu'il fasse toutes ces opérations, et de plus celle du petit mémoire ci-joint. Voulez-vous, mon cher Marquis, que je mette tout cela sous vos soins, que je le tire de mon esprit, et que je pense plus qu'au plaisir de vous voir? Je vous réitère que, scrupuleusement et à la lettre, nous serons à Avignon comme n'y étant point jusqu'au départ de mon amie, que je compte qui sera samedi : elle vient sur la parole que je lui en ai donnée. Ainsi, je vous conjure de nous couvrir de votre manteau, et de faciliter notre retraite complète. Dès que mon amie sera partie, je vous verrai. J'ai bien de petites choses à faire à Avignon. Je mène avec moi le chevalier de Castellane[1], sans qui je ne marche point : s'il n'y a pas de quoi le gîter chez Anfossy, il y a des auberges. J'ai ma femme de chambre, un valet de chambre et un laquais : des matelas par terre pour les hommes, cela suffit. 1731

Il est bien arrivé quelque chose hier au Palais, mais je ne sais si je saurai vous le dire. Voyons.

La sœur Cadière avoit demandé par une requête d'être entendue de nouveau sur les prétendues rétractations, et sur certain breuvage qu'on lui avoit donné, après lequel elle ne sait plus ce qu'elle avoit fait ni dit. On avoit décrété cette requête, et statué que *vu la procédure, il y seroit pourvu*. Les moines carme, jacobin[2], et les

LETTRE 31 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Boniface de Castellane Esparron, chevalier de Malte; il fut colonel du régiment de Penthièvre et brigadier des armées du Roi. Il était frère puîné du gendre de Mme de Simiane. Il s'appela dans la suite vicomte de Castellane, se maria en 1745, et eut deux filles de sa femme Renée de Fournier.

2. Voyez ci-dessus, p. 54, note 2.

1731 autres frères Cadière[3], avoient présenté une autre requête en cassation des décrets et de la procédure, et il y avoit même un appel comme d'abus[4]. A toutes les requêtes on avoit répondu comme à la première de la fille. Ils demandèrent donc tous hier à être jugés sur les différentes requêtes, attendu que la procédure étant ici, elle devoit être regardée comme vue. Grand mouvement à la grand'chambre, grandes agitations; douze contre dix ont été pour les Cadières : ils l'ont emporté. Ainsi on va juger les décrets avant la continuation d'information, et on ne va plus sitôt à Toulon. Les Girards prétendent qu'on a très-mal fait de rendre cette procédure publique, et qu'il falloit laisser finir toutes les confrontations, parce qu'il sera, disent-ils, bien difficile de découvrir la vérité, quand on sera instruit et prévenu pour les réponses. Les Cadières disent qu'il faut suivre les règles, et non pas les inconvénients des règles. M'avez-vous entendue ? Je n'en sais rien : je vous en dirai davantage.

Je suis bien folle de tout dire aujourd'hui : il falloit garder de quoi me faire bien recevoir. Je vous porterai le livre des *Six jours*[5], qui raccommodera tout.

Je suis au comble de ma joie, Madame la Marquise, de vous faire ma très-humble révérence, de vous embrasser et de vous dire tout ce que je vous suis. Mais vous n'êtes rien moins que femme : gardez mon secret, s'il vous plaît. Bonjour, mon cher Marquis. Vous avez bien raison de n'aimer pas le frivole. Pour moi, je suis en-

3. L'abbé Cadière, et l'aîné, marchand : celui-ci du reste n'était pas en cause. Voyez M. Cabasse, p. 256.

4. Voyez ci-après, p. 73, la fin de la lettre du 11 mai 1731.

5. *L'Ouvrage des six jours* ou *Histoire de la création*, de Duguet, parut en 1731, en un volume in-12. C'est le commencement de l'*Explication de la Genèse*, qui fut publiée l'année suivante à Paris en six volumes in-12.

chantée d'un vieux recueil que j'ai trouvé, où sont toutes les vieilles poésies du monde et les plus belles. 1731

32. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

A Aix, le 30 avril 1731[1].

Est-il possible, Monsieur, que vous vous soyez souvenu de la misérable petite breloque que j'avois pris la liberté de vous demander? J'en suis ravie, non pour elle, dont je ne me soucie en vérité point du tout, mais parce que cette attention de votre part me marque la continuation de l'honneur de votre amitié, qui me flatte et m'est extrêmement précieuse. Je vous remercie donc, et vous prie de ne plus penser à cette boîte. Nous sommes gens qui donnons dans la mode et qui ne voulons point de vieilleries : c'est bien assez d'être soi-même une antique, sans en orner ses poches.

Vous m'avez envoyé, Monsieur, une lettre charmante de notre prince[2]. Je ne devrois pas en souhaiter souvent de pareilles : elles réveillent tous mes regrets ; j'ai besoin d'oublier et d'être oubliée (le dernier est un ouvrage aisé) : cependant je ne puis m'empêcher de vous supplier de faire ma cour à ce grand prince, quand vous en aurez l'occasion.

Vous ne me dites rien de Mme d'O ; je compte pourtant que vous avez la bonté de parler quelquefois de moi avec elle, et de lui rendre de bons témoignages de mes sentiments.

Je n'ai jamais eu trop bonne opinion de l'affaire de

Lettre 32. — 1. Dans l'édition de 1773 la date est : « A Aix, du 20 avril 1731. »

2. Le comte de Toulouse : voyez la lettre du 20 mars précédent, p. 58, note 2.

1731 Mme d'Ardène, malgré sa grande confiance : il faut voir ce que cela deviendra.

Vous me surprenez, Monsieur, en m'annonçant un certain oncle : je croyois les projets de ce côté-là bien éloignés, et d'un autre côté le frère n'a pas besoin de secours, ni de conseil de famille. Je vous rendrai compte de tout cela dans peu : voici le temps de Belombre qui s'approche, dont je suis ravie.

J'arrive d'Avignon, où j'ai été faire une petite course. Je suis dans les horreurs de ma maison de ville : les ouvriers me font enrager. Revenez, Monsieur : ce sera à la grande satisfaction de vos amis, et surtout de moi, qui vous honore et qui suis avec un très-sincère attachement, etc.

---

*33. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

30 avril.

Vous êtes devenu, mon cher Marquis, insensiblement l'homme du monde à qui j'ai le plus d'affaire, celui qui m'est le plus nécessaire, dont je ne saurois me passer un moment. Voilà ce qui vous attendoit vers le tiers de votre course, et voilà où vous a conduit votre mauvaise destinée, ou pour mieux parler votre bon cœur. Remplissons donc cette destinée, et parlons corniche et ornements.

Non, mon cher Marquis, vous ne m'avez pas bien entendue assurément; je le vois par le dessin que M. Lainé a fait de ma chambre, où il laisse un très-grand espace depuis la cheminée jusqu'au coin vis-à-vis du pied du lit (*nota* que ce lit n'est point tourné comme tous les autres lits du monde : les pieds ne sont point vis-à-vis

des fenêtres, ils sont vis-à-vis de la porte de la garde-robe, parce que toute ma vie mon lit a été ainsi placé, et que je ne pourrois pas le souffrir autrement). 1731

Cet espace ne doit pas dans mon dessein demeurer aussi nu; mais je propose une grande porte parallèle à celle du cabinet, c'est-à-dire pourtant qui ne s'ouvrira pas tout entière; et moyennant des dessus de portes ou des portières, vous verrez, le compas à la main, que les entre-deux de toutes ces portes et cheminées ne sont plus grand'chose, et que moyennant un petit tableau, une pendule d'un côté, de l'autre une console avec un autre petit tableau, rien ne sera nu. Cette porte de garde-robe que vous dites, mon cher Marquis, ne devoir s'ouvrir que rarement, est de toute ma maison celle qui s'ouvre le plus; c'est le passage de tous ceux qui ont affaire à moi depuis sept heures du matin jusqu'à midi : ouvriers, fermiers, manants, gens d'affaires, créanciers, etc., puis le domestique, le lit de ma femme de chambre, mes crasseux de laquais, incessamment tout cela passe par là, et mon beau salon est fermé jusqu'à l'heure du beau monde. Ajoutez à cela que le châssis que vous proposez me laisseroit toujours un froid horrible : ils ne ferment jamais bien et ne portent la tapisserie que jusqu'au lambris, au lieu qu'une bonne portière traîne et garantit de tout. Renoncer à mon passage du Rubicon? ô mon Dieu! mon Marquis, quelles paroles prononcez-vous là? C'est mon plus beau : je n'ai fait ma maison que pour mes tapisseries. Enfin je ne puis pas céder (pour cette fois seulement et sans conséquence) : il faut que je vous ramène à mon idée; vous verrez que vous vous y accoutumerez, et que quand vous la verrez exécutée, vous en serez charmé. Mais pour parvenir à ce charme, il faut que le dessin de cette partie de ma chambre me vienne de vous, dans le goût que je propose

1731 et que je desire. Mes pauvres yeux n'en veulent pas dire davantage : permettez le secours d'une autre main.

Je[1] reçus hier au soir votre lettre, mon cher Marquis, et le dessin de M. Lainé. Cette corniche me paroît bien belle; mais ce n'est pas ce qui m'est le plus nécessaire dans ce moment. L'ouvrier d'Avignon pourroit travailler à ma chambre et à mon petit cabinet, qui sont les endroits les plus délicats pour être secs au temps[2] qu'il faut pour l'habiter. Mais tout viendra, je l'espère.

Les grands connoisseurs ont trouvé quelque chose à dire à la figure d'Apollon pour la justesse des proportions et de l'attitude; mais ceci est pour vous seul, s'il vous plaît. Si vous vouliez absolument la Foire du Brugle[3], je vous en ferois le sacrifice; mais je l'ai prise pour moi dès son arrivée à Aix; c'est le seul tableau dont j'aie eu envie : vous n'avez qu'à me dire sur cela vos intentions.

Je vous envoie, mon cher Marquis, une lettre de M. de la Porte qui vous fera voir que notre affaire a manqué. L'autre requiert une prompte décision, et l'on m'a priée de la demander, parce qu'il y a beaucoup de concurrents. Ayez la charité de le dire à Lamarque. S'il n'y prend garde, tout lui échappera. J'ai demandé encore quelques jours, mais je ne réponds pas de plus loin.

Mon voyage de Marseille a été l'affaire de deux fois vingt-quatre heures : j'ai été féliciter Mme de Gessans[4],

Lettre 33 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Tout le reste de la lettre (sauf la dernière phrase : « L'ancien, etc., » et le post-scriptum) est de la main d'un secrétaire.

2. Ainsi dans l'original. Faut-il lire *autant*? Six lignes plus loin, l'original a *pris*, au lieu de *prise*.

3. Un tableau ou peut-être une copie de l'un des Breughel. On cite comme les chefs-d'œuvre de Jean Breughel les *Quatre éléments*, et la *Foire de Boom*, qui est présentement à Vienne.

4. Voyez ci-après la lettre du 8 août 1736.

non amie, du mariage de sa fille, et par occasion j'ai 1731
u mon cher Belombre.

Il n'y a rien de nouveau que la mort du pauvre commandeur de Janson[5]. L'ancien, c'est mon attachement pour vous, mon cher Marquis, et pour Mme de Caumont.

Ce 30 avril.

Imaginez que je traite ce matin une noce; j'en suis sur les dents d'avance.

Ne me renvoyez point la lettre de M. de la Porte, s'il vous plaît; elle m'est bien inutile.

---

*34. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1].

[Mercredi, 9 mai.]

Je suis, mon cher Marquis, dans une colère effroyable. Je demande justice à M. Lainé. Imaginez-vous que ce fripon d'Isnard, qui a fait l'hypocrite pendant huit jours, est ivre depuis deux fois vingt-quatre heures, et qu'il ne met plus le pied à son ouvrage. Il a demandé de l'argent; je lui en ai donné avec grand regret : voilà l'usage qu'il en fait. C'est donc un cercle inévitable et infaillible : on ne peut pas travailler sans argent; dès qu'on en a, on ne travaille plus. Comment sortir de là? Je n'en vois qu'un moyen, c'est que si M. Lainé a quelque bon ouvrier pour achever mes corniches, qu'il ait la bonté de me l'en-

5. Michel de Forbin Janson, commandeur de Malte, brigadier des armées du Roi.

Lettre 34 (inédite, revue sur l'original). — 1. Les trois premiers alinéa, ainsi que les deux derniers, sont de la main de Mme de Simiane; les quatre autres, concernant l'affaire Girard, sont de la main d'un secrétaire. — Pour la date, voyez ci-après, note 8.

1731 voyer et de faire le marché. Mandez-moi votre pensée sur tout ceci; je suis au grand désespoir, car je ne sais au vrai où me gîter à Saint-Michel.

Le pauvre Lamarque est encore plus mal que moi, car on peut vivre sans corniche, mais non sans pain. J'attends M. Pellas; je verrai ce qu'il a dans l'âme. Je vous écris ceci à dix heures du matin : j'achèverai après dîner, pour pouvoir vous dire quelque chose de nos Cadières.

J'appris hier au soir que M. de Bérenger[2], neveu de mon mari, a eu le régiment du Vivarais, vacant par la mort de ce pauvre petit la Vallière[3]; le chevalier de Trets[4], la majorité[5] de Nantes; c'est un petit morceau à simple tonsure qui ne paye pas ses services, mais qui le déguignonne : on voit plus de gens abandonnés totalement de la fortune que de ceux qu'elle laisse en chemin.

Depuis l'arrivée des commissaires, il a été présenté

2. Pierre de Bérenger, comte de Charmes et de Gua, fils de Jacques de Bérenger, comte de Charmes, etc., et de Marie-Anne de Simiane, belle-sœur de Mme de Simiane (mariée en 1678, morte en 1704). Il fut lieutenant général en 1744, chevalier du Saint-Esprit de la promotion du 2 février 1746, et mourut le 23 octobre 1751. Il avait épousé Françoise Boucher d'Orsai.

3. Petit-fils du frère de Mlle de la Vallière : Louis-François de la Baume le Blanc de la Vallière, fils puîné du duc de la Vallière, frère du duc de Vaujours (voyez ci-après, p. 108, note 5), d'abord chevalier de Malte, puis comte de la Vallière, colonel du régiment de Vivarais en mars 1729, mort à vingt-deux ans le 30 avril 1731.

4. Étienne-Alexandre de Gaufridy, chevalier de Trets, lieutenant-colonel au régiment de Médoc, mort en 1742 lieutenant de Roi de la ville de Berghes. Il était le second fils de l'historien de Provence (voyez ci-après, p. 82, note 2).

5. *Majorité*, fonction de major. Les mots *à simple tonsure* sont pris ici au figuré pour désigner une charge qu'on n'est pas obligé de remplir en personne. On appelait « bénéfice à simple tonsure, » un bénéfice qui pouvait être possédé par un enfant de sept ans ayant simplement la tonsure.

deux requêtes de la part de la Cadière : la première pour faire avérer en présence du P. Girard, si bon lui semble, une lettre écrite par une religieuse de Toulon à une clairiste[6] d'Olioules, par laquelle on prétend prouver la subornation des témoins. Sur cette requête, on a ordonné que la lettre seroit présentée à la clairiste pour la reconnoître, en présence, si bon lui semble, du P. Girard, et pour cela le lieutenant de Toulon a été commis pour se porter sur les lieux. 1731

La seconde requête étoit aux fins d'avoir un extrait de son exposition et des interrogatoires du P. Girard, et cela fondé sur l'article de l'ordonnance 18, au titre des interrogatoires[7]. La Cadière a été déboutée de ses fins, n'étant plus regardée comme partie civile, depuis qu'elle a abandonné l'action au P. Girard, et se trouvant d'ailleurs accusée par lui, et décrétée d'un plus fort décret que lui.

Monsieur le procureur général ayant mis à l'audience hier mardi[8], jour qui n'est pas d'audience, l'étiquette pour plaider par les Cadières sur la cassation de la procédure et appel des décrets, les avocats des Cadières demandèrent le rejet de la requête, n'y ayant point d'assignation précédente. La cour, attendu que tout appelant doit être prêt, et qu'il y a deux mois de cet appel, ordonna que l'on plaideroit demain jeudi ; autrement, les Cadières et adhérents déclarés non recevables.

Le P. Girard arriva hier ici : il y avoit tant de monde

6. Ici et un peu plus bas il y a *clériste* dans l'original ; à la page 56, ligne 3, nous avons lu *claristes*.

7. L'article 18 du titre des interrogatoires, qui est le XIVᵉ de l'ordonnance criminelle d'août 1670, est ainsi conçu : « Sera aussi donné communication des interrogatoires à la partie civile, en toutes sortes de crimes. »

8. Mardi 8 mai : cet alinéa comparé à l'avant-dernier alinéa de la lettre suivante donne la date précise de notre lettre.

1731 autour de sa chaise qu'elle ne put aborder la porte du collége.

Il me semble que voilà de très-belles nouvelles ; je les apprends en les dictant, je n'en savois pas le premier mot ; je vous remercie de ce que vous me mettez au fait : le desir de vous plaire est bon à mille choses.

J'apprends un dessous de cartes au sujet d'Isnard. Il est débauché par des sculpteurs de Toulon vraisemblablement ; il a dit qu'il ne vouloit travailler chez moi que quand il lui plairoit. A toute force il me faut un ouvrier d'Avignon. On dit qu'il y a un nommé Marcoy qui travaille bien. Enfin, mon cher Marquis, ce qu'il vous plaira, pourvu qu'il en vienne un bon. Vous en voyez les conséquences : actuellement il n'y a personne à ma corniche, et cela de propos délibéré. Adieu.

---

*35. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

11 mai vendredi.

Il faut convenir qu'il y a un grand ordre dans nos affaires. Le matin on vaque à ses ouvriers ; on arrange l'ouvrage du jour ; on gronde, on applaudit ; on rend compte de ce qui s'est passé la veille, puis on dîne ; pendant ce temps-là, les magistrats font leur grande besogne ; on en est instruit vers le midi, et on rend son compte sur cet article avant que de fermer sa lettre : oh ! je vous assure que voilà qui est admirable.

Les façons et procédés du fameux Isnard le sont bien davantage. Écoutez, mon Marquis, car ceci est tout à fait digne d'attention. Il y a cinq jours entiers que ledit Isnard n'est sorti du cabaret ; il y mange, il y boit, il

couche sur le champ de bataille; enfin je crois qu'il y expireroit, si on n'y mettoit ordre. Cependant (il faut tout dire) il fait de petites apparitions dans les rues voisines, et chez la femme du nommé Lange, dont je vous ai parlé. C'est là que mon valet de chambre a pénétré quelquefois; mais la conversation avec l'ouvrier n'a pas été bien suivie, comme vous pouvez penser. Il a dit, par exemple, qu'il se moquoit de tout cela, qu'il travailleroit quand la fantaisie lui prendroit. Tant a été procédé, que la mienne tout d'un coup a été de lui faire cuver son vin dans un lieu moins joyeux que le cabaret: j'ai demandé le secours de nos pères de la patrie, et le matin à sept heures tout étoit préparé pour cette expédition. Ce projet a pénétré tout le vin d'Isnard : il en a été surpris et effrayé; il est venu chez moi avec une déclaration par écrit, signée et contre-signée, par laquelle il se soumet à toute sorte de punitions si on le retrouve au cabaret, et s'il manque d'un instant d'être à son labeur les jours ouvriers. Ce surprenant écrit a suspendu toute voie de fait, a radouci nos esprits, et nous en attendons l'effet, car il a demandé jusqu'à dix heures. Mais comme il y a apparence que ce temps est destiné à faire ses adieux au cabaret, il y en a beaucoup qu'ils dureront jusqu'à demain. Voilà où j'en suis pour Isnard. Ceux qui travaillent avec lui gémissent, et font leur petite besogne, qui ne peut pas avancer. Ainsi, tout bien considéré, je vous réitère ma supplication, mon cher Marquis, pour m'envoyer un ouvrier d'Avignon : il m'est absolument nécessaire. Vous voyez bien que je ne puis me fier ni aux paroles ni aux écrits d'Isnard. Les dessins de ma chambre me sont bien nécessaires : Aubrespin travaille à tâtons ; cependant c'est le plus pressé, et j'implore M. Lainé pour les avoir le plus tôt qu'il pourra.

1731

Il ne faut pas compter sur le commandeur de Cas-

1731 tellane pour Lamarque : il demande une place pour un homme à lui.

Vous aurez, par le premier courrier, l'éclaircissement des pistoles d'Espagne. La Boulie [1] vous remercie de tout son cœur de l'avance que vous avez faite à son frère ; mais moi j'en suis honteuse, et il me semble que je fais un vilain personnage dans cette affaire, et que je suis un peu escroque [2]. J'ai écrit à mes gens d'affaires de vous envoyer cette somme par un exprès.

Nous savions le bon mot d'Aymon [3], il y a bien longtemps ; il est fort joli.

On dit comme chose certaine que le roi Jacques [4] sera bientôt à Avignon ; vous le savez sans doute. A tantôt le reste [5].

Lettre 35 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Jean-François de la Boulie, seigneur d'Aigalades, conseiller au parlement de Provence en 1709 ; il avait épousé en 1712 Hippolyte de Pizany Saint-Laurent ; il mourut en 1735 : voyez la lettre du 14 novembre de cette dernière année. — Il avait un frère, Pierre, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment de Tallard infanterie. Ils tenaient leur noblesse de leur père, Liberal de la Boulie, qui avait acquis un office de secrétaire du Roi en grande chancellerie.

2. Mme de Simiane féminise ainsi le mot *escroc*, au lieu d'employer la forme, usitée de son temps et avant, *escroqueuse*.

3. Etienne-Isidore-Théophile Aymond, porte-manteau ordinaire du Roi, appartenait à une famille originaire de Romans en Dauphiné et anoblie sous Louis XIV. Il imagina une société burlesque appelée le *Régiment de la calotte*, dont il fut le premier *général* (voyez le *Journal* de Barbier, tomes I, p. 207, et II, p. 23 ; Voltaire, tome XXXVIII, p. 341 de l'édition Beuchot : *des Satires nommées calottes*). Il était mort le 6 mai précédent (1731). Voyez sur lui l'avant-propos du *Règlement de la calotte au régiment de la Fère*, composé en 1788 par Napoléon Bonaparte, et publié par M. le baron de Coston, Montélimar, 1863.

4. Sans doute Jacques III d'Angleterre, le chevalier de Saint-Georges, qui vint plusieurs fois à Avignon.

5. Toute la suite de la lettre, sauf la dernière phrase : « Tout ceci, etc., » est de la main d'un secrétaire, à qui le premier alinéa

Le carme et le jacobin donnèrent hier une requête, chacun pour avoir un extrait de l'exposition de la Cadière, de ses interrogatoires, et de celle du P. Girard, dont ils furent déboutés, ainsi que la Cadière l'avoit été le jour précédent. 1731

La Cadière de sa part donna une requête en révocation du décret qui la déboutoit de sa demande en extrait de son exposition et des interrogatoires du P. Girard; elle fut pareillement déboutée. Comme on s'est aperçu subtilement, dans le voyage qu'on a fait à Avignon, que quelque bonne âme envoyoit toutes ces requêtes à Monsieur le Marquis, on ne veut pas l'en surcharger.

Aujourd'hui la cour a ordonné que les parties viendroient, jeudi prochain, plaider en conformité de son arrêt du huit, qui les avoit renvoyées à hier, ce qui n'avoit pas eu son exécution, parce que intermédiairement, y ayant eu un appel comme d'abus de la procédure de l'official[6], les gens du Roi avoient enrôlé la cause au mois de juin, et que la cour n'a pas cru que les gens du Roi fussent en droit de le faire qu'au préalable l'affaire n'eût été portée devant elle, et qu'elle n'eût ordonné que les parties se retireroient au parquet pour prendre règlement. Tout ceci cause de grandes agitations au Palais.

paraît avoir été assez mal dicté. A la troisième ligne « *celle* du P. Girard » signifie « l'exposition (et sans doute aussi les interrogatoires) du P. Girard; » devant le *dont* qui suit, il faut reprendre *requête*.

6. Le juge ecclésiastique. C'est à l'official de l'évêque de Toulon que la Cadière fit ses premières confidences : voyez M. Cabasse, p. 247.

1731

***36. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.**

Deux mots, mon cher Marquis : je suis fort pressée et fort troublée de l'inconvénient arrivé à mes portes. M. Lainé, avec très-grande raison, a ordonné qu'elles s'ouvriroient dans l'entablement; cette façon est ravissante, mais Monsieur le serrurier, à qui on ne l'a point confiée, et qui en est encore aux antiques manières, a fait des espagnolettes comme aux fenêtres, lesquelles ne se sont pas ajustées avec les portes; il n'y a nul remède, il faut refaire les targettes : reste à savoir si M. Lainé approuve qu'on les fasse à l'ancienne mode, ou s'il en a quelque autre pour les portes battant les entablements; vous trouverez cette difficulté mieux expliquée dans le petit mémoire fait par M. le président de Ricard[1] : il m'est d'une nécessité absolue d'avoir une réponse par le courrier de dimanche, parce que l'ouvrier en bois, qui est étranger, perd ici son temps et mon argent. Si M. Lainé dit quelque chose de différent des targettes ordinaires, il faut qu'il ait la bonté de le bien expliquer, même de les dessiner, si sa convalescence le lui permet, ce que j'espère pour un aussi petit ouvrage; je suis charmée de sa meilleure santé assurément. Isnard est au cabaret depuis trois jours; son accès lui a repris. Dieu me donne de la patience! Cependant je ne pars pas lundi, à cause de toutes ces portes; je veux les voir en train; je suis de très-mauvaise humeur. Je vous accable, mon cher Marquis, et je sens que si quelqu'un m'importunoit au point que je vous importune, je ferois emplette d'une lettre de cachet, dont il y a beaucoup de répandues dans le monde,

Lettre 36 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Voyez ci-après, p. 144, note 2.

et j'enverrois[2] cette personne au Missisipi[3] : au moins vous ferez ce qu'il vous plaira ; mais c'est un avis que je vous donne. Adieu. 1731

1er juin.

---

*37. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

[Aix,] 8 juin.

Votre tête est bien remise, j'en suis ravie, mon cher Marquis ; conservez bien une chose si bonne de son naturel. J'ai donc jeté une pomme de discorde dans le ménage ? j'en suis toute fière : ce n'étoit pas un ouvrage aisé ; il faut que j'aie de grands talents que je ne connoissois pas ; je m'étois souvent employée à raccommoder des maris et des femmes ; je n'y avois jamais réussi : c'est que je ne savois pas que mon talent étoit de les brouiller ; cela est si marqué, que c'est presque avec rien, comme vous voyez, que je réussis. Si la brouillerie va jusques à la séparation, je vous prie l'un ou l'autre de venir à Belombre. En attendant, je vous rends mille grâces des échantillons : il y en a un qui est mon fait, et qui marche aujourd'hui avec toutes les diableries et les sorcelleries à l'adresse de M. du Bois, ainsi que vous l'avez ordonné.

La convalescence de M. Lainé me coupe la gorge : tout va languir chez moi, c'est-à-dire les cheminées en grand. Je laisse tout cela, et je pars lundi. Si M. Lainé peut envoyer quelque chose, ayez la bonté de l'adresser

2. Le mot est écrit *j'envoyerois* dans l'autographe.
3. Sur les enlèvements qui s'étaient faits, dix ans auparavant, pour le Missisipi, de gens sans aveu et de gens « dont on se vouloit défaire, » voyez Saint-Simon, tome XVII, p. 461 et 462 ; voyez encore Barbier, tome I, p. 137.

1731 à M. Colin, directeur de la poste, sans autre adresse ; car le contrôleur est un homme difficile, et je pensai bien n'avoir pas mes échantillons. Il ne faut pas prononcer mon nom ; et pour vos lettres, mon cher Marquis, adressez-les-moi ici, s'il vous plaît, jusqu'à ce que je vous aie daté de Belombre : il me semble que mes lettres seront toutes gentilles avec cette date.

J'ai tant d'esprit, que je ne vous dis pas qu'il me faut vingt cannes[1] de cette étoffe, et que comme je n'en suis pas pressée, je vous prie de ne me l'envoyer que par une commodité qui ne coûte rien : vous me manderez ce qu'il faut d'argent, et vous l'aurez sur-le-champ. Peut-être même que vos marchands pourroient, ayant du temps, avoir quelque dessin plus joli, mais toujours dans cette espèce : que cela ne jette point de trouble dans votre âme, car je suis fort contente de celle de l'échantillon. Adieu, Monsieur le Marquis ; adieu, Madame la Marquise : si quelqu'un vous aime et honore et regrette plus que moi, je lui donne un merle blanc.

---

*38. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

Je ne sais si vous pourrez avoir de la vraie bonne bière d'Angleterre ; telle qu'elle sera, vous en recevrez, en attendant que la provision arrive au seul homme qui en débite à Marseille ; si vous voulez me donner la commission de vous en retenir dès qu'elle arrivera, à l'avenir

Lettre 37 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. « *Canne* signifie une mesure de longueur dont on se sert en plusieurs villes de commerce.... Les *cannes* d'Avignon, Provence et Montpellier contiennent deux tiers plus que l'aune de Paris. » (*Dictionnaire de Furetière.*)

vous n'en manquerez pas. Je crois que votre politesse et votre amitié vous font de temps en temps imaginer de petites occasions de vous rendre les plus légers petits services du monde : il en faudroit bien d'autres pour soulager ma reconnoissance. Je n'en dirai pas davantage aujourd'hui. 1731

Ce 10 juillet.

On vient de me dire que MM. Solicoffre[1] ont d'excellente bière : je vais tout employer pour en avoir.

Le chevalier de Castellane vous fait ses humbles compliments.

---

*39. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

[Belombre.]

Je n'aurai ni paix ni repos que je ne sache la boîte de chocolat en vos mains, mon cher Marquis : M. de Tournon[1], capitaine de galères, s'en est chargé et m'a promis saintement de la porter à Avignon ; mais votre adresse n'est point sur cette caisse ; elle ira sans doute chez M. le chevalier de Donis[2] ; au nom de Dieu, donnez-m'en des

Lettre 38 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Voyez ci-après, p. 210 et 211.

Lettre 39 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Louis-César de Tournon, seigneur de Monteil, chevalier de Saint-Louis. La généalogie de la maison de Tournon ne lui donne que le grade de lieutenant de vaisseau. L'*État de la France* de 1736 nomme parmi les capitaines de galères un marquis de Tournon Pontevez, mais ne fait dater sa nomination que de 1733.

2. Jean-Hyacinthe de Donis, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, reçu page aux écuries du Roi en 1689, oncle de la marquise de Caumont.

1731 nouvelles. Tous les plaisirs ont leur revers : je suis ici comme une petite reine ; mais ma maison d'Aix m'agite ; les dessins y arrivent ; on ne les rend que tard, les ouvriers ne travaillent point, on m'annonce tous les guignons du monde : je ne sais quel remède y apporter ; je ne saurois m'attacher ni me détacher de cette maison. Le dépit voudroit éteindre ma flamme ; mais *item*[3] je suis dans la rue à Saint-Michel ; et notre pauvre commerce rompu, tout dégingandé au moins, ne comptez-vous ce malheur pour rien ? Je vous avois promis de jolies lettres de Belombre : vraiment j'en suis bien loin aujourd'hui ; et l'affaire des Cadières renvoyée à Aix qui me retient mon pauvre la Boulie[4] : enfin je suis de très-mauvaise humeur ; ce qui me console, c'est que tous les magistrats le sont encore plus que moi. Monsieur de Beauvais chasse la sienne tant qu'il peut[5] : c'est très-bien fait. On dit que M. de Saint-Aignan[6] est nommé gouverneur du Dauphin. Ce sont des nouvelles de Marseille ; n'allez pas les croire.

Mon jardinier veut absolument que je vous prie de

3. « Mais toujours est-il que, » etc.

4. Voyez ci-dessus, p. 72, note 1.

5. Mme de Simiane parle sans doute ici de François-Honorat-Antoine, frère du duc de Beauvillier et du duc de Saint-Aignan (dont il va être question), nommé au siége de Beauvais en 1713. Évêque scandaleux, même pour le temps, menacé de dégradation et de déposition juridique, il avait été contraint de donner sa démission au commencement de 1728, et mis en retraite à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Entre autres goûts peu ecclésiastiques, il paraît avoir eu celui de la chasse, et Mme de Simiane y fait peut-être allusion ici. Voyez sur lui Saint-Simon, tomes X, p. 369 et suivantes, et XV, p. 342, et le *Journal* de Barbier, tome I, p. 251. — Son successeur (1728-1771) fut Étienne-René Potier, fils du duc de Tresmes, cardinal de Gesvres en 1756.

6. Paul-Hippolyte de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, frère puîné du duc de Beauvillier (le gouverneur du duc de Bourgogne), qui,

m'obtenir la permission des[7].... du comtat pour mon parterre.... [d']honneur si je sais ce que je vous demande! si vous le savez, dites-le-moi; c'est pour mon parterre, dont je vous parlerai une autre fois plus amplement. Voilà M. de Ronais qui arrive : mon cher Marquis, bonjour. 1731

---

40. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

A Belombre, le 18 juillet 1731.

Si je n'ai pas eu l'honneur de vous écrire depuis que je suis à Belombre, Monsieur, ce n'est pas assurément que je n'aie bien pensé à vous : tout m'y rappelle vos bontés et votre aimable société; mais ce sont des souvenirs bien amers[1] quand on en est privé. J'aurois pu vous parler des ouvrages du frère Côme[2], que la sécheresse a presque anéantis: voilà d'abord un sujet triste. Nous sommes brûlés par la plus violente canicule : autre affliction. Et je n'avois rien à vous dire de tout ce que vous auriez cherché dans ma lettre : voilà le sujet de mon silence. Bien des circonstances m'en ont imposé un qu'il n'est pas à propos ni prudent de rompre. J'ai souffert de cette contrainte; mon zèle a pensé s'échapper, mais la réflexion qu'il pourroit nuire l'a arrêté : voilà tout ce

après la mort de ses fils, s'était démis en sa faveur de son duché-pairie (1706). Moréri ne dit pas qu'il ait été gouverneur du fils de Louis XV, mais que nommé à l'ambassade de Rome au mois d'octobre 1730, il ne se rendit à son poste qu'en novembre 1731.

7. Il y a ici un mot enlevé par le cachet; un autre plus loin, devant *honneur*.

Lettre 40. — 1. Dans la première édition (1773), dont le texte est peut-être ici plus fidèle que celui de 1818 : « mais ce sont des regrets bien amers.... »

2. Le frère Côme était un religieux augustin.

1731 que je puis vous dire. Il[3] n'y a rien de galant à tout ce qui m'est revenu ; beaucoup de sagesse et de soumission, c'est ce qui me déterminera et c'est tout ce qui paroît. Vous serez mieux instruit quand ce chaos sera débrouillé, car il faudra bien que quelque chose transpire ; mais pour le moment présent il n'y a rien du tout à dire ni à faire.

Vous retardez bien votre retour, Monsieur ; vous avez pris goût à marcher l'hiver : il falloit nous revenir[4] dans le beau mois de septembre.

Je suis bien touchée du souvenir de Mme d'O et de Mme d'Armentières[5] ; ayez la bonté de leur bien parler[6] de toute ma reconnoissance et de mon attachement pour elles. Je ne sais si je n'aimerois pas mieux ignorer les marques si touchantes de leur amitié, que de les savoir pour m'en attendrir au point que je le fais. Il s'élève des regrets dans mon cœur que les réflexions ont bien de la peine à calmer : je suis beaucoup moins sensible aux promesses de me faire faire des miracles.

Vous m'avez envoyé, Monsieur, le plus joli livre que l'on puisse lire, et dans le goût le plus neuf. Je comprends que les auteurs rigoureux y trouvent des défauts ; mais les femmes, accoutumées aux négligences de l'écriture, n'en sont point choquées, et sont charmées des traits d'esprit dont cette histoire petille partout. Mme d'Orves[7], qui est ici

3. Le reste de cet alinéa manque dans l'édition de 1773.
4. « .... nous revenir voir. » (*Édition de* 1773.)
5. Sur Mme d'Armentières, voyez ci-dessus, p. 32, note 9.
6. « Ayez la bonté de bien parler. » (*Édition de* 1773.)
7. Voici quelques détails généalogiques sur cette famille, dont divers membres paraissent dans la Correspondance de Mme de Simiane. Vincent de Martini, seigneur d'Orves, se maria : 1° en 1673 à Marianne de Signier, dont il eut Louis, lieutenant général des armées navales, et François, sous-brigadier de la compagnie des gardes

et[8] qui l'a lue avec grand plaisir, me prie de vous faire cent mille compliments de sa part. J'ai envoyé ce livre à M. Olivier[9]; mais, avec votre permission, je l'ai prié de me le renvoyer bien vite, car je le garde pour moi, et vous supplie instamment, dès que la suite paroîtra, de me l'envoyer par la même voie. J'attends cette galanterie de votre part, et vous rends un million de grâces de vous être souvenu de moi dans cette occasion. 1731

Je crois que vous ne manquez pas de gens à Marseille qui vous disent toutes les nouvelles du pays : ainsi je ne tomberai point dans la répétition, que pour vous dire mille et mille fois que personne ne vous honore, Monsieur, et n'est avec un plus sincère attachement, etc.

---

*41. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

Le seul homme qui pouvoit me remplacer et faire passer jusqu'à vous une petite gazette, est à la campagne; il n'y faut plus penser. Je suis dans le même cas que vous, mon cher Marquis. Mais, mon Dieu, pourquoi ne vous

marines, tué au siége de Gibraltar; 2° en 1687 avec Claire Melon, dont il eut Joseph de Martini, seigneur d'Orves, qui épousa le 12 décembre 1737 Anne-Jéronyme de Gratian. — Une nièce de Vincent, Agnès de Martini, fille d'un François, était devenue en 1725 la femme d'Honoré d'Estienne, conseiller au Parlement.

8. Les mots « qui est ici et » manquent dans l'édition de 1773, qui ensuite donne « l'a lu, » sans accord, en le faisant rapporter à *livre*.

9. Claude-Mathieu Olivier, membre de l'Académie de Marseille, né dans cette ville en 1701, mort fou en 1736, est auteur d'une histoire de Philippe de Macédoine. Il avait obtenu par le crédit de d'Héricourt une place d'écrivain sur les galères : c'est pour cela que Mme de Simiane l'appelle en plaisantant le *chancelier* Olivier.

1731 adressez-vous pas à Mme de Châteaurenard[1]? Elle se feroit un plaisir de vous tenir instruit. Je ne vois plus que cela pour vous, et du second bond[2] vous aurez tout ce qui me viendra ici.

Vous devez avoir la bière à présent.

Il n'est pas possible de faire venir notre peintre et ses toiles; mais quelle fantaisie de les venir achever à Aix! La tapisserie est dans le même cas. Il faut attendre quelques jours, et que le peintre travaille chez lui, je vous en prie.

Me voilà dans la rue moyennant les bontés de M. Isnard, et celles de M. Lainé de m'avoir donné un ouvrier qu'il connoissoit bien, et de me refuser constamment le secours d'un aide, qui auroit fini en quinze jours. On a été obligé de renvoyer celui qui étoit venu et qui ne sait pas travailler. Enfin je suis très-embarrassée de ma personne. Si M. Lainé s'étoit un peu affectionné pour moi, il auroit mis ordre à tout et auroit fait quitter des ouvrages qui ne sont pas si pressés que le mien. Je n'en parle plus, et je m'abandonne à la Providence. Le courrier va partir : à une autre fois, mon cher Marquis. Bonsoir.

29 août.

C'est aujourd'hui que l'on conclut au fond de l'affaire. Le commissaire[3] est prêt; ainsi tout ira vite.

LETTRE 41 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Voyez ci-dessus, p. 46, note 3.

2. *De seconde main*, terme pris de la paume : « En parlant d'une chose qu'on relève après quelqu'un, on dit que *Ce n'est que du second bond.* » (*Dictionnaire de l'Académie de* 1718 *et de* 1762.)

3. Il sera question plus loin des commissaires qui avaient entamé l'instruction, et qui furent accusés d'avoir abusé de leurs fonctions. Peut-être Mme de Simiane veut-elle parler ici du conseiller-rapporteur : il s'appelait Villeneuve d'Ansouis, et se montra favorable au P. Girard. Voyez M. Cabasse, p. 269.

Les prisonniers ne voient personne et sont très-resserrés. 1731

Mlle de Trets épouse M. du Bourguet[4].

---

*42. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1].

A Belombre, ce 11 septembre.

Je fus exprès à Marseille samedi dernier, mon cher Marquis, pour parler à M. Dupleix de votre tabac ; il me fit beaucoup valoir la grâce qu'il m'alloit faire, et me l'a accordée, voici comment : c'est que vous ne payerez rien de ce qui regarde la ferme et le transport ; mais pour les dix-huit sous par livre, cela est inévitable, car ils les payent eux-mêmes ; il me demanda combien il y en avoit de livres : j'avois réponse à tout, hors à cette question ; comme il me vit embarrassée, il me dit qu'il se chargeoit d'envoyer aux infirmeries, de faire peser le tabac, et qu'en un mot il faisoit son affaire de toutes celles-ci. Ledit sieur Dupleix partit sur-le-champ pour Toulon ; il me dit bien qu'il laisseroit des ordres, mais j'ai fait quelques perquisitions, mais je n'ai rien trouvé. Il n'y a pas grand mal à tout cela, parce que la quarantaine nous donne le temps de prendre patience et d'attendre le retour de

4. Pierre d'Estienne IIe du nom, seigneur du Bourguet, d'une bonne famille de robe de Provence, épousa Anne-Ursule de Gaufridy de Trets, fille de Jacques-Joseph de Gaufridy, baron de Trets, avocat général au parlement de Provence, et de Gabrielle-Thérèse de Roux, et petite-fille de Jean-François de Gaufridy, conseiller au parlement, connu par son *Histoire de Provence*. Voyez ci-après, p. 87.

Lettre 42 (inédite, revue sur l'original). — 1. Toute cette lettre, sauf les deux dernières lignes (à partir de « et le plus grand, etc. »), est de la main d'un secrétaire.

1731 M. Dupleix, qui arrivera peut-être aujourd'hui. Je vais demain à la ville, et je verrai un peu où nous en sommes : cependant vous pouvez compter votre affaire faite.

Verdun[2] partit dimanche pour Aix ; je l'attendois hier au soir, il ne vint point ; j'espère que ce sera pour ce soir, et j'attends avec grande impatience des nouvelles de nos ouvriers nouveaux : je meurs de peur qu'il n'y ait eu quelque diablerie de la Durance qui les ait empêchés de passer, et que ce ne soit là le sujet du retardement de Verdun.

Il y a un factum du carme, deux de la Cadière, et un du P. Girard ; tout cela ne fait que paroître : les avez-vous ? les voulez-vous, et à quelle adresse ? Vous savez les avocats exilés[3], de nouvelles remontrances du parlement qui vont éclore, les miracles contestés de M. Pâris, le mariage du duc de Lauraguais, fils du duc de Villars, avec Mlle d'O[4], héritière de M. de Lassé,

2. Valet de chambre de Mme de Simiane : voyez ci-après la lettre du 25 juin 1732, p. 128.

3. Dix des quarante avocats (voyez ci-dessus, p. 54, note 5) furent exilés. Au sujet de cet exil et des remontrances du Parlement, des discussions sur les miracles du diacre Pâris, voyez le *Journal* de Barbier, tome II, année 1731, particulièrement fin de juillet, août et septembre, et le chapitre LXIV de l'*Histoire du Parlement* de Voltaire.

4. Louis de Brancas, duc de Lauraguais, petit-fils du duc de Brancas (voyez tome VI, p. 363, note 9), né en mars 1714, qui fut lieutenant général et chevalier de la Toison d'or, épousa le 27 août 1731 Adélaïde-Geneviève-Félicité d'O, fille de Gabriel-Simon, mestre de camp lieutenant du régiment de Toulouse (fils du marquis et de la marquise dont il a été question ci-dessus, p. 59, note 5), et de Anne-Louise de Madaillan de Lesparre (morte en 1723), fille d'Armand, marquis de Lassay, et de Julie de Bourbon, celle-ci fille légitimée de Henri-Jules prince de Condé). La nouvelle duchesse de Lauraguais était sans doute héritière de son oncle, Léon de Madaillan de Lesparre, comte de Lassay ; elle mourut en 1735, et son mari épousa en secondes noces Diane-Adélaïde de Mailly, troisième fille de Louis marquis de Nesle. — Sur le duc de Villars, voyez la lettre suivante, p. 88, note 10.

qui aura sept ou huit millions : voilà tout ce qu'on me mande de Paris. 1731

Dans cet endroit de ma lettre arrive un galant homme nommé M. Marha, receveur du tabac, chargé par M. Dupleix de venir recevoir mes ordres (ce sont ses termes); je les lui ai donnés de grand cœur; il verra demain tous les gens qui lui sont nécessaires pour finir votre affaire : tout cela seroit trop long à vous déduire; il vous suffira, s'il vous plaît, de savoir que votre tabac arrivera, tout musqué, tout parfumé, entre vos mains avant qu'il soit plus; c'est une affaire que vous pouvez compter finie. Je payerai ce qui sera indispensable, à moins que vous n'ayez donné d'autres ordres à quelque autre personne.

Un peu après Monsieur le receveur, arrive Verdun (qui par parenthèse a pensé être noyé dimanche dernier dans le faubourg d'Aix, où il a fait un orage dont il n'y a point d'exemple depuis la bataille que Marius gagna contre les Cimbres et les Teutons[5]); Verdun donc m'apprend : 1° les conclusions de Messieurs les gens du Roi, qui mettent le P. Girard hors de cour et de procès; la Cadière à la question et pendue; et réservent le jugement des autres moines après la question : M. le baron de Trets n'a pas été de cet avis[6].

Plus, les ouvriers sont arrivés en bonne santé, Isnard chassé et les vôtres en besogne, et s'y prennent de façon à me rendre bientôt ma maison : je vous devrai ce bonheur, mon cher Marquis; et le plus grand qui me puisse

5. Marius battit les Teutons près d'Aix (*Aquæ Sextiæ*), et les Cimbres, avec le secours de Catulus, en Italie, près de Verceil.

6. Les conclusions du parquet d'Aix sont du 11 septembre même. « M. de Gaufridy (*baron de Trets*), premier avocat général, étoit d'avis de faire pendre et brûler le P. Girard, et mettre tous les autres querellés hors de cour et de procès. » (*Journal* de Barbier, tome II, p. 201.) — Le jugement ne fut pas conforme de tout point aux conclusions des gens du Roi : voyez ci-dessus, p. 52 et 53, note 3.

1731 arriver, c'est que vous m'aimiez toujours et Madame la Marquise aussi.

---

*43. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

[Octobre.]

Il est venu une lettre de Monsieur le chancelier[1] au chef de notre aréopage[2], par laquelle lettre il demande les motifs de notre arrêt[3] (qui apparemment les a surpris), et cependant surseoir à toute autre procédure qui peut suivre et dépendre de cette affaire, comme par exemple l'exécution de l'arrêt en ce qu'il ordonne, l'information contre ceux qui ont donné la procédure, et

Lettre 43 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. D'Aguesseau, rappelé depuis le mois d'août 1727.

2. Cardin le Bret de Flacourt, qui après avoir été successivement conseiller au parlement de Provence, maître des requêtes (1696), intendant de Pau (1701), de Provence (1704), avait succédé à son père en mars 1710 dans la charge de premier président (voyez tome X, p. 9), et qui mourut en octobre 1734 (voyez ci-dessus la *Notice sur Mme de Simiane*, p. 7, note 1, et ci-après la lettre du 22 octobre 1734).

3. L'arrêt avait été rendu le 10 octobre : voyez ci-dessus, p. 52 et 53, note 3, et ce qu'en dit Barbier, tome II, p. 202 et suivantes de son *Journal*. « J'ai vu, dit-il (p. 203), par des lettres d'Aix que le P. Girard étoit parti le jour même avec le P. Sabatier, qui l'a conduit en Avignon; que la demoiselle Cadière ayant eu à sa suite deux cents personnes en allant remercier ses juges, avoit eu ordre de sortir de la ville d'Aix; que M. le Bret, intendant et premier président d'Aix, avoit été obligé de donner ordre à des sentinelles posées dans la ville de faire main basse sur tous ceux qui seroient attroupés; car, à ce que je crois, la ville d'Aix n'est pas plus portée qu'ici pour les bons Pères. Le premier président leur a rendu de grands services dans cette affaire; on dit même que les juges du côté des Cadière veulent entreprendre les autres sur des prévarications et des nullités du procès; mais apparemment qu'on imposera silence sur tout cela, comme affaire finie. »

la justification des commissaires, et les mouvements des chambres assemblées ; en un mot, il ne sera plus question de rien jusques aux ordres de Sa Majesté. On ne sait si dans cette inaction doit être comprise la procédure particulière que fait le baron de Trets, pour informer contre les calomniateurs qui l'ont accusé d'avoir donné la procédure des commissaires sur le fond de l'affaire ; comme le baron est déjà justifié pleinement, peut-être que ce sursis[4] ne lui fera pas tant de peine : je n'en sais rien, car il est à Trets, où il marie sa fille[5]. La Boulie y est aussi. Tout cela revient aujourd'hui ou demain. Je vous manderai la suite, et en quelle forme partiront les motifs que l'on demande. Enfin vous ne chômerez pas de ce qui se peut écrire. Mais les secrets mouvements des cœurs, le moyen d'en parler ? Quand même on seroit dans la bouteille[6], il faudroit venir vous-même deviner ce que chacun a dans l'âme. J'ai des amis dans tous les camps, j'ai assez bonne réputation, on se confie à moi : vous voyez la raison que j'ai de plus pour me taire. Je vous conjure de ne jamais me citer sur les choses les plus indifférentes touchant cette maudite affaire. 1731

Mes lettres de Paris d'hier disent la mort de M. le duc Mazarin[7] ; le mariage de M. le maréchal du Bourg[8] avec

4. Il y a *ce surseoit* dans l'autographe.

5. Voyez ci-dessus, p. 83, note 4. — Trets est un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Aix.

6. On dit d'un ignorant « qu'il n'a rien vu que par le trou d'une bouteille. » De là sans doute, pour dire qu'on est instruit, bien au courant d'une affaire, cette autre locution « être dans la bouteille. »

7. Paul-Jules : voyez tome IX, p. 158, note 8.

8. Léonor-Marie du Maine, comte du Bourg, maréchal de France en 1725, gouverneur de la haute Alsace, veuf de Marie de Gualès de Mezobran, épousa le 20 octobre 1731 Marie-Anne de Klinglin, veuve d'Antoine d'Andlau, lieutenant-colonel de cavalerie ; il mourut en 1739.

1731 Mme d'Andelot, son ancienne amie; celui du chevalier de Peseus[9], avec son ancienne amie aussi Mme Hulot, veuve d'un homme qui a été longtemps employé dans les fermes à Marseille; le retour du duc de Brancas[10], après dix ans de retraite à l'abbaye du Bec. Les uns disent que c'est pour se retirer à l'Institution[11], dans l'appartement vacant par la mort de M. Mazarin; d'autres disent qu'il vient plaider contre son fils, et faire asseoir quelque belle dame curieuse du tabouret; on nomme même Mme de Rupelmonde[12]. Pour moi, j'espère que Dieu n'abandonnera pas un homme qui a fait une si longue pénitence.

9. Cleriadus de Pra de Balaisseau, dit le chevalier de Pezeux, prit à son mariage le titre de vicomte. Il était fils d'une sœur du maréchal de Choiseul (*Mémoires de Saint-Simon*, tome XII, p. 436). Lieutenant général des armées du Roi en 1718, gouverneur de Lille en 1724, il mourut, sans enfants, à Paris le 7 décembre 1742.

10. Sur le duc de Brancas, voyez tome VI, p. 363, note 9. Racontant sa retraite à l'abbaye du Bec (dans l'Eure, arrondissement de Bernay), Saint-Simon dit (tome XVIII, p. 205) : « Il y passa fort saintement plusieurs années; plût à Dieu qu'il eût persévéré jusqu'à la fin! » — Son fils était Louis-Antoine, duc de Villars par démission de son père en 1709, et qui à son tour en 1731 s'était démis de ce titre en faveur du duc de Lauraguais (voyez ci-dessus, p. 84, note 4). Il avait épousé en 1709 Marie-Angélique Fremin de Moras. Voyez sur lui et sur sa femme, brouillés souvent avec le duc de Brancas, Saint-Simon, tome VIII, p. 95, et tome XIV, p. 41 et suivantes.

11. On appelait proprement *l'Institution* la maison du noviciat des PP. de l'Oratoire, à Paris; elle se trouvait sur l'emplacement de l'hospice actuel des Enfants-Assistés, rue d'Enfer; l'église, dédiée à la Trinité et à l'enfance de Jésus, existe encore. Un grand nombre de personnages choisirent pour retraite l'Institution de l'Oratoire : voyez le *Dictionnaire de Paris*, par Hurtaut et Magny, tome III, p. 358, et l'*Histoire de Paris* de M. Lavallée, tome II, p. 348.

12. Marie-Marguerite-Élisabeth, dame du palais de la Reine, fille du maréchal d'Alègre, veuve depuis décembre 1710 de Maximilien-Philippe-Joseph de Recourt de Lens de Licques, comte de Rupelmonde (colonel, puis maréchal de camp des armées du roi d'Espagne), qu'elle avait épousé en janvier 1705. Voyez son portrait dans Saint-Simon, tome IV, p. 419 et 420.

On prétend qu'il y a eu quelque altercation entre M. et Mme de Monaco, en ce que le premier vouloit être nommé avec sa femme dans les actes de souveraineté[13]; que la princesse n'a pas voulu; qu'ils se sont séparés; que l'un est retourné à Paris, et que l'autre demeure à Monaco : cela est comme certain. Vous aurez incessamment Mme Guion[14]. 1731

Que je vous suis obligée, mon cher Marquis, de la relation de Soissons[15] ! Je crois que vous me la donnez : elle est charmante, et m'a bien divertie, aussi bien que ceux à qui je l'ai lue. Quand nous aurons des curiosités, il faut qu'elles entrent dans notre commerce.

Je remercie très-humblement Madame la Marquise de sa réponse sur l'étoffe ; je suis très-contente de cet éclaircissement : si j'en fais usage, j'aurai recours à vous et à Mme de Caumont, que j'assure de mon tendre attachement.

Je suis bien aise que vous ne m'ayez pas grondée plus que vous ne l'avez fait sur les petits volets : je vous craignois horriblement. On m'assure que rien ne sort des mains d'Eiragues. Il y a ici tout plein d'histoires

13. Louise-Hippolyte de Grimaldi, princesse de Monaco, fille d'Antoine et de Marie de Lorraine Armagnac (voyez tome VIII, p. 157, note 4), avait épousé le 20 octobre 1715 Jacques-François-Éléonor Goyon de Matignon, qui quitta son nom pour prendre celui de sa femme (Grimaldi) et le titre de duc de Valentinois (voyez tome II, p. 163, note 1). Elle était devenue souveraine par la mort de son père, arrivée le 20 février précédent (1731), et mourut le 29 décembre de la même année, à l'âge de trente-cinq ans, transmettant la principauté à son fils aîné. Son mari mourut en 1751. Voyez Saint-Simon, tome XII, p. 48 et suivantes.

14. Il y avait à cette époque une famille de Guyon, dont le dernier représentant fut Joseph de Guyon de Crochant, mort archevêque d'Avignon en 1756.

15. Du congrès de Soissons, réuni en 1728? Voyez M. Henri Martin, tome XV, p. 155.

1731 pareilles à celle de ma pauvre tapisserie ; je suis pour elle sur les épines. J'espère que mon panier arrivera plus vite. C'est un présent d'une dame de mes amies de Paris ; cela s'appelle un panier à la janséniste. Il passe en terre papale[16]....

*44. — DE MADAME DE SIMIANE A LA MARQUISE DE ROUSSET.

Je me suis plainte amèrement et tendrement à Monsieur le commandeur[1] de votre parfait oubli, ma chère cousine : vous me dites des raisons de votre silence que je ne puis pas recevoir en conscience. C'est parce que la plus singulière et la plus ridicule affaire du monde nous agitoit ici, qu'il falloit ou m'en parler ou faire diversion à des occupations très-désagréables et très-pernicieuses à l'âme. Enfin cette maudite affaire est finie, Dieu merci, et votre silence aussi. Nous avons gardé le commandeur quatre ou cinq jours à Aix ; je ne l'ai pu arracher qu'une fois aux empressements de tous les Valbelle[2]. Nous parlâmes beaucoup de vous, et il m'apprit l'événement arrivé dans notre famille : j'en ai été stupéfaite, et je ne sais ce qui m'a le plus surpris de l'union ou de la séparation. Tout est surprenant dans cette affaire : si à de certains âges les esprits sont encore sujets aux caprices,

16. La fin de la lettre manque.

Lettre 44 (inédite, revue sur une copie de l'autographe). — 1. Il nous paraît probable que ce commandeur était devenu bailli en 1734, et que c'est encore de lui qu'il est question dans la lettre du 22 octobre 1734 à la marquise de Rousset. Voyez ci-après, p. 195, note 2.

2. Un Valbelle, Côme-Maximilien, marquis de Rians, lieutenant de Roi en Provence, était mort aux eaux de Balaruc en 1727. La mort d'un autre Valbelle, procureur du pays joint pour la noblesse, fut annoncée à l'ouverture de l'assemblée de Lambesc en 1735.

aux légèretés et aux changements, que peut-on espérer de la condition humaine? Il faut la déplorer. Cependant, ma chère cousine, j'espère que cette catastrophe ne nous nuit point; c'est ce qui fait que je m'en console. Ce qu'il y a de triste, c'est de ne point voir le chevalier de Saint-André[3]; vous devriez me l'envoyer : je jouirois et profiterois bien du plaisir de le voir et de la liberté que j'en aurois. Vous me parlez de Bérenger[4] comme étant à Grenoble : je les croyois, mari et femme, à Paris. Et que deviendra notre pauvre baptême? C'est un vrai lanternier que mon cher neveu; il me dira apparemment ce qu'il faut que je fasse à présent. Vous me demandez des nouvelles de ma santé, de mes occupations et de la situation de mon cœur pour vous, ma chère cousine : les voici. Ma santé est très-infirme; je vomis toujours; j'ai pris les eaux de Balaruc[5]; on veut que je prenne l'acier[6]. J'ai été quatre mois à ma petite guinguette[7] de Marseille, qui est charmante. Je suis revenue précisément pour voir juger nos moines, et le feu partout. Je finis ma maison de la ville, qui sera un bijou; et pour mon cœur, ma chère cousine, il est toujours rempli de la plus véritable tendresse pour vous. Voilà au net de mes nouvelles. Je vous remercie encore de la bonté que vous aviez de me représenter aux fonts baptismaux : quoique cela n'ait pas eu lieu, je ne vous en suis pas moins obligée. Ne vous reverrai-je jamais, ma chère cousine? Je ne saurois penser

1731

3. L'*État de la France* de 1736 mentionne un chevalier de Saint-André maréchal de camp en 1734, enseigne et brigadier des gardes du corps dans la compagnie de Charost.

4. Voyez ci-dessus, p. 68, note 2.

5. Voyez tome IX, p. 40, note 1, et p. 116, note 6.

6. C'est-à-dire quelque préparation chalybée, comme on appelait les « compositions dont l'acier fait la base. » (*Dictionnaire de Trévoux.*)

7. A Belombre. — « *Guinguette* se dit figurément et familièrement d'une petite maison de campagne. » (*Dictionnaire de l'Académie.*)

1731 à cette privation sans une douleur extrême. Il faut faire des sacrifices : celui-ci est trop douloureux. Aimez-moi toujours, je vous en prie, ma très-chère cousine.

Pourriez-vous me faire avoir une honnête provision de très-belles pommes de rainette pour mon hiver? Je vous en serois bien obligée, ma chère cousine.

Ce 4 novembre.

---

*45. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

MADAME la marquise de Caumont se porte bien : voilà d'abord ce qui m'intéresse; il ne faut pas dire à un mari tendre et attentif d'avoir soin qu'elle se conserve beaucoup; il faudroit, je crois, au contraire, l'arrêter sur cet article, et le prier de se bien tranquilliser et de ne pas perdre le boire et le manger quand une goutte de lait dérangera le pouls de l'accouchée, que j'embrasse de tout mon cœur, avec son lait, sa sueur et tout ce qui s'ensuit. Il fait ici des orages de canicule, des tonnerres épouvantables, et un temps admirable quand tout ce tintamarre est passé; mais tout cela ne fait pas partir Monsieur l'ambassadeur[1], et don Carlos[2] et lui vont se

LETTRE 45 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Probablement le duc de Saint-Aignan, ambassadeur de France à Rome, qui, comme nous l'avons dit (p. 79, note 6), ne partit pour se rendre à son poste qu'en novembre 1731.

2. Don Carlos (1716-1788), le futur roi de Naples et d'Espagne, fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, allait prendre possession des duchés de Parme et Plaisance : voyez l'*Histoire des Français* de M. Lavallée, tome IV, p. 464. Parti de Séville le 20 octobre 1731, il traversa la France, s'embarqua à Antibes, et aborda en Toscane le 27 décembre. « Je verrai donc cette Altesse espagnole, cet héritier présomptif du grand Gaston (*Jean-Gaston, le dernier des Médicis*). On dit qu'il vient avec un équipage extraordinaire : douze grands,

rencontrer comme les nuées du nord et de l'est, et feront sans doute autant de bruit. Nos consuls sont occupés à faire raccommoder les chemins sur toute la route de l'Infant[3]. Il est vrai que les avocats n'ont pas paru à l'entrée du parlement, mais il est vrai aussi que l'arrêt d'absolution est sous la presse, que l'on vouloit qu'ils rentrassent sous la bonne foi et les paroles royales, et qu'ils ont mieux aimé attendre qu'elles fussent moulées et scellées : dans peu cette affaire sera hors de notre souci[4]. Nous en avons ici d'assez sérieuses : Monsieur le chancelier a demandé aux deux partis les motifs de l'arrêt Girard, dont il paroît qu'il n'est pas content; les lettres sont à M. le Bret, et à M. de Maliverni[5], qui répondront chacun de leur côté, et par provision l'abbé Gastau[6] a eu 1731

trois cents gentilshommes, deux cents tant pages que gardes, cinq à six berlines, cinquante chaises, deux ou trois douzaines de fourgons, et des chevaux.... quels chevaux! et des mules.... quelles mules! il n'est bruit que de ces mules-là. » (*Lettre inédite du 22 novembre 1731 du chanoine de Folard au marquis de Caumont.*)

3. Une *Lettre sur le passage de don Carlos par la Provence*, insérée dans le *Mercure* de janvier 1732 (p. 180-191), rapporte que plus de mille ouvriers furent employés à réparer les chemins et qu'ils travaillaient jour et nuit « sous les ordres de Messieurs les procureurs du pays. »

4. Les avocats ne se présentèrent point en effet à la rentrée du parlement de Paris le 12 novembre; mais ils revinrent le 26 : l'arrêt du conseil d'État qui leur donnait satisfaction fut rendu le 1er décembre et distribué dans tout Paris le 3 : voyez ci-dessus, p. 84, note 3; et le *Journal* de Barbier, tome II, p. 205, 206, 212 et suivantes, 220 et suivantes.

5. Joseph-Claude Maliverni, président à mortier au parlement d'Aix depuis le 16 mars 1731; il avait épousé la fille aînée de Joseph de Simiane la Cépède.

6. L'abbé François Gastaud, ardent janséniste, abandonna la prédication, où il avait eu des succès dans les chaires de Paris, pour se faire recevoir avocat au parlement d'Aix, publia des factums de polémique religieuse, et se montra un des plus grands adversaires du P. Girard. La vivacité de ses opinions lui attira des persécu-

1731 une lettre de cachet, qui le mène droit à Viviers pour la seconde fois.

J'attendrai le sieur Marchand ; je trouve sa proposition un peu forte ; mais enfin nous verrons ; peut-être que ma grande protection vaudra dix pour cent ; resteroit à quarante[7]. Il y a une difficulté, c'est que l'on n'aime pas les glaces en ce pays-ci : tous les tremeaux[8] sont ornés de taffetas vert. Ma maison avance beaucoup ; ce seroit grand dommage que Brunel me laissât en si beau chemin ; j'écris à sa femme, et je vous conjure, mon cher Marquis, de vouloir bien appuyer ma lettre de tout ce que vous saurez de plus pathétique ; c'est une affaire de quinze jours encore tout au plus, et il faudroit retarder d'autant les marchés qu'on veut qu'il aille faire à Avignon : au nom de Dieu, mon cher Marquis, obtenez ce court délai de Mme Brunel, dont les vives sollicitations m'inquiètent et dérangent notre travail. La noce Galéan[9] a paru ici ; je ne l'ai pas vue, mais on dit que la mariée est charmante ; elle a passé par le creuset des plus sévères critiques, ainsi son affaire est sûre. Je ne savois pas pourquoi je me portois si bien, et vraiment c'est que vous buvez comme des trous à ma santé ; j'espère qu'elle

tions. Exilé à Viviers d'abord en 1727, une seconde fois en 1731, il mourut en cette ville en 1732.

7. Voyez ci-après, p. 102, la fin de la lettre 50.

8. Faut-il ici et dans la lettre 48 lire *trumeaux*, ou bien Mme de Simiane écrivait-elle par méprise *tremeau*, au lieu de *trumeau*? *Tremeau* est un terme de fortification désignant la partie du parapet que les deux embrasures d'une batterie terminent. Voyez le *Dictionnaire des arts et des sciences*, Paris, 1694.

9. Charles-Hyacinthe de Galiens (ou Galéan), marquis de Salerne et des Issards, qui avait servi dans la guerre d'Allemagne comme aide de camp du prince de Conti, et qui fut ambassadeur en Pologne et en Savoie, chevalier de l'ordre de l'Aigle blanc, épousa en 1731 Charlotte-Yolande-Félicité de Forbin, fille de Gaspard-Palamède de Forbin, seigneur de la Barben.

viendra au point de vous le rendre, et en attendant je vous aime, mon cher Marquis, avec toute l'inclination, la reconnoissance et la sincérité dont je suis capable ; je vous prie de croire que c'est beaucoup : ce mot de sincérité, en une femme, m'a effrayé moi-même en le prononçant. 1731

23 novembre.

---

46. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 11 décembre 1731.

J'ai grand regret, Monsieur, à tous les pas précipités et inutiles que vous avez faits, et qui nous ont dérobé les moments que vous nous aviez destinés. Votre courte apparition n'a fait qu'augmenter le desir que nous avions déjà d'avoir l'honneur de vous voir ; il a fallu contraindre nos empressements, ravaler toutes nos questions, réprimer notre curiosité sur cent mille choses, et vous en laisser ignorer aussi un grand nombre. J'aurois bien sérieusement souhaité de pouvoir vous entretenir un peu avant votre arrivée à Marseille, parce que je sens que personne n'est plus véritablement votre amie que moi. Ce prince[1] a tout dérangé, et en vérité ce n'étoit pas trop la peine de s'en faire une si grande fête. Il méprise tout, il ne se soucie de rien, les honneurs le fatiguent, et il ne lui vient pas dans l'esprit, encore moins dans le cœur, de savoir le moindre gré aux gens qui se tourmentent le plus pour lui. Si cette fierté étoit soutenue

Lettre 46. — 1. Don Carlos (voyez ci-dessus, p. 92 et 93 et note 2); il était entré en Provence le 5 décembre et arrivé à Aix le 9 (selon la *Gazette*, le 8).

1731 d'un cortége et d'une représentation respectable, ce seroit une consolation; mais si vous voyiez ce train et ces figures, vous ne leur donneriez pas le moindre asile; et si vous leur donniez quelque chose, ce seroit l'aumône. Notre ville d'Aix, et surtout le Cours, étoient cependant le plus beau spectacle que l'on puisse imaginer. Je sais bien que Marseille en auroit encore eu[2] de plus magnifiques à présenter; mais il n'en auroit pas été ému davantage[3] : ainsi je vous conseille de prendre patience, et de nous venir voir. Je suis chargée, Monsieur, de vous faire cent mille compliments de la part de M. le comte de Coetlogon, syndic des états de Bretagne[4], et de vous supplier de sa part[5] de vouloir bien vous charger du soin de faire embarquer par un bâtiment sûr et connu de vous, des provisions d'huile, d'olives, et autres raretés[6] de Provence, qu'il m'a demandées, et que je vous adresserai à Marseille, selon qu'il m'en a priée. Il[7] vous demande surtout de bien recommander cet envoi et de prendre toutes les précautions que vous saurez mieux que nous pour que tout arrive à bon port à Nantes, à l'adresse de

2. Tel est le texte de l'édition de 1773; dans celle de 1818, on a changé *auroit* en *avoit;* mais c'est évidemment une faute : don Carlos n'était pas allé à Marseille.

3. Il faut rapprocher ce jugement de Mme de Simiane des compliments de commande du *Mercure*. La lettre mentionnée plus haut se termine ainsi (p. 191) : « Il (*don Carlos*) est d'un caractère le plus aimable et le plus égal, d'une humeur fort enjouée, extrêmement vif et avec tout l'esprit du monde. »

4. Était-ce encore celui dont parle Saint-Simon en 1718? Voyez notre tome IV, p. 264, note 22.

5. La répétition de ces mots « de sa part » n'est pas dans l'édition de 1773.

6. Dans l'édition de 1773 : « des provisions d'huile d olive, et autres raretés.... »

7. La fin de cet alinéa et le suivant manquent dans l'édition de 1773.

M. de Laurencin, négociant à Nantes, pour faire tenir à M. le comte de Coetlogon, procureur et syndic des états de Bretagne. Il me mande qu'étant votre ami, il est persuadé que vous vous ferez un plaisir de lui rendre ce petit service et de vous charger de cette commission. J'attends votre réponse, Monsieur, pour lui faire la mienne, et l'on travaille à préparer la voiture, qui arrivera chez vous bien conditionnée. 1731

J'ai bien des remerciements à vous faire de toutes les amitiés de M. Garanacques [8], et du zèle de tous les ouvriers du parc, qui ont suivi en tout cela vos ordres; j'espère que vos bontés ne seront pas imparfaites; vous entendez, Monsieur, et en vérité j'ai grand besoin de quelque douceur, dans es dépenses immenses que j'ai faites. J'ai compté beaucoup sur vous, et je suis bien assurée de ne m'être pas trompée.

Soyez bien persuadé, s'il vous plaît, de ma sincère reconnoissance [9], et que ce n'est pas un discours ordinaire, mais les véritables sentiments d'un cœur qui vous aime et vous honore parfaitement.

J'ai l'honneur d'être, au delà de toute expression, Monsieur, etc.

---

*47. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

Le sieur Brunel part enfin, mon cher Marquis. J'ai suivi vos ordres et ceux de M. Lainé, et je l'ai payé sur le pied de votre mémoire : il est un peu cher; mais enfin voilà qui est fini, il n'y faut plus penser. Je vous ai mille

8. Voyez ci-après, p. 240.

9. Dans l'édition de 1773 : « .... de sa sincère reconnoissance, » afin de mieux rattacher cet alinéa à ce qui précède la coupure.

1731 obligations de ce pauvre Brunel : c'est en vérité un sage et excellent ouvrier, et je serois fâchée qu'il ne fût pas content de moi; mais je crois qu'il le doit être, moyennant de huit à neuf cents francs qu'il emporte de mon trésor. Il me reste encore une demi-douzaine d'ouvriers; il faut espérer qu'ils défileront petit à petit.

Je croyois avoir trouvé la pie au nid que l'étoffe de la Boulie; l'échantillon jaune que vous m'envoyez, mon cher Marquis, ne convient pas : il faut un peu laisser mûrir cette affaire, son moment n'est pas arrivé; je le vois bien au peu d'ouverture d'esprit que nous avons ici sur cela.

Or adieu, mon cher Marquis : je vous félicite de ce que vous garderez longtemps la belle Château[1], à ce que l'on nous fait craindre. Je suis charmée de la bonne santé de Mme de Caumont, que je salue très-humblement.

A Aix, ce 20 décembre.

---

*48. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

Le sieur Marchand ne m'a pas donné le temps de mettre en usage vos bons avis, mon cher Marquis; tous les petits mémoires que j'avois serrés bien précieusement me sont devenus inutiles : il a passé la première fois comme un éclair, pour aller à Marseille; je l'attendois au retour : il est arrivé à huit heures du soir, en m'annon-

Lettre 47 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Sans doute Mme de Châteaurenard : voyez ci-dessus, p. 46, note 3, et ci-après, lettre 52, p. 106.

çant qu'il repartoit le lendemain au point du jour. Tout ce qui s'est pu faire, s'est fait ; c'est-à-dire que Verdun l'a mené dans ma maison à la chandelle, et là il a pris, à ce qu'il dit, les mesures de tous les tremeaux[1] et cheminées ; encore si à cette grande hâte cela s'est fait bien régulièrement, c'est ce que j'ignore : tant y a, qu'il prétend avoir emporté tout ce qu'il lui faut pour pouvoir m'instruire d'Avignon d'une façon claire et sûre, aidé, dit-il, de M. Lainé et du sieur Brunel, le tout en votre présence. Je vous supplie donc, mon cher Marquis, de vouloir présider à cette fameuse assemblée, où vous ne manquerez pas de mettre en œuvre tout ce que vous m'aviez suggéré. Quand j'aurai le mémoire bien juste du sieur Marchand, alors je verrai ici où cette dépense peut aller, et je prendrai mon parti. Il a vu ou su que j'ai ici des glaces de miroir et de carrosse dont j'ai dessein de faire quelque chose : il l'a approuvé. Il est question de les mettre en état de servir : c'est sur quoi il n'eut pas le temps de raisonner, ni de délibérer, et c'est de quoi il m'instruira sans doute aussi, si vous voulez bien l'en faire souvenir. 1731

Vous savez peut-être que don Carlos est arrêté à Antibes[2] : les places dont il va prendre possession ne sont pas encore évacuées[3]. Les courriers dans toutes les cours sont en campagne. Ils ont l'air de demeurer tout l'hiver où ils sont à les attendre ; et voilà une triste aventure

Lettre 48 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Voyez ci-dessus, p. 94, note 8. — Trois lignes plus loin, l'autographe porte : « ce qui lui faut. »

2. Don Carlos était arrivé à Antibes le 17 décembre ; il s'embarqua le 23 (c'est-à-dire la veille du jour où Mme de Simiane écrivait cette lettre) sur les galères d'Espagne, qui l'attendaient depuis quinze jours. Une tempête l'obligea de relâcher à Monaco ; il en repartit le 25. Voyez le *Mercure* de janvier 1732.

3. Par les Impériaux, qui avaient occupé le Parmezan, à la mort du duc, en janvier 1731 : voyez M. Henri Martin, tome XV, p. 158 et 159.

1731 pour M. le Bret, pour le Grand Prieur[4], pour nos consuls[5], pour le pauvre M. des Granges[6], et enfin pour tout ce qui l'a escorté, et qui enrage apparemment; il ne faut pas en omettre les galères, qui l'attendent depuis longtemps. On ne me parle de Paris que d'un théatin qui prêche à Versailles[7], et qui passe tous les Bourdaloues, Massillons, etc.

Je vous souhaite et à Mme de Caumont de bonnes et saintes fêtes, mon cher Marquis, et je vais tâcher de les passer moi-même le moins mal qu'il me sera possible.

Ce 24 décembre.

---

49. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

A Aix, le 24 décembre 1731.

Je ne pourrois en quatre pages d'écriture répondre aux quatre lignes que je reçois de vous, Monsieur : je n'ai jamais rien vu de si joli, de si galant; comment faites-vous pour rendre si agréable un compliment si

4. Le chevalier d'Orléans (voyez ci-après, p. 113, note 6), grand prieur de France, envoyé par le Roi pour complimenter l'Infant, était arrivé à Cannes, le 17, le même jour que lui.

5. Le Bret s'était rendu avec les consuls d'Aix à Tarascon, deux jours avant l'arrivée de don Carlos dans cette ville.

6. Dès qu'on apprit à Versailles que le prince était parti de Séville, « le sieur des Granges, maître des cérémonies, fut envoyé sur la frontière pour accompagner l'Infant jusqu'à Antibes, et le faire recevoir, dans toutes les villes de son passage, avec les cérémonies convenables. » (*Gazette du 5 janvier 1732.*)

7. Le P. Boursault, supérieur des Théatins, qui prêcha à la cour l'avent de 1731. « Tous ses sermons, dit le *Mercure* de décembre (p. 3055), lui ont attiré une admiration si unanime de toute la cour, que les personnes les plus âgées ne se souviennent pas d'avoir jamais vu un plus grand succès. »

commun, si trivial, si répété? Dites-le-moi, je vous en prie, car je suis désespérée de ces lettres de bonne année; il me prend envie[1] de souhaiter toutes sortes de guignons à ceux à qui j'écris, afin de varier un peu la phrase. Je n'ai pas la force de commencer par vous; ainsi, Monsieur, apprenez que je vous souhaite de bonnes années sans nombre, tous les bonheurs que vous méritez, et que je suis avec un attachement très-parfait, etc. 1731

On ne parle que de votre passion pour frère Côme[2], et de la sienne pour vous; je vous en félicite, Monsieur.

---

*50. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1]. 1732

A Aix, le 4 janvier 1732.

Il n'y a rien de si touchant, mon cher Marquis, que les représentations de la gigantesque Mlle Vernet; mais il n'y a rien de si dur qu'une créature qui a déjà dépensé cinquante mille francs à une maison dont la valeur intrinsèque est bien de vingt. Ayez donc la bonté de permettre que désormais les inutilités en soient bannies : c'en sont de véritables que des tableaux dans une antichambre de laquais. Il[2] les a commencés malgré moi, en disant toujours qu'on les lui avoit commandés. Je lui ai représenté cent fois notre convention, et que je voulois

Lettre 49. — 1. Dans l'édition de 1773 : « Expliquez-le-moi, je vous en prie. Désespérée de ces lettres de bonne année, il me prend envie.... »

2. Voyez ci-dessus, p. 79, note 2.

Lettre 50 (inédite, revue sur l'original). — 1. Toute cette lettre, sauf les derniers mots : « Mille bonjours, etc., » est de la main d'un secrétaire.

2. C'est-à-dire le peintre dont il va être parlé : voyez la note 3.

1732 m'y tenir. Si au bout de tout cela vous le vouliez absolument, je vous sacrifierois des choses plus considérables; mais si vous le voulez bien, je suivrai à la lettre ma convention, et laisserai le peintre[3] remplir sa destinée et son proverbe[4]. Vous savez, mon cher Marquis, qu'il est venu ici contre ma volonté : ainsi il ne peut pas donner cette raison pour prétexte.

A l'égard du sieur Marchand, je ne trouve rien d'agréable ni d'utile dans toutes ces propositions : le cinquante pour cent, le terme du mois de mai, la difficulté de se servir de mes glaces, tout cela me dégoûte, et je trouve ici des partis plus doux et plus attrayants parmi nos marchands. J'ai cru que le vôtre avoit toute son affaire prête, et un magasin à Avignon. Dès qu'il ne fait pas mieux que les nôtres, et même pas si bien, ce n'est pas la peine de se dépayser. Je suis bien aise à l'heure qu'il est de n'avoir pas été l'objet de son voyage. Mille bonjours, mon cher Marquis, et à Madame.

---

*51. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

La douce habitude de vous écrire et de recevoir de vos lettres me rend votre silence amer, mon cher Marquis. Je sais bien qu'il n'est pas juste de perdre votre temps,

3. S'agirait-il ici du célèbre Joseph Vernet, qui n'avait pas encore dix-huit ans, mais peignait déjà depuis longtemps, et fut envoyé cette même année 1732 à Rome, ou bien plutôt de son père Antoine, peintre aussi? Voyez la fin de la lettre suivante, p. 104.

4. Est-ce une allusion au proverbe « gueux comme un peintre, » et Mme de Simiane veut-elle dire qu'elle ne lui donnera pas d'argent à gagner?

mais il faut me sevrer tout doucement. Or pour entretenir commerce, parlons un peu de M. Brunel. Je reçois dans le moment une lettre de M. Lainé qui m'effraye. Vous saurez que Brunel a emporté un panneau tout préparé à faire un trophée, qui est la seule pièce qui manque à mon salon, au midi. Il avoit le dessin de M. Lainé avec les autres ; il étoit pressé de revoir ses foyers ; il me promit de travailler le morceau chez lui, et que je l'aurois sans faute le quinze de ce mois ; et le quatorze, qui est aujourd'hui, M. Lainé me mande qu'il travaille au dessin de ce trophée, qui sera, dit-il, très-riche. Cette parole me fait trembler, car je vous dirai tout naturellement que s'il y a un défaut dans ma maison, c'est que tous ses ouvrages sont trop chargés. S'ils vont faire encore un trophée travaillé hors de mesure, cela sera ridicule, ne se rapportera point aux pilastres, qui sont bien. Au nom de Dieu, envoyez chercher Brunel, et dites-lui que je suis très-fâchée contre lui ; qu'il n'avoit que faire d'employer davantage M. Lainé (il avoit son dessin), et qu'absolument je ne veux point de cette richesse. Qu'il fasse comme il avoit commencé, et s'il retarde cet envoi, je lui déclare que je m'en vais faire finir ici ce trophée par Routier, et ne prendrai point le sien tout de même, s'il est trop riche. J'ai été obligée de refaire un bas-relief sous le portrait de mon père, où il a mis un casque si saillant qu'il en est défectueux.

1732

Je vous conjure, mon cher Marquis, de ralentir le génie de M. Lainé, et l'exécution de M. Brunel, et de faire finir ce morceau avec moins de fracas ; car encore une fois, ceci devient ridicule, et réellement ce seroit double dépense pour moi ; car sûrement je ne souffrirai pas cette richesse de sculpture dans un morceau qui doit assortir tout le reste. Et il est bien triste, quand on attend un ouvrage après avoir déjà tant attendu, d'entendre dire que

1732 l'on travaille au dessin. Je suis véritablement en colère. Je voudrois que cette lettre fût déjà en vos mains, Brunel dans votre cabinet, et votre courroux déjà éclaté.

M. Vernet[1] est content, et moi beaucoup de lui. Les dessus de porte sont admirables; j'en ai pris douze : il est consolé des autres.

Savez-vous quelque nouvelle? Pour moi, je n'en sais point. Tout est assez tranquille. Mme la marquise de Caumont se porte bien? Je l'aime et la respecte de tout mon cœur, et suis à vous, mon cher Marquis, Dieu sait combien.

14 janvier.

Je glisse ce billet pour M. Lainé, s'il vous plaît.

---

*52. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

6 février.

Si vous pensez que je ne m'ennuie pas de votre silence, vous vous trompez, mon cher Marquis, et si vous ne vous en aperceviez pas, je serois très-piquée. Il est vrai que ma fâcherie ne va pas jusqu'aux regrets que mes ouvrages aient traîné plus longtemps. Je suis [si] excédée de l'ennui que cette maison me donne, que je n puis pas croire qu'elle m'en dédommage jamais par le plaisir de l'habiter. Je voudrois un peu consulter MM. de Costebelle[1];

Lettre 51 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Voyez la note 3 de la lettre précédente, ci-dessus, p. 102.

Lettre 52 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Il y avait à cette époque à Avignon des seigneurs de Costebelle du nom de Ribère, dont *N.* de Ribère, seigneur de Costebelle, consul d'Avignon en 1697, viguier en 1685 et 1706, marié à *N.* de Gromelle.

apprendre d'eux comment il faut faire pour ne pas s'impatienter, et si on est bien aise quand tout est fini. J'aurai de plus qu'eux la jouissance, dont il m'a paru qu'ils ne faisoient pas grand cas. Mais quand l'aurai-je? Je n'en sais rien. J'en suis aux doreurs, aux peintres et aux tapissiers, et j'attends le trophée du sieur Brunel avec impatience. Ma console partira demain ou après-demain. Quand je vous demanderai l'homme aux sonnettes, ce sera une grande belle marque, mon cher Marquis : ce n'est encore qu'un château en Espagne. 1732

Pour m'amuser, en attendant, je vends la terre de Grignan[2]. Le marché est conclu, mais le contrat n'est pas fait, et jusqu'à ce moment, je ne tiens rien de fait.

Nous n'avons point vu cette histoire de Charles XII[3] : vous me donnez grande envie de la lire par tout ce qui en rebuteroit les savants. Pour vous dire humblement la vérité, je n'ai jamais aimé l'histoire toute sèche ; mais quand elle est ornée de jolis traits, de faits un peu fabuleux, dans le goût par exemple de Quinte-Curce, oh ! alors je la lis avec grand plaisir. Je n'ai jamais pu avaler l'histoire de France, Mézeray, Varillas[4] : voilà ma confession. Les livres de morale ou les romans, c'est mon goût. J'ai abandonné les derniers, comme vous croyez bien, et on fait des choses admirables dans les premiers. Vous n'en

2. Voyez au tome I la *Notice sur Mme de Sévigné*, p. 314.

3. La première édition, d'après Beuchot, est de 1731 : les premiers exemplaires paraissent avoir été distribués par Voltaire en septembre et octobre : voyez ses lettres des 8 septembre et 2 novembre 1731. Le *Mercure* de février 1732 annonce à la fois la seconde et la troisième édition.

4. Mézeray, comme l'on sait, est auteur d'une grande *Histoire de France* (jusqu'à Louis XIII), 3 volumes in-fol., et en outre d'un *Abrégé chronologique* en 3 volumes in-4°. Varillas, entre autres ouvrages historiques, a écrit des *Vies de Louis XI*, *Charles VIII*, etc., qui forment comme une histoire de France de Louis XI à Henri IV.

1732 êtes pas là, mais si vous y venez jamais, nous en parlerons dans nos lettres. Vous n'aurez qu'à m'avertir.

J'ai été charmée de la chanson ; cette peinture est admirable et vraie. J'ai le triste avantage de pouvoir juger de la vieille et de la nouvelle cour et de les comparer. Celle-ci a la politesse de ne pas exciter de grands regrets d'avoir vu l'autre. On dit que c'est un ennui parfait.

J'ai reçu des lettres d'Italie qui ne sont pas chargées d'admiration ni d'applaudissements de don Carlos. C'est un fier enfant, et cela fait deux défauts haïssables. Il n'a pas fait cas de sa famille maternelle[5] ; on lui a laissé la place vide. Avez-vous lu les deux centuries de Nostradamus[6] ? Elles sont claires comme le jour.

Vos plaisirs sont plus tranquilles que les nôtres, mon cher Marquis. Vous dormez au moins, et ici on ne sait ce que c'est que le sommeil. La belle Château[7] porte ses grâces autour du lansquenet ; je n'ai pas vu si elle les rapportoit dans leur entier à sept heures du matin. Mais le dévot la Rouyère[8] qui joue, qui balle, qui veille, qu'en dites-vous ? Je l'attends pour le féliciter de sa douce façon

5. Le grand-oncle maternel dont héritait don Carlos, Antoine Farnèse, duc de Parme et Plaisance, avait laissé une veuve, Henriette d'Este, qui avait pour frère le prince héréditaire de Modène (le mari de Mademoiselle de Valois) et pour tante maternelle l'Impératrice veuve de Joseph Ier (une Brunswick Hanovre : voyez tome VI, p. 190, note 31). Il restait en outre une plus ancienne douairière de Parme, la princesse Sophie (une Bavière Palatine), successivement veuve des deux autres grands-oncles de don Carlos, et qui en qualité de tutrice de don Carlos reçut en son nom le serment de fidélité.

6. Sur don Carlos : voyez ci-après, p. 109.

7. Sans doute, comme dans la lettre 47, Mme de Châteaurenard : voyez ci-dessus, p. 98.

8. Une des branches de la maison de Fogasse ou Fougasse établie à Avignon portait le nom de la Rouyère.

d'aller en paradis. Tout d'un coup je laisse tout cela et je vais vous charger d'une[9].... 1732

*53. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1].

A Aix, ce 15 février 1732.

Vous pouvez, mon cher Marquis, et je vous serai très-obligée, faire partir votre juif. Il ne lui arrivera aucune malencontre[2], pourvu qu'il ne soit ici que vingt-quatre heures, qui est plus de temps qu'il ne m'en faut, et qu'il ne vende ni n'achète rien ici[3].

J'ai reçu le panneau travaillé par Brunel. J'en ai été très-

9. La fin de la lettre manque.

Lettre 53 (inédite, revue sur l'original). — 1. Le dernier alinéa de cette lettre est seul de la main de Mme de Simiane.

2. Le secrétaire a écrit : « aucün malencontre. » Ce mot s'employant le plus souvent sans article et sans déterminatif d'aucune sorte, l'erreur de genre s'explique aisément, d'autant plus que *rencontre* a été masculin, et l'est encore en blason.

3. Les Juifs, expulsés une dernière fois de Provence par Louis XII, se réfugièrent pour la plupart dans le comtat Venaissin et la principauté d'Orange, d'où ils cherchèrent à plusieurs reprises à rentrer dans le pays qu'ils avaient habité ; mais une déclaration du Roi du 23 avril 1615, suivie d'un édit du 15 juillet 1619, leur interdit d'y séjourner. Des arrêts du parlement d'Aix en 1660, 1696, 1697, confirmèrent cette interdiction. Cependant les Juifs obtinrent à diverses époques l'autorisation de venir passer quinze jours en Provence chaque année ; mais les permissions de ce genre furent toujours révoquées au bout de peu de temps, sur les plaintes des marchands du pays, qui craignaient que les Israélites ne s'emparassent bientôt de tout le commerce. Ces mesures de rigueur ressemblaient beaucoup à celles qui furent prises en Espagne contre les Maures, auxquels il était défendu de se trouver une heure avant le coucher du soleil dans aucune des places fortes occupées par les chrétiens, sur la frontière de la région qui restait encore au pouvoir des infidèles.

1732 malcontente : il est trop chargé d'ouvrage, et M. Lainé, avec sa permission, s'est un peu trop diverti à ce morceau-là. Mais il n'y a point de remède; il faut le garder.

Mme de Barbentane[4] a bien voulu se charger de faire payer à Mme la marquise de Caumont les vingt livres de poudre qu'elle a eu la bonté d'acheter pour moi. Il me reste à lui faire cent mille remerciements, dont je vous prie, mon cher Marquis, de m'acquitter envers elle.

Vous savez le mariage de Mlle d'Uzès avec le fils de M. le duc de la Vallière; elle sera Mme la duchesse de Vaujours[5]. Nous venons de perdre le pauvre marquis de Vins[6], que je regrette tout à fait.

Adieu, mon cher Marquis. Je suis excédée de lettres : j'ai ri avec les joyeux; j'ai pleuré avec les affligés, et sur le tout déploré la condition humaine qui fait prendre tant de sortes de figures en un instant.

4. Du temps de Mme de Simiane, les Robin et les Puget étaient coseigneurs de Barbentane: ces deux familles existent encore et continuent de porter l'une et l'autre le nom de Barbentane.

5. Louis-César de la Baume le Blanc, petit-neveu de Mlle de la Vallière, d'abord comte, puis marquis de la Vallière, et à son mariage duc de Vaujours, épousa le 19 février 1732 Anne-Julie-Françoise de Crussol, fille du duc d'Uzès et de sa seconde femme (voyez tome X, p. 340, note 8).

6. Le marquis de Vins (voyez tome II, p. 499, note 1, et tome IX, p. 98, note 3) mourut à Paris le 10 février 1732, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il s'était défait en mai 1716 de sa charge dans les mousquetaires noirs (Dangeau, tome XVI, p. 373). En lui s'éteignit la descendance d'Hubert Garde, sieur de Vins, fameux chef des ligueurs en Provence. Le nom d'Agoult que prenaient les Vins leur venait du mariage d'Hubert avec Marguerite d'Agoult, sœur du comte de Sault.

*54. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1].

1732

A Aix, le 20 février 1732.

Qu'est-ce que c'est donc, mon cher Marquis, que le juif qui arriva ici, et qui dit venir de votre part, tandis que vous me mandez que je n'aurai point celui que vous m'aviez annoncé? Tant y a que je tiens un juif (c'est tout ce que je veux) et que je vous en remercie, parce que je veux toujours tout devoir à vos soins et à votre amitié. J'attendrai patiemment la poudre.

Pour le trophée, mon cher Marquis, ce n'est pas une pièce supportable : elle ornera mon garde-meuble. Nous l'avons mise en place entre les deux pilastres; elle y est absolument hors d'œuvre et ridicule. Il faut là un panneau d'une simplicité infinie; on le fait ici.

Je ne savois pas le degré de gloire de mon cousin de Luçon[2]; il a bien de l'esprit, mais après s'être tant moqué des harangues de l'Académie, je ne sais s'il réussira à en faire une bonne. A l'égard de don Carlos, il faut, sur la foi de Nostradamus, croire que tout ce qu'il fait est bien, et le mène à tout ce qu'il y a de plus grand. Cette assurance de la part de notre prophète me tient l'âme en paix sur le sort de ce prince. J'ai reçu une lettre de M. de Saint-Aignan[3], de Portofin[4] : il périra plutôt que de manquer un iota du cérémonial; il est ainsi fait.

Avez-vous vu, mon cher Marquis, les titres des comé-

Lettre 54 (inédite, revue sur l'original). — 1. Le dernier alinéa seul est de la main de Mme de Simiane.

2. L'abbé de Bussy venait d'être élu successeur de la Motte au fauteuil occupé précédemment par les deux Corneille : voyez tome X, p. 571, note 3.

3. Voyez ci-dessus, p. 92, note 1, et p. 78, note 6.

4. Porto-Fino, sur la côte de Gênes.

1732 dies[5]? Ils sont très-plaisants. Si vous ne les avez pas, je vous les enverrai. Nous avons ici de vos belles dames; Mme d'Agoult[6] n'y sera pas longtemps.

Avec des yeux malades et un cœur rempli de vous et de Mme de Caumont, je vous embrasse, mon cher Marquis, bien tendrement. Mme la maréchale de Noailles[7] assiste à la noce de Mme de Vaujours et voit sous ses yeux cinquante-deux enfants, fils, filles, gendres, belles-filles, petits-enfants ou arrière-petits-enfants : cela est à la lettre.

---

*55. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1].

Voici encore un petit brin de consultation pour ma maison, mon cher Marquis, parce qu'il est écrit que les ouvriers n'en sortiront point : c'est Pénélope, c'est tout ce que vous avez jamais vu de plus éternel. Vous saurez

5. Outre *le Glorieux* de Destouches, qui fut représenté une vingtaine de fois au Théâtre-Français à partir du 18 janvier, nous voyons mentionnés parmi les pièces jouées à Paris vers ce temps-là : *la Critique* de Boissy, *Momus à Paris*, *le Nouvelliste dupé*, *la Comédie sans hommes*, etc. Voyez le *Mercure* de février 1732, p. 355 et suivantes.

6. Madeleine Daunet, qui avait épousé le 22 février 1727 André d'Agoult, baron de Saint-Michel, capitaine au régiment de Toulouse infanterie.

7. La duchesse de la Vallière, mère du duc de Vaujours, était fille de la maréchale de Noailles. Voyez sur la maréchale, qui fut mère de vingt et un enfants, tome II, p. 302, note 7, et Saint-Simon, tome VI, p. 425. « Elle vit encore, dit-il, pleine de sens, d'esprit et de santé à quatre-vingt-sept ans, en patriarche de sa nombreuse famille, etc. » Barbier (tome III, p. 504) lui donne quatre-vingt-cinq ou six ans en 1744; elle mourut à quatre-vingt-treize ans, d'après la Chênaye, le 16 juillet 1748.

Lettre 55. — 1. Cette lettre inédite a été revue sur l'autographe.

donc (et ceci vous ne l'entendrez pas, mais M. Lainé l'entendra) que j'avois distribué mes appartements de façon que je logeois une petite enfant que j'ai au rez-de-chaussée dans une petite chambre au midi, à la gauche du salon, le dessous précisément du cabinet en galerie de mon appartement; pour cela, j'avois formé par une cloison une petite garde-robe pour l'enfant; M. Lainé a vu tout cela : aujourd'hui je cherche partout un salon à manger, et d'abord je veux manger en bas; le salon au midi étoit le premier pris, mais nous y trouvons de grandes incommodités : la proximité du vestibule et de la grande porte de la maison, par où viendront tous les vents du plus furieux nord du quartier; j'ai donc imaginé et résolu de me faire une petite salle à manger de cette prétendue chambre d'enfant; vous direz peut-être que ce lieu est trop petit : je réponds que non, parce que je ne fais pas grand fracas à présent, que je n'ai jamais plus de six personnes, et le matin nous sommes deux ou trois au plus; j'y ai présenté mes tables les plus grandes, les chaises autour, j'ai de place plus qu'il ne m'en faut; mais voici la question : cet endroit est long plus qu'il ne faut (j'ai fait abattre la cloison), je voudrois faire là un buffet, former une espèce d'alcôve, mettre au fond une grande table de marbre, et dans les côtés deux fontaines avec des coquilles de marbre qui seroient cachées en partie par ce qui formeroit l'alcôve. Voilà mon dessein; mais ce mot d'alcôve me présente une idée maussade. Je demande à M. Lainé, mais dans la plus parfaite simplicité, un dessin pour former le salon à manger d'une façon agréable, de lui donner une juste et agréable proportion, dont nous sommes les maîtres; et pour cela je vous envoie toutes les mesures de ce lieu-là, pour lequel encore je vous prierai de me dire si je trouverai à Avignon un joli cuir doré. Voilà l'histoire du jour, mon

1732

1732 cher Marquis ; je me suis affectionnée à ce salon, j'ai envie qu'il soit joli et surtout bientôt fait. Aubrespin a la main à la truelle ; mais je l'ai arrêtée jusqu'à votre réponse et au dessin de M. Lainé, que j'attends mardi, s'il vous plaît : pour l'amour de Dieu, ne me faites pas languir pour cette bagatelle ; et quand je dis vous, mon cher Marquis, vous m'entendez, et ce faisant, je suis, etc.

Rien de Paris hier ; mais où avez-vous pris toute cette distribution de la terre de Savigny ? il n'y en a pas un mot.

28 février.

Le pauvre la Boulie[2] vous est allé retrouver ; son frère est en peine de lui ; dites-lui, s'il vous plaît, de donner de ses nouvelles ; je l'embrasse.

---

56. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 16 mars 1732.

J'ai reçu, Monsieur, tous les dessins que vous avez eu la bonté de m'envoyer ; nous allons les exécuter[1] : vous êtes le maître de la salle à manger de Belombre ; faites-y tout ce qu'il vous plaira, mais dans le plus simple. Il me prend des inquiétudes terribles que tant de délicatesse dans les ornements n'en requière dans les mets qui seront servis dans toutes les salles à manger. J'ai peur qu'il ne m'arrive quelque confusion, dont vous serez le premier spectateur, s'il plaît à Dieu[2].

2. Voyez ci-dessus, p. 72, note 1.

Lettre 56. — 1. Telle est la leçon de l'édition de 1818. Dans celle de 1773 : « .... nous allons exécuter. »

2. Dans l'édition de 1773 : « .... dont vous serez le premier spectateur, s'il vous plaît. Adieu. »

M. de Bandol est arrivé en bonne santé à Paris, non sans encombre[3] : sa chaise s'est cassée à Nevers, il a été obligé d'y en acheter une. Mon Dieu ! qu'un petit gentilhomme à lièvre[4] est heureux dans sa gentilhommière ! Rien ne le trouble, il n'espère rien, il ne craint rien, ses jours coulent dans l'innocence ; il est sans passion et sans ennui ; il n'a besoin[5] que de ses guêtres, elles font tout son équipage ; quand elles se rompent, une aiguillée de fil en fait l'affaire. Je le place dans les montagnes du Forez et du Vivarais, afin que les nouvelles ne parviennent à lui qu'au bout de deux ou trois ans. Il me semble que je le vois d'ici, tant mon imagination se remplit vivement de cette idée. Qu'il y a loin de lui à Monsieur le Grand Prieur[6] ! Je vous prie de lui faire valoir que malgré mon goût et ma subite inclination pour ce paisible forestier, je l'aime encore davantage dans ce moment : c'est tout ce que je puis dire de plus fort. Adieu, Monsieur : honorez toujours de votre amitié la personne du monde qui vous est le plus sincèrement dévouée. 1732

3. Dans la même édition : « .... à Paris, sans encombre. »
4. Vivant à sa campagne de ses choux et de son fusil, comme dit Saint-Simon, tome VI, p. 445.
5. L'édition de 1773 donne : « il n'a soin, » au lieu de « il n'a besoin, » et à la ligne suivante : « quand elles se coupent, » au lieu de « quand elles se rompent. »
6. Jean-Philippe d'Orléans, fils naturel (légitimé en 1706) du duc d'Orléans régent, et de Marie-Louise-Madeleine-Victoire le Bel de Seri, comtesse d'Argenton, fille d'honneur de Madame, duchesse d'Orléans douairière. Il fut connu d'abord sous le nom de chevalier d'Orléans, et devint grand prieur de France avec des dispenses et par démission du prieur de Vendôme en 1719. Il était en outre, depuis 1716, général des galères et lieutenant général ès mers du Levant ; il mourut à l'âge de quarante-six ans, le 16 juin 1748. (*Note de l'édition de* 1818.) Nous avons vu (p. 100, note 4) qu'il était venu de la part du Roi, le 17 décembre précédent, complimenter don Carlos à Cannes, et l'avait accompagné jusqu'à Antibes.

1732 57. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 30 mars 1732.

Cela est tout simple, vu le temps présent. On[1] arrive à Paris, chaise rompue, brancards brisés : on n'est pas plutôt arrivé, qu'on a ordre de ne point paroître à la cour et de rester à Paris, et le lendemain lettre de cachet pour revenir à Aix. Grande exactitude à obéir, et pour cela chaise neuve, qui coûte bien de l'argent, mais qui est magnifique. On revient à tire-d'aile; on conte son aventure à tout le monde; on apprend en arrivant que Monsieur le premier président part le lendemain pour Paris; on y va dès le matin : visite à l'ordinaire[2]; on parle des chemins, de la pluie et du beau temps, et le jour d'après on siége et on préside à la grand'chambre, où l'on est actuellement, et voilà tout; il n'y a ni plus ni moins à cette aventure. On a rapporté pour cinq cents écus de jolis bijoux, sans compter la chaise de poste, et on se porte à merveilles.

Si[3] les ouvriers s'endorment ainsi, jamais nous ne pourrons habiter Belombre. Au nom de Dieu, Monsieur, ayez la bonté de vous mettre un peu en colère et de me recommander à M. Garanacques, tant pour cela que pour mes pieds de table et pour le marbrier, qui ne m'apporte point ces benoîtes tables. J'ai un sort pour que rien ne finisse chez moi.

Je suis ravie des bonnes nouvelles des galères et de la gratification de mon pauvre Ligondès[4]. J'ai eu des

Lettre 57. — 1. Il s'agit du président de Bandol : voyez la lettre précédente, p. 113. Il était, d'après M. Cabasse (tome III, p. 261), chef du parti contraire aux molinistes.

2. Dans l'édition de 1773 : « visite ordinaire. »

3. Cet alinéa et le suivant manquent dans l'édition de 1773.

4. Claude-Hilaire chevalier de Ligondez, élevé page du comte de

nouvelles de la Varenne[5] : on s'y porte bien et on y pleure amèrement. 1732

Je vous suis tendrement acquise, Monsieur.

---

*58. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

Vous êtes bien peu curieux, Monsieur le Marquis. Nos présidents vont, viennent, changent de place, et vous ne faites nulle question. Qu'êtes-vous donc devenu, mon pauvre cher Marquis? Eh bien! moi je vais vous questionner avec votre permission.

Nous sommes ici dans de grandes perplexités pour savoir où nous mettrons les tringles[1] des rideaux de fenêtres de mon beau midi. Les dessus de fenêtres sont fort ornés, comme vous savez; la tringle au-dessus du chambranle coupe l'ornement; mais, à la mettre au-dessous de la corniche, outre que ce n'est pas l'usage, c'est que dès que les lumières arriveroient, on ne verroit plus les jolis ornements. Que ferons-nous donc, et comment a fait M. de Costebelle? Au nom de Dieu, dites-le-moi vite!

Combien coûtera un cuir doré pour ma salle à manger?

Toulouse, reçu garde de la marine en 1713, lieutenant de galère en 1733, était fils de Claude de Ligondez, seigneur dudit lieu et d'Avrilly, capitaine de frégate, et de Catherine de Sibeud de Saint-Ferriol. Voyez ci-après, p. 164, note 2. Le nom est écrit *Ligondois* dans la lettre du 22 juillet 1733 (p. 158, note 1); il paraît par cette même lettre que Mme de Simiane l'appelait *son fils*.

5. Terre sans doute d'Antoine-Joseph d'Arcy, comte de la Varenne, qui avait épousé Claudine de Villeneuve Vence, nee en 1701, cousine du gendre de Mme de Simiane.

LETTRE 58 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Mme de Simiane écrit constamment *tringue*.

1732 Vous en avez les proportions ; elle a environ vingt-deux pans[2] de haut. Ayez la bonté de me le dire aussi.

C'est tout ce que peut vous dire aujourd'hui une femme qui sort de table, qui crève, et qui vous aime de tout son cœur.

31 mars.

---

*59. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

Si les ornements des dessus de mes fenêtres étoient comme le petit dessin que je reçus hier au soir de M. Lainé, nous n'aurions pas eu la moindre difficulté, mon cher Marquis. Elle vient cette difficulté de ce que l'ornement du milieu tombe à plomb, et touche le chambranle, et il est par conséquent plus bas que ceux des côtés, moyennant quoi la tringle le coupe un peu et ne fait rien aux autres. Il y a des gens qui voudroient relever ce milieu. Je ne suis pas de cet avis, parce que je n'imagine pas[1] que M. Lainé, en faisant ce dessin, a suivi une idée que l'on ne peut changer sans qu'il devienne ridicule. Ainsi, tout bien considéré, nous mettrons la tringle où il l'a marquée, et qui est le plus raisonnable : arrivera ce qui pourra de ce petit bout d'ornement ; n'est-ce pas là votre avis ?

Je suis fâchée de votre courroux contre les cuirs dorés. Que vous ont-ils fait ? Cependant je respecte votre antipathie, et je n'y pense plus. Mais pour l'honneur de mon goût, je veux que vous sachiez, mon cher Marquis, que

2. Voyez ci-après, p. 149, note 7.

Lettre 59 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Il semble qu'il faudrait plutôt : « parce que j'imagine. » Quatre lignes plus loin le sens serait plus net et plus facile si l'on substituait *ce qui* à *et qui*. — A la ligne 13 de la page suivante l'original porte *reprendront*.

celui que je voulois n'étoit point destiné dans mon premier étage. Je croyois que le rez-de-chaussée, extrêmement négligé, pouvoit s'accommoder d'un cuir doré, et je le destinois dans ce petit salon à manger, négligé comme tout le reste. Mais ne vous fâchez pas, Monsieur le Marquis. Mon Dieu, que vous êtes pétulant! quel emportement! Calmez-vous, venez dîner dans ce salon, et vous ne verrez que des meubles qui vous seront agréables. 1732

Les galères reviennent et ne ramènent point le cardinal de Polignac[2], dont je suis moult contristée. Tous nos malades se portent bien. Ces pauvres galères sont toutes éparpillées. Celle qui est parvenue jusques à Civita-Vecchia reprendra les autres en passant, chacune dans le lieu où elles sont demeurées. Le Grand Prieur est à Toulon, et il est bruit qu'il ira passer la semaine sainte dévotement au Luc[3]. Les Vintimilles et les Jansons, Vellerons et autres guerroient pour la succession Vins[4], et ne sont pas doux dans leurs allures. Savez-vous que le duc d'Uzès a gagné son procès contre l'évêque[5]?

Les spéculatifs de l'armement d'Espagne prétendent

2. Le cardinal de Polignac (voyez tome VII, p. 348, note 5) était depuis 1724 chargé des affaires de France à Rome : il n'en revint définitivement, d'après Moréri, qu'au mois de juillet 1733.

3. Le Luc, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Draguignan (Var). Le comte du Luc, chevalier des ordres du Roi, y avait un château, où don Carlos avait séjourné trois jours.

4. Voyez ci-dessus, p. 108, note 6.

5. Par suite d'un échange fait avec le Roi en 1721, le duc d'Uzès était devenu seigneur de toute la ville d'Uzès, à la réserve d'une portion qui appartenait à l'évêque, et par arrêt du parlement de Paris obtenu l'année précédente (1720), il avait fait quitter à l'évêque le titre de comte et l'avait réduit à celui de coseigneur d'Uzès. Le chapitre, qui s'intitulait aussi seigneur d'une partie de la ville, avait été sécularisé en 1726. Il y avait donc entre le duc et l'évêque ample matière à procès. — Sur le duc, voyez tome X, p. 340, note 8; l'évêque, d'avril 1729 à septembre 1736, fut François de Lastic de Saint-Jal.

1732 que la reine[6] leurre le pape et les princes chrétiens d'un zèle pour combattre les Maures et les infidèles, et que dans le fond elle veut beaucoup d'argent et rien de plus. Voilà ce qui se dit à la place des Prêcheurs[7]. La connoissez-vous? Je vous souhaite et à Mme de Caumont de bonnes et saintes fêtes[8], et je vous honore, aime, respecte de toute mon âme, Monsieur et Madame.

4 avril.

---

60. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 8 avril 1732.

Vous approuvez bien, Monsieur, que l'on aime ses domestiques, vous voulez bien qu'on leur rende tous les services que l'on peut, vous convenez bien que vous êtes en place pour acquitter vos amis de ce devoir, enfin vous permettez bien que je m'adresse à vous avec toute sorte de confiance pour vous demander une grâce : la voici, Monsieur, dans ce petit mémoire; elle intéresse un de mes gens, elle fait sa fortune, elle fera le motif de ma très-vive et très-sincère reconnoissance[1].

Comment vous portez-vous, Monsieur? Savez-vous toutes nos lettres de cachet et nos exils laïques et ecclé-

6. La reine d'Espagne, Élisabeth Farnèse, seconde femme de Philippe V, qui avait une telle influence sur son mari qu'on peut dire qu'elle régnait sous son nom. — Sur l'armement de la flotte considérable que l'Espagne destinait à une expédition contre les côtes d'Afrique (Oran fut enlevé en juillet 1732), voyez Barbier, tome II, p. 287 et 319.

7. Place d'Aix : voyez tome VIII, p. 444, note 11.

8. Le dimanche des Rameaux en 1732 tombait au surlendemain de la date de cette lettre. Voyez la note 4 de la lettre suivante.

LETTRE 60. — 1. « De ma très-vive et sincère reconnoissance. » (*Édition de* 1773.)

siastiques[2] ? J'en reviens à mon gentilhomme du Vivarais[3], et vous souhaite de bonnes et heureuses fêtes à la façon du pays[4]. 1732

*61. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1].

A Aix, ce 16 avril 1732.

MONSIEUR le Grand Prieur a passé ce matin pour s'en retourner à Paris ; je l'ai vu un moment. Les grandes révolutions de la cour ont hâté son retour, qui ne devoit pas être sitôt. Il est très-vrai que Monsieur le duc d'Orléans[2] a écrit au Cardinal pour le prier de faire trouver bon au Roi qu'il se retirât de ses conseils, et qu'il lui remît son

2. De nombreux ordres d'exil furent lancés après la conclusion judiciaire de l'affaire du P. Girard. Un président aux enquêtes entre autres (de Bezieux) fut exilé pour s'être élevé avec trop de force contre la conduite des commissaires (voyez M. Cabasse, p. 278, et ci-après, p. 120, note 4). Mme de Simiane elle-même paraît avoir été menacée d'une lettre de cachet. Voyez la *Notice* ci-dessus, p. 7, note 1.

3. Voyez la lettre du 16 mars 1732, ci-dessus, p. 113.

4. Pâques en 1732 tombait au 13 avril. Sur l'usage de souhaiter les bonnes fêtes, voyez tome IV, p. 300, note 17 de Perrin.

LETTRE 61 (inédite, revue sur l'original). — 1. Le dernier alinéa seul est de la main de Mme de Simiane.

2. Sur ce fils du Régent (1703-1752), devenu alors très-pieux, et sur ses retraites à Sainte-Geneviève, où il mourut vingt ans après, voyez Barbier, tomes II, p. 153, et V, p. 155 et 156. — « Grande nouvelle.... Le Roi a déclaré à Versailles, le dernier mars (1732), qu'attendu le grand âge et les infirmités de M. le cardinal de Fleury, M. Chauvelin, garde des sceaux, seroit son adjoint et son associé dans le ministère.... Le bruit commun est que Monsieur le duc d'Orléans a déclaré le lendemain qu'il n'iroit plus à aucun conseil. » (*Journal* de Barbier, tome II, p. 254 et 255.) — « Monsieur le duc d'Orléans a été voir M. le cardinal de Fleury à Issy, et enfin il retournera au conseil. Cet éloignement n'a pas duré longtemps. » (*Ibidem*, p. 256, avril 1732.)

1732 gouvernement et ses logements à la cour. Il y a eu bien des allées et des venues sur cette affaire-là. Le Roi a refusé tendrement toutes ses demandes et veut qu'il reste au conseil. On prétend que le prince s'est rendu. Tout cela est encore un peu dans les ténèbres, et s'éclaircira au retour du prince, qui est dans sa retraite de Sainte-Geneviève. Je n'ai pas ouï dire que sa lettre fût publique : personne ne dit l'avoir vue à Paris ni dans ce pays-ci.

M. Fargès[3], fameux homme d'affaires et encore plus fameux Missisipien, vient de perdre son procès contre le Roi, au sujet de ses comptes. Il prétendoit qu'il lui étoit dû quatre millions, et on a trouvé qu'il en devoit cinq. Ses créanciers sont totalement ruinés : il devoit ces quatre millions.

On prétend que l'affaire du P. Girard est décidée, mais on ne sait encore rien de positif sur tout cela[4].

Puisque vous ne voulez point que j'aie du cuir doré, Monsieur le Marquis, ayez donc la bonté de me chercher autre chose. Je vous envoie un échantillon infâme, mais qui a fait l'admiration de Paris il y a vingt-cinq ans. J'en avois une tapisserie que tout le monde venoit voir par

3. Sur ce Fargès, voyez Barbier, tomes I, p. 251; II, p. 363; VI, p. 277. Il « est secrétaire du Roi, et a été munitionnaire général des armées. Il a, dit-on, plus de vingt millions de bien ; il a beaucoup gagné à Missisipi (*au temps de Law : voyez ci-après, p.* 265, *la lettre du* 12 *novembre* 1736); il a été autrefois soldat dans sa jeunesse, etc. » (*Journal* de Barbier, tome I, p. 251, année 1732.)

4. Comme on l'a vu, l'arrêt principal dans cette affaire avait été rendu le 10 octobre 1731, mais il fut loin de mettre fin à l'agitation des esprits et aux démêlés intérieurs du Parlement. Le P. Girard, tout acquitté qu'il était par la justice séculière, avait encore été renvoyé devant l'officialité de Toulon, où il fut du reste également absous. D'un autre côté, les deux conseillers commissaires (Boucher de Faucon et Cadenet de Charleval, dit l'abbé de Tamarlet), accusés d'avoir abusé de leurs fonctions, ne furent justifiés que le 27 mars 1732 par un arrêt du conseil du Roi. Voyez M. Cabasse, p. 269 et suivantes.

curiosité. Cela ne coûtoit qu'un écu la canne[5]; cela étoit fait à Avignon; cela est admirable, et cela le seroit encore dans cette salle à manger, parce que j'ai dessein d'y mettre quantité de tableaux et de portraits. Pourroit-on en avoir, mon cher Marquis, et cette étoffe seroit-elle toujours à bon marché? Je vous déclare que je ne veux rien de cher pour ce lieu-là, et cette étoffe me paroîtroit tout ce qui conviendroit, attendu qu'à peine en verra-t-on sous les tableaux que je veux y mettre. Vous êtes obligé de m'en trouver sous peine du cuir doré. J'espère que Mme de Caumont voudra bien nous aider, et sans intérêt je l'assure de mon tendre respect. 1732

Je vous aime au delà de toute expression, mon cher Marquis : cela est grossièrement dit, mais très-vrai.

---

*62. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

N'êtes-vous pas bien fâché, mon cher Marquis, de la route qu'a prise cette Éminence de Polignac? Peut-on faire un si vilain tour à ses amis? Pour moi, j'en suis désespérée et dans une colère contre lui que je ne lui cacherai pas assurément. Nous voilà renvoyés au conclave; encore ne sait-on. Ce goût pour les Alpes lui fera toujours dédaigner la mer.

Nos galères sont arrivées dans un état pitoyable : c'est une armée de morts et de mourants; ils viennent peut-être nous donner la peste.

Les voyageurs se plaignent de votre vice-légat[1]. On dit

5. Voyez ci-dessus, p. 76, note 1.

Lettre 62 (inédite, revue sur l'autographe.) — 1. Gouverneur d'Avignon et du Comtat : voyez tome II, p. 93, note 4.

1732 qu'il a fait travailler et découvrir les chemins, et qu'ayant trouvé la besogne trop forte, il a fait jeter de la terre qui couvre tous les creux, moyennant quoi on ne peut plus marcher. Faites usage de cet avis : il est important pour le commerce et pour ceux qui ont envie de vous aller voir.

Le Roi est à Compiègne[2], et rien n'est arrivé pour l'affaire girardique : on n'y comprend plus rien. Du reste, il n'y a nulle nouvelle. On parle toujours du grand armement d'Espagne. Le cardinal Coccia[3] est à Rome ; vous savez cela mieux que moi : la roue de Fortune qui l'avoit précipité, n'a pas été longtemps à faire son tour et à le ramener. Ne parle-t-on plus de ce pauvre roi de Sardaigne[4] ? Je suis en peine de lui, mais beaucoup plus de la santé de notre ami Anfossy, qui n'est, dit-on, pas bonne. Dites-moi ce que vous en savez, mon cher Marquis.

Bruais abuse bien de la permission qu'ont les ouvriers de faire enrager ceux pour qui ils travaillent. Combien veut-il garder mes consoles ? C'est l'éternité que ma maison ; mais c'est un bijou que tous les étrangers admirent. M. Lainé seroit bien content s'il entendoit les louanges qu'on lui donne. Je jouis du plaisir de la voir admirer, en

2. Depuis le 25 avril (*Journal* de Barbier, tome II, p. 259).

3. Nicolas Coscia, de Bénévent, cardinal en 1725, de la création de Benoît XIII, dont il fut le favori : poursuivi à la mort de ce pape (février 1730) par la haine publique, accusé de concussion, il s'était réfugié à Naples en avril 1731 ; il revint à Rome le 13 avril de l'année suivante, mais pour y être enfermé dans un couvent pendant l'instruction de son procès ; par sentence du 3 mai 1733 il fut condamné à tenir prison pendant dix ans dans le château Saint-Ange, excommunié, etc.

4. Victor-Amédée II, qui, après avoir abdiqué en 1730, était accusé d'avoir conspiré contre son fils, et venait d'être enfermé (septembre 1731) au château de Montcaglieri, où il mourut au mois d'octobre suivant. Voyez Barbier, tome II, p. 204.

attendant celui de l'habiter et de vous y recevoir; car vous y viendrez, ou vous direz pourquoi, et Mme de Caumont aussi. Il faut bien qu'elle voie la Provence; il est honteux pour nous qu'elle n'en ait nulle curiosité; ma maison en est devenue une, et une raison de plus. Adieu, Monsieur et Madame : si vous trouvez dans ce vaste univers quelqu'un qui vous aime, honore, respecte plus que moi, je vous donne un merle blanc[5]. 1732

Le pauvre Verdun a pensé mourir d'une pleurésie (je ne sais pas dire l'autre mot qui appartient aux poumons[6]); il se porte bien, Dieu merci, à présent: c'est un événement pour ceux qui ont de l'amitié pour moi.

2 mai.

---

*63. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

4 mai.

Voici enfin le moment des sonnettes, mon cher Marquis; vous voulez être averti d'avance : eh bien! vous voilà averti. Ainsi ayez la bonté de faire partir l'homme quand il pourra, et le plus tôt sera le mieux. J'ai prié Châteauvieux[1] de voir Brunel pour ma console; plus, il est chargé de mille choses de ma part pour vous et Mme de Caumont, entre autres de deux *poutons*[2] sur chacune de vos joues. Peut-être vous en passeriez-vous bien, mais ils

5. Voyez plus haut, p. 76, fin de la lettre 37.
6. Une *péripneumonie?* Le mot se trouve dans le *Dictionnaire des arts et des sciences* de 1694.

Lettre 63 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Antoine d'Arbaud, seigneur de Châteauvieux, qui avait quitté l'ordre de Malte pour se marier; le 1er juin 1723 il avait épousé en secondes noces Jeanne de Gaufridy de Fos.

2. Baisers, en provençal.

1732 sont partis : heureusement pour vous, c'est une lettre de change ; les faveurs de cinquante-sept ans[3] ne doivent pas aller autrement.

Il y a des lettres d'hier auxquelles l'on assure qu'il faut donner créance, qui disent qu'il arrive un arrêt du conseil pour biffer les registres au sujet des commissaires[4]. On n'a pas touché à l'arrêt du parlement. On dit que l'exécution de celui du conseil ne viendra qu'avec M. le Bret. Cette nouvelle n'est pas encore bien tirée au clair. Vous saurez tout.

L'évêque de Rennes, Breteuil[5], est mort subitement ; Mme de Surville[6] morte, Mme d'Alincourt[7] à l'extrémité. Mme de Courtenvaux[8] fort mal. Ma gazette est un peu lugubre aujourd'hui ; ce n'est pas ma faute. Il y a une déclaration au sujet du militaire, terre et marine, qui n'est pas agréable : on annonce qu'on ne donnera plus ni pensions, ni récompenses aux vieux officiers. J'ai demandé encore quelques explications. Vous savez peut-être tout cela mieux que nous.

On me dit de si grandes merveilles de Belombre, du

3. Mme de Simiane était née en 1674. Voyez au tome I la *Notice sur Mme de Sévigné*, p. 224.

4. Voyez ci-dessus, p. 120, note 4.

5. Charles-Louis-Auguste le Tonnelier de Breteuil, évêque de Rennes, mourut le 24 avril 1732.

6. Anne-Louise de Crevant d'Humières, fille du maréchal, qui avait épousé en secondes noces Louis-Charles de Hautefort, neveu de la célèbre Mme de Hautefort, marquis de Surville, mort en décembre 1721 lieutenant général. Voyez *Madame de Hautefort* par M. Cousin, p. 303 et 304, et l'*Index* de Saint-Simon.

7. Marie-Josèphe de Boufflers, femme de François-Camille de Neufville Villeroi, duc d'Alincourt, petit-fils du gouverneur de Louis XV : elle ne mourut qu'en 1738.

8. Louise-Antoine de Gontaut, femme de François-César le Tellier, marquis de Courtenvaux, arrière-petit-fils de Louvois, capitaine-colonel des Cent-Suisses. Elle mourut en 1737.

choix que le printemps en a fait pour y répandre cette année toutes ses faveurs, que pour lui en marquer ma joie et ma reconnoissance, je vais mercredi[9] y faire un voyage de deux jours. Je vous en rendrai compte. J'emprunterai pour cela la plume de quelque académicien de Marseille[10], et moyennant les fleurs qu'il emploiera dans sa description, vous ne saurez pas s'il y en a à Belombre. 1732

---

*64. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1].

A mon tour je vous prie, mon cher Marquis, de me donner des avis sur la marche de l'Éminence Polignac. On prétend qu'il va à Auch, et en tournant et retournant sa marche de toutes les façons, il ne peut, dit-on, passer qu'à Avignon. Au nom de Dieu, que je le sache! J'y volerai, et me flatterai que cette circonstance redoublera votre attention.

J'ai vu Belombre. Je vous en avois promis la description, mais il n'y en a point qui ne lui fît tort. Tout ce qui décore le petit jardin est cette année dans le plus haut point de perfection. Rivière, bois, fleurs, palissades, fontaines, prairies, lilas, noble épine, chèvrefeuille, orangers, les voilà en gros et en détail. Il n'y a rien, en vérité, de si surprenant que ce rien-là. Venez-y, mon cher Marquis, et que ce ne soit pas là une de ces choses qu'on aime mieux croire que d'y aller voir.

Dites, je vous prie, à Châteauvieux que j'ai reçu les

9. L'autographe porte *mecredi*.

10. Il y avait à Marseille une académie des belles-lettres, sciences et arts, établie par lettres patentes du Roi de 1726. Le duc de Villars en était protecteur.

Lettre 64. — 1. Cette lettre inédite a été revue sur l'autographe.

1732 éventails et donné le sien à la Boulie. Je le remercie et enverrai l'argent.

14 mai.

---

65. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT[1].

On me dit hier au soir que vous aviez une place de conseiller d'honneur dans le parlement[2] : je vous en fais mon compliment, Monsieur; c'est à vous à y mettre une juste valeur, et à la proportionner à son objet[3]. Il me semble que cette place vous étoit due de droit, et que cet événement est des plus simples; mais je veux bien que vous sachiez que depuis les plus petites jusqu'aux plus grandes choses, tout ce qui vous regarde me touche et m'intéresse infiniment. Les grandes nouvelles de Paris[4] ôtent la parole : c'est à cela que j'attribue votre long silence. C'est[5] aujourd'hui, ce matin, que l'on juge ces malheureux, Lescale et Barlet[6] : vous savez ce que

Lettre 65. — 1. Quelques lignes seulement à la fin de la lettre ont été revues sur l'autographe pour notre édition; mais la lettre entière l'avait été pour l'édition de 1818 (voyez ci-dessus, p. 57, note 1).

2. D'Héricourt fut en effet nommé conseiller d'honneur au parlement de Provence, et il y prit rang à dater du 16 octobre 1732. Voyez l'*État de la France* de 1736, tome IV, 1re partie, p. 392.

3. « A cet objet. » (*Édition de* 1773.)

4. Nous avons déjà parlé du mandement de Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc, archevêque de Paris, qui avait été dénoncé au Parlement comme contenant des principes ultramontains; le Roi évoqua l'affaire au conseil, et le Parlement cessa ses fonctions. Les conseillers Pucelle et Titon furent arrêtés, et leur compagnie les ayant réclamés, la cour ne répondit aux sollicitations que par l'exil de quatre autres conseillers. Voyez le *Journal* de Barbier, mai et juin 1732, et M. Henri Martin, tome XV, p. 164 et suivantes.

5. La fin de l'alinéa, à partir d'ici, manque dans l'édition de 1773.

6. Jean de Matheron d'Amalric, seigneur de l'Escale, soutint en 1732 un procès contre Barlet, lieutenant particulier au siége de Sisteron. Cette affaire, qui s'envenima beaucoup, fut la suite de dé-

c'est. Vous aurez dimanche la case[7] Bandol. J'ai fait ce que j'ai pu pour que Mme de Bandol voulût voir Belombre ; c'est l'affaire d'une heure : il me paroît qu'elle en auroit envie, mais que le temps lui manquera. C'est votre affaire, Monsieur : vous êtes intéressé à l'honneur de Belombre. 1732

Vous avez un bon cœur, Monsieur, vous avez des entrailles, vous savez ce que c'est qu'un vieux et ancien domestique d'un père et d'une mère tendrement aimés : voilà un pauvre vieillard affligé que je vous présente, Monsieur ; il n'étoit pas domestique, mais excellent sculpteur, qui a travaillé toute sa vie aux châteaux de Grignan et de la Garde : c'est un ouvrier qui a été admirable, et de pair avec les plus fameux ; il travaille encore à quatre-vingts ans qu'il possède ; au surplus bon et honnête homme. Ce misérable père a un fils qui le soulageroit dans sa vieillesse : il s'est avisé de donner un soufflet à son sergent, le voilà aux galères pour la vie. Il est venu à moi tout en larmes : je lui ai dit toute l'impossibilité de ravoir ce fils ; il le sait, il m'a montré cette lettre que je vous envoie de l'abbé de Suze[8], aumônier du Roi. Je vous conjure, Monsieur, de vouloir accueillir charitablement et cordialement ce pauvre homme, cela le consolera : dites-lui que vous lui accordez votre protection ; et puis dans la suite nous verrons s'il y auroit quelque moyen de le servir réellement. Il sera content de cela, et vous me ferez un sensible plaisir. Quand je vois un vieux bonhomme que j'ai vu toute ma vie

mêlés que Jean de Matheron avait eus avec la communauté de l'Escale, dont il était seigneur.

7. *La case*, la maison, la famille. Voyez tome II, p. 387, note 7.

8. Anne-Louis-François de la Baume de Suze, prieur de Gigny, abbé de Saint-Léon de Toul (1709), aumônier du Roi, et depuis 1722 doyen des chanoines-comtes de Lyon. Il était neveu du comte de Suze et de l'archevêque d'Auch, dont il est question tome VI, p. 198. Il mourut à Lyon le 21 mai 1737.

1732 chez mon père, que je le vois fondre en larmes à la vue de son portrait[9], je vous avoue que s'il me demandoit mon bien, je crois que je le lui donnerois, et je vous annonce[10] que je vous fatiguerai beaucoup au sujet de ce fils galérien : prenez courage et armez-vous de patience.

Ce ne sera plus que le 7 que j'aurai l'honneur de vous voir, Monsieur; je vous en dirai les raisons : elles sont trop longues pour une lettre qui l'est déjà beaucoup, mais que je ne finirai pas sans vous dire que M. le chevalier de Castellane, d'accord avec M. de Verdun, mon traître de valet de chambre[11], après m'avoir empêchée d'entrer dans ma nouvelle maison pendant huit jours, sous prétexte de la couleur que l'on mettoit au plancher, m'y menèrent il y a deux jours, et que je trouvai la maison meublée depuis la cave jusqu'au grenier, sans qu'il y manque[12] un clou, toutes les fenêtres et cheminées du rez-de-chaussée posées, enfin, affaire de fées; voyez[13] si cela se peut souffrir : c'est un enchantement de toutes les façons, et Belombre m'est un peu obligé cette année[14].

Adieu, Monsieur : j'ai un extrême desir d'avoir l'honneur de vous embrasser.

Ayez la bonté de rendre la lettre de l'abbé de Suze à Mesangeau : c'est le nom de ce bonhomme.

Ce 25 juin.

9. « Devant son portrait. » (*Édition de* 1773.)
10. « Et je vous avertis. » (*Ibidem.*)
11. « D'accord avec mon traître de valet de chambre. » (*Ibidem.*)
12. « Sans qu'il y manquât. » (*Ibidem.*)
13. Les dernières lignes, à partir d'ici, ont été revues sur l'autographe. L'alinéa qui termine la lettre : « Ayez la bonté, etc., » a été supprimé dans l'édition de 1773.
14. D'y être venue : la lettre était sans doute écrite de Belombre.

66. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT. 1732

Du 28 juillet 1732.

Monsieur l'Intendant revient donc de son rocher; s'il est aussi brûlant que les nôtres, je le plains beaucoup. Sait-il bien, cet aimable intendant, qu'il y a longtemps que nous ne l'avons vu, et qu'il ne faut pas mettre les gens en goût, et puis les planter là? On a cent choses à lui dire, encore plus à entendre. Sait-il bien encore qu'il est attendu vendredi à Belombre, et que les draps sont déjà dans son lit? ce sont mes nouvelles, j'ai cru devoir les lui communiquer.

---

67. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 22 août 1732.

Les timides nymphes de l'Euvone[1] ne répondent pas à des chants si doux et si séduisants. Si on les agace trop, j'ai peur qu'elles ne se gâtent. C'est le temps des complots : il s'en forme un tout le long de la côte pour leur faire perdre cette belle simplicité qui est tout leur ornement. Déjà les voilà tristes à mourir d'avoir vu échouer une partie sur la mer dont elles s'étoient flattées : venez demain pour les consoler, amenez M. de Rochegude[2]; on le desire, et on veut bien qu'il le sache. Mais ne sont-ils pas deux? Faites sur cela ce que vous jugerez à propos; mais surtout faites des vers, Monsieur, car en vé-

Lettre 67. — 1. L'Euvone, ou plutôt l'Huveaune, petite rivière voisine de Belombre : voyez ci-dessus, p. 58, note 3. — « Des nymphes de Lovône, » dans l'édition de 1773.

2. Pierre d'Arnoul, seigneur de Rochegude et de la Tour-Ronde, coseigneur de la Garde-Paréol au comtat Venaissin.

1732 rité vous les faites bien jolis : vous le savez bien, et vous n'avez que faire de ma fade louange.

---

68. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 10 septembre 1732.

MILLE et mille grâces soient rendues à qui m'a envoyé un vent si aimable, si favorable, si délectable, si guérissable, et toutes choses en *able*. Il est sept heures, et l'estomac n'a rien dit ; nous avons eu grand monde, tout est reparti. Les chevaliers[1], ignorant l'intention qu'on avoit sur eux, se sont fatigués à la chasse, et feroient mauvaise figure le soir auprès des dames : ils font leurs très-humbles excuses. J'aurois de la gaieté aujourd'hui, si je ne regrettois la soirée d'hier, dont je profitai si mal : ainsi va le monde.

Je suis pénétrée de vos bontés et de vos attentions, Monsieur. Être enchanté auprès d'Armide et se souvenir de ses amis, c'est une très-belle action. Bonsoir, belle Armide.

---

69. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 26 octobre 1732.

EST-CE de Maroc que vous m'avez envoyé une si belle peau, Monsieur? Hélas! je n'en doute pas : je ne vous vois plus, je n'ai plus l'espérance de jour à autre de

LETTRE 68. — 1. On lit dans l'édition de 1773 : « les chasseurs, » au lieu de « les chevaliers ; » à la ligne suivante : « faisoient mauvaise figure, » au lieu de « feroient mauvaise figure ; » et à la fin du billet : « Bonjour, » au lieu de « Bonsoir. »

vous voir arriver, tantôt à dîner, tantôt à souper. Le *chancelier* Olivier[1] ne vous annonce plus, ni vous, ni vos volontés. Enfin c'est un changement auquel je ne m'accoutume pas, et dont toutes les gentillesses de mon petit palais ne me consolent point. Je me suis jetée dans une retraite totale; les orages, les éclairs, les tonnerres sont ma seule compagnie, et ont si bien rompu tout commerce avec le reste du monde, que voilà trois ou quatre courriers qui ne passent point : ainsi pas la moindre petite nouvelle. M. d'Orves nous a quittés, le chevalier de Ligondès est à Saint-Marc, et celui de Castellane chez ses parents. Je suis avec *Pouponne*[2] et mes pensées tant bonnes que mauvaises. Vous êtes l'objet des premières : ne m'oubliez pas, je vous prie, Monsieur. 1732

A[3] votre retour à Marseille, M. de Villemont[4] aura soin de vous payer la peau. J'attends la console, sans quoi la pendule sera longtemps sur la cheminée. Oserois-je vous prier de me mander de quelle largeur il faut que soit la bordure dorée de la tapisserie de cuir vert du salon à manger? faut-il toute la bordure, ou bien un galon seulement? Prononcez, je vous prie, et ne doutez jamais de tout ce que je vous suis. Vous direz bien quelque petite chose de moi aux dames de Vence[5], s'il vous plaît, Monsieur.

Lettre 69. — 1. Voyez ci-dessus, p. 81, note 9.

2. Petite-fille de Mme de Simiane, et fille de Julie-Françoise de Simiane, mariée en 1725 à Joseph-Jean-Baptiste marquis de Castellane Esparron. (*Note de l'édition de* 1818, *à notre lettre* 129.)

3. Dans l'édition de 1773 le second alinéa de la lettre a été supprimé.

4. Ami de Mme de Simiane. Voyez ci-après, p. 209, 226 et 246, les lettres des 15 mars et 20 août 1735, et 8 août 1736.

5. On voit par le commencement de cet alinéa que d'Héricourt n'était pas à Marseille; il était probablement à Toulon, et nous pen-

1732 70. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 21 novembre 1732.

Je suis au désespoir, Sineti[1] n'est point ici; je lui envoie dans l'instant un porteur exprès à Apt; il sera ici demain au soir sans faute : conservez-lui votre bonne volonté et votre précieuse amitié. Vous êtes un ami du premier ordre; je suis dans l'enchantement de la bonté de votre cœur; vous ne sauriez rien faire qui me fasse plus de plaisir assurément que de placer ce pauvre garçon. Je vous conjure de l'attendre; je voudrois le tenir, mais enfin il sera sûrement vendredi à Marseille avec tout le secret et les précautions nécessaires. Carcassonne[2] est bien indigne de l'honneur de votre protection. Voudriez-vous, pour que je profite de son peu de sens et de vos bontés, m'accorder une place d'écrivain du Roi pour un ami de Verdun, nommé Bardon, honnête garçon, écrivant comme les anges? Le pauvre Verdun se met à vos genoux, pour vous demander cette grâce.

Mille remerciements de la charpente. Je suis au milieu de cent mille voix qui m'étourdissent, je ne sais ce que

sons que Mme de Simiane parle ici de ces dames de Vence *Toulonnaises* dont il est question ci-après, p. 185 et p. 189. — Sur la marquise de Vence, fille de Mme de Simiane, voyez ci-dessus, p. 31, note 5, et ci-après, p. 208, note 1.

Lettre 70. — 1. Jean-Baptiste Elzéar de Sineti de Puylon, né à Apt au commencement du dix-huitième siècle, mort en 1779, successivement page de la duchesse de Berri, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans, appelé à Marseille par le grand prieur de France, qui le nomma commissaire général ordonnateur dans l'Arsenal. Il fut reçu à l'Académie de Marseille et a laissé quelques poésies. C'est sans doute de lui que parle Voltaire en 1735 dans sa lettre du 4 août à Berger.

2. La fin de cet alinéa à partir d'ici et la première phrase du suivant (jusqu'à : « Je suis au milieu, etc. ») ont été supprimées dans l'édition de 1773.

je dis; mais je sais que je vous aime de tout mon cœur : je n'ai pas le temps de vous dire cela plus poliment. 1732

---

71. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 22 novembre 1732.

Si les choses inanimées ne vous apprennent rien de moi, Monsieur, il ne faut pas que vous espériez d'avoir jamais de mes nouvelles, avec le divorce que j'ai été faire avec tous les mortels. Mais voyez de quoi je me suis allée aviser! si j'avois prévu l'embarras où cela me mettoit par rapport à vous, je serois demeurée parmi les hommes, et à portée qu'il n'en parût aucun devant vous qui ne vous parlât de moi. Je ne vois plus de remède à ce mal que de venir vous-même : vous me l'avez promis, et j'entends encore le françois. Venez donc en propre personne, Monsieur; venez triompher de toutes mes résolutions, et les voir céder au foible que j'ai pour vous, et dont ce babillard de Ligondès vous a parlé, si je ne me trompe, dans une de ses lettres[1]. J'ai cependant une grande quantité de choses à vous dire; je ne sais par où commencer. Je crois qu'il faut capter d'abord la bienveillance de mon lecteur, en lui disant que j'ai vu la beauté Beaurecueil[2]. J'ai dîné avec elle chez Mme de Bandol[3]; je l'ai contemplée tout à mon aise : cela est beau certainement; cela est pâle, cela est maigre, cela est changé; mais j'ai démêlé tout cela : je la vois telle qu'elle

Lettre 71. — 1. Dans l'édition de 1773 on a intercalé ici la fin de la lettre, à partir de : « Je ne sais plus ce qu'est devenu mon gendre Castellane. »

2. Voyez ci-après, p. 226, note 8.

3. Voyez ci-dessus, p. 56, note 1.

1732 est naturellement, et telle que vous l'avez vue. Je l'ai admirée, hélas ! en femme qui n'a plus de raison[4] de lui trouver des défauts. J'en suis enchantée. Le premier article vous a-t-il mis de belle humeur[5] ? J'espère que vous n'êtes pas fâché des nouvelles du premier sénat ; les réponses ont été bien gracieuses ; le retour des exilés ne vous déplaît pas[6]. Je vous en fais mon compliment, Monsieur ; mais je ne vous félicite pas plus du retour que du départ : la belle action de celui-ci appartient au voyageur. Il y a encore de la curiosité à avoir pour le 1er décembre : à chaque jour suffit sa curiosité comme son mal[7] ; ainsi laissons cela et marions Mlle Ranchet[8]. Vos bontés pour elle en font pour moi un événement intéressant, et je suis bien satisfaite d'ailleurs de la bonne acquisition que nous faisons à Aix. La maison de Mme de Bandol devient brillante ; elle se trouve bien de ce nouveau genre de vie, et ses amis, c'est-à-dire la très-bonne compagnie, s'y rassemble avec grand plaisir. Le président va et vient de son appartement, selon que le jeu lui plaît. Rien n'est plus décent, plus convenable ni mieux arrangé.

Ligondès, pénétré de votre amitié et de vos vues pour lui, vouloit partir ce matin. Je l'arrête encore quelques

4. Dans l'édition de 1773 : « de raisons. »

5. Tout le reste de cet alinéa a été supprimé dans l'édition de 1773.

6. *Du premier sénat*, du parlement de Paris. Plus de cent quarante conseillers et présidents des enquêtes et des requêtes du parlement de Paris avaient été exilés le 7 septembre ; l'ordre d'exil était révoqué depuis le 11 novembre (voyez M. Henri Martin, tome XV, p. 166), mais on ignorait encore si les exilés seraient invités, comme ils le furent en effet, à se rendre le 1er décembre à la Messe rouge. Voyez Barbier, novembre et décembre.

7. Voyez tome IX, p. 548 et note 4.

8. Marie-Anne de Ranché épousa Julien-Simon de Périer, conseiller au parlement d'Aix.

jours, sur la phrase de votre lettre qui lui donne congé jusqu'à la revue : j'ai de sérieuses raisons pour le garder ce peu de temps. Le marquis d'Antin[9] doit passer à Aix; je serai bien aise de le voir, et il me faut mon grand maître de cérémonies[10] : vous le voulez bien, j'en suis sûre. Je ne sais plus ce qu'est devenu mon gendre Castellane; son frère est revenu de ses montagnes; la ville se remplit : voilà à peu près toutes mes nouvelles. Ma pendule attend sa console, et sa console, à ce que je comprends, attend son ouvrier; et moi je vous attends avec une impatience proportionnée à tous mes sentiments pour vous, Monsieur : vous les connoissez, mais non encore tels qu'ils sont. 1732

72. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 30 novembre 1732.

Je n'ai point vu le pauvre Sineti, Monsieur; il ne me trouva point chez moi, et quand j'envoyai chez lui en rentrant, il étoit malade et prêt à se coucher. Je suis véritablement en peine de lui : son père n'est point trop mal; mais je crois qu'une petite absence et un peu de repos lui étoient absolument nécessaires. Son département et ses fonctions me semblent pénibles; l'air contagieux d'un hôpital n'est pas sain; vous avez de la bonté

9. Antoine-François de Pardaillan de Gondrin, second petit-fils du fils légitime de Mme de Montespan (voyez ci-après, p. 267, note 1), dit le marquis d'Antin, vice-amiral de France, lieutenant général au gouvernement d'Alsace, mort en avril 1741, sans laisser de postérité de Françoise-Renée de Carbonnel de Canisy, remariée depuis au comte de Forcalquier, de la maison de Brancas. Sa mère s'était remariée avec le comte de Toulouse.

10. « .... des cérémonies. » (*Édition de* 1773.)

1732 pour lui, vous voulez le conserver, vous en avez trouvé le seul moyen, je vous en remercie.

Que vous dirois-je de notre cher Ligondès[1], sinon que nous l'aimons tendrement, que nous le regrettons au delà de toute expression, et que je n'ai d'autre consolation en le perdant que de penser que vous le connoîtrez bien, que vous l'aimerez à proportion, et que vous trouverez en lui tout ce que vous cherchez dans un ami sincère, sage et fidèle? L'âge ne fait rien à l'affaire : ses bonnes qualités ont soixante ans; il vous consolera de vos peines et de l'ingratitude des faux amis. Les attachements sont la source de toutes les miennes[2] : c'est une expérience que je fais depuis que je suis au monde, et il y a longtemps. J'ai passé par toutes sortes de peines, d'indigences[3], de tribulations : tout m'a secouée; mais rien ne m'a abattue, que ce qui a attaqué mon cœur du côté de l'amitié. Ménagez donc ma sensibilité, Monsieur; et puisque je vous aime, aimez-moi un peu avec tous mes défauts, mon sauvage, ma retraite, mon divorce avec le monde[4]; que tout cela ne vous rebute point; gardez-moi

Lettre 72. — 1. Dans l'édition de 1773 le nom de *Ligondès* est supprimé, et l'alinéa commence ainsi : « Que vous dirai-je de plus, sinon que nous l'aimons tendrement, etc. »

2. Tel est le texte de 1773. Le membre de phrase : « il vous consolera de vos peines, etc., » n'est pas dans l'édition de 1818, où immédiatement après : « ses bonnes qualités ont soixante ans, » on lit : « Les attachements sont la source de tous les maux : c'est une expérience, etc. » Il est possible que la phrase que nous rétablissons ne soit qu'une transition ajoutée par l'éditeur de 1773; mais il nous paraît plus probable qu'elle manquait à la copie sur laquelle fut faite la révision de 1818, et que le pronom *les miennes* de la phrase suivante n'ayant plus de sens, puisqu'il ne rappelait plus le mot *peines*, avait été changé en *les maux*.

3. « D'indigence, » au singulier, dans l'édition de 1773.

4. Ou faut-il ponctuer avec l'édition de 1773 : « .... avec tous mes défauts; mon sauvage, ma retraite, mon divorce avec le monde, que tout cela ne vous rebute point? »

pour les moments où le goût de la solitude et des réflexions vous prendra : ne serai-je pas bien flattée de vous voir venir à moi quand vous voudrez être à vous ? J'avois dans ma jeunesse une amie du premier ordre pour la sagesse, le bon conseil, le bon esprit, la vertu, et je ne la voyois presque jamais, parce que j'étois toujours comme les gens ivres ; mais dès que mon ivresse passoit un peu, ou qu'il m'arrivoit quelque encombre, je courois à elle ; elle en badinoit, et me savoit très-bon gré de mes retours, dont elle connoissoit tout le prix. Ayez la bonté de ne pas croire que je veuille faire de comparaison : à Dieu ne plaise ! je n'ai de tout cela que la solitude. Avez-vous[5] fini toutes vos adjudications ? On dit des merveilles de la noce Ranchet : je la verrai assurément quelque matin ; elle sera heureuse comme une reine avec un mari le plus honnête homme qu'il y ait. 1732

J'oublie avec vous, Monsieur, que j'ai fort mal aux yeux. Adieu donc, Monsieur, jusqu'au retour de ma vue. Mais qu'est devenu votre voyage d'Aix ? Venez nous voir. Ligondès vous aura dit tout ce que je pense, et lui aussi, du jeu de votre commandant. J'approuve infiniment votre façon de penser sur tout cela.

---

73. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 5 décembre 1732.

Je n'ai vu de tout ce que vous m'envoyez que la console, qui est charmante ; je vous en remercie de tout mon cœur, Monsieur. Je ne doute pas que vous ne l'ayez faite

5. Cette fin de l'alinéa manque dans l'édition de 1773, où est également supprimée la fin du suivant, à partir de : « Mais qu'est devenu, etc. »

1732 vous-même : toute la délicatesse de votre esprit aura passé dans vos doigts, et cela fait un ouvrage parfait. Je n'ai donc point vu la noce de Mlle Ranchet; mon premier mouvement m'y portoit, la réflexion m'a arrêtée, et n'ayant fait aucune visite dans la ville, celle-là auroit paru singulière. La petite femme sera heureuse comme la Reine[1], avec un très-honnête homme et dans une belle ville.

Je vous renvoie la lettre de notre ami Mairan[2], Monsieur; elle est écrite à merveilles. J'y aperçois des sentiments pour vous que je comprends mieux que personne, et je l'en aime davantage. Quand il vous viendra quelque lettre de la petite Angloise[3], faites-m'en part, je vous en prie, mais surtout de ce qui se sera passé le 2 de ce mois. Comptez sur ma discrétion, comme je compte ne pouvoir savoir rien de bien sûr, que ce que vous recevrez.

J'ai bien envie d'avoir l'honneur de vous voir : il me semble qu'il faudroit se rassembler pour écouter les nouvelles de ce moment présent.

LETTRE 73. — 1. Ces mots : « comme la Reine, » manquent dans l'édition de 1773.

2. Jean-Jacques d'Ortous de Mairan, né à Béziers en 1678, mort à Paris le 20 février 1771. Ce savant académicien succéda à Fontenelle en 1741, dans la place de secrétaire perpétuel.

3. Il nous paraît assez probable que la petite Anglaise qui écrit ces lettres que Mme de Simiane voudrait voir est la personne qu'elle nomme Mlle de Poirier, mais dont elle n'est pas sûre de bien dire le nom, et qui plus tard lui écrit à elle-même. Voyez les lettres du 17 février, du 25 mai, du 28 juin et du 1er juillet 1733; et comparez à l'avant-dernier alinéa du 28 juin (p. 150 et 151) ce passage de la lettre du 1er juillet (p. 153) : « Il faut y mener cette aimable Angloise; sa présence dédommagera bien de la privation de ses lettres. »

74. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT. 1732

Du 29 décembre 1732.

J'AI si peur que vous ne me souhaitiez la bonne année le premier, que je me dépêche de faire mon compliment; le voici : Bon jour et bon an, Monsieur, et tout ce qui s'ensuit. Voilà mon affaire faite, et très-bien faite, je le soutiens; car trois mots qui viennent d'un cœur bien sincère et bien à vous valent un trésor. Divertissez-vous à présent à tourner joliment votre réponse et vos souhaits; cela ne m'embarrassera point et me fera grand plaisir. Je vous pillerai et ferai mon profit de ce que vous me direz. Vous vous retrouverez en plein Paris, en pleine cour[1]. Et pourquoi non? vous pillez bien mon salon, mes corniches, etc. Il est vrai que le vol n'est pas égal; mais il y a de grands et de petits voleurs.

Adieu, Monsieur. Que je vous plains ces jours-ci!

---

*75. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1]. 1733

A Aix, ce 2 janvier 1733.

C'EST bien tout ce que je puis faire de songer à vous répondre sur l'article des tableaux, mon cher Marquis, au milieu de cinq cent mille lettres que j'ai à faire. Si j'ai jamais quelque crédit pour régler la police, l'usage de souhaiter la bonne année sera bien banni. Il faut d'un mauvais payeur tirer ce que l'on peut. Je vous prie de

LETTRE 74. — 1. Cette petite phrase n'est pas dans l'édition de 1773.

LETTRE 75 (inédite, revue sur l'original). — 1. Le dernier alinéa seul est de la main de Mme de Simiane.

1733 les commander; ils viendront quand ils pourront; la guerre et la paix seront faites dans l'Europe; tout cela ira à merveilles. Votre vin muscat est parti; c'est à vous à me dire quand il sera arrivé, et si vous l'aurez trouvé bon. Celui qui vous le remettra est chargé du petit mémoire de tout ce que cela coûte. Vous l'avez ordonné ainsi jusqu'à la menace; je ne veux pas perdre le titre de l'emploi de votre commissionnaire.

Vous croyez bien que dans un temps comme celui-ci, on ne dit précisément que les paroles nécessaires; le superflu viendra en son temps.

---

76. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Oh dame! c'est que je suis la plus raisonnable et la plus juste personne qui soit sur terre : vous allez voir. Je veux bien vous oublier, mais je ne veux pas que vous m'oubliiez; je n'entendrois aucune raillerie, et je gronderai dès qu'il y aura un intervalle un peu considérable. Voilà, Monsieur, sur quoi il faut que vous comptiez, s'il vous plaît; et ne venez point tenir de mauvais propos : que c'est par discrétion que vous ne voulez pas interrompre ma retraite : mauvaises raisons, non reçues. Quant aux miennes, pour un marché qui paroît inégal, avec un peu de méditation, que vous y trouverez de choses flatteuses! Je vous y renvoie, Monsieur. Je voudrois bien vous voir ici; je soupire après Belombre; je veux que vous vouliez y venir souvent, passer des soirées avec nous; vous savez parler toutes sortes de langues; vous savez vous accommoder à tous les esprits; vous savez permettre que l'on tienne son imagination un peu enchaînée, et dans le solide et le sérieux n'êtes-vous pas charmant? moyen-

nant quoi ne renoncez point à moi, et soyez dersuadé que je vous suis sincèrement et tendrement attachée, Monsieur, et pour la vie. 1733

1er février.

Permettez[1] que je vous adresse ce billet pour M. Garnacques[2]. MM. de Castellane et de la Boulie vous font des millions de très-humbles compliments.

---

77. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 17 février 1733.

QUAND je ne vous serois venue dans l'esprit que le mercredi des cendres[1], c'étoit bien assez, Monsieur, pour exciter ma reconnoissance; mais vous souvenir de moi au milieu du bal et des plaisirs les plus vifs du carnaval, il y a de quoi me faire tourner la tête. Vous exécutez[2] mieux que moi le marché que je vous ai proposé : je ne saurois parvenir à vous oublier; c'est une chose étrange que mon foible pour vous; je prends le parti de ne plus combattre ce penchant, de vous aimer de tout mon cœur, et de penser à vous bien tendrement et bien solidement; car mes pensées ne sont point frivoles : je vais au fait. Je vous enrichis, je vous établis, je vous marie, je vous fais le sort du monde le plus joli et le plus heureux; je

LETTRE 76 (revue sur l'autographe). — 1. Ce post-scriptum a été supprimé dans l'édition de 1773.

2. Voyez sur lui ci-après, p. 240, la lettre du 25 janvier 1736.

LETTRE 77. — 1. Dans l'édition de 1773, par une faute d'impression sans doute : « le vendredi des cendres. » — La lettre est du mardi gras : le mercredi des cendres tombait cette année au 18 février.

2. La faute ici est dans l'édition de 1818, qui au lieu de « Vous exécutez, » donne « Vous excusez. »

1733 me place à portée de voir tout cela, je vous possède à Belombre : enfin que ne fais-je point? je défie l'imagination vive et jeune de votre Angloise d'aller plus loin. Cette lettre de rencontre est en effet un portrait; on voit cette personne[3]. Il y a dans mes châteaux en Espagne de la voir à Marseille à la suite de Madame votre mère, à qui je fais vous rendre une visite et voir la Provence. Si vous ne trouvez pas que je m'occupe assez de vous, vous n'avez qu'à dire. Ne grondez point Mme d'Héricourt de vous avoir négligemment envoyé cette lettre; au contraire, dites-lui de vous en envoyer tant qu'elle pourra : elles sont vives et jolies[4]. Nous savons ici toutes vos fêtes : savez-vous les nôtres? et la résurrection de l'ordre de Méduse[5]? J'ai reçu des descriptions de la cour et de Paris qui donneroient envie de s'en éloigner, si nous n'étions pas déjà au bout du monde. Mais y sommes-nous mieux? Non : concluons qu'il faut se faire une habitation au dedans de soi, y admettre bien peu de gens, la décorer d'ornements solides et agréables, avoir un M. Lainé qui donne de beaux dessins, les bien exécuter soi-même, et s'y renfermer. M'entendez-vous, Monsieur? vous ferez fort bien; car pour moi, je ne m'entends presque plus, je sens que j'extravague. Adieu, etc.

3. « Un portrait où l'on voit cette personne. » (*Édition de* 1773.)

4. Voyez ci-après, p. 151, le deuxième alinéa de la lettre du 28 juin 1733.

5. Ordre facétieux fondé à Toulon par le marquis de Vibraye. Voyez *Les agréables divertissements de la table, ou les règlements de l'illustre société de Méduse*, Lyon, And. Laurens, 1712, in-12. Le comte de Grignan était protecteur de l'ordre, et le marquis de Vibraye, le fondateur, était son gendre.

78. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT. 1733

Du 17 mars 1733.

Vous avez eu la bonté, Monsieur, de faire espérer l'honneur de votre protection au sieur Ferrand[1], qui se présente à vous aujourd'hui. Il a une grosse famille, de jeunes, jolies et sages filles; tout cela demande un peu de bien, et il n'en a point : un petit emploi pourvoiroit à tout; je vous le demande pour lui, et je joins mes prières à celles de M. le président de Bandol. C'est la mouche du coche, mais n'importe; ma reconnoissance n'en perdra rien de sa force, non plus que tous les sentiments que vous me connoissez pour vous, Monsieur, et que je vous ai voués pour toute ma vie.

LA BASTIDANE DE BELOMBRE[2].

---

79. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

28 avril[1].

IL m'est revenu que M. de Bandol compte que vous souperez chez lui le jour que vous arriverez à Aix, Monsieur; et moi je compte sur cet honneur-là aussi, et j'ai

LETTRE 78. — 1. On lit *Ferraud* dans l'édition de 1773 : ce nom paraît écrit *Furand* dans l'autographe du 22 juillet 1733 : voyez ci-après, p. 160.

2. Ces mots manquent dans l'édition de 1773. — D'après le *Dictionnaire français-provençal* d'Honnorat, *bastidan*, *bastidane* signifie campagnard, campagnarde, et habitant, habitante d'une bastide ou maison de campagne.

LETTRE 79 (revue sur l'autographe). — 1. On lit dans l'original « 28 mai, » corrigé en « 28 avril. » La correction était nécessaire : on voit par la lettre suivante que d'Héricourt avait avant le 25 mai de cette année-là annoncé son arrivée à Paris.

1733 invité et prévenu le président de Ricard[2], qui s'y attend : évitez une querelle, qui deviendroit sérieuse, entre M. de Bandol et moi, d'autant plus que les esprits sont aigris de part et d'autre par plusieurs poissons d'avril qui ne sont pas encore digérés. Sérieusement, ayez la bonté d'écrire un mot au président pour lui apprendre votre engagement avec moi, et instruisez-moi de votre marche : elle me seroit bien agréable, si elle ne m'annonçoit pas une absence longue et insupportable.

---

80. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 25 mai 1733.

Je fais tout le cas que je dois de votre aimable attention pour moi, Monsieur : rien n'est perdu avec une personne qui en connoît tout le prix. Je vous remercie donc de tout mon cœur de m'avoir appris votre arrivée à Paris. Je m'étois avisée d'être inquiète de vous, au hasard que l'on se moquât de moi d'être en peine de quelqu'un qui est jeune, qui se porte bien, et qui voyage dans le mois de mai. Votre lettre a tout rassuré, et m'a fait un grand plaisir. Il n'y a que la date qui m'en déplaît : quand je vous vois à deux cents lieues de nous, quand je pense que Belombre sera sans vous cet été, je m'afflige et je suis toute découragée. Mais de quoi vous vais-je parler? vous avez bien d'autres idées. Nous voilà dans

2. Il y avait deux Ricard au parlement d'Aix : l'un, nommé en 1693, était Joseph-Paul de Ricard, marquis de Bregançon ; l'autre, et c'est de lui sans doute qu'il s'agit, nommé en 1708, était Pierre de Ricard, seigneur de Saint-Albin, assesseur d'Aix en 1705, ensuite président à la chambre des enquêtes, mort en 1748. C'est dans son hôtel à Aix que logeaient en 1728 le marquis de Vibraye, et sa femme, sœur de père de Mme de Simiane.

les grandes mers; vous avez trouvé Monsieur votre père encore foible et infirme (je le sais par le président de Ricard), Madame votre mère en bonne santé; vous leur avez nommé mon nom, j'en suis persuadée; vous avez trouvé Mme d'O toujours la même, et se souvenant de ses anciennes amies: mon Dieu! que cela est beau et rare! Je suis effrayée de tous ces enfants uniques qui ont péri ou qui vont périr, et des maisons sans ressource: beau sujet de réflexion[1] pour les personnes qui ont le temps d'en faire. Que[2] deviendront les affaires du parlement[3]? j'en suis bien agitée; j'ai le malheur de n'entrevoir pas ordinairement les objets dans un point de vue agréable: tant mieux si je me trompe. Nous n'avons rien en ce pays-ci digne de vous être mandé; des missions, des sermons: Aix en est farci. M. de Bandol est allé faire une course légère à Brindes[4] jusqu'à mercredi. Dites-moi des nouvelles de Mlle de Poirier (dis-je son nom?). *Pouponne*[5] est très-étonnée de se voir respectée; elle vous fait ses petits compliments; et tout ce qui m'environne vous respecte, vous honore, et me charge de vous le dire. Pour moi, Monsieur, je n'y fais pas tant de façon: je vous regrette et vous aime de tout mon cœur.

1733

Lettre 80. — 1. « .... de réflexions. » (*Édition de* 1773.)

2. Cette phrase n'est pas dans l'édition de 1773.

3. Voyez le *Journal* de Barbier, mai 1733: il y avait eu de nouvelles remontrances, mal reçues, contre un arrêt du conseil.

4. Ces mots « à Brindes » ne sont pas dans l'édition de 1773. — Le 25 mai, date de la lettre, était en 1733 le lundi de la Pentecôte.

5. Voyez ci-dessus, p. 131, note 2.

1733 81. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 12 juin 1733.

C'est un tableau que tout ce que vous dites du pays où vous êtes, Monsieur; il me semble que j'y suis; gens affairés de rien[1]; gens parlant beaucoup et ne disant rien; gens affectueux qui ne sentent rien; gens écoutants qui n'entendent rien; gens enfin fort aimables qu'il ne faut point aimer; gens sociables qu'il faut, s'il vous plaît, quitter bientôt pour venir commercer avec gens simples, rustres, brutaux, si vous voulez, mais francs et sincères, et qui desirent beaucoup votre retour. Ma lettre, Monsieur, est donc allée tout de suite à P...[2]? J'aime mieux qu'elle y soit lue qu'à Versailles. Je n'ai point été surprise de la bonne réception qu'on a faite dans la rue Saint-Augustin à celle que vous avez eu la bonté d'y porter : c'étoit déjà une grande avance d'être présentée par vous; mais d'ailleurs le cœur de cet ami n'est pas équivoque : il est de la bonne et vieille roche, et des meilleurs; je ferai peut-être bientôt usage de son habileté et de son autorité. Peut-être aussi que M. Perrin[3] finira tout : c'est un autre ami à qui j'ai des obligations sans nombre; il semble qu'il ne soit à Paris que pour mes affaires. Celles qui me tourmentent à présent sont effrayantes; car il s'agit d'une vieille tante[4] qui veut former opposition au payement du prix d'une terre que j'ai vendue en Bretagne de son gré, de son consente-

Lettre 81. — 1. « .... de rien. » (*Édition de* 1773.)

2. « A R.... » (*Ibidem.*)

3. Denis-Marius de Perrin, l'éditeur des lettres de Mme de Sévigné.

4. Cette *vieille tante* ne peut être que la marquise de Sévigné, veuve de Charles de Sévigné; elle devait avoir environ soixante et dix ans.

ment, et je craindrois quelque confiscation de la part des acquéreurs, ce qui n'avanceroit pas les affaires de cette tante, et gâteroit fort les miennes : vous savez ce que c'est que les consignations. Tout ceci est une terreur qui sera peut-être vaine : il ne faut point en parler, s'il vous plaît, pour ne pas réveiller le chat qui dort. Je[5] vous remercie, Monsieur, de ce que vous m'avez envoyé en dernier lieu ; je suis ravie que tout se soit passé tranquillement. Mais que sortira-t-il de ce sacré collége qui s'assemble journellement ? On dit que c'est pour trouver un nom à la bulle[6] ; si elle avoit certains parrains, cela seroit bientôt fini. 1733

Le marquis d'Antin[7] a passé ici ; il y arriva à huit heures du matin ; il a dîné, soupé et couché chez moi, et repartit le lendemain pour Marseille, et tout de suite à Toulon, où il est.

J'ai été charmée de la pension de notre pauvre comtesse : je m'imagine que vous n'y avez pas nui ; car vous êtes un bon ami, Monsieur, sans faire semblant de rien ; *vous ai destapat*[8] : entendez-vous ces paroles ? Vous ne me dites rien de Mademoiselle votre sœur[9] ; je ne veux savoir que ce qu'il vous plaira, pourvu que vous sachiez que je m'intéresse sincèrement à tout ce qui vous regarde.

5. La fin de l'alinéa à partir d'ici manque dans l'édition de 1773.
6. Le sacré collége est sans doute la nombreuse assemblée d'évêques dont parle Barbier, tome II, p. 408, et la bulle, toujours la bulle *Unigenitus*, que le Parlement refusait de reconnaître comme *règle de foi* (Barbier, tome II, p. 195, 406, 401, 402), et qu'une circulaire royale, un arrêt du conseil avait qualifiée en 1731 de *jugement de l'Église universelle*. Voyez M. Henri Martin, tome XV, p. 165.
7. Voyez ci-dessus, p. 135, note 9.
8. « Je vous ai découvert, j'ai découvert ce que vous nous cachiez. » *Destaper*, en provençal, signifie proprement *déboucher*. Ce mot vient de *tap*, bouchon. Voyez le *Dictionnaire provençal-français* d'Honnorat.
9. Voyez ci-après, p. 152, note 1.

1733 Il n'y a rien de nouveau en ce pays-ci. Missions, processions, confessions, restitutions, réconciliations, voilà ce qui nous occupe; et voici bientôt le temps de Belombre, qui m'occuperoit bien agréablement, s'il ne m'y manquoit rien. Mais hélas!... hélas!... Adieu, Monsieur : regrettez-nous la centième partie de ce que nous vous regrettons; je suis chargée de vous en assurer de la part de toute la société. Ne[10] me laissez oublier, je vous prie, ni de Monsieur votre père, ni de Madame votre mère, ni de Mme d'O.

82. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 17 juin 1733.

Monsieur le chevalier de Crenay[1] me rendit bien fidèlement votre lettre à sept heures du matin, Monsieur : elle me fit grand plaisir. Il me faudroit un chevalier de Crenay pour vous porter ma réponse; mais comme le vôtre n'a pas voulu retourner à Paris, me voilà fort embarrassée, et obligée de tout ravaler et de tout garder pour une allée de Belombre, ou pour le coin de mon feu à Aix. Ce que je puis bien dire tout haut, c'est la joie que j'ai qu'un grand personnage m'honore toujours de son amitié, et que les nuages que je craignois, et auxquels je donnois des causes extraordinaires, ne soient qu'un effet tout naturel. Avec cette certitude, je souffrirai tous les silences et les apparences d'oubli, et l'oubli lui-même : n'est-il pas bien dû aux pauvres absents? il y a longtemps que l'on sait qu'ils ont tort. Mais

10. Cette dernière phrase manque dans l'édition de 1773.

Lettre 82. — 1. Charles-Félix de Poilvilain de Crenay, appelé le chevalier de Crenay, grand-croix de Saint-Louis en 1754, vice-amiral en 1755, mort sans alliance en 1756.

revenons à notre affaire. Quand on ne peut rien dire, que dit-on, je vous le demande? Je n'ai pas assez d'esprit pour fournir à une conversation forcée : quand mon cœur ne s'ouvre pas, mon esprit se bouche. Des nouvelles? hélas! la ville d'Aix n'en fournit point. La mission est finie, la comédie lui succède demain, nous partons tous pour nos campagnes. La pauvre petite Castellane[2] a eu la fièvre scarlatine et[3] a été bien malade; elle est hors d'affaire. M. de Bonneval[4] a la fièvre double-tierce, et Mlle de Suffren[5] épouse M. de Nibles : c'est comme si le P. Girard épousoit Mlle Cadière[6]; voilà pourquoi c'est une nouvelle. Et voici une commission; car vous croyez peut-être, Monsieur, que vous serez tranquillement à Paris sans être chargé de rien pour moi : ne vous en flattez pas. Vous saurez donc que dans un certain petit cabinet de ma maison d'Aix, cabinet où l'on va de ma chambre, cabinet soi-disant mon oratoire, il y a une petite tablette en encoignure, à plate-terre, qui me sert de bibliothèque; elle a trois pans[7] et demi de hauteur : je voudrois une jolie serrure et une jolie clef 1733

2. C'est celle qui est appelée *Pouponne* dans plusieurs lettres.

3. Cette phrase a été étrangement défigurée dans l'édition de 1773 : « La pauvre petite Castellane a eu la fièvre; sœur Lutine en a été bien malade. »

4. Sans doute le père de M. de la Fare : voyez ci-après, p. 152, note 1.

5. Geneviève de Suffren de Saint-Tropez épousa Alphonse-Louis Arnaud, baron de Vitrolles et d'Esparron, qui fut conseiller au parlement d'Aix, et qui était fils de Jules-Alphonse Arnaud, seigneur de Nibles, également conseiller au parlement. Elle était sœur du célèbre bailli de Suffren, qui devint dans la suite l'un des hommes les plus célèbres de la marine française; elle mourut à Aix le 4 novembre 1775.

6. Les deux familles avaient sans doute été de parti différent lors du scandaleux procès qui avait divisé toute la province.

7. *Pan* ou *empan*, huitième de la canne (voyez ci-dessus, p. 76, note 1, et ci-après, p. 244, note 1).

1733 angloise ou façon d'Angleterre[8]; je vous supplie de m'en apporter une avec toutes ses appartenances. Cette encoignure est cintrée et fort jolie, vous vous en souviendrez peut-être. Je suis fort pressée de cette serrure, et je ne la veux que de votre main : voyez ce que tout cela veut dire[9]. Que je vais vous regretter à Belombre, Monsieur! çela ne se peut décrire.

---

83. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 28 juin 1733.

Je vous réitère tous mes compliments, Monsieur, sur le mariage de Mademoiselle votre sœur[1]. Mais mon Dieu! dans quelle situation vous trouvera-t-il ce compliment? L'état où est Monsieur votre père ne laisse presque pas d'espérance pour lui; ainsi je m'afflige avec vous plus encore que je ne me réjouis : la douleur se fait plus sentir que la joie; celle de votre noce aura été bien troublée : peut-être aussi que mon imagination va trop loin, et avance des malheurs qui seront éloignés, s'il plaît à Dieu. Je le souhaite bien sérieusement, Monsieur, car je partage vos peines avec beaucoup de tendresse. Je[2] vous supplie de vouloir nommer mon nom à Madame votre mère, et à Madame votre sœur, dans tous les cas fâcheux et agréables.

Vous m'avez attiré une lettre, Monsieur, qui m'embarrasse infiniment. Quand j'admirois celles de Mlle de

8. « Les serrures d'Angleterre sont fort à la mode d'aujourd'hui, » dit encore en 1771 le *Dictionnaire* de Trévoux.
9. « .... vous voyez tout ce que cela veut dire. » (*Édition de* 1773.)
Lettre 83. — 1. Voyez la lettre suivante.
2. Cette dernière phrase de l'alinéa manque dans l'édition de 1773.

Poirier[3], je ne croyois pas avoir un jour à y répondre, et cette commission me paroissoit bien entre vos mains. J'ai un style tout dégingandé qui lui paroîtra tout à fait ridicule. Je vais tâcher de le réduire au sens commun : en tout cas, vous corrigerez, s'il vous plaît, et vous la donnerez vous-même, ce qui lui servira d'excellent passe-port. 1733

Rien n'est si solitaire que Belombre : il semble que tous mes amis se sont accordés cette année pour avoir affaire ailleurs. Le chevalier de Castellane et moi allons être tête à tête[4]. Ligondès va à Bandol[5], M. de la Boulie reçoit Mme de Montauban[6]; Dantelmy[7] est à Aix : celui-là reviendra. *Je ne veux pas me dire qu'on s'ennuie à Belombre; je veux au contraire me persuader que l'on est au désespoir de n'y pas être.* Adieu, Monsieur : vraiment j'ai bien d'autres affaires que de babiller avec vous; je vais faire ma lettre, et suis votre servante très-humble.

3. Voyez ci-dessus, p. 142, et p. 138, note 3.
4. « Le chevalier de .... et moi allons (*sic*) tête à tête. » (*Édition de* 1773.)
5. Voyez ci-après, p. 185, note 3.
6. Nous ne savons s'il s'agit ici de la première ou de la seconde femme d'Honoré-Henry de Piolenc, seigneur de Thory et de Beauvoisin, conseiller au parlement de Provence, ensuite premier président au parlement de Dauphiné, qui fut en 1732 institué héritier par Scipion de Flotte Montauban, gouverneur de Seyne, à la condition qu'il joindrait le nom de Montauban au sien, et qui se maria : 1° avec Élisabeth d'Estienne de Chaussegros; 2° avec Françoise d'Yse de Saléon. — Voyez ci-après, p. 259 et 260.
7. Ce Dantelmy appartenait sans doute à la famille d'Antelmy, qui de 1554 à 1682 a donné au parlement d'Aix quatre conseillers. Voyez ci-dessous, p. 231, note 2.

1733 84. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 1er juillet 1733.

Qu'est-ce donc que vous avez, Monsieur? vous êtes dans votre lit, vous avez mal à la jambe : êtes-vous tombé? vous êtes-vous cogné? Je suis fort occupée de tout cela, et vous comprendrez aisément que c'est l'article qui me touche principalement, puisque je le fais passer avant celui de mes félicitations.

Voilà donc enfin Mademoiselle votre sœur Mme de la Fare[1]. Je crois que je dois vous remercier de m'avoir laissé ignorer toutes les altercations qui ont précédé : elles m'auroient inquiétée, impatientée; il faut les regarder comme non avenues, et ne penser qu'au plaisir et à la douceur[2] que vous aurez d'avoir cette chère sœur sous vos yeux, et mariée dans une famille où tout ce qui la compose est fait pour la rendre heureuse; mais elle leur rendra bien un avantage si précieux : j'en juge par tout ce que j'entends dire d'elle, et encore plus par le sang qui coule dans ses veines. Je ne veux rien dire de Monsieur son frère en particulier : les louanges en face sont trop grossières; il suffit qu'il soit dans mon cœur tel qu'il doit y être; mais je veux qu'il soit en bonne santé, j'en reviens toujours là : il ne faut point troubler la fête, s'il vous plaît, Monsieur, par un article si considérable.

Oserois-je vous prier de présenter tous mes com-

Lettre 84. — 1. Marie-Elisabeth du Trousset d'Héricourt, née à Paris le 7 mai 1717, épousa, le 15 juillet 1733, Hilarion de Roux, seigneur de Bonneval et de la Fare, qui fut chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment du Roi infanterie, et capitaine général garde-côtes à Marseille, fils de Roux de Bonneval, conseiller au parlement de Provence, et de Julie-Adélaïde de Forbin d'Oppède.

2. L'édition de 1773 abrége ainsi ce passage: « .... votre sœur Mme de L. F. Il ne faut penser qu'au plaisir et à la douceur, etc. »

pliments, félicitations, vœux, souhaits, à tout ce qui vous appartient? Faites, je vous prie, souvenir M. et Mme d'Héricourt de la façon dont je les honore. Madame votre mère ne viendra-t-elle jamais voir ses chers enfants? la Provence devient désormais son pays. Il faut y mener cette aimable Angloise; sa présence dédommagera bien de la privation de ses lettres. 1733

Tout est parti ou part, les vaisseaux sont à mille lieues de nous. Les Bandol, les la Boulie, tout est déjà décampé; votre petite servante part lundi, et va vous attendre, Monsieur, avec une grande tristesse de ne vous point trouver, et avec une grande impatience de votre retour.

On vous a mandé les hauts faits de M. de Bonnivet[3]; le pauvre M. de Roannès[4] en est affligé à mourir.

---

85. — DE MADAME DE SIMIANE A DE LA PORTE[1].

A Belombre, ce 7 juillet 1733.

Je ne me souviens pas, Monsieur, d'avoir eu de sur-

3. Peut-être ce chevalier d'industrie et spadassin, Louis Gouffier, que la duchesse de Berri avait pris à ses gages sous le titre de maître de sa garde-robe (1717), et qui se disait marquis de Bonnivet, de la maison de Gouffier: Dangeau semble le reconnaître pour tel et l'appelle *M. de Bonnivet* (*Journal*, tome XVII, p. 211 et 382). Voyez Saint-Simon, tome XV, p. 151, et les *Mémoires de Duclos*, tome LXXVI, p. 295. Son père était Louis Gouffier, nommé également dans la Chênaye *marquis de Bonnivet*, et sa mère Charlotte-Marie Gouffier, dame de Doué.

4. Louis Gouffier, comte de Roannès, qui avait dans sa jeunesse accompagné la Feuillade à Candie, et mourut à quatre-vingt-six ans le 22 avril de l'année suivante (1734): voyez sur lui tome VI, p. 216, note 6. Il était depuis 1732 membre de l'Académie de Marseille.

Lettre 85. — 1. Cette lettre a été publiée pour la première fois, et d'après l'autographe, dans l'édition de 1818. — Jean-François

1733 prise plus agréable que celle que j'eus hier au soir, en arrivant à Marseille, d'entendre dire que Monsieur votre fils[2] y étoit; je le fis chercher partout, et j'eus le plaisir de savoir qu'il me cherchoit aussi avec empressement. La joie, les marques de souvenir et d'amitié de ce cher enfant m'attendrirent si fort, que je ne pus retenir mes larmes en l'embrassant : il tient bien tout ce que son enfance nous promettoit, et je ne puis vous exprimer, mon cher Monsieur, l'extrême satisfaction que j'ai de celle que vous donne et que vous donnera un fils si aimable. Je ne le vis qu'un instant, mais j'obtins aisément de lui de me venir voir aujourd'hui à ma guinguette[3]. Je l'attends donc dans une heure ou deux; il se promènera dans mes bois, il soupera avec moi, et s'en retournera après souper : c'est tout ce que j'ai pu obtenir d'un fils occupé de ses devoirs, et surtout de l'impatience de revoir son cher père. Dieu sait comme nous allons parler de ce papa, et boire à sa santé. Le petit garçon, Monsieur, qui étoit un petit prodige, qui dansoit si bien, qui avoit tant d'esprit, le voilà un conseiller au parlement, et sans doute dans peu un illustre magistrat. Tous ses titres ne m'ont pas empêchée et ne m'empêcheront point de bien l'embrasser, et de le bien appeler notre cher enfant. Il n'y a point d'occasion où

de la Porte, seigneur de Meslay, près de Vendôme, né en 1676; il était d'une ancienne famille de Paris.

2. Pierre-Jean-François de la Porte, alors conseiller au parlement de Paris, né en 1709, et mort en 1793 (voyez ci-après, note 4). Son fils, dont on regrette la perte encore récente, fut intendant du Roussillon et de la Lorraine; et M. Hippolyte de la Porte, son petit-fils, qui m'a communiqué ce manuscrit, cultive les lettres avec succès, et s'est fait principalement connaître par un grand nombre d'articles importants qu'il a insérés dans la *Biographie universelle* de M. Michaud. (*Note de l'édition de* 1818.)

3. La bastide de Belombre. Voyez ci-dessus, p. 91 et note 7.

je ne sente vivement tout mon attachement pour vous, mon cher Monsieur; mais celle-ci est bien assurément des plus touchantes; et indépendamment de vous, le moyen de n'être pas charmée de voir que cet enfant n'a rien oublié, et conserve avec une reconnoissance, beaucoup au-dessus de ce que cela vaut, les petites attentions que j'ai eues pour lui dans son enfance? j'en suis pénétrée, et je ne finirois point cet article. Je vous prie de le bien remercier de tout cela. Je ne fermerai cette lettre que quand j'aurai passé ma soirée avec lui. Je vous quitte pour le recevoir. 1733

C'est après l'avoir vu et entretenu que j'achève cette lettre, et que je vous assure, mon cher Monsieur, que je n'ai rien vu de si aimable, de si raisonnable que ce cher enfant. J'ai voulu savoir la suite de toute sa vie, depuis que je ne l'avois vu : il m'a tout conté. Il a une tendresse, une soumission, une reconnoissance pour vous qui marque un fonds excellent; il a une confiance en vous qui le rend l'homme du monde le plus tranquille sur sa destinée[4]. Si elle répond à ce qu'il mérite, et à mes vœux, vous n'aurez assurément l'un et l'autre rien à desirer dans le monde. N'êtes-vous pas bien

4. Il devint intendant du Bourbonnais, puis du Dauphiné, et enfin conseiller d'État. Il venait de faire son voyage d'Italie, et il écrivait de Marseille à son père, le 10 juillet 1733 : « Le 6 au soir, Mme de Simiane arriva chez M. de Villemont (voyez ci-dessus, p. 131, et ci-après, p. 209, 226 et 246). J'allai l'y voir; j'eus bien du plaisir, et il me parut qu'elle en avoit aussi beaucoup de notre entrevue. Elle partit sur-le-champ pour Belombre, sa bastide, à une lieue d'ici.... Après dîner, j'allai passer la soirée et souper à Belombre.... J'en rapportai une lettre pour vous, que je joins à mon paquet.... Hier 9, un voyage à la Sainte-Baume (*voyez tome III*, *p.* 28, *note* 2), où il n'est pas trop aisé d'aller et de revenir en un jour, ce que pourtant j'ai exécuté avec un jeune chevalier de Castellane, frère du gendre de Mme de Simiane. » (*Note de l'édition de* 1818.)

1733 content d'avoir tout sacrifié à cet aimable enfant? Dieu vous le conserve! Je lui laisse le soin de vous parler de ma guinguette et des sentiments que je conserve pour vous, mon cher Monsieur, et avec lesquels je serai toute ma vie votre très-humble et très-obéissante servante.

GRIGNAN DE SIMIANE.

---

86. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 17 juillet 1733.

JE voudrois, Monsieur, que vous vissiez Belombre sans vous : le chevalier de Castellane, qui est un épilogueur, dit que cela n'est pas possible. Pour moi, que le miracle de saint Denis baisant sa tête n'a jamais pu étonner, je trouverois tout simple que vous fissiez la triste expérience de voir la mélancolie d'un lieu où vous n'êtes point. Tout vous y redemande, tout crie après vous; il n'y a pas une feuille de mes arbres qui ne se plaigne de votre absence; le fleuve en murmure. Mais ceci est trop commun, et j'ai vu le murmure des fleuves dans je ne sais combien de livres, à la différence que c'étoient des fictions, et que pour nous cela est très-vrai. Je voudrois bien que ce chevalier, avec sa physique, me vînt dire que dans une telle occasion les choses inanimées ne sentent rien. Comme il lui plaira[1]; mais pour les choses animées, je réponds de leur sensibilité et de leur malaise. Mais, Monsieur, à votre absence se joignent les aventures les plus sinistres et les plus affligeantes. Vous n'ignorez pas la mort funeste de ce pauvre Gensolens[2], assassiné à table

LETTRE 86. — 1. « Comme il leur plaira. » (*Édition* de 1773.)

2. Joseph-Laurent Gensollen, célèbre avocat d'Aix, né à Solliers en 1686, assassiné là même le 9 juillet 1733. Élu en 1729 assesseur

au milieu de son repas et de ses amis. Cette catastrophe a mis la consternation dans tout le pays. La Boulie, qui prend des eaux à Aigalades[3], en est désespéré. Pour moi, je n'en reviens point; je regrette mon ami, mon conseil, l'homme du monde le plus vertueux et le plus aimable. Vous comprenez bien qu'avec quelques dispositions[4] aux réflexions, ceci les augmente infiniment, et détache bien de la vie. 1733

Nous sommes ici les solitaires de la Thébaïde : j'ai quelque peine, de temps en temps, d'imaginer que ma jeunesse s'ennuie peut-être; mais je pense tout d'un coup que l'amitié, dans les cœurs bien faits, tient lieu des grands plaisirs, quand ce n'est pas pour toujours que l'on habite des déserts. Le mois de septembre ramènera les voisins, et alors je serai moins inquiète de mes chevaliers et de Dantelmy; c'est la seule compagnie que j'aie eue[5], et on m'a fait le plaisir à Marseille de me servir à ma mode. La Boulie me fait espérer de venir dans la semaine prochaine. Les grandes compagnies iront à Bandol; Ligondès y est furieusement invité, et ne sauroit résister, la tentation est trop forte. Nous ne faisons donc rien pour le pauvre garçon, Monsieur? Sûrement ce n'est pas votre faute, mais une étoile maligne sur laquelle il a marché, comme dit fort bien je ne sais pas qui.

Le président de Ricard viendra aussi au mois de septembre passer ses huit jours, si vos ordres ne l'arrêtent. Eh bien! Monsieur, tout est-il fait? dites-moi un peu des nouvelles de votre noce. Je ne sais rien, je n'entends

d'Aix, il se distingua par des travaux utiles à la province, et a laissé un Traité du franc-alleu.

3. Fief dont la Boulie était seigneur : voyez ci-dessus, p. 72, note 1. Les Aigalades sont de la commune de Marseille.

4. « Quelque disposition. » (*Édition de* 1773.)

5. « Que j'ai eue. » (*Ibidem.*)

1733 rien dire; je le veux bien pour beaucoup de choses, mais non pas pour ce qui vous regarde vous, oui vous, Monsieur, que j'honore, que j'estime, et que j'aime tendrement, puisqu'il faut le dire.

Tout Belombre vous salue très-humblement, et même *Pouponne*. Eh[6]! mon Dieu! pourquoi ne vous dis-je pas que je reçus hier ma serrure, ma clef[7]? Grand merci, Monsieur : elle ne peut être d'aucun usage; mais cela ne fait rien; peut-être trouvera-t-elle sa place quand on y pensera le moins.

---

87. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

22 juillet.

Mon fils Ligondès[1], tout éloquent qu'il est, ne peut pas atteindre à tout ce qu'il faudroit dire pour vous exprimer nos regrets, Monsieur. Enfin Belombre est laid : jugez de tout le reste; j'y arrivai hier au soir, munie d'une de vos lettres que je reçus à Aix. Je n'y répondrai, s'il vous plaît, que dans le derrière[2] de mon fils. Une dame de château a mille occupations : il faut distribuer mon lard, ma chandelle, mon huile, prendre bien garde à tout;

6. Ce qui suit manque dans l'édition de 1773.
7. Voyez ci-dessus, p. 149 et 150.
Lettre 87 (revue sur l'autographe). — 1. Il semble bien que dans l'original ce nom est écrit ici *Ligondois*; — plus bas au second alinéa il y a *Ligondes*. Voyez ci-dessus, p. 114, note 4.
2. Tel est le texte de l'autographe : c'est une manière assez étrange de dire *sur le second feuillet*, *le feuillet de derrière du papier sur lequel mon fils vous écrit*. Peut-être y a-t-il quelques mots sautés : « dans le derrière [de la lettre] de mon fils. » L'original est sur un simple feuillet qui paraît avoir été détaché de celui où se trouvait la lettre de Ligondez à d'Héricourt. Dans l'édition de 1773 on a remplacé les mots *le derrière* par *la première;* dans celle de 1818, par *la lettre*.

mais avec toute ma bonne conduite, je vais être ruinée : savez-vous à quoi, Monsieur? en glace. Je suis outrée de colère contre la ville de Marseille, d'être si grande et si petite. 1733

Je vous ai fait tous mes compliments, Monsieur, sur le mariage de Mademoiselle votre sœur : plus j'y pense, et plus je le trouve joli. Vous me dites à cette occasion des choses si jolies et si flatteuses, que je ne saurois y répondre; mais je sais ce que je sais, et Ligondès vous l'a dit. Il faudra donc, Monsieur, se passer de nouvelles, et se contenter de savoir les gentillesses des jeunes gens de Paris[3] : vous apprendrez que nous avons aussi nos histoires, et que l'amiral de Bonnivet[4] est tout à fait du bel air. Nous allons être ici très-solitaires : vous pouvez nous mettre en chanson si vous voulez : *Nous sommes so..., nous sommes so....* Il n'y a point de délicatesses que vous ne receviez de notre part : point de plaisirs, point d'esprit, point de joie, un ennui mortel tant que votre absence durera.

Mais, Monsieur, pourquoi, s'il vous plaît, cette serrure et cette clef immense? J'ai ouï dire que quand on ne trouvoit point ce que l'on cherchoit, il ne falloit rien mettre à la place : c'est ainsi qu'on en usera pour vous à Belombre. La Boulie est chez lui assez infirme : je dînai hier avec lui en passant.

Le chevalier de Castellane vous rend mille et mille grâces au sujet de son peintre.

On se prépare avec grande satisfaction à recevoir Madame votre sœur à Bonneval.

Je vous remercie, Monsieur, de tout mon cœur et de

3. Mme de Simiane veut sans doute parler ici de l'affaire du chevalier de Brèves et du marquis de l'Aigle : voyez Barbier, fin de juin, et juillet 1733.

4. Voyez ci-dessus, p. 153 et note 3.

1733 toute mon âme de vos bontés pour ces pauvres Furand[5]. J'ai encore cent mille choses à vous dire : ce sera pour une autre fois[6].

---

*88. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1].

Dans le temps que je crains votre oubli, vous me donnez, Monsieur, des marques essentielles de l'honneur de votre amitié en la personne du pauvre la Mare. Je tâcherai de seconder vos généreuses démarches : j'écrirai à M. de la Popelinière[2] du mieux que je saurai, et je conserverai une extrême reconnoissance de vos bienfaits. J'ai été infiniment touchée et je le suis encore du sort de mon pauvre ami Lambert : il est dans un état à faire craindre que nous le perdrons tout à fait ; je n'ai pas le courage de le souhaiter, et je sens que ce coup-là sera plus rude que les autres ; mais enfin on doit s'attendre aux séparations : on ne vient au monde que pour cela.

Nous avons ici une Éminence portugaise d'une figure très-ridicule, d'un esprit très-vif, des manières inconnues en France et qui n'ont pu faire démêler encore son caractère, non plus que son long séjour ici ; il aime les jeunes et belles dames, il s'en explique clairement : les autres se cachent ; moyennant quoi je l'ai aperçu un instant. Mme de Castellane a étalé ses charmes, mais

5. Voyez ci-dessus, p. 143 et note 1.
6. « Pour la première fois. » (*Édition de* 1773.)
Lettre 88 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Ce que Mme de Simiane dit dans cette lettre du temps, de ses affaires, du cardinal Pereira, de la grossesse de sa fille, permet de la dater de 1733, comme le nº 91, ci-dessous, p. 167 et 168.
2. Sans doute le financier bel esprit bien connu.

Mme Riquet a tout emporté, même une tabatière garnie de rubis, que nous sommes bien aises de n'avoir eu ni à refuser ni à accepter. On dit que dans son pays ils ne connoissent que de deux espèces de femmes : l'une si prodigieusement respectées, que l'on n'ose les regarder entre deux yeux; l'autre, des demoiselles d'opéra : je ne sais ce qu'il a jugé de nos françoises qui ne sont ni de l'une ni de l'autre. Je n'ai guère à vous parler que de ce cardinal Pereira[3]. La ville est toute déserte; nous y avons eu des chaleurs excessives : vous nous avez envoyé une bise qui est presque froide. Je suis dans le fort et dans la crise de mes affaires, et très-desireuse de quitter Aix. 1733

Je compte d'aller passer quelque temps à Avignon dans le printemps prochain, et en vérité pour vous, Monsieur, et Mme de Caumont. Je n'irai point à Mazargues cette année; il y a bien de la malice à vous de me parler d'un voyage en ce pays-là : que ne le disiez-vous plus tôt? Si ma fille qui va accoucher me laisse la liberté d'aller à Château-Renard avant le froid, je vous y donne rendez-vous, Monsieur.

J'honore, je respecte et j'aime de tout mon cœur Mme la marquise de Caumont : je vous prie de lui faire accepter cet hommage de ma part, et de me croire avec un attachement infini, Monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante,

GRIGNAN DE SIMIANE.

3. Joseph Pereira de la Cerda, Portugais, évêque de Faro en 1716, cardinal en 1719, mort en 1738, à l'âge de soixante et dix-sept ans, laissant un recueil de sermons, composés et prêchés par lui, qu'on publia quelques mois avant sa mort à Lisbonne. Il quitta Rome, rappelé par le roi son maître, comme on le voit dans Moréri, le 27 avril 1728, après un assez long séjour, et y était sans doute retourné.

1733 Que dit et que fait le voisin? Dites-lui, je vous prie quelque chose pour moi.

30 août.

89. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT[1].

Oserai-je me flatter, Monsieur, que vous voudrez bien faire quelque attention à la prière instante que j'ai l'honneur de vous faire en faveur d'un homme auquel je m'intéresse très-particulièrement? c'est le pauvre Boismortier[2], qui est connu de vous, Monsieur; et vous savez que c'est un bon sujet de toutes façons; vous avez eu même la bonté de lui accorder et de lui promettre votre protection : je vous la demande de tout mon cœur aujourd'hui pour lui. Je prends la liberté de vous envoyer un mémoire; je vous supplie de vouloir bien le lire et nous accorder ce qu'il contient; je vous en aurai en mon particulier une très-essentielle obligation. Je suis bien mortifiée, Monsieur, d'avoir passé près d'un mois aux environs de Marseille pendant que vous êtes à Paris : je souhaite au moins que votre santé s'y rétablisse parfaitement. Je vous demande mille très-humbles compliments, Monsieur, pour M. et Mme d'Héricourt, et Monsieur votre oncle[3] : je veux espérer qu'ils ne m'ont pas tout à fait oubliée, non plus que Mme d'O, à qui je vous demande en grâce de vouloir dire mille choses pour moi.

Lettre 89 (revue sur l'autographe). — 1. Cette lettre, dont l'original appartenait à M. Pougens, membre de l'Académie française, fut publiée pour la première fois dans l'édition de 1818, où elle est placée, comme ici, à l'année 1733.

2. Boismortier était un chirurgien que Mme de Simiane a recommandé plusieurs fois à d'Héricourt.

3. Non pas Valincour, mort en 1730 (voyez ci-dessus, p. 57, fin de la note 1), mais un autre, mort en 1736 : voyez ci-après, p. 263.

Personne ne vous honore, et n'est plus que moi, Monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante, 1733

GRIGNAN DE SIMIANE.

A Marseille, ce 13 septembre.

---

90. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 18 septembre 1733.

J'AI une si grande quantité de choses à vous dire, Monsieur, que je ne sais pas comment en sortir, et j'ai pris le parti du silence, comme le seul moyen de me tirer d'affaire; mais il n'est pas trop soulageant, et j'y renonce. Je commence par le plus pressé : c'est la santé de Monsieur votre père. Mon Dieu! Monsieur, par quel miracle est-il revenu de l'agonie où nous l'avons vu, et à son âge? Il faut convenir que nos machines sont quelquefois bien parfaitement construites, et capables de résister à tout. Je souhaite que vous jouissiez encore longtemps d'une vie qui vous est si chère. Votre absence et votre retour seront mon second article : il est considérable, Monsieur, pour qui vous attend avec impatience, et s'est accoutumé à vivre quelquefois avec vous. Votre départ dépendoit de Monsieur votre père; le voilà mieux : il me semble que rien à présent ne doit vous arrêter, ni changer le projet de venir le mois prochain, et de nous amener Madame votre sœur, qui appartient à la Provence présentement. Madame sa belle-mère[1] a passé un mois à Marseille; elle est retournée à Aix : venez donc, Monsieur.

LETTRE 90. — 1. Mme de Bonneval.

1733 Me voici à la promotion; elle est très-satisfaisante pour moi : mon fils[2], mon cousin, je me trouve entourée de bonnes fortunes. Je suis véritablement aise de Ligondès : que ne vous doit-il pas, Monsieur? je vous réponds bien de son cœur et de sa reconnoissance; je la partage avec lui, et vous remercie mille fois de tout mon cœur d'avoir si bien conduit cette affaire. Ce traître enfant est à Bandol, devant être à Belombre selon nos arrangements; mais le drôle s'amuse à Bandol[3], et je ne lui présente rien qui en approche. Il faut prendre son parti, et s'exécuter de bonne grâce. Je ne lui ai point écrit, parce que je le compte ici à tous les moments[4]. Belombre est aujourd'hui dans son plus fort pour la compagnie : j'y possède M. de la Boulie, M. le président de Ricard, et M. G...[5], qui n'a peut-être pas l'honneur d'être connu de vous. Tout cela me quittera dans quatre jours, et je retomberai dans une parfaite solitude. J'ai été accablée d'une fluxion épouvantable; il m'en a coûté une dent que l'on a soupçonnée être la cause du mal, et cette opération a été faite par un forçat qui vient d'avoir sa liberté. Si on pouvoit placer le mot de délicieux en pareil cas, je vous dirois que véritablement c'est une chose délicieuse que de se faire arracher des dents

2. On vient de voir ci-dessus, p. 158, que Mme de Simiane appelait ainsi Ligondez. Elle nomme ensuite (ci-après, p. 177) *son cousin* le chevalier de Castellane, frère de son gendre. — Au sujet de la promotion, on lit dans le *Mercure françois* de septembre 1733, p. 2075 et 2076 : « Le Roi vient de faire un remplacement d'officiers de galères. Le chevalier de la Farre Lopis a été fait capitaine de la compagnie des gardes de l'étendard. Les lieutenants sont .... le chevalier de Castellane, le chevalier de Ligondez.... »

3. Voyez ci-après, p. 185, note 3.

4. « A tout moment. » (*Édition de* 1773.)

5. Ce nom a été biffé sur le manuscrit original; on n'a laissé subsister que la lettre initiale. (*Note de l'édition de* 1818.)

par cet homme. Ma fluxion est passée, et me voilà comme une autre[6]. 1733

Je crois, Monsieur, que vous ne manquez pas de gazettes de Marseille; ainsi je ne m'aviserai pas de vous dire des nouvelles, ni les petites tracasseries de votre Académie[7]; mais je vous dirai que le poëte Gros[8] a fait une pièce charmante pour Belombre[9] : il faut que ce soit le chevalier qui vous la lise[10], sans quoi je vous l'aurois envoyée. Ce chevalier a été enchanté de l'honneur de votre souvenir; imaginez-vous tout ce qu'il vous répond, et combien de compliments de tendresse et de respect. Mes deux magistrats vous disent aussi mille belles choses. Voilà à peu près ce qui étoit accumulé; mais voici une affaire sérieuse que je prends la liberté de vous confier, Monsieur. Je vous supplie de vouloir vous y employer, avec toutes les circonstances que j'aurai l'honneur d'ajouter à ma prière[11]. Vous saurez que je ne puis absolument refuser à une personne de mes amis de lui accorder mon impuissante protection. C'est véritablement dans une affaire où toute la justice et l'accablement est d'un côté, et la vexation et la mauvaise foi de l'autre. Je ne connois point M. de Maurepas[12], je ne puis m'adresser à lui en

6. « Comme une autre. » (*Édition de* 1773.) Voyez tomes VII, p. 357, et V, p. 500, note 6.

7. Voyez ci-dessus, p. 125, note 10.

8. François-Toussaint Gros, né à Marseille à la fin du dix-septième siècle, mort à Lyon vers 1748. Encouragé par Mme de Simiane, il publia en 1734 un recueil de poésies en provençal, qui eut du succès. Sa pauvreté l'obligea de solliciter un petit emploi dans les fermes, qu'il ne put conserver longtemps à cause du mauvais état de sa santé. Voyez ci-après la lettre du 14 septembre 1736, p. 257 et 258.

9. Voyez ci-après, p. 239 et 240.

10. « .... le chevalier *de Castellane* qui vous la lise. » (*Édition de* 1818.)

11. La lettre finit ici dans l'édition de 1773.

12. Jean-Frédéric Phelypeaux, comte de Maurepas, petit-fils de

1733 droiture : je m'adresse à vous, Monsieur; voyez si vous pourriez me faire ce sensible plaisir et rendre ce service essentiel à une pauvre infortunée, qui m'est extrêmement recommandée; mais je vous supplie de ne point me nommer; j'ai des raisons pour n'être point citée ni connue : je vous les expliquerai un jour. Il est donc question de gens qui ont manqué aux ordonnances du Roi : il est certain que ce placet doit être bien reçu, et que le ministre doit donner des ordres pour faire revenir ce fugitif. Il est certain encore que les faits sont exactement vrais. Vous ferez une très-grande œuvre de charité de remettre les choses dans le point de la justice. Ayez la bonté, Monsieur, de me mander ce que vous aurez bien voulu accepter de cette commission. Si vous voulez bien vous y prêter, faites-moi la grâce de me le mander d'une façon que je puisse montrer votre lettre, soit que l'on refuse, soit que l'on accorde. Comme il est tout simple que les Marseillois malheureux s'adressent à vous, il me paroît que rien dans cette prière que je vous fais ne doit vous faire de la peine. J'en serois bien fâchée; mais bien redevable, si vous voulez bien vous charger de cette bonne œuvre; et le secret, s'il vous plaît, sur toutes choses, et que je ne sois point nommée en rien. Vous voyez avec quelle confiance je vous parle et les libertés que je prends. Pardonnez tout, Monsieur, et aimez toujours la personne du monde qui vous est le plus tendrement attachée.

Pontchartrain, chancelier de France. Il était depuis 1723 ministre de la marine.

*91. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

1733

Il est vrai que j'étois très-inquiète de votre santé, mon cher Marquis : l'on m'avoit dit que vous aviez la fièvre, et je ne l'aime en nul cas, ni comme cause, ni comme effet ; mes amis me font grand plaisir de ne la pas garder, et je vous remercie de l'avoir congédiée. Je ne savois pas l'incommodité de Mme de Caumont, et je n'étois alarmée que pour vous. Je suis charmée que vous soyez l'un et l'autre dans une heureuse convalescence. Les maladies dans cette saison ne finissent point. Que dites-vous de l'extrême sécheresse où nous sommes ? Il y a précisément trois mois qu'il n'y a eu une goutte de pluie à Aix ; nous ne savons qu'il y en a sur la terre que par des bises effroyables, qui nous en font douter. Cependant on se porte très-bien ici ; apparemment on n'a pas besoin d'y être humecté. Je comptois toutes mes affaires finies dans ce mois-ci, mais on n'en sort pas si vitement. Nos options sont demeurées tout court par les chicanes de quelques créanciers, qui ne peuvent finir qu'à la rentrée du parlement, qui sera le 1er d'octobre. Je vous assure, mon cher Marquis, que je vous offrirai les premiers fruits de ma liberté, et que la première chose que je ferai, ce sera d'aller passer quelques jours à Avignon. Je compte que mes chers Anfossy me donneront leur maison, et que Monsieur et Madame de Caumont me nourriront. Je ne fais qu'un repas : ainsi c'est un très-grand profit pour eux.

Vous ne sauriez croire le plaisir que je me fais de ce voyage, d'autant mieux que comme j'irai de là à la Garde[1],

Lettre 91 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. La Garde est au-dessus d'Avignon, plus près de Montélimar que d'Avignon, dans le canton de Pierrelatte : voyez ci-dessus, p. 19, note 2 de la lettre 3, et ci-après, p. 205.

1733 j'espère que vous m'y honorerez de votre présence quelque jour.

Vous ne me dites rien du cardinal Pereira[2]; vous n'êtes occupé que de M. de Ransay[3]. Mme de Châteaurenard et Madame sa fille[4] sont parties aujourd'hui pour Marseille, Toulon, etc. Mme de Raillane fait son tour de France. Elles se rendront ensuite à Château-Renard, où je compte de les aller voir, si la couche de Mme de Castellane se fait heureusement, comme je l'espère.

Avez-vous vu, mon cher Marquis, deux opéras italiens : *Didon*[5] pour l'un, et *Cosroès, roi de Perse*, pour l'autre? Le marquis d'Oppède[6] nous les a apportés. Ce sont deux jolies pièces pour les vers, car il n'y a pas de règle dans ces tragédies, à ce qu'il me paroît.

Nous n'avons rien de nouveau en ce pays-ci qu'un procureur général, qui est M. de Rippert[7], conseiller au parlement. Il y a beaucoup d'ennui et de solitude dans

2. Voyez ci-dessus, p. 161, note 3.

3. Ramsay, le bibliographe de Fénelon (mort en 1743). Il avait été chargé pendant quelque temps de l'éducation des fils du prétendant Jacques III. Il vint, paraît-il, plusieurs fois à Avignon, où il fonda en 1737 une des premières loges maçonniques qu'il y ait eu en France, et qui devait travailler à la restauration des Stuarts et au rétablissement du catholicisme en Angleterre.

4. Mme de Reillane sans doute, nommée à la ligne suivante : voyez ci-dessus, p. 46, note 3.

5. Est-ce cette *Didon* italienne qui donna à le Franc de Pompignan l'idée de sa tragédie du même nom, représentée l'année suivante (1734), le 21 juin? Nous avons aussi un opéra français de *Didon*, paroles de Marmontel, musique de Piccini, représenté en 1783. — Deux tragédies de *Cosroès* furent jouées dans la seconde moitié du dix-huitième siècle : l'une de Mauger (1752), non imprimée, dit-on; l'autre de le Fèvre (1767).

6. Voyez ci-dessus, p. 47, note 4.

7. Jean-Pierre-François de Rippert de Montclar fut nommé procureur général en survivance au parlement de Provence le 19 décembre 1732.

cette ville; il faut se suffire à soi-même, et il faut être bien fort pour cela. 1733

Reprenez bien votre belle et bonne santé, mon cher Marquis. Aimez-moi toujours, et Mme la marquise de Caumont aussi, et croyez l'un et l'autre que rien n'est si sincère que l'attachement que j'ai pour vous. Un peu de vos nouvelles de temps à autre, je vous en prie.

Ce 20 septembre.

---

92. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 12 octobre 1733, le pied à l'étrier[1].

Je quitte Belombre, Monsieur; mais, hélas!

J'ai beau changer de lieux, mon soin est inutile

(c'est une vieille chanson), je ne vous rencontre nulle part. Les bruits de guerre[2] ne vous émeuvent pas; je crains bien qu'un motif plus pressant ne vous retienne à Paris : la santé chancelante d'un père, dont l'âge et les infirmités tiennent dans une inquiétude continuelle, nous annonce une prolongation d'absence d'autant plus affligeante pour nous, qu'elle l'est infiniment pour vous. Je demande de vos nouvelles à tous ceux qui peuvent m'en donner, hors à vous, que je n'ose interroger, vous sachant bien occupé. J'ai cependant eu l'honneur de vous écrire pour deux

Lettre 92. — 1. Ces mots: « le pied à l'étrier, » ne sont pas dans l'édition de 1773.

2. La guerre de la succession de Pologne entre la France et l'Autriche fut déclarée le 12 octobre 1733, le jour même où Mme de Simiane écrivait cette lettre. L'ordonnance du Roi, datée du 10, fut publiée à Paris le 26. Le Rhin fut passé le 13. Voyez Barbier, octobre, et M. Henri Martin, tome XV, p. 183.

1733 petites affaires ; mais sans me formaliser le moindre brin de n'avoir pas de réponse, persuadée que ce n'est ni par oubli, ni par indifférence. Aujourd'hui, par exemple, me voici à la tête de tous les Castellanes du monde, commandeurs, chevaliers et autres, pour vous apprendre la mort du pauvre Serre[3], peintre, et vous demander en grâce d'employer tout crédit, et le vert et le sec, pour placer notre petit peintre Bernard, dont l'habileté, l'esprit, le caractère, la sagesse vous charmeront quand il aura l'honneur d'être connu de vous. Qu'il vous doive son établissement, je vous en conjure : c'est une bonne et très-bonne acquisition que vous ferez ; et sans vouloir nous faire valoir, il est heureux que sa famille, le climat et bien des petites circonstances[4] le fixent à Marseille. Il vous devra son bonheur, Monsieur : n'en est-ce pas un que de faire du bien ? Il n'y a pas un moment à perdre : cette place va être demandée avec empressement, il faut gagner du terrain.

C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux[5]

je quitte le plus beau temps du monde ; il semble qu'il le fasse exprès, après avoir été sauvage et froid pendant huit jours ; mais enfin je pars : je crois que l'envie de voir passer toute une armée[6] à Aix me détermine. Cette ville est ordinairement si languissante, que je crois que

3. Michel Serre, peintre catalan, fixé à Marseille, y mourut en 1733, à l'âge de soixante et quinze ans. Ses plus beaux ouvrages sont à Marseille et à Aix. (*Note de l'édition de* 1818.)

4. « .... bien de petites circonstances. » (*Édition de* 1773.)

5. Vers du *Thésée* de Quinault, plusieurs fois cité par Mme de Sévigné : voyez tome VII, p. 372.

6. Une partie des troupes sans doute que Villars allait commander en Italie. Plus tard de la cavalerie espagnole traversa le Roussillon et la Provence.

le mouvement lui siéra bien. Ligondès arriva hier au soir du Château-Renard; c'est le séjour des plaisirs : le maître, la maîtresse et leur fille y sont avec Mmes de Bandol, de Montauban, et des hommes tout plein. Adieu, Monsieur : souvenez-vous que vous avez au bout du monde une amie tendre et fidèle, et souvenez-vous aussi, s'il vous plaît, de l'intérêt qu'elle prend au petit peintre. 1733

---

93. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT[1].

A Aix, le 13 décembre 1733.

J'ai deux ou trois petits griefs contre vous, Monsieur; je n'ai pas la force de vous les dire, encore moins d'être fâchée; je trouve toutes vos excuses au fond de mon cœur, peut-être plus que vous ne les trouverez vous-même : il faut pourtant me soulager, et ne pas garder plus longtemps rancune. Premièrement mon petit peintre[2], que MM. de Castellane et moi avions mis sous votre protection avec tant d'instance, et la confiance parfaite qu'il étoit là en toute sûreté, son mémoire est perdu; et j'apprends d'ailleurs que Mme de Bonneval vous ayant écrit pour un autre, vous lui avez demandé le mémoire de cet autre. Si nous avions prévu le cas, nous aurions empêché qu'il ne vous vînt aucune sollicitation de cette part, ni de celle de vos amis, et nous aurions tâché de les intéresser pour nous : en voilà un. L'autre est que vous m'avez oubliée au sujet d'une place d'écrivain. Vous me faites l'honneur de me mander que je m'intéresse pour le nommé Reinaud, fils d'un notaire que je

Lettre 93. — 1. Cette lettre a été publiée pour la première fois dans l'édition de 1818.

2. Le peintre Bernard : voyez la lettre précédente, p. 170.

1733 ne connois en aucune façon du monde. Le mien s'appelle Varages, et je vous ai envoyé une lettre qui contient toute ma demande[3], et de plus le crédit immense que l'on vous assure que j'ai sur vous, Monsieur. Voilà mes deux sujets de fâcherie, à quoi je me réponds qu'avec tous les embarras, afflictions, angoisses que vous avez eus, il n'est pas étonnant que vous ayez confondu dans votre esprit des affaires étrangères et peu intéressantes, et que très-assurément vous me conservez votre amitié au travers de ces légers oublis. Voici donc ce que j'ai fait au sujet du peintre : j'ai écrit moi-même au ministre, j'ai envoyé ma lettre à Marseille au sieur Bernard, qui est le peintre; je lui ai dit d'y joindre un nouveau mémoire : voilà tout ce que j'y ai su, et de vous supplier encore de vous ressouvenir des prières de tous les Castellanes à ce sujet; et je vous répète, Monsieur, que vous n'en pouvez jamais trouver de plus digne de l'emploi vacant : s'il étoit connu de vous, il n'auroit besoin de personne assurément. Votre absence est insupportable : c'est de cela que je veux me fâcher. Revenez donc, Monsieur, nous aider à supporter les tristesses de la guerre dont nous ne savons seulement pas raisonner : vous nous remettrez dans la voie, et vous nous apprendrez à penser juste. Apportez-nous donc les idées que nous devons avoir, et honorez toujours de votre amitié la personne du monde qui en fait le plus de cas, et qui vous est le plus attachée.

3. La demande d'une place d'écrivain : voyez ci-après, p. 175.

94. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT. 1734

Du 25 janvier 1734.

Voila notre petit peintre, Monsieur ; je vous présente tour à tour tout mon monde : je vous le recommande de tout mon cœur, je le mets sous votre protection, et je crois que je n'ai rien à ajouter à tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire ici sur cet article.

M. de la Fare[1] est arrivé galamment, et a surpris mère, femme, grand'mère, et surpris bien agréablement. On dîne aujourd'hui chez le président de Ricard ; j'y vois tout cela dans le lointain qui convient à mon âge et à mon humeur sauvage. Mais, Monsieur, vous savez ce que vous savez, et que mon cœur est près de vous et de tout ce qui vous appartient, avec une grande sincérité, et à toutes les épreuves dont je pourrois être capable. *Dixi*[2].

Je voudrois bien savoir par vous-même des nouvelles de ce pauvre Olivier[3], si vous l'avez vu, et comment cela s'est passé.

---

95. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT[1].

Du 7 février 1734.

J'ai su de vos nouvelles, Monsieur, sans oser vous en demander. J'ai cru qu'il y auroit de l'indiscrétion, dans l'accablement où vous êtes dans les premiers jours de

Lettre 94. — 1. Beau-frère de d'Héricourt. Voyez ci-dessus, p. 152, note 1.

2. « J'ai dit. »

3. Voyez ci-dessus, p. 81, note 9, et ci-après, p. 239.

Lettre 95. — 1. Cette lettre a été publiée pour la première fois dans l'édition de 1818.

1734 votre arrivée à Marseille, et celle de Madame votre sœur[2], de vous fatiguer d'une de mes lettres; vous me faites rompre le silence que je m'étois imposé, mais d'une façon cruelle. Oserai-je vous le dire, j'ai lu et relu trente fois l'article de votre lettre à M. de Ricard qui me regarde, et je ne puis comprendre par quel malheur il a pu arriver qu'un homme à qui vous avez paru accorder une protection sûre et actuelle, dont l'écriture nous a paru bonne, dont M. de Sineti m'a annoncé l'établissement, que cet homme devienne aujourd'hui la chose difficile à placer avec cinq ou six places vacantes. Je vous avoue que je suis tombée de mon haut, et que je sens jusqu'au fond du cœur cette mortification et cette espèce d'humiliation; l'intérêt que je prends à cet homme est grand et sincère; mais, Monsieur, combien de choses affligeantes se présenteront à moi s'il est renvoyé! Je vous supplie de m'épargner la douleur de vous le dire; faites vous-même toutes mes réflexions, et croyez que mon amitié et mon attachement pour vous mettent bien de l'amertume dans cette aventure. Je n'ai pas l'honneur de vous en dire davantage. J'ai appris avec beaucoup de joie combien Madame votre sœur a réussi à Marseille; tous les talents que l'on a pour plaire ne sont pas quelquefois des raisons pour plaire partout : ainsi il faut s'applaudir à mesure que les difficultés sont plus grandes. Je vous en félicite donc l'un et l'autre, et je suis toujours, Monsieur, tout ce que vous me connoissez pour vous.

2. Mme de la Fare.

96. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT. 1734

Du 25 février 1734.

Je voudrois bien trouver quelque façon de vous témoigner ma reconnoissance, Monsieur, qui convînt et qui fût assortie à toute celle que j'ai dans le cœur pour le bien que vous venez de faire au pauvre petit Bernard. Vous en serez content, c'est un bon sujet, il répondra par son zèle à toutes vos bontés : voilà qui nous acquittera un peu tous. Soyez bien persuadé, s'il vous plaît, que vous n'obligez pas une ingrate, et que vos bienfaits me pénètrent à un point qui vous acquiert mon *moi* tout entier. Si avec cela Varages est écrivain, je ne sais plus où donner de la tête. Ma grand'mère disoit en pareil cas, que quand on étoit obligé à quelqu'un à un certain point, il n'y avoit que l'ingratitude qui pût tirer d'affaire[1] : je ne sens point encore cette façon de penser à votre égard, Monsieur.

Il[2] faut cependant vous dire que voulant croire, puisque vous l'ordonniez, que cette affaire ne dépendoit pas tout à fait de vous, et M. de Sineti m'ayant mandé que votre liste étoit partie, j'ai recommandé mon pauvre Varages à M. de Maurepas, dans la confiance qu'il étoit sur cette liste. Vous me faites l'honneur de me dire qu'elle n'est pas partie : j'ai donc fait peut-être une étourderie ; mais elle ne peut pas faire grand mal en tous cas. Peut-être aussi ai-je cru lire que cette liste étoit partie et me suis-je trompée. Quoi qu'il en soit, j'ai cette affaire fort

Lettre 96. — 1. « Plût à Dieu qu'enfin vous fussiez si pressée de mes bienfaits, que vous fussiez contrainte de vous jeter dans l'ingratitude ! C'est la vraie porte pour en sortir honnêtement, quand on ne sait plus où donner de la tête. » (Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, du 9 mars 1672, tome II, p. 528.)

2. Tout cet alinéa manque dans l'édition de 1773.

1734 à cœur : vous n'en doutez pas, Monsieur, et m'étant flattée du succès, je ne vois qu'avec douleur et inquiétude qu'elle ne soit pas finie. J'espère en vous et je continue à vous demander votre protection : quoi que vous puissiez dire, j'y ai grande foi.

Madame votre sœur est jolie, gentille, aimable au dernier point; elle se conduit très-bien; elle a bien des devoirs à remplir, elle s'en acquitte, c'est beaucoup; car tout cela n'est pas toujours ce qui plairoit à son âge. Soyez content, Monsieur, et jugez bien d'une petite âme dont les fonctions sont raisonnables. Elle me fait l'honneur de venir quelquefois passer les soirées avec moi, et il ne paroît pas alors qu'elle desire d'être mieux. L'esprit de couvent s'efface, le sien paroît : elle en a; et pourquoi n'en auroit-elle pas? le monde, la bonne compagnie perfectionneront tout : elle est en bonnes mains, elle est fort aimée dans sa famille, et je dirois *trop*, si elle avoit quelque petite chose sujette à correction; car on ne l'apercevroit pas, et ce seroit alors un malheur. En tout, c'est une fort jolie femme, et le temps manifestera les qualités solides dont je la crois pourvue, sans aucune flatterie; vous savez combien je suis à elle et à vous, je le lui ai déjà bien témoigné, et je le ferai encore : il n'y a pas lieu à la confiance sitôt, et il est même du bon esprit de ne la donner qu'à propos. Soyez content encore une fois. J'entends murmurer d'un second voyage à Paris; Monsieur, cela est-il vrai? Quoi? Belombre seroit encore abandonné cette année? quelle inhumanité! Si vous ne pouvez pas venir nous voir jusqu'au départ des galères, j'irai vous rendre une visite, et par occasion à mes lilas.

Adieu, Monsieur : aimez-moi toujours; vous le devez un peu, c'est moi qui vous en réponds.

Du même jour. 1734

Le chevalier m'accable : il est si aise, si content, si reconnoissant, qu'il ne sait où il en est; il voudroit me charger de tout cela, comme si je n'en avois pas assez pour ma part. Oh! mon cousin! dites vous-même toutes vos affaires.

DU CHEVALIER DE CASTELLANE.

Je suis si pénétré de reconnoissance, Monsieur, du grand service que vous venez de rendre à notre petit Bernard, que je ne trouve pas de termes pour vous exprimer tout ce que je sens dans cette occasion. Je ne l'entreprendrai donc pas, et je vous ferai grâce d'un compliment et remerciement dans les formes que j'avois d'abord imaginé de vous faire; permettez-moi seulement de vous renouveler ici les assurances de mon attachement et de mon respect.

---

97. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 28 février 1734.

C'est une vraie curiosité, et premièrement une grande rareté, que de voir un homme heureux; en voilà un de votre façon, Monsieur : dites-moi, s'il vous plaît, si ce n'est pas une grande satisfaction que de disposer ainsi de l'âme d'un mortel. Je ne cesse de vous louer et de vous remercier; je vous ai baisé ce matin sur deux joues plus jolies que les vôtres, ne vous en déplaise; mais elle a su que c'étoit à vous à qui j'en voulois : c'est la seule occasion où l'on peut être bien aise qu'un autre tienne votre place. Cette aimable sœur étoit à sa toilette; Ber-

1734 nard lui a fait la révérence, et a pris une première idée du portrait qu'il fera d'elle, dès qu'il aura fini vos ouvrages. On m'annonce le petit peintre parti ; je comptois lui donner cette lettre ; il me semble qu'elle ne vaut plus rien par la poste : elle ira pourtant, et moi à vêpres[1]. Adieu, Monsieur.

Le pauvre Ligondès est donc auprès de son père mourant[2].

---

*98. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

Ce 8 mars.

Oh ! mon cher Marquis, que votre lettre me plaît! qu'elle est sensée! qu'elle est aimable ! le moyen de n'y pas répondre ? Le diable se mêle de tout ceci. J'étois en retraite, j'étois en silence, je ne voulois pas que l'on s'en aperçût ; et voilà qu'il faut que je vous révèle mon secret ! première tentation ; et puis que je renonce à la pénitence que je m'étois imposée de ne vous point écrire tous ces temps-ci ! Je succombe à tout, et il faut que, parce que vous êtes sage, je ne le sois plus. Il a bien de l'esprit ce diable ; mais il faut être plus fin que lui, mon cher Marquis : il faut tirer parti de sa malice et de nos foiblesses ; fuir les plaisirs insensés du carnaval ne suffiroit pas. Une philosophie qui nous découvre le néant et la folie du monde, et qui nous rend heureux et tranquille dans notre cabinet et dans nos devoirs, est bien quelque chose, mais ce n'est pas assez. Se restreindre dans un petit nombre d'amis

Lettre 97. — 1. En 1734, le 28 février était le dimanche de la Sexagésime.

2. Sur Ligondez et son père, voyez ci-dessus, p. 114, note 4.

choisis et aimables, est tout ce qu'il y a de plus subtil et de plus dangereux : avoir Mme de Caumont à ses côtés et ses enfants beaux comme le jour vis-à-vis de soi, je vous laisse à penser si on nous saura gré là-haut de quitter tout pour eux. Voici donc, mon cher Marquis, ce qu'il faut faire : cela, bon, excellent en lui-même, il faut le rendre chrétien. N'êtes-vous pas trop heureux que tous vos objets demeurent aimables, et de n'avoir à cnanger que le principe de vos actions? Il y a des coquins dans ce monde qui disent que ce grand ouvrage n'est pas le nôtre; mais ils disent qu'il faut le demander, et que rien n'est refusé au desir et à la prière. 1734

Il me semble, mon cher Marquis, que voici un petit sermon : c'est le fruit de ma retraite. Je suis dans mon couvent depuis quelques jours, et depuis le matin jusques au soir nous y avons les prières des quarante heures, dévotion touchante et faite pour les personnes qui ont été assez malheureuses pour se livrer, grand nombre d'années et bien exactement, à toutes les extravagances du carnaval. Vous voyez donc où je suis, d'où je sors; vous ne serez pas étonné de ma morale.

On attend ici M. le marquis de Villars[1]. Ce sera un plaisir de carême, et en effet il dégraissera considérablement cette province, car les présents sont faits. Est-ce pour me plaire, ou pour vous moquer de moi, mon cher Marquis, que vous êtes désabusé de la politique? Quoi qu'il en soit, je le reçois, et j'adopte un peu d'indifférence pour des intérêts si au-dessus et si éloignés de nous, sur

Lettre 98 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Honoré-Armand de Villars, né en 1702, dès 1714 gouverneur général en survivance des pays et comté de Provence et de la ville de Marseille, duc après la mort du maréchal de Villars son père, arrivée à Turin le 17 juin 1734.

1734 lesquels on ne peut raisonner que par conjectures, qui ne satisfont[2]....

---

99. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 11 mars 1734.

Je parle de vous, Monsieur, aux échos d'alentour, tant j'en suis remplie; jugez donc si j'en parlerai à M. le marquis de Villars : je vous assure même que ce sera ce que j'aurai de meilleur à lui dire; il n'ignorera ni votre zèle, ni vos empressements, ni tout ce que vous avez fait pour contribuer à le faire bien recevoir à Marseille; et si tout cela ne perd pas de son prix en passant par moi, il vous en saura tout le gré qu'il doit. Il arrive aujourd'hui à deux heures à Aix; nous serons aux fenêtres de M. de la Boulie, non pour voir passer un gouverneur de province, mais pour considérer des magistrats à cheval en robe, chose qui sera curieuse. Messieurs les procureurs du pays[1] sont revenus d'Orgon[2] charmés de ce gouverneur, de ses bonnes façons, de ses politesses, dont l'une a été entre autres de demander par écrit la harangue de l'assesseur, pour la porter à Monsieur son père; il faut convenir que ce père fait beau jeu aux harangueurs : *Pouponne* s'en tireroit.

2. La fin de la lettre manque.

Lettre 99. — 1. D'après le mémoire de l'intendant le Bret sur la Provence (voyez la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, tome I, p. 322 et 323), les procureurs-nés du pays étaient l'archevêque d'Aix, et les deux consuls ainsi que l'assesseur d'Aix; il y avait en outre deux procureurs joints pour le clergé et deux pour la noblesse; deux députés des communautés, pris à tour de rôle, et un syndic représentant les communautés qui n'avaient pas de député, semblent aussi avoir eu le titre ou exercé les droits des procureurs joints.

2. Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Arles, près de la Durance.

Vous arrivez donc de Toulon, Monsieur, vous avez dansé et soupé, vous quarantième, chez M. Mithon[3]; vous avez un corps de fer, on ne peut pas vous tenir tête. Si nous étions assez heureux pour que vous eussiez quelque petite plaie, quelque petit ulcère, quelque charbon, quelque bagatelle de cette espèce, nous serions bien contents; et nous avons bien nos raisons pour cela, car voici le sieur Boismortier avec tous ses bistouris, qui se présente à vous plein de zèle et de transport[4]....

1734

En voilà assez, voici une lettre immense; j'ai plus de regret à la lecture qu'à l'écriture; pardon, Monsieur; si j'ai réussi, il faudra que je mange les joues à Mme de Bonneval. L'abbé d'Oppède[5] est arrivé, le savez-vous? Pour moi, il y a huit jours que je suis enfermée dans mon couvent[6]; je ne sais que le *Miserere*, que j'ai dit pour ces quarante libertins qui s'enivroient à Toulon : il y en a un que j'aime bien; devinez-le, Monsieur.

3. Sans doute Mitton de Senneville, qui depuis 1720 était intendant de la marine à Toulon et dans toute la Provence.

4. On lit en cet endroit de la lettre originale une recommandation en faveur de Boismortier, que Mme de Simiane désirait de faire employer comme chirurgien à bord d'un bâtiment de la marine royale. La longueur de ce fragment, et le peu d'intérêt qu'il présente, ont déterminé à l'omettre. (*Note de l'édition de* 1818.) — Ce passage a également été omis dans l'édition de 1773. — Nous n'avons pu retrouver l'original ni combler cette lacune.

5. André-Bernard-Constance de Forbin d'Oppède, qui figure dans *l'État de la France* de 1736 comme aumônier du Roi, grand vicaire de Paris, et abbé de Saint-Florent-lez-Saumur dans le diocèse d'Angers; ou bien son frère, Paulin-Palamède, abbé de la Rivour, mort en 1741.

6. Elle y avait passé les jours gras : elle écrit du lendemain des Cendres.

1734

100. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 30 mars 1734.

Tout est surprenant, Monsieur, dans l'affaire du sieur Varages, hors vos bontés pour moi; je les reçois avec une extrême reconnoissance, et je vous remercie de toute l'étendue de mon cœur de la dernière marque que vous venez de m'en donner. Voilà deux grandes affaires finies; il ne reste plus que le pauvre Boismortier[1]; je vous le recommande de plus en plus, Monsieur. Je savois la promotion du sieur Varages par une lettre de M. de Maurepas[2], la plus honnête et la plus jolie qu'on puisse imaginer. Cette circonstance doit être mise dans le nombre des surprises; car ordinairement ou point de réponse, ou papier et style de ministre : ici c'est billet tout à fait doux; enfin la grâce est bien assaisonnée et complète. Je fis hier votre commission auprès du chevalier de Majastres[3] : il est parti ce matin pour Marseille. Grand merci, Monsieur; grand merci, une fois, deux fois, mille fois. Pour[4] l'amour de Dieu ne parlez plus de votre tracasserie : il n'en est plus question chez M. de Bandol, et si la ville en parle, c'est que rien de plus nouveau n'est encore venu effacer cette histoire. Il faut que chacun fasse son métier; c'en est un beau que le silence : c'est le seul moyen de faire casser le nez aux tracasseries.

Il y a quelques jours que je n'ai vu Madame votre

Lettre 100. — 1. Voyez ci-dessus, p. 181, la note 4 de la lettre précédente.

2. Ministre de la marine. Voyez ci-dessus, p. 165, note 12. « .... par une lettre de Mme de ..., la plus honnête, etc. » (*Édition de* 1773.)

3. César de Castellane Majastres, chevalier de Malte en 1716.

4. Ce qui suit jusqu'à la fin de l'alinéa manque dans l'édition de 1773.

sœur, mais c'est ma faute, et non la sienne. J'ai eu bien de petites affaires[5] ces derniers temps-ci : vous allez en avoir[6] de plus sérieuses, Monsieur : l'arrivée des généraux, l'armement, le départ des galères. Si vous avez quelques moments à donner aux réflexions, convenez qu'un solitaire philosophe, si vous ne le voulez pas mieux, est bien heureux ; qu'il s'épargne[7] par une totale séparation des hommes la vue d'une grande quantité de sottises et d'inutilités ; mais il faut non-seulement s'en séparer, mais s'en éloigner ; le mauvais air pénètre les portes et les fenêtres les mieux calfeutrées. J'ai une grande envie d'être dans le bois de Belombre ; nous y raisonnerons, Monsieur ; et en attendant je vous suis et serai toujours tendrement attachée, n'en doutez jamais[8]. 1734

Pouponne, après une longue contestation, où on l'accusoit de quelque chose qu'elle assuroit n'avoir pas fait, finit la conversation d'un petit ton décisif, et dit : « Je ne l'ai pas fait ; je vous en donne ma parole *finale ;* » et tout cela avec les petites grâces que vous connoissez : vous l'auriez mangée ; et moi grand'maman, je n'ai pu résister à vous le dire, pour bien faire ma charge de grand'mère.

---

101. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 13 mai 1734.

Dieu soit loué, et Monsieur l'Intendant bien remercié de toutes les faveurs et marques d'amitié qu'il donne à sa très-humble servante, remplie de reconnoissance, d'a-

5. « .... bien des petites affaires. » (*Édition de* 1773.)
6. « .... vous en allez avoir, etc. » (*Ibidem.*)
7. « .... qu'il épargne. » (*Ibidem.*)
8. La lettre finit ici dans l'édition de 1773.

1734 mitié, d'attachement et de tous les sentiments les plus sincères et les plus tendres pour lui! Reposez-vous, conservez-vous, Monsieur : je meurs d'envie d'avoir l'honneur de vous voir.

J'espère que Boismortier se rendra digne de vos bontés; il en est transporté.

---

102. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 4 juin[1] 1734.

Jamais, au grand jamais on n'a vu un oubli et un silence si complet; j'ai voulu voir jusqu'où cela iroit, et si quelque remords ne surviendroit point. Si j'avois trouvé une rime en *elle*, j'aurois parodié une jolie chanson et j'aurois dit :

Vole, tendre amitié, vole....
Et ramène avec toi l'infidèle.

Enfin les approches de Belombre ont dégourdi le cœur, l'esprit, les doigts : on me craint, si on ne m'aime, et sûrement j'appesantirai bien ma main sur les oublieux. Il faut pourtant avouer ma foiblesse : la nouvelle de venir habiter le château Montgrand[2] m'a furieusement désarmée, et sans un vilain *si*, c'en étoit fait; mais si ce *si* a lieu, je reprends toute ma colère, et je la mets en croupe pour vous suivre et accompagner à Paris, où sa fonction sera de troubler tous vos plaisirs, et de vous faire vivre de remords. J'ai été bien malade pendant cinq ou six semaines; je vous conterai tous mes maux. Les Ban-

Lettre 102. — 1. Voyez ci-après la note 7 de la lettre.
2. Cette habitation, appartenant à la famille de Montgrand, encore aujourd'hui existante et qui a donné, sous la Restauration, un maire à Marseille, était située dans l'enceinte actuelle de cette ville.

dols sont à Bandol[3], où l'on croyoit vous voir. La Boulie est à Aigalades[4]. Tout le monde part, et moi aussi dans huit jours ; j'attends ma fille ; elle attend la santé de son mari, qui est déplorable depuis quelque temps ; mais enfin tout s'est déterminé à un gros rhume appelé coqueluche, qui a son cours, et dont on entrevoit la fin. Je serai charmée de voir Mmes de Vence Toulonnoises[5], mais il faudra s'arranger ; car vous savez que Belombre est comme Marly[6] : nous parlerons de cette affaire à fond. Vous gardez bien longtemps Madame votre sœur ; vous avez grande raison et elle aussi ; quelque aimable qu'elle soit, elle gagne auprès de vous : c'est mon sincère avis. Mais qu'elle ne me fasse pas le mauvais tour de revenir à Aix quand j'en partirai : en attendant, je lui fais ma très-humble révérence. Adieu, Monsieur : j'ai plus d'envie d'avoir l'honneur de vous voir et de vous embrasser que je ne veux vous le dire. 1734

Et les grandes nouvelles, et les grandes morts[7], qu'en avez-vous dit ? que de pâture pour les allées de Belombre !

3. Bandol est un petit port, près d'Olioules dans le Var) arrondissement de Toulon).

4. Les Aigalades, comme il a été dit plus haut, p. 157, note 3, dépendent de la commune de Marseille.

5. Ces dames de Vence Toulonnaises étaient sans doute des parentes un peu éloignées du gendre de Mme de Simiane.

6. La moins grande des résidences royales. C'était, comme on sait, une faveur très-particulière, sous Louis XIV, d'être admis à Marly.

7. Les plus grandes nouvelles à cette date du 4 juin devaient être l'entrée de don Carlos à Naples (le 15 mai) et la bataille de Bitonto (le 25 mai). Les grandes morts, suivant l'édition de 1818, étaient celles du duc de Villeroi, arrivée le 22 avril 1734, et de la jeune Mademoiselle de Beaujolais (fille du Régent, en 1722 promise à don Carlos), arrivée à Bagnolet vers la fin du mois de mai. Mais cette lettre pourrait bien être comme les deux suivantes du mois de juillet (voyez ci-après, p. 186, note 1, et p. 188, note 7), et faire allusion à la bataille de Parme (29 juin), à la capitulation de la Peyrouse devant

1734 103. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 8 juin 1734[1].

Mon Dieu! Monsieur, dans quelle situation devez-vous être, et Mmes de Bonneval[2]! il n'y en a jamais eu de si cruelle. Je la partage de tout mon cœur, et je vous assure que cette nouvelle m'a jetée dans une tristesse dont je ne reviens point. Quelle espèce de victoire où tout le monde périt! On est ici dans une peine mortelle; il n'y a point de famille qui ne soit intéressée à cet événement, et ceux qui savent leur sort sont presque moins à plaindre[3] que les autres. Le courrier d'aujourd'hui nous apprendra ces funestes détails. On attend des horreurs aussi du côté de l'Allemagne; et le tout pour un roi pris, perdu, et dont on n'espère pas l'installation[4].

Dantzick (23 juin), à la situation critique de Stanislas, et aux morts des deux derniers maréchaux de Louis XIV, celle de Berwick devant Philisbourg (le 12 juin), et celle de Villars à Turin (le 17).

Lettre 103. — 1. Malgré cette date, qui est celle de la première édition, malgré même la date du 11 juin qui se lit au bas de l'autographe de la lettre suivante, il nous paraît presque impossible que ce ne soit point de la sanglante bataille de Parme, gagnée le 29 juin sur les Impériaux par les maréchaux de Coigny et de Broglie, que parle ici Mme de Simiane; à propos des petites affaires plus ou moins vives qui ont précédé, ces expressions, ce ton seraient bien exagérés et emphatiques. Il est à remarquer en outre que le départ de Mme de Simiane pour Belombre, annoncé dans cette lettre-ci du 8 pour la fin du mois, eut lieu le 2 août, comme on le voit par la lettre 105, ci-après, p. 189. Nous croyons cette lettre 103 et la suivante de juillet : voyez à ce mois le *Journal* de Barbier.

2. M. de la Fare, fils de Mme de Bonneval et mari de la sœur de d'Héricourt, servait sans doute en Italie : voyez la lettre suivante.

3. « .... sont moins à plaindre. » (*Édition de* 1773.)

4. Ce membre de phrase : « et le tout.... pas l'installation, » manque dans l'édition de 1773. — Le roi Stanislas était depuis le commencement de l'année assiégé dans la ville de Dantzick. L'héroïque tentative du comte de Plélo est du 27 mai, la capitulation de la Peyrouse du 23 juin, la reddition de Dantzick, précédée de l'éva-

Pourquoi donc tant de sang répandu ailleurs[5] ? Il n'est pas possible que je vous parle d'autre chose. Je ne verrai pas tout à fait sitôt les bords de l'Euvone[6]; je ne pourrai guère partir que vers la fin du mois : je regagnerai ce temps en octobre. Soyez persuadé, Monsieur, que j'ai grande envie de vous voir; soyez-le aussi de la part que je prends à vos inquiétudes; assurez-en, je vous prie, Mmes de Bonneval. Dieu veuille que nous ayons tous de bonnes nouvelles ! 1734

---

104. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT[1].

Je vous félicite, Monsieur, je vous félicite, Mesdames : convenez que vous êtes bien heureux, au milieu d'un carnage et d'une tuerie sans exemple, de ne voir pas une égratignure à votre cher enfant, à votre cher mari, à votre cher beau-frère. J'ai bien partagé toutes vos inquiétudes, je partage bien sincèrement votre joie. La pauvre Mme d'Oppède[2] étoit mourante, elle est enchantée. Mais quel combat[3], quelle espèce de victoire ! aura-t-on le courage de chanter un *Te Deum ?* il faut au moins

sion de Stanislas, du 7 juillet : voyez M. Henri Martin, tome XV, p. 178 et suivantes.

5. Le mot *ailleurs* n'est pas dans l'édition de 1773.

6. C'est-à-dire Belombre : voyez ci-dessus, p. 129, note 1.

Lettre 104 (revue sur l'autographe). — 1. Cette lettre se lit sans altération dans l'édition de 1773 : seulement le petit post-scriptum y manque, et il n'y a que les initiales des noms propres, et même le nom de Jarente est remplacé par des points sans initiale.

2. La seconde femme ? ou la belle-fille de Jean-Baptiste-Henri de Forbin d'Oppède ? voyez ci-dessus, p. 29, note 3, et p. 47, note 4. Peut-être encore était-ce la mère de Mme de Bonneval : voyez plus haut, p. 152, note 1.

3. Mme de Simiane avait d'abord écrit : « quel (*sic*) espèce de combat. »

1734 que ce soit sur l'air du *De profundis*. Dès qu'on demande des nouvelles de quelqu'un : « Il est mort, » voilà la réponse. Je suis en peine du petit Jarente[4] : donnez-m'en, je vous prie, des nouvelles ; et ce pauvre Cujes[5] ! oh mon Dieu ! et tant d'autres ! et M. de Mithon[6] ! voilà qui est effroyable. Vous serez bien généreux de donner une larme aux malheureux, ayant par-devers vous une si grande fortune. Nous n'avons pas laissé ici de donner un grand bal la même nuit de cette nouvelle, et sous les fenêtres des affligés : nous sommes tout héroïques, et nous ne nous soumettons pas aux foiblesses humaines. Adieu, Monsieur, adieu, Mesdames : jouissez tranquillement de vos prospérités et d'une bonne santé : je vous fais à tous ma très-humble révérence, et j'ai bien envie d'être à Belombre.

11 juin[7].

Au nom de Dieu, dites-moi la vérité de tout ce que l'on conte des galères et de tous ces combats.

Suscription : A Monsieur, Monsieur Dhericourt, intendant de galleres de france, à Marseille.

4. Voyez ci-après, p. 249, une note sur la famille de Jarente.
5. *N.* de Glandevès, marquis de Cujes.
6. Au lieu de ce dernier nom (qu'on a déjà vu ci-dessus, p. 181), on lit dans l'édition de 1773 : « M. de M..., » et dans celle de 1818 : « M. de Milon. »
7. Nous ne doutons pas qu'il n'y ait ici dans l'autographe ou une abréviation mal formée de *juillet* ou une erreur de Mme de Simiane sur le mois : voyez ci-dessus, p. 185, note 7, et p. 186, note 1.

105. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT. 1734

Du 25 juillet 1734.

Le précurseur Verdun suivra de près cette lettre, Monsieur; il vous porte un exemplaire de celles de Mme de Sévigné[1], que je vous prie de recevoir comme un petit amusement que je vous présente pour les moments de loisir que vous aurez au bord du fleuve Euvone. Je n'ai cet ouvrage que depuis quatre jours, et je n'ai trouvé personne pour vous porter mon présent. Verdun va balayer, nettoyer, meubler et m'annoncer : son retour à Aix décidera de mon départ; mais à vue de pays je crois pouvoir assurer que ce sera pour lundi 2 d'août. Je mène ma fille, et son mari suivra de près; je mène la Boulie, Dantelmy, et le chevalier. Jetez un coup d'œil sur le château de Belombre, et voyez, Monsieur, si je puis recevoir Mmes de Vence et de la Varenne : il y a une impossibilité morale, j'en suis au désespoir. Mais puisque vous disposez du palais Montgrand, ce seroit bien là une bonne ressource[2]. Enfin réglez et arrangez le voyage; je serois bien fâchée qu'il échouât; mais je n'y puis contribuer que de mes desirs et de mon petit ordinaire. Je donnerai de tout, hors des lits, que je n'ai point[3] : pas même de place, vous le voyez. On dit que Mme de Bonneval arrive demain : est-ce au pluriel ou au singulier, et ne trouverois-je plus l'aimable sœur[4]? cela seroit barbare! Mon Dieu! Mon-

Lettre 105. — 1. L'édition publiée en 1734 par le chevalier de Perrin, la première édition avouée par Mme de Simiane. Voyez la *Notice bibliographique*.

2. « .... ce seroit là une bonne ressource. » (*Édition de* 1773.)

3. « .... dont je n'ai point. » (*Ibidem.*)

4. Celle qui à son mariage s'appela Mme de la Fare (voyez ci-dessus, p. 152 et note 1). Ce nom de *Mme de la Fare* était-il ici dans

1734 sieur, pensez-vous bien à la quantité de choses que nous avons à dire? J'en suis étouffée et pressée. Je compte les jours et les heures et les moments; et celui où j'aurai l'honneur de vous embrasser me sera assurément bien agréable.

106. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du mardi au soir, 4 août 1734[1].

Comment vous appelez-vous?
D'où venez-vous?
Quel cheval montiez-vous[2]?
Quelle rivière avez-vous passée?
Où êtes-vous arrivé? Que portiez-vous?
Qui avez-vous rencontré?
A quelle enseigne avez-vous logé?
Qu'avez-vous mangé?
Dans quel lit avez-vous couché?

Addition.

Quelles femmes avez-vous vues à Aigalades?
Qu'y a-t-on fait?

l'autographe après le mot *sœur?* il est dans le texte de 1818 (« l'aimable sœur Mme de la Fare »), mais non dans celui de 1773 (où bien des noms d'ailleurs sont supprimés). Nous croirions plutôt que M. de la Fare avait pris depuis quelque temps, peut-être après la mort de son père, le nom de Bonneval : c'est certainement de la sœur de d'Héricourt, et non de la belle-mère de celle-ci, qu'il est question ci-après, p. 200; et il est non moins évident que par ces mots : « Est-ce au pluriel ou au singulier? » Mme de Simiane veut demander : *Est-ce Mmes de Bonneval* (mère et bru) *ou seulement Mme de Bonneval* (la mère) *qui arrive?*

Lettre 106. — 1. Le 4 août, en 1734, était un mercredi.

2. Il y a *montiez-vous*, dans l'édition de 1773; *montez-vous*, mais sans doute par erreur, dans celle de 1818.

Qu'y a-t-on dit? 1734

A-t-on songé à Belombre?

N'y reviendrez-vous plus?

Or, cela étant dit, voici du sérieux. M. l'abbé Calibeau, mon très-cher ami, homme d'esprit et de mérite, se présente à vous, Monsieur : je vous prie de le recevoir dans la grande perfection; il s'en va à Gênes trouver la princesse de Modène[3]; ayez la bonté de lui donner bon et sage conseil sur ce voyage. Ira-t-il s'embarquer à Antibes, ou s'embarquera-t-il à Marseille? y auroit-il quelque bon bâtiment tout prêt à partir? Enfin je mets cet abbé sous votre conduite, ayez-en bien soin; il vous donnera un écrit admirable, que je vous supplie de m'envoyer sur-le-champ par un de vos gens, bien enveloppé et cacheté, c'est-à-dire le papier; car si vous alliez cacheter le porteur, cela ne seroit pas chrétien. Je n'ai qu'un jour pour lire cet écrit, ainsi il ne faut pas perdre un moment, s'il vous plaît. Je prendrai la liberté de vous l'adresser quand je le renverrai, et vous aurez la bonté de le faire remettre à l'abbé. Tout ceci est un peu difficile à comprendre; mais avec de l'esprit on en vient à bout. Hélas! Monsieur, ce pauvre Belombre, vous en souvenez-vous? c'étoit un bon temps que celui-là; que de choses se sont passées depuis! Le chevalier de Castellane est fort vieilli; l'abbé Poulle[4] s'est morfondu

3. Charlotte-Aglaé, appelée Mademoiselle de Valois, fille du Régent, née en octobre 1700, mariée en 1720 à François-Marie d'Est, prince héréditaire de Modène, duc en 1737 (voyez au tome I la *Notice sur Mme de Sévigné*, p. 314), morte en janvier 1761. — Son beau-père, dont le duché était occupé par les Français, s'était retiré à Gênes. Son mari et elle vinrent en France peu après : voyez le *Journal* de Barbier, tomes II, p. 529; III, p. 15; et ci-après, p. 193, 194 et 195, les lettres des 24 septembre et 22 octobre.

4. Nicolas-Louis Poulle (1702–1781), né et mort à Avignon, prédicateur du Roi, et abbé commendataire de Nogent; il cultivait la

1734 sur les livres, il est devenu asthmatique; *Pouponne* est mariée : cette petite fille que vous avez laissée faisant des poupées, elle a épousé un seigneur napolitain, qui a cinq cent mille écus [5] de rente; il est bossu, mais d'ailleurs très-bien fait; ce beau parc de Belombre est mort de vieillesse : c'est à l'heure qu'il est une grande prairie où paissent des moutons, des vaches; il y avoit un certain endroit qu'on appeloit Belle-Isle [6] : eh bien! c'est à présent un beau collége de jésuites : voilà le changement que produisent les années. Bonsoir, Monsieur. On soupe, je n'ai pas là un Intendant pour me tenir compagnie, et je vous écris, ne sachant que faire.

---

107. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 24 septembre 1734.

Je date mes regrets de plus loin que Marseille, Monsieur ; j'ai quelque envie même de n'y pas comprendre le temps de dissipation, de tumulte, d'embarras d'esprit et de corps, et de transporter tout à Belle-Isle et à Belombre, séjours de la paix et de la tranquillité, et à qui appartiennent de droit les chagrins de la séparation. Tout ce qui s'est passé depuis n'a fait que fortifier en moi le goût de la retraite, de l'aimable et petite société, des mœurs douces, et de l'amitié pure et sincère. Je

poésie; il en remporta même le prix à Toulouse en 1732 et 1733. Plusieurs de ses sermons ont conservé de la célébrité. (*Note de l'édition de* 1818, à la lettre du 16 janvier 1736.)

5. .... « cinq cent mille livres. » (*Édition de* 1773.)

6. C'était une maison de campagne qui appartenait à d'Héricourt, et qui était tout auprès de Belombre. (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez ci-après, p. 218 et 219.

suis persuadée que vous pensez tout de même, et c'est ce qui m'attache encore plus à vous, Monsieur. N'appelez point cela mes bontés, je vous en prie : vous m'obligeriez à parler des vôtres, nous ne finirions plus, et nous tomberions dans les compliments, langage que le cœur n'entend point. Vous connoissez le mien pour vous, au moins je m'en flatte ; ainsi recevez-en toutes les marques qu'il peut vous en donner, qui sont bien bornées quant aux effets, mais bien étendues par la bonne volonté. Je suis très-fâchée, sans être étonnée, des dernières folies du pauvre Cardinio[1] : je l'ai toujours cru hors de son bon sens. Je crois qu'il faut songer bien sérieusement à mettre son adversaire en sûreté ; tôt ou tard ce misérable périroit. Ce sera donc jeudi que nous aurons l'honneur de vous voir, Monsieur ; il y aura un petit dîner chez moi ; vous en userez comme il vous plaira, et M. le duc de Damville[2] aussi : je n'ai pas bien compris s'il va à Bonneval ou si vous y allez tout seul. La[3] nouvelle de la Princesse[4] est tout établie aussi ; il y 1734

Lettre 107. — 1. *Cardin* était le prénom du premier président et intendant le Bret : voyez ci-dessus, p. 7 à 9, note 1 ; p. 86, note 2 ; et ci-après, p. 195 et 196.

2. Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de la Rochefoucauld de Roye, petit-fils du comte de Roye dont il est question au tome IV, p. 55, note 12 ; d'abord appelé le marquis de Rouci, il avait été créé duc d'Anville en mars 1732, et était depuis 1720, en survivance de son père, lieutenant général des galères de France. Il avait épousé en 1732 Louise-Élisabeth de la Rochefoucauld, fille aînée de l'arrière-petit-fils de l'auteur des *Maximes*. Il mourut en mer, au mois de septembre 1746, commandant d'une escadre que lui avait confiée Maurepas son parent : voyez Barbier, tome IV, p. 204.

3. Ce passage, jusqu'à : « On disoit, etc., » manque dans l'édition de 1773.

4. La princesse de Modène qu'on fit d'abord, paraît-il, quelque difficulté de laisser venir à Paris, et qui dut rester à Lyon : voyez ci-dessus, p. 191, note 3, et Barbier, tome II, p. 529.

1734 a même des lettres de Paris qui disent, comme chose certaine, qu'elle trouvera des ordres en chemin : il faudra qu'ils soient bien précis pour l'arrêter. On disoit aussi que notre courrier étoit arrivé : vous me l'auriez dit. Tout est en mouvement ici, vous n'en doutez pas, et que tous les esprits ne soient bien agités dans l'attente de ce qui sera réglé et arrangé. Nous en dirons davantage jeudi. Souvenez-vous, s'il vous plaît, de Ferrand, et continuellement de nous, mère, fille et cousin[5]. La fille souffre toujours.

Cette lettre écrite dès ce matin, je reçois à midi la vôtre, Monsieur, par un garde qui va à Bonneval. Me voilà éclaircie sur le fait de M. de Damville. Je vous attends mercredi de pied ferme depuis la première aube du jour jusqu'à la dernière. Pouvez-vous croire, Monsieur, qu'il y ait quelque heure du jour ou de nuit[6] où ma porte ne vous soit ouverte?

---

* 108. — DE MADAME DE SIMIANE A LA MARQUISE DE ROUSSET.

A Aix, 22 octobre.

Vous n'avez pas les gants[1] de la pensée de nous aller joindre à Avignon, ma chère cousine : c'étoit si bien

5. Le chevalier de Castellane : voyez ci-dessus, p. 164 et note 2, et p. 177.

6. « .... de jour ou de nuit. » (*Édition de* 1773.)

Lettre 108 (inédite, revue sur une copie de l'autographe). — 1. « On dit proverbialement : *Vous n'aurez pas les gants*, *vous n'en aurez pas les gants*, pour dire : Vous n'êtes pas le premier qui nous donnez avis de cela. On le dit aussi à tous ceux qui sont les premiers, à faire, à découvrir, (*à penser*) quelque chose. » (*Dictionnaire de l'Académie de* 1694.)

mon projet, que je l'avois écrit à M. de Caumont, et je m'étois annoncée pour notre passage en terre papale; mais ce que vous avez cru faciliter ce voyage, le rompt entièrement. La princesse de Modène arrivant avec nos galères à Marseille, il n'y avoit pas moyen de ne la pas aller voir; je m'y suis donc rendue cinq ou six jours avant elle, et je l'en ai vue partir. L'aller, le venir, le séjour, tout cela a mis sur les dents ma vieille et délicate machine : il me faut un repos considérable, et il ne m'est plus possible de sortir de ma cellule d'Aix de tout mon hiver. Vous croyez bien que j'en suis très-fâchée; au moins si vous êtes équitable, vous n'en devez pas douter. Passer ma vie sans vous voir, ma chère cousine, n'est pas une chose que je supporte autrement que comme une privation douloureuse et une grande pénitence. Je viens de vous quitter à Marseille : notre cher bailli[2] m'a reçue chez lui, m'a donné sa chambre, et votre portrait continuellement sous les yeux. Vous savez comme on est chez ce bailli : la meilleure chère, tous les soins, les attentions, la propreté, la liberté; enfin c'est un charme, et je vous prie de m'aider à le bien remercier. J'ai été occuper votre place; car dans la vérité vous devriez le venir voir quelquefois, et que toutes les faveurs ne fussent pas pour le prélat[3].

1734

Qu'il est aimable ce prélat d'être toujours gai, toujours jeune! Il a raison, c'est une folie de s'assujettir aux caprices des années; elles viennent nous apporter la vieillesse et les infirmités : il n'y a qu'à ne pas les recevoir.

Notre premier président[4] n'a pas attendu leur grand

2. *N.* des Alrics, bailli de Malte. Voyez ci-dessus, p. 90 et note 1.

3. Louis-Charles des Alrics du Rousset, évêque de Béziers (de décembre 1702 à 1743), frère du marquis de Rousset.

4. Le Bret : voyez ci-dessus la *Notice sur Mme de Simiane*, p. 7 à 9, note 1, et p. 86, note 2. Il mourut à Marseille dans la nuit du

1734 nombre; il ne s'est pas défendu non plus contre la mort. Il dîna chez la princesse le mercredi, moi à ses côtés, et le jeudi on le trouva mort dans son lit, dans la même posture et la même place qu'il s'étoit couché. Voilà de beaux sermons. J'adresse cette lettre à Avignon, pour que je sois la première dont vous entendiez parler en y arrivant, et que vous sachiez là comme ailleurs que ma tendresse, mon attachement et mon respect pour vous, ma chère cousine, ne finiront qu'avec ma vie.

---

*109. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

17 novembre.

Vous avez été saigné, mon cher Marquis : cela est bien sérieux, ce n'est guère le remède d'un rhume. Mais Mme de Caumont à vos côtés et M. Brun[1] de l'autre, vos amis doivent être tranquilles, et cependant j'ai fort envie de vous savoir délivré de ce rhume.

C'étoit un beau moment pour vaquer à mes affaires, et pour signer quelque chose à mes fermiers! j'en suis dans la dernière confusion. Vous aurez bientôt l'écrit que vous avez eu la bonté de donner (ne seroit-ce pas le cas de dire vous *réaurez?* je suis souvent tentée de faire des mots, je ne trouve pas que nous en ayons assez) : mille grâces très-humbles, mon cher Marquis. Au reste, j'ai pâmé de rire en lisant votre lettre; vous ne croyez

mercredi 13 au jeudi 14 octobre 1734. Son oraison funèbre fut prononcée à Arles le 16 décembre par le P. François-Melchior de Folard, jésuite, frère du célèbre chevalier; elle a été imprimée.

Lettre 109 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Joseph Brun, sieur de la Martinière, savant médecin, originaire de Normandie et établi à Avignon.

peut-être pas qu'il y eût rien de si plaisant : j'ai cru que c'étoit une malice de Mme de Caumont, ou une peste de l'abbé Poulle. Faites-vous expliquer ce que c'est que la peste. Imaginez-vous donc qu'il y a deux ans que je suis à la quête de vin de Chypre, qui est pour moi de l'or potable; que cet abbé Poulle a été témoin de toutes mes agitations pour en avoir; que tous mes parents et amis alloient de porte en porte mendier une pauvre petite bouteille, et que de l'une à l'autre il y a des intervalles de six mois; que pour or ni argent je n'en puis pas avoir de ce pays-là, ayant employé tous les marchands, négociants, intendants, etc.; que j'ai quêté en passant le marquis d'Antin[2], qui m'en a donné un petit brin, et que c'est dans cette indigence que je m'entends donner la commission de trente-six bouteilles d'Angleterre de vin de Chypre! Je lus et relus cet article, et je crus de bonne foi que c'étoit une plaisanterie; mais la Boulie et les sophistes me dirent qu'un homme enrhumé et saigné ne badinoit pas. Me voilà donc bien embarrassée. Là-dessus, arrivent M. du Fort[3] et Monsieur le curé de Saint-Ferréol, qui est l'homme aux ressources, et qui a pour le service de ses amis de toutes les boissons et drogues de tous les pays; et moi de lui vite conter ma chance. Il me fut répondu que même en Chypre, il n'y avoit plus de vin de Chypre. Cela me fit souvenir qu'une fois en ma vie je n'ai point trouvé de vin de Vienne à Vienne. Mais, Madame, ne vous moquez pas de moi, s'il vous plaît, car je veux vous pousser à bout; et puisque j'ai su aller en Numidie, je saurai bien aller en Chypre, et j'y planterai des vignes, s'il n'y en a plus, et dans quarante ans d'ici je 1734

2. Voyez ci-dessus, p. 135, note 9.
3. S'agirait-il de Jean-Jacques de Fort, seigneur de Silvabelle et du petit Gubian, ou de son cousin François de Fort, coseigneur d'Ortigues?

1734 vous apporterai du vin délicieux; car vous savez qu'il faut que ce vin, pour être bon, ait quarante ans : tout de bon, mon cher Marquis, je ferai l'impossible pour vous; si je ne réussis pas, je serai bien fâchée; mais j'espère que le desir de vous plaire ne peut pas manquer d'être suivi de succès.

On nous donnoit hier M. de la Tour[4], intendant de Bretagne, pour premier président et intendant en Provence; aujourd'hui cette nouvelle a disparu, et moi je disparois aussi, après vous avoir embrassé bien tendrement, vous, votre rhume et votre saignée.

Faites-moi donner de vos nouvelles par ce paresseux d'abbé.

1735 110. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 13 janvier 1735.

Verdun, que je gronde toujours de faire tout ce que j'ordonne, m'obéit quelquefois trop tôt. Il vous envoya hier, Monsieur, un panier contenant des citrons de Vence[1] d'une figure singulière, sans avis et sans lettre de ma part. C'est à M. du Hamel[2] que j'adresse cette galanterie, je suis bien aise de vous en avertir; il aime les fruits rares : en voilà, au moins par la figure. Mais ce qui seroit

4. Jean-Baptiste des Gallois de la Tour, intendant de Bretagne en 1728, fut nommé en effet premier président du parlement d'Aix et intendant de Provence. Il mourut à Aix le 27 mars 1747. Il avait épousé Jeanne-Charlotte du Pré de la Grange Blesneau, sœur de l'une des belles-filles du chancelier d'Aguesseau (voyez ci-après, p. 242 et note 2).— Ils étaient probablement l'un ou l'autre parents de d'Héricourt : voyez ci-après, p. 275, note 2.

Lettre 110. — 1. Petite ville des Alpes-Maritimes, arrondissement de Grasse.

2. Le célèbre agronome Henri-Louis du Hamel du Monceau, inspecteur de la marine, membre de l'Académie des sciences, pour la botanique, en 1728, mort le 23 août 1782, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

digne de sa curiosité, c'est cette plante qui a empoisonné tous les solitaires de Notre-Dame des Anges, et dont l'effet a été si singulier : on dit qu'on l'a envoyée à l'Académie des sciences. Nous possédons un des plus illustres membres de ce corps fameux ; il devroit donc se faire apporter de ce légume, dont il y a quantité dans le jardin de ces Pères, et en faire l'anatomie. 1735

On m'a dit que Madame votre sœur avoit des maux de reins, qu'elle gardoit son lit[3], et que Mme de la Tour[4] la garderoit aujourd'hui. Pour moi, je suis dans les vapeurs, dans les souffrances, et bonne à rien. Je vous écris par un matelot qui ne me donne pas seulement le temps de finir. Adieu, Monsieur.

III. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

17 janvier.

Vous avez fait bien de l'honneur à nos monstres citrons, Monsieur : leur ambition ne passoit pas Marseille ; nous les exposions à la curiosité de M. du Hamel, voilà tout ; et les voilà eux-mêmes à la cour : ils seront bien étonnés. Mais puisque vous aimez ces choses-là, vous n'en manquerez pas. Ma fille m'en envoya il y a un an de bien plus extraordinaires. Il y en avoit deux : j'en ai perdu un ; l'autre est mutilé, mais je vous l'enverrai : c'étoit une main parfaite[1] ; le pouce est perdu ; je l'aurois mis dans

3. « .... qu'elle gardoit le lit. » (*Édition de* 1773.)
4. La femme de l'intendant-premier président. Voyez ci-dessus, p. 198, note 4.
LETTRE III (revue en grande partie sur l'autographe). — 1. Les Chinois appellent ces citrons *mains de Dieu ;* c'était sans doute l'espèce connue en Chine que l'on avait cultivée en France. (*Note de l'édition de* 1818.)

1735 cette lettre, sans qu'il se seroit brisé; je le donnerai à un homme qui part aujourd'hui : vous verrez comme la nature se joue. J'ai deux petites grâces à vous demander, Monsieur : toutes deux me sont demandées, l'une par M. de Caumont, l'autre par le marquis de Rousset[2]. Celui-ci voudroit savoir le détail de la mort du pauvre bailli, dont il ne sait pas un mot : quelle étoit sa maladie, combien elle a duré, qui l'a vu, traité, quels remèdes on lui a faits[3], s'il a été confessé, en un mot tout ce qui appartient à cet événement. Le pasteur ou Boismortier vous instruiront, et je vous demande bientôt cet éclaircissement. Le Caumont voudroit le rapport du chirurgien qui a traité les empoisonnés. Il est de Marseille : ainsi il peut vous être aisé de me donner de quoi satisfaire cette curiosité. Je vous en prie, et bientôt: ne m'allez pas oublier, moi qui suis tout le jour avec vous dans ma Thébaïde, dont je parcours les landes avec vous. Mme de la Tour vint passer[4] la soirée dimanche avec moi; son médecin et son confesseur lui ont ordonné ce régime de temps en temps : *repos*, dit l'un; *ennui*, dit l'autre : moyennant quoi, vie heureuse en ce monde et en l'autre. Savez-vous que le chevalier de Trets[5] a la lieutenance de Roi ou commandement[6] de Landau? Mme de Bonneval[7] est saignée et garde sa chambre;

2. Voyez ci-dessus, p. 30, note 1. — Il y avait du reste une autre personne, connue peut-être de Mme de Simiane, qui portait le nom de Rousset : Jean-Baptiste-Toussaint Arnaud, seigneur de Rousset et de Vallongne, père de Louis-Charles-Marie Arnaud de Rousset, conseiller au parlement d'Aix et l'un des auteurs de l'*Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, publiée sous le pseudonyme d'Artefeuil.

3. Il y a *fait*, sans accord, dans l'autographe.

4. « Mme de .... vient passer .... » (*Édition de* 1773.)

5. Voyez ci-dessus, p. 68, note 4.

6. Il y a « ou commandant » dans l'autographe.

7. La sœur de d'Héricourt : voyez ci-dessus, p. 189, note 4.

j'aurai l'honneur de la voir; elle me fit celui de venir chez moi : je trouvai en elle un changement très-considérable; elle est toute posée, toute considérée, ses discours ont totalement perdu l'air de couvent, et le ton aussi : on écoute les autres, on répond juste, on ne bat point la campagne, on ne parle point continuellement nippes (je m'aperçois qu'en vous disant tout ce qu'on ne dit et ne fait plus, c'est vous dire ce qu'on disoit et faisoit; mais il n'y a qu'honneur quand tout est corrigé); on jette de petits propos sur le bonheur unique de bien vivre avec un mari; on veut partager son temps entre une grand'mère où l'on s'ennuie et une tante où l'on se divertira modérément; car on veut conserver et ménager beaucoup sa grossesse : enfin, Monsieur, je fus[8] charmée; on ajoute des choses tendres et polies pour sa belle-mère. Je vous félicite de tout cela; mais je vous gronde de ne me l'avoir pas annoncé, car vous vous en étiez bien aperçu. Je crois que vous aurez bientôt cette sœur, dont vous avez l'idée comme de la femme qui ne se trouve point; quand je dis que vous l'aurez, vous entendez bien le figuré[9], elle *existera;* je ne crois pas que vous l'ayez avec Mme de.... Nous voulons nous aimer infiniment[10]. 1735

Voilà ce que ma fille vient de me mander sur les citrons. On dit, Monsieur, que vous avez été à Aix; je n'en sais rien, je ne vous ai ni vu, ni parlé : vous le voyez bien par cette lettre.

8. Dernier mot de l'autographe.
9. Texte de 1773; dans celui de 1818 : « .... vous entendez bien figuré, elle.... »
10. Tel est le texte de 1773 et de 1818; la réimpression de 1820 porte : « Nous voulons *vous* aimer infiniment. »

1735 112. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 19 janvier 1735.

Ceci est pour vous dire, Monsieur, que vous recevrez une de mes lettres bien belle, bien conditionnée, en faveur d'un Monsieur qui m'a été recommandé. Vous entendez ce jargon, et vous avez le contre-coup de tout l'ennui qu'on me donne : c'est un plaisir qui satisfait ma malice. Bonjour, Monsieur : citrons, oranges, monstres, mère, grand'mère, *Pouponne*, tout est à vous.

Grand merci de la relation ; elle partira demain.

---

113. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 3 février 1735.

Il me semble, Monsieur, que vous me devez une réponse, et moi des tabatières de bergamote. Je m'acquitte pour huit ; il en viendra d'autres ; et pour des monstres, il en arrive sans nombre ; jamais la terre n'en avoit tant produit : c'est apparemment pour vous plaire. Dès que je les aurai, je les ferai partir pour Marseille. Mais vous devriez bien en faire un petit brin ma cour à M. de Maurepas ; je vous tiens quitte des autres. Je vous félicite de la bonne compagnie qui vous arrive : je vous permets bien à présent de m'oublier ; mais auparavant vous me devez assurément une lettre.

J'attends à tous les instants le marquis d'Antin[1]. S'il faisoit beau, vous devriez mener votre compagnie à Belombre ; M. Pène[2] a les clefs d'en bas.

Lettre 113. — 1. Voyez ci-dessus, p. 135, note 9.
2. Voyez ci-après, p. 262.

Adieu, Monsieur : j'ai bien encore des choses à vous dire, mais vous n'avez pas le temps de les entendre. 1735

114. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 12 février[1] 1735.

Mon Dieu ! Monsieur, que j'ai été inquiète de Mme de Bonneval ! Sa maladie a été annoncée ici d'une façon terrible. Je suis charmée que vous en ayez été quitte pour la peur : elle est grosse apparemment ; il faut bien ménager les premières grossesses ; je lui fais cent mille compliments avec votre permission. Me voilà inquiète de vous à présent : vous n'êtes point fait pour être garde-malade ; votre délicatesse ne doit point suivre les mouvements de votre bon cœur : conservez-vous, au nom de Dieu, car malgré toutes mes fureurs, je vous aime tendrement : cela ne vous fait pas grand bien, dont je suis bien fâchée.

Je souhaite de tout mon cœur que vos affaires s'arrangent de façon à ne partir que quand vos parents seront arrivés. Si nous gagnons le mois de mai, je vais me planter chez vous[2] pour quinze bons jours, pour aller tous les matins en donner un aux lilas de Belombre. Je m'en fais un grand plaisir ; mais vous m'échapperez, et alors je renonce aux lilas.

Adieu, Monsieur. Boismortier est comblé de vos bontés, et moi aussi. Je ferai usage de votre réponse pour mes deux requêtes : c'est tout ce que j'en veux.

Lettre 114. — 1. Cette lettre est, comme le nº 117, datée du 21 février dans l'édition de 1773.

2. A Belle-Isle.

1735 *115. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1].

16 février 1735.

J'ai reçu la petite caisse allongée, mon cher Marquis, et trois jours après votre lettre d'avis. Je vous remercie de tout mon cœur de votre attention pour tout ce qui me regarde. Considérez avec quelle habileté je ne me laisse pas un moment oublier de vous! peines ou plaisirs sont toujours de ma part sur vos pas; malheureusement beaucoup plus le premier que le second. Mais quand on reçoit des présents des rois, tout ce qui se passe au-dessous ne mérite aucune distinction. Je vous félicite, mon cher Marquis, de cette précieuse faveur.

Au reste, j'eus hier la plus belle apparition que l'on puisse jamais avoir. Je vis.... mais que ne vis-je point, et que n'entendis-je point? le plus beau, le plus charmant, le mieux fait, le plus plein d'esprit que la nature ait formé; c'est.... mais vous le devinez bien, il n'y a pas deux hommes faits comme cela dans le monde : l'ami, le compagnon, l'émule de Bridaine[2]. Je fus deux heures avec lui, qui me parurent deux moments. Je ne badine point; j'en ai la tête tout à fait tournée. Il m'a bien l'air d'un missionnaire, et cependant on dit que c'est un saint. J'en suis bien aise : ce seroit grand dommage que Dieu n'eût pas cette belle âme.

Je ne sais pas la moindre nouvelle, mon cher Marquis.

J'ai un grand procès à Paris, qui me donne plus de

Lettre 115 (inédite, revue sur l'original). — 1. La fin de la lettre, à partir de : « J'ai un grand procès, etc., » est seule de la main de Mme de Simiane.

2. L'abbé Poulle (voyez ci-dessus, p. 191, note 4)? Bridaine était presque du même âge et du même pays que lui, étant né en 1701 à Chusclan près d'Uzès.

peine, non pas qu'il ne vaut, mais que n'en peut soutenir ma pauvre tête. Adieu, Monsieur; adieu, Madame. 1735

Je reçois dans l'instant une lettre du sieur Avignol, mon aumônier du château de la Garde, qui me prie instamment d'accorder à mes fermiers de ne me porter mon argent que jusques à Avignon, et de vous le remettre, mon cher Marquis, attendu la terreur qui leur a pris des voleurs d'Aix. Voulez-vous bien que cela se passe ainsi? J'ai dit oui : ainsi vous n'êtes plus guère le maître de me refuser.

---

116. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du jeudi gras, 17 février[1] 1735.

Monsieur l'Intendant veut-il bien me donner un petit moment d'audience? Sans quoi plus de monstres, plus de boîtes, plus de greffes, et ma disgrâce par-dessus le marché : or écoutez donc, s'il vous plaît. Ce Belombre me tient en cervelle cruellement, et le silence profond de M. Pène me désespère; il n'y a que vous, Monsieur, qui puissiez redonner un peu de mouvement à son esprit, à ses doigts et à sa langue. Vous savez ou vous ne savez pas, et vous le saurez quand il vous plaira, qu'il y a de grands projets de bâtiments pour le Belombre, bâtiments si absolument nécessaires *à ma vie, à ma vie*, remarquez bien *à ma vie*, que s'ils ne se font point, il faut renoncer à la campagne cette année. J'ai prié, crié, supplié que l'on commençât cet ouvrage, afin qu'il pût être sec et en état d'en pouvoir jouir. Un

Lettre 116. — 1. Dans les éditions précédentes cette lettre est datée par erreur du 7 février. Le jeudi gras en 1735 tombait au 17.

1735 maçon malade, ceci, cela ; en un mot, je n'entends parler de rien. Pour l'amour de Dieu, envoyez querir notre cher Pène, et ayez la bonté de mettre un peu toute cette besogne en train ; mais ne l'oubliez pas, et faites-moi un quart de réponse. Je ne parle plus de chemin, c'est l'affaire de Madame la première présidente[2], et si elle ne s'en tire pas bien, elle aura affaire à moi. Je vous prie de lui dire de ma part que tout languit ici en son absence, jusqu'à moi qui n'en jouis point, mais qui l'aime et la respecte de tout mon cœur, et Monsieur le premier président aussi ; pour lui, je vous assure que Madame est bien heureuse de ma caducité. M. d'Antin arriva à midi avec le déluge ; il ne sortit point de l'arche, il dîna et soupa bien, joua avec les poupées de *Pouponne ;* et hier à six heures du matin, onze chevaux de poste lui portèrent le rameau d'olive qui le fit partir ; mais je le crois actuellement dans quelque bourbier. Vous avez des fêtes, vous avez des bals, vous avez des plaisirs ; et vous avez mon très-fidèle attachement, Monsieur[3].

Gabriel Blancard est sur votre liste pour être infirmier. On dit qu'il y a des places vacantes : s'il est digne d'en remplir une, je vous la demande, Monsieur.

---

117. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 21 février 1735.

Ne faites faute, Monsieur, cette lettre reçue, de donner une place d'écrivain du Roi[1] à celui dont voilà le mémoire.

2. Mme des Gallois de la Tour. Voyez ci-dessus, p. 198, note 4.
3. La lettre finit ici dans l'édition de 1773.

Lettre 117. — 1. Ces mots : « d'écrivain du Roi, » ne sont pas dans l'édition de 1773.

Le nom est effacé, mais cela n'y fait rien, ne laissez pas 1735
d'accorder la demande : c'est pour le plus joli garçon du monde. Je ne l'ai jamais ni vu, ni connu ; il m'est recommandé par une personne que je n'ai jamais ni vue, ni connue, et le tout m'a été donné par l'abbé de Saint-Andiol[2], mon cousin germain ; et à cause du cousinage, je vous prie de m'écrire en sérieux que ce que je vous demande est impossible, afin que je puisse montrer et lui lire votre lettre. Ce n'est pas tout, Monsieur : voilà le chevalier de Castellane qui vous prie de le faire archer[3] de la marine ; il s'acquittera fort bien de cet emploi, ou si vous voulez, il en fera exercer les fonctions par un de ses amis, nommé Musel, grand, beau, bien fait, qui a servi dans la maréchaussée. M. du Mont, qui vous rendra ceci, est, comme vous savez, rempli de talents et de mérite : il veut que je vous le recommande ; mais je l'assure qu'il est tout recommandé auprès de vous, qui l'honorez de votre estime et de votre amitié : continuez-lui donc vos bontés.

Pourquoi ne voulez-vous point me répondre sur deux articles considérables : l'un qui regardoit vos affaires, et ce qu'il falloit que je répondisse ; l'autre sur la prière que je vous avois faite de voir un peu ce pauvre Castellane Adhémar[4], et de vous faire instruire de sa triste situation, et pourquoi elle étoit telle qu'il me l'a dépeinte ? Enfin je ne puis pas tirer un mot de vous, Monsieur, sur tout cela ; je suis en colère un petit brin. Est-ce que vous ne m'aimez plus ? est-ce que je ne suis plus de vos secrets

2. Il était fils de Marguerite Adhémar de Grignan, sœur du comte de Grignan, laquelle avait épousé Laurent de Varadier, marquis de Saint-Andiol. (*Note de l'édition de* 1818.)

3. On donnait ce nom d'*archer* à des officiers subalternes de la police.

4. Il y avait deux branches de ce nom, l'une à Forcalquier, l'autre à Marseille.

1735 la grande dépositaire[5] ? je suis toujours pourtant bien à vous.

---

118. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 23 février 1735.

Le pauvre Boismortier, surchargé de sa respectueuse reconnoissance envers vous, Monsieur, desire que je lui aide à vous la témoigner, et je le fais de tout mon cœur, et d'autant plus volontiers que je m'intéresse réellement à la fortune de ce garçon. Il a du mérite tout plein et est très-habile. Mme de Vence[1] en sait des nouvelles, et criera comme un aigle à vos oreilles, soit pour demander soit pour remercier. Voilà donc la mère et la fille dans les remerciements; et celle-ci n'étant à autre fin, je vous souhaite, Monsieur, mille tendres bonjours.

---

119. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 15 mars 1735.

Monsieur de la Boulie se porte à merveilles, Monsieur, et il est fort en état de lire les nouvelles de sa mort. Il étoit il n'y a que trois jours à Aigalades; il faut apparemment que ce soit une mort subite, si bien répandue à Marseille, qu'un de ses citoyens étant venu ici hier matin, et ayant rencontré ce prétendu mort, il fit un

5. Est-ce un souvenir de ces vers de Racine (3 et 4 de *Bérénice*) :

Souvent ce cabinet superbe et solitaire
Des secrets de Titus est le dépositaire?

Lettre 118. — 1. Madeleine-Sophie de Simiane, qui avait épousé le 29 mai 1723 Alexandre-Gaspard de Villeneuve, marquis de Vence.

cri épouvantable, comme d'un revenant. Je ne comprends rien à ce funeste et faux bruit. Il est au reste très-sensible à votre sensibilité, et m'a priée de vous en bien témoigner sa reconnoissance. 1735

Je souhaite passionnément que Majastres[1] perde son procès contre le marquis de Lévi[2]. Il fait bien de le solliciter, et moi bien de desirer qu'il perde. Il n'est pas en état de s'embarquer assurément, et cette commission ne paroît pas exiger une sorte d'empressement qui aille jusqu'à hasarder sa vie : c'est là mon idée. J'ai eu l'honneur de voir Mme de Bonneval ; elle est très-bien, mais elle est grosse : c'est une maladie à part qui doit avoir son cours. Voilà donc Mlle Bouquet congédiée ; il n'y a de mal à cela, selon moi, que d'avoir trop tardé à faire cette expédition. La petite sœur est, en vérité, pleine de douceur et de raison. Vos affaires traînent en longueur : d'où viennent-elles donc, Monsieur ? De traînerie en traînerie pourrions-nous gagner les lilas ? Si nous y parvenons, je cours, je vole. Mais il y a un préliminaire dont je vous confie et le secret et la conduite : c'est qu'il faut que M. de Villemont ne se fâche pas[3]. Amenez donc d'un peu loin ce voyage et cette visite que vous exigez de moi, et que nous ayons toute sorte de permission et d'approbation : le Valentin[4] est extrêmement délicat en

Lettre 119. — 1. Voyez ci-dessus, p. 182, note 3.

2. Moréri mentionne en même temps que le chevalier de Lévi (voyez ci-dessus, p. 20, note 4), un marquis de Lévi, également de la branche de Gaudiez, et fait lieutenant de galères le 15 avril 1730.

3. Mme de Simiane logeait ordinairement à Marseille chez M. de Villemont. Voyez ci-dessus, p. 155, note 4. — Dans l'édition de 1773, par une faute de copie ou d'impression : « .... que M. de V.... ne le sache pas. »

4. Dans l'édition de 1773 : « le V. » Valentin était un autre nom ou un surnom de M. de Villemont : voyez ci-dessous la lettre du 8 août 1736, p. 246.

1735 fait d'amitié. Je vous abandonne cette affaire; traitez-la, je vous en prie, avec lui de façon que je n'aie nul embarras de vous aller voir et de loger chez vous. Je m'en fais un délice, à condition que vous serez bien persuadé qu'en m'ayant vous n'avez personne; il faut de plus que je sois avertie des premiers lilas. Enfin, Monsieur, conduisez-moi, et aimez-moi toujours, et cela parce que je vous suis fidèlement attachée. Quand vous saurez quelque chose de nos vice-rois[5], dites-le-moi, s'il vous plaît.

Si vous pouvez faire perdre le procès de Majastres, faites-le, Monsieur. Solicoffre[6] est jugé, mais on ne sait pas son sort.

---

120. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

27 mars.

Revoila M. Boismortier, Monsieur : il n'étoit pas question de cors, au moins aux pieds, mais de quelque chose de plus considérable. Je vous remercie de tout mon cœur de m'avoir envoyé ledit sieur, et je trouve que vous avez très-bien pensé, d'apprendre son art. Je me présenterai pour la première expérience, après laquelle

5. Mme de Simiane voulait sans doute apprendre la nomination ou l'arrivée du successeur de le Bret : voyez la fin de la lettre du 17 novembre précédent, p. 198. — Sur ce qu'était devenue depuis Louis XIV l'autorité des intendants, voyez Saint-Simon, particulièrement une addition à Dangeau, tome XVI du *Journal*, p. 39. « On établit, dit-il, sous le nom d'intendants, tels qu'on les voit et qu'on les sent encore, des magistrats qui.... achevèrent d'anéantir la noblesse.... de faire des gouverneurs et des lieutenants généraux des provinces de simples titres vides de tout pouvoir et de toutes fonctions, etc. »

6. Les Solicoffre encore nommés à la fin de la lettre suivante, l'ont déjà été ci-dessus, p. 77. — Cette dernière petite phrase n'est pas dans l'édition de 1773.

il faudra peut-être me couper les deux jambes ; mais c'est une bagatelle. 1735.

Diantre ! comme vous allez vous goberger à ce Bandol ! quelle chienne de vie ! n'y oubliez pas tout à fait les pauvres solitaires d'Aix. Embrassez pour moi ce pauvre d'Orves [1], je vous en prie : je vous le rendrai ici ; mais peut-être ne serez-vous pas touché de cette restitution ; vous aimeriez mieux celle des Solicoffres : je vous la souhaite, Monsieur.

Suscription [2] : A Monsieur, Monsieur D'hericourt, intendant des galleres, à Marseille.

---

121. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 14 avril 1735.

Ne vous fâchez point, ne me grondez point, ne me jugez point, ne me condamnez point : je n'irai pas voir les lilas, la chose est devenue impossible, la Providence en ordonne autrement. J'ai des affaires momentanées, que je ne puis abandonner d'un clin d'œil : j'ai tout plein d'infirmes autour de moi et d'infirmités en moi ; il me faut la pleine canicule ; je veux espérer que nous serons comme l'année passée. Donnez-moi de vos nouvelles, et de vos affaires : n'accablez pas de vos regrets quelqu'un qui en est farci. Il ne faut plus faire de projets agréables[1]. Si vous ne me rendez pas justice, vous serez dans le comble de l'ingratitude. Je n'ose lever les yeux sur ces campagnes ; voilà un temps à souhait : tout contribue à me

Lettre 120 (revue sur l'autographe). — 1. Voyez ci-dessus, p. 80, note 7.

2. La suscription est d'une autre main.

Lettre 121. — 1. « .... des projets agréables. » (*Édition de* 1773.)

1735 désespérer; et de tout ce que je perds, rien ne me touche tant que la niche jaune[2] : croyez-le bien, Monsieur.

Mme de la Tour a fait une mention de moi, très-honorable et très-aimable, dans une lettre à Mme de Bonneval; je vous prie de l'en remercier quand vous lui écrirez.

Permettez-moi de mettre ce billet pour Boismortier, et permettez-lui de faire un petit tour à Aix. Adieu, Monsieur.

Je vous supplie, Monsieur; de vouloir dire tous mes chagrins à M. Pène; j'avois trop de plaisir de voir ses ouvrages.

---

122. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 28 avril 1735.

Vous m'accablez, Monsieur; vous n'avez point de charité et fort peu d'équité : pouvez-vous douter du plaisir que je m'étois fait de vous aller voir; d'être chez vous en toute liberté; de jouir de toutes vos bontés, de votre belle maison, de cette jolie niche jaune; de causer avec vous aux heures que vous auriez eues libres; d'être sûre que je suis avec un ami à qui je puis tout dire et de qui j'aime à tout écouter? Hélas! Monsieur, c'est là le seul bonheur de ma vie. Je ne vous parle plus de mes lilas, ils n'étoient que le prétexte[1]. Et qu'est-ce que je préfère

2. Un petit réduit sans doute dans le salon de Belle-Isle, ou peut-être un de ces abris que Mme de Maintenon dut mettre à la mode et qu'on appelait *niches*. « C'étoit, dit le marquis de Sourches (cité par les éditions de Dangeau, tome XVI du *Journal*, p. 72), un grand confessionnal garni d'étoffe pour empêcher le vent de trois côtés; elle (*Mme de Maintenon*) en avoit de semblables dans tous ses appartements. »

Lettre 122. — 1. « Je ne vous parle pas de mes lilas, ils n'étoient que prétexte. » (*Édition de* 1773.)

à tout cela ? de vilaines affaires qui sont à Paris, qui sont dans leurs crises, pour lesquelles il faut d'un courrier à l'autre être alerte pour ne pas perdre l'instant de la conclusion. D'ailleurs le sieur Boismortier vous dira dans quel état il m'a trouvée : un accès de goutte et de rhumatisme ; il n'y a point de moine plus chargé de chemises de laine que je ne le suis[2] ; je suis flanelle de la tête aux pieds, les doigts en souffrance : enfin c'est un état déplorable, mais c'est la moindre de mes raisons. Boismortier a mis mes pieds en état de marcher, c'est quelque chose. Il n'y a pas moyen de nommer ce pauvre garçon sans vous le recommander, Monsieur. Il vient de perdre sa femme, qu'il adoroit ; il a sept petits enfants ; rien ne peut le consoler, ni adoucir tant de peines, que l'honneur de votre protection ; il en a besoin plus que jamais : il est pénétré de vos bontés, et j'y ai pour lui une entière confiance ; mais je me satisfais en vous le recommandant tout de nouveau. 1735

Les[3] injustices que vous éprouvez sont d'une espèce si douloureuse, que je comprends toute votre sensibilité. Par exemple, je ne dirai pas sur cet article comme sur bien d'autres : je n'ai même jamais trouvé de bien sérieux que celui-là. Tout est attaqué, le cœur et la bourse : malgré cela, je persiste à croire qu'il faut attendre Mme de la Tour ; mais voilà qui est bien long. La petite vérole a pris à l'aîné des enfants de Mme le Bret[4], en arrivant à Paris : peut-être sera-ce encore un inconvénient et une allonge. Vos affaires me serrent le cœur et m'occupent totalement ; mais vos amis de ce pays n'y

2. « Que je le suis. » (*Édition de* 1773.)
3. Tout cet alinéa manque dans l'édition de 1773.
4. Probablement la veuve et quatrième femme de l'intendant : Marguerite-Henriette de la Briffe, fille d'un procureur général au parlement de Paris, mariée en juillet 1712.

1735 peuvent rien. Le seul nom de M. de Maurepas a fini mes affaires à Paris : ne pourriez-vous point vous en aider? Madame votre mère est-elle inaccessible à toute sorte de raison et de gens respectables? Cela est incompréhensible. Il me prend envie de lui écrire : le voudriez-vous? Elle me faisoit l'honneur de m'aimer assez autrefois. Que sait-on ? c'est comme de ces personnes en léthargie, qu'une voix étrangère réveille, quand toutes les autres ne font point d'effet. Enfin je suis à vous, depuis la tête jusqu'aux pieds. Avez-vous vu à Toulon l'ami d'Orves? La Boulie arriva hier, se portant à merveilles ; mais le Palais va encore le tourmenter. Je crois M. de Bandol arrivé.

Convenez, Monsieur, qu'il y a bien loin de Monsieur de Marseille[5] à Monsieur de Saint-Papoul[6], et que ce seroit un beau miracle de les rapprocher. Dieu sait qui a raison. Les hommes se partagent, la vérité est dans le fond de son puits, et nous aurions grand besoin qu'elle parût, et qu'elle vînt nous éclairer. Appliquez, Monsieur, ce que nous en connoissons et ce que nous pouvons en avoir en nous aux sentiments tendres et fidèles que je vous ai voués. Le chevalier, *Pouponne*, Mme de Vence vous disent des choses infinies.

5. L'illustre Henri-François-Xavier de Belzunce, évêque de 1709 à 1755; il était ardent adversaire des jansénistes.

6. Jean-Charles de Séjour, jeune évêque de Saint-Papoul depuis 1724, venait de donner sa démission, après avoir déclaré dans un mandement que l'ambition d'être évêque lui avait fait accepter la constitution *Unigenitus*, qu'il en demandait pardon à Dieu et à son peuple : voyez Barbier, tome III, p. 11 et suivantes.

123. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

1735

Du 3 juin 1735[1].

COMMENT vous portez-vous, Monsieur?

Comment croyez-vous vous porter?

Deux questions distinctes et séparées sur lesquelles je vous supplie de satisfaire ma tendre curiosité.

J'ai[2] vu Mlles Chandenier et Chauchefoin très-peu contentes de notre procession, et chargées de regrets des pas qu'elle leur a coûtés[3].

Si votre santé, Monsieur, si vos affaires, si vos plaisirs, si vos distractions même vous permettent de jeter un coup d'œil de votre cabinet sur Belombre, oserois-je vous demander votre avis, et tout de suite votre secours pour l'exécution du projet que j'ai formé pour mon nouveau salon, qui ne vous plaît pas, dont je suis *moult* attristée? Le voici. Puisqu'il ne mérite pas votre approbation, il ne mérite pas de meubles; d'ailleurs je ne veux point en faire davantage : j'ai donc imaginé un lambris, une peinture, tout ce qu'il vous plaira, dans le goût de votre petit arrière-appartement, un peu plus orné, et différent de ma salle à manger; je crois que cela vaudra mieux que tout blanc. Vous voudriez peut-être des moulures, des encadrures : vous avez raison; mais cela coûte trop : je suis dans une réforme étonnante; j'en ai assez fait. Ayez donc la bonté de parler un peu

LETTRE 123. — 1. Sur cette date, voyez la note 3.

2. Ce petit alinéa n'est point dans l'édition de 1773.

3. Voyez sur la procession d'Aix, tome IX, p. 86 et 87. — La Fête-Dieu cette année-là (1735) tombait au 9 juin, et il est bien probable que la date du 3 juin 1735, que porte cette lettre dans les éditions de 1773 et de 1818, n'est pas la vraie. Rien, ce semble, n'empêche de supposer cette lettre de 1736, où la Fête-Dieu était le 31 mai : voyez encore les notes 5 et 7.

1735 avec M. Pène de tout ceci, et si tout de suite cette besogne pouvoit être faite avant mon arrivée à Belombre, c'est-à-dire avant le commencement de juillet, cela me seroit bien agréable ; si vous vous en mêlez, Monsieur, oui, sans doute : sinon je prendrai patience. Pardon mille fois, pardon [4].

Avez-vous lu Pope [5] ? avez-vous lu Hyacinthe [6] ? avez-vous la clef des portraits du marquis de Charost [7] ? ne trouvez-vous pas cet ouvrage admirable d'un homme de vingt-deux ans ? Nous avons tout cela ici, et un chevalier de la Tour, arrivé depuis deux jours, fort aimable, et que vous devriez venir voir. Mille bonjours.

4. « Pardon mille fois. » (*Édition de* 1773.)

5. L'*Essai sur l'homme* (voyez la lettre suivante) : la traduction que lisait Mme de Simiane était probablement celle du futur contrôleur général de Silhouette, dont nous avons vu deux éditions de 1736. L'une, sans nom de lieu ni d'éditeur, a ce titre : « *Essai sur l'homme*, par M. Pope, tràduit de l'anglois en françois par M. de S****. » L'autre, de Londres et Amsterdam, porte : *revue par le traducteur.* Peut-être ces éditions, comme beaucoup d'autres, ont-elles une date un peu postérieure à celle de leur mise en vente. La traduction en vers de du Resnel (celle de Silhouette est en prose) ne parut qu'au commencement de 1737.

6. Probablement Hyacinthe Cordonnier, dit Themiseuil de Saint-Hyacinthe, auteur d'articles et d'opuscules, et du *Chef-d'œuvre d'un inconnu.*

7. Armand-Louis de Béthune, marquis de Charost, mort de ses blessures, le 23 octobre 1735. L'ouvrage dont parle Mme de Simiane était sans doute celui que M. Barbier indique dans son *Dictionnaire des anonymes*, n° 5949, sous ce titre : *Réflexions de M. le marquis....* (de Charost) *sur l'esprit et le cœur.* Il se trouve dans le *Recueil de divers écrits*, Paris, 1736, p. 89. Il paraît que Mme de Simiane avait lu une copie de ces *Réflexions*, qui ne furent publiées que l'année suivante. Ce recueil a été publié par Saint-Hyacinthe. — Voltaire connaissait en juin 1735 un portrait de lui qui parut sous le nom d'un comte de Charost : voyez sa *Correspondance*, tome II, p. 48 de l'édition Beuchot. Il paraît avoir eu la même année fort à se plaindre de Saint-Hyacinthe : voyez même tome, p. 21, lettre du 26 février.

Monsieur, permettez-moi de mettre ici ce billet pour M. Pène. Ne m'aimez-vous pas toujours un peu ? 1735

124. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Juin 1735.

Je vous remercie, Monsieur, d'avoir été à Belombre, tout foible, tout infirme. Je suivrai vos avis de point en point, d'autant plus que tous ces laits de chaux m'annoncent[1] que je ne jouirai de rien cette année ; mais ce ne sera pas la privation qui me sera la plus amère, et vous m'en préparez une bien plus touchante.

Mes deux ouvrages d'esprit courent la ville, il m'est impossible de les rattraper sitôt ; mais Pope est ici[2] chez nos libraires ; sûrement il est à Marseille sous le nom d'*Essais de l'homme* ou *sur l'homme*. Dès que je rattraperai le marquis de Charost, je vous enverrai la clef ; cherchez Pope à Marseille.

Répondez, je vous prie, aux questions suivantes :

Pourquoi avez-vous envoyé chercher, il y a environ quatre ou cinq mois, un lustre de cristal chez Perrin, où habite à présent M. de Saint-Pons[3] ? Pourquoi n'en avez-vous rien dit à Perrin ? est-ce emplette ? est-ce emprunt ? est-ce essai ? Quelles sont vos intentions sur ce lustre ? ayez la bonté de me parler sur cela avec

Lettre 124. — 1. Une note manuscrite de M. Monmerqué nous apprend que tel est le vrai texte. L'édition de 1818, où cette lettre a été publiée pour la première fois, portait simplement : « que tout m'annonce. »

2. A Aix.

3. Antoine-François d'Antoine, seigneur de Roquefeuil et de Saint-Pons, conseiller au parlement de Provence depuis 1710 ; il avait épousé une nièce du célèbre président Bouhier.

1735 clarté ; celles du maître du lustre sont certainement de vous plaire ; mais il faut qu'il sache les vôtres. Ne parlez qu'à moi de tout cela, je vous prie, pour le présent.

Adieu, Monsieur : nourrissez-vous, mangez, promenez-vous, ôtez de votre tête tout ce qui la fatigue, aimez toujours une amie qui vous aime de tout son cœur. Vous devriez nous venir voir avant le départ de notre chevalier d'Orves, qui sera bientôt. Par exemple, je dîne lundi chez Mme de la Tour : je vous y prie.

---

125. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT[1].

Voici une journée qui me perce l'âme. M. Taissier commença hier au soir la blessure. Je vis tout d'un coup Belle-Isle, Belombre, nos pauvres petites soirées, nos innocents plaisirs, notre tranquillité, nos petites crèmes, notre lait, notre vache. Et qui va succéder à tout cela de votre part ? Paris[2], un tumulte, un fracas, des procès (ou quelque chose de pis, qui sera un dépouillement volontaire), les occupations domestiques, chamarrées de la cour, des ministres, de vos galères, du Grand Prieur : vous voilà. Et moi ? un pauvre malade que je ne puis ni voir, ni ne pas voir, mon cher voisin de Belombre à deux cents lieues au bout du monde. Je vous avoue que j'ai le cœur dans un serrement et une tristesse dont je ne vois point la fin. Laissons tout cela, parlons de cejourd'hui.

Lettre 125. — 1. Dans les éditions antérieures cette lettre est ainsi datée : « R. vendredi 1735. » *R. vendredi* pouvait bien être de la main de d'Héricourt, et signifier : « répondu vendredi. » Quant au millésime, il était sans doute, comme pour la plupart des lettres, une addition des éditeurs.

2. Ce passage a été ainsi abrégé dans l'édition de 1773 : « Paris, un tumulte, un fracas; les occupations domestiques chamarrées de la cour, des ministres : vous voilà. Et moi, etc. »

Je vous le consacre tout entier, non pour exiger que vous le passiez avec moi, mais pour ne pas perdre un instant de tous ceux que vous pourrez ou voudrez me donner : 1735

Tout le jour à le voir, et le reste à l'attendre,

dit fort bien *l'Europe galante*[3]. Disposez donc de moi comme il vous plaira, et croyez bien que tout ce que vous avez vu, voyez et verrez, ne vous aime pas tant que moi assurément.

---

126. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 28 juillet 1735.

Que vous importe, Monsieur, et que m'importe à moi-même quel pays j'habite, dès que nous sommes à deux cents lieues l'un de l'autre? Je suis toute perdue, toute isolée[1], toute seule; tous mes amis ou malades, ou mourants, ou absents. Je gèle, j'étouffe alternativement, et à deux ou trois heures l'un de l'autre. On dit que je suis à Aix: je n'en sais rien; je ne puis ni y demeurer, ni en sortir. Point de goût pour Belombre, parce que Belle-Isle est désert; point de gîte en passant à Marseille, point de compagnie à mener. Enfin je ne sais où j'en suis : on m'annonce cependant que lundi, premier jour d'août, il y aura à ma porte une chaise de poste, que je m'y jetterai, et que j'irai où il lui plaira. Si c'étoit au Marais, j'en serois fort aise; mais ce sera apparemment sur les bords de l'Euvone.

Je[2] suis affligée de voir que vos affaires soient si peu

3. C'est le titre d'un *ballet en musique* de la Motte, représenté en 1697 : nous y avons en vain cherché ce vers.

Lettre 126. — 1. « Tout isolée. » (*Édition de* 1818.) — Deux lignes plus loin, cette même édition porte : « l'une de l'autre. »

2. Tout cet alinéa manque dans l'édition de 1773.

1735 avancées. J'espérois que la présence remueroit les entrailles[3] : si elle n'a pas produit cet effet, vous allez avoir bien de la peine et du tourment, et tout ce que vous prendrez sur vous ne vous avancera guère ; ce qui me fait vous exhorter et vous supplier d'être respectueusement et décemment ferme et courageux. Ne me laissez point ignorer la suite de vos affaires ; je vous en conjure, et vous le devez à l'intérêt que j'y prends.

Je ne saurois vous dire autre chose de vos parents, Monsieur, sinon qu'ils sont adorés dans ce pays-ci, jusqu'au plus petit cadichon[4], et qu'ils font bien tout ce qu'il faut pour l'être, chacun dans leur district. Mme de la Tour est un prodige d'attention, de politesse, de bonté : elle connoît tout le monde dès la première fois ; elle sait que dire à toutes les femmes ; elle joue comme la Reine doit jouer ; elle fait beaucoup de dépense ; une table qui ne désemplit point : une grâce et une aisance à tout cela qui en augmente le prix. Pour moi je ne la vois point ; car vous comprenez bien que les talents qui attirent le monde me bannissent de chez elle. Nous nous complimentons de loin, nous faisons des projets de petites parties fines, quand tout ce tumulte sera passé : vous voyez où cela va. Madame votre sœur est l'enfant chéri de la maison ; mais cela sera bien importun ; car moyennant cette affiliation nous ne pouvons pas aller faire notre récolte, semer nos grains et habiter nos campagnes ; mais nous irons à Toulon, nous reviendrons à la guinguette de Madame la première présidente, et nous ne tâterons ni

3. Voyez ci-après, p. 221 et note 10.

4. Diminutif de *cadet*. Dans une contrée assez éloignée de celle où vivait Mme de Simiane le même mot s'emploie, paraît-il, vulgairement. Nous lisons dans le *Glossaire du centre de la France* de M. le comte Jaubert (2e édit.) : « *Cadet*, *cadi*, *caaichon*, *cadichouniau*, *cadichounet*, prénoms donnés aux garçons puînés et aux suivants. »

de Bonneval, ni de la Fare[5], où la belle-mère est déjà. 1735
Celle-ci a une autre espèce de rôle de faveur : ce sont les heures de la nuit ou du matin, les temps de maladies ou d'incommodités, point celles du grand monde. La cousine Montauroux[6] se glisse aussi. En un mot, cela paroît prendre ce train-là, comme on l'avoit prévu ; cela est naturel et très-bien, si le public l'agrée. Brûlez ceci, je vous en prie.

La Boulie[7] est à la seconde résurrection : il étoit retombé, réenflé, révaporé ; il est à sec[8] à présent. On a changé de route : il prend du chocolat, des cordiaux, des spiritueux, et point de laitues : nous tâtonnons un peu, et ne connoissons point le principe et le fond du mal.

On se souvient donc encore de moi, Monsieur : j'en suis autant charmée qu'étonnée. J'espère bien que vous aurez répondu de mes sentiments pour Mmes de Villars[9] et d'O. N'avez-vous point parlé à cette dernière de toutes vos affaires et de la déraison des entrailles qui vous ont porté[10] ? Je suis persuadée qu'elle l'improuvera bien, et c'est toujours une consolation. Adieu, Monsieur : vous m'aimez un peu, vous faites très-bien ; car on ne peut assurément vous être plus fidèlement et plus tendre-

5. Il y a plusieurs lieux du nom de la Fare ou la Farre dans le sud-est de la France, un entre autres dans la Drôme, un dans les Bouches-du-Rhône.

6. Louise de Forbin Janson, femme depuis 1718 de Charles de Lombard, marquis de Montauroux, conseiller au parlement d'Aix.

7. Voyez ci-dessus, p. 208.

8. Dans l'édition de 1773, qui a peut-être le vrai texte : « il est sec. »

9. La veuve du duc et maréchal ; elle avait été nommée avec Mme de Simiane pour accompagner Mademoiselle de Valois en 1720 : voyez tome X, p. 477, note 8, et la *Notice sur Mme de Sévigné*, p. 314.

10. D'Héricourt avait alors une discussion d'intérêt avec sa mère. Voyez ci-dessus, p. 213 et 214. — Ce passage, depuis : « N'avez-vous, etc., » jusqu'à : « Adieu, etc., » a été retranché dans l'édition de 1773.

1735 ment attachée que je le suis[11]. Les cousins et *Pouponne* voudroient bien vous dire combien ils vous respectent et vous regrettent.

---

127. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 8 août 1735.

Il y a tout plein de choses dans la vie qui font plaisir et déplaisir en même temps. Tel est aujourd'hui, Monsieur, ce que vous m'annoncez pour Majastres. Il partit hier pour aller à Marseille faire la cour à nos parents : il est difficile qu'il ignore vos bontés, et ce qui se prépare ; mais il n'en fera pas d'autre usage[1] que d'être bien reconnoissant et bien confiant, et ne se donnera aucun mouvement. Le secret sera d'ailleurs très-gardé. Je le perdrai, voilà ce qui m'afflige, et surtout dans un temps[2] où réellement je suis toute fine seule[3]. L'amitié me retient ici ; j'ai voulu voir ce que deviendroit la Boulie, et je n'ai pas voulu l'abandonner : il est à sa troisième résurrection ; mais l'expérience du passé ne laisse pas pénétrer la joie et l'espérance dans nos cœurs.

Vous connoissez les soixante et douze petits malheurs qui arrivent tous les jours à chaque homme. En voici un : c'est d'écrire une page, de tourner le papier, et de trouver une demi-feuille : avec les honnêtes gens on refait sa lettre.

Que vous me faites peur, Monsieur, avec vos trois petits vers ! Comment donc ? est-ce là l'allure que vous

11. « .... que je ne le suis. » (*Édition de* 1773.)

Lettre 127. — 1. « .... mais il n'en fera d'autre usage. » (*Ibidem.*)

2. « .... ce qui m'afflige, surtout dans un temps, etc. » (*Ibidem.*)

3. Mme de Sévigné commence ainsi une lettre à sa fille, écrite de Livry : « Je suis ici.... toute fine seule : » voyez tome VI, p. 64. — La Fontaine a dit dans le conte des *Troqueurs* : « toute fine seulette. »

allez prendre pour votre retour? Plumé, boiteux : oh! cela est insupportable; vous avez fait quelque.... (j'ai pensé dire sottise, et je ne sais que mettre à la place) que vous ne me dites point. Je[4] suis dans une inquiétude extraordinaire. *Père et mère honoreras;* sans doute; mais *tout ton bien leur laisseras*, cela n'y est point et ne doit point y être. Mon cher Monsieur, pour l'amour de Dieu, soutenez-vous, n'abandonnez pas tout; cherchez la paix, mais ne l'achetez pas trop cher. Vous ne me dites pas un pauvre petit mot de vos autres affaires: comment vous avez été reçu des ministres, comment vous êtes avec le Grand Prieur, s'il a été question du passé, et enfin toutes curiosités que mon infinie tendresse pour vous me donne, et qu'il faut satisfaire. Je sais, moi, que le *grandissime*[5] a écrit ici à votre cousin[6] sur un ton fort aimable pour vous : ne faites pas semblant que je le sache. Vous aurez cent mille relations du voyage de M. et Mme de la Tour à Toulon, à Bandol et à Marseille : je n'en sais pas tant que vous; je crois qu'à la fin j'irai à Belombre, et ce sera *Pouponne* desséchée qui me fera marcher. Il faut aller au pressé[7]. Aix est un vrai désert, le chevalier seul me reste, tout ce qui m'entoure est décampé, et je fais une vie très-mélancolique. Tout est tranquille ici; le premier président est un homme admirable, il conduit tout ceci avec une dextérité charmante : voyons la fin, vous avez raison; mais il faut que le feu provençal agisse dans toute son activité. Que j'ai envie de vous revoir, Monsieur! elle est à un point que vous ne sauriez com- 1735

4. Ce qui suit, jusqu'à : « Vous aurez cent mille relations, » manque dans l'édition de 1773.

5. C'est sans doute le comte de Toulouse, grand amiral.

6. Très-probablement à l'intendant et premier président de Tour : voyez ci-dessus, p. 198, note 4.

7. « .... au plus pressé. » (*Édition de* 1773.)

1735 prendre. J'ai besoin de mes amis, et quand je les ai, je n'en fais pas assez d'usage; ainsi est fait le monde. Les vaisseaux sont là, que deviendront-ils? de la rade au port, cela seroit bien joli. Aimez-moi, Monsieur: vous le devez; car assurément j'ai pour vous un attachement bien solide, bien fidèle et bien tendre.

---

128. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT[1].

Du 13 août 1735.

Je vous fais mon compliment, Monsieur, sur l'heureux accouchement de Mme de Bonneval; un garçon est une circonstance de plus pour rendre la joie complète.

J'ai été me promener dans votre beau jardin; il est magnifique. *Pouponne* étoit transportée et de votre maison, et de la salle d'armes, et de tant de choses nouvelles pour elle; quant à moi, je trouvai tout cela bien triste sans vous. Ma santé est toujours pitoyable : coliques, vapeurs; j'attends la fin de l'été avec impatience. Je compte de n'aller à Belombre que le 1er de septembre, et si mes maux redoubloient, j'irois droit à Aix.

Vous allez avoir ou vous avez mon jardinier, Monsieur; mais il faut que vous me fassiez, s'il vous plaît, une grâce qui me fera un vrai bien : c'est de lui donner un logement pour deux mois; car ils seront établis à Belombre tant que je n'y serai pas, c'est-à-dire la femme et les enfants, moyennant quoi cela m'épargne cinquante francs, et je lui donne cent francs pour les coups d'œil qu'il jettera à mon jardin, avec votre permission, lui ou son fils. Ne leur refusez pas cette petite douceur,

Lettre 128. — 1. Cette lettre a été publiée pour la première fois dans l'édition de 1818.

exactement les n°s 20 et 21, de la Compagnie d'Amsterdam. Ici, comme dans les numéros qui suivent, les mots : *Nouvelle édition augmentée* ne caractérisent pas la publication nouvelle, mais sont simplement empruntés au titre de celle qu'elle copie.

28. Même titre, Paris, par la Compagnie des libraires, 1775, 8 vol. in-12.

Il y a deux éditions de cette année et sous ce titre, qui diffèrent l'une de l'autre par la grosseur des caractères.

29. Lettres de Mme de Sévigné au comte de Bussy-Rabutin. Tirées du recueil des lettres de ce dernier, pour servir de suite au recueil des lettres de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, sa fille. Amsterdam; et Paris, Delalain, 1775, 1 vol. in-12, 263 pages.

Ce recueil, qui contient 107 lettres, et dont on a tiré quelques exemplaires sur grand papier, est le premier où soient données à part et séparées du reste de la correspondance de Bussy les lettres qu'il a reçues de sa cousine. Elles y sont fort incomplètes, comme dans les éditions d'où elles sont tirées. La première lettre est celle du 20 mai 1667; la dernière, celle du 27 janvier 1692. En tête du volume on trouve un *Avertissement du libraire*, que nous donnons plus loin, et dix pages d'*Extraits des Lettres de Monsieur de Bussy Rabutin, pour servir à l'intelligence de celles de Madame de Sévigné.*

30. Recueil des lettres de Mme la marquise de Sévigné à Mme la comtesse de Grignan, sa fille. Nouvelle édition augmentée, Maestricht, Dufour, 1779, 10 vol. in-12.

Les deux derniers volumes de cette collection et de nos numéros suivants sont les recueils de 1773 (ci-dessus, n° 25) et de 1775 (ci-dessus, n° 29).

31. Même titre. Rouen, J. Racine, 1784, 10 vol. in-12.
32. Même titre. Paris, par la Compagnie des libraires, 1786, 10 vol. in-12.
33. Même titre. Rouen, 1790, 10 vol. in-12.
34. Recueil des lettres de Mme de Sévigné. Nouvelle édition, augmentée d'un Précis de la vie de cette femme célèbre, de Réflexions sur ses lettres, par S. J. B. de Vauxcelles, et

ornée de portraits gravés d'après les meilleurs modèles. Paris, Bossange, Masson et Besson, an IX (1801), 10 vol. in-12.

L'abbé de Vauxcelles prit pour modèle l'édition de Rouen de 1790. Il ne paraît pas s'être occupé de la correction du texte, et il n'a rien ajouté aux précédentes impressions. Il a joint à la sienne l'*Éloge* de Mme de Sévigné par Mme la présidente Brisson, qui avait remporté le prix à l'Académie de Marseille en 1777, et il a mis dans le dernier volume, sous le titre de *Réflexions*, des observations sur Mme de Sévigné et sur le siècle de Louis XIV. Son recueil contient, comme les éditions antérieures (nos 30-33):

1° Lettres à Mme de Grignan et à M. Bussy-Rabutin, tomes I-VIII; 2° Lettres diverses, tome IX; 3° Lettres au président de Moulceau et à M. de Pomponne, et Lettres de Mme de Simiane, tome X.

35. Recueil des lettres de Mme de Sévigné.... Avignon, Guichard aîné, 1803, 10 vol. in-12.

Guichard publia de nouvelles éditions de ce recueil en 1810 et en 1812.

Heinsius mentionne une contrefaçon allemande, en 11 vol. in-12, publiée à Francfort en 1806, sous la rubrique de Paris.

36. Lettres de Mme de Sévigné à sa fille et à ses amis. Nouvelle édition mise dans un meilleur ordre, enrichie d'éclaircissements et de notes historiques, augmentée de lettres, fragments, notices sur Mme de Sévigné et sur ses amis, éloges et autres morceaux inédits ou peu connus, tant en prose qu'en vers, par Ph.-A. Grouvelle. Paris, Bossange, Masson et Besson, 1806, 8 vol. in-8°, avec 2 portraits.

Cette édition, qui a été faite d'après le plan indiqué par A.-A. Barbier, bibliothécaire de l'Empereur, dans le *Magasin encyclopédique* (7e année, commencement du tome VI), est la première où les lettres soient, non plus divisées en autant de recueils distincts qu'il y avait de correspondants, mais rangées toutes ensemble dans l'ordre chronologique. Elle comprend tout ce que contenaient les impressions antérieures; outre les lettres de Mme de Sévigné, celles de Mme de Grignan, de Bussy Rabutin, de Coulanges, etc.; mais elle ne donne qu'une seule lettre qui n'avait pas encore été imprimée, à savoir celle de Mme de

Sévigné à son fils, du 20 septembre 1695 (tome X, p. 313 de notre édition).

37. Lettres de Mme de Sévigné à sa fille et à ses amis. Nouvelle édition, mise dans un meilleur ordre, enrichie, etc., par Ph.-A. Grouvelle. Paris, Bossange, Masson et Besson, 1806, 11 vol. in-12, avec 2 portraits.

Cette édition et la précédente ont été réimprimées en 1808. Une édition a paru en 1811, à Paris, chez Garnéry; une autre, à Paris, chez Nicolle, en 1812 : toutes deux stéréotypées et en 12 vol. in-18.

38. Lettres inédites de Mme de Sévigné. Paris, J. Klostermann fils, 1814, 1 vol. in-8°, LXIV et 286 pages.

Ce volume, publié avec fort peu de soin par Ch. Millevoye, renferme : 1° des *Lettres au comte et à la comtesse de Guitaut*, conservées dans les archives du château d'Époisse : 36 lettres au comte (p. 1-108), 31 lettres à la comtesse (p. 111-196); 2° sous le titre de *Lettres à diverses personnes*, une lettre de Mme de Sévigné à d'Hacqueville, 8 autres de la même à Mme de Grignan, qui appartenaient à Germain Garnier et sont maintenant à la bibliothèque impériale; 3° avec le titre : *Écrit de Mme de Sévigné*, le morceau de Mme de Grignan que nous avons donné dans notre tome XI, p. 291-294; 4° sous le titre encore de *Lettres inédites de diverses personnes*, 25 lettres tirées aussi des archives d'Epoisse : une de Mme de Maintenon au duc de Richelieu, 5 de Mme de Grignan à la comtesse de Guitaut, 2 du comte de Grignan au comte de Guitaut, enfin 17 de divers correspondants au même, surtout du duc de la Rochefoucauld.

39. Lettres de Mme de Sévigné à sa fille et à ses amis. Nouvelle édition, mise dans un meilleur ordre, enrichie, etc., par Ph.-A. Grouvelle. Paris, Bossange, Dabo, Tremblay, Féret, etc., 1819, 12 vol. in-18, avec un 13° qui n'a point de chiffre. (Édition stéréotypée.)

Le tome XII a pour titre : « Lettres de Mme la marquise de Simiane. » Le dernier volume non chiffré est intitulé : « Lettres inédites.... » Il contient, avec d'autres lettres (dans le nombre, deux d'Emmanuel de Coulanges), celles qui ont été publiées par Klostermann en 1814 (voyez le numéro précédent).

40. Lettres inédites de Mme de Sévigné. Paris, Bossange, 1824, 1 vol. in-18.

Nous avons vu (n° 39) que la librairie Bossange avait déjà donn[é] en 1819 un volume de *Lettres inédites*, comprenant entre autr[es] et principalement les lettres de l'édition Klostermann, et destin[é] à servir de supplément à une édition stéréotypée de Grouvelle.

41. Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis avec portraits, vues et fac-simile. Paris, imprimerie de P. Didot l'aîné; J. J. Blaise, 1818-1819, 10 vol. in-8°.

C'est la première édition de M. Monmerqué. Elle contient dans les tomes I-IX et dans les pages 1-309 du tome X, 130[?] lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis, et à la suite, aux pages 311-471 du tome X, 96 lettres de Mme de Simiane, adressées toutes, à l'exception des six premières, à d'Héricourt. Les pages 472-546 du même tome X donnent les *Opuscules de M. de Sévigné, de Mme de Grignan* et *de Mme de Simiane*, et les pages 547-643 une *Table alphabétique des matières*. Le tome I commence par un *Avertissement du libraire*, de 6 pages, une *Notice bibliographique* en discours suivi (p. 13-48), rédigée par M. Monmerqué, et qu'on peut considérer à la fois comme une histoire du texte de Mme de Sévigné et comme la véritable préface de l'édition (nous la donnons ci-après), une *Notice sur Mme de Sévigné, sur sa famille et ses amis*, par M. de Saint-Surin (p. 49-148); puis viennent, avec une pagination différente, en chiffres romains, un *Choix de poésies adressées à Mme et à Mlle de Sévigné* (p. I-XIV), et, sous le titre collectif d'*Éloges de Mme de Sévigné* (p. XV-CVIII), deux portraits d'elle par Mme de la Fayette et par Bussy Rabutin, une lettre du même Bussy, et une autre du duc de Villars Brancas, qui se trouve dans le *Mercure de France* de mars 1751, à la suite de l'annonce dont nous avons parlé plus haut (p. 443), un éloge par la présidente Brisson (voyez n° 34), un morceau de la Harpe composé d'abord pour servir de préface à l'édition de 1773 (voyez n° 25), un autre de Suard, intitulé : *du Style épistolaire et de Mme de Sévigné*, et enfin les *Réflexions sur les lettres de Mme de Sévigné par M. l'abbé de Vauxcelles.* — Les lettres sont accompagnées d'un très-riche et intéressant commentaire, en grande partie tout nouveau. Des marques variées indiquent les augmentations de diverse nature qui ont modifié et enrichi le texte. Dans une note de l'*Avertissement* des *Lettres inédites* de 1827 (ci-après, n° 50), M. Monmerqué dit que l'édition de 1818 renferme près de cent lettres inédites, et plus de trois cents fragments importants et aussi inédits, sans parler des morceaux rétablis d'après les anciennes éditions.

A cette édition commence une époque toute nouvelle pour le texte des lettres de Mme de Sévigné. Non-seulement elle a été elle-même une très-grande amélioration, mais ce grand pas dans une voie toute nouvelle d'exactitude et de fidélité, l'étude que M. Monmerqué a entreprise, pour pouvoir le faire, des sources et des matériaux de tout genre encore existants aujourd'hui, lui ont montré ce qu'il restait à accomplir, et lui ont fait concevoir, dès que sa première tâche fut remplie, le projet d'aller bien au delà, et de préparer cette édition nouvelle que nous avons le regret de publier aujourd'hui sans lui et à sa place, et à l'impression de laquelle nous avons apporté, ainsi qu'aux divers soins qu'elle réclamait, un zèle, nous pouvons le dire, d'autant plus consciencieux, qu'elle devait porter son nom, son nom seul. Je l'ai moi-même ainsi voulu, et il m'a paru que c'était justice. Jusqu'au jour où il m'appela, sentant ses forces défaillir au moment où il touchait au but, à m'associer à la fin de son travail, et me remit son manuscrit, qu'il jugeait prêt pour l'impression, je ne m'étais jamais occupé, avec des vues de critique et d'éditeur, des lettres de Mme de Sévigné. Lui, au contraire, ces lettres avaient été, pendant de longues années, sa grande, sa presque unique pensée : il est tout simple et de toute équité qu'elles demeurent sa gloire. Qu'on me pardonne ces lignes, dont cette notice toute technique n'était peut-être guère la place. Je n'ai pu m'empêcher, en écrivant le nom de mon regrettable confrère, d'exprimer avec une entière sincérité les sentiments que j'éprouve, les dispositions où je demeure à son égard, maintenant que je touche, à mon tour, à la fin de ma tâche.

42. Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis. Paris, imprimerie de Clô; J. J. Blaise, 1818-1819, 12 vol. in-12, avec 5 portraits et 5 fac-simile.

Quelques exemplaires ont été tirés sur papier vélin. C'est une réimpression, dans un autre format, du n° 41.

43. Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis, avec portraits, vues et fac-simile. Paris, imprimerie de P. Didot l'aîné; J. J. Blaise, 1820-1821, 10 vol. in-8°.

Réimpression, avec un petit nombre de changements, parmi lesquels se sont glissées quelques fautes, de l'édition de 1818, contenant, comme elle, 8 portraits, 13 vues et 10 fac-simile. A l'occasion des nos 41-43, il faut mentionner la

Collection de vingt portraits du siècle de Louis XIV, que

l'on peut joindre à la nouvelle édition des lettres de Mme de Sévigné. Paris, imprimerie de P. Didot l'aîné; J. J. Blaise, 1818, 1 vol. in-8°.

44. Mémoires de M. de Coulanges, suivis de lettres inédites de Mme de Sévigné, de son fils, de l'abbé de Coulanges, d'Arnauld d'Andilly, d'Arnauld de Pomponne, de Jean de la Fontaine, et d'autres personnages du même siècle; publiés par M. de Monmerqué. Paris, imprimerie de P. Didot l'aîné; J. J. Blaise, 1820, 1 vol. in-8°, avec figures, 507 pages.

Ce volume, qui se termine par des *Opuscules inédits de la Fontaine*, non mentionnés dans le titre, renferme de Mme de Sévigné 24 lettres: 2 à Ménage, 10 à du Plessis, 9 à d'Herigoyen (1 de Charles de Sévigné au même), 1 à Revol, et 1 à Pompone, écrite en commun avec Mme de la Fayette.

45. Mémoires de M. de Coulanges, suivis, etc., etc. Paris, Blaise, 1820, 1 vol. in-12.

Même ouvrage dans un autre format, destiné à être joint au n° 42, comme l'édition in-8° aux n°s 41 et 43.

46. Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis. Édition ornée de vingt-cinq portraits dessinés par Devéria, augmentée de plusieurs lettres inédites, des cent cinq lettres publiées en 1814 par Klostermann, des notes et notices de Grouvelle et des *Réflexions* de l'abbé de Vauxcelles; précédées d'une nouvelle notice biographique sur Mme de Sévigné, et accompagnées de notes géographiques, historiques, politiques, critiques et de mœurs; par M. Gault de Saint-Germain. Paris, Dalibon, 1823-1824, 12 vol. in-8°.

Cette édition, qui reproduit le texte et une partie des notes de l'édition Monmerqué, est la première qui ait fondu dans l'ensemble de la correspondance les lettres publiées par Klostermann en 1814 (n° 38), et les ait ainsi fait entrer dans le domaine public. M. Monmerqué apprécie cette publication dans l'avertissement des *Lettres inédites* de 1827 (n° 50), et prononce, non sans raison, le nom de spoliation. — On a tiré des exemplaires sur papier carré vélin, sur grand raisin vélin avec portrait avant la lettre et des eaux-fortes, enfin deux exemplaires sur grand raisin vélin fort, et un sur grand papier de Chine avec les dessins originaux.

47. **Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis. Nouvelle édition, précédée d'un essai biographique et littéraire (par Campenon), et ornée de deux portraits. Paris, Janet et Cotelle, 1822-1823, 12 vol. in-8°.**

Le tome XII a un second titre, portant : *Lettres de Mme de Simiane*. Cette édition contient, comme celles de M. Monmerqué (n°° 41 et suivants), un choix de poésies, d'éloges, des opuscules de Charles de Sévigné, de Mme de Grignan, de Mme de Simiane. — I a été tiré des exemplaires sur papier des Vosges, sur papier fin d'Annonay et sur papier vélin. — Voyez le numéro suivant.

48. **Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis, avec les notes de tous les commentateurs. Paris, Sautelet, 1826, 12 vol. in-8°.**

Édition ne différant de la précédente que par les titres, que Sautelet fit imprimer pour la vente des exemplaires sur papier des Vosges de l'édition publiée par Janet et Cotelle en 1822, dont il s'était rendu acquéreur.

49. **Lettre écrite par Mme de Sévigné à Mme de Grignan, le 21 juin 1671; rétablie pour la première fois d'après le manuscrit autographe. Paris, J. J. Blaise, 1826, in-8°, IV et 20 pages.**

C'est notre lettre 177 (voyez tome II, p. 247). Elle a été publiée par M. Monmerqué d'après l'original, qui est aujourd'hui à la bibliothèque impériale de Vienne, en Autriche. Le texte de cet original est mis en regard de celui de Perrin.

50. **Lettres inédites de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis, avec portraits, vues et fac-simile. Paris, J. J. Blaise, 1827, 1 vol. in-8°, XIV et 78 pages. On place d'ordinaire en tête, à la suite de l'Avertissement, le n° 49.**

Ce recueil a été publié par M. Monmerqué (l'*Avertissement* est signé de son nom), pour faire suite à son édition complète. Il contient vingt lettres ou fragments de Mme de Sévigné, tirés du manuscrit Grosbois, que M. Monmerqué décrit et apprécie dans l'*Avertissement ;* en outre, cinq lettres de la marquise de Villars, d'Emmanuel de Coulanges et de sa femme. Le volume est orné de deux portraits, de deux vues, d'un fac-simile et de la

gravure de deux éventails envoyés par Mme de Sévigné à sa fille.

51. Lettres de Mme de Sévigné à sa fille et à ses amis. Paris, Ménard et Desenne, 1827, 12 vol. in-18, avec portrait.

Cette édition et la suivante font partie de la *Bibliothèque française*. — Elles contiennent une notice sur Mme de Sévigné et Mme de Grignan, par J. B. J. Champagnac, et une liste des principaux personnages cités dans les lettres. — On a tiré des exemplaires des deux formats sur papier vélin.

52. Lettres de Mme de Sévigné à sa fille et à ses amis. Paris, Ménard et Desenne, 1827, 12 vol. in-12, avec portrait.

Voyez le numéro précédent.

53. Lettre de Mme de Grignan au comte de Grignan, son mari. Paris, imprimerie de F. Didot frères, décembre 1832, in-8°, 12 pages.

C'est la lettre du 5 janvier 1688 (voyez notre tome VIII, p. 146). Elle a été publiée, d'après l'original inédit, par M. Monmerqué, et tirée seulement à cinquante exemplaires. En tête est un court avant-propos de l'éditeur, sous le titre d'*Observation*.

54. Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis, précédées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, par Charles Nodier. Nouvelle édition, enrichie de lettres inédites, et ornée de 12 portraits et d'un fac-simile. Paris, Lavigne, Chamerot, 1835-1836, 2 vol. grand in-8° à deux colonnes.

Les mots du titre : « enrichie de lettres inédites, » s'appliquent à la reproduction de ce qu'il y avait d'inédit dans l'édition de 1818, car du reste ces deux volumes compactes ne contiennent rien de nouveau. On n'y a pas même compris, bien qu'on en eût le droit depuis l'édition de Gault de Saint-Germain, les lettres publiées par Klostermann en 1814.

55. Mme de Sévigné et sa correspondance relative à Vitré et aux Rochers. Recherches nouvelles sur les lieux, les faits et les personnages dont elle a parlé; suivies de sept lettres qui ne se trouvent pas dans les recueils de ses œuvres. Par M. Louis du Bois, sous-préfet de Vitré. De l'imprimerie de la

veuve Antignac, à Vitré. Paris, Techener, 1838, 1 vol. in-8°, 104 pages.

Les sept lettres ont été imprimées d'après le *Mercure du XIXe siècle* (tome XVIII, p. 483-490), qui les avait tirées du volume des *Lettres inédites* de 1827 (n° 50).

56. Lettres de Mme de Sévigné. Avec les notes de tous les commentateurs. Paris, Lefèvre, 1843, 6 vol. in-8°, avec portrait.

C'est, ainsi que les deux numéros suivants, la reproduction du texte de 1818.

57. Lettres de Mme de Sévigné. Avec les notes de tous les commentateurs. Paris, Lefèvre, 1843, 6 vol. in-18 jésus, 6 vol. in-12 et 6 vol. in-8°.

58. Lettres de Mme de Sévigné. Avec les notes de tous les commentateurs. Paris, F. Didot, 1853, 6 vol. in-18.

59. Billet italien de Mme de Sévigné à la marquise d'Uxelles, suivi d'une lettre de Mme de Grignan à la même; publiés pour la première fois par M. Monmerqué. Paris, imprimerie de F. Didot, 1844, in-8°, 15 pages.

Imprimé d'après les originaux et tiré à deux cents exemplaires, dont quelques-uns sur papier de couleur. Le billet italien de Mme de Sévigné est dans notre tome I, p. 375; la lettre de Mme de Grignan au tome X, p. 480. Les neuf premières pages sont occupées par une *Observation préliminaire de l'éditeur*, à la fin de laquelle est imprimé l'acte de mariage de Mme de Sévigné, découvert dans le registre de la paroisse de Saint-Gervais, à Paris.

60. Dernière pensée de Mme de Sévigné pour sa fille, mise en lumière par M. Monmerqué.... Paris, imprimerie de Dondey-Dupré, 1846, in-8°, 16 pages.

Tiré à un petit nombre d'exemplaires. Ce sont deux lettres de le Camus, lieutenant civil : l'une à Mme de Grignan, l'autre au chevalier de Grignan (tome X, p. 398 et 403). A la suite vient un fragment de lettre de Charles de Sévigné à Mme de Grignan, sa sœur (tome X, p. 407). Cette publication est dédiée à M. Walckenaer, auteur des *Mémoires sur Mme de Sévigné*. En tête est placée une *Observation* de l'éditeur, datée du 25 octobre 1846.

61. Lettre inédite du marquis de Sévigné à la comtesse de Grignan, sa sœur, sur les affaires de leur maison. Publiée par M. Monmerqué.... Paris, imprimerie de veuve Dondey-Dupré, 1847, in-8°.

Cette lettre, la plus longue de toutes celles qui nous restent de Charles de Sévigné, a été tirée à un petit nombre d'exemplaires. Elle se trouve dans notre tome X, p. 413.

62. Tablettes de voyage par Mme de Monmerqué. Deuxième édition. Suivies de Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis, qui n'ont pas été réunies à sa correspondance. Paris, Ledoyen, 1851, in-18, 104 pages.

A la suite des *Tablettes de voyage*, qui avaient paru d'abord dans le *Journal des Dames*, et qui sont le récit de la visite faite aux *Rochers* par M. et Mme Monmerqué, se trouvent douze lettres, la dernière inédite, précédées de ce titre : *Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis, faisant suite à l'édition de Blaise*, Paris, 1818, et de deux pages d'*Avertissement* signées de M. Monmerqué. Ces lettres comprennent tous les suppléments (moins deux, nos 49 et 50) que M. Monmerqué avait fait paraître depuis le volume des *Mémoires de Coulanges*, à savoir les nos 53, 59, 60, 61 ; de plus les trois lettres à Lenet, publiées d'abord par MM. Vallet de Viriville et Paulin Paris, et enfin une lettre inédite de Coulanges à Gaignières. — Quelques exemplaires ont été tirés sur papier de couleur.

63. Extrait de quelques lettres de Mme la comtesse de Grignan, du chevalier de Grignan, du marquis de Sévigné et de M. de Bussy-Rabutin, évêque de Luçon, qui n'ont point été comprises dans les différentes éditions de Mme de Sévigné; suivi d'un fragment inédit d'une lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan. Troyes, Bouquot; et Paris, Delion, 1854, in-8°; 24 pages, dont 4 d'un *Avertissement* daté de Troyes, le 15 juin 1854, et signé de l'éditeur, M. Corrard de Breban.

Ce petit recueil, tiré à cent exemplaires, comprend : 1° divers fragments, et une lettre entière de Charles de Sévigné, qui avaient été oubliés dans le *Mercure*, où ils avaient paru (dans le premier volume de juillet 1763) sous le titre que leur a gardé M. Corrard de Breban ; 2° un fragment inédit de Mme de Sévigné, donné d'après l'original. Ces lettres et fragments, à l'exception du dernier, venaient du chevalier de Perrin. On trouvera la

lettre de Charles de Sévigné dans notre tome VII, p. 253; deux des fragments au tome V, p. 447, et au tome X, p. 507; le fragment inédit de Mme de Sévigné, au tome X, p. 544; et tous les autres au même tome, p. 566 et suivantes.

64. Lettres de Marie de Rabutin Chantal, marquise de Sévigné, à sa fille et à ses amis. Édition revue et publiée par M. U. Silvestre de Sacy, de l'Académie française. Paris, J. Techener, 1861-1864, 11 vol. in-18.

Cette édition, qui s'imprimait en même temps que la nôtre et a été terminée avant elle, est dédiée à l'Impératrice, et accompagnée d'une préface, de xxxix pages, de M. de Sacy. Elle contient les lettres du volume de Klostermann, même celles qui sont entièrement étrangères à Mme de Sévigné. Pour le reste de la correspondance, elle reproduit le plus ordinairement le texte de l'édition de 1818. Le dernier volume se termine par l'*Histoire généalogique de Bussy Rabutin*, publiée d'après le manuscrit autographe de M. Techener. Les lettres de Mme de Simiane ont été omises.

B. CORRESPONDANCE DE BUSSY.

Parmi les lettres de Mme de Sévigné, celles qu'elle a écrites à Bussy Rabutin sont, comme nous l'avons dit, les premières qui aient été imprimées. Il en parut une, peut-être bien forgée par Bussy, dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*, publiée vers 1665; une autre dans le *Discours* de Bussy *à ses enfants* (1694); puis 21 dans les

Mémoires de Messire Roger de Rabutin, comte de Bussy.... Paris, J. Anisson, 1696, 2 vol. in-4°.

Une autre édition fut publiée la même année en 3 vol. in-12. Ce sont les deux premières éditions de ces *Mémoires;* et voici la dernière :

Mémoires de Roger de Rabutin, comte de Bussy, suivis de l'Histoire amoureuse des Gaules, publiés par L. Lalanne. Paris, Charpentier, 1857, 2 vol. grand in-18.

Les 21 lettres que Bussy publia dans ses *Mémoires*, sans nommer sa cousine, sont toutes des années 1648 à 1657.

Les lettres suivantes, à partir de celle du 21 novembre 1666,

furent insérées dans les recueils des lettres de Bussy. Ce n'est point ici le lieu de faire la bibliographie complète de ces recueils ; ils ne nous ont pas été d'un grand secours, puisque, pour cette partie de la correspondance, nous avions les copies autographes de Bussy. Il nous suffira d'indiquer les éditions originales, en y joignant l'édition la plus récente, qui est en même temps la plus complète, et de toute façon la meilleure.

Les Lettres de Messire Roger de Rabutin, comte de Bussy, lieutenant général des armées du Roi, et mestre de camp général de la cavalerie française et étrangère. Paris, Florentin et Pierre Delaulne, 1697, 4 vol. in-12.

Première édition, publiée par la marquise de Coligny, fille aînée de Bussy, assistée, paraît-il, des conseils du P. Bouhours. Ce recueil contient 247 de nos lettres, le plus souvent altérées et tronquées.

Nouvelles lettres de Messire Roger de Rabutin, comte de Bussy, lieutenant général des armées du Roi, etc., avec les réponses. Paris, Florentin Delaulne, 1709, 3 vol. in-12.

Ces *Nouvelles lettres* sont un complément des *Lettres*, qui en contient 12 de notre collection.

Supplément aux mémoires et lettres de M. le comte de Bussy Rabutin, pour servir de suite à toutes les éditions de ses ouvrages qui ont paru tant en France qu'aux pays étrangers, première et seconde parties. Au monde, 7539417.

Ce supplément, publié dans le cours du dix-huitième siècle, et devenu très-rare, est une compilation, faite sans aucun ordre, qui contient quelques lettres et fragments de lettres de Mme de Sévigné omis dans les deux recueils précédents. Il nous a servi pour dix-huit de nos lettres.

Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy, avec sa famille et ses amis (1666-1693). Nouvelle édition, revue sur les manuscrits et augmentée d'un grand nombre de lettres inédites, avec une préface, des notes et des tables, par Ludovic Lalanne. Paris, Charpentier, 1857-1859, 6 vol. grand in-18.

Deux des lettres de l'édition de 1697, une de Mme de Sévigné et une de Bussy, toutes deux sur la mort de l'abbé de

Coulanges, furent insérées avec quelques légères variantes dans le recueil suivant :

Lettres choisies de MM. de l'Académie françoise sur toutes sortes de sujets; avec la traduction des fables de Faerne, par M. Perrault, de l'Académie française. Paris, J. B. Coigard, 1708.

Les lettres imprimées dans ce recueil (p. 154 et 156) sont dans notre tome VIII, p. 87 et 93.

Nous n'avons pas à donner dans cette Notice la liste complète des ouvrages imprimés, autres que ceux qui viennent d'être énumérés, d'où nous avons tiré des lettres. Ces sources, très-diverses, telles que les œuvres d'autres écrivains (Montreuil, Costar, etc.), les publications périodiques, par exemple la *Bibliothèque de l'École des chartes*, la *Correspondance littéraire*, etc., ont été indiquées, chacune à sa place, dans la *Table générale* qui précède la *Notice bibliographique*.

C. CHOIX NON ORIGINAUX ET EXTRAITS DES LETTRES DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Nous ne relèverons que ceux qu'une raison quelconque nous paraîtra rendre dignes d'attention.

Sevigniana ou Recueil de pensées ingénieuses, d'anecdotes littéraires, historiques et morales, tirées des lettres de Mme de Sévigné, avec des remarques pour l'intelligence du texte. Grignan (Paris), 1756, in-12.

Compilation faite par l'abbé Barral, réimprimée en 1667 et en 1687, comprenant surtout les passages qui se rapportent à Port-Royal.

Lettres choisies de Mmes de Sévigné et de Maintenon, avec une préface et des notes par M. de Levizac, pour servir à l'instruction de la jeunesse. Londres, 1798, in-12.

Ce choix a été plusieurs fois réimprimé : ainsi, chez Dufour, à Paris et Amsterdam, en 1801 ; à Paris, l'an 1803 ; comme ouvrage *destiné à l'instruction de la jeunesse et adopté pour les lycées et les écoles de France par MM. les commissaires du gouvernement ;* à Paris en 1819 ; à Brunswick, Pluchart, 1810 (contrefaçon allemande)

Quelques lettres de Mme de Sévigné. Édition (publiée par Leblond) destinée à la jeunesse et aux maisons d'éducation. Paris, Mlle Charaux, an XI (1803), 3 vol. in-16, avec portrait et carte.

C'est dans ce recueil que fut réunie pour la première fois aux lettres de Mme de Sévigné, une lettre à Coulanges, la dernière qui nous reste d'elle; Fréron l'avait imprimée dans l'*Année littéraire*, en 1768. Voyez notre tome X, p. 381.

Réimprimé à Paris en 1805, puis souvent, soit à Avignon (1813, 1819, 1829, 1839), soit à Paris (1832, 1836), sous ce titre :

Lettres choisies de Mme de Sévigné. Édition destinée à la jeunesse et aux maisons d'éducation. 3 vol. in-18 (avec un précis de la vie de Mme de Sévigné).

Lettres choisies de Mme de Sévigné en français et en anglais; le texte et la traduction en regard. Paris, L. Collin, 1808, 2 vol. in-12.

Lettres choisies de Mmes de Sévigné, de Grignan, de Simiane et de Maintenon, précédées des *Réflexions* de M. l'abbé de Vauxcelles et accompagnées des notes historiques de M. Grouvelle. Paris, Bossange et Masson, 1810, 2 vol. in-12, avec portrait.

C'est un choix fait dans l'édition de Grouvelle (n° 36); il a été réimprimé à Paris, tantôt en 2 volumes in-12, tantôt en 3 volumes in-18, en 1810, 1817 (deux fois), 1825, 1826, et en 1834 à Milan (A. Fontana, 2 vol. in-32, faisant partie de la *Biblioteca portatile latina*, *italiana e francese*).

Choix de lettres de Sévigné (*sic*). Édition destinée à la jeunesse et aux maisons d'éducation. Paris, Jusserand, 1810, 3 vol. in-18, avec portrait.

Lettres choisies de Mmes de Sévigné, de Grignan, de Simiane et de Maintenon. Nouvelle édition avec portraits. Paris, Robert, 1813, 3 vol. in-18.

Réimprimé à Paris, en 1816, 1823, 1825 (à Alais, en 1826), 1827, 1828, 1833, et en 3 volumes in-32 en 1828 et 1829.

Lettres choisies de Mmes de Sévigné, de Grignan, de Simiane et de Maintenon, pour servir de modèle aux jeunes personnes dans le style épistolaire, par J. R. Masson. Ornées du portrait

de Mme de Sévigné peint par Mignard, et de celui de Mme de Grignan, sa fille, par Petitot, d'après les originaux que la famille en possède. Paris, H. Bossange, 1835, 2 vol. in-12; Paris, Pougin, 1816, 4 vol. in-18.

Même choix de lettres que l'article précédent. — Réimprimé, sans les lettres de Mme de Maintenon, à Avignon, Guichard aîné, 1818-1819, 3 vol. in-18.

Esprit de Mmes de Sévigné et de Maintenon, ou choix de ce qu'il y a de plus piquant dans leurs lettres. Paris, Saintin, 1819; Paris, Saintin, 1824. 2 vol. in-32, avec portrait.

Choix moral de lettres de Mme de Sévigné, précédé d'une notice sur sa vie et ses ouvrages et orné de son portrait. Paris, A. Boulland et Cie, 1824, 3 vol. in-12.

Attribué à M. Victor Hugo; faisant partie de la collection qui a pour titre : *Choix moral de lettres.*

Lettres choisies de Mme de Sévigné et de ses amis, à l'usage de la jeunesse; publiées par M. de Monmerqué. Paris, J. J. Blaise, 1829, 2 vol. in-18.

Faisant partie de la *Bibliothèque des familles chrétiennes.*

Choix de lettres morales de Mmes de Sévigné, Grignan, Maintenon et Simiane, à l'usage des maisons d'éducation; précédé d'une notice, par Charles Nodier. Paris, Lavigne, 1835, 2 vol. in-12, avec portrait.

Nouveau choix de lettres de la marquise de Sévigné, à l'usage des maisons d'éducation et des jeunes personnes qui veulent se former le goût dans le genre épistolaire, par Mme ***. Lyon, Périsse, 1835, 2 vol. in-18. Réimprimé chez les mêmes, à Lyon, en 1838, 1842, 1852, 1855, 1862.

Nouveau choix de lettres de Mme de Sévigné, spécialement destiné aux petits séminaires et aux pensionnats de demoiselles; par M. l'abbé *** (l'abbé Allemand). Valence, 1837, 3 vol. in-18.

Réimprimé avec le nom de l'auteur, à Tours, chez Mame, 1 vol. in-8°, en 1842, 1851, 1856, 1858, 1859, 1861, et faisant partie de la *Bibliothèque de la jeunesse chrétienne.*

Lettres de Mme de Sévigné, précédées de son éloge par Mme Tastu, qui a obtenu le prix d'éloquence décerné par l'Académie française, dans la séance du 11 juin 1840. Paris, F. Didot, 1843, 1 vol. in-18, avec portrait.

Réimprimé avec un extrait du rapport de M. Villemain, en 1845, in-18 et in-8°, et in-18 en 1858, 1860, 1862.

Choix de lettres de Mme de Sévigné, par M. S. de Bernon, directeur d'un grand séminaire. Limoges, Barbou (1845), 2 vol. in-12.

Faisant partie de la *Bibliothèque chrétienne et morale*, approuvée par Mgr l'évêque de Limoges.

Beautés de Mme de Sévigné, ou choix de ses lettres les plus remarquables sous le rapport de la pensée et du style. Recueillies et publiées pour l'instruction de la jeunesse, par M. de Vallombreuse, ancien principal de collége, 1 vol. in-12, Paris, P. Maumus, sans date.

Beautés des lettres de Mme de Sévigné, ou choix de ses lettres les plus remarquables sous le rapport de la pensée et du style. Recueillies et publiées, pour l'instruction de la jeunesse, par Mmes Courtin.... Limoges, M. Ardant frères, 1852, in-12.

Republié in-18, soit à Paris et Limoges, soit à Limoges, en 1854, 1856, 1859, 1861, 1862.

Lettres de Mme de Sévigné. Nouveau choix publié par Hilaire le Gai. Paris, Passard, 1852, 1857 et 1860, in-32.

Lettres de Mme de Sévigné, précédées d'une notice historique et littéraire (par Ch. Nodier). Paris, Furne, 1855, in-8° (et 1860).

Le Cœur d'une mère. Choix de lettres de Mme de Sévigné, avec des notes grammaticales, historiques et littéraires à l'usage des écoles. Par A. Peschier. Stuttgart, 1855, in-8°.

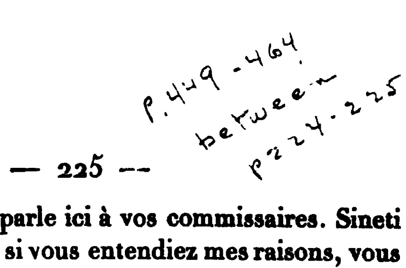
Lettres choisies de Mme de Sévigné, par C. Fallet. Rouen, Megard, 1856, in-12.

Faisant partie de la *Bibliothèque morale de la jeunesse*.

Sévigniana. Esprit des lettres de Mme de Sévigné. Édition suivie de notes historiques et publiée par Anagramme Blismon (Simon Bloquel). Paris, Delarue, s. d. (1857), 2 vol. in-32.

Faisant partie de la *Bibliothèque amusante. Élite des Ana*.

Lettres choisies de Mme de Sévigné, accompagnées de notes et remarques à l'usage des institutions et des pensionnats, par Pascal Allain.... Paris, J. Delalain, 1859, in-18.



je vous en prie ; j'en parle ici à vos commissaires. Sineti est un rigoriste ; mais si vous entendiez mes raisons, vous verriez qu'il n'y a point de règle sans exception. On parle beaucoup de vous pour Toulon[2] ; je desire tout ce qui peut vous rendre heureux, Monsieur, et que vous m'aimiez toujours. 1735

---

129. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT[1].

20 août 1735.

Vous m'inquiétez beaucoup, Monsieur, avec votre fluxion sur la poitrine : vous dites cela comme si vous ne disiez rien ; donnez-moi de vos nouvelles, je vous en conjure : je n'ai pu savoir celles que vous mandez à d'Orves[2] ; il est à Toulon, et moi toujours à Marseille, où j'achève ce terrible mois d'août, jusqu'au 27 que d'Orves doit arriver à Belombre, mais pour peu de jours ; je lui enverrai demain votre lettre et il me mandera ce qu'elle contient. Tout le monde vous donne l'intendance de Toulon, et moi, si elle vous plaît, je vous la donne aussi. Ce qui me réjouit et me fait rire, c'est que l'on commence ici à vous regretter ; et moi je leur ris au nez, et je leur dis que c'est bien fait et qu'ils ne vous

2. Voyez la lettre suivante : d'Héricourt fut en effet nommé intendant de la marine à Toulon, mais non, ce semble, du vivant de Mme de Simiane : voyez la suscription de l'avant-dernière lettre, ci-après, p. 277.

Lettre 129. — 1. Cette lettre a été publiée pour la première fois dans l'édition de 1818, où elle est datée de 1731 ; mais ce qui est dit de la santé de Mme de Bonneval, et surtout de l'intendance de Toulon, nous la fait croire postérieure à la lettre précédente du 13 août 1735. Mme de Beaurecueil d'ailleurs ne fut mariée qu'en 1732, et l'intendant de la Tour, si c'est de lui qu'il s'agit dans la lettre, ne vint en Provence qu'en 1735.

2. Voyez ci-dessus, p. 80, note 7.

1735 méritent pas : les hommes sont étranges. Sineti[3] part ; il va vous joindre.

Si par hasard les bruits d'intendance sont fondés et que vous n'ayez pas établi le pauvre Boismortier[4], tout nous échappera : pensez-y un peu, Monsieur ; une survivance assure tout : enfin il est sous votre protection. M. de la Tour[5] a eu deux accès de fièvre, ce n'est plus rien ; mais qui n'a pas été malade ? qui a pu résister à cette canicule ? Pour moi, je l'ai eue tout entière dans les boyaux : quatre gouttes de pluie ont un peu rafraîchi l'air, et *les entrailles de Madame*[6]. Mme de Bonneval[7] se porte bien ; la belle Mme de Beaurecueil[8] a la petite vérole à Sisteron. *Pouponne* est à l'engrais chez Villemont[9] : elle est précisément comme vos jolis poulets. Les chevaliers vous saluent très-humblement ; et moi, sans tant de façon, je vous aime de tout mon cœur, Monsieur. Et Mme d'O, que je suis aise qu'elle ne change point ! Ayez la bonté de lui dire mille choses pour moi, Monsieur.

3. Voyez ci-dessus, p. 132, note 1.

4. Boismortier était un chirurgien auquel Mme de Simiane portait de l'intérêt. Voyez ci-dessus, p. 162.

5. Voyez ci-dessus, p. 198, note 4.

6. Allusion au commencement de la première scène du premier acte du *Malade imaginaire*.

7. Julie-Adélaïde de Forbin d'Oppède, femme de Roux de Bonneval, conseiller au parlement de Provence, ou sa belle-fille d'abord appelée *Mme de la Fare* : voyez ci-dessus, p. 152, note 1, et p. 189, note 4.

8. Marie-Françoise de Jouffrei de Châteaubon, de la ville de Sisteron, épousa en 1732 Jean-Joachim de Laugier, seigneur de Beaurecueil, Roqueshautes et Rousset, conseiller au parlement de Provence.

9. Voyez ci-dessus la lettre du 15 mars 1735, p. 209 et note 3, et ci-après celle du 8 août 1736, p. 246.

130. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT. 1735

Du samedi 10 septembre, pour lundi 12, 1735.

Je voudrois savoir tous les jours de vos nouvelles, Monsieur, à quoi vous en êtes de vos affaires, si vous finirez, si vous êtes bon, si vous êtes méchant, si vous lâchez tout, si vous vous soutenez : enfin l'intérêt que je prends à vous ne sauroit être ni plus vif ni plus sincère, et de là arrive que l'ignorance où je suis m'afflige; et cependant j'élève mes mains au ciel, comme Moïse : tirez-moi, s'il vous plaît, de cette posture gênante.

Je n'ai que des horreurs à vous apprendre de ce pays-ci. La Boulie à la dernière extrémité : j'attends à tous les instants sa mort, et son état est tel, que ce moment soulagera ses amis. L'étrange aventure de Monsieur le premier président vous affligera véritablement : on ne peut rien imaginer, en deçà de la mort, de plus cruel que de voir brûler jusqu'aux cendres une maison étrangère et d'emprunt, au hasard d'être brûlé soi-même dans une campagne, sans secours. Je ne sais encore tout cela qu'imparfaitement; mais ce que je sais, c'est que celui qui a été cause de ce malheur, quel qu'il soit, mériteroit une grande punition. Cette affaire va coûter un argent immense, et des soins et des inquiétudes. Voilà un début en Provence qui les en dégoûtera ; pour moi, ici dans ma solitude, j'en suis émue, touchée, en colère, comme si cela me regardoit. J'ai écrit à Mme de la Tour, pour lui faire mon compliment ; elle me contera apparemment le détail de cette aventure. J'attends ici lundi (qui est après-demain, jour que cette lettre partira) M. le président de Ricard et Ginieis[1]; et je n'ai eu jusqu'ici que

Lettre 130. — 1. Voyez ci-après, p. 266.

1735 Dantelmy[2] et le chevalier, c'est-à-dire rien, au moins pour le dernier, car il court les bastides. Il fait un temps à souhait : je me trouve très-bien de la solitude, et avec tout cela les matins et les soirs commencent à être froids et humides ; ma machine s'en ressent, et quittera tout ceci à la fin du mois. Si vous étiez à Marseille, j'irois passer huit jours avec vous à la ville ; si je vis, ce sera pour l'année prochaine.

Voici, Monsieur, une très-humble requête : quelque intérêt que j'y prenne, je ne voulois point absolument m'en charger, ni vous importuner. Mais on m'a assuré que ce jeune homme[3] (de trente ans pourtant) vous étoit connu, qu'il vous avoit été présenté, que vous l'aviez trouvé digne de votre attention et tel que vous les voulez à présent : de bonne famille, de figure avenante, belle écriture, mœurs excellentes, en un mot toutes les perfections que vous exigez ; de plus quatre places vacantes. On m'a dit cent fois cette parole qui m'impatiente toujours : *Un mot de vous, Madame, un mot de vous à Monsieur l'Intendant, et tout est fait.* Je le dis donc ce mot, Monsieur, et j'y ajoute que sincèrement et véritablement, si vous pouvez me faire ce plaisir, j'y serai très-sensible. Je suis un peu honteuse de vous importuner si souvent ; mais que faire ? c'est le malheur de la place où vous êtes d'avoir une Madame de Simiane à vos trousses, et qui veut ce qu'elle veut. Je n'affectionne pas tout[4] de même ; vous sentez bien quand le cœur

2. Voyez ci-après, p. 231, note 2.

3. La note suivante, d'une écriture différente, était jointe à la lettre originale : « Joseph Napollon de Cypriani, âgé de trente ans, fils de famille ; son père a été consul de Marseille. » (*Note de l'édition de* 1818.)

4. « Je n'affectionne pas tous de même » dans l'édition de 1818 ; mais *tout*, qui est dans l'édition de 1773, nous paraît être la bonne leçon : *tout* répond mieux à *ici* qui est un peu plus loin (*le cœur est ici*).

parle : il est ici, par rapport aux personnes qui se sont adressées à moi. Faites-moi donc cette grâce, je vous en conjure, et que l'article de votre réponse se puisse détacher de la lettre que j'espère que vous m'écrirez, afin que je la montre. Si elle donne de l'espérance, j'en aurai joie et reconnoissance. Adieu, Monsieur : portez-vous bien ; aimez-moi toujours. Les cousins et *Pouponne* vous font la révérence très-humble ; et moi, que n'aurois-je point à vous dire? vous savez ce que je vous suis, Monsieur, et combien tendrement. 1735

La Boulie est toujours très-mal[5], il est aux abois, il n'attend plus que le dernier moment. Je vais dans ce moment à la ville : que n'y êtes-vous, Monsieur!

---

131. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT[1].

A Belombre, ce 25 septembre 1735.

Que je suis aise, Monsieur! que je suis aise! que je suis contente! vous voilà en paix, vous voilà avec la terre du Boulay[2]. On vous a cassé bras et jambes : eh bien, ils reviendront ; à qui voulez-vous que l'on donne ces membres dispersés ? il faudra bien qu'ils se rejoignent au corps : ce sera l'affaire de la partie la plus noble de vos individus à l'un et à l'autre. Je vous félicite de tout mon cœur ; venez, Monsieur, venez : vous ne me trouverez plus à Belombre, mais je suis sur votre passage, et saurai vous arrêter en chemin. J'aurois beau-

5. « La B.... est toujours plus mal. » (*Édition de* 1773.)
Lettre 131. — 1. Cette lettre a été publiée pour la première fois dans l'édition de 1818.
2. Celle qui fut érigée en marquisat en 1749. Voyez ci-dessus, p. 57, note 1.

1735 coup de choses à vous dire, mais je pars dans l'instant pour aller dîner à Marseille, où je reconduis M. le président de Ricard, qui a passé ici quinze jours sans le savoir. Le voilà qui vous félicite de tout son cœur, et moi je vous embrasse bien tendrement. La Boulie est toujours très-mal; je ne croyois pas le revoir, mais ce spectacle affreux m'est réservé. Je vous recommande le pauvre Boismortier, Monsieur : au nom de Dieu, ne revenez pas sans répandre sur lui les faveurs d'en haut.

Je pars le 2 d'octobre pour Marseille, j'y serai trois ou quatre jours, et de là à Aix.

---

*132. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1].

A Aix, le 17 octobre 1735.

L'abbé Poulle vous a tout dit, mon cher Marquis, hors ce qu'il falloit vous dire, qui est que j'étois revenue malade de Belombre, que c'étoit pour cela que je ne vous écrivois pas. Je vous écris donc aujourd'hui pour vous dire que je ne vous écris pas : n'est-ce pas ainsi que parloient les Goths ? Vous saurez que j'ai des vapeurs tierces qu'on ne veut pas honorer du nom de fièvre; cela m'occupe la tête au point que je n'en puis rien tirer. Les reproches sur ce que vous n'êtes point venu à Belombre, et vos regrets plus polis que sincères, seroient un article trop fort à traiter aujourd'hui, et vous vous apercevriez peut-être un peu trop de la cause de mon mal, qui est

Lettre 132 (inédite, revue sur l'original). — 1. Les mots *C'est moi*, placés en guise de signature au bas du premier alinéa, sont seuls de la main de Mme de Simiane. Tout le reste de la lettre a été écrit par un secrétaire.

une bile en mouvement : je vous abandonne donc au flegme de Mme d'Hennebie. Je vous dirai avec cela que la Boulie est toujours plus mal, que Dantelmy[2] part demain pour le royaume d'Ancezune[3], et qu'il compte de trouver et de porter assez de feux pour braver les plus fiers glaçons ; le chevalier[4] va chercher ceux de ses montagnes : je reste seule ; et toujours votre bien fidèle servante et à Mme de Caumont 1735

C'est moi.

Recevez, je vous en supplie, Monsieur, les très-humbles et très-tendres compliments du secrétaire.

Si la paresse ou l'oubli ont fait supprimer à l'abbé Poulle l'article de ma santé, sans contredit sa modestie l'aura arrêté sur le plaisir qu'il nous a fait de nous venir voir, sur nos regrets de l'avoir gardé si peu et sur ceux de perdre un homme d'une si aimable et si douce société. Permettez au secrétaire et à moi de l'embrasser ici, mon cher Marquis.

2. Ce doit être un petit-fils d'Alexandre d'Antelmy, marié en 1466 à Gabrielle d'Orgon. Les d'Antelmy ont un article dans l'*État de la Provence* de l'abbé Robert de Brianson ; mais ils devaient être éteints à l'époque du nobiliaire d'Artefeuil, qui n'en parle pas : voyez ci-dessus, p. 151, note 7.

3. Comme on le voit ci-après, p. 234, la terre de Caderousse, dans le comtat Venaissin. Elle appartenait alors à Joseph-André Cadart, marquis d'Ancezune, duc de Caderousse, qui porta longtemps le nom d'Ancezune, brigadier des armées du Roi (petit-fils de celui dont Mme de Sévigné raconte un si vilain trait, tome VI, p. 211), marié à l'une des filles du ministre Torcy, dont il n'eut pas d'enfants (voyez ci-dessous, p. 278 et note 1). Le titre de ces ducs d'Avignon (voyez Saint-Simon, tome VIII, p. 414) passa par héritage aux Gramont Vachères, aujourd'hui Gramont Caderousse.

4. Sans doute le chevalier de Castellane, dont Mme de Simiane parle souvent.

1735

133. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 17 octobre 1735.

La date de votre lettre me met du baume dans mon sang, Monsieur : vous voilà donc au Boulay, terre aimable, terre desirée, mais non *terre promise*, et pourtant cédée; jouissez-en longues années. Je vous rends mille grâces pour le pauvre Boismortier; c'est votre ouvrage, Monsieur : il faut le finir, s'il vous plaît.

Vous renvoyez bien loin votre retour; je voudrois fixer le soleil qui me brûle dans ce moment, pour vous recevoir; vous ne serez en nul lieu du monde vu et embrassé avec autant de sincérité et de tendresse, que dans ce petit cabinet, soyez-en bien persuadé. La Pauline qui court les cheminées d'autour de Paris[1] ne ressemble guère à celle qui vous attend; et par-dessus bien des années, et les changements qu'elles apportent, il m'en survient tous les jours depuis quinze jours que je suis de retour de Belombre, par une petite chose tierce qu'on ne veut pas honorer du nom de fièvre, mais vapeurs qui me tracassent, qui me minent, et occupent[2] ma pauvre tête au point de n'en pouvoir rien tirer. La Boulie est un cadavre tout pourri qui n'a plus que la voix; mais elle est si forte, que l'on croit qu'elle ira[3] encore loin. Adieu, Monsieur : *Pouponne*, le chevalier, tout cela vous respecte et vous aime; et moi je finis (car je n'en puis plus), ayant encore cent mille choses à vous dire.

Je n'ai pu aller encore au pavillon rendre mes devoirs

Lettre 133. — 1. La Pauline des lettres de Mme de Sévigné. La première édition de Perrin avait paru au mois de juillet de l'année précédente : voyez ci-dessus, p. 189.

2. « .... et qui occupent. » (*Édition de* 1773.)

3. « .... qu'il ira. » (*Ibidem.*)

à Mme de la Tour. Elle vint l'autre jour me voir, mon beau salon, mon beau soleil; nous étions trois; aimable conversation : elle y fut deux heures; et quand elle voulut partir, je l'arrêtai, et je lui dis : « Demeurez, Madame; peut-être que de plus d'un an vous ne serez si bien, ni en si bonne compagnie. » Que dites-vous de mon effronterie? Et cela étoit vrai. Ils sont toujours bien aimables vos chers parents. M. Perrin vous donnera peut-être quelque chose pour moi; vous voudrez bien vous en charger : ne lui laissez pas ignorer votre départ, s'il vous plaît. 1735

---

134. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 14 novembre 1735.

Vous avez bien raison, Monsieur, de me croire extrêmement affligée de la mort du pauvre la Boulie[1]. Si vous saviez ce que je perds, vous en connoîtriez toute l'étendue; les fonctions de son amitié ne ressembloient point à celles des autres. On peut trouver un ami tendre, solide, secret (celui-là est plus rare); mais véridique jusqu'à la brutalité, ne vous passant rien, prévoyant tout, grondant toujours, et cependant ne mettant jamais d'humeur dans ses gronderies, ni de soupçon du principe dont elles viennent : où trouve-t-on tout cela? Je crois à présent faire autant de sottises que de pas. Mais vous, Monsieur, vous perdez aussi plus que vous ne pensez : cet homme vous étoit infiniment attaché; je puisois dans sa bonne tête les petits avis que je prenois la liberté de vous donner quelquefois. Enfin nous n'aurons qu'à nous bien

Lettre 134. — 1. Voyez ci-dessus, p. 72, note 1.

1735 tenir tous. Au surplus, la dose de mon attachement pour vous, mon cher Monsieur, n'a pas besoin d'un renfort qui[2] nous coûte tant; mais je suis bien sensible à la pensée qui vous est venue de vouloir remplir ce vide : je l'accepte de tout mon cœur; mais grondez-moi quand le cas y écherra : je ne vaux rien que battue. Dieu écarte bien de moi tous les soutiens humains : vous voilà à deux cents lieues, d'Orves à mille, et celui-ci avec un nouvel emploi, dont je suis bien aise assurément, mais qui me l'ôte totalement; car il voudra exactement résider à Toulon, et c'est pour moi comme s'il étoit à Cadix. Enfin, il faut faire comme on peut, et s'attacher à ce qui est immuable. J'entends votre logogriphe, mais point du tout les raisons qui ont écarté l'aimable Angloise, dont je suis bien fâchée. Vous me direz tout cela quelque jour, et moi je vous garde bien des choses; aussi je suis dénuée de secours[3] pour l'écriture : le chevalier est chez son père[4]; Dantelmy est à Caderousse; reste *Pouponne*, qui est bien touchée de l'honneur de votre souvenir, mais qui ne peut encore me servir; mes yeux sont foibles : *ergo*[5] je vous quitte. Il n'est plus question de vapeurs; cette chose tierce étoit venue sans savoir pourquoi, elle est demeurée un mois sans se nommer, elle est partie sans prendre congé, et on ne lui a opposé ni médecin, ni médecine : quelques bouillons de poulet ont fait l'affaire. Et savez-vous ce que c'étoit (je vais vous dire bien du mal de moi)? Les grandes frayeurs du tonnerre qu'il n'a point fait m'avoient gâté le sang à Belombre : de façon que par ordre des médecins on me fait une cache

2. « .... de renfort qui.... » (*Édition de* 1818.)
3. « .... du secours. » (*Ibidem.*)
4. Sur le père des Castellane, voyez ci-dessus, p. 41, note 2; mais vivait-il encore, ou y a-t-il ici quelque altération du texte ?
5. *Ergo*, « donc. »

actuellement, et bien d'autres petites affaires qui vous surprendront; et pour le coup je suis à vous au mois de mai prochain. M. de la Tour tient l'assemblée[6]; Madame n'y est point, et je dîne avec elle aujourd'hui chez les Bandols; Madame votre sœur est à sa campagne; et moi à vous, Monsieur, avec une fidélité et une tendresse inexplicable et bien vraie. 1735

---

135. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT[1].

Du 9 décembre 1735.

Voici une distraction, si je ne me trompe : un paquet contre-signé Maurepas, et une lettre qui dit : « Ce n'est pas lui, mais c'est de sa part; » ne faudroit-il pas croire que c'est M. de Maurepas qui me fait des compliments? et point du tout, c'est Monsieur le Comte[2] : ils ne m'en sont pas moins chers assurément, et je n'y mets pas même de comparaison, mais j'ai voulu relever la distraction. Au fait, je suis charmée des amitiés que vous avez reçues de ce prince. Eh bien! Monsieur, vous le voyez, comme toutes les tristes chimères que nous nous faisons s'évanouissent, combien la crainte nous éloigne du vrai, combien notre imagination nous grossit et défigure même les objets! Pour moi, je me sais bon gré d'avoir tout vu dans un juste point de vue; c'est que j'ai regardé à travers votre cœur, et la candeur de votre âme : ainsi toutes mes idées sont à votre profit. Venez donc,

6. L'assemblée des communautés à Lambesc, qui fut ouverte cette année-là le 14 novembre.

Lettre 135. — 1. Cette lettre a été publiée pour la première fois dans l'édition de 1818.

2. Le comte de Toulouse.

1735 Monsieur, aise, content, tranquille, et persuadé de la joie que j'aurai de vous embrasser. Venez me consoler de tout ce que j'ai perdu : veuillez le remplacer, j'en ferai de bon cœur les avances. Je suis affligée de la mort de Madame la chancelière[3]; elle avoit de la bonté pour moi. Mon Dieu! combien j'ai aimé cette maison! combien Monsieur le chancelier a dédaigné mon attachement! tout est pour le Prieur; ainsi je ne me plains pas. J'écrirai à Monsieur le Comte pour le remercier de son souvenir, et encore plus de ce qu'il vous aime. Je vous remercie de tout ce que vous voulez bien m'apporter; j'espère au moins que ce ne sera pas la clef de ma maison. Je ne sais si cette lettre arrivera à temps pour vous trouver encore. Je souhaite bien que non, et je vous présente le respect du chevalier et la redevance de *Pouponne*.

1736 136. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 16 janvier 1736.

Voici, Monsieur, une grande affaire, mais affaire des plus sérieuses qui aient passé par vos mains, et sur laquelle il faut, s'il vous plaît, ne me point éconduire : écoutez bien.

Voici une lettre de l'abbé Poulle[1], qui est bien jolie; elle est déjà ancienne, dont je suis honteuse. Je n'y ai point répondu; cela est trop fort pour moi : j'avois chargé le marquis de Vence de ce service, et de me faire une jolie épître; il ne laisse pas de versifier assez bien;

3. Anne-Françoise le Fèvre d'Ormesson, femme du chancelier d'Aguesseau, morte le 1er décembre 1735. Ils s'étaient mariés le 4 octobre 1694. Voyez tome X, p. 145, note 7.

Lettre 136. — 1. Voyez ci-dessus, p. 191, note 4.

mais soit paresse, soit que son style soit trop relevé, et qu'il n'ait pas 1736

> Fait les *muses à* son badinage,
> Il a planté là cet ouvrage.

On crie cependant à Avignon, où j'ai annoncé une réponse et dit qu'on se donnât patience. Mais qui la fera, cette réponse ? Ce sera M. d'Héricourt : oui, lui-même. Il connoît les acteurs, il sait l'aventure du pont Saint-Giniez[2], contée par M. de Ricard ; de belles *bastidanes*[3] qui en passant firent de grands éclats de rire, en voyant lui, et la Boulie qui se redressoit, qui se campoit sur sa canne, qui rajustoit sa perruque.

L'aventure de Dantelmy est que passant un jour maigre à dîner au moulin du Vernègue, on lui offrit du gras aussi bien qu'à toute la compagnie, qui le refusa ; et alors la maîtresse du logis en colère leur dit : « Messieurs, vous faites bien des façons ; il y a là-haut un père capucin qui n'en fait pas tant, et qui mange à lui tout seul une bonne perdrix et une bécasse. » Or ledit révérend avoit la face large comme la lune, et vous le connoissez bien.

Pour *Pouponne*, cela s'entend ; le baron, le chevalier et mon estomac, vous entendez tout cela.

Il faut donc, et je vous en supplie, nous tirer de ce mauvais pas ; souhaiter une bonne année dans son goût à cet abbé, de la part de tous les nommés, et surtout ne rien faire de trop beau, car il ne nous faut qu'un badinage ; et celui qui a mis l'Euvone dans un seau est seul capable de répondre à cette lettre ; mais il nous la

2. Saint-Giniez est tout près de Belombre : voyez ci-dessus, p. 58, note 3.
3. Voyez ci-dessus, p. 143, note 2.

1736 faut bientôt, et comme cet ouvrage doit être celui d'une imagination vive et prompte, les premiers traits font notre affaire. Ne dites pas non, pour l'amour de Dieu. On ne vous déclarera point si vous voulez, et je m'engage d'avance à adopter l'ouvrage. Adieu, Monsieur : ne craignez point les négligences; c'est moi qui parle, et vous savez nos priviléges.

Renvoyez-moi la lettre de l'abbé, je vous en prie : personne ne sait tout ceci.

---

137. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

25 janvier.

Oh! Monsieur, quel présent! le beau présent! le magnifique, le rare présent[1]! Dieu vous le rende! Je ne m'attendois ni[2] à la promptitude, ni à la perfection de cette faveur : j'en fais de toute façon et en tous sens[3] le cas que je dois, et vous en remercie de toute l'étendue de mon cœur.

Vous avez défendu à Majastres de passer à Aix, mais non pas de revirer de bord. Le diable le bat un peu; il va à Marseille, où tout est, dit-on, en mouvement, pour être employé à une expédition : je souhaite que mon cousin le soit, puisqu'il le desire avec tant d'ardeur. Le voilà, il vous dira lui-même ses pensées[4].

Voici une prière que je ne puis pas me dispenser de vous

Lettre 137 (revue sur l'original). — 1. Dans l'édition de 1773 : « le beau présent! le magnifique présent! le rare présent! »

2. « Je ne m'attendois pas ni, etc. » (*Édition de* 1773.)

3. « et en tout sens. » (*Ibidem.*)

4. Tout ce qui suit, sauf le dernier alinéa, a été supprimé dans l'édition de 1773.

faire, Monsieur. Ce pauvre Denis qui a été en prison, qui est ruiné de fond en comble[5] pour toutes les misérables affaires Cadière, qui avoit fait une petite fortune en épousant la sœur de la le Couvreur[6], et qui négocioit à Marseille son pauvre petit bien, quand on l'a enfermé, et sa femme aussi : ce Denis donc, réduit aujourd'hui à la misère, m'est venu prier de vous demander une place de contrôleur au parc qui vient de vaquer, à ce qu'il dit; jugez s'il l'aura, mais enfin il faut que je vous le demande. Majastres vous dira le reste. Il est bien vrai que si je pouvois faire plaisir à ces pauvres misérables, ce seroit grande charité, et je le ferois de bon cœur; mais ceci ne me paroît pas demandable, quoique demandé. 1736

Voilà donc le pauvre Olivier perdu! C'est grand dommage assurément, et je sens cette perte pour vous, Monsieur, qui l'aimiez et qui faisiez usage de son aimable et bel esprit.

Je vous supplie, Monsieur, de vouloir me donner un éclaircissement sur une chose que je ne sais que depuis peu, et encore fort imparfaitement. Mais permettez que je soulage mes yeux.

Je[7] ne sais si vous vous souvenez que l'ouvrage de M. Gros sur Belombre[8] n'est pas original, que c'est une traduction[9] d'une lettre en vers très-jolie, dont je n'ai jamais pu savoir l'auteur; que j'eus pour objet de le

5. Dans l'autographe : « de fonds en comble. »
6. Barbier, tome II, p. 95, parle d'une sœur d'Adrienne le Couvreur à qui celle-ci laissa en mourant (23 mars 1730) une petite pension viagère.
7. Cet alinéa est de la main d'un secrétaire.
8. Voyez ci-dessus, p. 165.
9. En provençal : voyez ci-dessus, p. 165, note 8.

1736 découvrir quand j'en fis faire la traduction : rien n'ayant pu réussir, ni me faire parvenir à cette découverte, il a bien fallu prendre patience. Mais voici ce qui m'a été dit depuis peu : c'est qu'à l'impression des ouvrages de Gros, l'auteur de l'original françois s'est enfin montré, qu'il alla trouver le libraire et l'imprimeur, qu'il lui fit de grands reproches du vol qu'on lui avoit fait, et qu'il a exigé que M. Gros déclareroit le vrai de toute cette histoire, lequel seroit inséré dans quelque mercure ou journal ; et qu'enfin cet auteur est M. Garanacques. Or, Monsieur, c'est un ouvrage parfait et charmant que le sien, et ce qui fait que je vous en parle aujourd'hui, c'est que j'en ai la tête toute remplie, l'ayant lu hier avec tout ce qu'il y a de plus connoisseurs, qui l'ont admiré, relu dix fois, et trouvé charmant. Si tout ceci est vrai, premièrement vous le saurez, et puis vous saurez encore pourquoi M. Garanacques s'est caché si longtemps, et pourquoi il a fatigué mon admiration, mes éloges et ma reconnoissance à chercher dans tous les pays l'auteur d'un si joli ouvrage. Dès que vous aurez eu la bonté de me donner un éclaircissement là-dessus, je rappellerai bien aisément des idées que le temps avoit un peu assoupies, et je ferai mon devoir.

Me revoici pour vous donner mes tendres bonjours[10]. Je crois qu'il est inutile de vous recommander mon cousin et de lui rendre[11] dans l'occasion présente vos bons et utiles services : vous savez, Monsieur, qu'il mérite un peu vos bontés, et vous n'ignorez pas l'intérêt que j'y prends.

10. « Me voici pour vous donner mille tendres bonjours. » (*Édition de* 1773.)
11. « .... et de vous prier de lui rendre, etc. » (*Ibidem.*)

138. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

1736

Du 26 février 1736.

Voila des monstres[1], Monsieur : j'en ai gardé un petit brin pour envoyer au marquis d'Antin, qui se mit à mes genoux pour en avoir ; mais je ne vous ai point fait de tort, et ce sera la dernière friponnerie : vous aurez dorénavant tous les monstres du pays Vençois. Mme de Vence se flatte que l'âge, la maladie et les austérités la mettront bientôt au rang des monstres qui vous sont destinés.

Je vous pardonne, Monsieur, de ne pas écrire, dès que vous promettez de venir parler vous-même ; venez donc, et ne nous traitez pas plus mal que Toulon, où vous avez fait un séjour fort honnête.

Dans la quantité des grâces que je vous demande, vous sentez bien le degré de part que j'y prends : ordinairement c'est point du tout ; mais par-ci par-là il y a des choses qui me tiennent au cœur et qui en partent. Il y en a une de cette espèce, mais je ne veux pas vous a dire tout à fait ; je veux seulement vous prier de me mander loyalement, cordialement et sincèrement si vous avez quelque vue et quelque engagement pour la place de Gerbier. Je sais que le R. P. de Pézenas lorgne cette place, qu'il a des protections : sa robe n'en laisse pas douter ; mais peut-être ne voudra-t-on pas revêtir d'un emploi le membre d'un corps qui s'attribue tout, et qui tient bien ce qu'il tient une fois : raison qui devroit éloigner ce Père dans cette occasion. Mais tant y a, est-ce là votre choix, votre goût, votre penchant ? dites-le-moi vrai, et selon votre réponse, je parlerai ou

Lettre 138. — 1. Sans doute encore de ces citrons extraordinaires dont il a été question ci-dessus, p. 198 et 199.

1736 me tairai; et cependant je vous prie de me garder le secret de tout ceci.

Je vous fais mon compliment, Monsieur, sur le beau mariage de Mlle du Pré[2]. Je vaque à un gros rhume qui m'a empêchée d'aller rendre mes devoirs à l'Intendance; mais on y est bien persuadé, du moins je m'en flatte, de ma sensibilité pour tout ce qui les touche.

Et vous, Monsieur, ne savez-vous pas bien que personne ne vous est plus attaché que moi?

Mme de Vence vous remercie de son portier. Si je voulois, je me plaindrois bien; mais c'est à M. de Sineti que je dois mon mécontentement.

Et nos chemins de Belombre, Monsieur, y travaille-t-on? Il ne faut pas rendre inutiles les bontés de Mme de la Tour : vous y êtes intéressé pour Belle-Isle.

---

139. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 28 février 1736.

Il est vrai que ces monstres n'étoient pas assez monstres[1], et d'ailleurs trop desséchés. J'ai pensé ne pas envoyer les cinq ou six que je vous ai volés pour le mar-

2. Sœur de la première présidente (voyez ci-dessus, p. 198, note 4): Anne-Louise-Françoise du Pré, fille de Louis-François du Pré, seigneur de la Grange Blesneau, conseiller au Parlement, et d'Anne-Louise Robert, épousa quelques jours après (le 29 février) Jean-Baptiste-Paulin d'Aguesseau de Fresne, comte de Campans, etc., conseiller au Parlement, second fils du chancelier. Elle mourut un an après (voyez ci-après, p. 275, la lettre du 26 février 1737), et son mari épousa en secondes noces, en 1741, une fille du premier président le Bret (voyez Barbier, tome III, p. 313 et 314 ; et tome V, p. 21).

Lettre 139. — 1. « Il est vrai qu'il peut y en avoir qui ne sont pas assez monstres. » (*Édition de 1773.*)

quis d'Antin; il n'en sera point content. Enfin, que faire? n'est pas monstre qui veut; mais aussi vous aurez par la première occasion douze tabatières odoriférantes. Je les ai eues : les voilà[2]. 1736

Mon secret, le voici. Il y a un M. Gérard dont la physionomie plaît, c'est tout ce que mon ignorance peut connoître; mais on dit que c'est un sujet excellent, et d'une habileté infinie dans le génie. C'est celui-là que je voudrois mettre sous votre aile : voudriez-vous le voir? voudriez-vous le tâter? voudriez-vous le prendre sous votre protection? voudriez-vous le faire causer en tiers entre vous et M. du Hamel[3]? en un mot, voudriez-vous qu'il rivalisât et concourût avec le Révérend Père[4]? je ne vais qu'en tâtonnant quand il s'agit des gens de cette robe; mais ce que vous me dites à ce sujet me donne le courage de suivre la conversation. Je m'intéresse à ce Gérard, mais je soumets tout à votre inclination, à vos lumières et à vos projets. Je[5] suis enchantée du beau mariage qui se célèbre à Fresne[6]; Mme de la Tour en est transportée : elle a raison. Je crains bien que nous ne nous voyions pas ici, si vous faites dépendre votre voyage du sien à Marseille. Pour le mien, je n'avois pas compté de prendre le carême si haut[7]. Il fait un temps affreux.

Ne pourrois-je point savoir, Monsieur, à quoi en est Belombre? car chemin faisant je serai bien aise de voir

2. « Je les ai, les voilà. » (*Édition de* 1773.)
3. Voyez ci-dessus, p. 198, note 2.
4. Voyez ci-dessus, p. 241. — « En un mot voudriez-vous qu'il concourût avec le R. P.? » (*Édition de* 1773.)
5. La fin de cet alinéa, à partir d'ici, manque dans l'édition de 1773.
6. De Mlle du Pré avec d'Aguesseau de Fresne, fils du chancelier : voyez ci-dessus, p. 242, note 2.
7. Le carême en 1736 avait commencé le 15 février.

1736 mes bâtiments : je vous conjure de m'en faire donner uelques nouvelles.

---

140. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 1er mars 1736.

Voici de beaux monstres tout nouveaux et tout frais, Monsieur ; je les confie à un Monsieur qui promet de vous les rendre ce soir. Dites-moi, s'il vous plaît, s'il l'aura fait, et si vous avez été content de ceux-ci.

J'ai bien envie de m'adresser à vous, Monsieur, pour une commission. Certaine bastide meublée au bord de la mer me fait prendre cette liberté, parce que j'y ai vu ce qu'il me semble qu'il me faudroit : ce sont des rideaux de fenêtre bien gros, biens vilains, bien chauds, bien à bon marché, pour une chambre au franc et froid nord, qui n'est destinée que pour des cousins sans façon, ou des gens d'affaires : il ne s'agit que d'être couché et de ne pas transir de froid ; je ne veux donc rien au-dessus de quatre ou cinq sous le pan[1], mais chaud, bon, grossier, etc. : vous m'entendez ; elles sont deux, ces fenêtres, et j'irai peut-être jusqu'à la portière, si vous en usez bien avec moi. Avant que de cacheter ceci, mon tapissier me donnera la largeur et hauteur des fenêtres et porte. Je suis un peu honteuse de vous donner pareille commission ; mais le Tasse dit de Renaud : *Alte non teme, humili non sdegna*[2].

Je m'enfuis, je ne saurois soutenir ma confusion.

Lettre 140. — 1. « *Pan*, dit le *Dictionnaire* de Trévoux, est une mesure de Languedoc et de Provence. C'est la même chose que *palme* et *empan*. » Voyez ci-dessus, p. 149, note 7.

2. « Il ne s'effraye point des hautes entreprises et ne dédaigne

141. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT. 1736

Du 8 juillet 1736.

Je crois, Monsieur, que si vous pensez à moi parfois, vous pensez bien que je pense beaucoup à vous dans la conjoncture présente. Mon Dieu, quelle aventure! ce sont des occasions où il faudroit être ensemble et parler continuellement. On s'intéresse de toutes parts, on souffre, on craint, on ne sait où l'on en est, on ne s'arrête pas en chemin, on perce dans l'avenir, on rencontre ses amis partout, et Monsieur l'Intendant à chaque pas. Dieu soit loué! Je vous assure que cette vie est pénible à passer. Je ne sais plus où j'en suis de mon départ. J'attends, je ne sais pas quoi, ni qui; mais enfin j'attends quelques jours. Je suis déroutée sur votre départ aussi : il m'étoit important de vous voir dans Marseille même; je ne vois plus qu'un étang.

Cependant, Monsieur, j'ai une grâce à vous demander : c'est une réitération; vous me ferez réellement plaisir de me l'accorder. Mme de Vence se vante que vous ne lui refusez rien; et moi, glorieuse, je ne veux pas m'aider d'elle.

La voilà, cette grâce, dans ce petit mémoire[1] que je vous prie de lire. Je ne croyois pas, la première fois que j'eus l'honneur de vous en parler, m'y intéresser autant

point les humbles. » Mais le vers est altéré, et c'est à Clorinde que le poëte fait dire d'elle-même :

L'alte non temo, e l'umili non sdegno.

Mme de Sévigné avait fait une devise de la première moitié de ce vers, et l'avait sans doute plus d'une fois cité tout entier à sa petite-fille : voyez tome II, p. 413.

Lettre 141. — 1. Ce mémoire contenait la demande d'une place d'infirmier à l'hôpital des forçats, pour le sieur Blancard. (*Note de l'édition de* 1818.)

1736 que je le fais aujourd'hui. Je vous donne mille bons et tendres bonjours[1], Monsieur. Je dîne demain avec M. et Mme de la Tour; j'ai beau vous y inviter, vous ne m'écoutez pas.

---

142. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 8 août 1736, en plein Marseille.

Je vous remercie, Monsieur, de m'avoir donné de vos nouvelles : j'en savois; mais c'est toute autre chose d'en savoir par vous-même, et d'apprendre que vous vous portez bien et que vous m'aimez toujours. Je trouve que cela allant bien, tout va bien. Il n'en est pas de même des pauvres habitants de Belombre, pour la santé s'entend : toutes sortes de guignons sont tombés sur cette malheureuse guinguette en même temps que la brûlante canicule; le léger bâtiment n'a pu résister aux flammes qui le dévoroient, et nous avons été obligés d'en sortir avec des insomnies, des dégoûts, des coliques; bref, je pris mon parti un beau matin : je remis *Pouponne* au Valentin-Villemont[1], et je vins me réfugier chez Mme de Gessant[2], qui avec une amitié extrême m'a reçue dans son bel appartement frais. J'y ai dormi; mais l'impression du chaud que j'ai souffert m'a laissé des coliques et des vapeurs fatigantes. Je ne mange point, et bref, je crois que je m'en vais m'en retourner bientôt[3]

1. « Je vous donne mes bons et tendres bonjours. » (*Édition de* 1773.)

Lettre 142. — 1. Voyez ci-dessus, p. 209, notes 3 et 4.

2. Catherine du Prat, fille d'André du Prat, écuyer, habitant à Marseille, veuve en 1724 d'Annet de Clermont Chaste, dit le comte de Gessans, capitaine d'une des galères du Roi et gouverneur de la ville de Salon.

3. On lit *bien fort*, au lieu de *bientôt*, dans l'édition de 1773.

à Aix, pour être chez moi. Boismortier est mon unique Esculape, et me tâte bien le pouls : c'est tout ce que je veux de la médecine. Ce pauvre garçon, Monsieur, se recommande toujours à vos bontés, et je vous les demande bien sincèrement pour lui. Il a des ennemis si diables, que ne sachant plus que lui faire, ils lui donnèrent une petite intrigue avec sa servante, qu'ils assuroient épousée. Ils ont été bien penauds quand ils l'ont vue mariée convenablement à son état, et bien éloignée de son maître, qui est la sagesse même : les hommes sont par trop méchants. La lettre du Roi à sa maman[4] est charmante, et je vous suis bien obligée de me l'avoir envoyée : le cœur, le sentiment, tout est là comme dans un honnête particulier; cela est rare. Le marquis d'Antin me mande toutes les alarmes qu'on a eues sur M. de Penthièvre[5]; il a reçu ses tabatières. J'écrirai à Monsieur le comte de Toulouse quand je pourrai. Je compte que vous aurez eu la bonté de me nommer à votre général[6]. Permettez-moi de vous faire souvenir du nommé François Fabre, pour lequel j'ai eu l'honneur de vous parler plusieurs fois, pour une place d'archer de la marine au parc[7]. Vous nous avez donné des espérances pour cette grâce; effectuez-les, Monsieur, je vous en conjure, et vous suis tendrement attachée *usque in finem*[8]. Je porte 1736

4. A la mère de la Reine, femme de Stanislas (morte en 1747)?

5. Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse, et père de la duchesse d'Orléans mère du roi Louis-Philippe. Le duc de Penthièvre mourut à Vernon, le 4 mars 1793.

6. Sans doute Maurepas, ministre de la marine. — « .... à votre G.... » dans l'édition de 1773, où le passage qui suit, jusqu'à : « Je porte avec vous, etc., » a été supprimé.

7. Voyez ci-dessus, p. 207, note 3.

8. « Jusqu'à la fin. »

1736 avec vous les détresses domestiques; mais, Monsieur, armez-vous de courage, et même d'une décente indifférence, je vous en conjure.

---

*143. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1].

17 août, à Marseille[2].

J'ai peur, mon cher Marquis, que l'accident des livres ne tombe sur Mme de Vence. Il me semble que je n'en attends point. Mais quoi qu'il en soit, j'en suis fort fâchée, et je gronderai un peu notre ami Perrin d'avoir exposé toutes ses belles reliures aux voitures publiques. Je vous supplie, mon cher Marquis, de les mettre en meilleur état, et de les envoyer incessamment à Mme la marquise de Vence à Aix. Je la préviens aujourd'hui sur tout cela.

Si vous savez où j'habite, mon cher Marquis, vous savez aussi où habite mon fidèle chevalier de Castellane, qui ne me quitte point; ainsi vous pouvez faire vos

Lettre 143 (inédite, revue sur l'original). — 1. Le dernier alinéa seul est de la main de Mme de Simiane.

2. La lettre n'a point de date d'année, et c'est par conjecture que nous la plaçons en 1736. Sans parler du séjour à Marseille, on peut comparer ce que Mme de Simiane dit de sa santé, de ses *vapeurs*, avec ce que nous lisons dans la lettre précédente (p. 246, avant-dernière ligne) et dans la lettre 145 (p. 252). En supposant que les reliures envoyées par Perrin, dont il est parlé dans la troisième phrase, soient des exemplaires de la première édition des lettres de Mme de Sévigné, publiée par lui en 1734, on pourrait être tenté de mettre la lettre à cette année 1734; mais rien ne nous autorise à cette supposition : le chevalier de Perrin se chargeait à Paris de toutes les affaires et commissions de Mme de Simiane : voyez la lettre du 12 juin 1733, p. 146.

comptes quand il vous plaira, pourvu que vous n'oubliiez point l'article de ce que je vous dois. 1736

C'est à Madame la marquise de Caumont que j'ai l'honneur d'adresser ce qui suit.

On m'a dit, ma très-illustre Marquise, que vous étiez accablée de vapeurs. C'est M. de Jarente[3] qui m'a dit cette triste nouvelle, et qui se vante de vous avoir soulagée avec des pois chiches de Ganges et ses joyeux propos. Il faut que ma cure soit plus difficile que la vôtre, car ce remède ne m'a rien fait. J'ai des vapeurs aussi, et depuis un mois que je suis partie d'Aix, je n'ai pas cessé de souffrir des coliques de toute espèce, des insomnies, des dégoûts, et tout cela s'appelle des vapeurs causées par cette brûlante canicule, à ce que l'on dit ; et le soleil avoit si bien pénétré ma pauvre petite guinguette, que j'ai été obligée d'en sortir et de venir achever ici ce terrible mois d'août, pour retourner au 1er de septembre à Belombre. Je ne doute pas que ce même soleil, quoique plus foible à Avignon, ne cause tous vos maux. Je vous exhorte de tout mon cœur à n'y point faire de remède, et à combattre de toutes vos forces la tristesse et le découragement qui sont la suite de ces vilaines vapeurs. Je prends un intérêt bien tendre et bien considérable à votre santé, Madame. Gardez-vous bien de

3. Joseph-François de Jarente, chanoine-capiscol de la cathédrale de Carpentras (1725), auteur d'une *Relation du siége de Caderousse*, facétie en prose mêlée de vers français, patois et italiens (Carpentras, 1709) ; ou son frère Thomas-Dominique de Jarente, chevalier de Malte, colonel de la garde avignonaise à Rome, mort en 1756, à l'âge de soixante et dix ans, au monastère de Casamari, diocèse de Veroli, où il s'était retiré sans se faire moine. — Du reste il y a eu plusieurs branches de la maison de Gerente ou Jarente, et il pourrait être question d'un autre membre de cette famille. Un *petit Jarente* a été nommé ci-dessus, p. 188.

1736 regarder ceci comme une lettre et de me répondre : laissez-en le soin à M. de Caumont; et vous, mon cher Marquis, je vous gronde de ce que vous ne me dites rien de cette précieuse santé. Cela me fait espérer que le Jarente, avec ses pois chiches, auroit un peu exagéré le mal, pour donner du prix au remède. Quoi qu'il en soit, donnez-moi, je vous prie, des nouvelles de tout cela, qui m'est bien cher et bien intime. Comme je crois que vous lirez ce que j'écris à Mme de Caumont, vous y apprendrez toutes mes détresses et ma situation passée, présente et future, s'il plaît à Dieu.

Je suis à vous plus qu'à moi-même. Donnez, je vous prie, de mes nouvelles au cousin la Batie[4]. Je ne suis capable de rien jusqu'aux fraîcheurs.

---

144. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

A Belombre, le 25 août 1736.

M'y voilà, Monsieur; mais hélas! où sont mes voisins? On nous promet un beau mois de septembre. Ce n'est point un compliment : je ne m'accoutume point à votre absence; votre lettre m'afflige et me console, j'y vois de tout. J'espère[1] en M. Lenormant : un arbitre nommé par le conseil sera regardé un peu plus sérieusement. Vous êtes content du côté des ministres et de vos anciens amis. Le Grand Prieur vous fait bien des amitiés. Vous voyez bien que tout se dissipe. Les affaires domestiques s'arrangeront aussi. Calmez-vous, tranquillisez-vous, au nom de Dieu, et revenez nous voir. Je dînai lundi à

4. Voyez ci-après, p. 282, note 1.
LETTRE 144.—1. Le passage qui suit, jusqu'à : «Calmez-vous, etc.,» manque dans l'édition de 1773.

Bouc[2] avec M. et Mme de la Tour; il y eut grand jeu, qui a duré bien avant dans la nuit; pour moi, j'arrivai, je dînai et je repartis. J'ai séjourné à Marseille, pour aller voir notre pauvre malade, qui est pis que jamais. Les vapeurs se sont tournées en frénésie, en rage, en hurlements, le tout sans perdre raison et connoissance. On ne sauroit soutenir ce spectacle. Il me fit dire de m'en aller après avoir été deux minutes avec lui d'un cri à l'autre; si on se présentoit à contre-temps, il vous étrangleroit. Cette pauvre famille est complétement désolée. Je revins tout de suite à Belombre, trempée de larmes. Je ne crois pas que ce pauvre homme puisse aller loin. M. du Moulin pouvoit se dispenser de le faire tant crier pour nous renvoyer à Joannis, qui avoue n'y entendre rien. Votre amitié dans cette occasion est ce qu'il y a de plus essentiel. Le pauvre Rancher se meurt; j'ai vu l'Aubespin, qui me paroît mourir aussi, ou peu s'en faut; il a bien du courage assurément; il me parla de votre apparition au Mollard, et de vos grosses bottes, qui lui firent croire qu'il lui arrivoit un courrier de cabinet[3]; il vous aime fort, et nous parlâmes de toutes vos perfections : il n'y a que vos amis qui vous trouvent des défauts, parce que n'en ayant que contre vous, il n'y a que ceux qui vous aiment bien qui les aperçoivent, et qui en soient choqués. M. de Glené[4] doit venir à Belombre, j'en serai ravie. Mme de Vence est si dévote, qu'elle craint la dissipation de Belombre : elle y viendra un instant, à ce qu'elle promet. J'ai encore cent choses à dire, mais je m'arrange.

1736

2. Bouc est dans le canton de Gardanne, entre Aix et Marseille.
3. « .... un courrier du cabinet. » (*Édition de* 1773.)
4. Charles-Jean-Baptiste Gallois de la Tour, vicomte de Glené, conseiller au parlement de Paris en 1735, président au grand conseil en 1740, succéda en 1747 à son père Jean-Baptiste dans les fonctions de premier président au parlement d'Aix et d'intendant de Provence.

1736 Je gronde Verdun, je gronde Blave, je gronde tout le monde; vous voyez bien qu'il faut que je vaque à toutes ces affaires sérieuses : rien ne l'est tant que mon attachement pour vous, Monsieur. Voilà *Pouponne* qui veut que je vous fasse ses petits compliments.

---

145. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 28 août 1736.

Il est vrai, Monsieur, que vous m'avez permis d'aller loger chez vous; il est vrai que j'y aurois été dans la grande perfection; il est vrai que je n'y ai point été. Voici mes raisons : premièrement, vous n'y étiez point; je n'en devrois pas dire d'autres : plus on aime le maître, moins on peut souffrir sa maison quand il n'y est pas. Tout rappelle tristement l'absence; ce grand et immense palais m'a fait peur, je m'y serois trouvée ou crue toute seule; mes vapeurs exigeoient quelque petite société les soirs : et le moyen de fermer votre porte? et le moyen de l'ouvrir? Il faut pourtant qu'une porte soit ouverte ou fermée, vous le savez. Ce jardin charmant a trouvé mon imagination frappée de certaines vieilles erreurs de serein qui m'ont effrayée; bref, j'ai trouvé chez Mme de Gessant tout ce qui m'étoit nécessaire. Je vous en ai, Monsieur, les mêmes obligations; vos reproches sont très-aimables. Mlle Chandenier m'en a fait aussi. Enfin, je vous remercie de tout mon cœur; je quitte tout ceci demain : je vais recevoir votre ami d'Orves à Belombre; j'y serai au moins autant que lui, et plus, si ma santé ne devient pas plus mauvaise. J'aurai Boismortier les soirs, avec la permission du maître; il faut me tâter le pouls, il faut me dire que je n'ai rien, il faut en un

mot me traiter en enfant : cela est pitoyable ; ma première enfance étoit bien plus raisonnable que celle-ci. 1736

Vous me mandez de si grandes et si belles nouvelles, qu'il n'y a pas moyen de les croire tout d'un coup. Je m'arrête aux amours de Daphnis et Chloé, c'est-à-dire Fourrière et Valière. Je crois cela, par exemple, et j'attendrai encore quelque temps pour tout le reste. Vos[1] tracasseries domestiques sont croyables aussi, et j'en suis bien fâchée ; mais si vous n'y avez nulle part, si vous y portez un cœur franc et net, c'est-à-dire le vôtre, si vous voulez bien faire usage de votre bel et bon esprit, si vous voulez bien défendre votre imagination[2] de vous tourmenter et de vous présenter toujours les objets du côté triste, très-assurément, Monsieur, vous surmonterez tout, et vous deviendrez le maître de votre destinée. Mais prenez garde qu'il n'y ait quelque ver solitaire qui ronge ce pauvre cœur ; je vous avoue que je l'ai toujours un peu soupçonné : je vous le dis de loin hardiment, ce que je n'osois pas trop faire de près ; mais tant y a, arrachez-moi ce ver, s'il vous plaît, par la tête, par la queue, jetez-moi tout cela, et qu'il n'en soit plus question.

Vous ne voulez pas que j'effraye Boismortier ; mais savez-vous, Monsieur, qu'il falloit me ménager aussi, et que son affaire est totalement la mienne ? Je vous avoue que je ne résisterois pas à le voir chasser d'une place qu'il mérite seul et si bien : à moins que vous n'envoyiez la Peyronie[3] ou gens de cette classe, je vous défie d'avoir

Lettre 145. — 1. Le reste de la lettre manque dans l'édition de 1773.

2. Tel est le texte de l'édition de 1818. Faut-il lire : « défendre à votre imagination » ?

3. François de la Peyronie, premier chirurgien de Louis XV, membre de l'Académie des sciences, et le restaurateur de l'école de chirurgie de Paris. Il mourut en 1747, à l'âge de soixante-neuf ans. (*Note de l'édition de* 1818.)

1736 rien de mieux. Je comprends que quelque créature du ministre ou du général concourent, mais en vérité ne faut-il pas aller au bien du corps ? Ce garçon vient récemment de faire la plus belle cure qu'on puisse imaginer ; vous en entendrez parler : il a été chercher un foie, lui a ôté son abcès, l'a nettoyé comme on nettoie un cabinet, et voilà l'homme en santé. Que voulez-vous de plus ? Faut-il que des talents de cette espèce cèdent à la faveur de quelque *frater* qui estropiera tout le monde ? cela est-il raisonnable ? Criez, Monsieur, faites du bruit, et ne permettez pas une telle injustice. Si vous quittez, nous sommes perdus. Le ministre a une grande confiance en vous : dites, représentez, en un mot assurez votre état. Vous voyez bien que pour aujourd'hui il n'y a que moi qui parle ; je me suis bien gardée de communiquer les quatre lignes effrayantes de votre lettre. Je suis persuadée que Chabert[4] s'exécuteroit, s'il voyoit du danger pour Boismortier. Cette affaire m'occupe, me chagrine plus que je ne puis vous le dire. Au nom de Dieu, Monsieur, menez-la à bien. Adieu, Monsieur : j'aurois encore bien des choses à vous dire ; mais cette lettre est déjà ridicule par son immensité. Vous savez tout ce que je vous suis et le fidèle attachement que je vous ai voué.

---

146. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 5 septembre 1736.

Vous n'avez fait tout cela que pour en venir à votre ami le lait : c'est votre foible, c'est votre fort, c'est votre endroit sensible ; c'est un baume qui adoucira tous les

4. Il était chirurgien de la marine à Toulon (voyez ci-dessous, p. 261), et père de l'amiral Chabert (mort en 1805).

aigres, qui calmera le sang quelquefois agité; mais c'est quelque chose aussi qui ôte, je crois, un peu de l'extrême vigueur du corps. N'en usez donc que quand vous aurez courageusement embrassé le célibat, ou n'en usez pas trop, si vous en devez sortir : voilà mon avis. Je suis à Belombre, Monsieur, et actuellement il est survenu une pluie abondante sans tonnerre; j'y suis avec notre cher d'Orves; nous parlons beaucoup de vous. A cela on répond: « Je suis en bonnes mains. » Cela est vrai; mais aussi ne vous flattez pas qu'on ne dise pas quelque mal de vous: ces mains ne seroient plus ni bonnes, ni amies[1], si elles ne semoient que des fleurs. Ce qui doit vous faire plaisir, c'est que vos belles, grandes et solides qualités se présentent toujours, et que les petits défauts se font chercher et trouver avec peine : moyennant quoi nous vous aimons et nous vous estimons beaucoup, et vous devez nous aimer et nous compter au nombre de vos fidèles amis. 1736

Je m'associe pour raison avec mon ami d'Orves. J'ai tout plein de mérites et de vertus[2] quand je suis là. Votre jardinier est en faction chez vous, Monsieur; lui et son fils donneront quelque coup d'œil au jardin de Belombre : ce sera pour récréer votre vue autant que la mienne, et je ne laisse pas de vous être bien obligée de toutes les facilités et permissions que vous nous donnerez sur cela.

J'ai reçu dans une boîte remplie de toutes sortes de nippes masculines, les deux plus jolies petites serrures d'Angleterre[3] qui en soient jamais venues; il y manque

Lettre 146. — 1. « .... ne seroient plus si bonnes, ni amies. » (*Édition de* 1818.)

2. « .... de mérite et de vertu. » (*Ibidem.*)

3. Voyez ci-dessus, p. 150, note 8.

1736 deux vis et les écussons; mais nous tâcherons d'imiter Messieurs les Anglois.

Il est arrivé un accident à mes pauvres petits livres que vous avez eu la bonté de donner à M. Vial, aumônier des galères[4]. On lui a saisi à la douane de Lyon et les siens et les miens, par des ordres, tout frais moulés, d'examiner tout ce qui est imprimé. Tout est donc dans cette douane[5]. Il n'a pas eu le temps d'attendre. Il a recommandé cette affaire à un marchand de Lyon, dont il ne sait même pas le nom. Bref, j'ai écrit à M. Poultier, et je n'ai qu'une chose à craindre, c'est qu'il ne soit pas à Lyon; en ce cas, j'aurai recours à vous, Monsieur. Ces petits livres sont rares, chers et précieux, et destinés à *Pouponne:* voilà de grandes raisons de vouloir les retrouver.

Vous ne savez donc rien encore de votre destinée, Monsieur? Mais, mon Dieu! que vous parlez bien sur tout cela, et sur les hommes, et sur la confiance en la pureté de la conscience et des intentions! Comment la délicatesse et la sensibilité peuvent-elles pénétrer dans une âme munie de principes si justes et si vrais? Mettez-les[6] donc en usage, s'il vous plaît; les remèdes à tous nos maux sont en nous. Quand irez-vous à votre charmante maison, ou, pour mieux dire, château? Je le desire pour vous, et que tous les bonheurs du monde vous arrivent, mais surtout celui de penser quelquefois que ceux de ce bas monde ne sont pas les véritables; et je vous laisse avec ce petit trait de morale, Monsieur, et vous embrasse sans façon de tout mon cœur.

4. Ces mots : *aumônier des galères*, ne sont pas dans le texte de 1773.

5. « Tout est donc à cette douane. » (*Édition de* 1773.)

6. Cette petite phrase n'est pas dans l'édition de 1773.

Tous les habitants de Belombre vous font la très-humble révérence. 1736

---

147. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

A Belombre, le 14 septembre 1736.

Sineti[1] a perdu son père ; j'ai toujours peur d'apprendre la première ces sortes de tristes nouvelles : permettez-moi donc, Monsieur, pour éviter tout inconvénient, de vous adresser mon compliment, dont vous ferez l'usage qu'il conviendra, et pardon.

M. Vial, aumônier de vos galères, est, au respect de son caractère, un grand imbécile. Je ne puis pas retrouver mes livres. M. Poultier m'a mandé qu'ils n'étoient point à la douane, et me demande d'autres signalements. Sur cela j'écris à ce bon prêtre : il me répond qu'ils n'ont point été saisis[2] à la douane, mais par des gens préposés pour examiner les livres. Mais qui sont-ils ces gens ? à qui avez-vous parlé, recommandé ? Point de réponse ; il ne sait seulement pas le nom de celui à qui il a recommandé ces livres, et il est parti tout de suite. J'ai récrit à M. Poultier, et je le prie de deviner.

Accordez-moi, Monsieur, une grâce : je vous la demande à genoux ; elle intéresse des personnes que vous honorez de votre estime. C'est[3] les pauvres Gros, mes voisins de Belombre : donnez-moi une place pour un garçon qui est de bonne famille sans beaucoup de bien ; élève, enfin élève ne se refuse pas ; il parviendra, s'il le mérite : c'est une autre affaire, et ce sera la sienne.

Lettre 147. — 1. Voyez ci-dessus, p. 132, note 1.

2. « .... il me répond qu'ils n'ont point (les livres) été saisis, etc. » (*Édition de* 1773.)

3. « Ce sont les pauvres Gros. » (*Édition de* 1818.)

1736 Vous ferez une œuvre admirable; ce sera peut-être la fortune de qui n'en peut espérer d'ailleurs, et peut-être établirons-nous cette pauvre Nanon[4], qui le seroit sans doute, si la vertu, la sagesse et le mérite étoient comptés; mais ce n'est pas la mode. Il arrive cependant que par des coups de hasard et de fortune quelqu'un venant à desirer de certaines places, les acquiert par faveur, et la partage avec les personnes qui l'ont obtenue. Or voyez, Monsieur, le grand bien que vous feriez[5], et quelle obligation, moi qui vous parle, je vous en aurois. Je vous demande un grand secret, je vous en conjure; mais un petit mot de réponse : vous n'en faites guère aux articles de mes lettres. Je vous avois parlé du nommé Fabre[6], qui vous a été recommandé par M. de Villemont et par moi, pour une place d'archer chez vous, Monsieur; vous l'avez fait espérer, et puis plus rien.

Et Boismortier, le pauvre Boismortier, je n'ose plus vous en parler; je n'en pense pas moins, et vous savez ce que je pense et ce que je desire.

Après ma litanie, je vous quitte, et mon cher d'Orves me quitte aussi, dont je suis bien attristée. Je le suivrai de près, et le 1er d'octobre je regagne mon Aix. Que voulez-vous que je fasse à Belombre sans vous, Monsieur? Je jure et je promets de n'y revenir que quand vous serez à portée d'y être, et j'ajoute à mon serment un que je tiendrai encore mieux, qui est de vous être tendrement et fidèlement attachée tout le reste de mes jours.

Notre homme s'appelle Beranger de Bersac, est de

4. Mlle Gros : voyez ci-après, p. 261 et 262. Était-ce la fille du poëte provençal? Voyez ci-dessus, p. 165, note 8.
5. « .... que vous ferez. » (*Édition de* 1773.)
6. Voyez ci-dessus, p. 247.

très-bonne famille et riche : vous en jugez bien par tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire. 1736

148. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

D'Aix, le 5 octobre 1736.

Que vous êtes gai! que vous êtes gaillard! que vous vous portez bien dans ce Boulay! que vous êtes content d'y être! que vous adoucissez bien là votre sang! vous y faites passer bien plus de lait qu'il n'y a d'eau dans nos fleuves. Vous vous nourrissez comme les bergers de Lignon[1] : il me semble que je vous vois la houlette, la panetière, etc. Mais Astrée, Philis, Diane, où sont-elles? je n'en entends pas parler. Avez-vous le druide Adamas[2]? Le ver solitaire et tous ses camarades sont bien assoupis pour le coup; mais comme vous dites fort bien, Monsieur, ils vous attendent sur le chemin. Par quel privilége, s'il vous plaît, seriez-vous l'unique mortel heureux? Tout au plus nous vous laisserons le temps du Boulay. Profitez-en bien, et puis revenez vous rejeter dans le mouvement et dans l'agitation de la cour et de la ville, et ensuite dans les brasiers de Provence. Nous avalons du feu au lieu de lait, et il n'y a rien qui n'y paroisse. J'ai trouvé à Aix des tracasseries sans nombre, de toutes les espèces, dans tous les états et étages, et la ville est pourtant déserte : jugez ce qu'elle sera quand elle sera remplie. L'histoire du jour est la grandissime séparation et brouillerie de M. et Mme de Bandol avec

Lettre 148. — 1. « .... comme les bergers du Lignon. » (*Édition de* 1818.) — Voyez tome IV, p. 482, note 4.

2. Voyez tomes III, p. 142, note 7; IV, p. 457, et X, p. 132.

1736 Mme de Montauban[3]; cela s'est fait à Bandol et continue ici. Le sujet ne se dit pas; mais ce qu'il y a de vrai, c'est que ce ménage, qui étoit l'enfer, est devenu le paradis : l'amitié, l'union, la confiance y sont dans leur perfection, de façon qu'on ne souhaite point que les étrangers s'introduisent davantage dans cette maison à titre de tant d'amitié. M. et Mme de la Tour sont établis dans leur magnifique palais, qui se perfectionne tous les jours; ils se portent tous deux très-bien. Madame votre sœur n'est point à Aix. Voilà tout ce qui se peut écrire. D'Orves est chez sa nièce d'Estienne[4], à une bastide à deux lieues d'ici; il a été vingt jours à Belombre : plus on le voit, plus on veut le voir. J'imaginai donc d'aller me promener à cette bastide : deux petites lieues, un chemin comme la main; l'exercice m'est nécessaire : j'emprunte le carrosse à six chevaux de Monsieur le premier président[5]; je m'embarque, Dantelmy, le chevalier, Mlle Gros et moi[6], après un léger repas à onze heures, et nous partons à midi. Monsieur, ces deux petites lieues[7] en sont trois mortelles; ce chemin comme la main est tout ce qu'il y a de plus horrible : bêtes et gens nous n'en pouvions plus; il fallut enrayer six fois; enfin nous arrivons, et à peine sommes-nous là, que le soleil nous annonce qu'il faut repartir; nous revoilà sur le beau chemin, et tout de suite dans nos lits, brisés, roués : voilà notre aventure.

Enfin[8] donc, Monsieur, il est écrit que vous me refu-

3. Voyez ci-dessus, p. 151, note 6.
4. Voyez ci-dessus, p. 80, note 7.
5. Des Gallois de la Tour.
6. « .... je m'embarque, Dantelmy, le chevalier, et Mlle Gros. » (*Édition de* 1773.)
7. « .... les deux petites lieues. » (*Ibidem.*)
8. Tout cet alinéa manque dans l'édition de 1773.

serez tout : une place d'élève, une place d'archer, une misérable porte au parc : le bon Dieu vous bénisse! Je veux vous aimer sans intérêt; mais pour Boismortier, je n'entendrois nulle raillerie. Vous direz tout ce qu'il vous plaira, cette affaire dépend de vous absolument; et si vous ne la finissez pas avant votre départ, vous exposez ce pauvre garçon à tous les ennemis dont vous-même m'avez parlé. Le secret, le fin du fin de tout ceci, je le vois bien : c'est Chabert[9]. Eh bien! croyez-vous qu'en lui donnant un petit viatique, il ne céderoit pas sa place? Je crois que c'est là tout ce qu'il faudroit. Au nom de Dieu, mettez ce garçon à l'abri des intrigues : je vous jure que ce n'est point ici un effet de son inquiétude; il ne me parle plus de rien. Si vous saviez les soins qu'il a eus de moi à Marseille et que vous m'aimiez un petit brin, je vous assure que vous mettriez tout en mouvement pour l'établir enfin solidement. Je vous dis, de la meilleure foi du monde, que je n'aurai ni paix, ni repos que cela ne soit fait. 1736

Je viens de perdre la marquise de Grignan[10], ma belle-sœur, que j'aimois tendrement. C'étoit une sainte, ignorée du monde; elle m'a toujours aimée, et m'en a donné en mourant des marques très-aimables : elle m'a fait présent de toute sa bibliothèque, qui est une chose parfaite, par le choix des livres et par les reliures recherchées; c'étoit là tout son plaisir et son amusement. Elle a ajouté à cela le portrait de feu mon frère en bracelet avec de beaux diamants.

La pauvre Mlle Gros a été bien mortifiée de l'impossibilité qu'elle a vue dans votre lettre pour son élève;

9. Voyez ci-dessus, p. 254, la fin de la lettre du 28 août.
10. Anne-Marguerite de Saint-Amant, veuve du marquis de Grignan (voyez tome X, p. 159, note 8). — Dans l'édition de 1773 : « .... Mme de Grignan, ma belle-sœur. »

1736 je crois, entre nous, que c'étoit un mari en herbe; et la pauvre créature sans bien, sans ressource, auroit trouvé là un établissement : je ne le sais pas, mais je m'en doute. Le bon Dieu ne le veut pas, il aura soin d'elle : elle a bien du mérite, et tout ce qu'il faudroit pour être desirée, hors du bien, qui est à présent tout ce qu'on veut.

Adieu, Monsieur : les cousins, *Pouponne*, tout cela vous est acquis, et moi plus que tout, et bien fidèlement, et bien tendrement[11].

---

149. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 8 octobre 1736.

Peut-être que les paroles de ce Valentin[1], dont vous faites l'éloge en le comparant à vos beaux arbres, auront plus de force que les miennes. Voilà ses complaintes sur notre pauvre cher Pène. Et n'a-t-il pas raison ? peut-on oublier un tel homme, dévoué à vous, qui a tant de mérite, de capacité, qui est fils de son père qui a bâti Belombre[2], qui a mis ma tête à l'abri des orages, enfin que vous aimez, que vous estimez, et nous aussi, si parfaitement? Si vous traitez ainsi J. C..... Oh! Monsieur[3], il faut réparer cela, s'il vous plaît : c'est un oubli assurément, ce ne peut pas être autre chose, mais un

11. « .... et bien solidement, et bien tendrement. » (*Édition de* 1773.)

Lettre 149. — 1. De Villemont : voyez ci-dessus, p. 246 et p. 209.

2. La ponctuation et par suite le sens sont différents dans l'édition de 1818 : « .... qui est fils de son père, qui a bâti Belombre. »

3. « Si vous traitez ainsi B. J.... Ah! Monsieur, etc. » (*Édition de* 1773.)

oubli qui afflige, qui va au cœur, qui laisse dans un état qui approche de la misère. Je réclame toute votre générosité, amitié, et j'espère que tout sera réparé : en tout cas je vous livre à Villemont. 1736

---

150. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 24 octobre 1736.

Ce n'est point une tante que j'ai perdue, Monsieur, c'est ma belle-sœur, veuve de mon frère, que j'aimois bien, et avec raison; mais cette méprise ne m'empêche pas de recevoir avec tendre reconnoissance les marques de votre sensibilité pour tout ce qui me regarde.

Je[1] vous fais aussi mon compliment sur la mort de Monsieur votre oncle; je suis édifiée de vos regrets, mais ils ne peuvent être fondés que sur le genre de sa mort; car du reste, selon que j'en puis juger et humainement parlant, n'est-ce pas une grande épine hors du pied, que le départ d'un homme que vous soupçonniez de mettre le désordre chez vous et de vous aliéner le cœur de Madame votre mère? Enfin, quoi qu'il en soit, j'ai vos sentiments et point d'autres : ainsi réglez-les comme il vous plaira.

Vous apportez du Boulay un sang si doux, des réflexions si sages, que ce seroit bien dommage de gâter tout cela. J'ai envie de faire publier à son de trompe que le premier qui aigrira votre sang et qui interrompra votre tranquillité, de quelque façon que ce soit, sera puni sévèrement.

Je voudrois pourtant vous agiter un petit moment au

Lettre 150. — 1. Cet alinéa manque dans l'édition de 1773.

1736 sujet des livres confiés à votre aumônier des galères, et égarés : n'êtes-vous point un petit brin obligé de me les faire retrouver ?

Nous avons eu des événements tragiques. M. Gimieis, employé ici, et commis de la cause de Villemont[2], dévot janséniste, mais en dernier lieu fanatique vaillantiste[3], a été arrêté et mené au fort Saint-Nicolas[4] à Marseille : c'étoit notre ami, et nous déplorons sa folie et ses tristes suites.

Dans le moment on m'apporte mes petits livres de Lyon ; je n'ai pas le plus petit mot à dire. Je vous recommande Boismortier, et je vous fais la révérence ; car voilà que l'on m'interrompt. Adieu, Monsieur : aimez-moi toujours, et revenez vite, afin que je vous dise aussi combien je vous aime.

---

*151. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

Ce 12 novembre.

Le cher arbitre est une espèce d'oiseau qui voltige

2. Ne faut-il pas lire : « de la *case* de Villemont? » Voyez ci-dessus, p. 127, note 7.

3. On donnait ce nom aux sectateurs de Pierre Vaillant, ardent convulsionnaire et grand admirateur du diacre Pâris. Le bruit se répandit parmi ses adeptes qu'il était le prophète Élie ; il démentit cette absurdité par une déclaration signée de lui ; il ajoutait seulement qu'il croyait ce prophète arrivé sur la terre. Vaillant demeura prisonnier à la Bastille et à Vincennes, depuis le 5 mai 1734 jusqu'à sa mort, arrivée le 19 février 1761. (*Note de l'édition de* 1818.) Voyez le *Journal* de Barbier, tomes I, p. 524 et suivantes ; II, p. 1 et 2. — « .... mais en dernier lieu fanatique, vaillantiste. » (*Édition de* 1773.)

4. L'un des deux forts qui défendent l'entrée du vieux port.

tantôt ici et tantôt là, et que je ne sais guère où rencontrer que chez vous, mon cher Marquis. Peut-être que dans ce moment il est à l'assemblée[1], qui commence aujourd'hui, et qui par parenthèse se tient sans Monsieur notre archevêque[2], attaqué d'un violent rhumatisme sur le bras. *Per tornar dunque al nostro proposito*[3], je ne sais où prendre M. le marquis d'Airagues[4] : ce que je sais, c'est que je prends bien des libertés avec vous; mais comme ce sont de ces fautes dont on ne veut point se corriger, il est inutile d'en faire des excuses; ce sont des hypocrisies : vous aurez donc la bonté de faire rendre cette lettre, mon cher Marquis. 1736

Je suis aujourd'hui sans vapeur : point de noir, mes pensées d'une très-jolie couleur. C'est dommage que je n'aie point de jolis sujets à traiter! vous seriez enchanté de moi. Mais ces vilaines lettres de Paris ne parlent que de morts, ou de mourants, ou de guerre. Il y en a une toute nouvelle; la savez-vous? C'est avec les sauvages qui ne veulent pas nous laisser prendre possession du Missisipi. Pour moi, j'y ai une belle concession[5]. J'es-

Lettre 151 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. A l'assemblée de Lambesc, dont le président-né était l'archevêque d'Aix. L'abrégé des délibérations constate que l'ouverture en fut faite le 12 novembre; l'évêque de Riez prononça un discours. L'année suivante l'archevêque présida.

2. Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, évêque de la Rochelle en 1725, archevêque d'Aix de 1729 à 1770; il était frère du marquis de Brancas : voyez tome X, p. 354, note 4.

3. « Pour en venir donc à notre propos. » — Phrase italienne que Mme de Sévigné employait quelquefois : voyez par exemple tome VII, p. 394.

4. Jean-Baptiste de Bionneau, baron d'Airagues, élu premier consul d'Aix, procureur du pays, aux années 1717 et 1718.

5. Sur les concessions de terres, de fiefs, distribués en Louisiane par la compagnie des Indes au temps de Law, voyez M. Henri Martin, tome XV, p. 51.

1736 père l'honneur de contribuer à cette guerre, et d'avoir mes plénipotentiaires, si on fait la paix.

Je donne ce matin un grand dîner. Je devrois bien être de mauvaise humeur, et cependant rien aujourd'hui ne me fâche. Avez-vous ouï parler de tous nos fanatiques élisiens[6]? Ce sont des fols de la première classe. Je suis fâchée pour le pauvre Ginieis, qui étoit d'ailleurs un saint et honnête garçon; mais il y a longtemps que sa tête se tournoit, et ne pouvant l'arrêter, je ne le voyois plus guère. Ils sont charmés d'être en prison; ils attendent leur prophète. Ce seroit pécher que de les plaindre. Pour les fripons qui ont été à Pignans[7], je voudrois bien qu'on les attrapât: ce sont des pestes.

Je ne vous ai rien dit sur le livre des fables[8], que je cherche, mon cher Marquis, parce que l'on m'a promis une merveille. Quand je l'aurai, je vous en ferai part, aussi bien que du catalogue de la belle bibliothèque que ma belle-sœur m'a donnée. Tous les legs ne sont point encore délivrés à cause des chipotages entre les cohéritiers. Cela viendra quand il plaira à Dieu. Vous savez déjà que rien[9]....

6. Voyez la note 3 de la lettre précédente, p. 264.

7. Il y a un Pignan dans le canton de Montpellier; le frère Augustin, l'un des principaux élisiens, était de Montpellier. Un autre Pignans se trouve dans le canton de Besse, arrondissement de Brignoles (Var).

8. On pourrait croire qu'il s'agit des *Fables* de Richer, dont les six premiers livres avaient paru quelques années auparavant, en 1729. Le mot *merveille* est bien fort pour ces fables, dont on ne pouvait guère louer que le style simple, clair et facile. Ce qu'on s'expliquerait plus aisément, c'est que Mme de Simiane ne parle d'une œuvre si modeste que sept ans après la publication. Les six derniers livres parurent en 1744.

9. La fin de la lettre manque.

152. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT. 1736

Du 3 décembre 1736.

Il est vrai, Monsieur, que c'est du plus loin qu'il me souvienne d'avoir reçu de vos nouvelles et d'avoir eu l'honneur de vous écrire : ce n'est pas que je ne le dusse faire pour mon soulagement, car vous savez que je suis accablée sous le poids de la reconnoissance de toute une famille, qui m'en a chargée, comme du soin de leur aider à vous faire leurs très-humbles remerciements. Vous voyez d'ici tous les le Guay, les Chartonnet, et sans doute le Ginieis, si le prophète Élie ne lui avoit pas tourné la tête et qu'il ne fût pas au fort Saint-Nicolas. Donc, Monsieur, ayez la bonté de vous tenir pour bien remercié, et croyez que vous obligez des cœurs bien sensibles, bien bons, bien reconnoissants et bien attachés à vous, et le mien brochant sur le tout. Il s'est en effet passé bien des événements depuis notre dernière conversation ; nous ne les savons jamais qu'à demi, attendu cette phrase de tous ceux qui écrivent : *Vous savez sans doute*..., moyennant laquelle on ne sait rien ; je pensois être la seule à qui ce malheur arrivoit. J'ai trouvé Mme de la Tour en colère véritablement pour le même sujet. Nous savons les morts de M. d'Antin[1], de Monsieur de Luçon[2], de Mme de Verrue[3], et des frag-

Lettre 152. — 1. Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, fils légitime de Mme de Montespan, grand-père du marquis dont il a été question (voyez ci-dessus, p. 135, note 9) ; il était mort le 2 novembre 1736.

2. Michel-Celse Roger de Rabutin, évê e de Luçon, était mort le 3 novembre précédent (1736).

3. Jeanne-Baptiste d'Albert de Luynes, veuve du comte de Verrue, Piémontais, tué au service de France à la bataille de Hochstet en 1704. Elle régna pendant plusieurs années sur la Savoie, comme maîtresse déclarée de Victor-Amédée ; elle vint ensuite s'établir à

1736 ments de leurs dernières dispositions, et toujours par la supposition que nous savons tout : tant y a que nous n'en savons que trop, et quand on sait leur vie, on ne se dit que trop les circonstances de leur mort, à moins de ces grâces finales de bon larron, qui sont si rares qu'on ne doit pas y compter. Il faut pourtant paroître tous à ce grand tribunal ; et que feront ceux qui n'y apportent que des actions du Missisipi[4] ? Je tremble de plus en plus, mon cher Monsieur : je tremble pour moi, *primo ;* je tremble pour mes amis, pour les morts, pour les vivants, pour vous en particulier : je voudrois vous voir un saint. Le tourbillon d'affaires, de devoirs, de cour, d'intendance : ah ! mon Dieu, que d'obstacles ! Je pleure ce pauvre abbé de Bussy : car je ne connoissois guère Monsieur de Luçon, et on ne le connoissoit pas dans son diocèse ; je ne connois rien à ce codicille, et j'éloigne ma pensée de tout ce qu'il présente à l'esprit. Votre lettre, Monsieur, remplie de toutes ces morts, a été cause d'une chose qui vous fâchera peut-être, et dont je vous demande pardon : je vous avoue ingénument que saisie

Paris, où elle réunissait une société d'aimables épicuriens. On l'avait surnommée *dame de volupté*, à cause de son goût pour les plaisirs ; elle y fait allusion dans l'épitaphe qu'elle se composa elle-même, et qui ne justifie que trop le pieux effroi que Mme de Simiane ne pouvait s'empêcher d'éprouver :

Ci-gît dans une paix profonde
Cette *dame de volupté*,
Qui pour plus grande sûreté
Fit son paradis dans ce monde.

(*Note de l'édition de* 1818.)

Voyez sur elle et sur son mari, Saint-Simon, tome II, p. 437 *et suivantes*, et tome IV, p. 109 et 327.

4. Allusion au testament olographe que l'évêque de Luçon signa le 2 juin 1736. Il y disposait de cent actions du Missisipi au profit de différentes personnes, entre autres de la marquise de Rouvray, qui avait été publiquement sa maîtresse.

d'effroi, j'ai mal reçu la pièce de M. Voltaire[5], annoncée comme peu chaste et peu chrétienne : je ne l'ai non-seulement pas lue, mais sur-le-champ je l'ai jetée au feu; ainsi elle n'a point été vue ni envoyée selon vos intentions. Je crois que vous ne me prendrez plus pour votre correspondante en pareilles matières. Je suis à votre service pour tout le reste : vous savez que je vous suis fidèlement et tendrement dévouée; mais s'il y a de la foiblesse, de la petitesse à ce que j'ai fait, ne faut-il pas se pardonner quelque chose? Je ne lis plus aucune sorte de bagatelle, et je n'en ai même nulle curiosité. Pardon encore, Monsieur, pardon. Je n'ai pas commencé ni imaginé le mariage de M. d'Arcussie[6] avec Mlle de Sabran; mais comme j'ai l'honneur d'appartenir à ceux-ci[7], et que j'ai fort connu Mme de Sabran, elle s'adressa à moi pour les instructions dont on est curieux en pareil cas. Je n'avois rien à dire que de bon : je le dis, et tout de suite je me trouvai chargée de la confiance des uns et des autres, et de la continuation[8] de cette besogne, qui n'a point trouvé d'obstacle[9], et qui étoit si aisée que *Pouponne* l'auroit faite. A propos de cette *Pou-* 1736

5. Probablement le *Mondain*, dont une copie fut trouvée chez l'évêque de Luçon : voyez les lettres de Voltaire du 24 novembre et du 9 décembre 1736.

6. Michel, comte d'Arcussie, capitaine au régiment de Piémont, épousa, le 27 mars 1737, Louise de Sabran, âgée de seize ans; elle était fille d'Honoré, comte de Sabran, des comtes de Forcalquier, premier chambellan du duc d'Orléans régent, et de Madeleine-Louise-Charlotte de Foix, qui avait été l'une des maîtresses de ce prince. Voyez sur celle-ci les *Mémoires de Saint-Simon*, tome XV, p. 292 et 293. (*Note de l'édition de* 1818.)

7. Le mot *appartenir* n'indique pas toujours une proche parenté. Nous voyons dans divers ouvrages généalogiques que Mme de Simiane était alliée à la fois aux Sabran et aux Arcussie.

8. « .... et la continuation.... » (*Édition de* 1818.)

9. « D'obstacles. » (*Édition de* 1773.)

1736 *ponne*, vraiment nous sommes dans un beau mouvement : on joue *Athalie*[10] dans son couvent ; elle en fait le rôle, et nous aurions grand besoin de votre secours, Monsieur. Imaginez-vous que nous ne savons (parce que je l'ai oublié) comment elle est habillée ; quand il faut qu'elle soit assise ou debout, en colère, ou douce, ou hypocrite : tout cela nous embarrasse. J'ai demandé une poupée à Sineti pour modèle ; il l'oubliera, et je serai fâchée. Ne pourriez-vous pas, en remettant cette tragédie sous vos yeux à quelque moment perdu, nous marquer nos différentes situations ? vous me feriez grand plaisir. On se porte bien à l'Intendance ; Mme de la Tour a eu pourtant quelques accès de sa colique, et Monsieur le premier président a un gros rhume ; mais tout est passé. Je n'ai point de cousins autour de moi : ils courent les champs depuis un mois ; je les attends ces jours-ci. On dit tout bas que Monsieur votre frère l'abbé[11]

10. On sait que le succès public d'*Athalie*, composée en 1690, ne commença qu'à partir de 1716. Le *Journal* de Dangeau parle des répétitions, ou premières représentations particulières, aux 5 janvier, 8 et 22 février 1691 (voyez les *Souvenirs* de Mme de Caylus, tome LXVI, p. 455 et suivantes). Dangeau constate d'autres représentations à la cour au 6 février 97, au 27 février 99, et une reprise très-brillante de la fin de janvier à la fin de février 1702 : voyez particulièrement le *Journal* au 14 février, et l'extrait du *Mercure* cité par les éditeurs (la duchesse de Bourgogne jouait Josabeth ; le duc d'Orléans, Abner ; le comte d'Ayen, Joas ; Baron, Abner, etc.). La cour de Sceaux donna aussi *Athalie* en décembre 1714 (Dangeau, au 3). Sur la première représentation par les comédiens, le 5 mars 1716, voyez encore le *Journal* à cette date, et le *Mercure* cité en note : Mlle Desmaretz fit le rôle d'Athalie, et Mlle Duclos celui de Josabeth ; on avait donné celui de Joas au fils de Laurent, concierge de la comédie.

11. Le second frère de d'Héricourt : François-Bénigne, né à Paris en juin 1703, qui fut abbé de Saint-Michel de Tonnerre, de Molome et de Saint-Germain-le-Vieil, et conseiller de grand'chambre au parlement de Paris.

vient en Provence avec vous. Vous ne sauriez mieux faire l'un et l'autre, et à vos amis plus de plaisir. Mais venez donc, Monsieur : voilà un temps admirable, profitez-en. Je compte que Sineti nous dira beaucoup de vos nouvelles[12]; je compte aussi que vous savez toutes celles de Provence; et quand on est à Paris, on ne s'en soucie guère. 1736

J'aurois encore une infinité de choses à vous dire, mais huit pages c'est bien assez; la discrétion s'empare de moi. Je vous souhaite bien de la santé, bien de la tranquillité, et tous les bonheurs ensemble, et je vous dis bien vrai, Monsieur, et sur cela, et sur mon tendre attachement pour vous.

---

153. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 19 décembre 1736.

Quant à moi, qui n'aime pas qu'on se marie, je suis bien contente de la femme que vous amenez[1], Monsieur; mais tout le monde en ce pays-ci en attendoit une autre. Ce que je crois fermement, c'est que si vous ne la cherchez pas dans le pays où vous êtes, je ne pense pas qu'il y ait rien en Provence digne de vous[2]. Peut-être que vous allez faire quelque découverte à Rome; il seroit beau de nous amener une dame romaine, pourvu qu'elle ait les vertus et les inclinations des premières de cette

12. « .... que Sineti nous dira beaucoup de nouvelles. » (*Édition de* 1773.)

Lettre 153. — 1. « .... que vous nous amenez. » (*Ibidem.*)

2. D'Héricourt ne se maria que le 9 octobre 1741, avec Louise-Antoinette-Marie Duché, fille du premier avocat général de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier.

1736 maîtresse du monde, les Lucrèces, les Émilies, les Fulvies[3], etc.

Parlons d'*Athalie*, pour ne pas quitter la rime. Vous m'avez dit, Monsieur, précisément tout ce que je voulois savoir. Me voilà bien en vous attendant; car si vous me tenez parole[4], vous serez à temps de nous faire répéter notre leçon. Le fort de *Pouponne*, c'est le sentiment, d'où il arrive que ce qu'elle déclame selon son petit goût et son intelligence vaut cent fois mieux que ce que nous lui apprenons; je viens de l'éprouver à cette dernière scène[5], qui commence :

Te voilà, séducteur....

Je ne croyois pas qu'elle la sût : elle la dit mieux que tout le reste. Les choses qu'elle dit le moins bien, ce sont les simples, et où il ne faut pas de déclamation : c'étoit le triomphe de la le Couvreur[6]. Pour *Pouponne*, il lui faut de la fureur, c'est une petite Duclos[7]. Pour l'habit, Mme de la Tour veut l'habiller elle-même; j'ai toujours demandé une poupée sur l'usage des diadèmes ; nous ne l'avons point à Aix, le croiriez-vous bien? Au reste, nous vous attendons par bien des raisons, Monsieur, mais

3. *Émilie* est du théâtre plutôt que de l'histoire, et au nom d'*Émilie* est venu se joindre assez naturellement celui de la *Fulvie* que Corneille lui a donnée pour confidente dans son *Cinna*.

4. « .... car si vous nous tenez parole. » (*Édition de* 1773.)

5. A la dernière entrée d'Athalie, acte V, scène v.

6. Adrienne le Couvreur, célèbre actrice du Théâtre-Français, née à Fismes en 1690, mourut le 23 mars 1730; elle réforma la déclamation, et fit abandonner les cris et les lamentations mélodieuses dont abusaient les actrices médiocres, *et en particulier Mlle Duclos, qui l'avait précédée sur la scène française et y demeura plus longtemps qu'elle*. (*Note de l'édition de* 1818.)

7. Marie-Anne Duclos, autre actrice célèbre, dont le mérite principal consistait dans un bel organe, mourut en 1748. (*Ibidem.*)

entre autres comme un soleil qui doit pénétrer et dissoudre des nuages sous lesquels sont cachées une infinité de choses, que l'on ne nous dit de Paris qu'en style d'oracle, et qui sont cependant bien curieuses. Venez donc, mais venez avec la clef de tout[8], sans quoi vous ne serez pas bien reçu. Puisque Mme de la Tour a vos nouvelles[9], c'est à elle à vous dire des nôtres. Mme de Bonneval est encore à la campagne : elle devient dame romaine[10] insensiblement ; et moi, je suis toujours, Monsieur, dame qui vous honore, et qui vous est bien tendrement attachée. A propos, je vous souhaite la bonne année en bref. 1736

154. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT. 1737

Du 19 février 1737.

Une longue lettre du milieu de Versailles me paroît une faveur moins grande que quatre lignes de votre tourbillon, Monsieur : je vous en remercie donc. *Pouponne* vous attend le lundi gras[1], mais ne lui manquez pas de parole ; elle est toute neuve sur les manques, elle n'entendroit pas raillerie : avec le temps elle s'accoutumera au jargon, et le parlera peut-être elle-même ; hélas ! que sait-on ? Mmes de Verrue[2], de Bournonville[3]

8. Il semble que ce qui devait alors, outre les petites nouvelles journalières, occuper le plus les esprits, c'étaient les négociations de la paix, qui traînèrent plus de trois ans (1735-1739) : voyez M. Henri Martin, tome XV, p. 199-206.

9. Dans l'édition de 1818 : « .... a de vos nouvelles. » Le texte de 1773, que nous adoptons, nous a paru préférable.

10. En séjournant dans le comtat Venaissin.

Lettre 154. — 1. Le 4 mars suivant.

2. Voyez ci-dessus, p. 267, note 3.

3. Charlotte-Victoire d'Albert de Luynes, mariée le 29 août 1682

1737 et de Cessac[4] avoient été élevées à Port-Royal ; et le jour qu'on les mena à l'Opéra pour la première fois, elles ne tournèrent jamais les yeux sur le spectacle.

Que de monde, Monsieur, que de monde va vous arriver ! Envoyez-nous des journaux, sans quoi nous aurons peur des esprits. J'ai envoyé à Mme de Saint-Marc[5] l'extrait de votre lettre qui parle de sa fille ; elle en a été comblée de joie. Le tonnerre ne tombe donc pas encore ? mais y a-t-il tant de fumée sans un peu de feu ? le temps nous apprendra tout. Vous faites bien voir Marseille en beau à Monsieur l'abbé[6] ; cela n'est pas mal fin : nous vous sommes très-obligés[7] de lui donner si bonne opinion de notre patrie. Ne le mènerez-vous point à Belombre ? Pensez-vous à votre grand voyage[8] ? Si vous devez le faire, dépêchez-vous pour l'amour de Dieu ; car je vous déclare que plus de Belombre pour moi sans vous, Monsieur, que j'honore, que j'aime bien tendrement en vérité. Faites recevoir mes très-humbles compliments, je vous en prie, par frère et sœur.

au prince de Bournonville, comte de Hénin ; elle était morte le 22 mai 1701.

4. Jeanne-Thérèse-Pélagie-Charlotte d'Albert de Luynes, mariée le 16 mars 1698 au marquis de Cessac (voyez tome II, p. 113, note 4) ; elle mourut en 1756. — Ces trois dames étaient filles du duc de Luynes.

5. Catherine-Marguerite de Mathieu Mortein, femme de Jules-François de Meyronnet, baron de Saint-Marc, conseiller au parlement de Provence ; elle eut plusieurs enfants, entre autres Marie-Josèphe-Julie, qui épousa Pierre de Robineau, seigneur de Beaulieu, commissaire des guerres en Provence.

6. Le frère de d'Héricourt : voyez ci-dessus, p. 270, note 11.

7. « Nous vous sommes obligés. » (*Édition de* 1773.)

8. Un voyage de Rome ? Voyez la lettre précédente.

155. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT[1]. 1737

Du 26 février 1737.

Je suis touchée au delà de tout ce que je puis vous dire, Monsieur, de l'étrange événement qui enlève au monde Mme de Fresne[2]. Quelle douleur pour Monsieur son père, pour MM. d'Aguesseau, pour Mme de la Tour! On ne sauroit s'intéresser à tous autant que je le fais sans frémir d'une si affreuse catastrophe. J'écris quatre lignes à Mme de la Tour; je vous les adresse, afin que s'il ne falloit pas qu'elles parussent, vous les jetassiez au feu. Recevez mon compliment particulier, Monsieur, et Monsieur l'abbé aussi, et Mme de Bonneval, sur cette affligeante aventure. Voilà la vie de l'homme, voilà à quoi nous sommes exposés continuellement : on va chez vous; la maison des plaisirs devient en un clin d'œil une maison de douleur et de larmes. Quand est-ce que nous nous assurerons des plaisirs solides? Quand Dieu voudra assurément : je vous les souhaite, Monsieur, et toutes les consolations du ciel.

Que ferez-vous à présent? Mme de la Tour reviendra-t-elle demain avec Monsieur le premier président? Sui-

Lettre 155. — 1. Cette lettre a été publiée pour la première fois dans l'édition de 1818.

2. La jeune dame d'Aguesseau de Fresne (voyez ci-dessus, p. 242, note 2) était morte en couches, le 13 février précédent. La fille dont la naissance lui coûta la vie épousa le comte d'Ayen, le 4 février 1755, devint duchesse d'Ayen, et périt en thermidor an II, sur l'échafaud révolutionnaire, avec sa belle-mère la maréchale de Noailles, et sa fille la vicomtesse. — Mme de Fresne était sœur de la première présidente de la Tour. On voit particulièrement par la lettre du 18 juillet 1735, plus haut, p. 220, que M. ou Mme de la Tour étaient parents de d'Héricourt (probablement Madame : voyez la lettre du 26 février 1736, ci-dessus, p. 242, où Mme de Simiane complimente d'Héricourt sur le mariage de Mlle du Pré avec d'Aguesseau de Fresne).

1737 vrez-vous votre projet pour les trois jours ? Tout me paroît dérangé : j'en serois bien fâchée. Monsieur l'abbé sait apparemment ces grandes tracasseries de son parlement[3] ; nous saurons la suite aujourd'hui. Le marquis de Caylus[4] a passé, et dit des choses affreuses du pays d'où il vient ; elles ne se peuvent écrire : je vous les dirai si j'ai l'honneur de vous voir. La chute du garde des sceaux[5] paroît sûre et sans retour, si tout ce que dit ce nouveau venu est vrai. Adieu, Monsieur : vous savez ce que je vous suis.

156. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Comment vous trouvez-vous de notre cher le Guay ? Pour lui, il est dans l'enthousiasme et dans la parfaite reconnoissance, et moi je la partage. Il a bien envie de vous plaire et de mériter vos bonnes grâces. Il est heureux, mais vous l'êtes aussi : vous avez auprès de vous le plus honnête homme du monde et le plus digne de votre

3. Le parlement de Paris, en désaccord avec le premier président le Peletier, avait de nouveau interrompu son service le 15 février, et ne le reprit que le vendredi 8 mars : voyez Barbier, tome III, p. 60 et suivantes, p. 76 et 77.

4. L'antiquaire Anne-Claude-Philippe de Tubières, dit le *comte de Caylus ;* Mme de Simiane l'appelle le *marquis*, parce qu'elle était accoutumée à donner ce titre à la marquise de Caylus, mère de celui-ci, et nièce de Mme de Maintenon. (*Note de l'édition de* 1818.) — Mais il y avait aussi un marquis de Caylus, lieutenant général dans le Roussillon et le Conflans. Ne serait-ce pas celui dont il est ici question, et dont Barbier parle, tome IV, p. 361, comme étant en 1749 gouverneur dans l'Amérique ?

5. Germain-Louis de Chauvelin, garde des sceaux depuis 1727, fut exilé à Bourges le 20 février 1737. Le cardinal Fleury crut voir en lui un ambitieux qui cherchait à le supplanter. Il mourut dans sa terre de Grosbois, le 1er avril 1762, à l'âge de soixante et dix-sept ans. Voyez M. Henri Martin, tome XV, p. 202 et 203.

confiance en tous points; car vous pourrez dormir en repos quand il sera une fois au fait, et ce sera[1] sûrement bientôt. Vous l'avez admis à votre table, c'est un bénéfice pour lui; si j'osois, je vous dirois, et vous conseillerois et vous prierois de n'en faire point un *attendant*, mais une chose permanente, les matins. Je vous en aurois écrit[2]; mais dans le nombre des faveurs qu'il solennise, j'y ai trouvé celle-là : continuez-la, Monsieur, je suis de moitié de tout. J'entends bourdonner à mes oreilles des choses qui m'affligent. Je ne veux savoir de mes amis et de leurs affaires que ce qu'ils veulent bien que j'en sache. Je réponds : il faut entendre partie[3]. Vous entendez ce jargon, et qu'il regarde les Bonnevals. Ne dites point que je vous en aie écrit, dictez-moi seulement mes réponses[4]; mon cœur a déjà fait celles que l'amitié suggère : le reste ne peut être qu'au-dessous. Bonjour, Monsieur. 1737

Dimanche 29[5].

Suscription : A Monsieur, Monsieur d'Hericour, intendant des galeres, à Marseille.

Lettre 156 (revue sur l'autographe). — 1. « .... et il le sera. » (*Édition de* 1773.)

2. « .... de n'en point faire un *en attendant*, mais une chose permanente. Les matins, je vous en aurois écrit. » (*Ibidem.*)

3. « .... il faut entendre les deux parties. » (*Ibidem.*)

4. « .... dites-moi seulement mes réponses. » (*Ibidem.*)

5. On pourrait lire 29, 27 ou 25 dans l'autographe. L'éditeur de 1773 a daté la lettre du 19 février 1737, qui était un mardi : peut-être faut-il *Dimanche* 17.

1737 157. — DE MADAME DE SIMIANE A D'HÉRICOURT.

Du 27 mars 1737.

Adieu, Monsieur : je vous souhaite un bon et heureux voyage. Je suis toujours misérable : me voici au lait d'ânesse ; il passe bien : on me promet des merveilles ; mais je souffre toujours peu ou prou. Je ne verrai Mme d'Ancezune[1] qu'à son retour : faites-lui bien aimer la Provence ; vous en êtes bien capable, et moi de vous honorer et aimer bien tendrement jusqu'à ma fin.

Mille compliments à Monsieur l'abbé[2], et bon voyage. Nous venons d'apprendre la mort du chevalier de Castellane, colonel d'Orléans[3], en deux jours de temps : quelle mort[4] !

Lettre 157. — 1. Françoise-Félicité de Torci, née en 1698, mariée le 3 avril 1715 à Joseph-André de Cadart Ancezune Caderousse, appelé le marquis d'Ancezune (voyez ci-dessus, p. 231, note 3) ; elle mourut le 28 avril 1749 : voyez sur elle et son mari les *Mémoires de Saint-Simon*, tome XII, p. 13 et 14.

2. Voyez ci-dessus, p. 270, note 11.

3. Ce chevalier de Castellane ne peut être celui dont il est si souvent question dans la Correspondance de Mme de Simiane ; ce dernier, comme nous l'avons dit, se maria en 1745 (voyez ci-dessus, p. 61, note 1). Le Castellane dont la mort est ici annoncée appartenait à une autre des nombreuses branches de cette maison : plusieurs comptaient alors des cadets et des chevaliers de Malte.

4. Mme de Simiane mourut elle-même le 3 juillet suivant, à Aix. Voyez au tome I la *Notice sur Mme de Sévigné*, p. 314.

LETTRES DE DATE INCERTAINE.

*1. — DU MARQUIS DE SIMIANE A LE BRET[1].

Je trouve, Monsieur, qu'il n'est rien de plus judicieux que ce que vous avez pensé au sujet de l'élection des nouveaux consuls d'Aix et procureurs du pays : il me paroît très-convenable de la différer jusqu'après l'assemblée des états, et de continuer cependant ceux qui sont en charge dans l'exercice de leurs fonctions; j'en parlerai à M. le maréchal de Villars[2] et à Monsieur l'archevêque d'Aix[3], et je compte fort qu'ils ne désapprouveront pas votre sentiment.

A l'égard de l'article de votre lettre qui regarde M. le marquis de Simiane[4], je vous suis, Monsieur, très-obligé

Lettre 1 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Cette lettre dont l'autographe a été daté par une autre main (mais une main qui paraît ancienne) de Paris, le 23 novembre 1712, et qu'aucun fait ne force à dater autrement, nous semble cependant avoir dû être écrite plus tard. Il est peu probable que le marquis de Simiane donnant son avis sur une affaire de la Province n'eût fait aucune mention du comte de Grignan, son beau-père, qui ne mourut, subitement, dans l'exercice même de ses fonctions, que le 31 décembre 1714; il parle ici tout à fait en lieutenant général : il le fut d'octobre 1715 à février 1718. — Sur le Bret, intendant et premier président, voyez ci-dessus, p. 86, note 2. La lettre a été trouvée dans les papiers de le Bret et lui avait été vraisemblablement adressée.

2. Le maréchal de Villars reçut du Roi le gouvernement de Provence le 21 octobre 1712.

3. L'archevêque d'Aix de 1708 à 1729 fut Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc, qui de 1692 à 1708 avait été évêque de Marseille, et qui en 1729 devint archevêque de Paris.

4. Joseph de Simiane la Cépède, marquis de Simiane-lez-Aix, qui fut élu en 1715 premier consul d'Aix et procureur du pays.

de l'avis, et de l'attention que vous avez eue à ne pas faire éclater une démarche qui auroit pu n'être pas approuvée et que je condamne[5]. Je lui en écris, sans lui faire savoir d'où j'ai appris la chose, et j'espère qu'à ma prière il voudra bien à l'avenir être plus circonspect; comme c'est un parent pour qui je m'intéresse infiniment, je serois très-fâché qu'il n'agît pas de concert avec vous. Agréez que je vous demande pour lui la continuation de votre amitié, et que je vous prie d'être bien persuadé du sincère et parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SIMIANE.

Je vous envoie, Monsieur, une copie de la lettre que j'ai écrite à M. le marquis de Simiane; je vous prie de la brûler après l'avoir lue.

---

*2. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

JE suis bien sensible à vos bontés, mon cher Marquis, et j'en reçois les témoignages au commencement de cette année avec une extrême reconnoissance : le moyen qu'elle ne soit pas heureuse pour moi, si vous et Mme de Caumont me faites toujours l'honneur de m'aimer? Je vous assure qu'un tel bien me garantira de la peine d'être privée de beaucoup d'autres. Recevez aussi

5. Ici, après le mot *condamne*, on lit, sous plusieurs ratures : *cent fois;* et un peu plus bas de même, « un *de mes* parents » a été changé en « un parens, » sans qu'après que *de mes* eut été effacé, l'*s* de *parens* ait été remplacée par un *t*.

tous mes vœux, mon cher Marquis, pour vous et cette chère et illustre moitié, et soyez persuadés l'un et l'autre que s'ils sont exaucés, rien ne manquera à votre parfait bonheur, et qu'au surplus personne dans le monde ne vous est si parfaitement attachée que moi. Votre affaire, dont je m'informe tous les jours, est encore entre les mains de M. d'Argens[1]. Que pourrois-je pour votre service, mon cher Marquis? dites-le-moi, au nom de Dieu, et donnez-moi pour mes étrennes quelque occasion de vous marquer mon zèle.

Oui sans doute, j'ai une jolie guinguette[2], et malheur et honni celui qui promettra d'y venir et qui n'y viendra pas! Je vous prie, mon cher Marquis, de m'en faire une description; je vous enverrai des mémoires pour cela; mais il faut absolument que ce petit bijou soit décrit par une main de maître, et je vous confie cet ouvrage. Celui des reines a très-bien réussi parmi nos beaux esprits; et en effet, il est parfait : ne me laissez rien ignorer, mon cher Marquis, de ce qui partira de cette bonne tête et de cette belle imagination. Je m'applaudis de tout ce que vous faites de bien, parce que j'y prends autant d'intérêt que vous-même. Je n'entends plus parler des Barbentanes[3], des Costebelles[4] et de tous mes amis. On dit que M. de Fortia[5] est dans vos cantons bien dévote-

LETTRE 2 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Pierre-Jean de Boyer, marquis d'Argens, seigneur d'Éguilles et de Joyeuse-Garde, conseiller, ensuite procureur général au parlement de Provence, mort en 1757; c'était le père du fameux marquis d'Argens.

2. Belombre, sans doute, acquis en 1727; et cette lettre pourrait bien être de la même année. Voyez p. 58, note 3.

3. Deux familles provençales, encore existantes, comme il a été dit plus haut, p. 108, note 4, les Puget et les Robin, se partageaient la seigneurie de Barbentane, dont elles portaient déjà le nom.

4. Voyez ci-dessus, p. 104, note 1.

5. Il existait trois branches de la famille de Fortia : les marquis

ment avec son fils : ils sont heureux si cela est. M. de Richelieu s'en mêle aussi après une grande maladie : j'aime fort les conquêtes du Seigneur, et surtout celles qui en sont dignes. Adieu, mon cher Marquis : aimez-moi toujours, parce que je vous aime beaucoup.

---

*3. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

7 juin.

C'EST pour avoir trop de choses à vous dire que je ne vous ai rien dit, mon cher Marquis. Je n'ai pas soupçonné que vous fussiez en peine de mon voyage : douze lieues par le plus beau temps et le plus beau chemin du monde n'ont d'autre inconvénient que d'éloigner de vous; mais il est vrai qu'il est grand, et que vous avez raison, et Mme de Caumont aussi, d'être en peine de ceux qui vous quittent. Soyez-le aussi, et avec encore plus grande raison, de ceux qui vous devant tout, ne savent comment vous exprimer leur reconnoissance. Voilà ce que je n'entreprends point : elle est dans mon cœur, mon cher Marquis, elle est bien là; quand vous en voudrez quelque témoignage, vous n'avez qu'à tinter; mais hélas! je ne suis pas assez heureuse.

Vous êtes jaloux, mon cher Marquis, du froid et piquant la Batie[1]. Oh! que cela me fait plaisir! Il y a

d'Urban et les marquis de Montréal à Avignon, et les marquis de Piles en Provence.

LETTRE 3 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Pierre-Balthasar de Fogasse, seigneur de la Batie Raynaud, né et mort à Avignon, envoyé extraordinaire de Louis XV à la cour de Florence, auteur des *OEuvres posthumes* de l'abbé de Saint-Réal (Lyon, 1703, in-12). Il était cousin éloigné de Mme de Simiane, et aussi parent du marquis de Caumont.

longtemps que tant d'honneur ne m'étoit arrivé, ni à lui non plus. Comment avez-vous fait pour trouver ce sentiment honorable et flatteur à l'un et à l'autre ? Vous êtes poli à l'excès : ne le lui laissez pas ignorer.

Je vous quitte brusquement. Je suis accablée de réponses accumulées. Les lettres de ma grand'mère m'en ont attiré des millions[2]. Je n'en puis plus. Adieu, Monsieur ; adieu, Madame. S'il y a quelqu'un dans le monde qui vous aime, qui vous respecte comme moi, je consens que vous ne m'aimiez plus.

---

*4. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

PENDANT que je m'attendrissois sur le chevalier de Castellane, il étoit heureux et tranquille auprès de vous, Monsieur le Marquis ; il faisoit sa cour à Mme de Caumont ; il admiroit la noble assemblée de M. le duc d'Ormont[1] ; il faisoit l'agréable auprès de Mme de Barbentane, et sur le tout, il mangeoit comme un diable partout. Voilà qui est fini : je ne m'inquiéterai plus de personne ; j'en suis la dupe. Il est donc revenu charmé, enchanté de vos bontés et de votre ville. Mais j'ai été bien scandalisée de sa suite. Il a mené avec lui une belle et jeune demoiselle, grasse, dodue, l'œil tendre ; et ce qui m'a surprise au dernier point, c'est qu'il m'a dit que

2. S'agit-il des publications de 1726 ou de celle de 1734 ?

LETTRE 4 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. Jacques Butler, deuxième duc d'Ormond, fut condamné sous Georges Ier pour crime de haute trahison, et paya de tous ses biens son attachement à la cause des Stuarts. Il mourut en 1747 à Avignon, où il s'était retiré depuis plusieurs années. Voyez ce qu'en dit Saint-Simon, tome XIX, p. 58.

c'étoit une personne que vous aviez entretenue longtemps ; et quand j'ai demandé ce que disoit Mme de Caumont à tout cela, il m'a été répondu qu'elle avoit contribué à cet entretien, et que c'étoit sous ses yeux que tout cela se passoit ; et quand j'ai dit que je ne voulois point de tout ce train-là chez moi, on s'en est moqué, et on m'a[2]....

---

*5. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

C'est un objet digne de votre politesse et de votre générosité, mon cher Marquis, que M. de Maurel exilé par une lettre de cachet[1], qui en le faisant sortir de la Province, lui laisse le choix de toute autre demeure. Il choisit Avignon. Il quitte une jeune femme qu'il aime ; il quitte toutes ses aises, ses commodités ; il est vieux ; s'il meurt, sa femme est à l'aumône : elle est ma cousine, petite-fille de ma cousine germaine[2]. Ils font pitié à tout le monde. Maurel est un bon homme ; il a de l'esprit, il sait, il n'est point sans conversation. Je m'assure que vous l'accueillerez, et que vous lui adoucirez

2. La fin de la lettre manque, mais il paraît bien probable que Mme de Simiane parle ici de quelque chienne ou de quelque jument amenée par le chevalier de Castellane.

Lettre 5 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. L'une de celles qui furent demandées par le Bret, à la suite de l'affaire Girard (1731)? Voyez ci-dessus, p. 119, note 2.

2. Jeanne de Laidet, petite-fille de la comtesse de Rochebonne, sœur du comte de Grignan, nièce à la mode de Bretagne de Mme de Simiane, épousa Gaspard de Morel Villeneuve, seigneur du Chafaud, Valbonette et Sainte-Croix, reçu conseiller au Parlement en 1682. Mme de Simiane a sans doute voulu écrire : « elle est ma cousine, petite-fille de ma tante, » ou « fille de ma cousine germaine. »

ses malheurs. Il vous sera recommandé par M. le président de Mazaugues[3] et par bien d'autres. Je me joins à eux, et vous embrasse, mon cher Marquis.

7 avril.

---

*6. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1].

29 octobre.

Voila notre petit séminariste que j'ai l'honneur de vous présenter, mon cher Marquis. Je vous demande pour lui l'honneur de votre amitié et de votre protection; d'interroger parfois ces Messieurs sur sa conduite, et enfin de nous donner la marque de bonté et d'amitié de veiller un peu sur lui. Nous recevrons tous cette faveur avec une extrême reconnoissance. Vous savez que tous les enfants Castellane sont les miens : j'ai l'audace de croire que ce titre est une bonne recommandation auprès de vous, mon cher Marquis. Vous savez ce que je vous suis.

---

*7. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

Le dérangement des courriers qui n'arrivent point, et un voyage que je viens de faire à Marseille, m'ont fait recevoir bien tard votre lettre, mon cher Marquis, et retardé aussi ma réponse et les marques de ma reconnoissance sur votre aimable attention, de m'avoir fait

3. Henri-Joseph de Thomassin, seigneur de Mazaugues, président aux enquêtes, mort en 1743, célèbre par sa riche bibliothèque et par l'étendue de ses connaissances.

Lettre 6. — 1. Cette lettre inédite a été revue sur l'autographe.

part de ce que vous avez écrit sur la poésie. Il n'y a point de rimes ni de choses rimées qui vaillent ce morceau; je l'ai lu avec grand plaisir. Je crois que n'ayant pas tant parlé que M. Huet[1] sur cette matière, vous en avez cependant parlé plus utilement, et dit des choses qui lui avoient échappé assurément.

Ne me laissez rien ignorer de tout ce que votre bel et bon esprit produira, je vous en conjure. Mille et mille respects à Mme de Caumont. Je suis accablée de tous mes parents malades, fille, sœur[2], etc. Je n'ai le temps que de vous assurer de la tendresse et sincérité de mon attachement pour vous, mon cher Marquis; je vous souhaite d'avance la bonne année.

Le 16 décembre.

---

*8. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT[1].

Mes enfants Vence m'envoient une caisse de bergamotes que j'avois demandées pour Mme de Caumont : je les ai trouvées dignes de lui être présentées; ce sont ses étrennes. Mais je ne suis pas sotte, je sais comment

Lettre 7 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. S'il s'agit ici du célèbre évêque d'Avranches, nous ne savons duquel de ses ouvrages Mme de Simiane veut parler. Il faudrait connaître l'écrit du marquis de Caumont pour savoir si dans quelqu'une de ses parties il avait du rapport avec la *Lettre* de Huet (pas très-longue au reste) *sur l'origine des romans*, placée en tête de *Zayde*. Ce roman de Mme de la Fayette avait été plusieurs fois réimprimé au commencement du dix-huitième siècle.

2. La pauvre Marie-Blanche, morte à la Visitation d'Aix en 1735. Voyez au tome I la *Notice sur Mme de Sévigné*, p. 340.

Lettre 8. — 1. Cette lettre inédite a été revue sur l'autographe.

il faut faire pour être bien accueillie : je vous les adresse, mon cher Marquis, et voilà du plus fin ; de votre main quelle bonne réception ne dois-je pas attendre ! Recevez donc ce petit hommage provençal, et tous les vœux que je fais pour vous et cette chère moitié, que le bon Dieu conserve, et vous aussi, en joie, santé, prospérité, et tout cela pendant un siècle! je n'en démordrois pas d'un jour. Adieu : je suis accablée de lettres. Voici un temps que je crains comme la mort, et je vous avertis que jusqu'à ce qu'il soit passé, vous n'aurez plus rien de moi, car je ne vais plus penser qu'aux gens dont je ne me soucie point.

Le voiturier qui porte mes bergamotes est tout payé, car nous savons bien faire les choses. Il y a quatre douzaines de bergamotes ; elles partent aujourd'hui.

17 décembre.

---

*9. — DE MADAME DE SIMIANE AU MARQUIS DE CAUMONT.

C'EST bien dommage que ce ne soit plus la mode de souhaiter la bonne année ; car j'avois un compliment tout joli et tout neuf à vous faire et à Mme de Caumont. Mais à Dieu ne plaise que je contrevienne aux ordres de la maîtresse du monde[1] ! Dans cinq ou six mois, je vous dirai, mon cher Marquis, tout ce que je vous souhaite ; et en attendant je vous apprends que M. le marquis de Vence[2],

LETTRE 9 (inédite, revue sur l'autographe). — 1. L'opinion, reine du monde. Voyez tome III, p. 46, note 14, et tome VII, p. 100.

2. Alexandre-Gaspard de Villeneuve, marquis de Vence, qui, comme nous l'avons dit (ci-dessus, p. 208, note 1), avait épousé le 29 mai 1723 Madeleine-Sophie de Simiane Esparron, seconde fille de Mme de Simiane. De ce mariage naquirent un fils, Jean-

qui part mercredi[3] pour Avignon, où il va mener une de ses filles, se chargera de mon étoffe, qui j'espère sera arrivée, et que je vous supplie de lui remettre. Il aura l'honneur (ce gendre) de vous rendre ses devoirs et de vous payer ladite étoffe. J'ai encore bien des choses à dire, mais je n'en ai pas le temps. Bonsoir.

Alexandre-Romée de Villeneuve, marquis de Vence, dont la descendance subsiste, et trois filles : la comtesse de Villeneuve Flayosc, dont également la postérité existe encore, Mme de Saint-Vincent et la comtesse de Châteauneuf.

3. Ici, comme plus haut, dans la lettre 63, l'autographe porte *mecredi* : voyez p. 125, note 9.

FIN DES LETTRES DE MADAME DE SIMIANE.

OPUSCULES

DE MADAME DE GRIGNAN ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ

ÉCRIT DE MADAME DE GRIGNAN

SUR LE SYSTÈME DE L'AMOUR DE DIEU, DE FÉNELON[1].

MONSIEUR de Cambrai soutient très-bien les intérêts de Dieu; Monsieur de Meaux soutient vivement ceux de la religion : il doit gagner son procès à Rome.

La grande question est donc de savoir la vraie définition du saint amour de Monsieur de Cambrai[2] : c'est un pur amour. *L'oraison*

1. Voyez au tome I la *Notice sur Mme de Sévigné*, p. 311. — Cet écrit de Mme de Grignan a été revu par nous sur le manuscrit autographe, qui forme huit pages et un quart, petit in-4°. Fréron l'a publié dans *l'Année littéraire* de 1768, tome IV, p. 265-272, et l'intitule : *Lettre de Mme de Grignan*. « C'est, dit-il, une explication des idées de M. de Fénelon sur l'amour de Dieu, contenues dans son livre célèbre des *Maximes des Saints*, qui fit éclater de la part de M. Bossuet un zèle trop ardent et trop amer pour n'être pas soupçonné d'un peu de jalousie. » — L'éditeur du volume de Klostermann (1814), qui a réimprimé cette pièce avec quelques fautes, quelques modifications et omissions de mots (que nous jugeons inutile de relever toutes), l'a mise, nous ne savons pourquoi, sous le nom de Mme de Sévigné : il semblerait cependant, par l'Avertissement de cet éditeur (p. viij), qu'il a eu l'autographe sous les yeux; et l'écriture de la mère est très-facile à distinguer de celle de la fille. — La date de la composition est très-vraisemblablement 1697 ou 1698. Le livre des *Maximes des Saints*, de Fénelon, parut à la fin de janvier 1697. Bossuet publia environ six semaines après son *Instruction sur les états d'oraison* : voyez l'*Histoire de Bossuet*, par le cardinal de Bausset, livre X, chapitres XI et XII.

2. Ceci est écrit ainsi dans l'autographe : « *du S. amour de M. de Cambrai.* » Fréron, dont l'édition de 1818 reproduit le texte, a imprimé, dans *l'Année littéraire* : « du cinquième amour de M. de Cambrai; » et Klostermann : « des cinq amours de M. de Cambrai. »

Dans *l'Année littéraire* on lit aussi la note suivante, reproduite par Grouvelle et par l'édition de 1818 : « Voici les cinq amours de M. de Fénelon :

1° On peut aimer Dieu pour des biens distingués de lui, qu'il promettroit de procurer à ceux qui l'aimeroient; c'est ainsi que les Juifs aimoient Dieu pour des biens purement temporels : M. de Fénelon appelle cet amour un *amour servile*.

2° On peut aimer Dieu comme l'instrument de son bonheur; on sent qu'on

passive consiste dans l'exercice de ce pur amour : tous les chrétiens ne sont pas appelés à cet état, *donc tous les chrétiens ne sont pas appelés à la perfection chrétienne* qui consiste dans le pur amour, tel que le définit l'École ; ce qui est contre le précepte : « Tu aimeras Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces. »

Monsieur de Cambrai dit : « Tous sont appelés à la perfection ; mais ils ne sont pas tous appelés aux mêmes exercices et aux mêmes pratiques particulières. » Cette réponse ne paroît pas assez forte. Il ajoute[1] : « Tous les chrétiens sont appelés à la perfection de l'amour de Dieu, peu y parviennent ; on n'en doit exiger la pratique que quand les âmes y sont disposées. » On trouve de la contradiction dans cette réponse, parce qu'il a dit[2] dans son Avertissement qu'il ne faut pas même nommer le pur amour, qu'il n'en faut jamais parler que quand Dieu commence à ouvrir le cœur à cette parole ; qu'il ne faut pas exciter la curiosité sur cette matière ; qu'il n'en parle que parce qu'on y est forcé[3].

Monsieur de Meaux conclut : « Donc ce n'est pas le pur amour *ordonné*, *commandé* à tout chrétien ; il ne faudroit pas en faire[4] un *mystère*, il n'en faut pas *réprimer la curiosité*, ni la regarder comme une *occasion de scandale et de trouble ;* ainsi, quand on met l'oraison passive dans le pur amour, où consiste la perfection proposée à tout chrétien, on est contraint de dire que tout chrétien n'y est pas appelé. »

Je crois que c'est conclure du particulier au général, et il me semble qu'on peut dire : « Tous sont appelés au pur amour ; tous n'y sont pas appelés par la voie de l'oraison passive ; elle consiste dans le pur amour, mais ce pur amour peut être sans elle. »

ne peut être heureux qu'en possédant Dieu ; ainsi on aime Dieu, non pour lui, mais pour soi : cet amour se nomme l'*amour de concupiscence*.

3° On aime Dieu pour soi ; mais on y mêle un commencement d'amour de Dieu pour lui-même : cet amour mélangé est l'*amour d'espérance*.

4° O aime Dieu pour lui-même ; mais il y reste encore un degré d'amour de Dieu pour soi ; de façon cependant que l'amour de Dieu pour lui-même est l'affection dominante de l'âme : c'est l'*amour de la charité*. Mais pour le distinguer du parfait amour, M. de Fénelon lui donne le nom d'*amour intéressé*.

5° On aime Dieu uniquement pour lui-même, sans aucun retour sur soi, sans penser qu'il fera notre bonheur, sans aucun motif de crainte ni d'espérance : c'est l'*amour désintéressé* ou l'*amour pur*. »

1. Dans l'édition de Klostermann : « Il a dit. » Mme de Grignan a écrit : *adiouste*.

2. « .... puisqu'il a dit. » (*Année littéraire* et *édition de* 1818.)

3. « .... qu'il y est forcé. » (*Ibidem*.)

4. « .... car il ne faudroit pas en faire.... » (*Ibidem*.)

Grand embarras sur l'amour de nous-mêmes et l'intérêt propre, si ce terme est pris pour l'avantage surnaturel[1] qui nous revient de l'espérance. En ôtant l'intérêt propre, on retranche une vertu théologale; ce qui est hérétique.

Si l'intérêt propre veut dire un amour naturel et délibéré, il sera vrai qu'il sera motif et principe des actes surnaturels, et un moyen de se détacher de la créature et de s'attacher au créateur, ce qui est un vrai pélagianisme. Selon Monsieur de Meaux[2], il n'y a point d'objet plus réel, plus solide, plus palpable à l'esprit, que l'Être parfait, seul existant par lui seul, auteur de toute substance[3], de tout mouvement, immense, éternel. Il n'y a point de connoissance plus évidente et plus certaine que celle de nos propres sentiments; ils sont vrais, incontestables. Rien ne peut nous faire révoquer en doute [ce] que nous sentons : si c'est l'amour, nous savons que notre volonté nous porte vers son objet, nous unit à lui, nous fait regarder comme ne faisant qu'un tout avec lui, dont nous ne sommes qu'un atome. Si ces deux propositions sont vraies, il n'y a point de dispute moins subtile que celle de Monsieur de Cambrai et de Monsieur de Meaux. J'appelle subtil un sujet douteux, captieux, qui n'a pour base qu'une vraisemblance au lieu d'une vérité constante : c'est argumenter par des principes plus obscurs que l'obscurité qu'on veut éclaircir, et chercher la lumière avec les ténèbres. Ce caractère de subtilité est celui de toutes les disputes de controverse[4] : l'un des partis dit blanc, l'autre dit noir[5]; ils font des multitudes d'écrits, ils raisonnent juste ou non, selon la bonté de leur esprit; mais au fond, quel est le fruit de la dispute, quel est le plaisir de celui qui l'écoute, si pour sujet et pour principe vous avez une opinion probable au lieu d'une vérité incontestable, un préjugé, une prévention, l'opinion des autres au lieu de votre propre connoissance, de votre propre sentiment, conscience, conviction intérieure? Quelle erreur de soutenir que cette fameuse controverse de M. Claude et de M. Arnauld[6] soit plus intelligible

1. *Surnaturel* a été omis dans *l'Année littéraire* et dans l'édition de 1818.

2. Tel est le texte de l'autographe et de Klostermann. Dans *l'Année littéraire* et dans l'édition de 1818, la ponctuation est différente : « .... ce qui est un vrai pélagianisme, selon M. de Meaux. » Et les mots suivants commencent un nouvel alinéa : « Il n'y a point, etc. »

3. Ici encore Fréron a ponctué autrement : « .... seul existant par lui, seul auteur de toute substance. »

4. « .... celui de toutes les controverses. » (*Édition Klostermann.*)

5. « L'un des partis dit blanc, l'autre noir. » (*Année littéraire* et *édition de* 1818.)

6. La fameuse controverse dont veut parler ici Mme de Grignan est sans doute celle qui s'éleva au sujet de la perpétuité de la foi catholique dans l'Eucharistie. Voyez à ce sujet le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, tome IV, p. 332 et

que celle de Monsieur de Cambrai et de Monsieur de Meaux ! Il est aisé d'en voir la différence sur ce que je viens d'établir, et il doit demeurer pour constant que cette dernière dispute est la plus solide et la plus intelligible de toutes les disputes, celle qui est le plus à portée de l'esprit et du cœur humain, dont il est juge naturel, qui l'intéresse le plus : il y est question de ce qu'il sait faire essentiellement. Connoître, aimer Dieu, c'est là tout l'homme[1], c'est son essence et sa fin, son action nécessaire et naturelle. Il est vrai qu'il y a des degrés de connoissance et des degrés d'amour ; mais si ce grand objet étoit souvent médité, il seroit plus connu et par conséquent plus aimé ; et[2] nous remplirions mieux les fonctions auxquelles nous sommes destinés, et nous conserverions la dignité de notre être : nous n'en perdrions pas une partie en nous avilissant dans une attache honteuse au néant de nous-mêmes. C'est ce mélange d'amour de nous-mêmes, plus ou moins fort, qui fait la différence des cinq amours de Monsieur de Cambrai : et quelle est la difficulté d'entendre le plus ou le moins, quand on entend une fois Dieu, amour, néant? Ces trois noms nous sont connus : la définition des deux premiers est faite ; le néant, qui n'a point de propriété, n'a point de définition.

suivantes. Le principal ouvrage de Messieurs de Port-Royal dans cette contestation, le traité, comme on l'appelait, de *la grande Perpétuité* (1669, 1672, 1676), appartient presque entièrement à Nicole, mais ce fut Antoine Arnauld (Nicole lui-même le voulut ainsi) qui passa pour en être l'auteur. Un des livres du célèbre ministre calviniste Jean Claude a pour titre *Réponse au livre de M. Arnauld, intitulé : la Perpétuité de la foi, etc.* (1670). M. Sainte-Beuve (p. 342), jugeant la méthode de l'adversaire de Claude, emploie comme Mme de Grignan le mot *subtil*. « Dans l'ingénieuse, bien que trop subtile et trop volumineuse construction de son livre.... il use en maître de toutes les ressources de l'argumentation. »

1. « .... de ce qu'il sait faire essentiellement, connoître, aimer Dieu ; c'est là tout l'homme. » (*Année littéraire* et *édition de* 1818.)

2. Cet *et* a été supprimé dans *l'Année littéraire* et dans la réimpression de 1818.

DISSERTATION CRITIQUE

SUR L'*ART POÉTIQUE* D'HORACE,

OÙ L'ON DONNE UNE IDÉE GÉNÉRALE DES PIÈCES DE THÉATRE, ET OÙ L'ON EXAMINE SI UN POËTE DOIT PRÉFÉRER LES CARACTÈRES CONNUS AUX CARACTÈRES INVENTÉS[1].

Nous reproduisons exactement le titre et le texte de l'édition première et unique du factum et des contredits de Charles de Sévigné, ainsi que des réponses de Dacier : le tout forme un petit volume de 122 pages, qui a été publié à Paris, en 1698 (le titre porte par erreur M.DC.XVIII; mais l'Approbation est du 3 août 1697), chez Barthélemy Girin. Ce petit volume était fort rare dès le temps de Dumarsais, qui nous dit, dans la lettre dont nous parlerons ci-après (p. 296, note 1, et p. 338, note 1), qu'il ne se trouve « que dans le cabinet de quelques curieux. » Il commence par l'Avertissement suivant :

« Si l'on eût consulté l'auteur de cet ouvrage, le public, qui a marqué l'empressement qu'il avoit de le lire par les copies manuscrites qui en ont couru dans Paris, n'auroit pas la satisfaction de le voir imprimé. On a passé pardessus toutes les considérations qui sont dues et à son mérite et à sa naissance, pour contenter l'impatience de plusieurs personnes habiles et de distinction, à qui il n'a pas été possible de le refuser.

« Pour marquer l'excellence de cette dissertation, il suffiroit de nommer l'illustre arbitre[2] qui a bien voulu en juger; mais on aime mieux laisser à un chacun la liberté d'en penser ce qu'il lui plaira.

« On avertit seulement que quoique toute la question ne soit fondée que sur ce passage d'Horace :

Difficile est proprie communia dicere,

où M. Dacier donne au mot *communia* la signification d'*inconnu*, *qui n'a jamais été dit ni traité*, il a fallu pour éclaircir cet endroit, qui est un des plus difficiles de l'*Art poétique* d'Horace, s'en rapporter aux autres préceptes que donne ce grand maître sur cette matière. Ainsi les deux parties ont pris tant de soin de les expliquer, et de faire voir que le sens qu'ils donnent chacun en

1. Voyez au tome I la *Notice sur Mme de Sévigné*, p. 115.
2. Voyez la note de la page suivante.

particulier au mot *communia* est le véritable, en ce qu'il s'accorde avec tout ce qu'ordonne Horace sur ce sujet, et même avec les principes d'Aristote, qu'on peut dire que les caractères des personnages de théâtre y sont traités à fond.

« On a jugé à propos de laisser la forme et le style de *factum* que l'auteur a donné à toute cette dissertation : il est si difficile de rien changer dans les ouvrages écrits d'une manière correcte et polie, qu'on se seroit mis au hasard d'ôter une partie de la grâce et de la beauté de celui-ci. »

PREMIER FACTUM[1].

Il est question de la véritable intelligence d'un passage d'un au-

1. Ce mot de *factum* (on prononçait *facton*) est pris ici dans le sens qu'il avait dans l'ancienne pratique judiciaire et que définissait ainsi l'Académie en 1694 : « Exposition sommaire du fait d'un procès. » — Dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions* de Boze, Paris, 1740, tome II, p. 302, il est dit dans le Catalogue des ouvrages de Dacier, placé à la suite de son éloge par de Boze, que Dacier et Charles de Sévigné avaient pris pour juge de leur contestation le conseiller d'État de Harlay (Nicolas-Auguste, seigneur de Bonneuil : voyez tome II, p. 434, fin de la note 2, et tome VII, p. 490). — Suivant une autre tradition plus vraisemblable, la cause était soumise à l'arbitrage de l'avocat général Chrétien-François de Lamoignon. Sur cet ami de Boileau, ami et voisin de Mme de Sévigné, qui devint président à mortier en mars 1698 et mourut en août 1709, voyez tomes X, p. 564, note 1 ; IX, p. 348 ; VIII, p. 278. C'est cette seconde tradition qu'on a suivie dans l'édition de 1818, où l'on a même substitué aux trois étoiles qui remplacent, dans l'impression de 1698, le nom de l'arbitre, celui de *Lamoignon*, de même qu'on a substitué aux initiales D** et S*** les noms de *Dacier* et de *Sévigné*.

On peut voir, sur le passage d'Horace, le sentiment de Boileau dans le *Bolæana**, une lettre de Dumarsais, datée du 8 août 1745, et imprimée d'abord dans le *Mercure de France* de janvier 1746, puis dans ses *Œuvres* (1797), tome III, p. 285-295 (voyez ci-après, p. 338, note 1); un fragment d'une lettre de G. Prunelle à Sicard l'aîné, à la p. xxiij du volume intitulé : *Remarques inédites du président Bouhier et autres sur quelques passages d'Horace, avec une lettre sur l'*Art poétique, publiées par G. Prunelle, Paris, Delance, 1807, in-8° ; enfin et surtout le court et excellent commentaire d'Orelli. — Il faut bien avouer, ce semble, que Charles de Sévigné, malgré

* « Il s'en faut bien que M. Dacier écrive aussi agréablement que sa femme. M. Dacier est toujours sec et décisif. Il croit avoir raison dans l'explication qu'il donne à ce passage d'Horace :

Difficile est proprie communia dicere ;

cependant c'est un passage qui se doit entendre naturellement. Il est difficile, dit Horace, de traiter des sujets qui sont à la portée de tout le monde, d'une manière qui vous les rende propres, ce qui s'appelle s'approprier un sujet par le tour qu'on y donne. M. Despréaux prétendoit avoir trouvé la solution de ce passage dans Hermogène, et disoit mille bonnes raisons pour l'appuyer qui ont échappé à ma mémoire. » (*Bolæana*, Amsterdam, 1742, p. 93 et 94.)

teur célèbre[1]. Le seul nom des parties qui plaident pourroit faire décider le procès; mais on espère de l'équité de M. de *** qu'il

l'esprit, la verve légère et amusante qu'il montre, surtout dans son dernier contredit, a eu complétement tort, sinon contre tous les arguments de Dacier, au moins sur le fond du débat. L'explication de Dacier est bien plus près de celle qu'ont définitivement adoptée les meilleurs interprètes; il paraît cependant s'être trompé sur le sens de *proprie dicere*. Mais ce qu'on ne lui pardonnera sans doute pas*, c'est d'avoir par un ton maussade et de rogue pédanterie presque contraint son adversaire à quitter celui de la discussion polie et aimable qu'il avoit pris d'abord**.

1. Des vers 119 à 135 de l'*Art poétique* d'Horace, et plus particulièrement du vers 128, sur lequel Dacier avait fait la Remarque suivante*** : « Après avoir marqué les deux qualités qu'il faut donner aux personnages qu'on invente, il conseille aux poëtes tragiques de n'user pas trop facilement de cette liberté qu'ils ont d'en inventer; car il est très-difficile de réussir dans ces nouveaux caractères. *Il est malaisé*, dit Horace, *de traiter proprement*, c'est-à-dire *convenablement*, *des sujets communs*, c'est-à-dire des sujets inventés, et qui n'ont aucun fondement ni dans l'histoire, ni dans la fable. Et il les appelle *communs*, parce qu'ils sont en la disposition de tout le monde, et que tout le monde a le droit de les inventer, et qu'ils sont, comme on dit, au premier occupant. Le jugement d'Horace est très-sûr. Il est bien difficile d'inventer un nouveau *caractère* qui soit juste et naturel; car ou l'on va au delà des bornes, ou l'on demeure en deçà; et pour être convaincu de cette vérité, on n'a qu'à comparer dans nos poëtes tragiques les caractères qu'ils ont trouvés tout formés, et ceux qu'ils ont inventés eux-mêmes : on trouvera qu'ils ont beaucoup mieux réussi dans les premiers que dans les autres. Mais quand même un poëte formeroit ce caractère fort juste, il ne seroit pas pourtant assuré de réussir; car tout le monde prétendra avoir le droit de juger de ce caractère et de le censurer, s'il n'est pas conforme à l'idée qu'il en a, et qu'il prétend la seule bonne : au lieu que quand on suit des caractères connus, alors on est à couvert de la censure, parce qu'on a une règle commune, dont il n'est pas permis de s'écarter, et qui est généralement reçue. Voilà pourquoi Horace dit avec beaucoup de raison : *Difficile est proprie communia dicere*. Ceux qui ont cru qu'il appeloit ici *communia* des choses communes et ordinaires, des caractères connus et traités par d'autres poëtes, se sont infiniment trompés. Ils jettent Horace dans une contradiction manifeste, puisqu'il conseille immédiatement après de s'attacher aux caractères connus. Cette matière

* Quoi qu'en ait dit Voltaire, uniquement peut-être pour prendre le contrepied de ce qu'il avait lu dans l'*Observateur* de l'abbé Desfontaines : voyez *le Préservatif* (1738), tome XXXVII de l'édition Beuchot, p. 549-551.

** Le Brun parle de cette querelle dans son *Épître sur la bonne et la mauvaise plaisanterie* (*OEuvres choisies*, Paris, 1829, in-8°, p. 183) : « Contre Dacier, dit-il,

Les Grâces et les Ris,
Charmante Sévigné, combattoient pour ton fils. »

*** *Remarques critiques sur les OEuvres d'Horace, avec une nouvelle traduction* (Paris, 1689; l'Achevé d'imprimer est du 1er octobre), tome X, p. 168.

jugera sans avoir égard aux personnes. On le prie de considérer qu'il arrive quelquefois que les plus grands hommes sont éblouis par trop de lumières et de connoissances : ce malheur ne regarde point la partie adverse de M. D**.

Horace donne des règles pour faire de bonnes pièces de théâtre. Les tragédies doivent non-seulement instruire, elles doivent plaire aussi ; je conclus de là qu'Horace a voulu apprendre ce qui pouvoit le plus toucher et intéresser les spectateurs, et donner aux poëtes le moyen de parvenir au point de la perfection.

Dans cette pensée, il leur ordonne d'observer exactement ce qui convient aux mœurs, aux coutumes, aux climats des personnages qu'ils introduisent sur la scène. Il veut que l'on conserve à chacun son propre caractère, et que l'on ne change point les idées que les anciens ont données des héros. Il faut qu'Achille soit violent, Médée cruelle, etc.

Il continue ce même précepte dans les vers qui suivent immédiatement après, et il ajoute que si un auteur entreprend de faire une tragédie dont le sujet et les acteurs soient entièrement inconnus, il doit avoir une attention particulière au caractère qu'il aura donné à chacun d'eux. Il faut qu'il le soutienne depuis le commencement jusqu'à la fin, sans se démentir en la moindre chose. Voilà ce qui est nécessaire pour faire de bonnes pièces de théâtre. Mais Horace n'en demeure pas là : il veut apprendre comment on peut atteindre à la perfection ; il exhorte à surmonter les difficultés qu'on y peut rencontrer, en montrant aux poëtes ce qui est excellent, après leur avoir enseigné ce qui étoit bon : on ne peut douter que ce ne soit là son intention.

Peut-il la mieux marquer, qu'en déclarant qu'à la vérité il est difficile de dire d'une manière nouvelle et particulière des choses connues de tout le monde, et si communes que presque personne ne les ignore ; mais que cependant on fera bien mieux de mettre sur la scène quelque action de la guerre de Troie, que d'aller chercher des noms inconnus, peut-être inventés, et des événements purement imaginaires ?

Quelle contradiction et quelle absurdité peut-on trouver dans cette interprétation ? Dès qu'Horace a montré comment il faut éviter les défauts qui rendent une tragédie insupportable et ridicule, il en-

est assez éclaircie, il n'est pas nécessaire de réfuter plus au long ce sentiment qui n'a rien que d'absurde*. »

* Dans l'édition de Hambourg (1733) de l'*Horace* de Dacier, nous lisons ici de plus : « comme je l'ai montré ailleurs. » C'est, sans doute, une allusion aux réponses faites à Sévigné.

seigne ce qui peut la rendre parfaite. Un poëte qui aura inventé son sujet, fera une bonne tragédie, pourvu qu'il observe bien les caractères de ses personnages ; mais il en fera une bien meilleure, s'il choisit pour son sujet quelque action éclatante de la guerre de Troie. Horace préfère ces sujets connus et communs à ceux qui sont de l'invention du poëte : il les oppose les uns aux autres, et il décide en faveur des premiers.

Pourquoi donner au mot *communia* une signification qu'il n'a jamais eue, et qu'il ne peut jamais avoir ? A-t-on jamais dit qu'une chose qu'on n'a jamais entendue soit commune, parce qu'elle pouvoit être trouvée par tous les hommes du monde ? Les bons mots de Mme Cornuel[1] sont-ils communs, parce que personne ne les avoit jamais dits, et parce que tout le monde les pouvoit dire ? N'est-ce pas plutôt leur nouveauté qui fait qu'on ne les oubliera jamais ? S'il est permis de traduire ainsi, on ne sait plus ce que les termes les plus ordinaires peuvent signifier. La beauté du précepte d'Horace subsiste dans toute son étendue, en donnant à ses vers le sens que je leur donne ; et je suis persuadé qu'il expliqueroit ainsi lui-même le passage sur quoi nous disputons :

« Gardez-vous bien, poëtes qui m'écoutez, de rien changer aux idées que j'ai de Médée, d'Achille, d'Ixion, d'Oreste, etc. : je ne les reconnoîtrois plus. Si vous voulez introduire des personnages inconnus, et former des caractères nouveaux, vous le pouvez, pourvu que vous les souteniez bien, depuis le premier vers de votre pièce jusques au dernier. Je sais que vous pourrez être tentés par le plaisir de faire une tragédie toute de votre invention, et trouver du dégoût à traiter un sujet rebattu par la difficulté qu'il y a à y réussir. J'avoue qu'il est difficile de traiter ce sujet commun et rebattu d'une manière nouvelle, qui donne de la curiosité et de l'attention aux spectateurs ; mais c'est le but où vous devez aspirer. Vous me toucherez et m'intéresserez infiniment davantage en me faisant paroître sur le théâtre Achille, Agamemnon, Iphigénie, que si vous donnez à vos acteurs des noms inconnus et purement de votre invention. L'action même de votre tragédie, qui doit me plaire et m'instruire, fera bien plus d'impression sur moi si elle est consacrée par l'antiquité, ou si elle est fondée dans quelque histoire célèbre, que si elle n'est qu'un jeu de votre imagination. »

Ce discours est-il absurde ? y a-t-il de la contradiction ? diminue-t-il la beauté du précepte d'Horace ? et a-t-on besoin d'exemples pour l'autoriser ? J'en donnerai quelques-uns, si on le juge nécessaire, et

1. Voyez tome IV, p. 413, note 2. — Dans l'édition de 1698 : « M. de Cornuel. »

je demanderai si on n'a pas plus d'attention pour Mithridate, pour Britannicus, pour Porus et Oreste[1], que pour Astrate, dont un seul auteur a dit : *Astratus vixit*, et pour le grand Ostorius, dont l'abbé de Pure est le père[2] ?

Je prévois qu'on me dira qu'il n'est pas juste de comparer Quinault et l'abbé de Pure à Racine, et que la différence des pièces vient de la différence des auteurs qui les ont composées ; mais je soutiens que quand Racine lui-même, tout Racine qu'il est, inventeroit le plus beau sujet du monde, et qu'il le traiteroit dans toutes les règles de l'art : s'il donne à ses personnages des noms chimériques, les spectateurs n'en seront pas aussi touchés qu'ils l'ont été des admirables tragédies qui l'ont rendu immortel à la postérité.

1. Porus dans l'*Alexandre* de Racine (1665), et Oreste dans l'*Andromaque* (1667). *Britannicus* est de 1669, et *Mithridate*, qui fut précédé de *Bérénice* et de *Bajazet*, est de 1673.

2. Ceci est un souvenir de Boileau, qui dans son Dialogue des *Héros de roman** introduit Astrate et Ostorius. Pluton demande au premier : « Qu'es-tu, toi ? As-tu jamais été ? » ASTRATE : « Oui-da, j'ai été, et il y a un historien latin qui dit de moi en propres termes : *Astratus vixit*, « Astrate a vécu. » PLUTON : « Est-ce là tout ce qu'on trouve de toi dans l'histoire ? » ASTRATE : « Oui ; et c'est sur ce bel argument qu'on a composé une tragédie intitulée du nom d'Astrate, etc. » Quelques lignes plus loin, Pluton dit en voyant venir Ostorius : « Mais quel est ce grand mal bâti de Romain... ? Peut-on savoir son nom ? » OSTORIUS : « Mon nom est Ostorius : » PLUTON : « Je ne me souviens point d'avoir jamais nulle part lu ce nom-là dans l'histoire. » OSTORIUS : « Il y est pourtant. L'abbé de Pure assure qu'il l'y a lu, etc. » — *Astrate, roi de Tyr*, tragédie de Quinault, fut représenté avec succès sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne vers le milieu de décembre 1664. Dès 1665, vers la fin de sa satire III, Boileau avait critiqué l'*Astrate* avec une très-piquante ironie. *Ostorius*, la seule tragédie écrite par l'abbé de Pure, fut donné sur le même théâtre en 1659. Quinault cite en tête de sa pièce le témoignage, non d'un historien latin, mais de Josèphe (*contre Appion*, livre II, chapitre XVIII) : .... *Astartus, filius Beleastarti, regnavit.* Quant à *Ostorius*, le vainqueur de Caractacus, il joue, quoi qu'en dise Boileau, un assez grand rôle dans l'histoire du règne de Claude : voyez dans Tacite le livre XII des *Annales*, et la *Vie d'Agricola*. — Au lieu du nom d'*Ostorius*, on lit dans l'édition originale de la *Dissertation : Sésostrius*, et cette erreur bizarre (serait-elle de Sévigné lui-même ?) a été reproduite dans la réimpression de Grouvelle, aussi bien que dans celle de 1818.

* Ce Dialogue, composé en 1665, ne fut publié, sur le manuscrit même de Boileau, qu'en 1713 ; mais il avait été plusieurs fois imprimé à l'étranger, entre autres en 1688, d'après les *fréquents récits* que l'auteur avait été obligé d'en faire : voyez le *Discours* qui précède le Dialogue, et dans l'édition de M. Berriat-Saint-Prix, la note 3 de la p. 36 du tome III.

RÉPONSE AU PREMIER FACTUM.

Monsieur,

Je ne répondrai point à l'éloge que M. de S*** a voulu faire de moi. Sa politesse seule, et peut-être un peu d'amour-propre, qui trouve toujours son compte à donner une idée avantageuse d'un adversaire dont on croit bientôt triompher, y ont plus de part que toute autre chose. Il me seroit fort aisé de confondre la modestie de son auteur par des louanges plus justes ; mais il vaut mieux aller au fait. Sans étaler donc ici toutes les qualités de ma partie, que je vous prie même d'oublier pour un moment, je vais défendre Horace contre les insultes qu'on lui fait, en lui attribuant des choses qu'il n'a jamais pensées : trop heureux de traiter cette question devant un juge comme vous, poli, délicat, et l'homme du monde le plus aisément blessé d'un faux raisonnement et d'une fausse conséquence. Je croyois avoir assez éclairci les paroles et le sens de ce poëte dans mes Remarques sur sa *Poétique*[1] ; et j'avois voulu faire honneur à mes lecteurs, en supprimant des raisons que je les supposois capables de trouver d'eux-mêmes ; mais je vois bien qu'en fait de langues anciennes et de critique sur les ouvrages des anciens, le plus sûr est de ne pas outrer la bonne opinion qu'on a de ceux à qui on s'adresse, qui sont rarement libres de préjugés.

Je vais donc m'expliquer avec plus d'étendue, non pas pour éclairer mon juge (je connois trop vos lumières), mais pour convaincre ma partie, et pour le disposer à reconnoître la justice du jugement que j'espère que vous prononcerez contre lui.

Je partage en deux points la question dont il s'agit.

Le premier est ce qu'Horace a dit ; et le second, de ce qu'il a dû dire. Il seroit difficile de décider lequel des deux est le plus opposé au sentiment de M. de S***. Après qu'Horace a parlé du choix du sujet, de l'ordre, des incidents et du style, il donne des préceptes pour les caractères qui sont le fondement du poëme dramatique aussi bien que du poëme épique. Ces caractères sont de deux sortes : ou inventés, ou connus. On n'a pas la liberté de changer les caractères connus, il faut nécessairement suivre ce que la renommée en a publié ; et ceux qui sont inventés doivent être propres, c'est-à-dire convenables ; car c'est ce que signifie *proprie dicere*, comme je le prouverai. Dans les premiers, on ne doit chercher que la vraisem-

1. Voyez ci-dessus, p. 297, note 1.

blance, et dans les derniers, la justesse, la convenance, la conformité. Horace dit donc :

Aut famam sequere, aut sibi convenientia finge[1].

Famam sequere, « suivez la renommée pour les caractères connus; » *convenientia finge*, « inventez des choses convenables pour les caractères nouveaux. » Dans les cinq vers suivants il donne des exemples des caractères connus, pour enseigner comme ils doivent être pour être ressemblants. Il emploie ensuite trois vers à enseigner comment on doit se conduire sur les caractères nouveaux pour les rendre propres et convenables :

Si quid inexpertum scenæ committis, et audes
Personam formare novam, servetur ad imum
Qualis ab incepto processerit, et sibi constet[2].

Après avoir ainsi parlé des uns et des autres, il ne laisse pas ses disciples dans l'embarras et sans leur dire ce qu'il pense du choix qu'ils doivent faire, et des difficultés qui se rencontrent à former des caractères nouveaux. Il leur dit d'une manière trop claire :

Difficile est proprie communia dicere, tuque
Rectius Iliacum carmen deducis in actus,
Quam si proferres ignota indictaque primus[3].

« Je vous avertis qu'il est fort difficile de traiter proprement et convenablement ces caractères communs[4], » c'est-à-dire nouveaux, qui appartiennent à tout le monde, que tout le monde a droit d'inventer, et qui sont au premier occupant. C'est le seul mot *communia* qui fait le procès : vous serez étonné de cette injustice. Une marque très-sûre que ce mot *difficile* se rapporte à ce qu'il vient de dire : *Si quid inexpertum scenæ committis*, « si vous mettez sur la scène un caractère nouveau, » c'est le mot *audes*, « si vous osez ; » car ce mot suppose nécessairement une difficulté : quel courage, quelle audace y a-t-il à faire ce qui est facile ? Il dit : « si vous osez, » parlant des caractères nouveaux ; il ne le dit point parlant des caractères connus ; au contraire, il les conseille. Les caractères nouveaux passoient donc dans son esprit pour plus difficiles que les caractères connus, et par

1. Vers 119. — 2. Vers 125-127. — 3. Vers 128-130.

4. Dans sa traduction d'Horace, Dacier avait ainsi rendu ce premier membre de phrase : « Mais je vous avertis qu'il est très-malaisé de traiter proprement et convenablement ces caractères qui sont à tout le monde et que tout le monde peut inventer ; » et il avait mis à la marge ce résumé : « Difficulté des caractères nouveaux. »

conséquent c'est de la difficulté des premiers que ce passage doit s'entendre. Le mot de « caractère », pour dire cela en passant, ne regarde pas seulement les qualités du personnage : il a plus d'étendue, car il renferme aussi le sujet, dont le caractère est le fondement, puisqu'il comprend les mœurs, et que les mœurs sont la source des actions, unique but de l'imitation dramatique, la tragédie n'imitant que les actions et non pas les mœurs. Elle se sert des mœurs, parce que les actions ne sauroient être sans les mœurs, et qu'elles en dépendent. Voilà pourquoi Horace appelle cela *proprie dicere*, quoiqu'il parle des caractères ; car les caractères renferment le sujet. Horace poursuit :

Tuque
Rectius Iliacum carmen deducis in actus[1].

A la lettre : « Et vous ferez mieux de tirer d'Homère le sujet de vos tragédies. »

Cela se suit naturellement, sans effort, et sans qu'on soit obligé de rien substituer pour remplir le vide. « Les caractères nouveaux sont difficiles : il faut donc les éviter, et avoir recours aux caractères connus, et par conséquent vous ferez mieux de les prendre dans Homère. » Quel raisonnement seroit-ce : « Les caractères rebattus sont difficiles, et vous ferez mieux de prendre dans Homère des caractères rebattus ? » Mais suivons pas à pas M. de S***, et accordons-lui pour un moment que *communia* signifie ici des sujets connus et mille fois rebattus. « Horace, dit-il, veut enseigner comment on peut atteindre à la perfection, quelque difficulté qu'on y puisse rencontrer. Il est vrai, dit Horace, qu'il est difficile de traiter ces sujets connus d'une manière nouvelle, mais ce sont des coups de maître ; il exhorte à surmonter ces difficultés, en montrant aux poëtes ce qui est excellent, après leur avoir enseigné ce qui est bon. »

Que je suis fâché que ces lignes soient si opposées à la doctrine d'Aristote et aux préceptes d'Horace !

Il faut se souvenir que ce poëte parle à des jeunes gens qui n'avoient encore rien fait. Quelle apparence donc que si les sujets connus sont les plus difficiles, il veuille les porter tout d'un coup à ce qu'il y a de plus grand, malgré les difficultés qui s'y rencontrent ? N'y a-t-il pas plus de raison à croire qu'il veut les éloigner d'un dessein si périlleux ? Et cela ne s'accorde-t-il pas mieux avec le précepte qu'il leur a donné auparavant ?

Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam

1. Vers 128 et 129.

Viribus; et versate diu, quid ferre recusent,
Quid valeant humeri[1].

« Choisissez toujours des sujets qui ne soient pas au-dessus de vos forces, et examinez longtemps ce que vos épaules peuvent ou ne peuvent pas porter. »

Il n'est pas possible non plus qu'Horace ait dit qu'il est difficile de traiter d'une manière nouvelle ces sujets connus; car je vous prie, Monsieur, par cette manière nouvelle, l'on entend l'ordre, les paroles, les pensées et les sentiments, ou l'on entend simplement le sujet et le caractère.

Si c'est le premier, il n'est pas vrai qu'Horace trouve cela difficile, puisqu'il a dit au contraire :

Cui lecta potenter erit res,
Nec facundia deseret hunc, nec lucidus ordo[2].

« Celui qui aura choisi un sujet proportionné à ses forces, ne manquera ni d'ordre ni d'expressions[3]. » Son sujet lui fournira l'ordre, les expressions et les sentiments.

Et si c'est le dernier, c'est-à-dire le sujet et le caractère, Horace n'a garde de dire qu'il le faut traiter d'une manière nouvelle, puisque cela seroit très-vicieux, et que ces sujets et ces caractères connus doivent être employés comme on les trouve. On ne les rend nouveaux qu'en variant la disposition des incidents, et en ne suivant pas servilement ceux de qui on les emprunte. Horace l'explique plus bas, non pas comme une chose difficile, mais comme une chose qu'on doit observer. D'ailleurs la conduite des incidents n'est pas plus difficile dans les sujets connus que dans les sujets inventés, puisque, comme Aristote l'a fort bien prouvé[4], il y a la liberté de les imaginer, de les inventer, dans les uns comme dans les autres.

« Mais, dit M. de S***, pourquoi donner au mot *communia* une signification qu'il n'a jamais eue? » Et moi, Monsieur, je lui demande sur quoi il se fonde pour assurer si hardiment que ce mot n'a jamais eu cette signification? Que dira-t-il, quand on lui fera voir qu'il n'en a presque point eu d'autre, que c'est la première idée de ce

1. Vers 38-40. — Ici encore Dacier modifie légèrement sa traduction; on y lit : « Écrivains, choisissez toujours des matières qui ne soient pas au-dessus de vous, etc. »

2. Vers 40 et 41.

3. Il y a *d'expression*, au singulier, dans la traduction de Dacier.

4. Voyez le chapitre IX de la *Poétique* d'Aristote, traduite en français par Dacier, et les Remarques que Dacier y a jointes.

mot, et que l'autre n'est venue qu'en conséquence de celle-là, et qu'on en trouve fort peu d'exemples? Je garderai cette preuve pour la fin : elle décideroit trop promptement cette question, qui donne lieu à des réflexions assez curieuses. M. de S*** poursuit : « A-t-on jamais dit qu'une chose qu'on n'a jamais entendue soit commune, parce qu'elle pouvoit être trouvée par tous les hommes du monde? Les bons mots de Mme C**[1] sont-ils communs, parce que personne ne les a jamais dits, et que tout le monde les pouvoit dire? « Y a-t-il quelqu'un que ce raisonnement puisse surprendre? En vérité, M. de S*** me prête ici des armes trop fortes contre lui, en retombant dans l'équivoque de terme, et en confondant mal à propos les bons mots de Mme C** avec les sujets sur lesquels elle les a dits. Éclaircissons cette matière, qui seule pourroit décider tout à fait la difficulté.

Les bons mots de Mme C** sont à elle en propre après qu'elle les a trouvés; mais auparavant ces bons mots et les sujets qui y ont donné lieu étoient *communia*, appartenoient à tout le monde, et Mme C** ne s'en est emparée la première, que parce qu'elle les a cherchés, et que pour les trouver elle a eu plus d'esprit que les autres. Ces bons mots sont proprement des caractères, et il n'y a presque point de différence entre ces caractères et ceux d'Achille, de Patrocle, d'Agamemnon, qui étoient connus de même, c'est-à-dire exposés à tout le monde du temps d'Homère, et avant qu'Homère les eût formés. Mais après qu'Homère, plus heureux ou plus ingénieux que les autres, s'en est saisi, ils lui appartiennent en propre, et on n'a pas la liberté de les changer. Pythagore et Démocrite soutenoient que l'air étoit plein d'images et de héros[2]. Qu'ils auroient bien parlé, s'ils avoient voulu dire par là que le monde est plein de caractères de héros de théâtre! Chacun a la liberté de s'en servir et de leur donner un corps. Ils sont communs, c'est-à-dire au premier occupant; mais après que quelqu'un s'en est saisi, ils cessent d'être communs, et deviennent publics, c'est-à-dire que la propriété en appartient à quelqu'un, ce qui n'empêche pas que le public n'en jouisse[3], et voilà pourquoi

1. Mme Cornuel, nommée en toutes lettres dans le factum de Sévigné : voyez ci-dessus, p. 299.

2. Démocrite soutenait que des images, des *simulacres*, comme les nomme Lucrèce, se détachaient de la surface des corps et se répandaient dans l'atmosphère; et Pythagore enseignait que « l'air était plein d'âmes, et que ces âmes étaient considérées comme étant les génies et les héros. » Plutarque parle plusieurs fois de cette opinion de Démocrite, particulièrement au chapitre I de sa *Vie de Paul-Émile*, et Diogène de Laërte rapporte celle de Pythagore dans la Vie de ce philosophe (livre VIII, chapitre II, 32).

3. Dacier aurait dû dire, puisqu'il va renvoyer aux définitions juridiques

Horace appelle les caractères nouveaux *communia*, et les caractères connus, il les appelle *publica materies* : de la juste idée de ces deux termes dépend l'intelligence de tout ce passage d'Horace, et nous l'expliquerons plus bas.

« Je demanderai, ajoute M. de S***, si l'on n'a pas plus d'attention pour Mithridate, pour Britannicus, pour Porus, que pour Astrate et pour le grand Ostorius[1] ? » Qui en doute, et d'où vient que M. de S*** me fournit encore ici de nouvelles raisons ? On a plus d'attention pour Mithridate et pour Britannicus que pour Ostorius et pour Astrate, pour des caractères connus que pour des caractères nouveaux : d'où vient cela ? De la difficulté de ces nouveaux caractères ; ils sont difficiles, et voilà pourquoi Horace avertit de cette difficulté, et veut qu'on les évite, ou qu'on n'ait l'audace de les entreprendre que lorsqu'on se sent assez fort pour y réussir.

M. de S*** finit par ces mots : « Mais je soutiens que quand Racine lui-même, tout Racine qu'il est, inventeroit le plus beau sujet du monde, et qu'il le traiteroit dans toutes les règles de l'art : s'il donne à ses acteurs des noms feints et chimériques, les spectateurs n'en seront pas si touchés qu'ils l'ont été des admirables tragédies, » etc. Il soutient mal, et il en tombera d'accord, quand il saura que le contraire a été décidé par Aristote même, qui déclare que les pièces où tout est feint, les noms comme les choses, ne plaisent pas moins quand le sujet est bien traité ; et il en donne un exemple qui est suivi de ce précepte : « C'est pourquoi il n'est pas nécessaire de s'attacher scrupuleusement à suivre toujours les fables reçues, d'où l'on tire ordinairement les sujets des tragédies. Cela seroit ridicule, car ce qui est connu l'est ordinairement de peu de personnes, et cependant il divertit tout le monde également. » Aristote décide donc que les sujets et les noms feints ne touchent pas moins que les sujets et les noms connus ; et ce jugement est considérable. Ce ne sont pas les noms qui touchent, ce sont les actions ; les noms connus n'y servent de rien, ou de très-peu de chose. « Ce qui est connu, dit Aristote, l'est de très-peu de personnes ; et cependant il divertit et touche tout le monde également. » Un bourgeois de la rue Saint-Denis connoît fort peu Oreste et Téléphus[2], et il ne

qu'il cite plus loin : « et deviennent publics dès que la propriété qui a été saisie par le premier occupant est par lui abandonnée au public ; » car ce quelqu'un à qui appartiennent les biens publics (voyez ci-après, p. 308), c'est le public.

1. Ici et deux lignes plus loin, on avait, comme plus haut, p. 300 (voyez la fin de la note 2), imprimé *Sésostrius*, dans toutes les éditions antérieures à la nôtre.

2. Le Théâtre-Français n'avait donné, que nous sachions, aucune tragédie

laissera pas d'être aussi touché des fureurs de l'un et de l'humiliation de l'autre, que M. de S***. Aussi n'est-ce point pour toucher davantage, que les poëtes donnent à leurs personnages des noms véritables et des noms connus : c'est pour rendre leur fable plus vraisemblable, plus croyable, et pour mieux tromper les spectateurs qui s'imaginent que l'action qu'ils leur attribuent, et qui est presque toujours feinte (cela mérite d'être remarqué), n'est pas moins vraie que les noms. On en peut voir d'autres raisons dans les Remarques sur cette poétique [1].

Voilà les réflexions que j'ai cru devoir faire sur les objections de M. de S***. Quand j'aurai prouvé que les termes *communia* et *proprie dicere* ont naturellement la signification que je leur ai donnée, et qu'ici ils n'en sauroient avoir d'autre, il ne doutera plus sans doute qu'Horace ne les ait employés dans ce sens-là. Cette preuve n'est pas bien difficile; mais auparavant il est bon de remarquer que ce qui contribue le plus à faire que beaucoup de gens se trompent sur les mots latins qui ont passé dans notre langue, c'est que la plupart de ces mots ayant aujourd'hui une signification très-différente de celle qu'ils avoient en latin, on ne manque presque jamais de leur attacher, partout où on les trouve, l'idée qu'on en a présentement et qui est très-contraire à celle qu'on en doit avoir : c'est la seule dont on soit frappé. Le mot *commun* signifie aujourd'hui trivial, rebattu, qui a été dit mille fois, et le mot *propre* signifie souvent ce qui est à quelqu'un, ce qui lui appartient en propre : quand on trouve *communia* et *proprium* dans les anciens, on est naturellement porté par l'habitude à les prendre dans ce sens-là, quoiqu'ils soient employés dans un sens bien différent, ou tout contraire. Il est difficile que des gens du monde, qui ne lisent que pour se divertir, et qui ne prennent ordinairement que la fleur et la superficie des choses, soient sur leurs gardes jusqu'à ce point : on seroit même injuste de l'exiger; mais que des gens très-savants et de grands critiques s'y soient trompés, c'est ce qui m'étonne. Ils n'auroient pas fait cette faute, s'ils s'étoient souvenus de cette définition des jurisconsultes, qui ne seroit pas plus formelle si je l'avois faite exprès : *Communia dicimus quæ a nemine sunt occupata neque possessa; et possunt fieri occupantis* [2].

dans laquelle un bourgeois de la rue Saint-Denis aurait pu être touché de l'humiliation de Télèphe (fils d'Hercule et roi de Mysie, qui fut blessé et guéri par la lance d'Achille). Dacier, dans sa Remarque sur le vers 96 de l'*Art poétique* d'Horace, où Télèphe est nommé, parle des poëtes grecs et latins qui avaient traité ce sujet, « aujourd'hui très-inconnu. »

1. Voyez encore le chapitre IX de la *Poétique* d'Aristote, traduite par Dacier.
2. « Nous appelons communes les choses qui ne sont occupées ni posse-

M. de S*** me reprochera-t-il : « s'il est permis[1] de traduire ainsi les mots les plus ordinaires, on ne saura plus ce que les termes veulent signifier ? » Il me semble qu'il a tort de se plaindre, mais je ne le quitte pas encore. Voici d'autres textes formels qui lui expliqueront ce que c'est que *commune* et *publicum*, qu'il faut nécessairement entendre pour entendre Horace. Je me renferme dans les jurisconsultes, parce qu'Horace parle ici en législateur.

Quæ sunt communia, eorum proprietas nullius est. (L. Ergo in fin. de Acquir. rer. dom.)

Quæ sunt publica, eorum proprietas alicujus est. Ex communibus, quæ occupari possunt occupanti in medio posita sunt. (L. 1 de Interdic.)

Rerum communium proprietas omnibus vacat, rerum publicarum non item. (L. Fluminum 24. D. de Dam[2].)

Mais ce qui est encore plus surprenant, c'est qu'Horace lui-même s'en est servi dans le célèbre apologue du Cerf et du Cheval[3] :

> *Cervus equum, pugna melior, communibus herbis*
> *Pellebat*[4].

« Il le chassoit des herbes communes, » c'est-à-dire des prairies qui étoient au premier occupant, et auxquelles tous les animaux avoient autant de droit les uns que les autres. Il est aisé de voir présentement pourquoi Horace a appelé les sujets nouveaux et les sujets inventés *communia*, « communs » : c'est qu'ils appartenoient au premier occupant, et que jusque-là la propriété n'en étoit à personne ; et pourquoi il appelle les sujets connus *publica materies :* c'est parce qu'après qu'ils ont été inventés, ils cessent d'être *communia*,

dées par personne : elles peuvent devenir la propriété de celui qui les occupe »

1. C'est-à-dire M. de Sévigné m'adressera-t-il encore après cela cette critique contenue dans son factum : « S'il est permis, etc. » Voyez ci-dessus, p. 299.

2. « Les choses qui sont communes, la propriété n'en est à personne. (Par argument des derniers mots de la loi *Ergo*, la trentième au titre Ier du livre XLI du Digeste, *de Acquirendo rerum dominio*.) » — « Les choses qui sont publiques, la propriété en est à quelqu'un (voyez ci-dessus, p. 305, note 3). Parmi les choses communes, celles qui peuvent être occupées sont à tout occupant. (Par argument de la loi *Videamus*, la première au titre Ier du livre XLIII du Digeste, *de Interdictis*.) » — « Des choses communes la propriété est ouverte à tous ; il n'en est pas de même de la propriété des choses publiques. (Par argument de la loi *Fluminum*, la vingt-quatrième au titre II du livre XXXIX du Digeste, *de Damno infecto*.) »

3. Épître x du livre I, vers 34-38.

4. « Le Cerf, plus fort au combat, chassait le Cheval des herbages communs. »

« communs », et deviennent publics, c'est-à-dire que la propriété en est acquise à celui qui s'en est rendu le maître, de manière que le public s'en peut servir.

Venons maintenant à *proprie dicere*. On prétend que ce terme signifie traiter d'une manière nouvelle, d'une manière qui soit propre à celui qui fait parler, et non pas à celui qui parle ; au poëte, et non pas au personnage qu'il introduit. Et voilà ce qui confirme dans l'erreur où l'on est sur tout ce passage ; car on sent bien que cette idée ne convient pas à des sujets inventés. En effet, Horace seroit ridicule de dire qu'il est difficile à un poëte de traiter un nouveau sujet d'une manière particulière, qui soit à lui ; car un nouveau sujet ne peut être traité que d'une manière nouvelle et particulière, autrement il ne seroit plus nouveau. Ainsi on veut opiniâtrément que *communia* signifie « des sujets connus. » Cette faute sur *proprie dicere* est plus grande et moins pardonnable que l'autre ; car dans toute la langue latine on ne trouvera pas un seul exemple où *proprie dicere* ait ce sens-là. Quand César dit d'Antoine dans le deuxième livre de l'*Orateur* de Cicéron : *Quot historicos nominavit ! quam scienter, quam proprie de unoquoque dixit*[1] *!* a-t-il voulu faire entendre qu'Antoine avoit parlé d'une manière particulière, qui n'étoit propre qu'à lui ? Ne voit-on pas au contraire qu'il a voulu dire qu'il a parlé convenablement sur chaque sujet, et d'une manière qui en faisoit connoitre la nature et le caractère ? Les Latins ont appelé *proprium*, κύριον et ἴδιον comme les Grecs, ce qui est particulier à un sujet, ce qui le distingue d'un autre et ce qui le fait connoitre : *Proprium est quod peculiare cujusque est*. On en croira peut-être Quintilien qui dit : *Proprium autem est quod soli accidit, ut homini sermo, risus, aut quod utique accidit, sed non soli, ut igni calefacere. Et sunt ejusdem rei plura propria, ut ipsius ignis calere, lucere*[2], *etc.* Et plus bas : *Tyrannicidæ proprium est tyrannum occidere*[3].

Dans Horace donc *proprie dicere*, « parler proprement, » c'est former des caractères d'une manière convenable, qui leur donne leurs véritables traits, leurs traits reconnoissables, qui peuvent les faire distinguer ; en un mot, c'est faire que les personnages qu'on intro-

1. *De l'Orateur*, livre II, chapitre XIV. « Que d'historiens il vient de nous nommer ! avec quel savoir, quelle justesse il a parlé de chacun ! »

2. *De l'Institution de l'Orateur*, livre V, chapitre X, 58. « Or *propre*, c'est ce qui est l'attribut d'un seul sujet, comme est pour l'homme la parole, le rire ; ou ce qui est l'attribut d'un sujet, mais sans l'être de lui seul, comme est pour le feu la propriété d'échauffer. Et une même chose a plusieurs propriétés, comme encore le feu d'être chaud, lumineux, etc. » Dans le texte de Quintilien, *lucere* précède *calere*.

3. *Ibidem*, 59. « Le propre du tyrannicide est de tuer un tyran. »

duit soient toujours ce qu'ils doivent être, en conservant leur caractère jusqu'à la fin. *Proprie dicere* est l'explication de *convenientia finge;* cela est très-sensible, et il seroit inutile de s'amuser plus longtemps à le prouver.

Voilà donc la querelle décidée, puisque Horace a dit visiblement ce que j'ai prétendu. Mais il ne me suffit pas d'avoir prouvé qu'il l'a dit, je veux faire voir encore plus fortement qu'il a dû le dire. Cela sera bientôt fait.

Il est impossible de trouver une seule raison pour appuyer ce qu'a prétendu M. de S***, que les sujets connus sont plus difficiles à traiter que les autres; car au contraire leur facilité vient de ce qu'on a des guides, et une règle sûre qui empêche qu'on ne s'égare, pour peu qu'on y ait d'attention. Il n'est pas de même des caractères et des sujets nouveaux : ils sont très-difficiles pour trois raisons principales, auxquelles je ne crois pas qu'on puisse rien opposer.

La première est tirée du fond de l'art. La tragédie est l'imitation d'une action qui excite la compassion et la terreur; de là il s'ensuit nécessairement et naturellement, comme Aristote l'a prouvé [1], qu'il ne faut pas choisir un très-honnête homme pour le faire tomber de la prospérité dans l'adversité; car au lieu d'exciter la terreur et la compassion, cela ne fait que donner de l'horreur, et est détesté par tout le monde. Il ne faut pas prendre non plus un méchant homme pour le faire passer d'un état malheureux à un état heureux, car il n'y a rien de moins tragique. Bien plus, il ne faut pas représenter les malheurs d'un très-méchant homme : cette représentation peut faire véritablement quelque plaisir, mais elle ne produira ni la crainte ni la pitié; car la crainte naît des malheurs de nos semblables, et la pitié vient de la misère de ceux qui méritoient un meilleur sort; et par conséquent un tel sujet n'a rien qui soit ni pitoyable ni terrible. Il ne reste donc que celui qui tient le milieu, et qui s'est rendu malheureux par quelque grande faute involontaire. Or ce milieu est fort difficile à tenir, et voilà pourquoi il est si dangereux de mettre sur la scène des caractères nouveaux; car on a bien de la peine à les faire propres, *propria dicere*, c'est-à-dire à les faire naturels et justes. On va presque toujours au delà des bornes, ou l'on demeure en deçà. Cela est si vrai, que de tous les caractères nouveaux qu'on a mis sur notre théâtre, on n'en trouvera pas deux qui soient bons; il n'en est pas de même des autres.

La seconde raison vient de la difficulté qu'il y a à bien connoître

1. Voyez le chapitre XIII de la *Poétique* d'Aristote, traduite par Dacier — Le passage ici allégué se trouve parmi les fragments de la *Poétique* que Racine a traduits.

la nature de chaque caractère et de chaque habitude, de manière qu'on ne les confonde jamais, et que l'on démêle toujours ce que chaque chose a d'éclatant d'avec ce qu'elle a de solide, et ce qui est de son essence d'avec ce qui n'est qu'une suite et qu'un accompagnement. Cela demande un profond savoir et une très-grande étendue d'esprit, qui ne sont point si nécessaires à ceux qui s'attachent à des sujets connus, et qui suivent un guide.

La troisième et dernière raison se tire de la disposition de ceux qui jugent d'une tragédie. Quand un poëte met un caractère nouveau sur la scène, il a presque autant de censeurs que de spectateurs ; car chacun prétend avoir droit de juger de ce caractère, et de le censurer, s'il n'est pas conforme à l'idée qu'il en a, qu'il croit la seule bonne, et qu'il regarde comme la seule règle du vrai.

Puisqu'on a tant de peine à former et créer un bon caractère, et à le rendre juste et naturel, et que lors même qu'on y a réussi, on n'est pas assuré de plaire, doutera-t-on un seul moment qu'Horace n'ait dû avertir les Pisons[1] qu'il étoit plus difficile de traiter convenablement un sujet nouveau qu'un sujet connu?

Je conclus donc, Monsieur, à ce qu'il vous plaise débouter M. de S*** de sa requête, et le condamner aux dépens. Les dépens que je demande, c'est son amitié. J'espère qu'il ne regardera pas cela comme une peine, quand il saura les sentiments que j'ai pour lui. L'humilité nécessairement attachée à l'état de client m'empêche de vous témoigner ici tous ceux que j'ai pour vous; mais elle ne me défend pas de vous assurer au moins que je suis avec beaucoup de respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

NOUVEAU CONTREDIT.

Quelque jugement que vous prononciez, Monsieur, sur le procès dont vous êtes l'arbitre souverain, votre suppliant trouve déjà qu'il a gagné sa cause. C'est assez pour un homme qui a passé les quinze premières années de sa jeunesse en qualité de courtisan ignorant, et qui depuis dix autres années est devenu provincial[2], d'avoir trouvé

1. Les Pisons, à qui est adressé l'*Art poétique* d'Horace, intitulé *Epistola ad Pisones*. Voyez ci-après, p. 313, dernier alinéa.

2. Charles de Sévigné s'étoit marié en Bretagne au commencement de 1684. Voyez au tome I la *Notice sur Mme de Sévigné*, p. 259.

de fameux défenseurs de son opinion, et d'avoir partagé tous les beaux esprits. M. l'abbé de la Fayette[1], après avoir entendu mes raisons il y a quelques jours, et s'être déclaré de mon avis, m'appliqua ces vers de la comédie, en parlant de M. D** :

Mais un roi l'attendoit au bout de l'univers,
Par qui le monde entier a vu briser ses fers[2].

J'ai moins connu le péril qu'il y a à attaquer M. D** que je n'ai été flatté du plaisir de faire connoître qu'on pouvoit donner à Horace un sens différent de celui de son traducteur, sans lui faire dire des absurdités, et sans faire à ses paroles une aussi grande violence que celle de rendre le mot *communia* par « des choses inventées, et qui n'ont jamais été dites, ni trouvées par personne. »

Il semble déjà que la difficulté diminue à mesure que la dispute s'augmente. Nous convenons tous qu'il faut préférer les sujets connus aux sujets inventés : Horace l'a décidé. Il s'agit donc uniquement de savoir s'il ordonne de chercher l'action d'une tragédie dans la guerre de Troie, par la facilité qu'il y a d'en faire une bonne pièce de théâtre, plutôt que d'inventer un sujet nouveau, à cause de la peine qu'on aura à y réussir. Voilà un des points dont il s'agit.

Je prends pour moi un des passages que ma partie a cités :

Aut famam sequere, aut sibi convenientia finge[3].

Je soutiens que ce vers tout entier regarde les sujets connus. Il est certain que si un poëte veut introduire Achille sur le théâtre, il faut qu'il soit tel qu'Homère l'a dépeint, et qu'il lui fasse faire les actions que la renommée lui attribue, ou qu'il en invente qui conviennent au caractère de violent et d'injuste qu'Homère lui a donné. Si la seconde partie de ce vers vouloit dire que « si l'on forme des caractères nouveaux, il faut faire en sorte que toutes leurs parties s'accordent, et qu'elles aient entre elles de la convenance et du rapport, » comme M. D** l'a paraphrasé plutôt qu'il ne l'a traduit[4], Horace n'auroit pas suivi lui-même les règles qu'il donne aux autres, et il n'auroit pas soutenu son propre caractère. M. D** dit dans ses Remarques sur la première satire, que jamais poëte n'a su si bien

1. Le fils aîné de Mme de la Fayette. Voyez tome III, p. 189, note 6, et tome IV, p. 255.
2. Racine, *Alexandre*, acte II, scène II.
3. Vers 119.
4. Sévigné a exactement transcrit Dacier : voyez son *Horace*, tome X, p. 23 de l'édition de 1689.

ménager le temps, et moins perdre ses paroles[1]. Si Horace avoit voulu dire ce que M. D** a voulu exprimer dans sa paraphrase, les trois vers qui commencent par ces mots : *Si quid inexpertum, etc.*, seroient une répétition inutile de ce qu'il auroit déjà dit. Il n'est pas à croire qu'Horace ait employé trois vers pour donner un précepte qui étoit déjà parfaitement expliqué dans la moitié d'un seul vers. Je ne puis penser qu'il exhortât les Pisons, et en leurs personnes tous les poëtes, à feindre des mœurs et des actions qui convinssent à un personnage inventé. On ne peut inventer un personnage qu'on ne lui donne en même temps des mœurs et un caractère. Toutes sortes de mœurs et de caractères lui conviennent, et dépendent de la fantaisie du poëte : en un mot, tout convient à un acteur chimérique, dont on peut faire à son gré un héros ou un scélérat; et ses raisons me persuadent que si cette moitié de vers signifioit ce que M. D** lui fait dire, ou il n'auroit point de sens, ou il auroit été inutile de faire trois autres vers pour dire la même chose. Notre juge est très-humblement supplié de se souvenir de cette remarque.

M. D** prétend que le mot *audes*, qui est dans le premier vers du passage que nous expliquons, fait pour lui ; et je prétends encore qu'il est pour moi. M. D** dit qu'Horace a voulu marquer par ce terme combien c'est une entreprise grande et difficile d'inventer le sujet d'une tragédie ; et moi je soutiens qu'il a seulement voulu dire que « si l'on est assez hardi pour hasarder de mettre un sujet inventé sur le théâtre, il faut observer, etc. » Or cette hardiesse est très-périlleuse, et elle l'étoit encore davantage du temps d'Horace, où je pense que le peuple étoit accoutumé à ne voir représenter que des sujets connus. Il fait donc voir aux Pisons combien cette hardiesse est grande, non pour les encourager, mais pour les en détourner, en leur montrant combien elle est dangereuse.

A l'égard de la difficulté qui s'y rencontre, elle ne consiste pas à soutenir un caractère inventé, mais à plaire en inventant un caractère : ce n'est pas là aussi ce qu'Horace a appelé difficile. Dès qu'on voudra donner l'essor à son imagination, on inventera et on soutiendra aisément tels caractères qu'on voudra. La peine sera incomparablement plus grande à bien imiter les mœurs et les caractères d'Achille, d'Agamemnon, etc., et à les faire agir et parler comme ils auroient dû faire, selon les idées que nous en avons.

Il est vrai que *l'Art poétique* est dédié aux Pisons, jeunes Romains adonnés à la poésie, mais Horace n'a pas prétendu ne parler qu'à eux.

1. Voyez au tome VI de l'*Horace* de Dacier (1689), p. 34, la Remarque sur le vers 16 de la première satire du livre I.

Son intention n'est pas d'enseigner à faire des tragédies aisées, il veut apprendre à en faire de parfaites. S'il eût été mieux d'en inventer les sujets que d'en choisir de connus, il l'auroit ordonné malgré la difficulté qu'on y auroit pu trouver. Il est toujours très-difficile dans tous les arts d'atteindre à la perfection ; cela n'empêche pas ceux qui en donnent les préceptes d'exhorter à y parvenir. Je conclus de là que le difficile d'Horace est un difficile où il faut tendre, et non pas un difficile qu'il faille éviter.

Je viens enfin au mot *communia*. Je reçois toutes les définitions de M. D** : « Les choses communes sont des choses qui sont exposées à tout le monde, et qui sont au premier occupant. Le Cerf et le Cheval étoient dans des herbes communes, et qui leur appartenoient également à tous deux. » J'embrasse de tout mon cœur cette définition, et je l'applique à notre dispute. Écoutons parler Horace ;

Difficile est proprie communia dicere.

Voici la traduction de M. D** : « Il est difficile de traiter convenablement ces caractères que tout le monde peut inventer[1]. » Je lui demande, si ces caractères ne sont pas encore inventés, comment sont-ils à l'usage de tout le monde, et au premier occupant ? Le pré où le Cerf et le Cheval se battoient, et qui leur étoit commun, existoit avant qu'ils y vinssent. Une chose ne peut être commune avant que d'être ; le néant n'a point de propriété. Combien inventera-t-on de choses d'ici à deux cents ans ? M. D** auroit-il bien le courage de les appeler « communes » ? Elles ne sont pas encore dans la nature ; elles seront pourtant imaginées et trouvées par des hommes comme nous : et nous pourrions nous-mêmes les trouver et les imaginer : sont-elles « communes » pour cela ? M. D** s'offenseroit assurément si on lui attribuoit une telle pensée : je le supplie de ne pas faire cette injustice à Horace. Il lui a rendu de si grands services, en faisant connoître toutes ses beautés, qu'il ne doit pas gâter lui-même ses propres bienfaits, en donnant à un mot une interprétation forcée, contre la définition qu'il en donne lui-même. Le sens de ces trois vers, qui partagent maintenant les plus beaux esprits de l'Académie, sera donc : « qu'il est difficile de traiter d'une manière propre, convenable, etc., les sujets connus, et que cependant on fera beaucoup mieux de les choisir que d'en inventer de chimériques. » Il ne faut pas dire qu'il n'est pas question dans cet endroit de l'action des tragédies, mais des caractères seuls. Toutes les tragédies sont composées de caractères ;

1. Nous avons vu plus haut, p. 302, note 4, que la traduction de 1689 était bien plus longue.

et pour preuve qu'Horace a confondu dans ces vers l'action de la tragédie avec les caractères qui la composent, c'est qu'il exhorte à prendre l'*Iliade* pour sujet : or l'*Iliade* ne s'appelle pas un caractère. Il ne veut pas non plus qu'on fasse une tragédie de toute la guerre de Troie : il veut donc qu'on choisisse une action de la guerre de Troie, et qu'on fasse parler les héros qui y entreront d'une manière convenable et digne d'eux. J'ajoute encore, puisque le mot *proprie* peut recevoir cette signification, qu'il faut que ce soit d'une manière nouvelle et particulière au poëte, afin qu'on ne puisse pas l'accuser d'être le copiste ou le traducteur de ceux qui l'ont précédé. A l'égard de ce que M. D** dit qu'il faut que la fable, c'est-à-dire le plan d'une tragédie soit inventé, j'en tombe d'accord ; mais je n'avoue pas pour cela qu'il soit nécessaire que le sujet d'une tragédie soit purement imaginaire, et n'ait aucun fondement dans l'antiquité. Nous savons qu'il y a des actions véritables dont les récits sont des fables. Un auteur célèbre de ce temps l'a démontré admirablement[1]. Mais pour ne me point embarquer dans une érudition qui est au-dessus de ma portée, je me contenterai d'en rapporter quelques exemples. La clémence d'Auguste envers Cinna et Maxime est très-vraie : cependant la manière dont elle est exposée sur le théâtre est une fable. La mort de Phocas et le couronnement d'Héraclius sont très-vrais ; la manière dont on les a traités dans la comédie est une fable. Ainsi des autres. Enfin il est certain que l'esprit qui règne dans tout le poëme de l'*Art poétique* d'Horace, c'est d'exhorter les poëtes à se servir de sujets connus, non pas parce qu'ils sont plus aisés à traiter que les autres, mais parce que les ouvrages en sont plus parfaits. Cette question est décidée par un auteur qui ne sera pas suspect à notre juge, et qui n'est pas inconnu à M. D**. C'est Horace lui-même, qui parle ainsi au 243e vers de ce même livre :

Tantum de medio sumptis accedit honoris.

M. D** l'a rendu ainsi : « Tant les sujets connus sont susceptibles de beautés et de grâces. »

Je prie notre juste et équitable arbitre d'avoir égard à mon bon droit et à toutes mes raisons ; et s'il me fait gagner mon procès,

1. Sévigné veut-il parler de Corneille, qui vers la fin du second de ses Discours, intitulé : « de la Tragédie et des moyens de la traiter selon le vraisemblable et le nécessaire, » touche en effet à cette question, mais sans la démontrer, ce qui réellement eût été, ce semble, fort inutile, tant la chose est, d'elle-même, frappante et hors de doute ? Voyez le *Corneille* de M. Marty-Laveaux, tome I, p. 52-97.

comme il ne peut s'en dispenser en conscience, je lui demande avec empressement contre M. D** les mêmes dépens que M. D** demande contre moi. Et ferez justice[1].

RÉPONSE AU NOUVEAU CONTREDIT.

MONSIEUR,

M. de S*** répond si peu aux raisons que j'ai eu l'honneur de vous représenter, et il est d'ailleurs si disposé à perdre sa cause, que je pourrois fort bien sans aucun risque me dispenser de le suivre dans les nouvelles objections qu'il fait plutôt pour disputer que pour se défendre. Cependant je veux bien lui accorder encore la satisfaction qu'il desire, et lui donner le plaisir de lire quelques remarques que j'ai faites sur les principaux endroits de son contredit; car je n'ai pas le temps de faire une réponse suivie, et ce n'est déjà que trop abuser de votre bonté. Je m'en vais donc mettre ici ses objections et mes réponses.

*M. de S****. « C'est assez pour un homme qui a passé les quinze premières années de sa jeunesse en qualité de courtisan ignorant et qui depuis dix années est devenu provincial, d'avoir trouvé de fameux défenseurs de son opinion, et d'avoir partagé tous les beaux esprits. »

Réponse. Si M. de S*** est content de ce médiocre avantage, il pourra se procurer souvent le même plaisir. Les beaux esprits sont sujets à se préoccuper et à se tromper comme les autres; car, comme dit Hippocrate (et c'est pour moi le saint du jour), dans la plus grande abondance il se trouve toujours de la pauvreté[2]. Les erreurs sont proportionnées à la foiblesse de notre esprit. Il n'en est pas de même des vérités : il faut que notre intelligence s'élève jusqu'à elles; elles ne descendent pas jusqu'à nous, et ne cherchent pas à nous gagner

1. Finale de requête.

2. Dacier venait de publier en 1696 et 1697 deux volumes d'une traduction d'Hippocrate. Dans sa Préface, il avait déjà cité ce mot qui se trouve vers la fin des *Préceptes* d'Hippocrate (tome I, p. 230 de la traduction de Dacier) : « Les hommes sont si bornés et si misérables, que dans la plus grande abondance il ne laisse pas de s'y trouver de la pauvreté. » — Voyez au tome IX, p. 264 de l'*Hippocrate* de M. Littré.

par notre endroit foible. Une erreur qui ne fait que partager les esprits, et qui n'a pas le grand nombre de son côté, a droit de se plaindre, ou ce n'est pas une bonne erreur, et elle manque absolument de couleur et de vraisemblance. Que doit-on penser de celle qui n'a plus que trois ou quatre partisans ? car voilà justement à quoi se réduit la moitié des beaux esprits et le monde entier, dont M. de S*** se flatte d'avoir brisé les chaînes[1].

*M. de S****. « J'ai été flatté du plaisir de faire connoître qu'on pouvoit donner à Horace un sens différent de celui de son traducteur, sans lui faire dire des absurdités. »

Réponse. M. de S*** le pourroit sans doute en d'autres endroits ; mais pour celui-ci, j'espère, Monsieur, que votre arrêt le détrompera, en lui faisant voir qu'il jette Horace dans des contradictions manifestes : je lui laisse décider si des contradictions manifestes ne sont pas des absurdités.

*M. de S****. « Et sans faire à ses paroles une aussi grande violence que celle de rendre le mot *communia* par des choses qui n'ont jamais été dites ni trouvées par personne. »

Réponse. Mais j'ai prouvé si fortement que *communia* signifie cela aussi naturellement que *collegium* signifie *collége :* d'où vient que M. de S*** n'y a pas répondu ? Est-ce à lui à régler l'usage des mots latins, et ne doit-il pas plutôt s'y soumettre ?

*M. de S****. « Nous convenons tous qu'il faut préférer les sujets connus aux sujets inventés. »

Réponse. Cela n'a jamais été mis en question. On ne dispute que de la raison qu'Horace doit donner du précepte. Je l'ai suffisamment expliqué, et M. de S*** n'y a pas répondu : je me plains de sa prudence.

*M. de S****. « Il ordonne de chercher l'action d'une tragédie dans la guerre de Troie, par la facilité qu'il y a d'en faire une bonne pièce de théâtre. »

Réponse. Ce n'est nullement par la facilité ; car Horace n'a pas voulu dire aux Pisons qu'il étoit facile de traiter un sujet connu, mais qu'il étoit moins difficile que d'en traiter un nouveau, et c'est une vérité qui ne peut être contestée.

1. Voyez les vers d'*Alexandre* cités plus haut (p. 312) par Charles de Sévigné.

*M. de S****. « Je prends pour moi un des passages que ma partie a cités :

Aut famam sequere, aut sibi convenientia finge ;

et je soutiens que ce vers tout entier regarde les sujets connus. »

Réponse. Je suis fâché qu'il soutienne une chose si insoutenable. Il ne faut que lire le passage pour être convaincu qu'il n'a pas raison. Dans tout ce qu'Horace dit dans les cinq vers suivants, d'Achille, de Médée et des autres caractères connus, il n'y a rien de feint, rien que la renommée n'ait publié. Puisqu'il emploie ces cinq vers à expliquer ces deux mots : *famam sequere*, pour les caractères connus, il faut de toute nécessité que les trois vers suivants, *Si quid inexpertum, etc.*, soient l'explication de *convenientia finge*, qui par conséquent ne peut être entendu que des caractères nouveaux ; l'alternative seule le prouve, on n'en sauroit douter. D'ailleurs *sibi* peut-il se rapporter à *famam* ?

*M. de S****. « Il faut qu'il lui fasse faire les actions que la renommée lui attribue, ou qu'il en invente qui conviennent à son caractère. »

Réponse. Qui en doute ? mais il les tire du fond du caractère qui est connu ; et il a en cela une règle et un guide dont il ne s'éloigne jamais, et c'est ce qui rend la chose moins difficile.

*M. de S****. « Si ces deux mots : *convenientia finge*, vouloient dire ce que prétend M. D**, qui les a plutôt paraphrasés que traduits, Horace n'auroit pas suivi lui-même les règles qu'il donne aux autres, et il n'auroit pas soutenu son propre caractère. »

Réponse. Je ne sais pas quelles règles M. de S*** prétend qu'Horace ait violées, s'il a dit ce que j'ai prétendu. Mais je sais bien qu'il observe ici une de ses principales règles, qui est qu'on devient obscur quand on est trop court :

Brevis esse laboro,
Obscurus fio [1].

C'est une chose assez surprenante que M. de S*** se plaigne qu'Horace est trop diffus, lors même qu'avec le secours de ma paraphrase il ne l'entend pas encore.

*M. de S****. « Il n'est pas à croire qu'Horace ait employé ces trois

1. Vers 25 et 26 de l'*Art poétique* d'Horace, que Dacier a ainsi traduits : « Je veux être court et je deviens obscur. »

vers : *Si quid inexpertum, etc.*, pour donner un précepte qui étoit déjà parfaitement expliqué dans ce demi-vers : *aut sibi convenientia finge.* Ce ne seroit qu'une répétition inutile. »

Réponse. Ce n'est pas une répétition, mais une explication très-nécessaire. M. de S*** en prouve la nécessité. *Convenientia finge* n'auroit pas été assez entendu sans les trois vers qui l'expliquent. Mais pourquoi s'amuser à une chose si claire ? M. de S*** pourroit soutenir par la même raison que ces cinq vers :

Scriptor honoratum, etc. [1]

sont inutiles parce qu'il a dit *famam sequere*, qui est encore plus clair et plus intelligible que *convenientia finge.*

*M. de S****. « Toutes sortes de mœurs et de caractères lui conviennent, et dépendent de la fantaisie du poëte. En un mot, tout convient à un acteur chimérique, dont on peut faire à son gré un héros ou un scélérat. »

Réponse. Que d'erreurs dans ces quatre lignes ! Toutes sortes de mœurs ne conviennent nullement aux personnages du poëme dramatique : ils ont leurs mœurs. M. de S*** a oublié ce que j'ai eu l'honneur de lui dire, en parlant du choix des caractères de la tragédie. Un poëte tragique n'a point du tout la liberté de former un personnage chimérique tel qu'il voudra l'imaginer ; il est assujetti aux lois de son poëme, qui en demande d'une certaine façon. Voilà qui est déjà fort difficile, comme je l'ai fait voir ; et quand il l'a trouvé tel que le poëme le demande, il faut qu'il le fasse naturel et juste, ou convenable, et voilà une seconde difficulté. Je prie M. de S*** de se souvenir de cette remarque.

*M. de S****. « Et moi je soutiens qu'il a seulement voulu dire que si l'on est assez hardi pour hasarder de mettre un sujet inventé sur le théâtre, il faut observer, etc. »

Réponse. Je ne veux pas profiter de l'avantage que me donne ici M. de S*** par l'étrange sens que présente d'abord son objection ; car il a trop d'esprit pour avoir eu la pensée que ses paroles renferment. Son dessein n'a été sans doute que de me contester l'explication que je donne à *si audes*, que j'explique *si vous osez*, et il veut qu'il signifie *si vous êtes assez hardi*. Véritablement je n'y vois pas de différence, et je lui en donne le choix. D'où vient qu'il y a en cela de la hardiesse, sinon de ce qu'il y a de la difficulté ?

1. Vers 120-124.

*M. de S***.* « Il fait donc voir aux Pisons combien cette hardiesse est grande, non pas pour les encourager, mais pour les en détourner. »

Réponse. Il veut les en détourner, parce qu'il présume avec raison que des gens qui commencent n'ont pas assez de force pour voler de leurs propres ailes ; car s'il les croyoit assez forts, il leur conseilleroit de mettre sur la scène des caractères nouveaux comme des caractères connus, puisque selon Aristote même, dont Horace suit ici la doctrine, ils ne touchent pas moins que les autres. Cela a été prouvé, et M. de S*** est prié de s'en souvenir.

*M. de S***.* « La difficulté ne consiste pas à soutenir un caractère inventé, mais à plaire en inventant un caractère. »

Réponse. Mais on ne peut plaire qu'en inventant un caractère convenable ; et comme cela est d'une très-grande difficulté, il est aussi très-difficile de plaire ; et par conséquent Horace a raison d'avertir les jeunes poëtes de ne pas entreprendre de former des caractères nouveaux.

*M. de S***.* « Dès qu'on voudra donner l'essor à son imagination, on inventera et on soutiendra aisément tels caractères qu'on voudra. »

Réponse. M. de S*** se trompe ici extrêmement. S'il ne tenoit qu'à donner l'essor à son imagination, tous nos poëtes réussiroient admirablement dans les nouveaux caractères qu'ils mettent sur le théâtre. Ne donnent-ils pas l'essor à leur imagination ? Le peu de succès qu'ont la plupart de ces nouveaux caractères en prouve assez la difficulté. M. de S*** n'a eu garde de répondre aux raisons que j'en ai données.

*M. de S***.* « La peine sera incomparablement plus grande à bien imiter les mœurs et le caractère d'Achille, d'Agamemnon, etc. »

Réponse. Cela ne peut être soutenu avec aucune apparence de raison. Toutes les choses où l'on a des guides sont plus faciles, ou moins difficiles que celles où l'on n'en a point. Un disciple d'Apelle pouvoit imiter fort bien un caractère connu ; mais pour en inventer un, Apelle n'étoit pas trop bon lui-même. D'où vient que M. de S*** conteste encore ici des vérités qui ont été prouvées, et auxquelles il ne répond point ?

*M. de S***.* « Il est vrai que l'*Art poétique* est dédié aux Pisons, jeunes Romains adonnés à la poésie ; mais Horace n'a pas prétendu ne parler qu'à eux. »

Reponse. Il a prétendu parler à tous ceux qui sont comme ils étoient, c'est-à-dire à ceux qui commencent ; car il n'écrit pas pour les maîtres qui n'ont pas besoin de ses leçons. Dans tous les arts, les préceptes s'adressent à ceux qui les apprennent, ou qui n'ont pas atteint la perfection.

*M. de S****. « Son intention n'est pas d'enseigner à faire des tragédies aisées : il veut apprendre à en faire de parfaites. »

Réponse. Horace seroit fou s'il vouloit apprendre à faire des tragédies aisées : car il n'y en a point qui soit aisée à faire : il veut enseigner à en faire de parfaites. On n'en sauroit douter ; mais il consulte les forces de ceux à qui il parle. Les tragédies sur des sujets connus peuvent être très-parfaites ; et comme elles sont en même temps moins difficiles que celles dont les caractères sont inventés, il les conseille préférablement à ces dernières. Cela a été assez prouvé.

*M. de S****. « Il est toujours très-difficile dans tous les arts d'atteindre à la perfection ; et cela n'empêche pas ceux qui en donnent les préceptes d'exhorter à y parvenir. »

Réponse. Ils y exhortent, mais c'est par degrés. Horace ne prétend pas défendre aux poëtes les caractères, les sujets nouveaux, non plus qu'Aristote ; mais comme ils sont plus difficiles que les autres, il veut qu'ils n'aient l'audace de les entreprendre que lorsqu'ils se sentiront assez forts ; et j'emprunterai ici une comparaison fort naturelle, qu'Horace me fournit dans ce même livre, et qui renverse le raisonnement de M. de S***. Un peintre veut conduire ses disciples à la perfection ; mais conseillera-t-il à celui qui ne sait qu'imiter un arbre, un cyprès, de peindre un homme qui échappe du naufrage :

Fortasse cupressum
Scis simulare : quid hoc, si fractis enatat exspes
Navibus, ære dato qui pingitur[1] ?

*M. de S****. « Je viens enfin au mot *communia*, et je reçois toutes les définitions de M. D**. »

Réponse. Voilà un grand changement. M. de S*** assuroit que la signification que je donnois au mot *communia* étoit inouïe, et il crioit

1. Vers 19-21, traduits ainsi par Dacier : « Tu sais peut-être fort bien peindre un cyprès : que fait cela, si celui qui te paye veut que tu le représentes au milieu d'un naufrage, et flottant sans espérance sur une foible planche d'un de ses vaisseaux brisés ? »

que tout étoit perdu. Présentement il la reçoit : à la bonne heure. Ce consentement va lui coûter bien cher.

*M. de S***.* « Je lui demande, si ces caractères ne sont pas encore inventés, comment sont-ils à l'usage de tout le monde, et au premier occupant ? »

Réponse. Je ne m'attendois pas à cette demande, je l'avoue. Ces caractères sont au premier occupant, parce qu'ils ne sont pas encore inventés, et qu'ils sont exposés à tout le monde, que tout le monde a droit de les inventer. S'ils étoient inventés, ils ne seroient plus *communia;* ils seroient *publica materies*, comme ceux d'Homère.

*M. de S***.* « Une chose ne peut être connue avant que d'être. Le néant n'a point de propriété. »

Réponse. Quand on s'est une fois engagé dans un mauvais chemin, plus on le continue, plus on s'égare. M. de S*** tombe ici dans une erreur qui fait bien voir qu'il a employé à d'autres études qu'à celle de la philosophie, les heures vides que laisse la cour, et le grand loisir que donne la province. On feroit un volume sur cette matière : je n'en dirai que quatre mots, persuadé que M. de S***, avec le bon esprit qu'il a, ne sera pas rebelle à la lumière. Je vous prie, Monsieur, de suivre les réflexions que je m'en vais faire ; elles sont importantes pour la décision.

M. de S*** confond être avec exister : une chose peut être sans exister, et elle ne peut exister sans être. Le triangle étoit avant qu'aucun homme du monde se fût avisé de faire un triangle ; deux et deux faisoient quatre, avant qu'on sût compter et qu'on eût aucune connoissance de l'arithmétique. Ainsi de toutes les vérités. Il en est de même de tous les caractères imaginables : ils n'existent pas comme une maison, comme un pré, mais ils n'en sont pas moins. Cela a fait dire par Aristote que les choses mêmes ne sont pas dans notre esprit, mais les formes des choses. *Non sunt res in animo, sed formæ rerum*[1]. Tous les caractères nouveaux, et qui n'ont pas encore été inventés, sont dans les trésors de la nature, et par conséquent ils sont *communs*, *communia*, et *exposés au premier occupant*. M. de S*** ne veut-il pas m'en croire? Qu'il en croie donc Horace, qui dit dans ce même livre, vers 317 :

Respicere exemplar vitæ morumque jubebo
Doctum imitatorem, et veras hinc ducere voces.

1. Voyez le *Traité de l'âme*, livre III, chapitre VIII, § 2, p. 321 de la traduction de M. Barthélemy-Saint-Hilaire (1846).

« Je conseillerai à un savant imitateur d'avoir incessamment les yeux sur le modèle de la vie et des mœurs, et de tirer de là de véritables traits, etc.[1]. » Il appelle la nature le modèle et l'exemplaire de la vie et des mœurs, parce qu'elle est la source de tous les caractères. C'est dans la nature qu'on trouve les véritables originaux dont les particuliers ne sont que la copie, et la copie même imparfaite. Horace veut qu'on quitte la copie pour regarder les originaux qui sont dans la nature. Veut-il qu'on quitte ce qui est pour ce qui n'est point ? Il diroit une chose très-ridicule. Puisque les copies existent, qui est-ce qui osera nier les originaux, qui sont la vérité dont la copie n'est que l'image ? M. de S*** ne m'auroit pas fait cette objection, s'il avoit su ce que Platon dit de certaines gens qu'il oppose aux philosophes, et qui n'ayant pas la force de concevoir les choses générales et abstraites, sont obligés de reposer toujours leur imagination sur ce qui est particulier, c'est-à-dire matériel et palpable. Le sage est pour eux un tel homme qu'ils connoissent ; le philosophe est un tel dont ils savent le nom ; le beau c'est une telle personne : car ils sont toujours bornés à ce qui est particulier. Ces gens-là, dit Platon, ne vivent qu'en songe, car ils prennent l'ombre pour le corps ; au lieu que ceux qui, connoissant la beauté, la sagesse et la justice, et les choses particulières qui y participent, en ont des idées si distinctes, qu'ils ne prennent jamais celles-ci pour celles-là, ni celles-là pour celles-ci, la copie pour l'original, ni l'original pour la copie : ceux-là vivent véritablement[2]. Je suis fâché que la vie de M. de S***, selon Platon, ne soit qu'un songe ; mais j'espère qu'il se réveillera bientôt, qu'il vivra véritablement.

*M. de S****. « Combien inventera-t-on de choses d'ici à deux cents ans ? M. D** auroit-il bien le courage de les appeler « communes » ? elles ne sont pas encore dans la nature. »

Réponse. J'aurois ce courage assurément, et je croirois très-bien parler de les appeler *communia*, « communes », si j'écrivois en grec ou en latin ; car tout ce qui sera inventé d'ici à deux cents ans et dans deux mille ans, est aujourd'hui dans la nature : cela est aussi évident que les vérités les plus connues. Comment M. de S*** conçoit-il qu'on puisse jamais trouver ce qui n'est point ? La médecine, la chimie étoient avant que d'être inventées : ce qui n'est point ne peut être ni vu ni connu, ni par conséquent inventé.

1. Dacier abrége ici la traduction qu'il a donnée de ce passage dans son édition d'*Horace* de 1689.

2. Voyez, vers la fin, le Ve livre de la *République* de Platon, au tome XI de la traduction de M. Cousin, p. 311.

*M. de S****. « Le sens de ces trois vers, qui partagent présentement les beaux esprits de l'Académie, sera donc : « qu'il est difficile de « traiter d'une manière propre, convenable, les sujets connus ; et que « cependant on fera beaucoup mieux de les choisir que d'en inventer « de chimériques. »

Réponse. Ce ne sera jamais le sens de ces trois vers : il est trop absurde. M. de S*** dispute toujours et ne prouve rien, ou bien il prouve contre lui-même. Il parle ici pour moi contre son dessein. Il a tort au reste de croire que le sens qu'il donne à Horace partage l'Académie. Il n'a pour lui que deux ou trois de ces beaux esprits, qui ne se sont pas donné la peine d'approfondir notre dispute.

*M. de S****. « Or l'*Iliade* ne s'appelle pas un caractère. »

Réponse. Cela est vrai ; mais l'*Iliade* est faite sur l'action qui résulte d'un caractère, et par conséquent c'est le caractère qui en est le fondement. J'ai assez fait voir que le sujet est renfermé dans le caractère, et qu'ainsi *carmen* embrasse l'un et l'autre nécessairement.

*M. de S****. « J'ajoute encore, puisque le mot *proprie* peut recevoir cette signification, qu'il faut que ce soit d'une manière particulière au poëte, afin qu'on ne puisse pas l'accuser d'être le copiste. »

Réponse. Qui lui a dit que *proprie dicere* peut recevoir cette signification ? C'est ce que je lui ai nié. *Proprie dicere* ne peut jamais signifier traiter d'une manière qui soit particulière au poëte ; cela ne seroit pas latin, et on n'en trouvera jamais un exemple. Quand Horace veut dire qu'un poëte se rend propre un sujet connu, il ne dit pas *proprie dicere*, mais *privati juris erit*, « ce sujet sera à vous en particulier, » et, comme nous disons, « sera à vous en propre, quoiqu'il soit public ; » et c'est notre façon de parler qui a trompé M. de S***.

*M. de S****. « Mais je n'avoue pas pour cela qu'il soit nécessaire que le sujet d'une tragédie soit purement imaginaire. »

Réponse. Personne ne l'a jamais prétendu. Aristote a fait voir clairement que quand il arriveroit au poëte tragique d'étaler sur la scène des incidents véritables, il n'en mériteroit pas moins le nom de poëte ; car rien n'empêche que les incidents qui sont arrivés véritablement n'aient toute la vraisemblance et toute la possibilité que l'art demande. Mais ces actions véritables, quoiqu'elles n'aient jamais été traitées par aucun poëte, sont de la nature des sujets connus. On a l'histoire pour guide, et par conséquent ils sont moins

difficiles que les sujets nouveaux. Tout le reste de la page dixième [1] est inutile, et ne fait rien à notre question.

*M. de S****. « Le but d'Horace dans son *Art poétique* est d'exhorter les poëtes à se servir de sujets connus, non pas parce qu'ils sont plus aisés à traiter que les autres, mais parce que les ouvrages en sont plus parfaits. »

Réponse. Je m'étonne que M. de S*** me redise ici ce qu'il avoit déjà dit dans son factum, et qu'il le redise après qu'on lui a fait voir qu'Aristote traite cette opinion de ridicule [2]. Ce philosophe prétend que les sujets inventés peuvent être aussi parfaits que les sujets connus, et cela est incontestable; car on a fait voir que ce qui est inconnu ne touche pas moins que ce qui est connu. Il est aisé de tirer la conséquence.

*M. de S****. « Cette question est décidée par Horace lui-même, qui dit en parlant des sujets connus :

Tantum de medio sumptis accedit honoris [3].

« Tant les sujets connus sont susceptibles de beautés et de grâces. »

Réponse. M. de S*** parle ici pour moi. Quand un sujet connu est bien traité, et que la composition des choses est bien faite, c'est-à-dire que les incidents sont si bien liés, et se suivent si naturellement qu'ils ne font qu'une seule action, un seul tout, la pièce est parfaite :

Tantum series juncturaque pollet [4]!

Et par conséquent les poëtes ne doivent pas avoir de répugnance à traiter des sujets connus, qui peuvent être très-parfaits, et qui ne sont difficiles que par la fable, et par la composition des choses et des incidents ; au lieu que les sujets nouveaux avec cette difficulté en ont encore une autre, qui est celle qui se trouve à former les caractères, et à les soutenir depuis le commencement jusqu'à la fin.

La démonstration est la lumière de la vérité ; et mes raisons, qui ont à mon avis toute l'évidence de la démonstration la plus claire, obligeront sans doute M. de S*** à prévenir votre arrêt, et à reconnoître de lui-même qu'Horace ne peut avoir donné un précepte qui ruine le fondement de la poétique, et qui est entièrement opposé aux lumières du sens commun. Le mérite de se rendre à la vérité en

1. Ci-dessus, p. 315. — 2. Voyez ci-dessus, p. 306 et 307. — 3. Vers 243.
4. Vers 242 de l'*Art poétique* : « Tant a de force une suite d'incidents naturellement liés à un sujet connu. » (*Traduction de Dacier*.)

cette occasion, est le seul qui manque à ma partie. J'espère que bientôt on n'aura plus rien à lui souhaiter. Je suis avec beaucoup de respect,

Monsieur,

Votre très-humble, etc.

DERNIER CONTREDIT.

Voici, Monsieur, la dernière réponse que vous aurez de moi. Dès que j'aurai répondu au second écrit de M. D**, j'abandonne le champ de bataille, et j'irai attendre votre arrêt. Je prie mes illustres défenseurs de prendre en main la cause d'Horace, et d'empêcher qu'on ne lui attribue un sens bizarre, contraire aux mots dont il s'est servi pour s'expliquer, contraire aux instructions qu'il donne dans tout son *Art poétique*, et si je l'ose dire, contraire à l'idée qu'on doit avoir d'un auteur si sage et si net dans ses expressions.

M. D** dit que je ne réponds rien à tout ce qu'il a mis dans ses écrits. Je l'avoue, bien des raisons m'en empêchent : je n'ai jamais lu aucun des auteurs dont il parle ; et quand je les saurois aussi bien que lui, je n'aurois garde de les rapporter : ils ne font rien à notre question. J'ai toujours ouï dire que le seul moyen d'avoir une dispute bien réglée, c'est de ne point perdre de vue son objet, et de ne faire nulle attention à ce qui lui est étranger. Nous cherchons la véritable signification du mot *communia*. Ce n'a jamais été là un point de droit ni un point de philosophie. D'où vient donc que M. D** m'accable de citations de jurisconsultes et de philosophes ? Veut-il que je fasse un cours en droit, et que j'aille une seconde fois étudier la métaphysique ? Est-il besoin de tant d'érudition pour savoir que le mot *communia*, dans l'endroit dont nous parlons, ne signifie autre chose que « ce qui est commun, ce qui est connu de tout le monde, ce qui est entre les mains du peuple ? »

Je déclare donc à M. D** que je reconnois Démocrite, Platon, Quintilien, Cujas, Bartole, et tous ceux qu'il lui plaira encore de citer, pour fort honnêtes gens ; mais comme je n'ai pas ouï dire qu'ils aient commenté l'*Art poétique*, je ne fais nul cas de leur autorité dans le fait dont il s'agit : je ne citerai jamais qu'Horace. Si M. D** appelle cela ne lui point répondre, il peut s'assurer que je ne lui répondrai jamais.

Ce qui m'afflige le plus dans la querelle que j'ai à soutenir, c'est la nouvelle que j'ai apprise, qu'une dame dont on ne sauroit trop

respecter le mérite, l'esprit et la personne, s'est laissé éblouir à l'éloquence vive et impétueuse de mon ennemi, et qu'elle se déclare pour lui. Ses décisions font beaucoup plus d'effet sur moi que tous le auteurs grecs et latins dont on veut m'épouvanter. Je la prie de se joindre à notre illustre arbitre, pour juger ce procès. Je proteste de me soumettre avec joie à ce qu'elle voudra prononcer.

M. D** est si persuadé que sa cause est sans difficulté, que c'est seulement par générosité et par honnêteté qu'il veut bien, dans son dernier écrit, me dire à chaque page qu'il n'y a que des absurdités et des erreurs dans tout ce que je dis.

> Que feroit-il, hélas ! si quelque audacieux
> Alloit pour son malheur lui dessiller les yeux[1] ?

S'il avoit été caché derrière une tapisserie, quand on lut sa production devant une compagnie de gens dont il ne sauroit mépriser l'esprit ni la science, qu'il seroit étonné de voir combien ses raisonnements furent trouvés extraordinaires et captieux ! combien l'on fut surpris de ce qu'il faisoit parler Horace, tantôt comme un avocat, tantôt comme auroit fait Scot[2], et de ce qu'il passoit, au gré de ses desirs, des termes du barreau à ceux de la plus subtile métaphysique ! Il ne diroit assurément pas que mes défenseurs sont réduits au nombre de trois ou quatre. Si je suis dans l'erreur et dans l'hérésie, mon opinion pourroit bien avoir le succès de celle de Luther et de Calvin, et trouver un nombre prodigieux de sectateurs. Venons au fait. Je vais suivre la méthode de M. D** : elle est courte et énergique.

*M. D***. « J'ai prouvé si fortement que *communia* signifie « ce qui « n'a jamais été dit ni trouvé par personne », aussi naturellement que *collegium* signifie « collége » : d'où vient que M. de S*** n'y a pas répondu ? Est-ce à lui à régler l'usage des mots latins ? »

Réponse. Ce début si gracieux fait espérer une suite bien aimable. Non, ce n'est point à moi à régler l'usage des mots latins : je dois seulement tâcher de les entendre. Le mot *communia* est fort aisé à traduire et à entendre ; il n'y a pas d'écolier de cinquième qui ne lui donne sa véritable signification. Qu'a donc prouvé si fortement M. D** ? Il a prouvé par un jurisconsulte que les terres, les biens dont la propriété n'est à personne, sont au premier occupant, et sont appelés « communs ». Il applique cette décision au précepte

1. Boileau, *satire* IV, vers 95 et 96.
2. Le philosophe Jean Duns Scot, surnommé le *Docteur subtil*, né en Écosse vers 1275, mort en 1308.

d'Horace dans l'*Art poétique :* c'est justement comme si l'on vouloit prouver par le livre du chevalier de Clerville [1], qui traite de l'art militaire, que M. Godeau [2], dans son *Histoire de l'Église*, s'est servi du mot « canon » pour signifier une machine de guerre, et non pas un décret des conciles.

M. D** me fait dire qu'Horace ordonne de chercher l'action d'une tragédie dans la guerre de Troie, par la facilité qu'il y a d'en faire une bonne pièce de théâtre. Je réponds à M. D** que si j'avois dit cela, j'aurois dit une grande sottise. Puisqu'on m'attribue cette pensée, j'en puis parler comme il me plaira ; nous verrons tantôt à qui elle appartient. Je suis bien malheureux que M. D** ne daigne pas seulement lire ce que j'écris. Je veux dans ma réponse à son premier écrit établir nettement la question, afin d'empêcher, s'il se peut, que M. D** ne me donne le change, comme il fait presque toujours. Voici mes propres paroles : « Il s'agit donc uniquement de savoir si Horace ordonne de chercher l'action d'une tragédie dans la guerre de Troie, par la facilité qu'il y a d'en faire une bonne pièce de théâtre, plutôt que d'inventer un sujet nouveau, à cause de la peine qu'on aura à y réussir. » Est-ce là décider qu'Horace ordonne de choisir la guerre de Troie, parce qu'il est aisé d'en faire une bonne tragédie ? J'ai au contraire toujours soutenu, et je soutiens encore qu'il est bien plus difficile de faire une bonne pièce de théâtre d'un sujet connu, que d'un sujet inventé et chimérique. J'en dirai les raisons en peu de mots, et par là je répondrai à beaucoup de choses du dernier écrit que je ne crois pas devoir traiter en particulier : ce seroit voler le papillon [3].

Horace ordonne généralement aux poëtes de soutenir tous les caractères qu'ils mettront sur la scène, soit connus, soit inventés. Cette règle est commune à tous, et il n'est pas permis de s'en écarter sans se rendre ridicule. Cette vérité étant supposée, je dis qu'il est aisé de représenter sur le théâtre un guerrier ambitieux, à qui on donnera, par exemple, le nom d'Alcidor, et que, pourvu qu'il soutienne son caractère de guerrier et d'ambitieux, depuis le premier vers jusqu'au dernier, on aura entièrement satisfait au précepte d'Horace. Il y a

1. Louis-Nicolas chevalier de Clerville, célèbre ingénieur, mort en 1677 Il précéda Vauban dans la charge de commissaire général des fortifications, qui avait été créée pour lui. Il est auteur de divers ouvrages se rapportant pour la plupart à des travaux de génie.

2. Jean Godeau, évêque de Grasse, né en 1605, mort en 1672. Son *Histoire de l'Église* parut en 1653.

3. Se disait sans doute d'abord de l'oiseau qui, au lieu de voler le gibier, s'amusait à voler le papillon. Voyez un exemple de cette phrase proverbiale dans Tallemant des Réaux, tome VII, p. 59.

très-peu de poëtes qui ne le puissent faire; ceux qui ne le font pas ne méritent pas ce nom. Je ne dirai pas la même chose, si le poëte donne à ce guerrier le nom d'Alexandre. Non-seulement il faut qu'il le soutienne aussi bien que le personnage inventé, mais il faut de plus qu'il remplisse l'idée que les spectateurs ont d'Alexandre, qu'il le fasse parler d'une manière digne d'Alexandre, et comme Alexandre auroit dû parler lui-même. C'est ce qui est très-difficile, et à quoi Horace exhorte pourtant tous les poëtes en la personne des Pisons.

M. D** dit : « Rien n'est plus aisé, car on a un guide. » (Notre arbitre remarquera, s'il lui plaît, que c'est mon adversaire qui trouve qu'il y a très-peu de difficulté à traiter des sujets connus[1].) Je prie M. D** de me dire quel est ce guide? En a-t-on d'autre que la nature? Ce guide est commun aux poëtes qui inventent et aux poëtes qui font parler Alexandre. A quoi leur peuvent servir Quinte-Curce et tous les auteurs qui ont écrit de lui? Horace défend qu'on les suive scrupuleusement : ce seroit être copiste, traducteur, et non pas poëte. Trois ou quatre traits que l'on a laissés d'Alexandre ne peuvent pas composer un rôle de tragédie. Il faut donc faire dire à Alexandre des choses qu'il n'a jamais dites, mais telles pourtant qu'elles pussent être avouées par Alexandre, s'il étoit au monde. M. D** trouve-t-il cette entreprise fort aisée, et dira-t-il encore qu'on a un guide?

*M. D***. « Le dessein de M. de S*** n'a été sans doute que de me contester l'explication que je donne à *si audes*, que j'explique « si vous osez »; et il veut qu'il signifie « si vous êtes assez hardi ». Véritablement je n'y vois pas de différence, et je lui en donne le choix. »

Réponse. Je veux fort bien recevoir l'explication de *si audes* par « si vous osez », pourvu qu'on l'entende d'une manière non équivoque[2], et qu'on ne dise pas qu'Horace s'est servi de ce mot pour marquer qu'il admiroit la beauté de cette entreprise. Je veux au contraire que *si audes* signifie « si vous hasardez, si vous êtes assez hardi pour hasarder ». Peut-être M. D** trouvera-t-il quelque différence entre ces deux sens; et puisqu'il m'en donne le choix, je prends celui par lequel je crois qu'Horace a voulu détourner les poëtes d'inventer des

1. Cette phrase que nous avons mise entre parenthèses est en note, à la marge, dans l'édition originale.

2. L'impression originale et les éditions de Grouvelle et de 1818 portent : « d'une manière équivoque. »

sujets, non par la difficulté qu'il y a d'inventer, mais parce qu'il est presque assuré qu'on ne plaira pas autant aux spectateurs en leur représentant des imaginations, que les actions véritables ou feintes d'un héros qu'ils respectent.

J'ai ouï dire que Castel-Vetro (que par parenthèse je n'ai jamais lu) dit sur ce sujet : *Dove manca la fè, manca l'affetto*[1]. Cela est décisif en ma faveur ; et l'étonnement d'Aristote sur la comédie d'Agathon est encore d'un plus grand poids. Après avoir ordonné qu'on prît des fables connues pour sujet des tragédies, il dit : « Nous avons pourtant vu la comédie d'Agathon nommée *la Fleur*, où tout est inventé, les noms aussi bien que la fable, et elle n'a pas laissé de plaire[2]. » On voit assez par là que le dessein d'Agathon n'étoit pas sensé, et qu'il se faut bien garder de l'imiter, quoique le succès de sa pièce ait été plus favorable qu'il n'auroit dû l'espérer en prenant une route si extraordinaire.

*M. D***. « Horace veut détourner les Pisons d'inventer des sujets parce qu'il présume avec raison que des gens qui commencent ne sont pas assez fort pour voler de leurs propres ailes ; car s'il les croyoit assez forts, il leur conseilleroit de mettre sur la scène des caractères nouveaux, comme des caractères connus : ils ne touchent pas moins que les autres ; cela a été prouvé. »

Réponse. C'est donc selon M. D** un coup de maître que d'exposer sur la scène des caractères inventés ; et c'est l'entreprise d'un écolier de bien représenter des personnages connus. M. D** dit qu'il l'a prouvé. Cela me fait souvenir de cet évêque qui avoit entrepris de prouver qu'il y avoit trente-deux hérésies dans le livre de la *Fréquente Communion*. Au commencement de son ouvrage il disoit : « comme nous le prouverons ci-dessous ; » et à la fin il disoit : « comme nous l'avons prouvé ci-dessus ; » sans que, ni ci-dessous, ni ci-dessus, il y eût la moindre chose démontrée ni prouvé[3]. Je prie à mon tour M. D** de se souvenir qu'il n'y a rien de moins

1. « Où manque la créance, manque l'affection ; » c'est-à-dire : « On ne peut s'affectionner, s'intéresser à ce qu'on ne croit pas. » — Louis Castel-Vetro, né à Modène, en 1505, mort à Bâle, en 1571, auteur d'Éclaircissements sur la *Poétique* d'Aristote. Voyez le jugement sévère que Dacier porte de lui dans sa préface à la *Poétique* d'Aristote, p. xxv et xxvi (édition d'Amsterdam, 1733).

2. Voyez le chapitre IX de la *Poétique* d'Aristote. Sévigné n'a pas emprunté ici la traduction de Dacier.

3. Peut-être les jansénistes avaient-ils fait ce conte de l'évêque de Lavaur Raconis : voyez le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, tome II, p. 185.

prouvé que ce qu'il dit en cet endroit. S'il s'engage à le prouver, il trouvera des athlètes dignes de lui qui me succéderont :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor[1] !

J'avois dit : « La peine sera incomparablement plus grande de bien imiter les mœurs et les caractères d'Achille, d'Agamemnon, etc., que d'en inventer de nouveaux. » Voici la réponse décisive de M. D** :

*M. D***. « Cela ne peut être soutenu avec aucune apparence de raison. Toutes les choses où l'on a des guides sont plus faciles ou moins difficiles que celles où l'on n'en a point. »

Réponse. Voici encore les guides de M. D** : s'il vouloit bien les supprimer dans le temps où nous sommes, il feroit une épargne considérable. Voudra-t-il toujours faire semblant d'ignorer que ces guides dont il parle tant sont de pures chimères, et que les poëtes qui inventent, et ceux qui imitent, n'ont tous que le même guide, qui est la nature ? Il ne se plaindra pas pour aujourd'hui que je n'aie pas répondu à cette objection, dont il se sait si bon gré ; et j'espère qu'il ne parlera plus de ces guides merveilleux, qui ne sont autres effectivement que la nature, qui doit guider tous les poëtes. M. D** oublie qu'il a écrit dans ses Remarques sur le chapitre IX d'Aristote que « quand Homère représente les actions d'Achille, il n'a pas dessein de nous peindre un seul homme, qui ait eu ce nom. Il veut nous mettre devant les yeux ce que la violence et la colère peuvent faire dire à tous les hommes[2] de ce caractère. Achille est là une personne universelle, générale, allégorique. Il en est de même des héros de la tragédie. » Il n'y a donc plus de guides, puisque tous les héros des tragédies sont des personnes universelles, générales et allégoriques. M. D** est contraire à lui-même : apparemment il a voulu en cette occasion établir son jugement aux dépens de sa mémoire.

*M. D***. « Les tragédies sur des sujets connus peuvent être très-parfaites ; et comme elles sont en même temps moins difficiles que celles dont les caractères sont inventés, il les conseille préférablement à ces dernières. Cela a été assez prouvé. »

Réponse. C'est là proprement supposer ce qui est en question ; et c'est ce que M. D** appelle prouver. On le prie de consulter les

1. « Lève-toi, sors un jour de ma cendre, vengeur, qui que tu sois ! » Vers des dernières imprécations de Didon (*Énéide*, livre IV, vers 625).

2. Le texte de Dacier est : « faire dire ou exécuter à tous les hommes ; » et à la fin de la phrase suivante : « générale et allégorique. »

poëtes tragiques qui sont vivants : il saura d'eux de quel côté tombe la difficulté; eux seuls peuvent décider la question : il apprendra du plus illustre d'entre eux [1] que les personnages de Mithridate et de Burrhus, qui sont fondés dans l'histoire, lui ont bien plus coûté que ceux de Xipharès et d'Acomat, qui sont inventés.

*M. D***. « Ceux qui donnent des règles, exhortent à atteindre à la perfection. Horace ne prétend pas défendre aux poëtes les caractères, les sujets nouveaux; mais comme ils sont plus difficiles que les autres, il veut qu'ils n'aient l'audace de l'entreprendre que lorsqu'ils se sentiront assez forts. »

Réponse. M. D** continue dans sa louable manière de raisonner : c'est de supposer toujours ce qui est en question, et c'est encore une fois ce qu'il appelle prouver. Son dictionnaire est d'une espèce toute particulière. « *Commun*, c'est-à-dire « inconnu, nouveau, ce qui est sans exister » ; *supposer*, c'est-à-dire « prouver ». Il n'y a qu'à s'entendre. Faute de savoir ces définitions *communes*, c'est-à-dire *nouvelles*, on tombe dans de grands inconvénients.

*M. D***. « J'emprunterai ici une comparaison fort naturelle, qu'Horace me fournit, et qui renverse tout le raisonnement de M. de S***. Un peintre veut conduire ses disciples à la perfection; mais conseillera-t-il à celui qui ne sait qu'imiter un cyprès, de peindre un homme échappé du naufrage?

Fortasse cupressum
Scis simulare, etc. [2]. »

Réponse. S'il y a jamais eu un exemple d'une étrange méprise, celui-ci doit être mis au premier rang. Horace dans l'endroit que cite M. D** conseille aux poëtes de bien étudier leur génie, et à quoi ils sont portés. Il ne veut pas que pour savoir faire des vers et pour réussir en un certain genre de poésie, comme par exemple à faire des épigrammes, on se croie capable de toutes sortes d'ouvrages. Il compare ceux qui auroient cette folie à un peintre qui ne sauroit faire que des cyprès, et qui voudroit représenter un naufrage. Cette citation n'est-elle pas bien juste sur notre sujet? Je dirai en passant que ce n'est pas tout de citer, il faut citer à propos.

1. Racine mourut, comme on sait, en 1699. — Thomas Corneille, et Duché la Fosse, Campistron, Pradon, Boyer étaient aussi encore vivants.
2. Vers 19 et suivants.

J'avois demandé à M. D** comment des caractères qui ne sont pas encore inventés peuvent être à l'usage de tout le monde? Cette question paroissoit à bien des gens mériter quelque attention. M. D** y répond ainsi :

*M. D***. « Je ne m'attendois pas à cette demande. Je l'avoue. Ces caractères « communs » sont au premier occupant, parce qu'ils ne sont pas encore inventés. »

Réponse. M. D** est encore en cet endroit dans les maximes des jurisconsultes, et il veut toujours qu'un caractère, un personnage de comédie, soit au premier occupant, comme un fonds qui n'est réclamé par personne. Ces caractères « communs » sont, dit-il, « au premier occupant », parce qu'ils ne sont pas encore inventés. M. D** est prié de laisser au barreau ce terme de « premier occupant » : il ne convient nullement à l'*Art poétique;* Horace, en écrivant aux Pisons, n'a pas prétendu parler en avocat, il a voulu parler le langage ordinaire des hommes. Quand M. D** aura une fois compris cette vérité, on lui dira que ces caractères ne peuvent être communs et à l'usage de tout le monde, qu'après qu'ils ont été inventés : c'est ce qui les rend « communs ». Il y avoit dans le monde bien des gens fougueux et injustes, avant qu'Homère eût écrit : cependant on n'en avoit fait aucun usage; mais dès qu'Homère a représenté son Achille, il a rendu ce caractère « commun » à tous les poëtes, et ils s'en peuvent servir toutes les fois qu'ils le jugeront à propos. Voilà comme on parle ordinairement entre les hommes, dès qu'on ne plaide pas dans la grande chambre, ou dans le sénat, pour un héritage.

Je dirai de plus à M. D** que dans l'*Art poétique* les vers qui commencent par *Publica materies*, etc., d'un consentement général ne sont que l'explication de ceux sur lesquels nous disputons. *Publica materies* est le véritable commentaire de *communia*, et *privati juris* est le commentaire de *proprie dicere*. M. D** dira que non : je dirai que si. La force des poumons et de la poitrine en décidera, et par là M. D** gagnera son procès. Les paroles et les citations ne lui manquent jamais; s'il en est de même des raisons, c'est une question toute séparée.

Il a affirmé en maître, et avec une autorité à laquelle tout doit céder, que le mot *communia* n'avoit jamais eu d'autre signification que celle de « choses inconnues, nouvelles, non dites », et ne pouvoit jamais signifier « ce qui est public ». Examinons cette grande vérité, qu'on nous donne avec un air si propre à imposer.

Horace dans un endroit de ses ouvrages (je ne saurois dire pré-

cisément le lieu) parle à son livre, et le gronde de l'impatience qu'il a de paroître dans le monde. Il lui dit :

Paucis ostendi gemis, et communia laudas[1].

Prenons le sens de M. D**, et traduisons ainsi pour lui plaire : « Tu t'ennuies, mon livre, de n'être lu que par quelques-uns de mes amis ; tu trouves bien plus beau d'être tout à fait inconnu. »

Ce passage seul n'ouvrira-t-il pas les yeux à M. D** ? Et faut-il lui dire que ce qu'Horace appelle *communia*, sont des choses qui sont entre les mains de tout le monde ? Et comment peut-on être entre les mains de tout le monde, et à l'usage de tout le monde, sans être trouvé, inventé, raconté, imprimé ? M. D** ne peut-il pour quelque temps suspendre sa science et son érudition, pour entendre le mot *communia* comme tous les hommes l'entendent, quand il ne s'agit point d'un procès particulier sur un bien abandonné ? Depuis le plus petit jusqu'au plus grand, depuis le moindre écolier jusqu'à M. D**, tout le monde entend le mot *communia* d'une même façon, c'est-à-dire « des choses qui sont entre les mains et à l'usage de tout le monde. » Pourquoi entreprend-il de disputer contre son propre sentiment ? Si *communia* veut dire *ignota*, « inconnus », dans l'*Art poétique*, il veut dire aussi la même chose dans l'endroit que je cite, puisqu'il n'a point d'autre signification selon M. D**. C'est le même auteur qui parle, et qui parle dans le même esprit. Que M. D** accorde maintenant ces deux passages selon le sens qu'il donne au mot *communia* de l'*Art poétique*, et je serai bien vengé.

Dans l'erreur où je suis qu'une chose ne peut être « commune » avant que d'être, j'avois prié M. D** de m'apprendre comment il entendoit qu'un caractère fût « commun » avant que d'être inventé. Voici la leçon qu'il m'a faite :

*M. D***. « M. de S*** confond être avec exister. Une chose peut être sans exister, et elle ne peut exister sans être. Le triangle étoit avant qu'aucun homme du monde se fût avisé de faire un triangle. Deux et deux faisoient quatre avant qu'on sût compter, et qu'on eût aucune connoissance de l'arithmétique. Il en est de même de tous les caractères imaginables : ils n'existent pas, mais ils n'en sont pas moins. »

Réponse. Grâces à Dieu nous voilà heureusement transportés du

1. Vers 4 de la dernière *épître* du livre I.

barreau sur les bancs de l'école, et cela au sujet du mot *communia :* qui l'eût jamais cru? Puisqu'il faut donc parler une langue toute nouvelle, je dirai qu'il est vrai que toutes choses sont dans les trésors de la nature, comme dit M. D** : *potentialiter, concedo ; materialiter, nego* [1]. Quand Horace parle à son livre et aux Pisons, il n'a nullement en vue des êtres de raison : il parle de choses ordinaires, et qui sont connues de tout le monde. Dans l'*Art poétique*, il enseigne des poëtes, et non pas des disciples de Scot. Il ne fait dans ce discours aucune des abstractions qu'on fait dans les classes ; il veut être entendu de tout le monde. M. D** seul pouvoit renfermer dans le mot *communia* des maximes de droit et de la plus fine métaphysique. Je le prie de me dire si, quand Horace adresse ces mots à son livre :

Paucis ostendi gemis, et communia laudas,

il vouloit dire : « Tu es fâché de n'être montré qu'à peu de gens, tu loues les choses qui sont dans les trésors de la nature, et qui sont sans exister. » J'espère que M. D** ne dira plus désormais si affirmativement qu'il a prouvé aussi fortement que *communia* veut dire « inconnu, et ce qui n'existe pas », que *collegium* veut dire « collége » : il seroit le premier homme du monde qui eût trouvé l'invention de prouver une chimère.

Mais pour entrer un peu dans la question de métaphysique, je dirai à M. D** que j'ai l'esprit si grossier, que je ne puis croire que ce soit sérieusement qu'il ait pu dire que « le triangle étoit avant qu'aucun homme du monde se fût avisé de faire un triangle. » Il me semble qu'il y a aussi peu de raison à dire qu'il y avoit un triangle avant qu'il y eût un triangle, que si l'on vouloit soutenir qu'il y avoit de la lumière avant que le Seigneur eût dit *Fiat lux* [2]. J'ai peur que M. D** n'ait honte de disputer contre un si stupide adversaire. Pour le consoler, je lui dirai que je comprends fort bien que les hommes ne font pas les vérités mathématiques, et qu'ils ne font seulement que les découvrir. Elles subsistent toutes indépendamment d'eux dans leur premier principe, qui n'est autre que Dieu même ; et c'est pour ainsi dire dans le sein de la divinité même qu'il faut les aller chercher. Il y en a encore beaucoup qui ne sont pas découvertes. Par exemple, il est certain qu'on peut trouver la raison qu'il y a entre une ligne courbe et une ligne droite, quoique personne n'ait pu en-

1. « Potentiellement, je l'accorde ; matériellement, je le nie. » Sévigné voulait faire allusion au dialogue de Thomas Diafoirus et d'Angélique (acte II, scène VI du *Malade imaginaire*) : voyez un peu plus loin, fin de la p. 336; du reste, Thomas ne se sert pas des mots *potentialiter* et *materialiter*.

2. « Que la lumière soit. » Voyez le chapitre I de la *Genèse*, verset 3.

core y parvenir. Pour revenir à notre question, en quittant des matières si sublimes, je demande à M. D** si ces vérités mathématiques qui sont encore à découvrir, sont « communes », ou si elles ne le sont pas. Si M. D** étoit parvenu à connoître la raison qu'il y a entre une ligne courbe et une ligne droite, et par ce moyen qu'il eût connu parfaitement la quadrature du cercle, se trouveroit-il dignement loué, si celui qui porteroit la parole pour tout le corps des mathématiciens lui disoit : « Nous venons, Monsieur, vous rendre mille grâces de ce que vous avez été plus loin qu'Archimède, et de ce que vous nous avez fait connoître une vérité « commune », sur laquelle on avoit toujours travaillé inutilement. Elle étoit « commune », cette vérité; mais vous seul avez eu l'honneur de la pénétrer, et de « commune » qu'elle étoit vous l'avez rendue publique. » Je suis sûr que M. D** trouveroit que celui qui lui parleroit ainsi diroit une sottise. Pourquoi donc la veut-il faire dire à Horace? Voudroit-il bien soutenir que la quadrature du cercle est « commune » aujourd'hui, parce qu'elle est dans les trésors de la nature? N'y a-t-il pas bien plus de bon sens à croire qu'elle ne sera jamais « commune » qu'après que M. D** l'aura trouvée?

J'ai eu peine à comprendre comment ce qui sera inventé dans deux cents ans, pouvoit être « commun » aujourd'hui; et j'avois demandé à M. D** s'il auroit bien le courage d'appeler « communes » des choses qui ne sont pas encore. Mais cela ne l'embarrasse pas, et surtout dans l'*Art poétique*, où il veut toujours qu'Horace ait parlé comme le P. de Malebranche. Voici sa réponse :

*M. D***. « J'aurois ce courage assurément, et je croirois très-bien parler de les appeler *communia*, « communes », si j'écrivois en grec ou en latin; car tout ce qui sera inventé dans deux mille ans, est aujourd'hui dans la nature. »

Réponse. Il en faut toujours revenir à dire comme Thomas Diafoirus : *potentialiter, concedo; materialiter, nego* [1]. Si jamais M. D** ose, *audet*, mettre le mot *communia* à cet usage, je lui conseille avec toute la sincérité d'un homme qui veut être de ses amis, de n'écrire ni en grec, ni en latin, mais en chaldéen, en syriaque, ou en quelque autre langue encore moins connue, afin d'avoir moins de lecteurs; autrement

Romani tollent equites peditesque cachinnum [2].

1. Voyez ci-dessus, p. 335, note 1.
2. *Art poétique*, vers 113 : « Vous serez assurément le jouet du peuple et des chevaliers. » (*Traduction de Dacier.*)

J'ai traduit en ces termes les trois vers qui sont en dispute : « Il est difficile de traiter d'une manière propre, convenable, particulière, les sujets connus; cependant vous ferez bien mieux de choisir dans l'*Iliade* les sujets de vos tragédies, que d'en inventer de nouveaux. »

*M. D***. « Ce ne sera jamais là le sens de ces trois vers : il est trop absurde. M. de S*** dispute toujours, et ne prouve rien, ou bien il prouve contre lui-même. »

Réponse. Cela est net, court, décisif : le maître l'a dit. Voilà pour la troisième fois ce que M. D** appelle prouver, et par où il prétend démontrer qu'un homme de la cour d'Auguste, et qui parle à ses amis, appelle *communia* ce qui ne sera que dans deux mille ans. Il a pourtant cité tous les philosophes et tous les jurisconsultes, les uns après les autres. Hippocrate même a déjà commencé à paroître sur la scène[1] : si la dispute eût duré plus longtemps, il y a espérance qu'il y auroit fait venir aussi les apothicaires, et qu'il auroit prouvé fortement qu'avec le secours des simples bien préparés, *communia*, *ignota*, *indicta*, *inexperta* sont termes synonymes, et qu'on peut s'en servir indifféremment toutes les fois qu'il en prend envie.

Si je n'étois pas si prêt à partir, et que j'eusse moins d'embarras, je me divertirois à faire un dialogue entre un disciple de M. D** et une belle et jeune personne à marier. Le disciple diroit, dans les transports d'admiration que la beauté et l'esprit de sa maîtresse lui causeroient : « Oui, Mademoiselle, je soutiendrai, jusqu'au dernier soupir, que vous êtes la personne la plus « commune » qui ait jamais été. » La personne aimée lui répondroit en souriant : « J'aurois cru, Monsieur, que pour me dire une douceur, il auroit fallu me dire qu'on n'a jamais rien vu comme moi. — C'est ce que je veux dire, Mademoiselle, reprendroit le savant. Un des premiers hommes de ce siècle l'a prouvé fortement ces jours passés contre un étourdi, qui soutenoit que *commun* vouloit dire « commun », et non pas « nouveau »; mais il l'a bien bourré[2], et il écrira bientôt en grec contre lui. Il y a encore une raison, Mademoiselle, par où je démontrerai clairement que vous êtes « commune » : c'est que « vous êtes au « premier occupant ». Quand vous serez mariée, vous serez publique; mais tant que vous serez vierge, vous serez « commune », parce que

1. Voyez ci-dessus, p. 316, et note 2.
2. « Monsieur le marquis s'y prend bien, et vous bourre de la belle manière, » dit Élise dans la scène VI de *la Critique de l'École des Femmes*.

« vous serez au premier occupant ». C'est une affaire décidée. — Il est vrai, Monsieur, répondroit la demoiselle, que je suis prête de me donner au premier que mon père et ma mère me choisiront pour mari; mais je ne croyois pas pour cela devoir être appelée « commune ». — J'ai tous les jurisconsultes pour moi, Mademoiselle, s'écrieroit le disciple de M. D**. — Laissons-les au Palais, répondroit cette jeune personne : ils ne valent rien dans notre conversation. »

Et moi je dis qu'ils sont cités encore plus mal à propos au sujet de l'*Art poétique*.

C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux[1].

1. Vers souvent cité du *Thésée* de Quinault. Voyez ci-dessus, p. 170, note 5. — A la suite de la *Dissertation sur l'*Art poétique *d'Horace*, on a réimprimé dans l'édition de 1818 la lettre de Dumarsais dont nous avons parlé plus haut (p. 296, note 2, second alinéa). Dans cette lettre, que Dumarsais écrit à M. Durand en lui envoyant, pour ses fils, une interprétation interlinéaire de l'*Art poétique* d'Horace, il donne tort à la fois à Sévigné et à Dacier, et propose pour le passage contesté une explication différente, dont il doit le fond, dit-il, à une note du petit Horace de Piat (Paris, Brocas, 1730). Il nous suffira de dire en deux mots qu'il entend « que *communia* veut dire.... les caractères généraux, communs à plusieurs, et que *proprie* désigne l'application du caractère à un personnage particulier. »

FIN DES OPUSCULES DE MADAME DE GRIGNAN
ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Dans l'édition de 1818, on lit après ces écrits de Mme de Grignan et de Charles de Sévigné[1] un certain nombre de pièces de société attribuées à Mme de Simiane ou adressées à elle. Elles nous ont paru trop insignifiantes, nous pourrions dire, en parlant surtout des pièces à elle adressées, qui sont absolument nécessaires pour l'intelligence de celles dont on la croit l'auteur, trop plates et trop vides pour figurer ici et clore le recueil des lettres de Mme de Sévigné. Il n'y a plus là, ni pour le style, ni pour l'esprit, ni pour l'imagination, aucun trait de famille. Les lecteurs curieux pourront s'assurer aisément, par un rapide coup d'œil sur l'édition de 1818 ou sur les impressions originales que nous allons leur indiquer, que notre jugement n'est pas trop sévère. Ces pièces que nous supprimons sont au nombre de huit; quatre seulement sont attribuées à Mme de Simiane. Voici les titres :

1° Lettre (en vers) de Mme d'Ussé à Mme de Simiane, en lui envoyant du tabac;

2° Réponse (en vers) de Mme de Simiane;

3° Lettre (mêlée de prose et de vers) du chevalier de l'Aubépin à Mme de Simiane (sur des coups qu'on entend sous une certaine montagne, et sur une des sources qui sort de cette montagne; il y est fait mention au second alinéa, mais sans le plus petit détail propre à contenter la curiosité des moins difficiles, d'un diable, d'un *Frappeur*, réputé l'auteur de tout le bruit);

1. Nous devons ajouter ici qu'on a attribué à Charles de Sévigné une petite scène malicieusement intercalée dans le *Dialogue* de Boileau *des Héros de roman*, dialogue auquel il est fait allusion à la fin du *Premier factum* sur l'*Art poétique* d'Horace (voyez ci-dessus, p. 300 et la note 2). Cette scène est une ingénieuse critique de l'*Alexandre* de Racine. On peut la lire dans la *Notice* de cette tragédie, au tome I du *Racine* de M. Mesnard, p. 507-509.

4° Réponse de Mme de Simiane (également mêlée de prose et de vers);

5°-8° *Le Cœur de Loulou*. C'est une plaisanterie mythologique et puérilement sentimentale, composée de quatre lettres, dont les deux premières, tout entières en prose, sont adressées, dit-on, par Mme de Simiane à la présidente de Bandol, et lês deux autres, mêlées de vers, sont écrites à la même présidente par un peintre nommé de Bainville, auteur de quelques autres poésies, mort en 1751.

Ces huit opuscules avaient été imprimés dès 1715, à Paris, chez Christophe Ballard, dans un volume intitulé : *Portefeuille de Mme****. L'approbation est du 2 mars, le privilége du 8 août 1714. Ils ont été réimprimés, en 1741, dans les tomes IX et X des *Amusements du cœur et de l'esprit*. Grouvelle, en 1806, avait donné les quatre premiers dans son édition de Mme de Sévigné.

TABLE GÉNÉRALE

DES SOURCES, MANUSCRITES ET IMPRIMÉES, DES LETTRES DE MADAME DE SÉVIGNÉ, DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS.

Cette table, que nous avons promise au tome I, p. XXII, et qui donnera au lecteur le moyen de vérifier notre texte en le comparant aux sources d'où nous l'avons tiré, et de voir, par la nature de la source, quel degré de confiance ce texte mérite, contient dans la première colonne les numéros des lettres; elle indique, dans la deuxième, les manuscrits (autographes et copies); dans la troisième, les premières impressions et celles qui pour une raison quelconque méritent d'être signalées (par exemple, l'édition de 1818, lorsqu'elle s'est conformée aux sources plus exactement que les éditions antérieures).

Nous marquons les éditions aussi brièvement qu'il est possible, souvent par le seul millésime; la *Notice bibliographique*, placée à la suite de cette table, donne sur chacune d'elles les détails utiles.

Nous faisons précéder d'une croix (†) l'indication de ces éditions lorsqu'une lettre n'y a été imprimée que partiellement.

Nous distinguons par des lettres de l'alphabet les trois copies autographes de Bussy : la copie A est celle qui appartient à M. le marquis de Laguiche; la copie B celle de la bibliothèque impériale; C celle de la bibliothèque de l'Institut.

Les lettres dont le numéro est omis dans la table sont celles qui n'ont plus aujourd'hui ou dont nous n'avons pu trouver d'autre source que les éditions de Perrin, et qui, après avoir paru pour la première fois dans l'édition de 1734 ou 1737, ont été reproduites sans additions ni retranchements notables dans celle de 1754.

TOME I.

1	Copie de lettres autographes de Mme de Sévigné à Ménage, faite pour l'édition de 1818 par le libraire Blaise, p. 9.	1818, I, 1.
2	*Ibid.*, p. 1.	1818, I, 3.
3	Autographe au *British Museum*, fonds Egerton, 26.	*Correspondance littéraire*, du 5 décembre 1857.

4	Copie de Bussy A, I, 5*.	*Supplément aux Mémoires et Lettres de Bussy* (?? 1736 ou 1746**), I, 35.
5	Mscr. autographe du *Discours* de Bussy *à ses enfants* (à M. Feuillet de Conches). — Copie de Bussy A, I, 7.	*Discours* de Bussy *à ses enfants*, 1re édit. (1694), p. 223; 2e édit. (même année), p. 169.
6	....	*Œuvres de Montreuil* (Paris. 1666), p. 5.
7	Copie de Bussy A, I, 13.	*Mémoires* de Bussy (1696), I, 160. de l'édit. in-4°.
8	*Ibid.*, I, 14 (moins le 4e alinéa).	† 1696, I, 161. — 1818, I, 7.
9	*Ibid.*, I, 16 (moins le 5e alinéa).	† 1699, I, 207. — 1818, I, 9.
10	*Ibid.*, I, 18.	1696, I, 218. — 1818, I, 11.
11	*Ibid.*, I, 19.	1696, I, 221.
12	*Ibid.*, I, 20.	1696, I, 222.
13	Autographe à la bibliothèque impériale, Fr. 6714, f° 98.	Les deux nos 14 et 15 ont été publiés par M. Vallet de Viriville dans la *Revue de Paris* (28 décembre 1844); le n° 13 l'a été par M. Paulin Paris dans le journal *l'Assemblée nationale* (22 janvier 1850); ces trois lettres, adressées à Lenet, ont été insérées par Mme Monmerqué dans ses *Tablettes de voyage* (1851), p. 71-74.
14	Autographe à la même, Fr. 6729, f° 8.	
15	Autographe à la même, *ibid.*, f° 6.	
16	....	*Histoire amoureuse des Gaules* (Liége, vers 1665), p. 37 de la seconde pagination. — *Ibid.* (vers 1666), p. 209. — Autre édition ancienne, p. 211.
17	Copie de Bussy A, I, 22.	*Mémoires* de Bussy (1696), I, 245 (moins la phrase sur Mme de Chevreuse). — 1818, I, 15.
18	Autographe à M. Feuillet de Conches.	Inédit.
19	....	*Dernières Œuvres* de Scarron (1663), I, 21.
20	Copie Blaise, p. 1.	1818, I, 16.
21	Autographe à M. Feuillet de Conches.	Inédit.
22	Autographe à la bibliothèque impériale, fonds Gaignières, 493, G., f° 396 *bis*.	Publié par M. Monmerqué chez MM. Firmin Didot en 1844. — *Tablettes de voyage* de Mme Monmerqué (1851), p. 75.
23	....	*Œuv. de Montreuil* (1666), p. 107.

* Lorsque les notes, au bas des lettres, donnent des détails suffisants sur les lacunes et variantes des manuscrits ou des impressions diverses, nous ne répétons pas dans la table ces indications détaillées.

** Voyez la *Notice* de M. L. Lalanne aux *Mémoires* de Bussy (1857), tome I, p. XXXIV, et la *Notice* du même à la *Correspondance* de Bussy (1858), tome I, p. IX.

24	Copie de Bussy A, I, 24.	† 1696, I, 493. — 1818, I, 17 (quelques expressions y sont adoucies).
25	*Ibid.*, I, 27.	1696, I, 519. — 1818, I, 20.
26	*Ibid.*, I, 28.	1696, I, 525. — 1818, I, 22.
27	Copie Blaise, p. 6.	1818, I, 27.
28	Copie de Bussy A, I, 34.	1696, II, 15. — 1818, I, 32.
29	*Ibid.*, I, 36.	1696, II, 17.
30	*Ibid.*, I, 38.	† 1696, II, 28. — 1818, I, 33.
31	*Ibid.*, I, 39.	1696, II, 31. — 1818, I, 35.
32	Autographe à M. Cousin.	1818, I, 39.
33	Copie de Bussy A, I, 43.	1696, II, 38. — 1818, I, 40.
34	*Ibid.*, I, 44.	† 1696, II, 55. — 1818, I, 41.
35	*Ibid.*, I, 47.	1696, II, 62.
36	*Ibid.*, I, 48.	† 1696, II, 64. — 1818, I, 45.
37	Copie Blaise, p. 2.	1818, I, 125.
38	*Ibid.*, I, p. 5.	1818, I, 47.
39	Copie de Bussy A, I, 50.	1696, II, 78. — 1818, I, 48.
40	*Ibid.*, I, 53.	† 1696, II, 87. — 1818, I, 51.
41	Autographe à M. Cousin.	Publié par M. Cousin dans le *Journal des Savants* de 1852, p. 52, et dans la *Société française au dix-septième siècle* (1858), II, 203, 204.
42	Copie, assez fautive, trouvée par M. L. Passy dans un *Recueil de vers, épigrammes, lettres, madrigaux, poëmes et chansons* de la bibliothèque Mazarine, L. n° 1378, f° 203 v°.	*Tablettes de voyage* de Mme Monmerqué (1851), p. 77.
43	....	1696, II, 109. — 1818, I, 53.
44	Autographe à M. Gilbert.	1818, I, 55.
45	Copie Blaise, p. 4.	Publié par M. Monmerqué à la suite des *Mémoires* de Coulanges (1820), p. 323.
46	*Ibid.*, p. 6.	*Ibid.*, p. 324.
47	....	*Lettres de Costar*, 2e partie (1659), p. 419.
48	....	*Ibid.*, 2e partie, p. 812.
49	Recueil mscr. des lettres de Chapelain (à M. Sainte-Beuve).	
50	Autographe à M. Feuillet de Conches.	Publié par M. Cuvillier Fleury dans le *Journal des Débats* du 31 décembre 1854.
51	Autographe à la bibliothèque de l'Arsenal.	1818, I, 58.
52	Autographe à M. Terray de Vindé.	1818, I, 60.
53	Autographe à M. Feuillet de Conches.	Inédit.
54	Copie Amelot et copie de Troyes.	1756, p. 1. — 1773, p. 321.
55	*Ibid.*	1756, p. 31. — 1773, p. 349.
56	*Ibid.*	1756, p. 3. — 1773, p. 323.
57	*Ibid.*	1756, p. 10. — 1773, p. 330.
58	*Ibid.*	1756, p. 17. — 1773, p. 336.
59	*Ibid.*	1756, p. 24. — 1773, p. 343.

60	Copie Amelot et copie de Troyes.	1756, p. 36. — 1773, p. 354.
61	*Ibid.*	1756, p. 41. — 1773, p. 359.
62	*Ibid.*	1756, p. 47. — 1773, p. 365.
63	*Ibid.*	1756, p. 51. — 1773, p. 369.
64	*Ibid.*	1756, p. 59. — 1773, p. 377.
65	*Ibid.*	1756, p. 61. — 1773, p. 381.
66	*Ibid.*	1756, p. 70. — 1773, p. 387.
67	*Ibid.*	1756, p. 67. — 1773, p. 385.
68	Autographe à M. Cousin.	*Courrier de l'Europe* du 31 mars 1810.
69	Copie à la bibliothèque de l'Arsenal, papiers Arnauld, t. IV, n° 491.	A la suite des *Mémoires* de Coulanges (1820), p. 402.
70	Copie de Bussy A, I, 56.	*Lettres* de Bussy (1697), I, 1.
71	*Ibid.*, I, 59.	1697, I, 2.
72	*Ibid.*, I, 60.	† 1697, I, 5. — 1818, I, 113.
73	Copie de l'Arsenal.	1818, I, 116.
74	L'autographe a été vu par Walckenaer dans les papiers le Tellier de la bibliothèque impériale; on ne l'y a pas retrouvé.	Walckenaer, III (1845), 79.
75	Autographe à M. Rathery.	*Correspondance littéraire* du 10 juin 1861.
76	Autographe au même.	*Ibid.*
77	Copie de Bussy A, I, 64.	† 1697, I, 9. — 1818, I, 119.
78	*Ibid.*, I, 65.	† 1697, I, 10. — 1818, I, 121.
79	*Ibid.*, I, 70.	1818, I, 126.
80	*Ibid.*, I, 71.	† 1697, I, 15 (le dernier alinéa). — 1818, I, 127.
81	*Ibid.*, I, 77.	1818, I, 133.
82	*Ibid.*, I, 86.	1818, I, 143.
83	*Ibid.*, I, 87.	1818, I, 144.
84	*Ibid.*, I, 88.	† 1697, I, 15 et 16 (partie de l'avant-dernier et du dernier alinéa). — 1818, I, 145.
85	*Ibid.*, I, 93.	† 1697, I, 16. — 1818, I, 149.
86	*Ibid.*, I, 95.	† 1697, I, 17. — 1818, I, 150.
87	*Ibid.*, I, 96.	† 1697, I, 18. — 1818, I, 152.
88	*Ibid.*, I, 97.	† 1697, I, 33. — 1818, I, 153.
89	*Ibid.*, I, 99.	† 1697, I, 35. — 1818, I, 156.
90	....	1751, p. 1.
91	Copie de Bussy A, I, 103.	† 1697, I, 36. — 1818, I, 161.
92	*Ibid.*, I, 105.	† 1697, I, 37. — 1818, I, 163.
93	*Ibid.*, I, 107.	1818, I, 165.
94	*Ibid.*, I, 109.	1818, I, 167.
95	*Mémoires* manuscrits de Bussy, III (volume perdu).	Inédit.
96	Copie de Bussy A, I, 110.	1818, I, 168.
97	*Ibid.*, I, 112.	1818, I, 170.
98	*Ibid.*, I, 114.	1818, I, 173.
99	*Ibid.*, I, 116.	1818, I, 174.
100	*Ibid.*, I, 117.	1818, I, 175.
101	*Ibid.*, I, 117.	1818, I, 176.
102	*Ibid.*, I, 118.	† *Nouvelles lettres* de Bussy (1709), I, 144. — 1818, I, 177.

103	Copie de Bussy A, I, 119.	† *Nouvelles lettres* de Bussy (1709), I, 145. — 1818, I, 178.
104	*Ibid.*, I, 121.	1697, I, 40.
105	*Ibid.*, I, 122.	1697, I, 41.
106	....	1697, III, 239.
107	Copie de Bussy A, I, 123.	† 1697, I, 45. — 1818, I, 183.
108	*Ibid.*, I, 125.	† 1697, I, 47. — 1818, I, 185.

TOME II.

110	Copie de Bussy A, I, 128.	† *Lettres* de Bussy (1697), I, 48. — 1818, I, 191.
111	*Ibid.*, I, 130.	† 1697, I, 50. — 1818, I, 194.
114	....	Perrin : (1734) I, 9; † (1754) I, 10.
115	....	1re partie, de Mme de Grignan : 1725, p. 3. 2e partie, de Mme de Sévigné : la Haye (1726), I, 1. — Perrin : (1734) I, 12; (1754) I, 13.
117	....	Perrin, (1754) I, 18.
119	....	1re partie, jusqu'à « M. de Foix » (p. 23) : Perrin : † (1734) I, 18; (1754) I, 23. 2e partie : la Haye (1726), à la suite de la lettre du 5 juillet 1671, qui est au tome I, p. 128. — Perrin : (1734) I, 269; (1754), I, 26.
120	Copie de Bussy A, I, 133.	1697, I, 52. — *Correspondance* de Bussy, édition de M. Lalanne (1858), I, 346.
121	....	Rouen (1726), I, 15. — La Haye (1726), II, 235. — Perrin : (1734) I, 21; (1754) I, 28.
122	....	Rouen (1726), I, 19. — La Haye (1726), II, 238. — Perrin : (1734) I, 24; (1754) I, 31.
123	Copie de Bussy A, I, 135.	† 1697, I, 56. — 1818, I, 214.
124	*Ibid.*, I, 136.	† 1697, I, 58. — 1818, I, 217.
125	....	Rouen (1726), I, 22. — La Haye (1726), II, 240. — Perrin : (1734) I, 26; (1754) I, 33.
126	....	Rouen (1726), I, 24. — La Haye (1726), II, 241. — Perrin : (1734) I, 27; (1754) I, 34.
128	Copie de Bussy A, I, 138.	† 1697, I, 60. — 1818, I, 227.
129	....	Publié, d'après l'autographe, par M. Vallet de Viriville dans la

		Bibliothèque de l'École des chartes, IV (1843), 339.
130	Copie de Bussy A, I, 140.	1818, I, 229.
132	....	La Haye (1726), I, 8. — Perrin : (1734) I, 39; (1754) I, 46.
133	Mscr. Grosbois, p. 7.	La Haye (1726), I, 13. — Perrin : † (1734) I, 46; † (1754) I, 53.
135	Copie de Bussy A, I, 142.	1697, III, 357.
136	Mscr. Grosbois, p. 15.	† Rouen (1726), I, 31. — La Haye (1726), I, 18. — Perrin : † (1734) I, 55; † (1754) I, 63.
137	*Ibid.*, p. 481, moins le commencement jusqu'à : « je songeai à me coucher, » et moins la fin, à partir de : « Tantôt à table » (p. 77).	† Rouen (1726), II, 16. — † La Haye (1726), II, 220. — Perrin : (1734) I, 61; (1754) I, 69.
138	Copie de Bussy A, I, 143, moins la fin.	1697, III, 359.
139	....	Perrin : (1734) I, 67; † (1754) I, 75.
140	1re partie : mscr. Grosbois, p. 41.	Rouen (1726), I, 34. — La Haye (1726), I, 23. — Perrin : (1734) I, 72; (1754) I, 80. 2e partie, datée de *vendredi au soir* (p. 86) : Perrin : (1734) I, 75; (1754) I, 83.
141	1re partie : *ibid.*, p. 873, moins les huit premières lignes, jusqu'à : « Je suis aujourd'hui toute seule. »	La Haye (1726), I, 240. — Perrin : (1734) I, 80; (1754) I, 88. 2e partie, datée de *mercredi* (p. 91) : † la Haye (1726), I, 2. — Perrin : (1734) I, 84; (1754) I, 92.
142	....	Perrin : (1734) I, 87; † (1754) I, 95.
143	Mscr. Grosbois, p. 495, 496, 497, quatre fragments, savoir : 1° la fin du 1er alinéa, à partir de : « Il m'a trouvée avec le P. Mascaron; » 2° la fin du 2e alinéa, à partir de : « Je passe ma vie à parler de vous » (p. 99) : 3° la fin du 4e alinéa, à partir de : « Je vois bien que tout ce qu'on m'a dit de vos aventures » (p. 100); 4° la fin de l'avant-dernier alinéa et le commencement du dernier, à partir de : « Je ne sais aucune nouvelle, » jusqu'à : « .... votre absence toujours regrettée » (p. 102, 103).	Perrin, (1754) I, 101.
144	Mscr. Grosbois, p. 597, et p. 629 : voyez la note 15 de la lettre.	1725, p. 3. — Rouen (1726), I, 38. — La Haye (1726), I, 27. —

		Perrin : (1734) I, 93; (1754) I, 109.
145	Mscr. Grosbois, p. 613.	Rouen (1726), I, 47. — La Haye (1726), I, 32. — Perrin : (1734) I, 99; (1754) I, 115.
146	1re partie : *ibid.*, p. 33.	† Rouen (1726), I, 50. — La Haye (1726), I, 34. — Perrin : † (1734) I, 101; † (1754) I, 116.
		2e partie, datée du même jour (p. 118) : Perrin : (1734) I, 104; † (1754) I, 121.
147	....	† Rouen (1726), I, 56. — † La Haye (1726), I, 41. — Perrin : (1734) I, 107; (1754) I, 124.
148	Mscr. Grosbois, p. 13 et p. 23 (voyez la note 1 de la lettre).	† La Haye (1726), I, 43. — Perrin : (1734) I, 111; (1754) I, 128.
149	1re partie : *ibid.*, p. 617.	Rouen (1726), I, 59. — La Haye (1726), I, 47. — Perrin : (1734) I, 116; (1754) I, 133.
	2e partie, du *jeudi saint* (p. 129) : *ibid.*, p. 618.	Rouen (1726), I, 62. — La Haye (1726), I, 49. — Perrin : (1734) I, 118; (1754) I, 135.
	3e partie, du *vendredi saint* (p. 131) : *ibid.*, p. 619.	† La Haye (1726), I, 51. — Perrin : † (1734), I, 120; (1754) I, 137.
150	....	Rouen (1726), I, 64. — † La Haye (1726), I, 53. — Perrin : † (1734) I, 124; † (1754) I, 141.
152	Mscr. Grosbois, p. 253.	La Haye (1726), I, 90. — Perrin : (1734) I, 133; (1754) I, 152.
153	*Ibid.*, p. 605 : de plusieurs très-longs passages que nous devons à ce manuscrit, un seul, celui qui commence p. 155 à : « Je reçois présentement votre lettre, » et finit p. 156 à : « ce n'est pas encore aujourd'hui qu'on vous oublie, » avait déjà été imprimé, et dans la seule édition de la Haye.	† Rouen (1726), I, 71. — La Haye (1726), I, 58. — Perrin : † (1734) I, 138; † (1754) I, 157.
154	*Ibid.*, p. 625.	Rouen (1726), I, 78. — La Haye (1726), I, 63. — Perrin : (1734) I, 143; (1754) I, 162.
155	....	1re partie : † la Haye (1726), I, 66. — Perrin : (1734) I, 144; (1754) I, 163.
		2e partie, datée de *vendredi au soir* (p. 160) : † Rouen (1726), I, 80. — La Haye (1726), I, 64. — Perrin : (1734) I, 147; (1754) I, 166.

156	....	La Haye (1726), I, 68. — Perrin : (1734) I, 150 ; (1754) I, 169.
157	Mscr. Grosbois, p. 237.	† Rouen (1726), I, 82. — † La Haye (1726), I, 69. — Perrin : † (1734) I, 151 ; † (1754) I, 171.
158	*Ibid.*, p. 515, un seul alinéa : « Mon fils n'est pas, » etc. (p. 173), jusqu'à : « il mouroit » (p. 174) : voyez la note 7 de la lettre.	† La Haye (1726), II, 234. — Perrin : † (1734) I, 157 ; † (1754) I, 176.
159	Mscr. Grosbois, p. 245, moins : 1° au commencement, les mots : « de la manière dont vous me connoissez » (2e ligne) ; 2° au second alinéa, la phrase qui commence à : « Il plut hier à trois..., » jusqu'à : « .... il paye, et puis » (p. 176) ; 3° même alinéa, le membre de phrase qui commence à : « je lui dis que ce n'est point là la vie d'un honnête homme » et finit à : « il aura son fait » (même page).	† Rouen (1726), I, 86. — † La Haye (1726), I, 74. — Perrin : † (1734) I, 164 ; † (1754) I, 184.
160	....	1re partie : † Rouen (1726), I, 93. — La Haye (1726), I, 79. — Perrin : † (1734) I, 171 ; † (1754) I, 190.
	2e partie, datée du *vendredi au soir* (p. 186) : mscr. Grosbois, p. 43.	1725, p. 8. — Rouen (1726), I, 96. — La Haye (1726), I, 82. — Perrin : (1734) I, 175 ; (1754) I, 195.
161	*Ibid.*, p. 45, presque toute la lettre, jusqu'à *médianoche*, p. 190, moins la 1re ligne : « Il est dimanche.... ne partira que mercredi. »	1725, p. 9. — Rouen (1726), I, 98. — La Haye (1726), I, 84. — Perrin : (1734) I, 177 ; (1754) I, 197.
162	....	1re partie : Perrin : (1734) I, 181 ; (1754) I, 201.
		2e partie, datée du *mercredi 29 avril* (p. 192) : † Rouen (1726), I, 103. — † La Haye (1726), I, 87. — Perrin : (1734) I, 183 ; (1754) I, 203.
163	....	† Rouen (1726), I, 308. — † La Haye (1726), I, 265. — Perrin : (1734) I, 190 ; (1754) I, 210.
164	Mscr. Grosbois, p. 25, moins une petite phrase (voyez la note 10 de la lettre).	† Rouen (1726), I, 106. — † La Haye (1726), I, 94. — Perrin : † (1734) I, 194 ; † (1754) I, 215.
166	....	† Rouen (1726), I, 111. — † La Haye (1726), I, 100. — Perrin : † (1734) I, 202 ; † (1754) I, 223.
167	1re partie : mscr. Grosbois, p. 601.	† La Haye (1726), I, 104. — Perrin : † (1734) I, 208 ; † (1754) I, 229.

	2e partie, datée du *vendredi au soir* (p. 217) : *ibid.*, p. 21, sauf vers la fin les mots : « cela est pitoyable » (p. 218, 4e ligne), et les mots : « nous sommes tristes » (3e ligne en remontant).	Rouen (1726), I, 115. — La Haye (1726), I, 105. — Perrin : (1734) I, 210 ; (1754) I, 230.
168	Copie de Bussy A, I, 145.	*Lettres* de Bussy (1697), I, 60.
171	*Ibid.*, A, I, 146.	1697, I, 62.
173	Mscr. Grosbois, p. 225, sauf les mots : « au lieu du traitement que vous a fait Charon » (p. 235, 6e et 7e lignes), et sauf la phrase qui contient une citation du *Roman comique* : « Je crois qu'on lui dira, etc. » (p. 235).	† Rouen (1726), I, 118. — † La Haye (1726), I, 107*. — Perrin : † (1734) I, 225 ; † (1754) I, 246.
174	*Ibid.*, p. 233, sauf la dernière phrase : « Notre abbé, etc. » (p. 244).	† Rouen (1726), I, 124. — † La Haye (1726), I, 113. — Perrin : † (1734) I, 332 ; † (1754) I, 253.
175	....	Perrin, (1754) I, 259.
176	Autographe à la bibliothèque impériale, Fr. 12768, p. 3.	Klostermann (1814), p. 197.
177	Autographe à la bibliothèque impériale de Vienne en Autriche.	† Rouen (1726), I, 129. — † La Haye (1726), I, 118. — Perrin : † (1734) I, 236 ; † (1754) I, 260. — Publié d'après l'autographe par M. Monmerqué (Blaise, 1826).
178	....	Perrin : (1734) I, 241 ; † (1754) I, 265.
180	....	1re moitié : Perrin : (1734) I, 256 ; (1754) I, 280.
	2e moitié, à partir de : « .... vous avez moins de loisir que moi. Voilà Mlle du Plessis, etc. » (p. 265) : mscr. Grosbois, p. 116.	Perrin : † (1734) I, 258 ; † (1754) I, 282.
181	....	† Rouen (1726), I, 138. — † La Haye (1726), I, 128. — Perrin : † (1734) I, 266 ; † (1754) I, 284.
182	Mscr. Grosbois, p. 120, à partir de : « La mort de M. de Montlouet » (p. 272), jusqu'à la fin de l'avant-dernier alinéa (p. 275), moins les mots : « et dès là elle se croit de la cour elle-même » (avant-dernière ligne de la p. 273).	† Rouen (1726), I, 142. — † La Haye (1726), I, 131. — Perrin : † (1734) I, 270 ; † (1754) I, 291.
183	....	† Rouen (1726), I, 145. — † La Haye (1726), I, 134. — Perrin : † (1734) I, 273 ; † (1754) I, 296.
184	Mscr. Grosbois, p. 273.	† Rouen (1726), I, 158. — † La

* L'édition de la Haye a de plus que le mscr. Grosbois et que notre texte cette phrase qui vient immédiatement après « c'est signe que vous êtes belle » (p. 236) : « Je vous remercie mille fois des honnêtetés que vous avez faites à la Cuette. » Lisez : *la Guette ;* et voyez tome II, p. 169 et 259.

		Haye (1726), I, 138. — Perrin : † (1734) I, 277 ; † (1754) I, 301.
185	....	† Rouen (1726), I, 133. — † La Haye (1726), I, 123. — Perrin : † (1734) I, 260 ; † (1754) I, 306.
186	Mscr. Grosbois, p. 138.	Perrin : † (1734) I, 282 ; † (1754) I, 311.
187	....	Publiée par Craufurd * dans ses *Essais sur la littérature française* (Paris, 1815), tome I, p. 173. — 1818, II, 127.
188	Mscr. Grosbois, p. 265, moins la seconde citation italienne de la p. 298 : « et *Goffredo*, etc. »	Perrin : † (1734) I, 286 ; † (1754) I, 315.
189	*Ibid.*, p. 281.	† Rouen (1726), I, 168. — La Haye (1726), I, 146. — Perrin : † (1734) I, 295 ; † (1754) I, 323.
190	....	† Rouen (1726), I, 171. — La Haye (1726), I, 149. — Perrin : † (1734) I, 298 ; † (1754) I, 326.
191	Mscr. Grosbois, p. 285.	† Rouen (1726), I, 151. — La Haye (1726), I, 151. — Perrin : † (1734) I, 300 ; † (1754) I, 328.
192	....	† Rouen (1726), I, 175. — † La Haye (1726), I, 155. — Perrin : † (1734) I, 305 ; † (1754) I, 333.
193	....	† Rouen (1726), I, 191. — † La Haye (1726), I, 167. — Perrin : † (1734) I, 313 ; † (1754) I, 341.
194	Mscr. Grosbois, p. 289, moins les mots « sans cesse » et « peut-être peu sensibles pour nous » (p. 322, 5e ligne en remontant) ; et moins la phrase : « Hélas ! si cette Madame.... celle que nous avons perdue » (p. 324, fin du 1er alinéa).	† Rouen (1726), I, 183. — † La Haye (1726), I, 162. — Perrin : † (1734) I, 318 ; † (1754) I, 346.
195	....	† Rouen (1726), I, 161. — † La Haye (1726), I, 141. — Perrin : † (1734) I, 323 ; † (1754) I, 351.
197	....	† Rouen (1726), I, 195. — La Haye (1726), I, 171. — Perrin : † (1734) I, 336 ; † (1754) I, 369.
198	Mscr. Grosbois, p. 162, à partir de : « M. de Chaulnes se porte » (p. 340), jusqu'à : « M. et Mme	Perrin : (1734) I, 340 ; (1754) I, 369.

* Ministre des États-Unis en France de 1813 à 1815.

	de Chaulnes » (p. 343, 3e ligne); le mscr. a seul la fin de phrase : « il vous dira comme.... pour qui il appartiendra » (p. 342, 3e ligne).	
199	....	† Rouen (1726), I, 199. — La Haye (1726), I, 174. — Perrin : † (1734) I, 347; † (1754) I, 376.
200	....	Perrin : † (1734) I, 349; (1754) I, 378.
201	Mscr. Grosbois, p. 293, moins les mots : « qui ne s'estiment pas moins que les » (p. 351, 8e ligne); voyez encore la note 6 de la lettre. La dernière petite phrase : « Savez-vous, etc., » a seule été supprimée par Perrin.	Perrin, (1754) I, 384.
202	1re partie : *ibid.*, p. 297.	Perrin : † (1734) I, 353. — † (1754) I, 389.
	2e partie, de l'abbé de Coulanges (p. 359) : *ibid.*, à la suite.	Inédit.
203	1re partie : *ibid.*, p. 301.	Perrin, (1754) I, 394.
	2e partie, le commencement du 2e alinéa (voyez la note 2 de la lettre) : *ibid.*, à la suite.	Rouen (1726), I, 221. — La Haye (1726), II, 244. — Perrin : (1734) I, 381; (1754) I, 396, suite.
	3e partie, à partir de : « Je crus que cette bagatelle, etc. » (p. 361, 13e ligne) : *ibid.*, à la suite.	Perrin, † (1754) I, 396, suite.
204	....	† Rouen (1726), I, 202. — La Haye (1726), I, 180. — Perrin : † (1734) I, 358; † (1754) I, 398.
205	Mscr. Grosbois, p. 306 : a seul les huit lignes du dernier alinéa qui commencent à : « et du procédé de l'évêque, » et finissent à : « justement mon compte » (p. 370).	Rouen (1726), I, 207. — La Haye (1726), I, 185. — Perrin : (1734) I, 363; (1754) I, 404.
206	....	† Rouen (1726), I, 213. — La Haye (1726), I, 188. — Perrin : † (1734) I, 368; † (1754) I, 408.
207	Mscr. Grosbois, p. 309.	† Rouen (1726), I, 217. — † La Haye (1726), I, 193. — Perrin : † (1734) I, 373; † (1754) I, 414.
209	*Ibid.*, p. 313, moins la phrase italienne de la p. 382, et moins la petite phrase qui termine l'avant-dernier alinéa : « Je vous dis tout ceci, etc. » (p. 383.)	† Rouen (1826), I, 222 *. — † La Haye (1726), I, 196. — Perrin : † (1734) I, 381; † (1754) I, 421.

* Sur le fragment qui commence la lettre (nº 209) dans l'édition de Rouen

213	Mscr. Grosbois, p. 317.	† Rouen (1726), I, 228. — † La Haye (1726), I, 202. — Perrin : † (1734) I, 404 *; † (1754) I, 436.
214	....	Perrin : (1734) I, 396; † (1754) I, 440.
215	Mscr. Grosbois, p. 1014, à partir du 2e alinéa : « Je ne sais pas, etc. » (p. 400), et jusqu'à la fin de cet alinéa seulement.	† Rouen (1726), I, 225. — La Haye (1726), I, 199. — Perrin : (1734) I, 400; (1754) I, 444.
216	....	Perrin : † (1734) I, 411; † (1754) I, 448.
217	....	Perrin : (1734) I, 407; † (1754) I, 453.
218	....	Perrin, (1754) II, 1.
219	....	Perrin : (1734) I, 414; † (1754) II, 6.
221	....	Perrin, (1754) II, 12.
222	....	Perrin, (1754) II, 15.
224	Mscr. Grosbois, p. 321, sauf les mots « pas moins » (p. 423, 1re ligne), la fin de phrase indiquée à la note 9 de la lettre, et les mots « un peu de patience » (p. 424, dernière ligne). Au lieu du passage dont l'omission est signalée à la note 6 de la lettre, on lit simplement : « quand elle a quelque incommodité, elle se promène, et s'en guérit par l'exercice. »	La Haye (1726), I, 177. — Perrin : † (1734) I, 423; † (1754) II, 19.
225	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 15.
229	Mscr. Grosbois, p. 325, moins quelques mots indiqués à la note 5 de la lettre, et les trois dernières lignes, qui ne se trouvent que dans la Haye; voyez encore la note 9 de la lettre.	La Haye (1726), I, 205. — Perrin : † (1734) I, 437; † (1754) II, 32.
230	*Ibid.*, p. 329, moins, au dernier alinéa, le membre de phrase : « et je l'assure déjà.... gibecière que vous connoissez » (p. 445, 446). Au lieu de : « mais croyez-moi, nous vous le rendons bien, » on lit : « mais croyez-moi, que nous vous le rendrons bien. »	† 1725, p. 14. — † Rouen (1726), I, 239. — † La Haye (1726), I, 213. — Perrin : † (1734) I, 441; † (1754) II, 36.

(1726) et dans la première édition de Perrin (1734), et que l'impression de la Haye donne aussi (tome II, p. 244) comme le commencement de la lettre 209, voyez la note 2 de la lettre 203, p. 361 de notre tome II.

* C'est du 1er, et non (comme il a été dit tome II, p. 392, note 1) du 4 novembre que la lettre (n° 213) est datée dans l'édition de 1734.

231	1re partie : Mscr. Grosbois, p. 857, jusqu'aux mots : « consolée de votre absence » (p. 448, commencement du 2e alinéa).	Perrin : † (1734) I, 448 ; † (1754) II, 43.
		2e partie, datée de *onze heures du soir* (p. 449) : Perrin, (1754) II, 45.
233	....	Perrin, (1754) II, 49.
234	....	1725, p. 17. — Rouen (1726), I, 256. — La Haye (1726), I, 223. — Perrin : (1734) II, 1 ; (1754) II, 52.
235	....	† La Haye (1726), I, 4. — Perrin : † (1734) II, 5 ; † (1754) II, 56.
236	....	† Rouen (1726), I, 261. — La Haye (1726), I, 226 *.
237	....	† 1725, p. 12. — † Rouen (1726), I, 232. — La Haye (1726), I, 208. — Perrin : † (1734) II, 11 ; † (1754) II, 62.
238	Mscr. Grosbois, p. 345, moins au 1er alinéa les mots : « tout de bon, ma belle » (p. 468, 5e ligne), et le mot *chose* dont il est question à la note 1 de la lettre ; dans le même alinéa, au lieu de : « où il fut pis que martyrisé » (9e ligne en remontant), on lit seulement : « il fut martyrisé. » Dans le 2e alinéa, le mscr. n'a pas les mots : « Appliquez, et ressouvenez-vous de cette folie » (p. 469 et 470), ni un peu plus bas : « vous auriez admiré votre belle-sœur » (p. 470, 8e ligne). Le mot *avoir* de la 1re ligne de la p. 472 a été sauté dans le mscr.	† 1725, p. 20. — † Rouen (1726), I, 263. — La Haye (1726), I, 228. — Perrin : † (1734) II, 17 ; † (1754) II, 68.
240	....	Perrin, (1754) II, 75.
241	Copie de Bussy A, I, 148.	† *Lettres* de Bussy (1697), I, 65. — 1818, II, 302.
243	*Ibid.*, I, 150.	† 1697, I, 67. — 1818, II, 304.
244	Mscr. Grosbois, p. 753, les trois premiers alinéa.	† Rouen (1726), I, 269. — † La Haye (1726), I, 231. — Perrin : † (1734) II, 28 ; † (1754) II, 84.
245	Mscr. Grosbois, p. 471, moins le 2e alinéa : « Je vous mandai l'autre jour, etc. » (p. 487), et moins la fin de la lettre à	Perrin : (1734) II, 32 ; † (1754) II, 88.

* Cette lettre ne se trouve point dans les éditions de Perrin, et c'est à celle de Rouen qu'appartiennent les variantes données dans les notes 3 et 5 de la lettre.

	partir de : « Nous avons fait aujourd'hui nos stations » (p. 488). Le mscr. n'a pas les mots : « ce n'étoit pas lui. Enfin » (p. 488, 14e ligne).	
246	Mscr. Grosbois, p. 349, moins le 1er alinéa et les mots : « elle est dans une cage » (p. 493, dernière ligne). Au lieu de : « la désolation qui fut dans sa chambre » (p. 490, 12e ligne), on lit dans le mscr. : « la désolation de sa chambre. »	† 1725, p. 21. — † Rouen (1726), I, 273. — † La Haye (1726), I, 233. — Perrin † (1734) II, 37 ; † (1754) II, 93.
247	Mscr. Grosbois, p. 475, le 1er alinéa ; la fin du 2e, à partir de : « Il ne veut pas aller brusquement » (p. 495) ; et le 3e (p. 496 : « Le marquis de Villeroi, etc. »). A la 1re ligne de la lettre, dans le mscr., il y a *larmes*, au lieu d'*alarmes*.	† La Haye (1726), II, 216. — Perrin : (1734) II, 40 ; † (1754) II, 97.
248	Mscr. Grosbois, p. 353. Le vers de Corneille (p. 501) commence ainsi dans le mscr. : On parle *de l'eau*, de Tibre....	† 1725, p. 24. — † Rouen (1726), I, 277. — † La Haye (1726), I, 236. — Perrin : † (1734) II, 47 ; † (1754) II, 104.
252	....	Perrin, (1754) II, 120.
255	Mscr. Grosbois, p. 377, moins les mots : « tout aimable, toute brillante » (p. 520 et 521), et le membre de phrase : « j'aimerois mieux m'être rompu les deux bras (p. 522, 6e ligne). Au lieu de l'alinéa qui commence par : « D'Hacqueville a fait, etc » (p. 524), on lit seulement dans le mscr. : « Me (*sic*) de Louvigny a fait tenir les lettres que vous lui écriviez. Si cet homme à qui Ripert avoit coutume de donner vos lettres n'étoit point disparu de la rue qu'il habitoit, on ne se seroit pas servi d'une autre voie. » Au lieu de : « J'estime toujours ma petite-enfant » (p. 531, 14e ligne), il y a : « J'estime toujours Pauline. »	† Rouen (1726), I, 283. — † La Haye (1726), I, 243. — Perrin : † (1734) II, 71 ; † (1754) II, 131.
256	....	Perrin, (1754) II, 142.
257	....	Perrin : † (1734) II, 81 ; (1754) II, 144.
258	Copie de Bussy A, I, 152.	† 1697, I, 69. — 1818, II, 398.
259	....	Perrin : † (1734) II, 93 ; † (1754) II, 158.

TOME III.

261	Mscr. Grosbois, p. 737, depuis l'alinéa commençant par : « Le matin d'hier » (p. 2), jusqu'à la 3e ligne du dernier, finissant par : « qui me divertit au dernier point. »	† Rouen (1726), I, 253. — † La Haye (1726), II, 206. — Perrin : (1734) II, 100 ; † (1754) II, 166.
262	*Ibid.*, p. 361. Le nom de *le Nôtre* (p. 9, 6e ligne) et le mot *bonté* (p. 11, 5e ligne) ont été sautés dans le mscr., ainsi que le membre de phrase : « quelque douleur qu'il m'en puisse arriver » (p. 13).	Perrin : † (1734) II, 104 ; (1754) II, 169.
263	....	† Rouen (1726), I, 292. — † La Haye (1726), I, 253. — Perrin : † (1734) II, 109 ; (1754) II, 174.
264	Mscr. Grosbois, p. 514, les trois alinéa qui précèdent le dernier (p. 18). Les mots : « tout le monde est triste, » qui se lisent à la 2e et à la 3e ligne du second de ces alinéa, ne sont pas dans le mscr.	Perrin, (1754) II, 177.
265	....	Perrin : † (1734) II, 112 ; (1754) II, 181.
266	....	Perrin, (1754) II, 186.
268	Copie de Bussy A, I, 153. — Copie de Luynes, p. 40, jusqu'à : « vos bonnes intentions » (p. 32, ligne 3).	† 1697, I, 71. — 1818, II, 399.
269	Mscr. Grosbois, p. 369. Les mots : « croyez-moi, je ne suis point folle » (p. 35, 9e ligne en remontant), et : « on a fait ce calcul dans les quartiers à peu près » (p. 36, 1re ligne), ne sont pas dans le mscr. ; les mots : « grosses villes, d'une large rivière qui est encore au devant » (p. 36, dernière ligne), y sont restés en blanc. Enfin le mscr. ne donne pas la phrase : « 'ai été chercher.... le président de Gallifet.... si je ne l'ai pas vu, » laquelle ne se trouve que dans l'édition de la Haye.	† Rouen (1726), I, 294 et 300. — † La Haye (1726), I, 254. — Perrin : (1734) II, 120 ; † (1754) II, 197.
270	....	1re partie : † Rouen (1726), I, 303. — La Haye (1726), I, 262. — Perrin : (1734) II, 128 ; (1754) II, 208.

		2e partie, datée de *vendredi au soir* (p. 45) : Perrin : † (1734) II, 132 ; (1754) II, 206.
271	Copie de Bussy A, I, 155.	† 1697, I, 73. — † 1818, II, 401. — Perrin, † (1754) II, 213.
272	Mscr. Grosbois, p. 519, moins : 1° l'alinéa qui commence par : « Ma tante est dans un état » (p. 54) ; 2° celui qui commence par : « Vous voilà donc partie » (p. 55) ; 3° celui qui commence par : « Mandez-moi » (p. 56). Les mots : « combien je vous admire » (3e ligne de la lettre), et les 3 lignes suivantes jusqu'à : « *je vous loue,* » ne sont pas dans le mscr., non plus que la dernière phrase de la lettre : « J'attends, etc. » A la p. 52, dernière ligne, on lit : « il est chez (*au lieu de* de chez) ma pauvre tante ; » à la p. 53, 1re ligne : « elle nous donnoit (*au lieu de* nous en donnoit) le sujet ; » et à la p. 54, avant-dernière ligne : « avec ses amies, » au lieu de : « avec des gardes et une de ses amies. » A la suite de la lettre, mais sans s'y rattacher nécessairement, se trouve un passage de la lettre du 29 mai 1675, imprimé tome III, p. 459, commençant par : « La Reine et Mme de Montespan, » et finissant par : « .... s'en retournèrent le soir à leurs châteaux. »	
273	....	† 1725, p. 27. — † Rouen (1726), I, 317. — † La Haye (1726), I, 275. — Perrin : (1734) II, 134 ; (1754) II, 220.
274	....	Perrin : † (1734) II, 141 ; (1754) II, 227.
275	Copie de Bussy A, I, 159.	† 1697, I, 106. — 1818, II, 431.
276	Mscr. Grosbois, p. 221-224, 217 et 218. Au lieu de : « et quoi encore ? à vous voir, et toujours à vous voir » (p. 75, 3e ligne), le mscr. a seulement : « et toujours à vous voir ; » il n'a pas non plus la phrase qui termine le 1er alinéa de la p. 76, à partir de : « mon ange. »	† Rouen (1726), I, 312. — † La Haye (1726), I, 268. — Perrin : † (1734) II, 146 ; † (1754) II, 233.
277	....	Perrin : † (1734) II, 150 ; (1754) II, 238.
278	Copie de Bussy A, I, 164.	† 1697, I, 112. — 1818, II, 435.

279	Mscr. Grosbois, p. 389-392. Les mots : « sa femme de chambre, c'étoit Marie » (p. 83, 4e alinéa, 2e ligne), et les mots : « et sa nourrice, c'étoit mère Jeanne » (même alinéa, 4e ligne), manquent dans le mscr., ainsi que la phrase : « La première page.... chez M. d'Harouys » (p. 84, 2e ligne en remontant).	† Rouen (1726), I, 314. — La Haye (1726), I, 272. — Perrin : † (1734) II, 153 ; † (1754) II, 242.
280	Mscr. Grosbois, p. 393.	Perrin : † (1734) II, 157 ; † (1754) II, 246.
281	....	† Rouen (1726), I, 324. — † La Haye (1726), I, 279. — Perrin : † (1734) II, 162 ; † (1754) II, 251.
282	Mscr. Grosbois, p. 517 : le 2e alinéa de la p. 93, le 2e et le 3e de la p. 95 (commençant par : « Vous me parlez, » et par : « Vous dites »), et les premiers mots seulement de l'alinéa suivant, jusqu'à : « .... de grandes nouvelles. »	Perrin : † (1734) II, 165 ; (1754) II, 255.
283	....	† Rouen (1726), I, 327. — † La Haye (1726), I, 282. — Perrin : † (1734) II, 170 ; † (1754) II, 265.
284	....	† Rouen (1726), I, 332. — La Haye (1726), I, 287. — Perrin : † (1734) II, 176 ; † (1754) II, 271.
285	....	† 1725, p. 29. — † Rouen (1726), I, 336. — † La Haye (1726), I, 289. — Perrin : (1734) II, 178 ; (1754) II, 273.
286	Copie de Bussy A, I, 168.	1697, I, 115.
287	....	1re partie : 1725, p. 30 (a seul avec la Haye l'alinéa qui commence par : « Mon Dieu, ... j'ai oublié de vous dire » (p. 117). — † Rouen (1726), I, 339. — La Haye (1726), I, 291. — Perrin : † (1734) II, 180 ; † (1754) II, 276 (a seul, dans le dialogue de Mme de Longueville et de Mlle de Vertus (p. 114), la phrase : « Madame, je n'ai point de paroles pour vous répondre, » et les mots répétés : « est-il mort ? » qui précèdent « sur-le-champ. » 2e partie, datée de *dix heures du soir* (p. 119) : Perrin, (1754) II, 283.

289	Copie de Bussy A, I, 169.	1697, I, 117.
291	Autographe à la bibliothèque impériale, fonds français, 12768, p. 9.	Klostermann (1814), p. 200.
293	....	Perrin, (1754) II, 296.
294	Mscr. Grosbois, p. 397. Le mscr., au lieu de : « monté sur son cheval » (p. 135, 5e ligne), donne : « monte sur son cheval, » et n'a pas les mots : « il revient, il retourne » (même page, dernière ligne).	† Rouen (1726), I, 348. — † La Haye (1726), I, 296. — Perrin : † (1734) II, 199 ; † (1754) II, 299.
295	....	*Nouvelles lettres* de Bussy (1709). I, 97 : la lettre y est mal datée. Au lieu de : « si je passerai *en* Bourgogne » (2e alinéa de la p. 139), cette 1re édition donne : « si je passerai *la* Bourgogne, » peut-être pour : *par la Bourgogne*.
296	....	† Rouen (1726), I, 354. — † La Haye (1726), I, 301. — Perrin : † (1734) II, 204 ; † (1754) II, 304.
297	Mscr. Grosbois, p. 401, moins la dernière reprise de la lettre (p. 148) : le mscr. n'en donne que la dernière phrase : « M. de Grignan, etc., » et la suscription. Le mscr. n'a pas le membre de phrase : « il y a des gens avec qui je ne le crains pas » (p. 148, 2e ligne).	† La Haye (1726), I, 306. — Perrin : † (1734) II, 210 ; † (1754) II, 311.
298	....	Perrin, (1754) II, 314.
299	Copie de Bussy A, I, 172.	† 1697, I, 120. — 1818, III, 38.
300	....	† La Haye (1726), I, 309. — Perrin : (1734) II, 213 ; (1754) II, 316.
301	Copie de Bussy A, I, 175. — Copie de Luynes, p. 49 : seulement l'alinéa qui commence par : « Vous avez raison » (p. 158), et jusqu'aux derniers mots : « Ce sera quand il plaira, etc. » (p. 159), exclusivement.	† 1697, I, 123. — † *Correspondance* de Bussy (1858), II, 140.
302	....	1751, p. 153.
303	....	1751, p. 156.
304	1re partie : copie de Bussy A, I, 178.	† 1697, I, 126. — 1818, III, 46.
	2e partie, *de Mme de Sévigné* : *ibid.*, à la suite.	1697, I, 128. — 1818, III, 47.
305	1re partie : copie de Bussy A, I, 181.	† 1697, I, 128. — † 1818, III, 48.
	2e partie, *à Mme de Sévigné* : *ibid.*, à la suite.	† 1697, I, 130. — † *Correspondance* de Bussy (1858), II, 175.
306	....	1751, p. 158.

307	Autographe à la bibliothèque de l'Arsenal.	1818, III, 59.
309	....	1751, p. 162.
310	....	1751, p. 7.
311	Mscr. Grosbois, p. 417, jusqu'à : « Je demande pardon à Aix » (p. 184).	La Haye (1726), I, 311. — Perrin : (1734) II, 216; (1754) II, 319.
312	....	La Haye (1726), I, 313. — Perrin : (1734) II, 218; † (1754) II, 321.
313	....	La Haye (1726), I, 315. — Perrin : (1734) II, 220; (1754) II, 323.
314	....	1751, p. 4.
315	....	1751, p. 165.
316	....	1751, p. 11.
317	....	1751, p. 169.
318	....	1751, p. 173.
319	....	1751, p. 12.
320	....	1751, p. 13.
321	....	1751, p. 15.
322	Copie de Bussy A, I, 185. — Copie de Bussy C, f° 33 r°.	† 1697, I, 131. — 1818, III, 89.
323	....	1751, p. 18.
324	....	1751, p. 21.
325	Copie de Bussy A, p. 186. — Copie de Bussy C, f° 37 v°.	† 1697, I, 132. — 1818, III, 90.
326	Copie de Bussy A, I, 190. — Copie de Bussy C, f° 39 r°.	† 1697, I, 137. — † 1818, III, 93.
327	1re partie : copie de Bussy A, I, 194. — Copie de Bussy C, f° 40 v°.	1697, I, 140. — 1818, III, 97.
	2e partie, *de Corbinelli :* dans les deux copies à la suite.	† 1697, I, 141. — 1818, III, 97.
328	....	Publié d'après l'original * par M. Monmerqué dans les *Lettres inédites* de Mme de Sévigné, etc. (1827), p. 64.
329	....	1751, p. 25.
331	Mscr. Grosbois, p. 421, moins les mots : « avec Montreuil et le Clair » (avant-dernière ligne de la p. 233), et moins la petite phrase : « Je suis incessamment, etc. » (3e ligne du 2e alinéa de la p. 234).	Perrin, † (1754) II, 331.
332	....	Perrin, (1754) II, 333.
333	Copie de Bussy A, I, 196. — Copie de Bussy C, f° 42 v°.	† 1697, I, 142.
334	....	Perrin : † (1734) II, 228; † (1754) II, 338.
335	....	Perrin, (1754) II, 340.
336	....	† La Haye (1726), I, 516. —

* Il appartenait en 1844 à M. Monfalcon, conservateur de la bibliothèque des Beaux-Arts, à Lyon.

		Perrin : † (1734) II, 230 ; † (1754) II, 343.
337	....	Perrin : † (1734) II, 232 ; (1754) II, 345.
339	Mscr. Grosbois, p. 425.	Perrin : † (1734) II, 239 ; † (1754) II, 352.
340	Autographe à Mme la comtesse de Bresson.	Klostermann (1814), p. 13.
341	....	Perrin, (1754) II, 355.
342	....	Perrin : † (1734) II, 242 ; (1754) II, 358.
343	....	Perrin : † (1734) II, 246 ; (1754) II, 365.
344	....	Perrin : † (1734) II, 249 ; † (1754) II, 368.
345	....	† La Haye (1726), I, 318. — Perrin : † (1734) II, 274 ; † (1754) II, 373.
346	....	Perrin, (1754) II, 378.
347	....	† Rouen (1726), I, 363. — † La Haye (1726), I, 324.
348	....	† Rouen (1726), I, 366. — † La Haye (1726), I, 326. — Perrin : † (1734) II, 253 ; † (1754) II, 380.
349	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 1.
350	....	† Rouen (1726), I, 359. — † La Haye (1726), I, 322. — Perrin : † (1734) II, 256 ; † (1754) II, 383.
351	....	Perrin : † (1734) II, 259 ; † (1754) II, 386.
352	....	Perrin, (1754) II, 391.
353	....	Perrin : † (1734) II, 263 ; (1754) II, 394.
354	....	† 1725, p. 36. — † Rouen (1726), I, 372. — † La Haye (1726), I, 330. — Perrin : † (1734) II, 268 ; † (1754) II, 400.
356	Copie de Bussy A, I, 197. — Copie de Bussy C, f° 51.	Walckenaer, V (1852), 71. — *Correspondance* de Bussy (1858), II, 323.
357	....	Perrin : † (1734) II, 279 ; (1754) II, 410.
358	....	Perrin ; † (1734) II, 283 ; † (1754) II, 416.
359	Copie de Bussy A, I, à la suite du n° 356. — Copie de Bussy C, f° 52 (voyez la note 1 de la lettre) : c'est cette copie qui a été reproduite dans les impressions indiquées ci-contre.	Walckenaer, V (1852), 73. — *Correspondance* de Bussy (1858), II, 325.
360	....	† 1725, p. 47. — † Rouen (1726), II, 70. — † La Haye (1726),

		II, 44. — Perrin : (1734) II, 287 ; † (1754) II, 421.
361	....	*Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, I (1850), 408.
362	....	Perrin : † (1734) II, 288 ; (1754) II, 424.
363	....	*Correspondance administrative sous Louis XIV*, I (1850), 409.
364	....	Perrin : † (1734) II, 290 ; (1754) II, 431.
366	....	† Rouen (1726), I, 249. — † La Haye (1726), I, 221. — Perrin : † (1734) II, 298 ; † (1754) II, 441.
367	....	† 1725, p. 38. — † Rouen (1726), II, 1. — † La Haye (1726), I, 335. — Perrin : † (1734) II, 301 ; † (1754) II, 445.
368	Mscr. Grosbois, p. 337, moins la dernière partie de la lettre, *de Mme de Sévigné* (p. 361), laquelle n'est pas non plus dans l'édition de 1734. Le petit membre de phrase : « votre frère est très-persuadé de votre amitié » (p. 360, 3e ligne en remontant), manque dans le mscr., ainsi que les mots : « Dieu, ma fille » (p. 357, 11e ligne). Au lieu de : « je le vois courir avec horreur » (p. 357, 8e ligne), on y lit : « je les vois courir avec horreur ; » et au lieu de : « où j'ai tant vu ma très-chère et très-aimable enfant (p. 360, 11e ligne), on lit : « où j'ai tant vu ma fille. »	Perrin : † (1734) II, 354 ; † (1754) II, 452.
369	Mscr. Grosbois, p. 441, jusqu'à l'alinéa qui commence par : « La *Grêle* me paroît, etc. » (p. 366), exclusivement. Les mots : « je vous prie » (4e ligne du 2e alinéa de la p. 365) ne sont pas dans le mscr.	† Rouen (1726), I, 252. — † La Haye (1726), II, 208. — † Perrin, (1754) II, 458.
370	....	Perrin : (1734) II, 311 ; † (1754 II, 464.
371	....	Perrin, (1754) II, 471.
372	Mscr. Grosbois, p. 471, depuis : « Vous savez ce vol » (p. 376, avant-dernière ligne), jusqu'à : « Ce que l'on a jugé en Languedoc » (p. 381) exclusivement.	Perrin, † (1754) II, 473.

373	Mscr. Grosbois, p. 469.	*Lettres inédites*, publiées par M. Monmerqué (1827), p. 1.
374	Mscr. Grosbois, p. 453, depuis : « J'ai donc vu cette scène » (p. 386, 8e ligne en remontant), jusqu'à : « J'attends le pauvre *pichon* » (p. 387, 3e alinéa) exclusivement. Le mot *chez* devant *Gourville* (p. 387, 4e ligne) a été sauté dans le mscr.	† Rouen (1726), I, 254. — † La Haye (1726), II, 209. — Perrin : † (1734) II, 322 ; † (1754) III, 1.
375	Mscr. Grosbois, p. 457, à partir de : « j'étois allée pour voir.... M. d'Andilly » (p. 389, commencement du 3e alinéa), jusqu'à l'alinéa qui commence par : « D'Hacqueville vous parlera » (p. 394).	† La Haye (1726), II, 211. — † Perrin, (1754) III, 5.
376	Mscr. Grosbois, p. 465, la seconde moitié de la lettre à peu près, depuis : « Les bals de Saint-Germain » (p. 396, 4e ligne), et moins la dernière phrase.	Perrin : † (1734) II, 318 ; † (1754) III, 10.
377	....	Perrin : † (1734) II, 320 ; (1754) III, 13.
378	....	† 1725, p. 43. — † Rouen (1726), II, 9. — † La Haye (1726), II, 1. — Perrin : † (1734) II, 323 ; † (1754) III, 15.
379	Copie de Bussy A, I, 200.	1818, III, 236.
380	....	Klostermann (1814), p. 5.
382	....	Rouen (1726), II, 23. — † La Haye (1726), II, 7.
383	Autographe à M. Hersart du Buron.	† A la suite des *Mémoires* de Coulanges (1820), p. 347.
384	Copie de Bussy A, I, 201. — Copie de Bussy C, fo 78 vo.	1697, I, 143.
385	Copie de Bussy A, I, 202. — Copie de Bussy C, fo 85 vo.	† 1697, I, 146. — 1818, III, 242.
386	Copie de Bussy A, I, 205. — Copie de Bussy C, fo 86 ro.	† 1697, I, 148. — 1818, III, 244.
387	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 257.
388	Copie de Bussy C, fo 89 ro.	1697, I, 153.
389	Autographe à Mme la comtesse de Bresson.	Klostermann (1814), p. 109.
390	Copie de Bussy A, I, 208.	† 1697, I, 155. — † 1818, III, 250.
391	Copie de Bussy A, I, 210. — Copie de Bussy C, fo 104 vo.	† 1697, I, 157. — 1818, III, 251.
392	....	*Lettres* de Mme de Maintenon (1756), I, 58.
393	Copie de Bussy A, I, 214. — Copie de Bussy C, fo 107 ro.	† 1697, I, 160. — † 1818, III, 254. — *Correspondance* de Bussy (1858), III, 8 (d'après le mscr. de l'Institut).

394	Copie de Bussy A, I, 219. — Copie de Bussy C, f° 113 r°.	† 1697, I, 164. — 1818, III, 258.
395	Copie de Bussy A, I, 222. — Copie de Bussy C, f° 114 v°.	† 1697, I, 166. — 1818, III, 261.
396	Copie de Bussy A, I, 226.	1818, III, 358.
397	Copie de Bussy A, I, 227. — Copie de Bussy C, f° 118 r°.	† 1697, I, 167. — 1818, III, 265.
398	Copie de Bussy A, I, 230. — Copie de Bussy C, f° 119 v°.	† 1697, I, 170. — 1818, III, 268.
399	Copie de Bussy A, I, 233.	1818, III, 272.
400	*Ibid.*, I, 235.	1818, III, 273.
401	....	Perrin, (1754) III, 22.
402	Mscr. Grosbois, à la suite de la lettre du 4 mai 1672 : un seul passage, depuis : « La Reine et Mme de Montespan, » jusqu'à : « le soir à leurs châteaux » (p. 459, 15e ligne).	Perrin, (1754) III, 24.
403	....	Perrin, (1754) III, 28.
404	....	Rouen (1726), II, 26. — La Haye (1726), II, 9. — Perrin : † (1734) II, 330; † (1754) III, 32. — Perrin a seul, dans ses deux éditions, l'apostille de Mme de Coulanges.
405	....	Perrin, (1754) III, 40.
406	Mscr. Grosbois, p. 524 et p. 633, le 2e alinéa depuis : « Savez-vous l'affaire de M. de Saint-Vallier » (p. 475), 2e ligne de cet alinéa) ; et la fin de la lettre, depuis : « J'attends une grande lettre de M. de Grignan » (p. 477, 10e ligne en remontant), moins cependant les deux derniers alinéa. Le copiste a écrit *Clugny* et *Mr de Fronteveaux*, au lieu de « Clagny » et de « Madame de Fontevrault » (avant-dernière ligne de la p. 477) ; il a de plus altéré ainsi le dernier membre de phrase de la même page : « elle venoit dans la joie de voisin père. »	Perrin, † (1754) III, 46.
407	Mscr. Grosbois, p. 634, depuis : « sans compter qu'il ne parle point » (p. 480, 4e ligne), jusqu'à : « Vous recevrez un si gros paquet de d'Hacqueville » (p. 482, 8e ligne).	† Rouen (1726), II, 31. — † La Haye (1726), II, 12. — Perrin : † (1734) II, 338 ; † (1754) III, 51.
408	....	† Rouen (1726), II, 34. — † La Haye (1726), II, 14. — Perrin : † (1734) II, 340 ; † (1754) III, 55.
410	....	1re partie : † Rouen (1726), II,

		38. — † La Haye (1726), II, 17. — Perrin : † (1734) II, 346 ; † (1754) III, 65. 2° partie, *réponse au* 19° *juin* : † Rouen, II, 49 et 48. — La Haye, II, 23. — Perrin, † (1754) III, 71.
411	....	Perrin, (1754) III, 73.
412	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 8.
413	Mscr. Grosbois, p. 57 : seulement l'alinéa qui commence par : « Mon fils me mande » (p. 505).	Perrin : † (1734) II, 351 ; † (1754) III, 75.
414	....	Perrin : † (1734) II, 356 ; † (1754) III, 81.
415	....	Perrin : † (1734) II, 358 ; (1754) III, 83.
416	Mscr. Grosbois, p. 59 et p. 73 : le 1er alinéa de la lettre, moins huit lignes, qui commencent à : « Je vous manderai la fin » (p. 514, 2° ligne en remontant), et finissent à : « les points et les virgules de cette transaction » (p. 515, 8° ligne).	Perrin : † (1734) II, 361 ; † (1754) III, 89.
417	Copie de Bussy A, I, 236. — Copie de Bussy C, f° 128 r°.	† 1697, I, 173. — 1818, III, 368.
418	....	Perrin, (1754) III, 92.
419	Mscr. Grosbois, p. 74 et p. 49 : 1° le 2° alinéa de la lettre, moins les cinq dernières lignes, à partir de : « Vous voyez bien » (p. 522, 5° ligne en remontant) ; 2° un morceau qui commence à : « Il est revenu une grande quantité de monde » (p. 525, 5° ligne), et finit avec l'alinéa ; 3° un morceau qui commence à : « Madame la Grande-Duchesse » (p. 526, 2° ligne en remontant), et finit à l'alinéa suivant aux mots : « Vous me dites des choses si extrêmement bonnes » (p. 527, 7° ligne du 2° alinéa) exclusivement.	Perrin : † (1734) II, 364 ; † (1754) III, 95.
420	Mscr. Grosbois, p. 694, moins les six lignes qui commencent à : « J'ai si bien fait » (p. 530), et finissent à : « un *stratagème* (p. 531, 2° ligne). Le copiste, au lieu de : « qu'il étoit à Rome » (p. 528, dernière ligne), a écrit : *qui étoit à Rome ;* et au lieu de : « le cardinal de	† Rouen (1726), II, 46. — † La Haye (1726), II, 25. — Perrin : † (1734) II, 374 ; † (1754) III, 105.

	Retz » (p. 532, 2e ligne), *la comtesse de Retz.*	
421	....	Perrin : † (1734) II, 376 et 381 ; † (1754) III, 109 et 114*.

TOME IV.

423	Copie de Bussy A, I, 238.	1818, III, 369.
424	Copie de Bussy A, I, 240. — Copie de Bussy C, f° 130 v°. — Copie de Luynes, p. 178 : le passage relatif à Rochefort, depuis : « Le comte de Gramont » (p. 11, dernière ligne), jusqu'à : « familiarité avec lui » (p. 12, dernière ligne).	† 1697, I, 174. — † *Supplément de Bussy* (voyez ci-dessus, p. 342, n° 4) : seulement le fragment qui se trouve dans la copie de Luynes (voyez ci-contre). — 1818, III, 371.
425	....	† Rouen (1726), II, 50 et 60. — † La Haye (1726), II, 27. — Perrin : † (1734) II, 391 ; † (1754) III, 125.
426	1re partie : mscr. Grosbois, p. 205. Les mots : « il me semble » (p. 33, 13e et 14e lignes) ont été sautés dans le mscr., où, au lieu de : « dit qu'il a vu faire » (p. 34, 6e ligne), on lit : « a dit qu'il vu faire. »	† 1725, p. 44. — † Rouen (1726), II, 65. — † La Haye (1726), II, 39. — Perrin : † (1734) II, 406 ; † (1754) III, 140.
	Fin de la lettre, depuis : « Voici une nouvelle » (p. 35) : mscr. Grosbois à la suite.	*Lettres inédites* publiées par M. Monmerqué (1827), p. 3.
427	Mscr. Grosbois, p. 212, moins les quatre premières lignes jusqu'au mot « château. » Au lieu de : « quand il vous plaira » (p. 39, 1re ligne), le mscr. donne : « quand il vous écrira. »	† La Haye (1726), II, 42. — † 1818, III, 412, d'après la Haye.
428	Copie de Bussy A, I, 245. — Copie de Bussy C, f° 133 v°.	† 1697, I, 178. — 1818, III, 376.
429	....	Perrin : † (1734) II, 411 ; † (1754) III, 146.
431	1re partie : mscr. Grosbois, p. 585. Les mots : « des plus belles et » (p. 53, 8e ligne) et les mots : « à loisir » (p. 55, 3e ligne) manquent dans le mscr., où au lieu de : « qu'elle ne fût pas en bon état » (p. 52, 8e ligne), le copiste a écrit : « qui ne fût pas en bon état. »	1725, p. 48. — Rouen (1726), II, 72. — La Haye (1726), II, 45. — Perrin : (1734) II, 418 ; (1754) III, 155.
		2e partie, datée du *vendredi au*

* C'est l'édition de 1754, et non celle de 1734, comme il a été imprimé par erreur à la note 27 de la lettre, qui donne le billet de Gramont à Rochefort.

		soir : Perrin : (1734) II, 424; (1754) III, 161.
432	Mscr. Grosbois, p. 769. Le copiste a remplacé par un *ete*, les mots : « que je voudrois bien vous embrasser » (p. 70, 3e ligne en remontant) ; a écrit *Vimar*, au lieu de « Weimar » (p. 60) ; *croire*, au lieu de « écrire » (p. 62, 3e ligne en remontant), et : « qui vous en eût coûté, » au lieu de : « qu'il vous en eût coûté » (p. 65, 2e ligne en remontant). Au lieu de : « me remettre bien avec lui » (p. 69, 5e ligne en remontant), on lit dans le mscr. : « me remettre avec lui. »	Perrin : † (1734) II, 427 ; † (1754) III, 164.
433	1re partie : mscr. Grosbois, p. 985, moins : 1° la dernière phrase du 1er alinéa ; 2° le 2e alinéa ; 3° celui qui commence par : « Vous parlez si dignement du cardinal de Retz » (p. 73). Le mot *ici* manque à la 1re ligne de la lettre, ainsi que les mots *été frottés. Un autre*, à la 1re ligne de la p. 73, et le mot *petites* à la 6e ligne de la p. 75. A la p. 74, 11e ligne, on lit *Saint-Michel*, au lieu de *Saint-Mihel ;* à la p. 76, 3e ligne, au lieu de *respect*, on lit *raport*, et même page, dernière ligne : « dont nous lui avions parlé, » au lieu de : « donc nous lui avons parlé. »	† Rouen (1726), II, 80. — † La Haye (1726), II, 50. — Perrin : † (1734) II, 437 ; † (1754) III, 174.
	2e partie, datée du *jeudi au soir :* mscr. Grosbois, p. 993, moins : 1° la lacune indiquée à la note 26 de la lettre ; 2° les quatre dernières lignes de la p. 82, à partir de : « ma très-chère bonne enfant ; » 3° les trois dernières lignes de la lettre (p. 83), à partir de : « et ces sortes de créatures. » En outre, la petite phrase : « J'attends.... votre reine de Hongrie » (p. 82, 8e ligne), manque dans le mscr., et au lieu de : « M. et Mme de Villars » (p. 79, 5e ligne), on y lit : « M. Mme de Villars, » sans *et*.	† Rouen (1726), II, 91. — La Haye (1726), II, 57.
434	Mscr. Grosbois, p. 995. Outre la lacune indiquée à la note 3 de la	La Haye (1726), II, 60.

	lettre, il manque encore dans le mscr. les mots : « mais encore devinez » (p. 85, 8e ligne), et : « vers la Vildottière » (même page, 6e ligne en remontant). Les six dernières lignes de la lettre ont été ainsi abrégées : « et sommes revenus en pitoyable état. Adieu. » Au lieu de : « Où donc? Au milieu de quatre chemins » (p. 84, 7e ligne en remontant), le copiste a écrit : « Où? Dans un milieu de quatre chemins. »	
435	Mscr. Grosbois, p. 793, moins les sept premières lignes de la lettre, jusqu'à : « La cour est partie *ce matin* » exclusivement. Ces deux derniers mots manquent dans le mscr., ainsi que « m'apprendre » à la 11e ligne de la p. 87, et que les mots : « en un endroit du combat » (p. 88, 1re ligne). Au lieu de : « faire le provençal » (p. 88, 4e ligne du 2e alinéa), on lit dans le mscr. : « faire le provençal. »	Perrin : † (1734) II, 443 ; † (1754) III, 180.
436	Copie de Bussy A, I, 250 (voyez la note 12 de la lettre[*]). — Copie de Bussy C, fo 141 vo. — Copie de Luynes, p. 179 : seulement ce qui est relatif au maréchal d'Albret et au marquis d'Ambres (p. 94, dernière ligne, et toute la p. 95).	† 1697, I, 183. — † *Supplément de Bussy* (voyez p. 341, no 4), I, 194 : seulement le passage qui se trouve dans la copie de Luynes. — 1818, III, 420.
437	1re partie : mscr. Grosbois, p. 801 et p. 805, moins : 1o les cinq premières lignes de la lettre, finissant à : « parce qu'on le doit ; » 2o les trois alinéa commençant p. 100 à : « M. de la Garde me dit l'autre jour, » et finissant p. 102 à : « M. de Barrillon soupa » exclusivement ; 3o l'alinéa commençant par : « Je viens de regarder mes dates » (p. 102). Au lieu de : « je crois que c'est se vanter d'être	Perrin : † (1734) II, 449 ; † (1754) III, 187.

[*] Mais il y faut remplacer, p. 95, les lignes 3 et 4 par celles-ci : « Nous l'avons revue sur un mscr. non autographe qui appartient à M. le duc de Luynes, et sur le *Supplément de Bussy*. Dans l'un et dans l'autre, etc. » De même à la 1re ligne de la note 14 de la lettre, *lisez* : « Dans la copie de Luynes et dans le *Supplément de Bussy*, etc.

	en bonne compagnie « (avant-dernière ligne du 2e alinéa de la p. 102), on lit dans le mscr. : « je crois que c'est se vanter *que* d'être, etc. »	
	Fin de la lettre, depuis : « Voici une autre histoire bien héroïque » (p. 103, 2e alinéa) : mscr. Grosbois à la suite, moins le dernier petit alinéa : « Adieu, etc. »	† *Lettres inédites* publiées par M. Monmerqué (1827), p. 6, moins le dernier petit alinéa, qui se trouvait dans les précédentes éditions.
438	....	† 1725, p. 52. — † Rouen (1726), II, 95. — † La Haye (1726), II, 64. — Perrin : (1734) II, 458; (1754) III, 197.
439	Copie de Bussy A, I, 254. — Copie de Bussy C, f° 144 r°.	† 1697, I, 185. — 1818, III, 435.
440	....	Perrin : † (1734) II, 464 ; † (1754) III, 201.
441	....	† Rouen (1726), II, 98. — † La Haye (1726), II, 66. — Perrin : † (1734) II, 462; (1754) III, 210.
443	....	† 1725, p. 54. — † Rouen (1726), II, 101. — La Haye (1726), II, 68. — Perrin : † (1734) II, 479; † (1754) III, 221.
444	....	1751, p. 46.
445	....	† Rouen (1726), II, 107. — † La Haye (1726), II, 72. — Perrin : † (1734) III, 1 ; † (1754) III, 226.
447	....	Perrin : † (1734) III, 8 ; † (1754) III, 233.
448	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 10.
449	Mscr. Grosbois, p. 974 : l'alinéa qui commence par : « M. de Coulanges me mande d'étranges bruits » (p. 147), et les deux alinéa suivants.	Perrin : † (1734) III, 15 ; † (1754) III, 240.
450	....	Perrin : † (1734) III, 19 ; † (1754) III, 244.
451	Copie de Bussy A, I, 157. — Copie de Bussy C, f° 147 v°.	1818, IV, 23.
452	Mscr. Grosbois, p. 581, depuis l'alinéa qui commence par : « J'ai été voir la bonne Tarente » (p. 155), jusqu'à : « Quand je ne vous parlerai point de cette cour » (p. 158, 6e ligne) exclusivement. Au lieu de : « la princesse pourroit peut-être sentir quelque disposition » (p. 156, 4e ligne en	† Rouen (1726), II, 115. — † La Haye (1726), II, 75. — Perrin : (1734) III, 24 ; † (1754) III, 249.

	remontant), le copiste a écrit : « la princesse paroît peut-être sentir quelque disposition ; et au lieu de : « le poids de sa jalousie » (p. 157, 8e ligne), il a écrit : « le prix de sa jalousie. »	
453	Mscr. Grosbois, p. 583 : la première page de la lettre, jusqu'à : « je grondai qu'on ne m'eût pas avertie » (p. 161, 2e ligne).	Perrin : † (1734) III, 31 ; † (1754) III, 256.
454	....	Perrin : (1734) III, 38 ; † (1754) III, 262.
455	Copie de Bussy A, I, 259. — Copie de Bussy C, fo 148 vo.	† 1697, I, 187. — 1818, IV, 28.
456	....	† Rouen (1726), II, 121. — † La Haye (1726), II, 245. — Perrin : † (1734) III, 43 ; † (1754) III, 267.
457	Mscr. Grosbois, p. 1009, moins : 1o les trois alinéa qui commencent à : « Je suis fort aise que vous ayez remarqué » (p. 181), et finissant à : « On me mande que le fils de M. de la Rochefoucauld » (p. 182) exclusivement ; 2o la fin de la lettre, à partir de l'alinéa qui commence par : « Je suivrai votre avis » (p. 185). Au lieu de : « Mme de Tarente » (p. 182, 3e ligne en remontant), le copiste a écrit : « Mme de *la* Tarente. »	† 1725, p. 56. — † Rouen (1726), II, 131. — † La Haye (1726), II, 251. — Perrin : † (1734) III, 51 ; † (1754) III, 274.
458	Copie de Bussy A, I, 263. — Copie de Bussy C, fo 151 vo.	† 1697, I, 191. — *Supplément de Bussy*, II, 206. — † 1818, IV, 31.
460	Copie de Bussy A, I, 270.	1697, I, 195.
461	....	Perrin, (1754) III, 287.
462	Mscr. Grosbois, p. 189, moins le dernier alinéa (voyez la note 14 de la lettre). Les mots : « viendroit voir. J'y fus dîner le lendemain ; elle me » (p. 202, lignes 2 et 3), manquent dans le mscr. Au lieu de : « m'entretint » (même page, 3e ligne), on y lit : « m'entretient. » Le copiste, au lieu de : « On a pris.... vingt-cinq ou trente hommes que l'on va pendre » (p. 202, 7e ligne en remontant), a écrit : « On a pris.... vingt-cinq ou trente hommes que l'on va *prendre ;* » et au lieu de : « ils ont des soins de moi ridicules »	Perrin : † (1734) III, 64 ; † (1754) III, 295

	(p. 204, 7ᵉ ligne), il a écrit : « ils ont de soins de moi ridicules. »	
463	....	Perrin : † (1734) III, 69 ; † (1754) III, 300.
464	....	Perrin, (1754) III, 305.
465	....	† Rouen (1726), II, 136. — † La Haye (1726), II, 79. — Perrin : † (1734) III, 73 ; † (1754) III, 310.
466	Mscr. Grosbois, p. 1015 et p. 1117, moins : 1° la 1ʳᵉ phrase du 1ᵉʳ alinéa, jusqu'à : « bien mieux que l'ignorance ; » 2° le 2ᵉ alinéa tout entier ; 3° la fin de la lettre, à partir de : « Est-il vrai que l'armée de Catalogne... » (p. 225, 3ᵉ ligne). Au lieu de : « les uns lui baisant la main, les autres la robe » (p. 224, 1ʳᵉ ligne), on lit dans le mscr. : « les uns lui baisent la main, l'autre la robe. »	† Rouen (1726), II, 144. — † La Haye (1726), II, 84. — Perrin : † (1734) III, 81 * ; † (1754) III, 319.
467	*Ibid.*, p. 1020, moins : 1° le 1ᵉʳ alinéa ; 2° l'alinéa qui commence par : « La Marbeuf ne reviendra plus ici, » et l'alinéa suivant (p. 228 et p. 229) ; 3° le dernier alinéa, où le mscr. s'arrête avec le 1ᵉʳ mot : « Adieu. » Au lieu de : « capable d'approcher à neuf cents lieues d'un cap » (p. 230, 16ᵉ ligne), on lit dans le mscr. : « capable d'aimer et d'être aimée. » Le copiste a encore écrit : « du feu et d'eau, » au lieu de : « de feu et d'eau » (p. 230, 13ᵉ ligne) ; « j'y passe deux jours toute seule, » au lieu de : « des jours toute seule » (p. 231, 1ʳᵉ ligne) ; « de vouloir point, » au lieu de : « de ne vouloir point » (p. 232, 1ʳᵉ ligne) ; « Votre cardinal, » au lieu de : « Notre cardinal » (même page, 5ᵉ ligne en remontant) ; « *Entrcastos*, » ou « *Entreastos*, » au lieu de : « Entrecasteaux » (p. 233, 6ᵉ ligne) ; enfin les noms de « Rojon » et de « Alonne, »	Perrin : † (1734) III, 85 ; † (1754) III, 323.

* C'est du reste à la fin de l'avant-dernier alinéa de la 1ʳᵉ édition de Perrin que se trouve la phrase dont il est parlé à la note 22 de la lettre : cette phrase doit être intercalée immédiatement avant celle qui commence par : « Est-il vrai que l'armée de Catalogne » (p. 225, 3ᵉ ligne).

	au lieu de ceux de Royan et d'Olonne (p. 234, 12ᵉ ligne).	
468	Mscr. Grosbois, p. 725 : les deux pages qui commencent à : « Voici des nouvelles » (p. 238, 4ᵉ ligne) et finissent avec le vers cité du Tasse.	† Rouen (1726), II, 113. — † La Haye (1726), II, 200. — Perrin : † (1734) III, 96; † (1754) III, 333.
469	....	Perrin, (1754) III, 341.
470	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 259.
471	....	Perrin, (1754) III, 345.
472	....	Perrin, (1754) III, 349.
473	....	Perrin : † (1734) III, 103; (1754) III, 354.
474	Mscr. Grosbois, p. 735 : le 2ᵉ alinéa seulement.	Perrin : † (1734) III, 108; (1754) III, 360.
475	*Ibid.*, p. 1028 : 1° l'alinéa qui commence par : « A peine ma lettre a-t-elle été partie » (p. 265), jusqu'aux mots : « et ce qui sera arrivé de votre procureur du pays » (p. 266) exclusivement; 2° la lettre de Charles de Sévigné, moins la fin, à partir de : « Le *bien Bon* a aligné des plants » (p. 268). Au lieu de : « Mme de Choisy » (p. 265, dernière ligne), on lit dans le mscr. : « Mʳ de Choisy ; » immédiatement après ce nom, le copiste a mal à propos intercalé un *et*; et dans la lettre de Charles de Sévigné, au lieu de : « deux jours de santé et un de maladie » (p. 268, 7ᵉ ligne), il a écrit : « deux jours de santé et une maladie. »	Rouen (1726), II, 146. — La Haye (1726), II, 85. — Perrin : † (1754) III, 366.
477	....	† Rouen (1726), II, 154. — La Haye (1726), II, 90. — Perrin : † (1734) III, 123; † (1754) III, 381.
478	....	Perrin : † (1734) III, 131; (1754) III, 391.
479	Copie de Bussy A, I, 277. — Copie de Bussy C, fᵒ 154 vᵒ.	† 1697, I, 202. — 1818, III, 135.
481	Autographe aux Archives de la Côte-d'Or, à Dijon.	
482	Mscr. Grosbois, p. 645, moins le dernier alinéa. Au lieu de : « Voici le jour où je vous écrirai » (1ʳᵉ ligne de la lettre), on lit dans le mscr. : « Voici ce jour où je vous écrirai; » au lieu de : « la mort de Châ-	† Rouen (1726), II, 164. — † La Haye (1726), II, 98. — Perrin : † (1734) III, 142; † (1754) III, 404.

	teauvilain, qu'on croit avoir été tué en duel » (p. 298, 3e ligne), on lit : « la mort de Châteauvilain, qu'on croit avoir été un duel ; » même page on lit encore : 1° « il n'y en auroit pas beaucoup, » au lieu de : « il n'y en auroit pas eu beaucoup » (4e ligne) ; 2° « voilà tout ce qui vous en coûtera, » au lieu de : « voilà tout ce qu'il vous en coûtera » (15e ligne) ; 3° « Saint-Michel, » au lieu de : « Saint-Mihel » (16e ligne). Même page enfin, le copiste a déplacé la phrase sur Mme de Puisieux (11e ligne ; elle vient dans la copie immédiatement avant : « M. le cardinal, etc. »), et supprimé les mots : « de Retz » après « M. le cardinal » (16e ligne).	
483	Copie de Bussy A, I, 272.	1697, I, 197.
484	Mscr. Grosbois, p. 53, depuis : « Que dites-vous du mariage de la Mothe ? » (p. 305, 4e ligne en remontant), et moins la fin de la lettre, à partir de : « Vous me paroissez avoir bien envie d'aller à Grignan » (p. 309, 3e ligne). Le membre de phrase : « nous consentons à quelques fausses mines » (p. 306, 8e ligne) n'est pas dans le mscr. Au lieu de : « Pour moi j'en suis charmée » (p. 307, 2e ligne du 2e alinéa), le copiste a écrit : « Pour vous j'en suis charmée ; » et au lieu de : « se coucher auprès » (p. 308, 4e ligne), il a écrit : « se coucher après. »	† Rouen (1726), II, 170. — La Haye (1726), II, 102. — Perrin : † (1734) III, 147 ; † (1754) III, 409.
485	1re partie : Mscr. Grosbois, p. 657, moins la fin, à partir de : « Je vous envoie un billet de la jolie abbesse » (p. 313, 9e ligne). Le copiste a mis un *Mr* devant le nom de *d'Hacqueville*, à la 1re ligne du 2e alinéa.	Rouen (1726), II, 179. — La Haye (1726), II, 109. — Perrin : † (1734) III, 152 ; † (1754) III, 415.
		2e partie, *de Charles de Sévigné :* Rouen (1726), II, 184. — La Haye (1726), II, 112.
486	Copie de Bussy A, I, 274.	1697, I, 205.

487	Copie de Bussy A, I, 276.	1697, I, 206.
488	....	† Rouen (1726), II, 188. — † La Haye (1726), II, 116 et 114. — Perrin : † (1734) III, 157; † (1754) III, 419.
489	Mscr. Grosbois, p. 77, moins le 1er alinéa. Le copiste a sauté les mots : « de la princesse » (p. 327, 6e ligne du 2e alinéa), et les mots : « lui dit » (même alinéa, 14e ligne). Au lieu de : « Monsieur de Saint-Malo » (p. 327, 10e ligne du 2e alinéa), il a écrit : « M. Saint-Malo; » au lieu de : « du tout » (ligne suivante), il a écrit : « de tout; » au lieu de : « Lauzun » (5e ligne en remontant), il a écrit : « l'ancien; » et au lieu de : « échappe » (p. 328, 5e ligne), il a écrit : « réchappe. »	Perrin, † (1754) III, 430.
490	Copie de Bussy A, I, 279. — Copie de Bussy C, f° 156 r°.	† 1697, I, 208. — 1818, IV, 175.
491	Mscr. Grosbois, p. 917 et p. 913 : 1° le 2e et le 3e alinéa, et partie du 4e, jusqu'à : « Je vous parle toujours de notre Bretagne » (p. 333, 14e ligne) exclusivement; 2° la plus grande partie de la p. 334, depuis : « Nous avons toujours la petite personne » (7e ligne); 3° la lettre de Charles de Sévigné. Le copiste, au lieu de : « qu'il leur prît » (p. 332, 2e ligne), a écrit : « qui leur prît; » au lieu de : « Lambesc » (p. 336, 8e ligne), « Loubas; » et au lieu de : « Monsieur de Tulle » (p. 337, 11e ligne), « M. de Meaux. » Il a sauté *ce* devant *parc* (p. 334, 16e ligne).	Perrin, † (1754) III, 433.
492	....	Perrin : (1734) III, 167; † (1754) III, 441.
493	....	Perrin : (1734) III, 170; † (1754) III, 444.
494	Autographe aux Archives de la Côte-d'Or, à Dijon.	
497	....	Perrin, (1754) III, 455.
498	....	Perrin : † (1734) III, 214, 215; (1754) III, 457.
499	....	Perrin : (1734) III, 178; † (1754) III, 460.
501	....	Perrin : (1734) III, 186; † (1754) III, 468.

502	....	Perrin, (1754) III, 473.
504	....	Perrin : (1734) III, 197 ; † (1754) III, 478.
505	....	Perrin, (1754) III, 480.
506	....	Perrin : (1734) III, 200 ; † (1754) III, 482.
509	Copie de Bussy A, I, 282.	† 1697, I, 209. — 1818, IV, 219.
510	....	Perrin : (1734) III, 208 ; † (1754) III, 489.
511	....	Perrin : † (1734) III, 210 ; † (1754) III, 492.
512	Copie de Bussy A, I, 284.	1697, I, 211.
514	....	Perrin : (1734) III, 217 ; † (1754) III, 499.
515	Copie de Bussy A, I, 285. — Copie de Bussy C, f° 164 v°.	1697, I, 212.
516	....	Perrin : (1734) III, 221 ; † (1754) III, 502.
517	....	Perrin : (1734) III, 224 ; † (1754) IV, 1.
519	....	Perrin : † (1734) III, 231 ; † (1754) IV, 8.
520	Mscr. Grosbois, p. 661 et p. 662 : la lettre de Corbinelli (attribuée à la Mousse dans le mscr.), et le dernier alinéa de la reprise de la lettre seulement, sauf encore la dernière phrase.	† La Haye (1726), II, 182, fin de la lettre CXLVI ; le dernier alinéa de notre lettre se trouve dans l'édition de la Haye, à la fin de la lettre CXLV. — Perrin : † (1734) III, 234 ; † (1754) IV, 12.
521	....	† Rouen (1726), II, 199. — La Haye (1726), II, 121. — Perrin : † (1734) III, 242 ; † (1754) IV, 19.
522*	Copie de Bussy A, I, 284. — Copie de Bussy C, f° 164, r°.	1697, I, 212.
523	Copie de Bussy A, I, 286. — Copie de Bussy C, f° 165 r°.	1697, I, 214.
524	Mscr. Grosbois, p. 541 : seulement les deux derniers alinéa de la lettre de Corbinelli. Au lieu de : « marquis de Livourne » (p. 411, 5e ligne en remontant), on lit : « marquis de Livorne. »	Perrin : † (1734) III, 246 ; † (1754) IV, 23.
526	....	Perrin, (1754) IV, 35.
527	....	Perrin : (1734) III, 257 ; (1754) IV, 41.
528	Autographe à M. de Balleroy.	
529	....	† 1725, p. 59. — † Rouen (1726), II, 204. — † La Haye (1726), II, 124. — Perrin : † (1734) III, 259 ; † (1754) IV, 43.

* Ce numéro est à dater de Paris, et le suivant de Chaseu.

530	Mscr. Grosbois, p. 789, depuis : « Mme de Montespan est partie » (p. 428, 5e ligne), jusqu'à : « J'allai hier à Vincennes » (p. 429, 4e ligne) exclusivement. Au lieu de : « et empoisonnoit fort souvent son mari » (p. 428, 5e ligne en remontant), on lit dans le mscr. : « et l'empoisonnoit fort souvent. »	Perrin : (1734) III, 265; † (1754) IV, 49.
531	....	1725, Rouen et la Haye, pour le fragment indiqué à la note 2 de la lettre et joint dans ces trois éditions à la lettre qui est devenue notre n° 529 : cette lettre 529 se trouve p. 59 de 1725; tome II, p. 204 de Rouen; et tomé II, p. 124 de la Haye. — Perrin : † (1734) III, 277; † (1754) IV, 52.
532	Mscr. Grosbois, p. 967 : 1° les six premières lignes de l'alinéa qui commence, p. 435, par : « On est ici fort occupé de la Brinvilliers, » jusqu'au mot « application ; » 2° l'alinéa qui commence, p. 436, par : « J'ai été hier à l'opéra, » et les huit premières lignes de l'alinéa suivant, jusqu'au mot « attachements ; » 3° les quatre avant-dernières lignes de la p. 437, depuis : « La Comtesse » jusqu'à « plaisant ; » 4° la dernière phrase : « Adieu, etc. » Dans le 2e fragment, le copiste a passé les mots : « M. de Coulanges, l'abbé de Grignan et Corbinelli » (p. 436, 2e ligne du 2e alinéa), et le membre de phrase : « il y a des endroits d'une extrême beauté » (5e ligne) ; il a écrit, au lieu de « d'Heudicourt » (2e ligne), « d'Hudicourt ; » et, ce qui est plus singulier, au lieu de : « *Atys* » (9e et 11e lignes), « Attris ; » et au lieu de : « Alceste » (14e ligne), « Alside. » A la dernière phrase on lit : « toute la tendresse, » au lieu de : « toute l'extrême tendresse. »	Perrin : † (1734) III, 268 ; † (1754) IV, 55.
533	Copie de Bussy A, I, 288.	† 1697, I, 215. — 1818, IV, 311.
534	....	† Rouen (1726) ; † La Haye

		(1726) : voyez la note 3 de la lettre. — Perrin, (1754), IV, 65.
535	....	Perrin : † (1734) III, 280 ; (1754) IV, 67.
537	Mscr. Grosbois, p. 863, moins le dernier alinéa, à partir de : « ma très-chère, jusqu'à demain. » Le copiste, au lieu de : « La Tarente » (p. 447, 5ᵉ ligne), a écrit : « Sa Tarente ; » au lieu de : « ce favori du roi de Danemark » (même page, 7ᵉ ligne), il a écrit : « ce favori de Danemark ; » au lieu de : « et qu'on lui fait son procès » (même page, 9ᵉ ligne), il a écrit : « et on lui fait son procès ; » au lieu de : « qu'il ait consenti » (p. 448, 1ʳᵉ ligne), il a écrit : « qu'elle ait consenti ; » enfin, au lieu de : « sans revoir votre château, avec toutes ses circonstances et dépendances » (p. 448, 6ᵉ ligne), il a écrit : « sans recevoir votre château, avec toutes circonstances et dépendances. » Le nom de *Cromwell*, à la fin du 1ᵉʳ alinéa, est écrit *Cromuel*.	Perrin : † (1734) III, 285 ; † (1754) IV, 73.
538	....	Perrin : † (1734) III, 289 ; (1754) IV, 76.
539	Mscr. Grosbois, p. 653 et p. 929, moins la fin de la 1ʳᵉ partie de la lettre, à partir de : « J'ai prié qu'on ne me parlât plus » (p. 455, 4ᵉ ligne), et moins les trois dernières lignes de la lettre, remplacées dans le mscr., après : « Je vous embrasse » (p. 459, 3ᵉ ligne), par un *etc*. Au commencement de la lettre, le copiste, au lieu de : « Mme de Saint-Hérem » (4ᵉ ligne), a écrit : « Mrs de Saint-Héran ; » au lieu de : « *l'Astrée* » (7ᵉ ligne), « *l'Atrée ;* » et il a sauté les mots : « ou à cheval » (9ᵉ ligne).	Perrin : † (1734) III, 292 ; † (1754) IV, 81.
540	....	Perrin : † (1734) III, 299 ; (1754) IV, 88.
541	Copie de Bussy A, I, 288.	1697, I, 216.
542	....	Perrin : (1734) III, 303 ; † (1754) IV, 92.

543	Mscr. Grosbois, p. 933 : le commencement de la lettre, jusqu'aux mots : « un bail de vie et de santé » (p. 468, 9e ligne en remontant), et la fin de la lettre, à partir de : « Nous demeurons ici pour achever nos remèdes » (p. 471, 8e ligne). Au lieu de : « c'est une petite allonge à mon voyage » (p. 468, 13e ligne en remontant), le copiste a écrit : « c'est une petite éloge à mon voyage. » Le mot *ici* manque après *célébrée* (p. 471, 12e ligne). Au lieu de : « les Brissac et Longueval » (même page, 13e ligne), on lit : « les Brissac et les Longueval ; » et au lieu de : « d'Hacqueville me mande toujours des nouvelles de la santé de Mlle de Méri » (ligne suivante), on lit : « d'Hacqueville me parle toujours de la santé de Mlle de Méry. »	Perrin : † (1734) III, 307 ; † (1754) IV, 95.
544	....	Perrin : (1734) III, 314 ; † (1754) IV, 102.
545	Mscr. Grosbois, p. 937 et p. 939 : 1° le commencement de la lettre, jusqu'à : « Dieu bénisse chrétienté ! » (p. 477, 11e ligne en remontant) ; 2° l'alinéa qui commence par : « Que dites-vous du maréchal de Lorges » (p. 479), et les deux suivants. Au lieu de : « Elle cherche à se guérir de soixante et seize ans, dont elle est fort incommodée » (p. 476, 2e ligne en remontant), on lit dans le mscr. : « Elle cherche à se guérir des soixante et seize ans dont elle est fort incommodée. » Après la phrase qui finit par : « je vous l'envoirois » (p. 480, 10e ligne), il y a un *etc.* dans le mscr.	Perrin : † (1734) III, 319 ; † (1754) IV, 107.
546	*Ibid.*, p. 941, moins le dernier petit alinéa. Au lieu de : « Voilà donc ce qui s'appelle la vertu et la reconnoissance » (p. 481, 10e ligne de la lettre), on lit : « Voilà donc ce qui s'appelle la vertu et sa	Perrin : † (1734) III, 326 ; † (1754) IV, 114.

	reconnoissance. » Même page, 3e ligne en remontant, les mots : « je l'ai prise huit matins, comme » ont été sautés. Au lieu de : « Ce que vous dites » (p. 482, 5e ligne en remontant), le copiste a écrit : « Ce que vous disoit, » ou : « ce que vous diroit. » Au lieu de : « dans le même temps » (p. 483, 12e ligne en remontant), on pourrait lire : « dans le même tour. » Au lieu de : « Fontevrault » (même page, 7e ligne en remontant), il y a : « Fronteveaux. »	
547	Mscr. Grosbois, p. 945 et p. 949, moins les dix dernières lignes de la lettre, à partir de : « ma très-chère et trop aimable. » Le copiste a passé les mots : « afin de se porter comme moi » (p. 485, dernière ligne), et les mots : « et très-généreux, » qui viennent après : « un acte généreux » (p. 487, 9e ligne). Au lieu de : « le *moi* de M. de la Garde » (même page, 13e ligne), il a écrit : « le mot de M. de la Garde. »	Perrin : † (1734) III, 330 ; † (1754) IV, 120.
548	*Ibid.*, p. 951, moins la fin de la lettre, à partir de : « Je trouvai cela plaisant » (p. 491, 7e ligne), et moins quatre lignes, commençant à : « dans l'effet court et violent de toutes les fontaines, » et finissant à : « vos parfums de Provence » (à la fin du 1er alinéa de la p. 490). Au lieu de : « Je vins ici samedi » (1re ligne de la lettre), le copiste a écrit : « Je viens ici samedi ; » et au lieu de : « je n'en ai vu en nulle autre province » (p. 490, 7e ligne en remontant), il a écrit : « je n'en ai vu en mille autre province. »	Perrin : (1734) III, 337 ; † (1754) IV, 126.
549	*Ibid.*, p. 955, moins les deux premiers alinéa, et la moitié du 3e, jusqu'à : « la princesse étoit partie dès la pointe du jour » (p. 493, 10e ligne ;	† Rouen (1726), II, 211. — † La Haye (1726), II, 128. — Perrin : † (1734) III, 341 ; † (1754) IV, 130.

	étoit manque dans le mscr.), et moins la fin de la lettre, à partir de : « Je suis toujours en peine de notre cardinal » (p. 494, avant-dernière ligne). En finissant, le copiste a sauté les mots : « et d'une très- » avant *bonne grâce* (p. 494, 3e ligne en remontant).	
550	....	Perrin : (1734) III, 346 et 349; † (1754) IV, 135.
551	Mscr. Grosbois, p. 957, depuis : « nous pensions être vendredi à Vaux » (p. 501, 8e ligne), jusqu'à : « voilà bien abuser de vous » (p. 502, 7e ligne en remontant) exclusivement. Au lieu du nom de « Guenani » (p. 501, 1re ligne du 2e alinéa), on ne lit que ces quatre lettres dans le mscr. : « nauu; » et à la ligne suivante : « mon buisson, » au lieu de : « Maubuisson. » Plus bas (même page, 8e ligne en remontant), au lieu de : « pourroit bien faire cet effet, » il y a peut-être : « pouvoit bien faire cet effet. » Les mots : « Je vous prie de ne pas le laisser traîner de mon écriture » (p. 502, 1re ligne du dernier alinéa) ne sont pas dans le mscr.	Perrin : † (1734) III, 352 ; † (1754 IV, 139.
554	*Ibid.*, p. 761, depuis : « L'affaire de la Brinvilliers » (p. 513, dernière ligne), jusqu'à : « la maréchale de Castelnau et sa fille » (p. 514, 3e ligne en remontant) exclusivement.	Perrin : † (1734) III, 368 ; † (1754) IV, 155.
555	....	† 1725, p. 63. — † Rouen (1726), II, 217. — La Haye (1726), II, 131. — Perrin : † (1734) III, 372 ; † (1754), IV, 160.
556	....	† Rouen (1726), II, 220. — † La Haye (1726), II, 133. — Perrin : † (1734) III, 375 ; † (1754) IV, 164.
557	....	Perrin : (1734) III, 380 ; † (1754) IV, 171.
558	Mscr. Grosbois, p. 539. Les mots : « dès le matin » (p. 529, 15e ligne) et le mot *est* avant *occupé* (p. 531, 1re ligne) ont été sautés dans le mscr. Au lieu de : « Mme de Rochefort »	† Rouen (1726), II, 224. — † La Haye (1726), II, 173. — Perrin : (1734) III, 385 ; † (1754) IV, 176.

	(p. 530, 9e ligne), le copiste a écrit : « Mr de Rochefort. »	
559	Mscr. Grosbois, p. 959, moins : 1° le premier membre de phrase : « Oui.... ce que je veux ; » 2° le 2e alinéa (p. 531-533) ; 3° quatre lignes du haut de la p. 534, commençant à : « Penautier sortira, » et finissant à : « par exemple ; » 4° la fin du 1er alinéa de cette même page, à partir de : « Voyez quel excès d'accablement ; » 5° la fin de la lettre, à partir de : « je reçois aussi.... votre lettre du 15e » (p. 537, 4e ligne). Le copiste a sauté les mots : « et des miens. Il sera fort aise de vous avoir cet été à Grignan » (p. 531, 4e ligne de la lettre), et la répétition : « et plus d'une fois » (même page, 7e ligne en remontant). Même page, 3e ligne en remontant, au lieu de : « notre rivière de Seine, » on lit : « la rivière. » L'article *le* devant *lieu* (p. 533, 6e ligne), les mots « dit-elle » (même page, 8e ligne), et l'article *la* devant *taille* (même ligne), ont été sautés dans le mscr., ainsi qu'à la page suivante, 7e ligne, le mot *envoyé* devant *Glaser*. Au lieu de : « elle rioit de cette diversité » (p. 533, dernière ligne), il y a : « et rioit de cette diversité ; » au lieu de : « c'est au reversi » (p. 535, 7e ligne en remontant), il y a : « c'est un reversi ; » et au lieu du nom de *Dangeau* (même page, 4e ligne en remontant), on lit : *Danjou*.	† Rouen (1726), II, 228. — † La Haye (1726), II, 136. — Perrin : † (1734) III, 388 ; † (1754) IV, 179.
560	Copie de Bussy A, I, 289. — Copie de Bussy C, fo 180 vo.	1697, I, 217.
561	....	Perrin : (1734) III, 397 ; † (1754) IV, 188.
562	Copie de Bussy A, I, 291. — Copie de Bussy C, fo 181 vo.	1697, I, 219.
563	....	† 1725, p. 65. — Rouen (1726), II, 238. — † La Haye (1726), II, 141. — Perrin : † (1734), III, 400 ; † (1754) IV, 190.
564	....	Perrin : (1734) III, 408 ; † (1754) IV, 202.

TOME V.

565	....	Perrin : † (1734) III, 414 ; † (1754) IV, 209.
566	....	† Rouen (1726), II, 269 et 270. — † La Haye (1726), II, 160. — Perrin : † (1734) III, 423 ; † (1754) IV, 218.
567	Mscr. Grosbois, p. 765 : l'alinéa qui commence par : « On me mande de Paris » (p. 16), et les deux alinéa suivants.	Perrin : †(1734) III, 427 et 431 ; † (1754) IV, 222.
568	*Ibid.*, p. 665 : la 2e moitié de la lettre, à partir de : « Le Roi a donné à un M. du Plessis » (p. 20, 5e ligne en remontant), mais moins les trois dernières lignes, à partir de : « belle et charmante » (p. 22). Le copiste a sauté *se* devant *passer* (p. 21, 2e ligne en remontant).	Perrin : † (1734) III, 433 ; † (1754) IV, 230.
569	....	Perrin : † (1734) III, 436 ; † (1754) IV, 233.
570	....	Perrin, (1754) IV, 243.
571	....	Perrin : † (1734) III, 446 ; † (1754) IV, 247.
572	....	† 1725, p. 70. — † Rouen (1726), II, 249. — † La Haye (1726), II, 147. — Perrin : † (1734) III, 457 ; (1754) IV, 258.
573	Mscr. Grosbois, p. 809 : 1° le 2e alinéa, et les cinq premières lignes du 3e, jusqu'à : « J'ai fort causé avec le bon d'Hacqueville » (p. 46) ; 2° l'avant-dernier alinéa de la lettre commençant par : « La vision de Mme de Soubise » (p. 49). Le copiste, au lieu de : « toutes ces merveilles » (p. 45, avant-dernière ligne), a écrit : « toutes ses merveilles. »	Perrin, (1754) IV, 262.
574	....	Perrin : † (1734) III, 460 ; † (1754) IV, 271.
575	....	Perrin : † (1734) III, 462-465 et 467 ; † (1754) IV, 274.
576	Mscr. Grosbois, p. 430, jusqu'à l'alinéa qui commence par : « Je suis revenue mercredi matin » (p. 57). Le copiste, au lieu de : « Mme de Calvo » (p. 55, 3e ligne en remontant), a écrit : « M. de Calus. »	† Rouen (1726), II, 322. — † La Haye (1726), II, 168. — Perrin : † (1734) III, 465 et 466, et 467-471 ; † (1754) IV, 277.

577	Mscr. Grosbois, p. 811, depuis : « je lis le *Schisme d'Angleterre* » (p. 61, 2e ligne du 2e alinéa), jusqu'à l'alinéa qui commence par : « Amonio ne me chasse point encore d'ici » (p. 64). Le copiste n'a pas su lire le nom du P. Bouhours (3e ligne du fragment) et a mis *Bouoc* ou *Boui*.	Perrin : † (1734) III, 471 ; (1754) IV, 283.
578	*Ibid.*, p. 813, moins une partie du 1er alinéa, jusqu'à : « l'espérance de guérir mes mains » (p. 67, avant-dernière ligne), et moins le dernier alinéa. Le copiste, après : « quand il ne trouve point » (p. 68, 5e ligne), a sauté les mots : « de raisons, il ne met point, » et les mots : « il est, » devant : « cousin de ce petit Lalanne. » En revanche, il a répété les mots : « de ce grand abbé » (p. 68, 4e ligne en remontant).	Perrin : † (1734) IV, 1 ; † (1754) IV, 292.
579	Copie de Bussy A, I, 291. — Copie de Bussy C, fo 194 vo.	† 1697, I, 220. — 1818, IV, 473.
580	Copie de Bussy A, I, 293. — Copie de Bussy C, fo 195 vo.	† 1697, I, 222. — 1818, IV, 475.
581	....	Perrin : (1734) IV, 4 ; † (1754) IV, 295.
582	....	Perrin : † (1734) IV, 7 ; † (1754) IV, 297.
583	Mscr. Grosbois, p. 571 : l'alinéa qui commence par : « Tout le monde croit que le Roi n'a plus d'amour » (p. 82).	† 1725, p. 72. — † Rouen (1726), II, 257. — † La Haye (1726), II, 152. — Perrin : † (1734) IV, 10 ; (1754) IV, 303.
585	....	Perrin : † (1734) IV, 19 ; † (1754) IV, 313.
586	Copie de Bussy C, fo 196 ro.	*Nouvelles lettres* de Bussy (1709), I, 384.
587	....	Perrin : † 1734) IV, 26 ; † (1754) IV, 322.
588	....	Perrin : † (1734) IV, 31 ; † (1754) IV, 326.
589	Mscr. Grosbois, p. 433. Le copiste, au lieu de : « vous aideront (7e ligne de la lettre), a écrit : « nous aideront, » et (p. 105, 8e ligne) : « notre pension, » au lieu de : « votre pension. » Même page, 3e ligne, le nom de *Sanzei* est écrit *Sensé ;* et à la 4e ligne, au lieu de : *son Mirepoix*, il y a : *sa Mirepoix*.	Perrin : † (1734) IV, 35 ; † (1754) IV, 332.

	Au lieu de : « Mme de Coulanges » (p. 106, 9e ligne), et de : « Mme de Richelieu » (p. 108, 8e ligne), on lit : « Mr de Coulanges, » et : « Mr de Richelieu. » Enfin les mots *d'aller* (p. 109, 1re ligne) et le mot *Bon* (même page, 4e ligne en remontant) ont été sautés dans le mscr.	
590	Mscr. Grosbois, p. 921, jusqu'à : « Langlade est revenu de Fresnes » (p. 113, 11e ligne) exclusivement. Le copiste, au lieu de : « pour les prier » (p. 110, 8e ligne en remontant), a écrit : « pour le prier. »	Perrin : † (1734) IV, 40 ; † (1754) IV, 337.
591	*Ibid.*, p. 925 : les onze premières lignes seulement de l'alinéa qui commence par : « On disoit l'autre jour » (p. 118), jusqu'à : « est une chose admirable » (p. 119). Le copiste, au lieu de : « Monsieur de Tulle » (p. 119, 2e ligne), a lu : « M. hiller, » et 3 lignes plus bas écrit : « dans *la* conclave. »	† Rouen (1726), II, 262. — † La Haye (1726), II, 155. — Perrin (1734) IV, 48 ; † (1754) IV, 345.
592	....	Perrin : (1734) IV, 53 ; † (1754) IV, 350.
593	....	Perrin : † (1734) IV, 57 ; † (1754) IV, 354.
594	....	Perrin, (1754) IV, 357.
595	Mscr. Grosbois, p. 65 et p. 61. Les mots : » et par-dessus un or frisé, rebroché (p. 134, 4e ligne), manquent ; et à la fin de la même page (4e ligne en remontant), les mots : « c'est Langlée » ont été omis une fois. Le mscr. n'a pas non plus les mots : « ma très-chère et trop aimée mille fois pour mon repos » (p. 136, 9e ligne). Le copiste, au lieu de : « ce que vous avez dit d'elle et de la Garde, » a écrit : « ce que vous avez dit, elle, et de la Garde ; » et au lieu de : « si vous avez pris le parti que nous souhaitons, » il a écrit :	Perrin : † (1734) IV, 60 ; † (1754) IV, 362.

* Un fragment de cette lettre se lit au mscr. Grosbois, p. 815 ; mais il n'a pu être collationné qu'après l'impression de notre tome V ; nous avons reproduit le texte du mscr. tome X, p. 549, n° 6.

	« si vous en avez pris le parti que nous souhaitons. »	
596	....	Perrin : (1734) IV, 66; † (1754) IV, 369.
597	....	Perrin : † (1734) IV, 69; † (1754) IV, 371.
598	....	† 1725, p. 74. — † Rouen (1626), II, 265. — † La Haye (1726), II, 157. — Perrin : † (1734) IV, 73; † (1754), IV, 376.
599	....	Perrin : (1734) IV, 80; † (1754) IV, 382.
602	....	Perrin, (1754) IV, 388.
603	....	Perrin, (1754) IV, 391.
604	Copie de Bussy A, I, 294.	1697, I, 223. — 1818, V, 75.
605	Copie de Bussy A, I, 295.	1697, I, 226. — 1818, V, 76.
606	Copie de Bussy A, I, 295. — Copie de Bussy B, VIII, 11.	† 1697, I, 225. — 1818, V, 76, à la suite du n° 604.
607	Copie de Bussy B, VIII, 41.	*Correspondance* de Bussy (1858), III, 227.
608	Copie de Bussy A, I, 296. — Copie de Bussy B, VIII, 73.	† 1697, I, 226. — 1818, V, 77.
609	1re partie : Copie de Bussy A, I, 298. — Copie de Bussy B, VIII, 77.	† 1697, I, 231. — 1818, V, 79.
	2e partie, *de Corbinelli* : Copie de Bussy B, à la suite.	1818, V, 82.
610	....	Perrin, (1754) IV, 393.
611	....	Perrin, (1754) IV, 396.
612	....	Perrin, (1754) IV, 397.
613	....	Perrin, † (1734) IV, 87; † (1754) IV, 400.
614	Mscr. Grosbois, p. 57 : seulement les huit lignes de l'avant-dernier alinéa de la lettre (p. 178).	Perrin, (1754) IV, 405.
615	*Ibid.*, p. 677, moins l'avant-dernier alinéa de la lettre (p. 182). Le copiste, au lieu de : « le dégoût qu'a eu Mérinville » (p. 181, 8e ligne en remontant), a écrit : « le dégoût qu'en a eu Mérinville; » et au lieu de : « on a taxé sa charge, achetée quarante-cinq mille écus, à cent mille francs » (même page, 5e ligne en remontant), il a écrit : « on a taxé sa charge, achetée quarante-cinq mille écus, et cent mille francs. » A la ligne suivante, il a sauté *il a* devant *été obligé*.	† La Haye (1726), II, 183. — Perrin, † (1754) IV, 410.
616	Copie de Bussy B, VIII, 100 *bis*.	*Correspondance* de Bussy (1858), III, 278.

618	....	Perrin, (1754) IV, 420.
619	Copie de Bussy B, VIII, 126.	*Correspondance* de Bussy (1858), III, 295.
620	....	Perrin, (1754) IV, 424.
622	....	Perrin : † (1734) IV, 102 et 106; † (1754) IV, 432.
623	....	Perrin, (1754) IV, 440.
624	....	Perrin : † (1734) IV, 109 et 113; † (1754) IV, 442.
625	....	Perrin, (1754) IV, 452.
626	....	Perrin, (1754) IV, 459.
627	....	Perrin, (1754) IV, 468.
628	....	Perrin : † (1734) IV, 118; (1754) IV, 471.
629	Mscr. Grosbois, p. 546. A la dernière phrase, au lieu de : « Songez que vous aurez cette sincère et naturelle créature, » il y a peut-être dans le mscr. : « Songez que vous avez, etc. »	Perrin : † (1734) IV, 243; † (1754) IV, 505.
630	....	Perrin : † (1734) IV, 123; † (1754) IV, 478.
631	Mscr. Grosbois, p. 963 : le 2e et le 4e alinéa de la lettre.	Perrin : † (1734) IV, 127; † (1754) IV, 486.
632	1re partie : copie de Bussy A, I, 301. — Copie de Bussy B, VIII, 148.	1697, I, 234. — 1818, V, 157.
	2e partie, *de Corbinelli* : mêmes copies, à la suite.	† 1697, I, 235. — 1818, V, 159.
633	....	Perrin : † (1734) IV, 135; † (1754) IV, 493.
634	Mscr. Grosbois, p. 965, moins le dernier alinéa de la lettre. Le copiste, au lieu de : « elle nous mitonna donc » (p. 259, dernière ligne), a écrit : « elle nous mitonnera donc. »	Perrin : † (1734) IV, 144; † (1754) IV, 502.
635	....	† Rouen (1726), II, 271. — † La Haye (1726), II, 161. — Perrin : † (1734) IV, 147; † (1754) V, 1.
636	....	Rouen (1726), II, 278. — † La Haye (1726), II, 165. — Perrin : † (1734) IV, 153; † (1754) V, 9.
638	....	Perrin : † (1734) IV, 159, 163 et 167; † (1754) V, 16.
639	Copie de Bussy A, I, 305. — Copie de Bussy B, VIII, 152.	† 1697, I, 239. — 1818, V, 197.
640	Mscr. Grosbois, p. 405. Le copiste, au lieu de : « pour ceux qu'il aime un peu » (p. 288, 5e ligne en remontant), a écrit : « pour vous qu'il aime un peu. » Au lieu de : « c'est une chose	Perrin : † (1734) IV, 169; † (1754) V, 25.

	bien essentielle à mon cœur que de vous aimer » (p. 289, 9e ligne), on lit dans le mscr. : « c'est une chose bien essentielle mon cœur que de vous aimer. » *Bons*, devant *ennemis* (p. 289, 6e ligne en remontant), n'est pas dans le mscr.	
641	Mscr. Grosbois, p. 409.	
642	*Ibid.*, p. 413. Au lieu de : « C'est ici.... où j'ai reçu cette lettre » (1re ligne de la lettre), il y a dans le mscr. : « C'est ici que j'ai reçu cette lettre. »	Perrin : † (1734) IV, 172 ; † (1754) V, 27.
643	....	Perrin : † (1734) IV, 175 ; † (1754) V, 30.
644	Mscr. Grosbois, p. 667. Les mots : « comme une potée de souris » (p. 302, 2e ligne du 2e alinéa) manquent dans le mscr. Au lieu de : « il m'échappe de l'appeler » (p. 302, 8e ligne du 2e alinéa), le copiste a écrit : « il m'appela de l'échapper ; » p. 303, dernière ligne, *à* a été sauté entre *ressembloit* et *une compagnie*.	Perrin, † (1754) V, 39.
645	Copie de Bussy A, I, 309. — Copie de Bussy B, VIII, 171.	1697, I, 249.
646	....	Perrin : † (1734) IV, 182 ; (1754) V, 43.
647	....	Perrin : † (1734) IV, 184 ; † (1754) V, 46.
648	....	Perrin : † (1734) IV, 188 ; † (1754) V, 49.
649	....	† Rouen (1726), II, 252. — † La Haye (1726), II, 149. — Perrin : † (1734) IV, 191 ; † (1754) V, 53.
650	Copie de Bussy A, I, 311. — Copie de Bussy B, VIII, 194.	† 1697, I, 251. — 1818, V, 255.
651	....	Perrin : † (1734) IV, 194 ; † (1754) V, 57.
652	....	Perrin : † (1734) IV, 199 ; (1754) V, 61.
653	....	Perrin, (1754) V, 64.
654	....	Perrin : † (1734) IV, 202 ; (1754) V, 66.
655	Mscr. Grosbois, p. 673. Par une faute qui lui est habituelle, le copiste, au lieu de : « nous conta.... qu'il lui étoit tombé un ange du ciel » (5e ligne de la lettre), a écrit : « nous conta....	Perrin : † (1734) IV, 205 ; † (1754) V, 69.

	qui lui étoit tombé un ange du ciel. »	
656	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 20.
658	....	Perrin : (1734) IV, 209 ; † (1754) V, 75.
659	Mscr. Grosbois, p. 865, moins les huit premières lignes de la lettre, jusqu'à : « Nous avons trouvé cette petite comtesse de Sanzei, » et moins la fin de la lettre, à partir de : « Cependant vous ne voulez pas qu'il passe Lyon » (p. 344, 5e ligne en remontant). Au lieu de : « Mme de Rochebonne » (p. 342, 4e ligne en remontant), le copiste a écrit : « Mr de Rochebonne ; » au lieu de : « dans la lettre du chevalier » (p. 343, 6e ligne), « dans *ma* lettre du chevalier ; » et au lieu de : « qui n'a point à déménager » (p. 344, 6e ligne en remontant), il a écrit : « va déménager. »	Perrin : † (1734) IV, 213 ; † (1754) V, 79.
660	....	1re partie : Perrin : † (1754) IV, 218 ; (1754) V, 84.
	....	2e partie, *de Coulanges :* Perrin : (1734) IV, 222 ; (1754) V, 88.
661	....	Perrin : † (1734) IV, 224 ; † (1754) V, 90.
662	Copie de Bussy A, I, 313. — Copie de Bussy B, VIII, 222.	† 1697, I, 252. — 1818, V, 259.
663	Mscr. Grosbois, p. 817, moins : 1° le 1er alinéa ; 2° la phrase qui termine le 1er alinéa de la p. 364 (« La Bagnols, etc. ») ; 3° la plus grande partie de l'alinéa qui commence, p. 365, par : « Vous allez donc au clair de la lune ? » jusqu'à : « il se tue, il s'épuise » (p. 365, 4e ligne en remontant) ; 4° les deux derniers petits alinéa de la lettre. Le copiste, au lieu de : « on dit qu'il est plus boiteux » (p. 362, 3e ligne en remontant), a écrit : « il dit qu'il est plus boiteux. »	Perrin : † (1734) IV, 229 ; † (1754) V, 95.
664	Copie de Bussy A, I, 317. — Copie de Bussy B, VIII, 226.	† 1697, I, 255. — 1818, V, 263.
665	....	Perrin : (1734) IV, 235 ; † (1754) V, 103.
666	....	Perrin : † (1734) IV, 240 ; † (1754) V, 109.

667	....	Perrin : † (1734) IV, 248 ; † (1754) V, 112.
668	Copie de Bussy A, I, 319. — Copie de Bussy B, VIII, 254.	† 1697, I, 257. — † *Supplément de Bussy*, II, 186. — 1818, V, 280.
669	Copie de Bussy A, I, 322. — Copie de Bussy B, VIII, 257.	† 1697, I, 259. — 1818, V, 283.
670	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 113.
671	Copie de Bussy A, I, 324. — Copie de Bussy B, VIII, 306.	1697, I, 260. — 1818, V, 285.
672	Copie de Bussy A, I, 325. — Copie de Bussy B, VIII, 308.	† 1697, I, 262. — † 1818, V, 286. — *Correspondance* de Bussy (1858), III, 438 (d'après la copie B).
673	Autographe à M. le marquis Hippolyte de Castellane.	† 1818, V, 290. — Publié de nouveau par M. Vallet de Viriville dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, tome IV (1843), p. 319.
674	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 24.
675	Copie de Bussy A, I, 328. — Copie de Bussy B, VIII, 323.	† 1697, I, 266. — † 1818, V, 295. — *Correspondance* de Bussy (1858), III, 450.
676	Copie de Bussy A, I, 330. — Copie de Bussy B, VIII, 336.	† 1697, I, 267. — † 1818, V, 297. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 2.
677	Copie de Bussy A, I, 333. — Copie de Bussy B, VIII, 357.	1697, I, 269. — 1818, V. 300.
678	Copie de Bussy A, I, 334. — Copie de Bussy B, VIII, 359.	1697, I, 270.
679	1re partie : copie de Bussy A, I, 335. — Copie de Bussy B, VIII, 360.	1818, V, 303.
	2e partie, à *Corbinelli* : mêmes copies, à la suite.	1697, I, 271. — 1818, V, 303.
680	Copie de Bussy A, I, 336. — Copie de Bussy B, VIII, 391.	† 1697, I, 272. — † 1818, V, 304. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 34.
681	Copie de Bussy A, I, 341. — Copie de Bussy B, VIII, 394.	† 1697, I, 275. — 1818, V, 308. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 35.
682	Copie de Bussy A, I, 337. — Copie de Bussy B, VIII, 391 *bis*.	† 1697, I, 274. — 1818, V, 305. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 38.
683	Copie de Bussy A, I, 343. — Copie de Bussy B, VIII, 397.	† 1697, I, 277. — 1818, V, 311.
684	Copie de Bussy A, I, 346. — Copie de Bussy B, VIII, 413. — Copie de Luynes, p. 107.	† 1697, I, 278. — † *Supplément de Bussy*, II, 58. — † 1818, V, 314. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 48.
685	Copie de Bussy A, I, 348. — Copie de Bussy B, VIII, 430. —	† 1697, I, 280. — † *Supplément de Bussy*, II, 59. — † 1818,

	Copie de Luynes, p. 110, moins la 2e moitié de la lettre, à partir de : « La princesse de Clèves n'a guère vécu plus longtemps » (p. 424, 8e ligne en remontant). Ce qui manque de notre lettre dans ce mscr. y est remplacé par deux passages d'une lettre de Mme de Montmorency à Bussy, du 5 avril 1678, et de deux passages en réponse tirés d'une lettre de Bussy du 8 avril 1678.	V, 317. — *Correspondance* de Bussy (1858). IV, 61.
686	Copie de Bussy A, I, 352. — Copie de Bussy B, VIII, 434.	† 1697, I, 283. — † *Supplément de Bussy*, II, 62. — 1818, V, 321. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 65.
687	Autographe à M. Vallet de Viriville.	Publié par M. Vallet de Viriville dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, tome IV (1843), p. 324.
688	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 17.
689	1re moitié de la lettre, jusqu'à : « une veste de satin de Venise qui sera » (p. 441, 1re ligne) : autographe à M. Feuillet de Conches. 2e moitié, à partir de : « je pense, ce que vous me demandez » (p. 441, 1re ligne) : autographe à M. Cousin.	Publié par M. Vallet de Viriville dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, tome IV (1843), p. 329.
690	La lettre fut imprimée dans l'édition de 1818 d'après l'autographe, appartenant alors à M. le marquis d'Héricourt*.	1818, V, 326.
691	....	2e des fragments publiés dans le *Mercure de France*, 1er volume de juillet 1763, p. 56. — Publié de nouveau à Troyes par M. Corrard de Breban (1854), p. 9 de la brochure**.
692	Copie de Bussy A, I, 355. — Copie de Bussy B, VIII, 522.	† 1697, I, 286. — 1818, V, 329. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 124.
693	Copie de Bussy A, I, 359. — Copie de Bussy B, VIII, 532.	† 1697, I, 288. — 1818, V, 332. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 126.
694	Copie de Bussy A, I, 362. — Copie de Bussy B, VIII, 538.	† 1697, I, 289. — 1818, V, 334. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 132.

* Voyez au tome I de l'édition de 1818, p. 28 de la *Notice bibliographique*, note *a*.

** Voyez tome X, p. 566, note 1.

695	Copie de Bussy A, I, 364. — Copie de Bussy B, VIII, 546.	† 1697, I, 291. — 1818, V, 337. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 136.
696	Copie de Bussy A, I, 369. — Copie de Bussy B, VIII, 552.	† 1697, I, 295. — † *Supplément de Bussy*, II, 191. — 1818, V, 342.
697	Copie de Bussy A, I, 374. — Copie de Bussy B, VIII, 582.	1818, V, 347. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 159.
698	Copie de Bussy A, I, 375. — Copie de Bussy B, VIII, 598.	† 1697, I, 298. — 1818, V, 346.
699	Copie de Bussy A, I, 377. — Copie de Bussy B, VIII, 602.	† 1697, I, 300. — 1818, V, 348.
700	Copie de Bussy A, I, 378. — Copie de Bussy, B, VIII, 604.	† 1697, I, 301. — 1818, V, 350. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 171.
701	Copie de Bussy A, I, 380. — Copie de Bussy B, VIII, 611. — Copie de Luynes, p. 196, moins la fin de la lettre, à partir de : « Au reste, mon cousin, je crois, etc. » (p. 473, 3e ligne en remontant).	† 1697, I, 302. — † *Supplément de Bussy*, II, 68. — 1818, V, 352. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 176.
702	Copie de Bussy A, I, 384. — Copie de Bussy B, VIII, 615.	† 1697, I, 304. — † *Supplément de Bussy*, II, 70. — 1818, V, 355. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 179.
703	Copie de Bussy A, I, 389. — Copie de Bussy B, VIII, 637. — Copie de Luynes, p. 184 : seulement l'alinéa qui commence, p. 483, par : « Au reste, M. de Lameth a gagné son procès, » et le petit alinéa suivant (p. 484).	† 1697, I, 307. — † *Supplément de Bussy*, II, 65. — 1818, V, 360. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 188.
704	Copie de Bussy A, I, 393. — Copie de Bussy B, VIII, 641. — Copie de Luynes, p. 184 et p. 178 : seulement : 1° la fin de l'alinéa qui précède l'apostille de Mme de Coligny, à partir de : « la gloire m'empêchera, etc. » (p. 488, 2e ligne), et l'apostille de Mme de Coligny ; 2° les huit lignes qui commencent, p. 488, à : « le chevalier de Vendôme ayant mis l'épée à la main, » et finissent avec l'alinéa.	† 1697, I, 310. — † *Supplément de Bussy*, II, 66 et 194. — † 1818, V, 364. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV 195.
705	Copie de Bussy A, I, 398. — Copie de Bussy B, VIII, 674. — Copie de Luynes, p. 115 : seulement l'alinéa qui commence, p. 492, par : « La cour est à Saint-Cloud. »	† 1697, I, 314. — † *Supplément de Bussy*, II, 71. — 1818, V, 368. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 213.
706	Copie de Bussy A, I, 402. — Copie de Bussy B, VIII, 679. —	† 1697, I, 317. — † *Nouvelles lettres* de Bussy (1709), II, 48.

	Copie de Luynes, p. 116 : seulement l'alinéa qui commence, p. 496, par : « Je n'avois pas su qu'on eût appelé Versailles *un favori sans mérite.* »	— † *Supplément de Bussy*, II, 72. — 1818, V, 373. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 217.
707	Copie de Bussy A, I, 406. — Copie de Bussy B, VIII, 722.	† 1697, I, 319. — 1818, V, 376. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 244.
708	Copie de Bussy A, I, 409. — Copie de Bussy B, VIII, 725.	† 1697, I, 322. — 1818, V, 380. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 249.
709	Copie de Bussy A, I, 413. — Copie de Bussy B, VIII, 756.	† 1697, I, 325. — 1818, V, 383. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 265.
710	Copie de Bussy A, I, 418. — Copie de Bussy B, VIII, 762.	† 1697, I, 330. — 1818, V, 388. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 269.
711	Autographe à la bibliothèque impériale, fonds français, 12768, p. 15.	Klostermann (1814), p. 202.
712	Autographe à M. Feuillet de Conches.	1818, V, 400.
713	Autographe à la bibliothèque impériale, fonds français, 12768, p. 25.	Klostermann (1814), p. 204.
714	Copie de Bussy, A, I, 424. — Copie de Bussy B, IX, 68.	† 1697, I, 335. — 1818, V, 392. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 313.
715	Copie de Bussy A, I, 428. — Copie de Bussy B, IX, 73.	† 1697, I, 339. — † *Supplément de Bussy*, à la fin de la lettre du 28 août 1679, II, 153. — † 1818, V, 396. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 321.
716	Copie de Bussy A, I, 432. — Copie de Bussy B, IX, 172.	† 1697, I, 343. — † 1818, V, 401. — † *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 370.
717	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 26.
718	Copie de Bussy A, I, 434. — Copie de Bussy B, IX, 175.	† 1697, I, 346. — † 1818, V, 404. — † *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 378.
719	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 93.
720	Copie de Bussy A, I, 437. — Copie de Bussy B, IX, 210.	† 1697, I, 352. — 1818, V, 407. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 396.
721	Copie de Bussy A, I, 441. — Copie de Bussy B, IX, 215.	† 1697, I, 356. — † *Supplément de Bussy*, II, 84, et à la suite de la lettre du 28 août 1679, II, 153. — † 1818, V, 410. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 400.
722	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 115.

723	Copie de Bussy A, I, 444. — Copie de Bussy B, IX, 252.	† 1697, I, 358. — † *Supplément de Bussy*, II, 150. — † 1818, V, 413. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 412.
724	Copie de Bussy A, I, 449. — Copie de Bussy B, IX, 257.	† 1697, I, 362. — 1818, V, 417. — *Correspondance* de Bussy (1858), IV, 425.
725	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 28.
726	Autographe au même.	*Ibid.*, p. 31.
727	Copie de Bussy A, I, 454. — Copie de Bussy B, IX, 286.	† 1697, I, 363. — 1818, V, 421.
728	Copie de Bussy A, I, 455. — Copie de Bussy B, IX, 288.	† 1697, I, 365. — † *Supplément de Bussy*, II, 153. — 1818. V, 423.
729	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814). p. 34.

TOME VI.

729 *bis*	Autographe appartenant à M. Payne et provenant des papiers d'Horace Walpole*.	
730	Autographe à la bibliothèque impériale, fonds français, 12768, p. 39.	Klostermann (1814), p. 211.
731	....	Perrin, (1754) V, 116.
732	....	Perrin : (1734) IV, 252; † (1754) V, 118.
733	....	Perrin, (1754) V, 123.
735	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 36.
736	Mscr. Grosbois, p. 817, depuis : « Mme d'Osnabruck » (p. 23, dernière ligne), jusqu'à : « Adieu, ma très-chère enfant » (p. 25).	Perrin : (1734) IV, 263; † (1754) V, 131.
737	....	Perrin : (1734) IV, 270; † (1754) V, 136.
738	....	Perrin : † (1734) IV, 277; † (1754) V, 140.
740	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 39.
741	....	Perrin, (1754) V, 155.
742	....	Perrin : (1734) IV, 291; † (1754) V, 158.
743	Mscr. Grosbois, p. 822, depuis : « On est persuadé que Sa Majesté » (p. 52), jusqu'à :	Perrin : † (1734) IV, 296; † (1754) V, 162.

* Cette lettre inédite, dont la place eût été en tête du tome VI, nous a été communiquée tout récemment; nous l'avons insérée au tome XI, à la suite de l'*Avertissement*.

	« Mon fils est aux Rochers » (p. 54).	
744	Mscr. Grosbois, p. 825, depuis : « J'ai reçu une lettre » (p. 56), jusqu'à : « Il me paroît qu'elle a bien envie » (p. 58) ; et l'alinéa qui commence par : « Je suis fort aise de vous voir disposée » (p. 59).	Perrin : † (1734) IV, 296 ; † (1754) V, 167.
745	Copie de Bussy A, I, 457. — Copie de Bussy B, IX, 361.	1697, I, 367.
746	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 106.
748	Copie de Bussy A, I, 458. — Copie de Bussy B, IX, 363.	1697, I, 368.
749	....	Perrin : † (1734) IV, 221 (voyez la note 1 de la lettre) ; (1754) V, 178.
750	....	Perrin : † (1734) IV, 306 ; (1754) V, 183.
751	....	Perrin, (1754) V, 188.
753	Mscr. Grosbois, p. 785.	
754	*Ibid.*, p. 829, moins quelques phrases (voyez les notes 5 et 20 de la lettre).	Perrin : † (1734) IV, 320 ; † (1754) V, 201.
756	*Ibid.*, p. 837.	Perrin : † (1734) IV, 336 ; † (1754) V, 217.
758	....	Perrin : † (1734) IV, 352 ; † (1754) V, 232.
759	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 41.
760	Mscr. Grosbois, p. 849.	Perrin : † (1734) IV, 357 ; † (1754) V, 241.
761	*Ibid.*, p. 429 : le 5ᵉ alinéa de la lettre.	† La Haye (1726), II, 168. — Perrin : † (1734) IV, 365 ; † (1754) V, 250.
762	Autographe à la succession Monmerqué, pour la lettre de Mme de Grignan. — Original, avec signature autographe, à la succession Monmerqué, pour la lettre de l'archevêque d'Arles, donnée en note.	1818, VI, 69.
763	Mscr. Grosbois, p. 453.	
765	....	Perrin : † (1734) IV, 378 ; (1754) V, 262.
766	Mscr. Grosbois, p. 525 : le 2ᵉ et le 4ᵉ alinéa de la lettre.	Perrin : † (1734) IV, 383 ; † (1754) V, 267.
767	....	Perrin : † (1734) IV, 394 ; (1754) V, 275.
768	Mscr. Grosbois, p. 529, moins le 2ᵉ et le dernier alinéa de la lettre.	Perrin, † (1754) V, 280. — † *Lettres inédites* publiées par M. Monmerqué (1827), p. 7.
769	Fac-simile de l'autographe.	

771	....	Perrin : (1734) IV, 401 ; † (1754) V, 291.
772	....	Perrin : † (1734) IV, 409 ; (1754) V, 298.
773	Mscr. Grosbois, p. 449, depuis : « vous n'avez pas bien chaussé vos besicles » (p. 203, ligne 16), jusqu'à : « en vous faisant mille amitiés » (p. 204, ligne 16).	Perrin, (1754) V, 310.
774	*Ibid.*, p. 549, depuis le 3e alinéa de la lettre jusqu'au post-scriptum ; et p. 548, le dernier alinéa du post-scriptum.	† Rouen (1726), II, 282. — † La Haye (1726), II, 178. — Perrin : † (1734) IV, 420 : (1754) V, 316.
775	*Ibid.*, p. 745, depuis : « Monsieur de Rennes « (p. 217, ligne 6), jusqu'à : « La mienne a été fort émue » (p. 224, ligne 6).	Perrin : † (1734) IV, 427 ; † (1754) V, 324.
776	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 46.
777	Mscr. Grosbois, p. 553, depuis : « M. de Luxembourg » (p. 228, ligne 12), jusqu'à : « Je veux pourtant penser » (p. 237, ligne 7).	Perrin, (1754) V, 334.
778	*Ibid.*, p. 467, depuis : « Madame la Dauphine » (p. 239, ligne 13), jusqu'à : « Ce n'est pas M. Lesage » (p. 244) ; et depuis : « On continue toujours » (p. 244), jusqu'au mot *Adieu* (p. 249, ligne 4), qui est le dernier de la lettre dans le mscr.	† La Haye (1726), II, 214. — Perrin : † (1734) IV, 436 ; † (1754) V, 343.
779	*Ibid.*, p. 561, moins le dernier alinéa.	Perrin : † (1737) V, 1 ; † (1754) V, 348.
781	*Ibid.*, p. 543, les 4e, 5e et 6e alinéa.	† Rouen (1726), II, 286. — † La Haye (1726), II, 176. — Perrin : † (1737) V, 9 ; † (1754) V, 357.
782	....	Perrin, (1754) V, 363.
783	....	Perrin : † (1737) V, 15 ; (1754) V, 368.
784	Mscr. Grosbois, p. 485, depuis : « Je ne vous parlerai que de Mme Voisin » (p. 276), jusqu'à : « Un juge, à qui mon fils » (p. 279, ligne 13).	† Rouen (1726), II, 287. — † La Haye (1726), II, 225. — Perrin : † (1737) V, 21 ; (1754) V, 375.
785	*Ibid.*, p. 565, moins la première phrase de la lettre, les 2e, 6e, 7e, 9e et dernier alinéa.	Perrin : † (1737) V, 25 ; † (1754) V, 382.
786	....	Perrin : † (1737) V, 32 ; (1754) V, 390.
787	Autographe à M. le comte de Guitaut, moins les deux dernières lignes (voyez la note 4 de la lettre).	Klostermann (1814), p. 49.

788	Mscr. Grosbois, p. 477, moins les deux premiers et le dernier alinéa, et la 1re phrase du 4e alinéa de la lettre.	† La Haye (1726), II, 217. — Perrin : † (1737) V, 35 ; † (1754) V, 394.
789	*Ibid.*, p. 501, moins l'avant-dernier alinéa de la lettre.	† Rouen (1726), II, 290. — † La Haye (1726), II, 231. — Perrin : † (1737) V, 40 ; † (1754) V, 400.
791	*Ibid.*, p. 593.	Perrin : † (1737) V, 50 ; † (1754) V, 410.
792	....	Perrin : † (1737) V, 56 ; (1754) V, 416.
793	....	Perrin : † (1737) V, 62 ; (1754) V, 422.
794	Mscr. Grosbois, p. 757, depuis : « Je vis Madame la Dauphine » (p. 329, 2e phrase du 2e alinéa), jusqu'à : « Je vis Mlle de Méri » (p. 332, ligne avant-dernière) ; et p. 781, l'avant-dernier alinéa de la lettre (voyez la note 25).	Perrin, (1754) V, 427.
796	*Ibid.*, p. 1037, moins le 1er alinéa, la première phrase du 4e alinéa, et la fin de la lettre, à partir de : « Mais je fais tort au chevalier » (p. 342, ligne 6).	Perrin : † (1737) V, 73 ; † (1754) V, 440.
797	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 53.
799	Mscr. Grosbois, p. 573, le 1er alinéa de la lettre ; et p. 577, depuis : « nous attendrons » (p. 352, ligne 11), jusqu'à : « Elle paroît fort touchée » (p. 356, ligne 1).	Perrin : (1737) V, 81 ; (1754) V, 448.
802	....	Perrin, (1754) V, 460.
803	....	Perrin : † (1737) V, 93 ; (1754) V, 464.
808	....	Perrin, (1754) V, 497.
809	....	Perrin : † (1737) V, 120 ; (1754) V, 501.
810	....	Perrin : † (1737) V, 122 ; (1754) V, 510.
811	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 58.
812	Mscr. Grosbois, p. 909, moins la 1re phrase de la lettre.	† Rouen (1726), II, 112. — † La Haye (1726), II, 194. — Perrin : † (1737) V, 130 ; † (1754) V, 518.
813	*Ibid.*, p. 93.	Perrin, † (1754) V, 519.
814	*Ibid.*, p. 95, moins le 1er alinéa de la lettre.	Perrin : (1737) V, 131 ; (1754) VI, 1.
815	*Ibid.*, p. 911, le 1er alinéa de la lettre ; p. 905, depuis : « l'excès	Perrin : † (1737) V, 135 ; † (1754) VI, 5.

	de monde » (p. 429 : voyez la note 17), jusqu'à l'apostille du 2 juin ; et p. 1045, le 1er alinéa de l'apostille, moins la 1re phrase.	
816	Mscr. Grosbois, p. 1047, le 1er alinéa de la lettre, jusqu'à : « Vous voulez que je vous parle » (p. 437, ligne avant-dernière) ; le 2e alinéa, jusqu'à : « Vous n'avez point » (p. 438, ligne 17), et les 3e et 4e alinéa, à partir de : « Mon Dieu ! que vous me dites bien » (p. 439, ligne 10).	Perrin : † (1737) V, 144 : † (1754) VI, 16.
817	*Ibid.*, p. 703, moins la fin, depuis : « *Fiat voluntas tua* » (p. 448).	Perrin : † (1737) V, 150 ; † (1754) VI, 22.
818	*Ibid.*, p. 713, depuis le commencement, jusqu'à : « Vous aurez le petit Coulanges » (p. 452, ligne 4), moins les passages indiqués aux notes 4 et 5 de la lettre ; et p. 717, depuis : « Savez-vous l'histoire » (p. 454), jusqu'à : « Je n'aurois pas eu plus de peine » (p. 456, ligne 3).	Perrin : † (1737) V, 156 ; (1754) VI, 30.
819	*Ibid.*, p. 257, moins deux membres de phrase (voyez la note 51 de la lettre).	Perrin : † (1737) V, 164 ; † (1754) VI, 40.
820	....	Perrin, (1754) VI, 49.
821	Copie de Bussy A, II, 1. — Copie de Bussy B, IX, 560.	† 1697, I, 370. — 1818, VI, 327.
822	....	Perrin : † (1737) V, 169 ; (1754) VI, 53.
823	Copie de Bussy A, II, 3. — Copie de Bussy B, IX, 562.	† 1697, I, 371. — † 1818, VI, 328. — *Correspondance* de Bussy, V (1859), 134.
824	....	Perrin : † (1737) V, 177 ; (1754) VI, 65.
825	Mscr. Grosbois, p. 901, depuis le commencement, jusqu'à : « Je vous remercie de lui avoir écrit » (p. 494, ligne 9) ; et p. 689, depuis : « Guitaut m'écrit » (p. 495, ligne 11), jusqu'à : « Mais cela est plaisant » (p. 498, ligne 1).	† Rouen (1726), II, 292. — † La Haye (1726), II, 195. — Perrin : (1737) V, 181 ; (1754) VI, 73.
826	*Ibid.*, p. 117, les cinq premiers alinéa de la lettre.	Perrin : † (1737) V, 190 ; † (1754) VI, 82.
827	Copie de Bussy A, II, 6. — Copie de Bussy B, IX, 569. — Le 1er alinéa de la lettre n'est que dans la copie B.	† 1697, I, 374. — † 1818, VI, 353. — *Correspondance* de Bussy, V (1859), 139.
828	Mscr. Grosbois, p. 980, les quatre premiers alinéa de la lettre.	Perrin : † (1737) V, 196 ; † (1754) VI, 88.

829	Copie de Bussy A, II, 8. — Copie de Bussy B, IX, 570. — Le 1er alinéa de la lettre n'est que dans la copie B.	† 1818, VI, 354. — *Correspondance* de Bussy, V, (1859), 140.
830	....	Perrin, (1754) VI, 96.
831	Mscr. Grosbois, p. 124, depuis : « Je ne comprends pas » (p. 521, ligne 10), jusqu'à : « Vous aurez bientôt » (p. 523, ligne 1), et depuis : « Vous lisez donc saint Paul » (p. 523), jusqu'à : « Adieu, ma très-chère » (p. 529, ligne 15).	Perrin : † (1737) V, 201 ; † (1754) VI, 99.
832	*Ibid.*, p. 131, depuis le commencement de la lettre jusqu'à : « Adieu, mon enfant » (p. 537) : voyez la note 47.	Perrin : † (1737) V, 211 ; † (1754) VI, 111.
833	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 63.
834	Mscr. Grosbois, p. 1055, depuis : « On me mande » (p. 544, ligne 6), jusqu'à : « ce qui est vrai » (même page, ligne 11). Ce fragment termine le mscr. Grosbois.	Perrin : † (1737) V, 219; (1754) VI, 120.
835	....	Perrin : † (1737) V, 224 ; † (1754) VI, 125.
836	Mscr. Grosbois, p. 693, depuis : « On dit que le Roi » (p. 553, ligne 3), jusqu'à : « Je ne vous plains point » (p. 555, ligne 16).	Perrin : (1737) V, 228; (1754) VI, 131.
837	....	Perrin : † (1737) V, 234; (1754) VI, 137.

TOME VII.

839	Mscr. Grosbois, p. 145, moins le dernier alinéa.	Perrin : (1737) V, 248 ; (1754) VI, 153.
840	*Ibid.*, p. 697, depuis : « Vos réflexions sont plaisantes » (p. 16), jusqu'au paragraphe qui commence par : « M. et Mme de Chaulnes m'ont fort priée » (p. 18).	Perrin : (1737) V, 255 ; † (1754) VI, 161.
841	Copie de Bussy A, II, 9. — Copie de Bussy B, IX, 582, moins la fin de la lettre, à partir des mots : « Pour moi, je ne sens plus mes maux » (p. 20).	† 1697, I, 375. — 1818, VI, 475.
842	....	Perrin : † (1737) V, 258; (1754) VI, 164.

843	Mscr. Grosbois, p. 151, à partir du 2e alinéa, jusqu'à : « Vous voulez, ma très-chère, que je croie » (p. 27) ; et depuis : « Il y a sept jours que je suis revenue » (p. 29), jusqu'à : « Le bon abbé voudroit bien » (p. 32).	Perrin : † (1737) V, 262 ; † (1754) VI, 169.
844	*Ibid.*, p. 869, à partir du 2e alinéa, jusqu'aux mots : « Je vois que vous ne songez » (p. 34). Le mscr. contient également l'avant-dernier paragraphe de la lettre).	Perrin, (1754) VI, 177.
846	*Ibid.*, p. 155, moins la 1re phrase du 2e alinéa, les deux dernières phrases de la lettre de Mme de Sévigné, et l'apostille de Charles de Sévigné.	Perrin : † (1737) V, 270 ; † (1754) VI, 188.
847	Copie de Bussy A, II, 11. — Copie de Bussy B, IX, 589.	† 1697, I, 376. — 1818, VI, 476.
848	....	Perrin : † (1737) V, 274 ; (1754) VI, 194.
849	....	Perrin : † (1737) V, 278 ; (1754) VI, 201.
850	Copie de Bussy A, II, 13. — Copie de Bussy B, IX, 594.	† 1697, I, 378. — 1818, VI, 478.
851	....	Perrin, (1754) VI, 207.
852	Mscr. Grosbois, p. 169, moins le 1er et le dernier alinéa.	Perrin : † (1737) V, 282 ; † (1754) VI, 215.
853	....	Perrin, (1754) VI, 221.
854	Mscr. Grosbois, p. 971, depuis : « Mais aussi vous nous donnez » (p. 79), jusqu'à : « Je ne croyois pas que le cardinal » (p. 81). La dernière phrase de la lettre est aussi dans le mscr.	Perrin : † (1737) V, 288 ; † (1754) VI, 227.
855	*Ibid.*, p. 175, depuis le 2e alinéa, jusqu'à : « On m'avoit promis la harangue » (p. 86).	Perrin : † (1737) V, 293 ; (1754) VI, 233.
856	....	Perrin : † (1737) V, 299 ; (1754) VI, 239.
857	....	Perrin : † (1737) V, 302 ; (1754) VI, 242.
859	....	Perrin, (1754) VI, 251.
860	Mscr. Grosbois, p. 178, depuis : « votre petit frère ; il est mal » (p. 102), jusqu'à : « Montgobert me mande » (p. 104).	Perrin, † (1754) VI, 257.
862	....	Perrin, (1754) VI, 265.
863	....	Perrin, (1754) VI, 270.
864	....	Perrin, (1754) VI, 273.
865	....	Perrin : † (1737) V, 313 ; † (1754) VI, 277.

866	Mscr. Grosbois, p. 971, le 1er alinéa.	Perrin : (1737) V, 318 ; (1754) VI, 282.
867	*Ibid.*, p. 897.	*Lettres inédites* publiées par M. Monmerqué (1827), p. 9.
868	....	Perrin : † (1737) V, 321 ; (1754) VI, 285.
869	....	Perrin, (1754) VI, 292.
870	Copie de Bussy, A, II, 15. — Copie de Bussy B, IX, 654.	1697, I, 406. — 1818, I, 46.
871	*Ibid.* : A, II, 16 ; B, X, 2.	† 1697, I, 407. — 1818, VII, 47.
872	*Ibid.* : A, II, 18 ; B, X, 4.	1697, I, 409. — 1818, VII, 49.
873	*Ibid.* : A, II, 20 ; B, X, 10.	† 1697, I, 411. — 1818, VII, 51.
874	*Ibid.* : A, II, 22 ; B, X, 12.	† 1697, I, 413. — 1818, VII, 53.
875	*Ibid.* : A, II, 26 ; B, X, 63.	† 1697, II, 3. — 1818, VII, 55.
876	*Ibid.* : A, II, 24 ; B, X, 62.	† 1697, II, 1. — 1818, VII, 58.
877	*Ibid.* : A, II, 30 ; B, X, 67.	† 1697, II, 6. — 1818, VII, 60.
878	*Ibid.* : A, II, 34 ; B, X, 73.	† 1697, II, 8. — 1818, VII, 62.
879	*Ibid.* : A, II, 36 ; B, X, 74.	† 1697, II, 10. — 1818, VII, 64.
880	*Ibid.* : A, II, 39 ; B, X, 85.	
881	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 67.
882	Copie de Bussy A, II, 41. — Copie de Bussy B, X, 94.	
883	*Ibid.* : A, II, 44 ; B, X, 96.	
884	*Ibid.* : A, II, 46 ; B, X, 98.	
885	*Ibid.* : A, II, 47 ; B, X, 100.	
886	Copie de Bussy A, II, 49.	
887	*Ibid.*, II, 51.	
888	*Ibid.*, II, 54.	
889	....	1773, p. 83.
890	Copie de Bussy A, II, 57.	
891	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 103.
892	Copie de Bussy A, II, 59.	
893	....	1773, p. 5.
894	....	1773, p. 59.
895	....	1773, p. 66.
896	....	1773, p. 19.
897	Copie de Bussy A, II, 60. — Copie de Bussy B, X, 123.	
898	*Ibid.* : A, II, 61 ; B, X, 124.	*Nouvelles lettres* de Bussy (1709), II, 129.
899	*Ibid.* : A, II, 61 ; B, X, 129 *bis*.	† 1697, II, 11, le dernier paragraphe de la lettre V. — 1818 VII, 107.
900	....	1773, p. 27.
901	Copie de Bussy A, II, 62. — Copie de Bussy B, X, 137.	† 1697, II, 11. — 1818, VII, 108.
902	*Ibid.* : A, II, 66 ; B, X, 141.	† 1697, II, 14. — 1818, VII, 112.
903	....	1773, p. 1.
904	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 73.
905	*Idem.*	*Ibid.*, p. 69.
906	*Idem.*	*Ibid.*, p. 80 et 83.

907	Copie de Bussy A, II, 68. — Copie de Bussy B, X, 149.	
908	*Ibid.* : A, II, 69 ; B, X, 150.	*Nouvelles lettres* de Bussy (1709), II, 133.
909	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 86.
910	*Idem.*	*Ibid.*, p. 78.
911	*Idem.*	*Ibid.*, p. 90.
912	*Idem.*	*Ibid.*, p. 96.
913	*Idem.*	*Ibid.*, p. 51.
914	*Idem.*	*Ibid.*, p. 100.
915	....	1773, p. 14.
916	Copie de Bussy A, II, 69. — Copie de Bussy B, X, 197.	1697, II, 17.
917	*Ibid.* : A, II, 70 ; B, X, 197.	1697, II, 18.
918	*Ibid.* : A, II, 71 ; B, X, 202.	1697, II, 19.
919	*Ibid.* : A, II, 75 ; B, X, 207.	1697, II, 23.
920	*Ibid.* : A, II, 77 ; B, X, 211.	1697, II, 25.
921	*Ibid.* : A, II, 79 ; B, X, 213.	† 1697, II, 27. — 1818, VII, 134.
922	*Ibid.* : A, II, 80 ; B, X, 214.	1697, II, 28.
923	*Ibid.* : A, II, 82 (pour les dix premières lignes : voyez la note 2) ; B, X, 217.	† 1697, II, 30. — 1818, VII, 137.
924	....	*Mercure de France*, 1er volume de juillet 1763, p. 66. — *Extrait de quelques lettres*, etc., publié par M. Corrard de Breban (Troyes, Bouquot ; Paris, Delion, 1854), p. 16.
925	....	1773, p. 86.
926	Copie de Bussy B, X, 230.	1697, II, 31.
927	....	1773, p. 39.
928	Autographe à M. Ch. de Rémusat.	1773, p. 32.
929	....	Édition de Grouvelle (1806), in-12, VII, 211.
930	....	1818, VII, 156.
931	....	Perrin, (1754) VI, 297.
932	....	*Ibid.*, VI, 481.
933	....	*Ibid.*, VI, 299.
934	Autographe à M. le marquis de Biencourt, les quatre premières pages, jusqu'à : « Il y a des temps dans la vie » (p. 283).	† *Ibid.*, VI, 301. — 1818 (d'après l'autographe, pour toute la lettre), VII, 164.
935	....	Perrin, (1754) VI, 305. — 1818 (d'après l'autographe), VII, 168.
936	....	Perrin, (1754) VI, 307.
937	....	*Ibid.*, VI, 313.
938	....	† *Ibid.*, VI, 321. — 1818 (d'après l'autographe), VII, 180.
939	....	Perrin, (1754) VI, 325.
940	Autographe à S. A. R. Mgr le duc d'Aumale.	† *Ibid.*, VI, 329.

941	....	† Perrin, (1754) VI, 335. — 1818 (d'après l'autographe), VII, 193.
942	....	Perrin, (1754) VI 343.
943	....	*Ibid.*, VI, 349.
944	....	*Ibid.*, VI, 353.
945	....	*Ibid.*, VI, 359.
946	....	*Ibid.*, VI, 362.
947	Copie de Bussy B, X, 244.	† 1697, II, 32. — 1818, VII, 221.
948	....	Klostermann (1814), p. 190.
949	....	Perrin, (1754) VI, 368.
950	....	*Ibid.*, VI, 374.
951	Autographe à Mgr Voucoux, évêque d'Évreux, pour les quatre premières pages, et à M. le marquis de Biencourt, pour l'apostille de Charles de Sévigné (voyez la note 17 de la lettre).	*Ibid.*, VI, 379. — 1818 (d'après l'autographe pour toute la lettre), VII, 231.
952	....	Perrin, (1754) VI, 385.
953	Autographe à M. Chambry.	*Ibid.*, VI, 387.
954	Autographe à M. Feuillet de Conches.	† *Ibid.*, VI, 390.
955	....	*Ibid.*, VI, 395.
956	....	*Ibid.*, VI, 398.
957	....	*Ibid.*, VI, 404.
958	....	*Ibid.*, VI, 409.
959	Autographe aux Archives de l'empire.	
960	....	1751, p. 330.
961	....	Perrin, (1754) VI, 416.
962	Copie de Bussy A, II, 95 (moins les huit premières lignes : voyez la note 1). — Copie de Bussy B, X, 277.	1697, II, 34.
963	Manuscrit autographe de l'*Histoire généalogique de la maison de Rabutin*, par Bussy, à la bibliothèque de l'Arsenal, moins le dernier alinéa.	† 1697, I, 53. — 1818, VII, 298.
964	Autographe à la succession Monmerqué.	† Perrin, (1754) VI, 423.
965	Autographe à M. le marquis de Biencourt.	† *Ibid.*, VI, 430.
966	....	*Ibid.*, VI, 434.
967	....	*Ibid.*, VI, 439.
968	....	*Ibid.*, VI, 445.
969	Copie de Bussy A, II, 95. — Copie de Bussy B, X, 322.	† 1697, II, 36. — 1818, VII, 301.
970	....	Perrin, (1754) VI, 454.
971	Autographe à M. Feuillet de Conches.	† *Ibid.*, VI, 464.
972	Copie de Bussy A, II, 99. — Copie de Bussy B, X, 326.	† 1697, II, 39. — 1818, VII, 305.
973	....	Perrin, (1754) VI, 470.

974	Copie de Bussy A, II, 101. — Copie de Bussy B, X, 336.	1697, II, 41.
975	Autographe, la première partie à la bibliothèque impériale, la fin au cabinet de M. le marquis de Villeneuve Trans; entre les deux manque un feuillet (voyez les notes 10 et 16 de la lettre).	† Perrin, (1754) VI, 475. — 1818 (d'après l'autographe pour toute la lettre), VII, 329.
976	Partie de l'autographe à M. Capelle (voyez les notes 17 et 22 de la lettre).	† Perrin, (1754) VII, 1. — 1818 (d'après l'autographe pour toute la lettre), VII, 334.
977	....	Perrin, (1754) VII, 4.
978	Copie de Bussy A, II, 102, moins la fin (voyez la note 10 de la lettre). — Copie de Bussy B, X, 352 (voyez également la note 10).	† 1697, II, 42. — 1818, VII, 341.
979	Copie de Bussy A, II, 107, moins le 1er alinéa (voyez la note 1 de la lettre).	† 1697, II, 44. — 1818, VII, 345.
980	*Ibid.*, II, 108.	† 1697, II, 46. — 1818, VII, 347.
981	Copie de Bussy A, II, 111. — Copie de Bussy B, X, 358.	† 1697, II, 50. — 1818, VII, 351.
982	....	1773, p. 71.
983	Copie de Bussy A, II, 114. — Copie de Bussy B, X, 375.	1697, II, 53.
984	*Ibid.* : A, II, 116; B, X, 387.	† 1697, II, 55. — 1818, VII, 361.
985	....	1773, p. 99.
986	Copie de Bussy A, II, 118.	1818, VII, 365.
987	*Ibid.*, II, 119.	1818, VII, 367.
988	....	1773, p. 44.
989	Copie de Bussy A, II, 129. — Copie de Bussy B, X, 435.	1697, II, 64.
990	*Ibid.* : A, II, 131; B, X, 444.	† 1697, II, 66. — 1818, VII, 376.
991	....	1773, p. 51.
992	....	1773, p. 13.
993	Copie de Bussy A, II, 135. — Copie de Bussy B, 455.	1697, II, 67.
994	*Ibid.* : A, II, 140; B, X, 462.	1697, II, 72.
995	*Ibid.* : A, II, 145; B, X, 467.	1697, II, 77.
996	....	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1820), p. 349.
997	Copie de Bussy A, II, 150. — Copie de Bussy B, X, 488.	1697, II, 82.
998	*Ibid.* : A, II, 151; B, X, 489.	1697, II, 83.
999	Autographe à Mme Rio.	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1820), p. 350.
1000	....	*Ibid.*, p. 352.
1001	....	1773, p. 111.
1002	Autographe à M. Hersart du Buron.	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1820), p. 353.
1003	Original, n'ayant d'autographe	*Ibid.*, p. 355.

	que la signature, à M. Hersart du Buron.	
1004	....	1773, p. 20.
1005	Copie de Bussy A, II, 154. — Copie de Bussy B, X, 554.	† 1697, II, 86.

TOME VIII.

1006	Autographe à M. Hersart du Buron.	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1820), p. 356.
1007	....	1773, p. 54.
1008	Copie de Bussy A, II, 162.	† 1697, II, 92. — 1818, VII, 409.
1009	*Ibid.*, II, 167.	† 1697, II, 97. — 1818, VII, 413.
1010	Fac-simile de l'autographe.	1773, p. 25.
1011	Autographe à M. Hersart du Buron.	
1012	Copie de Bussy A, II, 171.	† 1697, II, 100. — 1818, VII, 417.
1013	*Ibid.* : II, 173.	† 1697, II, 103. — 1818, VII, 421.
1014	Autographe à M. Hersart du Buron.	
1015	Copie de Bussy A, II, 178.	1697, II, 106.
1016	*Ibid.*, II, 182.	† 1697, II, 111. — 1818, VII, 431.
1017	*Ibid.*, II, 183.	1697, II, 112.
1018	*Ibid.*, II, 185.	† 1697, II, 114. — 1818, VII, 435.
1019	Autographe à M. Hersart du Buron.	
1020	Copie de Bussy A, II, 188.	† 1697, II, 151. — 1818, VII, 438.
1021	*Ibid.*, II, 193.	† 1697, II, 157. — 1818, VII, 444.
1022	*Ibid.*, II, 197.	† 1697, II, 160. — 1818, VII, 446.
1023	*Ibid.*, II, 200.	† 1697, II, 163. — 1818, VII, 449.
1024	Autographe à M. Hersart du Buron.	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1820), p. 358.
1025	Copie de Bussy A, II, 206.	† 1697, II, 167. — 1818, VII, 452.
1026	*Ibid.*, II, 208.	† 1697, II, 170. — 1818, VII, 456.
1027	Autographe à M. Hersart du Buron.	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1820), p. 360.
1028	Copie de Bussy A, II, 216.	† 1697, II, 175. — 1818, VI, 460.

1029	Autographe à M. Hersart du Buron.	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1820), p. 362.
1030	Copie de Bussy A, II, 213.	1697, II, 172.
1031	Autographe à M. Hersart du Buron.	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1820), p. 364.
1032	Copie de Bussy A, II, 220.	† 1697, II, 177. — 1818, VII, 466.
1033	....	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1820), p. 365.
1034	....	*Ibid.*, p. 367.
1035	Copie de Bussy A, II, 223.	† 1697, II, 178. — † *Lettres choisies de Messieurs de l'Académie françoise* (1708), p. 154. — 1818, VII, 469.
1036	*Ibid.*, II, 228.	† 1697, II, 182. — *Lettres choisies de Messieurs de l'Académie françoise* (1708), p. 156.
1037	....	Perrin, (1754) VII, 8.
1038	Autographe à Mgr Voucoux, évêque d'Évreux, pour les quatre premières pages (voyez la note 14 de la lettre).	† *Ibid.*, VII, 11. — 1818 (d'après l'autographe pour toute la lettre), VIII, 7.
1039	....	Perrin, (1754) VII, 16.
1040	Autographe : la partie supérieure du premier feuillet à M. Chasles : voyez la note 1 de la lettre ; le second feuillet à M. Dubrunfaut ; le troisième à M. le marquis de Bérenger.	† *Ibid.*, VII, 20. — 1818 (d'après l'autographe pour toute la lettre), VIII, 17.
1041	Copie de Bussy A, II, 232.	† 1697, II, 184. — 1818, VIII, 12.
1042	....	Perrin, (1754) VII, 23.
1043	....	*Ibid.*, VII, 28.
1044	Autographe à M. Boutron Charlard.	† *Ibid.*, VII, 32.
1045	....	1773, p. 92.
1046	Copie de Bussy A, II, 233.	1697, II, 185.
1047	*Ibid.*, II, 235.	1697, II, 187.
1048	*Ibid.*, II, 239.	† 1697, II, 191. — 1818, VIII, 42.
1049	....	1773, p. 102.
1050	Copie de Bussy A, II, 243.	1697, II, 194.
1051	Autographe à la succession Monmerqué.	Publié par M. Monmerqué (F. Didot, décembre 1832), et par M. Vallet de Viriville (*Bibliothèque de l'École des chartes*), IV (1843), 332.
1052	Autographe à la bibliothèque impériale, fonds Gaignières, 493, G, f° 397.	
1053	Copie de Bussy A, II, 247.	1697, II, 198.
1054	*Ibid.*, II, 249.	1697, II, 200.
1055	*Ibid.*, II, 253.	1697, II, 204.
1056	*Ibid.*, II, 259.	1697, II, 210.
1057	*Ibid.*, II, 256.	1697, II, 207.
1058	*Ibid.*, II, 257.	† 1697, II, 208. — 1818, VIII, 64.
1059	*Ibid.*, II, 263.	1697, II, 215.

1060	Copie de Bussy A, II, 266.	1697, II, 219.
1061	*Ibid.*, II, 268.	† 1697, II, 220. — 1818, VIII, 69.
1062	....	1773, p. 108.
1063	Copie de Bussy A, II, 271.	1697, II, 224.
1064	*Ibid.*, II, 273.	† 1697, II, 227. — 1818, VIII, 80.
1065	....	1773, p. 119.
1066	Copie de Bussy A, II, 276.	† 1697, II, 230. — 1818, VIII, 85.
1067	Copie d'un autographe appartenant à M. Monfalcon.	
1068	Autographe à la bibliothèque impériale, fonds français, 12768, p. 45.	Klostermann (1814), p. 213.
1069	....	Perrin : † (1737) V, 327 ; (1754) VII, 34.
1070	....	Perrin : † (1737) V, 329 ; (1754) VII, 38.
1073	....	Perrin : † (1737) V, 336 ; (1754) VII, 47.
1074	....	Perrin : † (1737) V, 340 ; (1754) VII, 54.
1075	....	Perrin : † (1737) V, 343 ; (1754) VII, 57.
1077	....	Perrin : † (1737) V, 352 ; (1754) VII, 67.
1078	....	Perrin : † (1737) V, 355 ; (1754) VII, 71.
1079	....	Perrin : (1754) VII, 74.
1082	Copie de Bussy A, II, 279.	† 1697, II, 233. — 1818, VIII, 133.
1083	....	Perrin : † (1737) V, 363 ; (1754) VII, 85.
1084	....	Perrin : † (1737) V, 366 ; † (1754) VII, 89.
1085	....	Perrin : † (1737) V, 371 ; (1754) VII, 95.
1086	....	Perrin : † (1737) V, 374 ; (1754) VII, 99.
1087	Copie de Bussy A, II, 282.	† 1697, II, 236. — 1818, VIII, 136.
1089	....	Perrin : † (1737) V, 382 ; (1754) VII, 108.
1090	Mscr. Grosbois, p. 637, moins les deux dernières pages (voyez la note 29 de la lettre).	Perrin : (1737) V, 388 ; (1754) VII, 114.
1091	....	Perrin : † (1737) V, 394 ; (1754) VII, 120.
1095	....	Perrin : † (1737) V, 407 ; (1754) VII, 135.
1097	Copie de l'autographe, faite en 1833 par M. Monmerqué, sur l'original communiqué par M. de Moléon et faisant partie des mscr. de feu M. Bruyère de Chalabre.	

1099	....	Perrin : † (1737) V, 418 ; (1754) VII, 147.
1101	Copie de Bussy A, II, 286.	† 1697, II, 239. — 1818, VIII, 198.
1102	....	Perrin, (1754) VII 158.
1103	....	Perrin : † (1737) V, 428 ; (1754) VII, 164.
1104	....	Perrin : † (1737) V, 433 ; † (1757) VII, 172.
1105	....	Perrin : † (1737) V, 436 ; (1754) VII, 176.
1106	Copie de Bussy A, II, 289.	† 1697, II, 243. — 1818, VIII, 202.
1107	*Ibid.*, II, 294.	1697, II, 244.
1108	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 187.
1111	Mscr. Grosbois, p. 641, moins le 1er alinéa.	† Rouen (1726), II, 296. — † La Haye (1726), II, 184. — Perrin : (1737) V, 450 ; (1754) VII, 190.
1112	*Ibid.*, p. 859, moins la fin des alinéa 2 et 3 et les deux derniers alinéa de la lettre.	Perrin : † (1737) V, 454 ; † (1754) VII, 195.
1114	....	Perrin : † (1737) V, 463 ; (1754) VII, 205.
1115	....	1818, VIII, 138.
1116	Mscr. Grosbois, p. 681, moins les deux premiers et le dernier alinéa.	† Rouen (1726), II, 300. — † La Haye (1726), II, 186. — Perrin : † (1737) V, 467 ; † (1754) VII, 209.
1117	Copie de Bussy A, II, 295.	1697, II, 246.
1119	*Ibid.*, II, 297.	† 1697, II, 248. — 1818, VIII, 260.
1120	....	Perrin : † (1737) V, 477 ; (1754) VII, 220.
1121	Mscr. Grosbois, p. 685, moins le 1er et le dernier alinéa.	† Rouen (1726), II, 301. — † La Haye (1726), II, 189. — Perrin : † (1737) VI, 1 ; † (1754) VII, 227 et 234.
1124	....	Perrin, (1754) VII, 244.
1125	....	Perrin : † (1737) VI, 16 ; (1754) VII, 250.
1129	Mscr. Grosbois, p. 461, moins le 1er alinéa et la fin de la lettre (voyez la note 30).	† La Haye (1726), II, 213. — Perrin : † (1737) VI, 31 ; (1754) VIII, 273.
1130	....	Perrin : † (1737) VI, 35 ; (1754) VII, 279.
1131	....	Perrin : † (1737), VI, 39 ; (1754) VII, 284.
1132	Copie de Bussy A, II, 301.	† 1697, II, 252. — 1818, VIII, 263.
1133	Mscr. Grosbois, p. 474, un passage de douze lignes (voyez la note 12 de la lettre).	Perrin : (1737) VI, 41 ; (1754) VII, 287.
1134	....	Perrin : † (1737) VI, 46 ; (1754) VII, 292.

1136	....	Perrin : † (1737) VI, 55 ; (1754) VII, 302.
1138	....	Perrin : † (1737) VI, 62 ; (1754) VII, 310.
1142	Mscr. Grosbois, p. 487, moins le 1er, le 3e, le 5e alinéa, et la fin de la lettre (voyez la note 56).	† Rouen (1726), II, 305. — † La Haye (1726), II, 227. — Perrin : † (1737) VI, 81 ; † (1754) VII, 330.
1143	*Ibid.*, p. 493, moins les deux premiers et le dernier alinéa.	Perrin : † (1737) VI, 89 ; † (1754) VII, 339.
1144	....	1773, p. 78.
1145	....	† La Haye (1726), II, 203. — Perrin : † (1737) VI, 93 ; † (1754) VII, 345.
1147	Mscr. Grosbois, p. 731, moins les trois premiers alinéa et les quatre dernières phrases de la lettre.	† La Haye (1726), II, 205. — Perrin : † (1737) VI, 99 ; (1754) VII, 351.
1148	*Ibid.*, p. 497, moins le dernier alinéa.	† Rouen (1726), II, 309. — † La Haye (1726), II, 229. — Perrin : † (1737) VI, 103 ; (1754) VII, 358.
1150	....	Perrin : † (1737) VI, 109. — (1754) VII, 364.
1151	Copie de Bussy A, II, 306.	† 1697, II, 255. — 1818, VIII, 384.
1152	....	Perrin : † (1737) VI, 114 ; (1754) VII, 371.
1154	Mscr. Grosbois, p. 507, le commencement de la lettre (voyez la note 7).	Perrin, (1754) VII, 378.
1155	Copie de Bussy A, II, 312.	† 1697, II, 258. — 1818, VIII, 389.
1156	Mscr. Grosbois, p. 533, moins la 1re phrase et le 2e alinéa de la lettre.	† Rouen (1726), II, 311. — † La Haye (1726), II, 171. — Perrin : † (1737) VI, 120 ; (1754) VII, 381.
1157	*Ibid.*, p. 513, moins le 1er et les deux derniers alinéa.	† Rouen (1726, II, 314. — † La Haye (1726), II, 232. — Perrin : † (1737) VI, 123 ; (1754) VII, 384.
1158	*Ibid.*, p. 537, moins le 1er alinéa.	Perrin : † (1737) VI, 127 ; † (1754) VII, 389.

TOME IX.

1159	Mscr. Grosbois, p. 1041, moins les deux premiers alinéa.	Perrin : † (1737) VI, 131 ; † (1754) VII, 393. — † *Lettres inédites* publiées par M. Monmerqué (1827), p. 11.
1160	....	Perrin : † (1737) VI, 134 ; (1754) VII, 397.
1162	....	Perrin, (1754) VII, 403.

1163	....	Perrin, (1754) VII, 406.
1165	Copie de Bussy A, II, 318, les sept premiers alinéa.	† *Nouvelles lettres* de Bussy (1709), II, 373. — 1818, VIII, 431.
1166	....	Perrin : † (1737) VI, 141 ; (1754) VII, 411.
1167	....	Perrin : † (1737) VI, 143 ; (1754) VII, 416.
1175	....	Perrin : † (1737) VI, 168 ; (1754) VII, 443.
1176	Copie de Bussy A, II, 321, les cinq premiers alinéa.	† *Nouvelles lettres* de Bussy (1709), II, 377. — 1818, VIII, 435.
1177	*Ibid.*, II, 323.	1697, II, 260.
1180	....	Perrin : † (1737) VI, 177 ; (1754) VII, 453.
1183	Mscr. Grosbois, p. 105.	Perrin : † (1737) VI, 191 ; † (1754) VII, 468. — † *Lettres inédites* publiées par M. Monmerqué (1827), p. 13.
1186	*Ibid.*, p. 110, moins le 1er et le commencement du 2e alinéa (voyez la note 13), et les deux dernières phrases de la lettre.	Perrin : † (1737) VI, 198 ; † (1754) VII, 476.
1188	*Ibid.*, p. 729, le commencement de la lettre (voyez la note 11).	Perrin : † (1737) VI, 204 ; † (1754) VIII, 4.
1189	*Ibid.*, p. 1051 : le commencement de la lettre (voyez la note 21).	Perrin : † (1737) VI, 209 ; † (1754) VIII, 9.
1190	....	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1820), p. 325.
1191	....	Perrin : † (1737) VI, 211 ; (1754) VIII, 14.
1192	....	Perrin, (1754) VIII, 21.
1194	....	Perrin, (1754) VIII, 30.
1195	....	Perrin : † (1737) VI, 223 ; (1754) VIII, 35.
1196	....	Perrin : † (1737) VI, 228 ; (1754) VIII, 42.
1197	....	*Nouvelles lettres* de Bussy (1709), III, 19.
1198	....	Perrin : † (1737) VI, 232 ; (1754) VIII, 47.
1199	....	Perrin : † (1737) VI, 239 ; (1754) VIII, 55.
1201	....	Perrin : † (1737) VI, 249 ; (1754) VIII, 68.
1202	....	Perrin : † (1737) VI, 255 ; (1754) VIII, 75.
1204	Mscr. Grosbois, p. 739, moins le 1er et l'avant-dernier alinéa, et les deux dernières phrases de la lettre.	Perrin : † (1737) VI, 264 ; (1754) VIII, 85.
1205	....	*Nouvelles lettres* de Bussy (1709), III, 20.
1208	....	Perrin (1754), VIII, 101.

1210	Mscr. Grosbois, p. 159, moins les deux premiers et les deux derniers alinéa de la lettre.	Perrin : † (1737) VI, 282 ; † (1754) VIII, 112.
1211	....	Perrin : † (1737) VI, 287 ; (1754) VIII, 118.
1213	Mscr. Grosbois, p. 166, moins le 1er alinéa et le commencement du 2e (voyez la note 6 de la lettre).	Perrin : † (1737) VI, 298 ; † (1754) VIII, 131.
1214	....	Perrin : † (1737) VI, 301 ; (1754) VIII, 136.
1215	....	Perrin : (1737) VI, 306 ; (1754) VIII, 143.
1217	....	Perrin : † (1737) VI, 318 ; (1754) VIII, 157.
1218	....	Perrin : † (1737) VI, 325 ; (1754) VIII, 169.
1219	....	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1820), p. 328.
1220	....	Perrin, (1754) VIII, 179.
1221	Mscr. Grosbois, p. 699, moins les deux premiers et les trois derniers alinéa.	Perrin : † (1737) VI, 332 ; (1754) VIII, 185.
1222	....	Perrin : † (1737) VI, 337 ; (1754) VIII, 191.
1223	....	1751, p. 27.
1225	....	Perrin : † (1737) VI, 346 ; (1754) VIII, 202.
1226	....	Perrin : † (1737) VI, 352 ; (1754) VIII, 210.
1227	Mscr. Grosbois, p. 181.	Perrin : † (1737) VI, 357 ; † (1754) VIII, 218.
1229	....	Perrin : † (1737) VI, 369 ; (1754) VIII, 230.
1230	....	Perrin : † (1737) VI, 376 ; (1754) VIII, 242.
1231	....	Perrin : † (1737) VI, 380 ; (1754) VIII, 247.
1232	Mscr. Grosbois, p. 194, moins les quatre derniers alinéa.	Perrin : † (1737) VI, 387 ; † (1754) VIII, 257.
1233	....	Perrin : † (1737) VI, 394 ; (1754) VIII, 265.
1235	....	Perrin : † (1737) VI, 403 ; (1754) VIII, 276.
1236	....	Perrin : † (1737) VI, 408 ; (1754) VIII, 283 et 288.
1237	Mscr. Grosbois, p. 893, moins les deux premiers alinéa et la fin de la lettre (voyez la note 26).	Perrin : (1737) VI, 412 ; (1754) VIII, 291.
1238	*Ibid.*, p. 973, moins les trois premiers alinéa et les deux dernières phrases de la lettre. Voyez aussi les notes 14, 15 et 19.	Perrin : (1737) VI, 418 ; (1754) VIII, 297.
1239	....	Perrin : † (1737) VI, 423 ; (1754) VIII, 302.

1240	....	Perrin : † (1737) VI, 430 ; (1754) VIII, 310.
1244	Mscr. Grosbois, p. 895 et p. 885, moins le milieu et la fin de la lettre (voyez les notes 13 et 21).	† Rouen (1726), II, 317. — † La Haye (1726), II, 198. — † Perrin, (1754) VIII, 334.
1245	....	Perrin : † (1737) VI, 453 ; (1754) VIII, 340.
1247	Mscr. Grosbois, p. 203, moins le 1er et les deux derniers alinéa.	Perrin : (1737) VI, 464 ; (1754) VIII, 354.
1249	*Ibid.*, p. 885, moins le commencement du 4e alinéa (voyez la note 36) et les huit derniers alinéa de la lettre (voyez la note 47).	Perrin : † (1737) VI, 474 ; † (1754) VIII, 364.
1250	Copie de Bussy A, II, 323.	† *Nouvelles lettres* de Bussy (1709), III, 77. — 1818, IX, 332.
1251	....	*Nouvelles lettres* de Bussy (1709), III, 76.
1252	....	1751, p. 48.
1253	....	Perrin : † (1737) VI, 486 ; (1754) VIII, 377.
1255	....	Perrin : † (1737) VI, 497 ; † (1754) VIII, 388.
1256	....	Perrin, (1754) VIII, 399.
1257	....	Perrin, (1754) VIII, 406.
1258	....	Perrin, (1754) VIII, 415.
1259	....	Perrin, (1754) VIII, 420.
1260	....	Perrin, (1754) VIII, 426.
1261	....	Perrin, (1754) VIII, 431.
1262	Copie de Bussy A, II, 326.	1697, II, 261.
1263	....	Perrin, (1754) VIII, 439.
1264	....	Perrin, (1754) VIII, 445.
1265	....	Perrin, (1754) VIII, 453.
1266	Mscr. Grosbois, p. 78.	Perrin, † (1754) VIII, 458. — † *Lettres inédites* publiées par M. Monmerqué (1827), p. 14.
1267	....	Perrin, (1754) VIII, 465.
1268	....	Perrin, (1754) VIII, 468.
1269	Copie de Bussy A, II, 329.	† 1697, II, 264. — 1818, IX, 338.
1270	Mscr. Grosbois, à la suite de l'apostille de Charles de Sévigné à la lettre n° 1266, apostille qui est à la p. 84 du mscr.	*Lettres inédites* (1827), p. 16.
1271	....	1751, p. 52.
1272	Mscr. Grosbois, p. 877.	*Lettres inédites* (1827), p. 53.
1273	Autographe à la bibliothèque impériale, fonds français, 12768, p. 51. — Mscr. Grosbois, le 6e alinéa, à la suite de la lettre n° 1270.	Klostermann (1814), p. 216. — † *Lettres inédites* (1827), p. 24.
1274	Mscr. Grosbois, p. 1033.	Rouen (1726), II, 319. — La Haye (1726), II, 192.
1275	*Ibid.*, p. 881.	*Lettres inédites* (1827), p. 27.

1276	Mscr. Grosbois, p. 509.	*Lettres inédites* (1827), p. 30.
1277	*Ibid.*, p. 701.	*Ibid.*, p. 34.
1278	Copie de Bussy A, II, 331.	† 1697, II, 267. — 1818, IX, 378.
1279	*Ibid.*, II, 335.	† 1697, II, 269. — 1818, IX, 383.
1280	....	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1820), p. 330.
1281	Copie de Bussy A, II, 336.	1697, II, 270.
1282	*Ibid.*, II, 340.	† 1697, II, 274. — 1818, IX, 389.
1283	Autographe à la bibliothèque impériale, fonds français, 12768, p. 65.	Klostermann (1814), p. 225.
1284	Mscr. Grosbois, p. 1053.	
1285	*Ibid.*, p. 723. — Autographe de la lettre de Charles de Sévigné placée en note à M. Hersart du Buron.	*Lettres inédites* (1827), p. 35.
1286	Autographe à la bibliothèque impériale, fonds français, 12768, p. 79. — Mscr. Grosbois, p. 724, pour le fragment de six lignes placé à la suite de la lettre.	Klostermann (1814), p. 233, moins le fragment placé à la suite de la lettre.
1287	Copie de Bussy A, II, 343.	† 1697, II, 277. — 1818, IX, 392.
1288	Mscr. Grosbois, p. 122.	*Lettres inédites* (1827), p. 37.
1289	*Ibid.*, p. 721.	*Ibid.*, p. 41.
1290	Copie de Bussy A, II, 345.	† 1697, II, 280. — 1818, IX, 395.
1291	Autographe à la bibliothèque de l'Arsenal.	1818, IX, 399.
1292	Mscr. Grosbois, p. 899.	*Lettres inédites* (1827), p. 45.
1293	....	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1829), p. 332.
1294	Mscr. Grosbois, p. 144 et p. 141.	*Lettres inédites* (1827), p. 43.
1295	Copie de Bussy A, II, 348.	1697, II, 282.
1296	....	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1820), p. 334.
1297	....	1818, IX, 404.
1298	Mscr. Grosbois, p. 1001.	*Lettres inédites* (1827), p. 46.
1299	Autographe à M. Gauthier la Chapelle.	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1820), p. 336.
1300	Mscr. Grosbois, p. 175.	
1301	Copie de Bussy A, II, 349.	† 1697, II, 284. — 1818, IX, 402.
1302	....	1751, p. 30.
1303	Mscr. Grosbois, p. 174.	
1304	....	1773, p. 11.
1305	Copie de Bussy A, II, 351.	1697, II, 285.
1306	*Ibid.*, II, 353.	† 1697, II, 287. — 1818, IX, 411.
1307	....	1751, p. 55.
1308	Copie de Bussy A, II, 359.	† 1697, II, 288. — 1818, IX, 417.
1309	*Ibid.*, II, 362.	† 1697, II, 289. — 1818, IX, 420.

1310	Copie, faite par M. Monmerqué, de l'autographe, provenant de la collection de M. Villenave.	
1311	Copie de l'autographe, faite par M. Monmerqué.	
1312	....	1751, p. 61.

TOME X.

1313	....	*Lettres inédites* (1827), p 69.
1314	....	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1820), p. 339.
1315	Autographe à M. le marquis de Biencourt.	
1316	Original à M. A. de Gallier (signature seule autographe).	
1317	Autographe à M. Chambry.	
1318	....	1751, p. 68.
1319	....	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1820), p. 340.
1320	....	1751, p. 76.
1321	....	1751, p. 82.
1322	Copie de Bussy A, II, 366.	† 1697, II, 291. — 1818, IX, 452.
1323	....	1751, p. 85.
1324	Copie de Bussy A, II, 367.	† 1697, II, 292 — 1818, IX, 454.
1325	Copie, faite par M. Monmerqué, de l'autographe, faisant partie de la succession de M. Bruyère de Chalabre.	
1326	Copie, faite par M. Monmerqué, de l'autographe, provenant de la collection de M. Villenave.	
1327	Copie à la bibliothèque impériale, fonds Gaignières, 2798, II, f° 357 r°. — Autre copie à la fin du mscr. des *Mémoires de Coulanges*.	1818, IX, 461.
1328	....	1751, p. 88.
1329	Copie à la bibliothèque impériale, fonds Gaignières, 2798, II, f° 357 v°.	1751, p. 92.
1330	....	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1820), p. 343.
1331	Copie de Bussy A, II, 371.	† 1697, II, 295. — 1818, IX, 477.
1332	....	1751, p. 96.
1333	....	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1820), p. 345.
1334	....	1751, p. 31.

1335	....	1751, p. 33.
1336	....	1751, p. 35.
1337	Copie de Bussy A, II, 375.	1697, II, 297.
1338	*Ibid.*, II, 377.	1697, II, 301, pour la lettre imprimée en note à la suite de celle-ci.
1339	....	1751, p. 38.
1340	Copie de Bussy A, II, 380.	† 1697, II, 302. — 1818, IX, 488.
1341	*Ibid.*, II, 382.	† 1697, II, 305. — 1818, IX, 491.
1342	*Ibid.*, II, 386.	† 1697, II, 309. — 1818, IX, 494.
1343	Autographe à la bibliothèque impériale, fonds français, 12765, f° 173.	
1344	Copie de Bussy A, II, 389.	† 1697, II, 311. — 1818, IX, 497.
1345	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 111.
1346	Copie de Bussy A, II, 391.	
1347	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 118.
1348	*Idem.*	*Ibid.*, p. 121.
1349	....	1697, II, 313.
1350	....	1697, II, 318.
1351	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 124.
1352	*Idem.*	*Ibid.*, p. 127.
1353	*Idem.*	*Ibid.*, p. 129.
1354	*Idem.*	*Ibid.*, p. 131.
1355	*Idem.*	*Ibid.*, p. 192.
1356	*Idem.*	*Ibid.*, p. 133.
1357	*Idem.*	*Ibid.*, p. 135.
1358	*Idem.*	*Ibid.*, p. 137.
1359	*Idem.*	*Ibid.*, p. 146.
360	*Idem.*	*Ibid.*, p. 143.
1361	*Idem.*	*Ibid.*, p. 155.
1362	*Idem.*	*Ibid.*, p. 151.
1363	*Idem.*	*Ibid.*, p. 159.
1364	*Idem.*	*Ibid.*, p. 194.
1365	*Idem.*	*Ibid.*, p. 161.
1366	*Idem.*	
1367	*Idem.*	*Ibid.*, p. 165.
1368	*Idem.*	*Ibid.*, p. 166.
1369	*Idem.*	*Ibid.*, p. 169.
1370	*Idem.*	*Ibid.*, p. 171.
1371	....	*Ibid.*, p. 195.
1372	Autographe à M. le comte de Guitaut.	*Ibid.*, p. 173.
1373	Mscr. Grosbois, p. 997.	*Lettres inédites* (1827), p. 55.
1374	*Ibid.*, p. 975.	*Ibid.*, p. 59.
1375	Autographe à M. Feuillet de Conches.	Publié par M. Vallet de Viriville dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, tome IV (1843), p. 338.
1376	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 184.
1377	....	1751, p. 333.

1378	....	1751, p. 337.
1379	....	1751, p. 342.
1380	....	1751, p. 347.
1381	....	1751, p. 130, où cette lettre a été, par erreur, datée de 1695.
1382	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 175.
1383	....	1751, p. 353.
1384	....	1751, p. 361.
1385	....	1751, p. 371.
1386	....	1751, p. 99.
1387	....	1751, p. 375.
1388	....	1751, p. 104.
1389	....	1751, p. 383.
1390	....	1751, p. 174.
1391	....	1751, p. 108.
1392	....	1751, p. 392.
1393	....	1751, p. 176.
1394	....	1751, p. 179.
1395	....	1751, p. 181.
1396	....	Klostermann (1814), p. 180.
1397	Autographe à M. le comte de Guitaut.	
1398	....	1751, p. 395.
1399	....	1751, p. 185.
1400	....	1751, p. 188.
1401	....	1751, p. 402.
1402	....	1751, p. 113.
1403	....	1751, p. 110.
1404	....	1751, p. 191.
1405	....	1751, p. 194.
1406	....	1751, p. 138, où cette lettre a été, par erreur, datée de 1696.
1407	....	1751, p. 407.
1408	....	1751, p. 201.
1409	....	1751, p. 413.
1410	....	1751, p. 116.
1411	....	1751, p. 205.
1412	....	1751, p. 120.
1413	....	1751, p. 209.
1414	....	1773, p. 37.
1415	....	1751, p. 418.
1416	....	1751, p. 126.
1417	....	1751, p. 211.
1418	....	1751, p. 427.
1419	....	1751, p. 214.
1420	Copie, faite par M. Monmerqué, de l'autographe, provenant de la collection de M. Villenave. — *Idem*, pour la lettre du 5 avril, donnée en note.	
1421	....	1773, p. 124.
1422	....	1751, p. 217.
1423	Autographe à la bibliothèque impériale.	

1424	....	1751, p. 221.
1425	....	1751, p. 131.
1426	....	1751, p. 224.
1427	....	1751, p. 226.
1428	....	1751, p. 229.
1429	....	1751, p. 232.
1430	....	Édition de Grouvelle (1806), in-12, à la suite des pièces préliminaires du tome I, p. CXCV.
1431		1751, p. 234.
1432	....	1751, p. 434.
1433	....	1751, p. 134.
1434	....	1751, p. 237.
1435	....	1751, p. 240.
1436	....	1751, p. 244.
1437	Autographe à la bibliothèque de l'Arsenal.	1818, X, 151.
1438	Copie de l'autographe, faite par M. Monmerqué.	*Lettres inédites* (1827), p. 71.
1439	....	1751, p. 438.
1440	....	1773, p. 63.
1441	....	1773, p. 127.
1442	....	1751, p. 446.
1443	....	1751, p. 454.
1444	....	1773, p. 130.
1445	....	1751, p. 461.
1446	....	1751, p. 468.
1447	....	1751, p. 472.
1448	....	1773, p. 128.
1449	....	1751, p. 478.
1450	....	1751, p. 485.
1451	....	*Année littéraire* de Fréron (1768), IV, 272.
1452	....	1751, p. 247.
1453	....	1751, p. 490.
1454	....	1773, p. 132.
1455	....	1751, p. 250.
1456	Autographe à la bibliothèque de l'Arsenal, *Papiers Arnauld*, tome VI, n° 905.	1818, X, 209.
1457	....	1751, p. 493.
1458	Autographe aux archives du ministère de la marine, section historique.	
1459	Autographe à M. Chasles.	1773, p. 135.
1460	....	1751, p. 496.
1461	....	1751, p. 252.
1462	Copie de l'autographe, faite par M. Monmerqué.	*Dernière pensée de Mme de Sévigné pour sa fille*, publiée par M. Monmerqué (Dondey-Dupré, 1846), p. 9. — *Tablettes de voyage*, par Mme Monmerqué (1851), p. 84.
1463	Autographe à la bibliothèque de	1818, X, 219.

	l'Arsenal, *Papiers Arnauld*, tome VI, n° 908.	
1464	....	1751, p. 254.
1465	Copie de l'autographe, prise par M. Monmerqué sur une autre copie faite par M. Antonin le Rat de Magnitot.	*Dernière pensée de Mme de Sé[vi]gné pour sa fille*, publiée p[ar] M. Monmerqué (Dondey-Du[pré], 1846), p. 11. — *Tablett[es] de voyage*, par Mme Monmer[qué] (1851), p. 85
1466	Original, n'ayant d'autographe que la signature, à la succession Monmerqué.	
1467	Autographe à la bibliothèque de l'Arsenal, *Papiers Arnauld*, tome VI, n° 927. (Nous avons encore pu le collationner; mais dernièrement nous l'avons redemandé en vain : on ne le trouve plus).	1818, X, 222.
1468	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 255.
1469	Original à la succession Monmerqué.	
1470	....	*Dernière pensée de Mme de Sévigné pour sa fille*, publiée par M. Monmerqué (Dondey-Dupré, 1846), p. 13. — *Tablettes de voyage*, par Mme Monmerqué (1851), p. 86.
1471	....	1751, p. 257.
1472	Autographe à la bibliothèque impériale, fonds français, 10217, f° 134.	*Tablettes de voyage*, par Mme Monmerqué (1851), p. 90.
1473	....	1751, p. 260.
1474	Autographe à la succession Monmerqué.	
1475	....	1751, p. 142.
1476	....	1751, p. 264.
1477	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 254.
1478	Autographe à la bibliothèque de l'Arsenal, *Papiers Arnauld*, tome VII, n° 997, pour les deux premiers alinéa et les premiers mots du troisième (voyez la note 13). — Copie de l'autographe, faite par M. Monmerqué, pour la lettre donnée à la note 11.	1818 (d'après l'autographe pour toute la lettre), X, 235.
1479	Original, n'ayant d'autographe que la signature, à la bibliothèque de l'Arsenal, *Papiers Arnauld*, tome VII, n° 1140.	
1480	Autographe à M. le marquis de Bérenger.	

1481	Copie de l'autographe.	† 1818, X, 239.
1482	....	1818 (d'après l'autographe), X, 244.
1483	....	1751, p. 268.
1484	Copie de l'autographe, faite par M. Monmerqué.	
1485	Autographe à M. Hersart du Buron.	
1486	....	1751, p. 272.
1487	....	1751, p. 274.
1488	....	1751, p. 277.
1489	Autographe à M. Hersart du Buron, qui possède également l'autographe de la lettre donnée en note.	
1490	....	1751, p. 282.
1491	....	1751, p. 288.
1492	....	1751, p. 146.
1493	Autographe à la bibliothèque impériale, fonds Gaignières, 493, C, f° 262.	*Lettre de Mme de Grignan à la marquise d'Uxelles*, précédée du billet italien de Mme de Sévigné à la même (voyez tome I, lettre 22, p. 375), publiés par M. Monmerqué (Firmin Didot frères, 1844), p. 14. — *Tablettes de voyage* par Mme Monmerqué (1851), p. 99.
1494	....	1751, p. 294.
1495	....	1751, p. 303.
1496	....	1751, p. 306.
1497	Fac-simile de l'autographe, communiqué par M. C. Boscheron des Portes.	
1498	....	1751, p. 317.
1499	....	1751, p. 321.
1500	....	1751, p. 324.
1501	....	1751, p. 326.
1502	....	*Mercure de France*, 1er volume de juillet 1763, p. 62. — *Extrait de quelques lettres*, etc., publié par M. Corrard de Breban (Troyes, Bouquot; Paris, Delion, 1854), p. 13.
1503	....	*Lettres de M. Fléchier, évêque de Nîmes, sur divers sujets* (Paris, Estienne Ganeau et Jacques Estienne, 1711, in-12), p. 69.
1504	....	*Ibid.*, p. 70. — 1818, X, 308.
1505	Autographe à M. le marquis de Biencourt.	Klostermann (1814), p. 251.
1506	Copie à la bibliothèque de l'Arsenal, *Belles-lettres françaises*, 369.	*Lettres inédites* (1819, Paris, Bossange, in-12), p. 262.

1507	Copie à la bibliothèque de l'Arsenal, *Belles-lettres françaises*, 369.	*Lettres inédites* (1819, Paris, Bossange), p. 265.
1508	*Idem*, *Belles-lettres françaises*, 152.	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1820), p. 314.
1509	....	*Lettres de M. Fléchier, évêque de Nîmes, sur divers sujets* (Paris, Estienne Ganeau et Jacques Estienne, 1711, in-12), p. 218.
1510	....	*Ibid.*, p. 221.
1511	Autographe à la succession Monmerqué.	A la suite des *Mémoires de Coulanges* (1820), p. 318.
1512	*Idem.*	
1513	*Idem.*	*Tablettes de voyage* par Mme Monmerqué (1851), p. 101.

LETTRES DE DATE INCERTAINE ET FRAGMENTS.

1		1751, p. 39.
2	Mscr. Grosbois, p. 1034.	
3	....	*Extrait de quelques lettres*, etc., publié par M. Corrard de Breban (Troyes, Bouquot; Paris, Delion, 1854), p. 24.
4	....	† Rouen (1726), II, 268. — La Haye (1726), II, 159. — Pour la lettre, donnée en note, du comte de Grignan à Mlle de la Charce : *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e série, tome II, p. 191 (chronique de novembre et décembre 1855)
5	....	1818 (d'après l'autographe), VIII, 229.
6	Mscr. Grosbois, p. 815 (voyez la note 1 de la lettre).	
7	....	*Lettres de M. Costar*, 2e partie (1659), p. 475, lettre CCXI.
8	Autographe à M. le comte de Guitaut.	Klostermann (1814), p. 252.
9	*Idem.*	*Ibid.*, p. 253.
10	Autographe à M. Cousin.	
11	Fac-simile de l'autographe.	1818, X, 306.
12	Autographe à M. Feuillet de Conches.	
13	Copie de l'autographe communiquée par M. Rathery.	
14	....	*Recueil de quelques lettres ou Relations galantes*, par Mlle des Jardins (Paris, Claude Bar-

		bin, 1668, in-12), en tête du volume.
15	Copie de l'original, faite par M. Monmerqué.	
16	Copie à la bibliothèque de l'Arsenal, *Belles-lettres françaises*, 369.	
17	Autographe à la succession Monmerqué.	
18	*Idem.*	*Lettres inédites* (1827), p. 77.
19	....	*Mercure de France*, 1er volume de juillet 1763, p. 55 et suivantes, et p. 64 et suivantes. — *Extrait de quelques lettres*, etc., publié par M. Corrard de Breban (Troyes, Bouquot; Paris, Delion, 1854), p. 9-13, 15 et 16.
20	....	*Mercure de France*, 1er volume de juillet 1763, p. 61. — *Extrait de quelques lettres*, etc., publié par M. Corrard de Breban (Troyes, Bouquot; Paris, Delion, 1854), p. 13.
21	....	*Mercure de France*, 1er volume de juillet 1763, p. 73. — *Extrait de quelques lettres*, etc., publié par M. Corrard de Breban (Troyes, Bouquot; Paris, Delion, 1854), p. 20-23.

TOME XI[1].

LETTRES DE MADAME DE SIMIANE.

Le plus grand nombre de ces lettres sont adressées à d'Héricourt et au marquis de Caumont. Les lettres à d'Héricourt, publiées pour la première fois en 1773 (sauf huit que M. Monmerqué imprima le premier, et que nous avons signalées[2]), avaient été revues sur les originaux pour l'édition de 1818 (voyez ci-dessus, p. 57, note 1).

1. Pour la lettre inédite de Mme de Sévigné à Mme de Grignan qui se trouve à la suite de l'*Avertissement* du tome XI, voyez ci-dessus la *Table des sources*, nº 729 *bis*.

2. Les numéros : 93 (1818, X, 376); 95 (1818, X, 379); 124 (1818, X, 415); 128 (1818, X, 422); 129 (1818, X, 327); 131 (1818, X, 426); 135 (1818, X, 431); et 155 (1818, X, 469).

Les lettres au marquis de Caumont étaient toutes inédites, et ont été données par nous d'après les autographes appartenant à Mme la comtesse de Laborde-Caumont (voyez ci-dessus l'*Avertissement* en tête du volume). Nous ne mentionnerons ici que les quelques lettres adressées à d'autres correspondants, et celles des lettres à d'Héricourt que nous avons pu de nouveau collationner sur les autographes.

1	Mscr. Grosbois, en tête de la copie des lettres de Mme de Sévigné.	Rouen (1726), I, 9. — La Haye (1726), en tête du tome I.
2 à 9	....	OEuvres posthumes de d'Ardène, Marseille, 1767, tome IV, aux p. 159, 172, 179, 180, 186, 202, 206 et 218 (voyez ci-dessus, p. 19, lettre 2, note 1).
10	Autographe à M. Hersart du Buron.	1818, X, 27.
11	Autographe au même.	
12	Autographe à la bibliothèque d'Aix.	
13	Copie de l'autographe envoyée par M. le comte Hector d'Agoult.	
14	*Idem.*	
17	Autographe à la bibliothèque d'Aix.	
44	Copie de l'autographe envoyée par M. le comte Hector d'Agoult.	
65	Autographe à M. Chasles, de l'Institut : les dernières lignes seulement.	† 1773, p. 155. — 1818, X, 335
76	Autographe à M. Chasles.	† 1773, p. 172. — 1818, X, 348.
79	Autographe au même.	
85	....	Publié pour la première fois et d'après l'autographe dans l'édition de 1818, X, 362.
87	Autographe à M. le marquis de Bérenger.	1773, p. 195.
88	Autographe à M. Cousin*.	† *Iconographie.*
89	Autographe à M. Rathery.	1818, X, 369.
104	Autographe à M. Feuillet de Conches.	† 1773, p. 220. — 1818, X, 391.
108	Copie de l'autographe envoyée par M. le comte Hector d'Agoult.	

* Nous mentionnons par exception cette lettre adressée au marquis de Caumont, parce qu'elle est la seule dont l'autographe ne nous ait pas été communiqué par Mme la comtesse de Laborde-Caumont, et la seule aussi qui ne soit pas complétement inédite.

111	Autographe à M. Cousin, moins la fin de l'avant-dernier alinéa, et moins le dernier petit alinéa.	1773, p. 230.
120	Autographe à M. Chasles.	1773, p. 246.
136	Autographe à M. Cousin.	1773, p. 275.
137	Autographe au même.	1773, p. 316.

LETTRES DE DATE INCERTAINE.

1	Autographe à la succession Monmerqué.

OPUSCULES

DE MADAME DE GRIGNAN ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ.

1	Autographe à Mme la vicomtesse du Manoir.	*Année littéraire* de Fréron (1768), IV, 265. — Klostermann (1814), p. 242.
2	....	Publié chez Barthélemy Girin (Paris, 1698).

N. B. Dans quelques articles mentionnant des pièces qui se trouvent à la bibliothèque impériale on a imprimé l'indication insuffisante *Fr.*, au lieu de *F. fr.* (fonds français).

A la page 386, ligne 26, au lieu de : « *à* a été sauté, » lisez : « *à* est omis. »

Au n° 687 (p. 389) on a, par erreur, mis deux fois, au lieu d'une, le nom de M. Vallet de Viriville, qui a le premier publié cette lettre. A la colonne des manuscrits, il doit être remplacé par celui de M. Feuillet de Conches, à qui l'autographe appartient.

Le n° 976 (p. 402) n'a pas été donné d'après l'autographe même, mais d'après une copie de l'autographe, lequel appartenait autrefois à M. Capelle.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES SOURCES
MANUSCRITES ET IMPRIMÉES.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I

MANUSCRITS.

A. LETTRES ORIGINALES[1].

Elles sont toutes mentionnées, chacune à sa place, et ont leurs possesseurs indiqués, dans la *Table* précédente *des sources manuscrites et imprimées*.

1. LETTRES DE MADAME DE SÉVIGNÉ, toutes autographes :

A Arnauld d'Andilly :

Voyez la *Table des sources*, n° 307.

1. Nous savons que notre liste ne comprend pas absolument tous les originaux qui existent encore; nous n'y avons marqué que ceux que nous avons pu voir et collationner, mais nous croyons être bien sûr qu'il nous en est échappé fort peu. Nous avions appris qu'il y avait à Toulouse un certain nombre de lettres autographes adressées par Mme de Sévigné au président de Moulceau. Un très-obligeant intermédiaire, en qui nous pouvions avoir autant de confiance qu'en nous-même, avait obtenu de leur possesseur, M. le vicomte de Marsac, l'autorisation de les copier; et nous comptions en donner e texte authentique en supplément, à la suite de l'Avertissement de ce volume; mais au moment même où nous pensions que notre espoir allait s'accomplir, il nous est revenu que ces précieux originaux ne se retrouvaient pas, et que M. de Marsac les croyait perdus.

Au président de Berbisey :

Voyez n° 481.

A Gaignières :

Voyez n° 1052.

Au comte (ou plutôt *marquis*) *de la Garde :*

Voyez n° 1273.

A Madame de Grignan :

Voyez nos 177, 291, 711, 712, 713, 730, 934, 940, 951, 953, 954, 964, 965, 971, 975, 976, 1038, 1040, 1044, 1068, 1273, 1283, 1286.

Au comte de Grignan :

Voyez n° 1273.

A Pauline de Grignan :

Voyez n° 1273.

Au marquis de Grignan :

Voyez n° 954.

Au chevalier de Grignan :

Voyez n° 964.

Au comte et à la comtesse de Guitaut :

Voyez nos 225, 340, 349, 389, 412, 448, 656, 670, 674, 688, 717, 719, 722, 725, 726, 729, 735, 740, 746, 759, 776, 787, 797, 811, 833, 881, 891, 904, 905, 906, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 1108, 1345, 1347, 1348, 1351, 1352, 1353, 1354, 1355, 1356, 1357, 1358, 1359, 1360, 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 1366, 1367, 1368, 1369, 1370, 1372, 1376, 1382.

A d'Hacqueville :

Voyez n° 176.

A d'Herigoyen :

Voyez nos 999, 1002, 1006, 1011, 1014, 1019, 1024, 1029.

A Lenet :

Voyez nos 13, 14, 15.

A Ménage :

Voyez nos 3, 18, 21, 32, 41, 44, 50, 52, 53, 68.

Au président de Moulceau :

Voyez nos 928, 1010.

A du Plessis :

Voyez no 1299.

A Pompone :

Voyez nos 51, 762, 1437.

A Revol :

Voyez no 1031.

A la marquise d'Uxelles :

Voyez no 22.

2. Lettres de l'abbé de Coulanges, autographes :

A Bonnet :

Voyez no 383.

Au comte de Guitaut :

Voyez nos 725, 905, 912.

3. Lettres d'Emmanuel de Coulanges, autographes :

A Gaignières :

Voyez no 1513.

A Madame de Grignan :

Voyez nos 971, 975.

A Lamoignon :

Voyez no 1315.

A la marquise d'Uxelles :

Voyez no 1511.

4. Lettre de Madame de Coulanges, autographe :

A Lamoignon :

Voyez n° 18 (tome X, *Lettres de date incertaine*).

5. Lettre du comte d'Estrées, autographe :

Au comte de Pontchartrain :

Voyez n° 1458.

6. Lettres de Madame de Grignan, autographes :

Au président de Berbisey :

Voyez n° 494.

A Boyer :

Voyez n° 1375.

A le Bret de Flacourt :

Voyez n°s 1317; et 12 (tome X, *Lettres de date incertaine*).

Au comte de Grignan :

Voyez n°s 673, 687, 689, 1051.

A la comtesse de Guitaut :

Voyez n°s 1468, 1477, 1505; et 8 (tome X, *Lettres de date incertaine*), 9 (*ibidem*).

Au président de Moulceau :

Voyez n° 928.

A Pompone :

Voyez n°s 762, 1291, 1463, 1467.

A la comtesse de Sévigné :

Voyez n° 10 (tome X, *Lettres de date incertaine*).

A la marquise d'Uxelles :

Voyez n° 1493.

A Varangeville :

Voyez n° 11 (tome X, *Lettres de date incertaine*).

A ***.

Voyez n° 1497.

7. Lettres du comte de Grignan, autographes (sauf les n°s 1316, 1466, 1479) :

Au comte de Guitaut :

Voyez n°s 387, 470.

Au président de Moulceau :

Voyez n° 1459.

A Pompone :

Voyez n°s 1456, 1466 (d'une autre main et seulement signée), 1474, 1479 (d'une autre main et seulement signée).

A Pontchartrain :

Voyez n° 1316 (d'une autre main et seulement signée).

A le Rebours :

Voyez n° 1512.

8. Lettres de Jean-Baptiste de Grignan, autographes :

A Pompone :

Voyez n°s 769, 1469.

9. Lettres du chevalier de Grignan, autographes :

Au cardinal de Retz :

Voyez n° 528.

A *** :

Voyez n° 1480.

10. LETTRE DE L'ABBÉ DE GRIGNAN :

Au cardinal de Retz (?) :

Voyez n° 17 (tome X, *Lettres de date incertaine*).

11. LETTRE DE ROCHON :

A Madame de Sévigné :

Voyez n° 1366.

12. LETTRES DU DUC DE SAINT-AIGNAN, autographes :

A Mademoiselle de Scudéry :

Voyez n°s 75 et 76.

13. LETTRES DE CHARLES DE SÉVIGNÉ, autographes (sauf le n° 1003) :

A Angebaut :

Voyez n° 1285 (lettre insérée dans la note 6).

A Burot :

Voyez n° 1489.

A Madame de Grignan :

Voyez n°s 951, 1286, 1472.

A d'Herigoyen :

Voyez n°s 1003 (d'une autre main et seulement signée), 1027.

Au R. P. dom Ignace :

Voyez n° 959.

A Lamoignon (?) :

Voyez n° 1423.

A Pompone :

Voyez n° 1478.

A Pontchartrain :

Voyez n° 1343.

A Trévaly :

Voyez n° 1485.

B. COPIES DE LETTRES.

1. Copies de la main de Bussy :

Copie A, appartenant à M. le marquis de Laguiche.

Cette copie, dédiée par Bussy à la marquise de Coligny, sa fille, se compose de deux volumes in-folio, reliés aux armes de la maison de Langhac. Le premier a plus de 458 pages, le second plus de 391[1]. Ils contiennent les lettres que Bussy avait reçues de Mme de Sévigné et les réponses qu'il y avait faites, et sont mentionnés 317 fois dans la *Table des sources*. Il y a une lacune dans le second volume; six feuillets ont été arrachés, où se trouvaient des lettres écrites à l'époque du procès que Mme de Coligny eut à soutenir contre le marquis de la Rivière, son second mari. Ailleurs des passages ont été effacés, souvent avec un soin tout particulier, et il a été parfois très-difficile de les déchiffrer sous les ratures. La plupart des lettres et des passages de lettres qui n'ont pas été joints à la première édition de la correspondance de Bussy, publiée en 1697 (voyez ci-après, p. 460), sont biffés sur le manuscrit par deux lignes transversales. En outre, quelques changements ont été faits au texte, en interligne, généralement par Mme de Coligny elle-même, et ils se trouvent reproduits dans la première impression. — Ce manuscrit est entré dans les archives de la famille de Laguiche par Marie-Louise-Éléonore de Langhac, chanoinesse de Remiremont, arrière-petite-fille de Bussy Rabutin, mariée en 1717 à Claude-Élisabeth, marquis de Laguiche.

Copie B, appartenant à la bibliothèque impériale (S. Fr. 628[2]).

Cette copie, à laquelle nous renvoyons 114 fois dans la *Table des sources*, se compose de trois volumes in-4°, marqués VIII,

1. La dernière lettre du tome I commence à la page 458; la dernière du second à la page 391. Nous n'avons plus le manuscrit sous les yeux, et avons oublié de prendre note de la dernière page de chaque volume.

2. Le n° 628, 1, 2, 3, vient d'être remplacé par les n°s 10334, 10335, 10336.

IX et X, dont le premier a 769 pages, le deuxième 657, le troisième 559, intitulés : *Suite des Mémoires du comte de Bussy Rabutin*, et ils contiennent, de la fin de 1676 à la fin de 1686, la correspondance entière de Bussy, entremêlée de courtes notices et introductions historiques, et non pas seulement, comme la copie A, les lettres qu'il a échangées en ce temps-là avec Mme de Sévigné. Pour ces dernières, ce manuscrit nous fournit un second texte, qui, comparé avec celui de la copie A, présente de nombreuses variantes.

Copie C, appartenant à la bibliothèque de l'Institut.

Cette copie, où nous avons trouvé 35 de nos lettres, forme un volume in-4° de 197 pages, intitulé, comme ceux de la copie B : *Suite des Mémoires du comte de Bussy Rabutin*. Elle commence avec l'année 1673, et finit au mois d'octobre 1676. C'est, pour ce temps, un abrégé quant à la correspondance entière, mais pour la partie la plus précieuse de cette correspondance, à savoir les lettres de et à Mme de Sévigné, un recueil à peu près complet, qui paraît avoir été fait pour être mis sous les yeux du Roi[1]. Bussy, qui, même dans les deux autres copies, n'a pas été toujours un copiste bien fidèle, s'est permis dans cette troisième encore plus de retouches, que sa destination expliquerait, et qui donnent lieu, dans la comparaison avec la copie A, à de fréquentes et considérables variantes.

Deux autres copies de la main de Bussy renferment chacune une seule de nos lettres :

L'une, appartenant à M. Feuillet de Conches, est celle du *Discours de Bussy à ses enfants*.

Nous y trouvons un second texte de la lettre n° 5, à rapprocher de celui que donne de la même lettre la copie A.

La seconde, dont il existe deux exemplaires, écrits l'un et l'autre par Bussy, l'un à la bibliothèque de l'Arsenal, l'autre appartenant à M. Techener, a pour titre : *Histoire généalogique de la maison de Rabutin, faite par messire Roger de Rabutin.... adressée à dame Marie de Rabutin, marquise de Sévigné.*

Notre lettre n° 963 (tome VII, p. 391), qui est la lettre d'en-

1. Voyez au tome VII, p. 131, la lettre de Bussy du 28 décembre 1680, et ce qui est dit dans la note 5 de cette lettre.

voi et de dédicace de cette *Histoire*, est tirée de ce manuscrit, dont M. le marquis de Laguiche possède une copie un peu abrégée, probablement faite par un secrétaire, et portant des corrections de la main de Bussy.

A la suite de ces copies écrites par Bussy, nous devons mentionner encore un manuscrit, appartenant à M. le marquis de Laguiche, dont nous n'avons pas eu communication, mais dont M. Monmerqué a pu se servir pour l'édition de 1818. Ce sont trois volumes in-folio, écrits de la main du comte de Langhac, fils de Mme de Coligny; ils contiennent un extrait des *Mémoires* de Bussy, finissant avec l'année 1669. Dans les tomes II et III se trouve une partie de la correspondance avec Mme de Sévigné.

2. Manuscrit Grosbois, grand in-folio de 1055 pages, appartenant à Mme la duchesse d'Harcourt.

Ce manuscrit est mentionné 238 fois dans la *Table des sources*. Il se compose de copies de lettres adressées par Mme de Sévigné et par son fils à Mme de Grignan, transcrites par extraits, pour la plupart, et par fragments, qui sont placés pêle-mêle, sans aucun ordre. Dans le nombre il s'est trouvé de grands morceaux inédits ; et pour les parties publiées par Perrin, le manuscrit presque partout offre de précieuses leçons, qui ou bien comblent des lacunes et suppressions, ou bien ramènent à leur forme primitive les mots et les tours que l'éditeur s'était permis d'altérer. Le copiste, dont le travail doit remonter au commencement du dix-huitième siècle, à une époque antérieure aux premières impressions, a fait beaucoup de fautes, faciles à corriger pour la plupart, mais qui nous montrent qu'il ne lisait pas fort aisément son texte, et en même temps qu'il copiait à peu près machinalement et n'avait point, grâce à Dieu, l'esprit assez cultivé pour être tenté de hasarder, surtout dans des vues grammaticales et littéraires, des changements et corrections. En tête du volume on lit, çà et là modifiée, la lettre de Mme de Simiane qui précède les éditions de 1726. Il se pourrait que ce manuscrit fût, nous ne disons pas l'original du choix de lettres et d'extraits que Mme de Simiane avait fait faire pour son cousin le comte de Bussy (voyez ci après, p. 437, note 1), mais une des copies (nous verrons plus loin, p. 438, qu'il en circulait un certain nombre) prises sur ce choix. Au reste, en supposant même qu'il n'y eût eu qu'un seul choix original, et que toutes les copies (ce qui est difficile à croire) fussent à peu près identiques avec ce choix, les différences qui se remarquent, quant à l'ordre et à

d'autres égards, entre cet ancien texte écrit et les premières impressions pourraient bien être le fait des éditeurs ; et si le nombre des morceaux n'est pas le même, s'il y a dans le manuscrit comparé aux imprimés quelques petites lacunes, et des lacunes bien plus grandes dans les imprimés comparés au manuscrit, cela peut venir de ce que d'une part le copiste et de l'autre les éditeurs n'ont pas tout pris et ont fait des omissions, l'un plus et l'autre moins.

M. Monmerqué a désigné ce manuscrit par le nom de *Manuscrit Grosbois*, parce qu'il faisait partie de la bibliothèque de feu M. le marquis de Grosbois, ancien premier président du parlement de Besançon, dont la famille le possédait depuis près d'un siècle quand il fut communiqué à M. Monmerqué, et qu'il se trouvait au château de Grosbois en Bourgogne, où Mme la duchesse d'Harcourt, sa fille, conserve cette riche et précieuse bibliothèque avec un soin aussi éclairé que pieux. Voyez ce qui est dit de cette importante copie dans l'*Avertissement* (p. VII et VIII) des *Lettres inédites* publiées en 1827 (n° 50 de cette *Notice bibliographique*).

3. Copie Amelot, contenant les 14 *Lettres de Mme de Sévigné à Pompone* sur le procès de Foucquet, cahier in-folio de 29 pages, appartenant à la succession de M. Monmerqué. Il y manque un feuillet, celui des pages 25 et 26.

Ce manuscrit, d'une écriture soignée du dix-huitième siècle, nous a donné d'excellentes et très-sûres variantes, au moyen desquelles nous avons pu corriger en maint endroit le texte des éditions de 1756 et de 1773 (voyez ci-après, p. 447 et 448, nos 24 et 25). Il a été trouvé et acheté en 1847 par M. Monmerqué chez le libraire étalagiste Lefèvre, sous l'arcade Colbert. Au dos, sur un feuillet que nous n'avons pas retrouvé, on lisait (c'est M. Monmerqué qui nous l'apprend, et de là le nom donné au manuscrit) les mots : « A M. Amelot » ; et à la fin de la copie, au bas de la page 29, ces lignes significatives : « La lettre de cachet suspendue pendant huit jours ou un mois si besoin est, » avec la signature *Nihel, secrétaire de M. Amelot*. On peut conclure, ce semble, de cette apostille, qui doit dater approximativement le manuscrit (Amelot fut secrétaire d'État des affaires étrangères, sous le ministère du cardinal Fleury, de 1737 à 1744), que ce cahier était préparé pour l'impression, qu'il avait été saisi, qu'on avait eu l'intention de sévir : le projet de publier ces lettres, qui présentaient sous d'odieuses couleurs l'administration de

la justice sous Louis XIV, avait paru coupable. Puis on se serait ravisé ; mais au lieu de révoquer l'ordre, on l'aurait simplement suspendu (et cela pour un délai qui aurait pu se prolonger), afin de se donner peut-être le temps de voir si l'on ne voudrait pas clandestinement, soit en France, soit à l'étranger, violer la défense faite d'imprimer.

4. Copie de Troyes, contenant les mêmes *lettres à Pompone*, composée de 137 pages, qui se trouvent en tête d'un recueil manuscrit, en trois volumes petit in-folio, appartenant à la bibliothèque de Troyes (nº 686).

Cette copie, d'une belle écriture du dix-huitième siècle, confirme la plupart des variantes de la copie Amelot. Elle vient de la bibliothèque de Bouhier, président au parlement de Dijon, laquelle fut acquise par l'abbaye de Clairvaux, d'où elle passa, en 1803, à la bibliothèque de Troyes.

5. Copie Blaise, contenant dix *lettres de Mme de Sévigné à Ménage*, et de plus la *lettre de la prairie* (notre lettre 187) de Mme de Sévigné à *Coulanges*, et la lettre (notre nº 1297) de la même à *Lamoignon*; cahier in-4º de 20 pages écrites, appartenant à la succession de M. Monmerqué.

La copie des dix lettres à Ménage a été faite sur les autographes, pour l'édition de 1818, par le libraire Blaise, qui a publié cette première édition de M. Monmerqué. De nos dix-huit lettres à Ménage il en est huit dont nous n'avons pu retrouver les originaux et pour lesquelles la copie Blaise a été notre seule source. Voyez la *Table générale des sources*, nºs 1, 2, 20, 27, 37, 38, 45, 46. Aux pages 17–20, à la suite des lettres transcrites par Blaise, M. Monmerqué a copié les passages du *Ménagiana* qui se rapportent à Mme de Sévigné, et en outre, sur l'autographe qui est à la bibliothèque de l'Arsenal, la lettre nº 51, *de Mme de Sévigné à Pompone*.

6. Copie de Luynes, contenant un certain nombre de lettres de et à Bussy.

Ce manuscrit, d'une écriture du dix-huitième siècle, fait partie de la bibliothèque de M. le duc de Luynes. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de le citer dans la *Table des sources*.

II

IMPRIMÉS.

De toutes les lettres écrites par Mme de Sévigné ou à elle adressées, les premières qui aient été imprimées sont celles qui ont été échangées entre elle et Bussy ; elles ont été publiées, partie avec les *Mémoires*, partie avec le reste de la correspondance de ce dernier, dès 1696 et 1697, et ont été réimprimées plusieurs fois, puis complétées par des suppléments, avant qu'on fît paraître, pour elles-mêmes, dans des choix ou des recueils plus ou moins considérables, des lettres de Mme de Sévigné. C'est par les choix et les recueils dont Mme de Sévigné elle-même est l'objet que nous commencerons la notice des imprimés ; nous placerons plus loin, malgré leur date antérieure, les éditions de la correspondance de Bussy, où les lettres de sa cousine ne figurent que comme des parties d'un autre ensemble.

A. ÉDITIONS ORIGINALES ET ŒUVRES COMPLÈTES DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

1. Lettres choisies de Mme la marquise de Sévigné à Mme de Grignan, sa fille, qui contiennent beaucoup de particularités de l'histoire de Louis XIV (sans nom de lieu ni d'imprimeur), 1725, 1 vol. in-12 de 75 pages, avec une sphère au-dessus du millésime.

Ce recueil, le plus ancien de tous, comprend trente et une lettres ou fragments, dont quelques-uns ont été détachés à tort les uns des autres et devraient être réunis. L'exemplaire dont nous nous sommes servis appartient à la bibliothèque de l'Arsenal, où il est porté aux Belles-Lettres sous le n° 18990 ; il vient de la bibliothèque la Vallière, et il était marqué, au Catalogue de Nyon, du n° 23376. Une note manuscrite de M. Monmerqué, datée du milieu de 1847, nous apprend que M. Harmand,

bibliothécaire de la ville de Troyes, possédait, depuis quinze ans à cette époque, un autre exemplaire, qu'il avait trouvé à Paris chez un bouquiniste, et qu'à cet exemplaire était jointe une note manuscrite contemporaine, de M. Huez, lieutenant particulier au bailliage de Troyes, faisant connaître que ce recueil sortait des presses de Jacques Lefèvre, imprimeur à Troyes. (Voyez les *Recherches* de M. Corrard de Breban *sur l'établissement et l'exercice de l'imprimerie à Troyes*, 2e édition, p. 29-31.) — Ce précieux petit volume n'a ni avertissement ni préface. On serait tenté de croire, en voyant combien il est devenu rare, que l'impression a été arrêtée tout à coup, que les feuilles tirées ont été saisies et détruites, et qu'on n'en a sauvé qu'un très-petit nombre d'exemplaires ; mais une note de Perrin, ajoutée en 1754 à la préface de son édition de 1734, s'oppose, il nous semble, à cette conjecture, car cette note paraît bien s'appliquer, quoique le nombre des lettres soit inexactement indiqué, à ce choix de 1725. Après avoir mentionné les éditions de Rouen et de la Haye, Perrin ajoute : « On ne dit rien d'une brochure imprimée à Troyes, qui contenoit un choix d'environ cinquante lettres de Mme de Sévigné, et qui parut peu de temps avant que les éditions de Rouen et de la Haye fussent connues. » Si l'on en croyait une accusation de la Beaumelle [1], il faudrait imputer soit à une négligence, soit à un abus de confiance de Voltaire une impression des *Lettres de Mme de Sévigné* faite à Troyes. Cette accusation une fois admise, et il ne faut pas oublier combien la Beaumelle est suspect toutes les fois qu'il s'agit de Voltaire, il resterait à savoir de quelle impression il s'agit : de celle de 1725 ou d'une des éditions sans nom de lieu de 1726 ? Voyez ci-après nos observations sur le numéro 5.

2. Lettres de Marie Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, à Mme la comtesse de Grignan, sa fille (sans nom de lieu ni d'imprimeur), 1726, 2 vol. in-12 de 381 et 324 pages, en plus gros caractères que les autres éditions de 1726. Titre en caractères noirs.

C'est l'édition que nous nommons *de Rouen* (voyez ci-après, p. 437 et 438, la lettre de Thiriot; et p. 478, une note de Perrin à la préface de 1734). Le tome I contient 74 lettres à Mme de Grignan, précédées de 4 lettres à Emmanuel de Coulanges; le tome II a 60 lettres à Mme de Grignan.

1. Voyez la *Réponse au Supplément du Siècle de Louis XIV*, Colmar, 1754, in-8°, p. 122.

3. Lettres de Marie Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, à Mme la comtesse de Grignan, sa fille (sans nom de lieu ni d'imprimeur), 1726, 2 vol. in-12 de 270 et 220 pages. Titre en caractères rouges et noirs.

Chacun des volumes contient les mêmes lettres que les volumes correspondants du n° 2.

4. Lettres de Marie Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, à Mme la comtesse de Grignan, sa fille (sans nom de lieu ni d'imprimeur), 1726, 2 vol. in-12 de 264 et 228 pages. Titre en caractères noirs.

Cette édition contient les mêmes lettres que les n°s 2 et 3; mais le tome I a une lettre de moins : il finit par la 73e; et le tome II commence par la 74e. La préface occupe quatre pages de plus que dans le n° 3; pour les lettres mêmes, les deux impressions (2 et 3) se suivent page pour page, et ne diffèrent pour ainsi dire, à l'exception des dernières pages du tome I et des premières du tome II, que par le caractère, qui est plus petit ou moins interligné dans le n° 3, et par les chiffres de la pagination.

Ces trois éditions contiennent exactement les mêmes choses : 134 lettres de Mme de Sévigné à sa fille, précédées de 4 lettres à Coulanges. Elles commencent par une *Préface de M. de Bussy* (sic), suivie d'une lettre de Mme de Simiane *à M. le comte de Bussy* (sic). Nous avons donné la lettre en tête de celles de Mme de Simiane (ci-dessus, p. 15-18); nous donnerons la préface à la suite de la *Notice bibliographique* (voyez ci-après, p. 470). Les n°s 3 et 4, dont nous ignorons le lieu d'impression, sont sans aucun doute des contrefaçons du n° 2. Celui-ci est annoncé dans le *Mercure de France* de mai 1726 (p. 970-984); les termes de l'annonce ne peuvent s'appliquer qu'à lui : le nombre des pages (381 pour le tome I, 324 pour le tome II) y est indiqué. Après avoir dit que ces volumes sont « sans nom de ville ni de libraire, » le *Mercure* ajoute : « Mais on sait que ce livre se débite *à Paris*, *chez Pissot*, *quay des Augustins*, 2 livres les deux vol. in-12, 1726. » Puis, après avoir donné un extrait de la préface et fait connaître le contenu de l'ouvrage, il continue ainsi : « On a su que c'est M. Thiriot qui a donné ces lettres au public. Elles ont été reçues fort agréablement.... C'est un modèle, et peut-être ce qu'il y a de plus parfait en ce genre. Cependant les personnes considérables qui tiennent à l'illustre Mme de Sévigné par la parenté ou par l'alliance, ont souffert

impatiemment que l'on ait pu penser qu'elles eussent la moindre part à cette édition, qui a été faite, sur un manuscrit perdu à la mort du feu comte de Bussy[1] et tombé il y a plus de deux ans entre les mains de M. l'abbé d'Amfreville, par M. de Clémencé. Voici deux lettres qui peuvent éclaircir cette matière. Elles ont paru imprimées en feuille volante :

« LETTRE DE M. L'ABBÉ D'AMFREVILLE A M. DE ***.

« Vous me demandez, Monsieur, quelle part je puis avoir à l'édition des lettres de Mme la marquise de Sévigné : je vais vous satisfaire en peu de mots. J'avois depuis longtemps par M. de Clémencé un manuscrit de ces lettres. M. Thiriot m'étant venu voir l'année passée, trouva ce manuscrit sur ma table ; il me pria de le lui prêter. Je lui accordai volontiers ce plaisir : cela est tout simple et tout ordinaire dans le commerce des lettres. A quelque temps de là, M. Thiriot se trouvant à la campagne, les a fait imprimer ; et j'ai eu tout sujet de me repentir de ma facilité, par les plaintes et les murmures que cette édition a excités, et par la peine qu'elle a causée à tout ce qui existe du nom et du sang de Rabutin.

« Voilà, Monsieur, avec vérité, toute la part innocente et indirecte que j'ai dans cette affaire. J'ai un sensible chagrin d'avoir, contre mon attente, donné occasion à un événement qui a déplu à des personnes considérables que j'honore et respecte.

« Je suis, Monsieur, etc. »

« LETTRE DE M. THIRIOT A M. DE ***.

« L'INTÉRÊT, Monsieur, que vous prenez aux lettres de Mme la marquise de Sévigné, et le témoignage que je dois à la vérité, m'obligent à vous donner l'éclaircissement que vous demandez.

1. Ceci semble contredire ce que nous avons dit plus haut (p. 15, note 1), d'après la *Notice biographique* de 1818. L'abbé de Bussy, plus tard évêque de Luçon, n'étant mort qu'à la fin de 1736, ce ne serait pas à lui que serait adressée, sous le nom de comte de Bussy, la lettre de Mme de Simiane ; ce ne serait pas à lui qu'elle aurait envoyé les lettres de sa grand'mère, mais bien au fils aîné de Bussy Rabutin : nous ignorons la date de la mort de ce dernier ; ce passage nous montre qu'elle fut antérieure à 1726. Il reste à savoir si l'assertion du *Mercure* est bien vraie. L'abbé probablement ne se souciait pas d'être compromis à l'occasion de ces éditions furtives, et il n'aura pas été fâché de se voir et faire substituer son aîné.

« Étant allé voir M. l'abbé d'Amfreville le mois de mai dernier, j'y trouvai un manuscrit de ces lettres, qu'il avoit, me dit-il, environ depuis deux ans. Je le priai de me le prêter, et de m'en laisser prendre une copie. Il me l'accorda, sans m'imposer aucune condition et avec tant de facilité, que me trouvant à quelque temps de là à Rouen, je crus faire un présent agréable et avantageux au public de lui donner ces lettres, et je pris la résolution de les faire imprimer. Je pensois que ce manuscrit étoit beaucoup plus répandu dans le monde, plusieurs de mes amis m'ayant dit qu'ils en avoient déjà vu d'autres aussi bien que moi. Enfin, Monsieur, j'ai cru ne faire que ce qui étoit du droit des gens dans la république des lettres. Cependant j'apprends que cette édition blesse les personnes illustres qui s'intéressent par les liaisons du sang à la mémoire de Mme la marquise de Sévigné. J'en ai, je vous l'avoue, Monsieur, une véritable douleur, et je voudrois de tout mon cœur n'y avoir jamais pensé. Je vous prie de le dire à tous ceux qui vous en parleront, et de me croire très-sincèrement, etc. »

Suivent dans le *Mercure* dix extraits, bien choisis, des lettres de Mme de Sévigné.

Bien que l'annonce de ces deux volumes, furtivement imprimés, ne soit que du mois de mai, et n'ait paru, selon la coutume, que le mois suivant, comme le montre l'Approbation signée du 3 juin, ils avaient été publiés dès le mois de janvier. Mathieu Marais en parle au président Bouhier dans une lettre datée du 31 : « Je voudrois bien avoir, lui dit-il, l'éloquence, l'élégance, la vivacité, le tour, la nouveauté de Mme de Sévigné.... Avez-vous lu ses deux derniers volumes de lettres[1] ? » Marais dit-il « ses deux derniers » en pensant à la *brochure* de Troyes, ou bien aux lettres insérées dès 1696 et 1697 dans les *Mémoires* et la correspondance de Bussy ? Dans une lettre antérieure, du même au même, datée du 13 décembre 1725, nous lisons : « On m'a dit hier qu'il y avoit des nouvelles lettres de Mme de Sévigné qui se vendent secrètement[2]. » Devons-nous conclure de là que l'édition de Rouen (1726) est postdatée ; ou bien cet *on dit* n'était-il encore qu'un faux bruit, qu'une annonce d'une publication prochaine ? Dans une lettre postérieure d'une quinzaine (2 janvier 1726), Marais dit, toujours au même pré-

1. *Journal et Mémoires* de Mathieu Marais, publiés par M. de Lescure, ome III, p. 388.
2. *Ibidem*, p. 379.

sident : « Je n'entends plus parler des lettres de Mme de Sévigné[1]. »

Mme de Simiane, comme on peut le conclure des deux lettres insérées au *Mercure*, avait été *blessée* (c'est le mot de Thiriot) de cette publication, et voyant « les plaintes et les murmures » qu'elle excitait, elle avait écrit à Bignon, chargé en ce temps-là de la surveillance de la librairie, pour le prier, autant qu'on peut le conjecturer d'après la réponse de celui-ci, de faire supprimer l'édition. La réponse de Bignon est du 8 mai 1726; la lettre de Mme de Simiane était du 20 février; Bignon était absent de Paris quand elle y arriva; il répond, dit-il, le lendemain de son retour. Après avoir exprimé tout d'abord le regret de ne pouvoir être « d'aucun secours, » il ajoute : « Vous avez raison d'être affligée de l'impression des lettres de Mme de Sévigné, quelque honneur qu'elle puisse faire à sa mémoire. Quelques endroits peuvent faire de la peine à des gens pour qui vous avez sans doute beaucoup d'égards. Le plus grand mal est qu'on a fait tout ce qu'on a pu pour persuader le public que ce livre étoit de votre aveu[2]. » Cela a trait surtout à la préface de Bussy et à la lettre qui l'accompagne. « Je n'en connois ni l'imprimeur ni l'éditeur, et il sera très-malaisé de les connoître de manière à être en droit de leur infliger la peine que mérite non-seulement leur témérité, mais encore plus leur impudence de vous imputer pareille chose. » L'article du *Mercure*, avec l'aveu de Thiriot, n'avait pas encore paru, ni sans doute la feuille volante dont il est parlé dans cet article. « Il m'a été mandé qu'on avoit été pour supprimer l'édition chez le libraire qui en avoit vendu quelques exemplaires, mais qu'il ne s'y en est pas trouvé un seul. Ce que je puis vous dire, en connoisseur d'imprimerie, c'est que le livre n'a pas été imprimé à Paris. Si c'est à Rouen, à Orléans ou ailleurs, c'est ce que les recherches les plus exactes auront peine à découvrir. » Bignon, comme on le voit, met en tête de ses conjectures le vrai lieu d'impression avoué par Thiriot. « J'en parlerai à Monsieur le Garde des sceaux, et je tâcherai d'exciter encore son zèle sur une chose qui vous tient si justement au cœur[3]. »

1. *Journal et Mémoires* de Mathieu Marais, publiés par M. de Lescure, tome III, p. 385.

2. Ces mots pourraient rendre douteuse l'authenticité de la lettre de Mme de Simiane au comte de Bussy, qui, nous l'avouons, nous a toujours paru suspecte, bien que nous l'ayons laissée, comme dans l'édition de 1818, en tête de la correspondance de Mme de Simiane.

3. Une copie de cette réponse se trouve dans un des registres, conservés à la bibliothèque impériale, où Bignon faisait copier les lettres qu'il écri-

5. **Lettres de Mme Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, à Mme la comtesse de Grignan, sa fille. A la Haye, chez P. Gosse, J. Neaulme et Cᵉ, 1726, 2 vol. in-12 de 344 et 298 pages chiffrées; plus un certain nombre de pages non numérotées : au tome I, d'*Avertissement* et *Préface;* au tome II, de *Table alphabétique*. Les deux volumes se terminent par quelques pages (le Iᵉʳ par 5, le IIᵉ par 3) intitulées : *Explications de quelques endroits des lettres de Mme de Sévigné*. Ces explications sont suivies, dans chaque tome, d'une demi-page d'*errata*. Au tome II, elles sont précédées d'un *Catalogue des livres imprimées* (sic) *et dont il y a nombre chez P. Gosse*, etc., occupant les pages 254-295. Titre en caractères rouges et noirs.**

Nous avons vu de cette édition très-rare, postérieure à celle de Rouen et à ses contrefaçons, et plus considérable, deux exemplaires, dont l'un appartient à M. Cousin, et l'autre à M. le comte de Lurde. Elle contient cent soixante et dix-sept lettres ou fragments de lettres; le tome I se termine par la lettre XCV. Les quatre lettres à Coulanges, qui sont en tête des numéros 3, 4 et 5 décrits ci-dessus, ont été rejetées au tome II (p. 235 à 244) : ce sont les lettres CLXII à CLXV. Cette impression reproduit, avec quelques variantes, la *Préface* du nᵒ 2, et la fait précéder d'un *Avertissement* de huit pages, que nous donnerons ci-après (p. 472), et qui fait la critique de l'édition antérieure de la même année et relève les avantages de la nouvelle. La comparaison du contenu de l'une et de l'autre ne permet guère de douter qu'il y eût des copies diverses des originaux communiqués par Mme de Simiane. Nous avons vu que Thiriot croyait ces copies assez répandues dans le monde; que lui et ses amis en avaient rencontré plusieurs. Au reste, eussent-elles été à peu près identiques, les différences des deux impressions pourraient s'expliquer par les libertés que se seraient données les éditeurs de choisir, d'élaguer, de modifier chacun à sa manière. Voyez ce que nous avons dit au sujet du manuscrit Grosbois (ci-dessus, p. 431). M. Walckenaer nous fait savoir, dans son édition des *Œuvres de la Fontaine*, de 1823, en parlant du *Dixain* de la Fontaine *à Mme de Sévigné* (tome VI, p. 282),

vait. Elle a été communiquée par M. Léopold Delisle, aujourd'hui membre de l'Institut, à l'*Athenæum français*, qui l'a insérée dans le 5ᵉ numéro de sa 3ᵉ année (4 février 1854, p. 109 et 110).

qu'une note écrite sur son exemplaire lui apprend que l'avertissement de l'éditeur des lettres de la Haye est d'un nommé J. J. Gendebien.

6. Lettres de Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, à Mme la comtesse de Grignan, sa fille (sans nom de lieu ni d'imprimeur), 1728, 3 vol. in-12 de 264, 144 et 252 pages. Titre en caractères noirs.

Cette édition, imprimée avec les mêmes caractères et les mêmes fleurons que la contrefaçon de 1726 (nº 3), lui est, pour le tome I, presque entièrement semblable : elle a le même nombre de pages, et les pages, non pas toujours, mais très-souvent, sont identiques pour le nombre et le contenu des lignes. Le tome II continue cette ressemblance jusqu'à la lettre de Charles de Sévigné qui est placée à la suite de la lettre CV, et qui termine le volume de 1728 (lequel, nous l'avons dit, n'a que 144 pages), tandis qu'elle commence à la page 145 du tome II et dernier de 1726 (qui a 228 pages). Le tome III de 1728 se compose : 1° des lettres CVI à CXXXIV inclusivement, qui terminent le tome II du nº 3 de 1726; 2° de cinquante autres lettres, précédées d'une première, sans chiffre, à M. de Grignan, qui sont tirées de l'édition de la Haye, mais rangées dans un autre ordre. Ce tome III commence par un *Avertissement*, qui ne diffère de celui que cette édition de Hollande a mis en tête de la préface que par la suppression des critiques adressées à l'impression de Rouen (voyez ci-après, p. 472 et note 2).

7. Lettres de Marie-Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, à Mme la comtesse de Grignan, sa fille (sans nom de lieu ni d'imprimeur), 1733, 3 vol. in-12 de 264, 144 et 252 pages. Titre en caractères noirs.

Cette impression suit page pour page et à peu près ligne pour ligne (il n'y a que de rares et légères différences dans le contenu des lignes) l'édition de 1728. Elle sort des mêmes presses; le caractère nous paraît être identique; il n'y a, outre la différence que nous avons remarquée çà et là dans la composition des lignes, d'autre variété que celle de quelques ornements, et d'un certain nombre de fautes typographiques que l'impression de 1733 ne reproduit pas ou qu'elle est seule à avoir.

Une note de l'édition de Perrin de 1734 (voyez ci-après, p. 480, note 5*) parle en ces termes de ces trois volumes

de 1733 : « Il a paru, sur la fin de l'année 1733, une autre édition furtive des lettres de Mme de Sévigné, 3 vol. in-12, sans nom de ville ni d'imprimeur, où l'on a exactement copié les fautes des éditions de Rouen et de la Haye. » La réimpression de 1738 ajoute : « Elle ne contient d'ailleurs que le même nombre de lettres. » La critique de Perrin est fort juste; mais c'est, nous l'avons vu, à l'impression de 1728 qu'elle doit remonter.

8. Recueil des lettres de Mme la marquise de Sévigné à Mme la comtesse de Grignan, sa fille. Paris, N. Simart, 1734 (tomes I-IV); et Paris, Rollin fils, 1737 (tomes V et VI), 6 vol. in-12, avec deux portraits.

Ce recueil, qui ne contient que la correspondance avec Mme de Grignan, est la première édition publiée par le chevalier de Perrin. Elle contient 614 lettres (les tomes I-IV, les lettres I-CCCCII; les tomes V et VI, les 212 suivantes). Nous donnons à la suite de la *Notice bibliographique* la *Préface* de 1734 et l'*Avertissement* de 1737. — On verra dans la *Préface* de 1734, telle qu'elle est reproduite dans l'édition de 1754, comment Perrin juge les éditions furtives qui ont précédé la sienne, expose l'origine et le plan de celle-ci, et fait savoir avec quels secours et dans quel esprit elle a été faite; il y donne en outre quelques renseignements biographiques sur Mme de Sévigné. Ce sont, comme il l'apprend à ses lecteurs, les éditions incomplètes de 1726, toutes les libertés qu'on y a prises, d'une part les indiscrétions, et d'autre part les négligences et les fautes dont elles fourmillent, qui ont été la cause et l'occasion de l'édition nouvelle.

« Les personnes de la famille de Mme de Sévigné, justement indignées de l'usage qu'on venoit de faire, sans leur aveu, d'un bien qui leur appartenoit, se virent en quelque sorte forcées de consentir qu'on donnât un nouveau recueil, où tous les égards dus à la mémoire de Mme de Sévigné et au public seroient observés. » Nous n'avons pas à revenir ici sur la manière dont le chevalier de Perrin a rempli sa tâche. Il en a été parlé dans l'*Avertissement* de notre tome I; on peut voir aussi à ce sujet la *Préface* de 1818, que l'on trouvera plus loin (p. 497); d'ailleurs les notes qui accompagnent dans nos volumes celles des lettres pour lesquelles nous n'avons pas été réduits pour seule source aux textes de 1734, 1737, 1754, montrent à chaque pas comment Perrin entendait ses devoirs d'éditeur.

Perrin n'est pas nommé dans le privilége, qui est unique pour les six volumes et daté du 8 avril 1734; il est accordé au

sieur***. Il y a une double approbation : celle des quatre premiers volumes est du 30 mars 1734; celle des deux derniers, du 16 avril 1737. Chaque volume a un court *errata;* le tome IV et le tome VI se terminent l'un et l'autre par une *Table alphabétique des matières*, non chiffrée.

Au sujet des difficultés que le chevalier eut avec Mme de Simiane, voyez ci-dessus, p. 10 et 11, la *Notice* de M. de Gallier, et surtout la lettre même de Perrin (p. 13 et 14).

Nous avons vu une réimpression des quatre premiers volumes de cette édition, qui a la date de 1735.

9. Recueil des lettres de Mme la marquise de Sévigné à Mme la comtesse de Grignan, sa fille. Paris, Rollin, 1738, 6 vol. in-12, avec deux portraits. Titre en caractères rouges et noirs.

Sous ce titre, identique avec celui de 1734, ont paru, en 1738, trois éditions, différentes par la composition typographique et les fleurons, mais reproduisant exactement le même texte avec la plupart des mêmes fautes; deux d'entre elles ont un *erratum*.

10. Recueil des lettres de Mme la marquise de Sévigné à Mme la comtesse de Grignan, sa fille. Leide, les frères Verbeck, imprimerie de C. F. Simon, 1739, 6 vol. in-12. Titre en caractères rouges et noirs.

Reproduction de 1734 et 1738.

11. Recueil des lettres choisies, pour servir de suite aux lettres de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, sa fille. Paris, Rollin, 1751, 1 vol. in-12, 499 pages, et en tête 8 feuillets non chiffrés, de table, d'avertissement et d'erratum.

Ce premier supplément à l'édition de 1734 a été publié par le chevalier de Perrin, comme nous l'apprend, en ces termes, le *Mercure de France* de mars 1751 (p. 105) : « Le galant homme qui donna, il y a quelques années, le charmant recueil des lettres de Mme de Sévigné vient de nous faire ce nouveau présent. » Perrin n'est pas nommé dans le privilége, accordé, le 6 octobre 1750, au sieur***. L'approbation est du 4 juillet 1750. Nous placerons l'*Avertissement* à la suite de la présente *Notice*. Le volume contient 123 lettres : 25 de Mme de Sévigné, dont 1 a Charles de Sévigné, 19 à Coulanges, 3 à sa femme, 1 à Mme de la Fayette, 1 au duc de Chaulnes; 3 de Mme de Grignan,

dont 1 à Coulanges, 1 à sa femme, 1 à Mme de Simiane; 29 de Coulanges et 50 de Mme de Coulanges, toutes adressées soit à Mme de Sévigné, soit à Mme de Grignan, soit à Mme de Simiane; 14 de Mme de la Fayette à Mme de Sévigné; 1 du cardinal de Retz et 1 du duc de la Rochefoucauld, à la même.

Il a paru de ce recueil deux éditions dans la même année (1751). Nous avons sous les yeux un exemplaire de chacune d'elles; le titre est exactement identique, le libraire vendeur le même : Rollin (le *Mercure* dit : « Rollin fils »). L'imprimeur seul est différent : pour l'une des éditions, c'est Claude Simon père; pour l'autre, F. G. Simon. L'ordre des lettres n'est pas le même dans les deux éditions : la première se termine par celles de Mmes de Sévigné et de Grignan, la seconde par celles de Mme de Coulanges et de Coulanges.

12. Recueil de lettres choisies, pour servir de suite aux lettres de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, sa fille. Paris, par la Compagnie des libraires, 1775, 1 vol. in-12.

Recueil identique, pour le contenu, avec le n° 11.

13. Recueil des lettres de Mme la marquise de Sévigné à Mme la comtesse de Grignan, sa fille. Paris, Rollin, 1754, 6 vol. in-12.

Réimpression de la première édition de Perrin (n° 8). — Pour que l'édition plus complète en huit volumes qui parut cette même année 1754 ne rendît pas celle-ci inutile, on publia deux volumes de supplément : voyez ci-après, n° 17.

14. Recueil des lettres de Mme la marquise de Sévigné à Mme la comtesse de Grignan, sa fille. Nouvelle édition augmentée. Paris, Rollin, 1754, 8 vol. grand in-12, avec portrait.

Ce recueil a paru en même temps chez le libraire Durand (il y a de nombreux exemplaires portant son nom), et, avec une légère modification dans le titre, chez le libraire David (voyez le n° 16). C'est la dernière édition de Perrin. Elle contient 772 lettres; elles ne sont point numérotées comme formant une seule suite; à chaque volume recommence une nouvelle série. Il y a 103 lettres dans le tome I; 109 dans le tome II; 98 dans le tome III; 99 dans le tome IV (en comptant une lettre oubliée qui a été placée tout à la fin du volume); 95 dans le tome V; 83 dans le tome VI (en comptant encore une

lettre oubliée) ; 111 dans le tome VII ; 74 dans le tome VIII. « Toutes les lettres nouvelles, comme il est dit dans l'*Avertissement* que nous réimprimons plus loin, sont marquées d'un *astérisque*, » et de même, pour peu qu'ils aient d'étendue et d'intérêt, les alinéa nouveaux ajoutés aux lettres déjà publiées en 1734. Le dernier volume se termine par une *Table* alphabétique *des matières*, non chiffrée. A la suite de l'*Avertissement de l'éditeur*, qui est en tête du tome I, on a réimprimé, avec quelques modifications, la *Préface* de 1734 et l'*Avertissement* de 1737. L'Approbation est du 24 janvier 1754, mais le privilége, de six ans de durée, accordé d'une manière générale au libraire Rollin pour les *Lettres de Sévigné* (sic) et divers autres ouvrages, remonte au 9 juin 1752.

Pour tout ce qui caractérise cette édition, voyez ci-après (p. 475) l'*Avertissement de l'éditeur*, et (p. 497) la *Préface* de 1818. Perrin venait de mourir lorsqu'elle parut. Son édition posthume fait l'objet de la note suivante, datée du 7 février 1754, qui a été extraite par M. Monmerqué de la page 345 d'un manuscrit in-folio intitulé : *Anecdotes littéraires provenant de la bibliothèque de M. de Lamoignon Malesherbes :* « Le chevalier Perrin est mort d'une indigestion, âgé de soixante-neuf à soixante-dix ans. C'est lui qui a donné le premier au public les lettres de Mme de Sévigné. Il en avoit arrangé une nouvelle édition, qui va paroître incessamment, et dans laquelle il y a, dit-on, beaucoup de lettres nouvelles qui n'ont pas paru. »

15. **Recueil des lettres de Mme la marquise de Sévigné à Mme la comtesse de Grignan, sa fille. Nouvelle édition augmentée. Paris, Desaint et Saillant, 1754, 8 vol. in-12, avec portrait.**

Cette édition est imprimée en caractères beaucoup plus petits, et en même temps plus serrés : le tome I, bien que le contenu soit le même dans les deux impressions, a 371 pages dans le n° 14, et 456 dans le n° 15. Dans notre exemplaire du n° 15, il n'y a point d'avertissements ni de préface en tête, ni de table à la fin. Le texte présente de légères différences ; nous en avons relevé quelques-unes dans nos notes : voyez par exemple dans notre tome VII, les notes 2 et 7 de la lettre 956 (p. 372 et 373), la note 6 de la lettre 961 (p. 389), la note 3 de la lettre 967 (p. 413), etc.

16. **Recueil des lettres de Mme la marquise de Sévigné à Mme la comtesse de Grignan, sa fille. Contenant des notes et des**

éclaircissements. Paris, David l'aîné, 1754, 8 vol. in-12, avec portrait.

Voyez le commencement de l'observation qui suit le n° 14.

17. Lettres nouvelles de Mme la marquise de Sévigné à Mme la comtesse de Grignan, sa fille. Extraites de l'édition de 1754 en 8 vol. in-12, pour servir de supplément à l'édition en 6 vol. Paris, Rollin, 1754, 2 vol. in-12, comprenant 86 lettres.

Voyez ci-dessus l'observation faite au sujet du n° 13.

18. Lettres nouvelles de Mme la marquise de Sévigné à Mme la comtesse de Grignan, sa fille. Dresden, Walther, 1755, 2 vol. in-8°.

Contrefaçon allemande du numéro précédent.

19. Lettres nouvelles de Mme la marquise de Sévigné à Mme la comtesse de Grignan, sa fille. Francfort, Esslinger, 1775, 2 vol. in-12.

Autre contrefaçon allemande du n° 17.

20. Lettres de Mme la marquise de Sévigné à Mme la comtesse de Grignan, sa fille. Amsterdam, par la Compagnie, 1756, 8 vol. in-12, avec portrait.

La Compagnie des libraires d'Amsterdam réunit en huit volumes les lettres de l'édition de 1754 et du Recueil de lettres choisies de 1751. Dans cette édition sont rectifiées quelques-unes des dates de ce dernier. L'incorporation du volume de 1751 est annoncée en ces termes, à la fin de l'*Avertissement* de 1754, reproduit en tête du tome I, avec la *Préface* de 1734 et l'*Avertissement* de 1737 :

« On a joint à cette nouvelle édition le recueil du choix de lettres qui a paru il y a quelques années en un seul volume in-12. Cet ouvrage fut donné pour servir de supplément à l'édition en huit volumes qui venoit de paroître.

« Ce recueil contient cent vingt-trois lettres, qui, quoiqu'elles ne soient pas toutes de Mme de Sévigné, ont pourtant un tel rapport aux siennes, qu'elles n'en peuvent être divisées.

« En effet, elles sont écrites, en la plupart, dans le même temps et par les mêmes personnes avec lesquelles Mme de Sévigné étoit liée d'une amitié particulière, et y servent comme de

réponses; on y trouve même, comme dans l'édition en huit volumes, plusieurs anecdotes sur l'histoire de Louis XIV, et on y reconnoît que c'est le même style.

« Plusieurs personnes ayant souhaité de trouver ce dernier ouvrage incorporé dans le premier, c'est pour satisfaire à leurs justes et louables desirs qu'on donne aujourd'hui une nouvelle édition de ces lettres si estimées, et que l'on regarde à présent comme immortelles, dans laquelle ces nouvelles lettres sont rangées par ordre chronologique, et sans cependant multiplier le nombre de volumes : en sorte que cette édition est beaucoup supérieure aux précédentes, non-seulement par cette augmentation considérable et très-intéressante, mais encore par sa beauté et par son exactitude. »

21. Lettres de Mme la marquise de Sévigné à Mme la comtesse de Grignan, sa fille. Amsterdam, par la Compagnie, 1766, 8 vol. in-12, avec portrait.

22. Lettres de Mme la marquise de Sévigné à Mme la comtesse de Grignan, sa fille. Rouen, P. Machuel, 1780, 9 vol. in-12.

23. Lettres de Mme la marquise de Sévigné à Mme la comtesse de Grignan, sa fille. Dresden, Walther, 1782, 10 vol. in-12.

Contrefaçon allemande, mentionnée par Heinsius, du n° 20.

24. Lettres de Mme de S*** à M. de Pomponne. Amsterdam, 1756, 1 vol. in-12, 73 pages.

Cette édition, publiée à Paris sous la rubrique d'Amsterdam, est la première édition des lettres qui racontent le procès de Foucquet; elles y sont au nombre de onze. Les originaux étaient probablement en la possession de l'abbé de Pompone, le dernier des Arnauld, mort en 1756; on les aura publiés aussitôt après sa mort. Voyez ce qui est dit ci-dessus (p. 432 et 433) des copies de ces lettres (nos 3 et 4), et ci-après (p. 492) l'*Avertissement* placé en tête de cette impression de 1756.

25. Lettres nouvelles ou nouvellement recouvrées de la marquise de Sévigné et de la marquise de Simiane, sa petite-fille. Pour servir de suite aux différentes éditions des lettres de la marquise de Sévigné. Paris, Lacombe, 1773, 1 vol. in-12, 393 pages.

Ce recueil contient deux parties inédites et une réimpres-

sion : 1° les lettres de Mme de Sévigné au président de Moulceau, et quelques lettres au même de Corbinelli et de Mme de Grignan ; une lettre du marquis de Grignan ; 2° des lettres de Mme de Simiane à d'Héricourt ; 3° les lettres, imprimées une première fois en 1756, de Mme de Sévigné à Pompone sur le procès de Foucquet.

Cette impression, singulièrement négligée, et pleine d'erreurs, surtout dans les lettres à Pompone, n'a eu probablement d'autre éditeur que le libraire Lacombe lui-même. On attribue à la Harpe la *Préface* qui commence le volume : nous la reproduisons à la suite de cette *Notice*, ainsi que l'*Avertissement*, différent de celui de 1756, qui précède les lettres sur le procès de Foucquet. Mme du Deffand jugeait ainsi cette publication dans une lettre à Horace Walpole du 13 novembre 1773 : « Ce recueil ne fera pas honneur à l'éditeur. Il ne suit point l'ordre des dates. Sa préface m'a paru plate.... Ce qu'il y a de bon et d'agréable dans ce recueil, ajoute-t-elle après une condamnation sommaire et brutale des lettres de Mme de Simiane[1], ce sont les lettres à M. de Pompone, dont les éditions étoient épuisées et par conséquent devenues fort rares[2]. » — L'approbation du volume, signée *Crébillon*, est du 21 mars 1773 ; le privilége, pour six ans, du 7 avril suivant.

26. Lettres nouvelles ou nouvellement recouvrées de la marquise de Sévigné et de la marquise de Simiane, sa petite-fille. Pour servir de suite au recueil des lettres de la marquise de Sévigné. Paris, Lacombe, 1774, 1 vol. in-12.

Réimpression du recueil précédent. Il y a quelques légères différences dans le texte : nous en avons relevé deux dans notre tome XI (voyez ci-dessus, p. 135, note 2, et p. 194, note 6). Une autre édition in-12 fut publiée la même année à Maestricht, chez J. E. Dufour.

27. Recueil des lettres de Mme la marquise de Sévigné à Mme la comtesse de Grignan, sa fille. Nouvelle édition augmentée. Paris, par la Compagnie des libraires, 1774, 8 vol. in-8°.

L'*Avertissement* nous apprend que cette impression reproduit

1. Voyez ci-dessus l'Avertissement de ce volume, p. II.
2. *Correspondance complète de Mme du Deffand*, publiée par M. de Lescure, Paris, 1865, tome II, p. 362.

p. 449-464 follow p. 214

Beautés des lettres de Mme de Sévigné, ou choix de ses lettres les plus remarquables.... Recueillies et publiées pour l'instruction de la jeunesse, par M. l'abbé P. L. Limoges et Paris, Ardant frères, 1860, in-12.

Faisant partie de la *Bibliothèque chrétienne de l'adolescence et du jeune âge.*

Lettres choisies de Mme de Sévigné, précédées d'une notice par Grouvelle, d'observations littéraires par Suard, accompagnées de notes explicatives sur les faits et sur les personnages du temps, ornées d'une galerie de portraits historiques dessinés par Staal. Paris, Garnier, 1862, gr. in-8°.

Lettres choisies de Mme de Sévigné. Paris, J. Vermot, 1863, in-8°, avec portrait.

Ce choix est précédé d'une notice par Mlle Émilie Carpentier.

Lettres choisies de Mme de Sévigné, accompagnées de notes explicatives sur les faits et les personnages du temps; précédées d'observations littéraires par M. Sainte-Beuve, et du portrait de Mme de Sévigné par Mme de la Fayette, sous le nom d'un inconnu. Paris, Garnier frères, 1865, in-18.

D. ÉLOGES, ET OUVRAGES DIVERS SE RAPPORTANT A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Ces ouvrages, à partir du troisième article, sont rangés, comme tout ce qui précède dans la *Notice*, par ordre chronologique.

Mémoires touchant la vie et les écrits de Marie de Rabutin-Chantal, dame de Bourbilly, marquise de Sévigné, durant le ministère du cardinal Mazarin et la jeunesse de Louis XIV; suivis de notes et d'éclaircissements, par M. le baron Walckenaer. Paris, F. Didot, 1842-1852, 5 vol. in-18.

Histoire de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis, suivie d'une notice historique sur la maison de Grignan. Par J.-Ad. Aubenas. Paris, P. Dufart, éditeur, et chez A. Allouard; Saint-Pétersbourg, chez J. Hauer et Cie; 1842, in-8°.

Éloge de Marie Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, par Sabatier. Avignon, 1777, in-8°.

Éloge de Mme la marquise de Sévigné, qui a remporté le prix

de l'Académie de Marseille, en 1777. Par Mme de Brisson. Amsterdam ; et Paris, Méquignon, 1778, in-12.

Précis de la vie de Mme de Sévigné, et Réflexions sur ses lettres, par S. J. B. de Vauxcelles.

Faisant partie du recueil des lettres publié en 1801 chez Bossange.

Notice sur la vie et la personne de Mme de Sévigné, suivie de plusieurs articles sur ses principaux amis (Par Ph.-A. Grouvelle, 1806).

En tête des éditions des lettres de Mme de Sévigné, données par Grouvelle.

Mme de Sévigné. Paris, le Fuel (1812), in-12, avec planches lithographiées.

Notice sur Mme de Sévigné, sur sa famille et ses amis, par M. de Saint-Surin.

Faisant partie des premières éditions des lettres publiées par M. Monmerqué.

Détails historiques sur les ancêtres, le lieu de naissance, les possessions et les descendants de Mme de Sévigné ; par Cl.-X. Girault. Paris, imprimerie de Laurent aîné, 1819, in-18.

Nouvelle édition de la notice placée en tête des *Lettres inédites* publiées en 1814 par Klostermann.

Essai biographique et littéraire sur Mme de Sévigné et sur les lettres de Mme de Sévigné. Par Campenon.

Faisant partie de l'édition des lettres publiées par Janet en 1822.

Lettre sur les Rochers de Mme de Sévigné (par Dureau de Lamalle). Paris, imp. de C. J. Trouvé, 1822, in-8°.

Notice biographique sur Mme de Sévigné, par Gault de Saint-Germain.

Faisant partie de l'édition des lettres publiées en 1823 chez Dalibon.

Notice sur la vie et les ouvrages de Mme de Sévigné.

Attribuée à M. Victor Hugo. — En tête du *Choix moral de lettres* publié, en 1824, chez Boulland.

Notice sur Mme de Sévigné et Mme de Grignan. Par J. B. J. Champagnac.

Faisant partie des éditions des lettres publiées en 1827 chez Ménard et Desenne.

Mme de Sévigné par Mirabeau.

Article de la *Revue rétrospective*, 1833, tome I, p. 120.

Découverte de l'acte de naissance de Mme de Sévigné.

Article de la *Revue rétrospective*, 1834, tome IV, p. 155.

Notice sur la vie et les ouvrages de Mme de Sévigné, par Charles Nodier.

Faisant partie de l'édition des lettres publiées en 1835 chez Lavigne.

Notice historique sur l'hôtel de Carnavalet, par J. M. Verdot.... Paris, chez l'auteur, 1838, in-12.

Mme de Sévigné et sa correspondance relative à Vitré et aux Rochers. Recherches nouvelles par M. Louis du Bois....

C'est notre n° 55 (voyez ci-dessus, p. 456).

Éloge de Mme de Sévigné par Mme Amable Tastu. Couronné par l'Académie française dans la séance du 11 juin 1840.

Imprimé en tête des *Lettres choisies* publiées en 1843 (voyez ci-dessus, p. 463).

Éloge de Mme de Sévigné. Ouvrage qui a obtenu l'accessit de l'éloquence à l'Académie française dans la séance du 11 juin 1840. Par Ch. Caboche.... Paris, imprimerie de Sapia, 1840, in-8°.

Éloge de Mme de Sévigné par Mme Achille Comte. Ouvrage qui a remporté à l'Académie française la mention honorable du concours d'éloquence de 1840. Paris, J. Rousset (s. d.), grand in-8°.

Éloge de Mme de Sévigné par F. Collet.... Paris, 1840, imprimerie de Moquet, in-8°.

Madame de Sévigné and her contemporaries. London, 1841, 2 vol. in-8°; Philadelphia, 2 vol. in-12. (D'après Oettinger, *Bibliographie biographique universelle*, 1842.)

Vie de Mme de Sévigné, par le vicomte Walsch. Paris, Debécourt, 1842, in-18.

Faisant partie de la collection intitulée : *les Gloires de la France.*

Les Biographes de Mme de Sévigné.

Article de Charles Labitte dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 septembre 1843, p. 1008-1024 du tome III, 13e année, nouvelle série.

Grignan (signé MARTIN, 1er octobre 1844). Montélimar, imprimerie de Bourron (s. d.), in-fol. plano.

Bibliothèque de Mme de Sévigné. 1847.

Article de A. G. Baldy, professeur de rhétorique au collége de Beauvais, dans le *Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis*, tome II, p. 197-229.

Inauguration de la statue de Mme de Sévigné à Grignan, présidée par M. de Monmerqué.... Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 20 novembre 1857. Paris, Ledoyen, mars 1858, in-8°.

Le Château de Grignan.... par M. de Payan-Dumoulin.... Le Puy, imprimerie de Marchesson (s. d.), in-8°.

Extrait des Annales de la Société académique du Puy.

Mme de Sévigné en Bretagne. Discours prononcé à la distribution des prix du lycée impérial de Nantes, le 7 août 1862, par M. Chotard, professeur d'histoire. Paris, imprimerie de W. Remquet et Cie, 1862, in-8°.

Les Lectures de Mme de Sévigné et ses jugements littéraires, par A. Béziers, professeur de logique au lycée du Havre. Paris, imprimerie de A. Mignot, 1863, in-8°.

Notice sur Mme de Sévigné, par Mlle Émilie Carpentier.

Faisant partie des *Lettres choisies* publiées en 1863, chez Vermot.

Hôtel Carnavalet. Lettre d'un arch tecte à un journaliste (signée J. HÉNARD). Paris, imprimerie de Bonaventure et Ducessois (s. d.), in-8°.

Mme de Sévigné, par A. de Lamartine. Paris, Michel Lévy frères, 1864, in-18.

Les Consultations de Mme de Sévigné, par le docteur P. Meniere.... Extrait de la *Gazette médicale de Paris*, année 1862. Paris, Germer-Baillière, 1862, in-8°.

La dédicace du fils de l'auteur à M. Jules Janin est datée d'octobre 1864.

Nous avons mentionné plus haut, à la suite du n° 43, une collection de Portraits destinée à accompagner les lettres de Mme de Sévigné; nous devons encore signaler les deux suivantes:

Collection de 25 portraits des personnages les plus célèbres du siècle de Louis XIV, avec une notice sur chacun. Dessins par Devéria, et gravures par Dien, Tavernier, Decauvilliers, Wegvood, Sixdeniers, Muller, Adam, Johanneau, etc., etc. Paris, Lemarchand, 1829, in-8°. — La couverture imprimée porte en outre : « Pour faire suite à toutes les éditions des lettres de Mme de Sévigné. »

Iconographie des lettres de Mme de Sévigné. Collection de 137 portraits extraits des attiques du palais de Versailles et gravés sur acier. Paris, bureau des Galeries historiques de Versailles, sans date (1862 ?), in-8°.

Pour les traductions de Mme de Sévigné en langues étrangères, nos renseignements ne sont ni assez sûrs ni assez complets pour que nous nous hasardions à les placer dans cette Notice bibliographique. Pour ne parler que de deux langues, nous connaissons trois traductions anglaises, dont nous citerons la première à cause de son ancienneté : elle a été faite sur l'une des éditions de 1726 (sans doute celle de la Haye) ou sur celle de 1728 ; en voici le titre :

Letters of Madame de Sevigne to the countess of Grignan, her daughter. With preface by M. Bussy. London, 1732, 2 vol. in-12.

Elle a été réimprimée, paraît-il, à Londres, en 1745. Une autre est de 1758, en 7 volumes in-12, et a été reproduite en 1764 et en 1801, et à Dublin en 1768. Il existe une autre version par Mackie, Londres, 1802, 3 vol. in-12 ; une de 1811, en 9 vol. in-12, faite sur l'édition de Paris de 1806 ; une imprimée en 1856, à New-York, en 1 vol. in-12, et portant le nom de Mrs Sarah J. Hale.

La plus ancienne traduction allemande ne remonte pas au delà de 1818, si nous en croyons le titre de celle qui fut publiée à Brandenburg en 1818 (3 vol. in-12).

AVERTISSEMENTS ET PRÉFACES

DES ÉDITIONS ORIGINALES ET DE L'ÉDITION DE 1818.

I. AVERTISSEMENT DES ÉDITIONS DE 1726,

SOUS LE TITRE DE

PRÉFACE DE M. DE BUSSY.

Les lettres dont on donne ici un recueil semblent mériter qu'on dise quelque chose[1] aux lecteurs de la personne qui les a écrites et de celles à qui elle les écrivoit.

Marie de Rabutin Chantal, seul reste[2] de la branche aînée de la maison de Rabutin, étoit fille unique de Celse de Rabutin, baron de Chantal, un des plus parfaits cavaliers[3] et des plus braves hommes de son temps, et de Marie de Coulanges.

Le baron de Chantal étoit fils de Jeanne Frémiot, si célèbre par sa sainte vie, et pour avoir été première fondatrice[4] de l'ordre de la Visitation.

Chantal fut tué à l'âge de trente ans, à la descente des Anglois dans l'île de Ré, à la tête d'un escadron de volontaires qu'il commandoit.

Il laissa Marie de Rabutin, sa fille, au berceau, qui depuis, à l'âge de dix-huit ans, fut mariée avec Henri marquis de Sévigné, d'une des plus anciennes maisons de Bretagne. Quoique Sévigné passât pour un homme de bon goût, les agréments de l'esprit et du corps, que le ciel avoit abondamment répandus sur sa femme, ne purent fixer son humeur inconstante : il aima partout et n'aima jamais rien

1. Dans l'édition de la Haye, qui reproduit, avec bon nombre de variantes, cette préface de l'impression de Rouen, en la faisant précéder de l'*Avertissement* que nous donnons à la suite, le titre est : *Préface de Monsieur de Bussi Rabutin*, et le commencement de la première phrase est ainsi modifié : « Les lettres dont on donne ici un recueil sont d'une si grande perfection, que pour leur intelligence on a jugé à propos de dire quelque chose, etc. »

2. « Marie de Rabutin Chantal, dont voici les lettres, seul reste, etc. » (*Édition de la Haye.*)

3. « Un des plus jolis cavaliers. » (*Ibidem.*)

4. « Et pour avoir été fondatrice. » (*Ibidem.*)

de si aimable qu'elle; cependant elle n'aima jamais que lui, avant ni après sa mort[1], arrivée peu de temps après leur mariage, dans un combat singulier avec le chevalier d'Albret.

Mme de Sévigné fut fort touchée de cette perte; et ce qui[2] la détermina à ne se point remarier, jeune, riche, pleine d'agréments, et aussi recherchée qu'elle étoit, fut sans doute la crainte de trouver encore un ingrat; à quoi se joignit la tendresse qu'elle avoit pour un fils et pour une fille[3] que son mari lui avoit laissés. Cette aimable fille, digne de toute la tendresse que lui témoigne sa mère dans les lettres rassemblées dans ce Recueil[4], fut Françoise de Sévigné.

Elle épousa François-Adhémar de Monteil, comte de Grignan, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général[5], commandant en Provence. Mme de Sévigné, aidée de la nature, rendit Mlle de Sévigné, depuis comtesse de Grignan, la plus aimable fille de France.

Il est encore, ce me semble, à propos d'apprendre aux lecteurs, qu'au commencement de la guerre de Hollande, le Roi, trouvant M. le duc de Vendôme, qui étoit gouverneur de Provence, trop jeune encore pour lui commettre le soin de cette province, donna ordre au comte de Grignan d'y aller commander, et sur les côtes.

Cet ordre fut cause de l'absence et de l'éloignement de Mme de Grignan, et des chagrins[6] et des inquiétudes de Mme de Sévigné, qui avoit compté, en la mariant[7] à un homme de la cour, de ne s'en jamais séparer un instant; et cette séparation, cruelle pour une mère si tendre, a donné lieu[8] à toutes les lettres que l'on verra ci-après.

Quoiqu'il ne soit pas toujours permis de louer les personnes vivantes, il est cependant juste d'apprendre que Pauline de Grignan, dont Mme de Sévigné pensoit si avantageusement, est la même marquise de Simiane à qui le lecteur est redevable[9] des moments agréables qu'il va passer dans la lecture des lettres de Madame sa

1. « Avant et après sa mort. » (*Édition de la Haye.*)
2. « .... fut fort touchée de cette perte. Ce qui, etc. » (*Ibidem.*)
3. « Pour un fils et une fille. » (*Ibidem.*)
4. « Dans les lettres insérées dans ce Recueil. » (*Ibidem.*)
5. « Chevalier de l'ordre, lieutenant général. » (*Ibidem.*)
6. « .... d'apprendre au lecteur que le comte de Grignan reçut ordre d'aller commander en Provence, et sur les côtes, au commencement de la guerre de Hollande, Sa Majesté trouvant alors M. le duc de Vendôme, qui en étoit gouverneur, trop jeune pour lui en commettre le soin. Cet ordre fut cause des chagrins, etc. » (*Ibidem.*)
7. « En mariant sa fille. » (*Ibidem.*)
8. « .... de ne s'en jamais séparer, et donna lieu. » (*Ibidem.*)
9. « Que Pauline, dont Mme de Sévigné pensoit si avantageusement dès sa plus tendre jeunesse, est la même marquise de Simiane à qui le lecteur sera redevable. » (*Ibidem.*)

grand'mère; et que c'est tout ce qui nous reste de la branche de Rabutin Chantal, de la maison de Sévigné, et du dernier mariage du comte de Grignan, unique héritière des bonnes qualités et des biens de ces trois maisons[1].

Suit (p. 10-14) la lettre de Mme de Simiane au comte de Bussy, que nous avons donnée plus haut (p. 15). En note, au bas de la page où commencent les quatre lettres à Coulanges qui sont en tête de l'édition de Rouen et des deux éditions qui ont été calquées sur elle, on lit ce qui suit :

Quoique les quatre lettres suivantes[2] ne soient point adressées à Mme de Grignan, on a cru devoir les comprendre dans ce Recueil, et on les y a rangées suivant leur date.

II. AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR,

PLACÉ EN TÊTE DE L'ÉDITION DE LA HAYE (1726), AVANT LA PRÉFACE DE BUSSY[3].

Voici un recueil nouveau et très-curieux des lettres de Mme de Sévigné, qui a tant de réputation pour le genre épistolaire, et dont le style naturel et délicat surpasse tout ce qu'on a jamais vu depuis qu'on écrit et qu'on lit des lettres. Ce n'est point un style exact, ni un langage mesuré et étudié; c'est un tour inimitable, et un air négligé rempli de noblesse et d'esprit. Les hommes qui n'ont jamais rien lu écrivent mal pour l'ordinaire; à peine savent-ils se faire entendre dans leurs lettres. Les femmes, lorsqu'elles ont de l'esprit, se tirent mieux d'affaire; mais pour peu qu'elles ayent de lecture et

1. « Unique* héritière des agréments et des biens de ces trois maisons, et du baron de la Garde, dont il est tant parlé dans ces lettres. » (*Édition de la Haye.*)

2. L'édition de la Haye, où ces lettres, adressées à Coulanges, ne sont point placées, comme dans celle de Rouen, en tête de la Correspondance, ne reproduit point cet avis.

3. Cet avertissement se trouve également en tête du tome III des éditions de 1728 et de 1733, sans autre différence que l'omission des deux derniers alinéa.

* Le mot *unique* est échappé à M. de Bussy; car, comme il le dit lui-même, Mme la marquise de Simiane est d'un second mariage de M. de Grignan, ayant eu du premier Mme la marquise de Vibraye; ainsi Mme la marquise de Simiane n'est pas unique héritière de la maison de Grignan. (*Note de l'édition de Rouen* 1726.) — Cette note n'est pas dans l'édition de la Haye.

d'éducation, elles laissent tous les hommes bien loin derrière elles; les savants même et les beaux esprits, auteurs ou non, n'en approchent pas. On trouve dans le recueil des lettres de Mme de Sévigné une naïveté qui charme; c'est une imagination brillante et fertile, qui produit sans effort; elle n'écrit que comme parle une personne du grand monde et de beaucoup d'esprit: de sorte que lorsque vous voyez ses lettres vous croyez qu'elle parle; vous ne la lisez point, vous l'entendez.

Cette affection extrême, cette tendresse extraordinaire pour sa fille, Mme de Grignan, qui est répandue dans toutes ses lettres, ne surprendra que ceux qui n'ont jamais connu Mme de Sévigné. Elle portoit la sensibilité maternelle jusqu'à l'excès; elle adoroit sa fille, elle l'aimoit d'une amitié parfaite, dont la vivacité et la délicatesse, si l'on en juge par ses expressions, surpassoient tous les sentiments de l'amour. Elle étoit sur ce pied-là dans le monde, chacun la connoissoit mère tendre et idolâtre, et ce caractère alloit jusqu'à une singularité, qui néanmoins ne lui donnoit aucun ridicule: elle étoit la première à trouver de la foiblesse dans ses sentiments, elle se railloit quelquefois elle-même sur cet article, et tout cela ne servoit qu'à la faire aimer, parce qu'elle donnoit lieu par là à des railleries innocentes, et même obligeantes, auxquelles elle répondoit toujours avec esprit et avec un air aimable.

Plusieurs particularités de la cour de son temps se trouvent ici, et n'auront aucune obscurité pour les personnes du grand monde. On y voit des portraits avantageux de gens qui vivent encore, et qui étoient alors dans la fleur de l'âge. Mme de Sévigné mande tout à sa fille, le bien et le mal. Elle médit quelquefois, mais elle ne médit point en médisante: ce sont des choses plaisantes et ridicules dont elle fait part à Mme de Grignan, pour égayer ses lettres. Ce ne sont même jamais des choses essentielles. Ces lettres contiennent, outre cela, des maximes et des réfléxions admirables. Rien n'est donc plus capable de former l'esprit des jeunes gens qui sont destinés au grand monde.

On n'écrit plus aujourd'hui comme Voiture. Ses lettres ont un tour qui s'éloigne du discours ordinaire. Ce sont des ouvrages d'esprit dans les formes, et comme de commande: il n'est pas naturel d'en avoir tant lorsqu'on écrit sans travail, sans étude, en un mot sans vouloir paroître avoir de l'esprit. Pour les lettres de Balzac, il n'en faut point parler. Les meilleures lettres que nous ayons eues jusqu'ici sont sans contredit celles de Bussy Rabutin. Mais dans le recueil qu'on a donné de ses lettres, celles de Mme de Sévigné qui s'y trouvent les effacent, au sentiment de toutes les personnes de bon goût.

Mme de Sévigné est donc le meilleur modèle de lettres que nous ayons. Ainsi c'est une chose très-importante pour le public que le présent que nous lui faisons aujourd'hui. Nous pardonnera-t-il d'avoir tant différé? Mais le manuscrit n'a pas toujours été entre nos mains. Il étoit depuis longtemps dans le cabinet d'un seigneur, à qui une personne de la famille en avoit fait présent. Ce seigneur a bien voulu le prêter. On en a tiré une copie, et la voici. On a cru pouvoir sacrifier à l'intérêt public des engagements particuliers qui n'avoient rien de raisonnable. Enfin c'est ici la fine fleur de l'esprit des Rabutins. Ce trésor devoit-il être caché éternellement?

Il y a une grande différence à mettre entre cette édition et celle que l'on a furtivement faite en France, en même temps que celle-ci étoit sous presse. Celle-ci est complète, les lettres sont telles que Mme de Sévigné les a écrites, on n'y a rien ajouté, on n'en a rien retranché, on n'y a rien changé. Il n'en est pas de même de l'édition de Paris. Il faut qu'on l'ait faite sur un manuscrit copié à la hâte, et par conséquent très-défectueux. Non-seulement elle contient quarante-trois lettres moins que celle-ci, mais même la plupart des lettres, pour ne pas dire toutes, sont tronquées, et une partie des dates sont ou changées, ou corrompues. On rendroit cet Avertissement ennuyeux si l'on vouloit entrer dans le détail de tous les retranchements et de tous les changements qui se trouvent dans cette édition faite à la dérobée. On peut dire que ceux qui l'ont, n'ont rien. En voici quelques échantillons. On n'a qu'à comparer la lettre XXXIII[e] de notre édition avec la XXII[e] de l'édition de France, la XXXVI[e] avec la XXV[e], et la LXIX[e] avec la LVI[e]. La différence que l'on trouve dans ces lettres est la même que l'on trouveroit dans presque toutes les autres si on vouloit prendre cette peine.

L'éditeur de France a ajouté quelques *Explications* au bas des pages pour l'usage de ceux qui ne connoissent pas assez la cour; nous en avons profité, et on les trouve ici à la fin de chaque volume. Il a aussi rectifié quelques noms propres mal écrits dans le manuscrit : nous avons encore profité de cette amélioration, et nous ajoutons un *Errata*, où nous redressons ces noms dont l'orthographe étoit corrompue. Voilà, lecteur, ce que nous avions à vous dire touchant ces lettres. M. de Bussy vous instruira dans la Préface ci-jointe de ce qui concerne Celle qui les a écrites.

III. AVERTISSEMENTS ET PRÉFACE DE PERRIN.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR,

EN TÊTE DE L'ÉDITION DE 1754.

Les réimpressions des lettres de Mme de Sévigné ont été si fréquentes en France et dans les pays étrangers, qu'une nouvelle édition devenoit inutile, si ces lettres n'avoient eu qu'une vogue passagère. Mais puisqu'il est certain qu'elles iront à la postérité, tout semble avoir exigé qu'on les fît reparoître avec un nouvel éclat.

Il y a déjà quelques années qu'après bien des recherches, j'eus le bonheur de recouvrer un nombre considérable de lettres de la mère à la fille, que je croyois ou perdues ou égarées : je compris dès lors que si on les inséroit dans une seconde édition, selon l'ordre chronologique, parmi celles qui ont déjà paru, ce seroit rendre un nouveau service au public ; et je sentis en même temps que la première édition auroit besoin d'être revue sur les originaux mêmes, si on vouloit que celle-ci acquît une plus grande perfection.

Mais combien de difficultés vinrent ensuite s'offrir à mon esprit ? Il falloit débrouiller les nouvelles lettres, en découvrir les dates ; il falloit revenir sur les anciennes ; il falloit accompagner les unes et les autres de quelques notes assez courtes pour ne point embarrasser le texte, mais nécessaires à la plupart des lecteurs. En un mot, j'étois comme effrayé à la vue d'une entreprise que j'aurois infailliblement abandonnée, si je n'avois moins consulté mes forces que mon zèle pour la mémoire de Mme de Sévigné.

Les fonctions d'un éditeur ne sont pas toujours aussi bornées qu'on le pense ordinairement. Jaloux du succès d'un ouvrage posthume qu'il publie, il doit se représenter sans cesse ce qu'auroit fait l'auteur lui-même, si celui-ci avoit eu le temps d'y mettre la dernière main. Il est vrai que l'éditeur n'a jamais le droit de mêler quelque chose du sien dans l'ouvrage d'un autre ; mais lui contestera-t-on la liberté de supprimer ce qui ne lui paroît point également propre à voir le jour ? Or, comme il s'agit de faire un choix, et que ce choix dépend de l'intelligence et du goût de l'éditeur, je conviendrai sans peine qu'il n'a manqué à la gloire de Mme de Sévigné qu'un Pellisson, pour lui rendre après sa mort les mêmes services qu'il rendit autrefois à Sarasin, et que de nos jours l'abbé Massieu a rendus à un académicien

de ses amis. Les admirables préfaces de MM. Pellisson et Massieu peuvent elles seules dédommager le public de n'avoir pas reçu des mains mêmes de Sarasin et de Tourreil les excellentes productions qu'ils ont laissées. Mais persuadé qu'on ne me soupçonnera point de la sotte vanité de croire avoir réussi, comme ces deux illustres éditeurs, je me contenterai de dire que j'ai du moins tâché de suppléer, par une application longue et assidue, à tout ce qui me manque d'ailleurs.

Si Mme de Sévigné avoit prévu que ses lettres seroient un jour imprimées, il est à présumer qu'elle y auroit mis et plus d'art et plus de soin; mais est-il bien sûr qu'elle fût arrivée au point de perfection que l'on remarque dans ses lettres, si en les écrivant elle ne s'étoit entièrement livrée à son naturel[1]? Son style est d'autant plus épistolaire qu'il est plus souvent négligé, et qu'elle n'a peut-être jamais songé à écrire une *belle* lettre[2]. Mais que ne fait-on point, même sans y penser, avec du génie, de l'esprit, et une imagination fertile et riante? Tout s'embellit sous la plume de Mme de Sévigné, tout y prend de la vie et de la couleur, et jusqu'à ses pensées les plus brillantes, il ne lui échappe rien qui ne semble être amené par un sentiment fin et délicat, en sorte que son esprit ne marche, pour ainsi dire, qu'à la suite de son cœur. Mais c'est trop m'arrêter sur un sujet au-dessous duquel je ne pourrois que demeurer; et je me hâte de rendre compte de la conduite que j'ai tenue dans cette seconde édition.

Toutes les lettres nouvelles sont marquées en haut *d'un astérisque* (*); mais lorsque dans les anciennes il y a quelque article nouveau d'inséré, et qu'il est tant soit peu intéressant, *l'astérisque* est placé, selon le besoin, ou au commencement ou dans le corps de la lettre, et l'article est continué jusqu'au premier *alinéa*. Si, au contraire, l'article nouveau n'est que de quelques lignes, il ne sera marqué d'aucun (*). Mais pourquoi, dira-t-on, tant de choses nouvelles dans quelques-unes des lettres qu'on a déjà vues? c'est qu'elles avoient été imprimées sur des copies imparfaites, et que les originaux m'en sont revenus dans la suite. Quant aux notes, les anciennes ont été presque toutes ou changées ou refondues, et le nombre en est d'ailleurs très-augmenté dans cette édition, de sorte que le lecteur s'apercevra sans peine que rien n'a été oublié de ce qui pouvoit servir à l'intelli-

1. J'ai toujours pensé qu'il en étoit de Mme de Sévigné pour *les lettres*, comme de la Fontaine pour *les fables*. Ce sont deux modèles si parfaits, chacun dans leur genre, que c'est déjà un assez grand mérite que de bien sentir seulement ce qu'ils valent. *Ille se profecisse sciat cui Cicero valde placebit*. Quintilien. (*Note de Perrin.*)

2. Voyez la page 293 du tome VIII (*les pages* 323 *et* 324 *de notre tome IX*), où Mme de Sévigné fait la critique des lettres trop étudiées. (*Note du même.*)

gence des endroits qui avoient besoin d'éclaircissement. Ce n'est pas que je croie n'avoir rien laissé à desirer là-dessus ; car outre plusieurs traits, dont la clef ne se pouvoit trouver que dans les réponses de Mme de Grignan[1], j'avouerai qu'il y en a d'autres à l'explication desquels j'ai renoncé, lorsqu'il m'a paru que pour les bien entendre il falloit avoir vécu dans la société de Mme de Sévigné; mais à l'égard des choses ou des faits qui étoient de nature à s'expliquer les uns par les autres, j'ai eu soin, autant qu'il m'a été possible, de renvoyer aux différentes pages où il en est fait mention.

Il me reste encore un mot à dire au sujet de la révision exacte que j'ai faite des lettres anciennes sur les originaux; elle étoit d'autant plus nécessaire, qu'elle m'a mis en état de restituer non-seulement bien des endroits qui avoient été supprimés, et d'en supprimer d'autres que j'ai jugés moins dignes de l'impression, mais aussi de corriger des fautes même essentielles, qui s'étoient glissées jusque dans l'édition de Paris en six volumes, et que les différentes réimpressions avoient encore multipliées au point que le texte en étoit souvent défiguré. Qu'il me soit donc permis d'assurer que cette seconde édition augmentée pourra se faire estimer encore du côté même de la correction. Je ne serois pas surpris néanmoins qu'elle déplût autant que la précédente à l'auteur de certain dictionnaire[2], qui semble n'y avoir compris les lettres de Mme de Sévigné qu'afin de les envelopper dans le discrédit où il s'est flatté de faire tomber un si grand nombre de nos meilleurs livres de morale et de piété. Mais que peuvent les efforts d'un tel adversaire? il est à peu près aussi avancé que le seroit quiconque auroit entrepris de prouver sérieusement que la lumière est moins desirable que les ténèbres.

PRÉFACE DE 1734[3].

Les lettres d'une mère à sa fille, quelque parfaites qu'elles soient,

1. On est persuadé que les lettres de la fille à la mère n'existent plus; et qu'en 1734, c'est-à-dire lorsque les quatre premiers tomes des lettres de Mme de Sévigné parurent, celles de Mme de Grignan furent sacrifiées à un scrupule de dévotion. (*Note de Perrin.*)

2. Voyez le *Dictionnaire des livres jansénistes*, p. 527, tome II. (*Note du même.*)

3. Nous donnons ici cette préface d'après la rédaction que Perrin en imprima en 1754; mais il y a entre le texte original et la réimpression des différences nombreuses et considérables : nous n'avons point relevé en note celles qui ne sont que de style.

paroissent destinées à demeurer dans l'oubli; et celles de Mme de Sévigné à Mme de Grignan n'auroient[1] jamais vu le jour, si, pour l'intérêt même de sa gloire, on ne s'étoit cru obligé de lui faire à ce sujet une espèce d'infidélité après sa mort.

Un manuscrit informe de plusieurs de ses lettres, confié d'abord à quelques personnes pour la lecture seulement, ne tarda point à passer par les mains de différents copistes, et produisit enfin les éditions furtives[2] qui parurent en 1726 sous ce titre: *Lettres de Marie de Rabutin-Chantal*[3], *marquise de Sévigné*, *à Madame la comtesse de Grignan*, *sa fille*. Voici une circonstance dont l'éditeur de la Haye voulut bien se faire honneur dans son Avertissement. « C'est, *dit-il*, une chose très-importante pour le public que le présent que nous lui faisons aujourd'hui. Nous pardonnera-t-il d'avoir tant différé? Mais le manuscrit n'a pas toujours été entre nos mains; il étoit depuis longtemps dans le cabinet d'un seigneur, à qui une personne de la famille en avoit fait présent. Ce seigneur a bien voulu le *prêter*, on en a tiré une copie, et la voici. On a cru *pouvoir* sacrifier à l'intérêt *public* des engagements *particuliers* qui n'avoient rien de raisonnable. » Il est sûr que du moins on ne dira pas que l'éditeur se soit conduit selon les principes d'une morale trop rigide. Cependant le public, attiré par le nom de *Sévigné*, reçut avidement les lettres dont il s'agit, et ne parut faire d'attention qu'aux traits et aux beautés qui perçoient à travers tous les défauts des deux éditions. Ce fut alors que les personnes de la famille de Mme de Sévigné, justement indignées de l'usage qu'on venoit de faire, sans leur aveu, d'un bien qui leur appartenoit, se virent en quelque sorte forcées de consentir qu'on donnât un nouveau recueil où tous les égards dus à la mémoire de Mme de Sévigné et au public seroient observés[4].

1. « Celles de Mme de Sévigné n'auroient jamais vu le jour. » (*Édition de* 1734.)

2. Les éditions de Rouen et de la Haye en deux volumes. On ne dit rien d'une brochure imprimée à Troyes, qui contenoit un choix d'environ cinquante lettres de Mme de Sévigné, et qui parut peu de temps avant que les éditions de Rouen et de la Haye fussent connues. (*Note de Perrin.*)

3. « Les personnes à qui sa mémoire sera toujours précieuse n'ont pu voir avec indifférence l'usage qui fut fait, il y a quelques années, d'un manuscrit qui contenoit près de deux cents de ses lettres. Quel autre moyen d'y remédier qu'en donnant un nouveau recueil, où tous les égards dus à Mme de Sévigné et au public seroient observés? — Ce fut en 1726 qu'on vit paroître deux éditions furtives* sous ce titre: *Lettres de Madame Rabutin-Chantal* (*sic*), etc. » (*Édition de* 1734.)

4. Mme de Simiane, qui avoit hérité de ces précieuses lettres, disoit que

* « L'édition de Rouen et celle de la Haye. »

Nous avons déjà vu de quelle façon s'étoient comportés les éditeurs à l'égard du seigneur qui avoit *prêté* le manuscrit ; voyons maintenant quelle fut leur conduite à l'égard du public : même précipitation des deux côtés, même désordre dans la suite des lettres ; nulle exactitude dans les dates ; mais surtout une infinité de contre-sens et de fautes, soit de copistes, soit d'impression, dont [1] il ne sera peut-être pas hors de propos de citer ici quelques exemples.

On lit page 266, *ligne* 26, *édition de la Haye, tome I* [2] : « Segrais nous montra, *ou nous voulut montrer*, un Recueil qu'il a fait *de* chansons ; elles ont le diable au corps, *et c'est dommage qu'il y ait tant d'esprit.* »

Et dans l'original : « Segrais nous montra un Recueil qu'il a fait *des* chansons *de Blot ;* elles ont le diable au corps, *mais je n'ai jamais vu tant d'esprit.* »

On lit page 310, *ligne* 4, *édition de la Haye, tome I :* « Nous irons coucher à Valence ; j'ai de bons *surtouts*. J'ai prié qu'on *me recommandât* comme une princesse. »

Et dans l'original : « Nous irons coucher à Valence ; j'ai de bons *patrons* [3] *; surtout*, j'ai prié qu'on *ne* me *donnât pas les vôtres*, *qui sont de francs coquins. On me recommande* comme une princesse. »

On lit page 19, *ligne* 21, *édition de la Haye, tome II :* « Je vous remercie de la peine que vous prenez de vous défendre si bien d'avoir jamais été oppressée *du démon.* »

Et dans l'original : « Je vous remercie de la peine que vous prenez de vous défendre si bien d'avoir jamais été oppressée *de mon amitié* [4]. »

dans sa famille on vouloit avoir de l'esprit impunément, et avoit résisté jusqu'alors à toutes les propositions qu'on lui avoit faites d'enrichir le public des lettres de son illustre aïeule. (*Note de Perrin.*) — Cette note n'est point dans l'édition de 1734.

1. « .... qui n'avoient rien de raisonnable. C'est du moins nous enseigner une morale tout à fait commode. Mais voyons quelle a été la conduite des deux éditeurs à l'égard du public : même précipitation, même confusion dans la suite des lettres ; la plupart des dates suppléées * au hasard, et quelquefois omises ; mais surtout une infinité de contre-sens et de fautes grossières, dont, etc. » (*Édition de* 1734.)

2. Voyez la page 311, tome I (*l'édition de* 1734 *ajoute* : ligne 1), édition de Rouen. (*Note de Perrin.*)

3. Mme de Sévigné étoit sur le point de s'embarquer sur le Rhône dans un bateau de poste. (*Note du même.*)

4. Cette faute n'est pas relevée dans l'édition de 1734.

* « Il est vrai que les dates ne sont point marquées dans les originaux ; mais les éditeurs se sont épargné la peine de les chercher. »

On lit page 29[1], *ligne* 28, *édition de la Haye*, *tome II :* « Voilà votre Madame *de* Languedoc pour être plus près de Catalogne. »

Et dans l'original : « Voilà votre Madame de *Schomberg maréchale ; elle est bien louable de passer sa vie en* Languedoc, pour être plus près de Catalogne[2]. »

On lit page 31, *ligne* 22, *édition de la Haye*, *tome II :* « Je gronderai bien Corbinelli de ne *nous* pas écrire *quelques sottises ;* que peut-il faire de mieux? »

Et dans l'original : « Je gronderai bien Corbinelli de ne *vous* pas écrire, *quelle sottise !* que peut-il faire de mieux ? »

On lit page 37, *ligne* 26, *édition de la Haye*, *tome II :* « L'été, il n'y a *que* l'Opéra où Mars et *V. mais ils ne* s'accordent bien ensemble. Voilà les premiers actes de Boissi. »

Et dans l'original : « L'été, il n'y a *qu'à* l'Opéra, où Mars et *Vénus* s'accordent *si* bien ensemble. Voilà les premiers actes de *l'Opéra ; quand vous en voudrez davantage*, *demandez-les à Boissi.* »

On lit page 129, *ligne* 30, *édition de la Haye*, *tome II*[3] : « Vous me disiez l'autre jour des choses trop plaisantes sur Rochefort, qui avoit souhaité *et obtenu*, et qui avoit seulement *souhaité* de ne pas mourir. »

Et dans l'original : « Vous me disiez l'autre jour des choses trop plaisantes sur Rochefort, qui avoit *tout* souhaité, et qui avoit seulement *oublié de souhaiter* de ne pas mourir *si tôt*. »

Il ne seroit que trop aisé d'entrer dans un plus long détail là-dessus ; mais outre qu'il seroit ennuyeux, je le crois peu nécessaire pour faire voir que les éditions de Rouen et de la Haye sont aussi informes l'une que l'autre. Je ne dis rien des réimpressions qui ont été faites d'après ces deux éditions, parce qu'elles n'en peuvent être que plus défectueuses[4].

Quant aux notes des deux éditeurs, elles sont à peu près de même, et on ne se plaindra point qu'elles soient ni trop longues ni trop fréquentes. Il y en a deux, entre autres, qui par leur singularité

1. Voyez la page 53, tome II (*l'édition de* 1734 *ajoute :* ligne 6), édition de Rouen. (*Note de Perrin.*)

2. M. le maréchal de Schomberg commandoit alors en Catalogne. (*Note du même.*) — Cette note n'est pas dans l'édition de 1734.

3. Voyez la page 214, tome II, édition de Rouen. (*Note de Perrin.*)

4. « Je ne dis rien de celles* qui les ont suivies, parce qu'étant faites d'après ces deux-là, elles ne peuvent être aussi que plus défectueuses. » (*Édition de* 1734.)

* « Il a paru, sur la fin de l'année 1733, une autre édition furtive des lettres de Mme de Sévigné, 3 vol. in-12, sans nom de ville ni d'imprimeur, où l'on a exactement copié les fautes des éditions de Rouen et de la Haye. »

méritent bien qu'on s'y arrête un instant : l'une[1] au sujet *de Pilois*[2], qui est travesti, on ne sait pourquoi, *en maître à danser du roi de Danemarck*, et qui pourtant ne fut jamais que le *jardinier* de Mme de Sévigné dans sa terre *des Rochers* en Bretagne. L'autre note regarde Mme de Laval-Bois-Dauphin[3], qu'on nous dit être *la quatrième aïeule de Mlle de Rochefort*. Il est sûr néanmoins que Mme de Laval, fille de Mme la chancelière Seguier, n'étoit que la grand'mère de Mlle de Rochefort[4], en sorte que Mme Seguier n'étoit elle-même que la bisaïeule de cette dernière.

Comme les méprises et les fautes qu'on vient de remarquer ne peuvent guère s'attribuer qu'à la précipitation avec laquelle ont été faites les deux éditions, j'ai cru qu'on ne devoit épargner ni la peine ni le temps, dès qu'il s'est agi de publier un Recueil des lettres de Mme de Sévigné[5].

Quand je me vis à portée de faire usage des originaux mêmes de ces admirables lettres[6], je trouvai d'abord que[7] ce qui en avoit paru n'étoit de rien en comparaison de ce qui restoit ; et je formai ensuite le dessein d'une édition plus ample et plus correcte. Mais comme il étoit question d'arranger ces lettres selon l'ordre des temps, et que Mme de Sévigné a toujours négligé de marquer la date des années[8], je pris le parti de lire plusieurs fois un tas prodigieux de lettres, dont la plupart étoient brouillées et en feuilles volantes ; ce ne fut donc qu'à force de soins que j'en démêlai les véritables dates. Cette sorte de travail étoit bien propre à décourager, si le charme qui s'y trouvoit attaché n'avoit été le plus fort.

Après avoir ainsi rétabli l'ordre naturel de ces lettres, je me crus

1. « Pour ce qui est des notes de l'éditeur de Rouen, il y en a deux qui par leur singularité m'ont paru dignes d'être observées : l'une, etc. » (*Édition de* 1734.)

2. Voyez la note de la page 119, tome II, édition de Rouen. (*Note de Perrin.*)

3. Voyez la note de la page 324, tome II, édition de Rouen. (*Note du même.*)

4. Marie-Henriette d'Aloigni, mariée à Louise-Fauste de Brichanteau, marquis de Nangis. (*Note du même.*)

5. « Il faut avouer que des éditions faites en si peu de temps et avec si peu de soin ne méritent guère de reconnoissance de la part du public. Pour moi, j'ai mieux aimé répondre plus tard à son impatience, et donner plus de perfection à ce Recueil. » (*Édition de* 1734.)

6. Les éditeurs de Rouen et de la Haye n'ont jamais eu entre leurs mains que des copies très-imparfaites des lettres de Mme de Sévigné. (*Note de Perrin.*)

7. « Quand tous les originaux des lettres de Mme de Sévigné m'eurent été remis, je trouvai que, etc. » (*Édition de* 1734.)

8. Mme de Sévigné s'étoit contentée de marquer exactement les quantièmes du mois et les différents jours de la semaine. (*Note de Perrin.*)

autorisé à supprimer quelques détails[1] ou purement domestiques ou peu intéressants pour le public ; mais pouvois-je me servir du même droit à l'égard des sentiments de l'amour maternel ? Je les ai regardés comme ce qui constitue le fond du caractère de Mme de Sévigné, et il m'a paru que les tours nobles, délicats et variés, dont elle use pour exprimer sa tendresse, ne lui sont pas moins propres que sa tendresse même. Il est vrai cependant qu'on ne revient qu'avec peine de la surprise où jette cette espèce de singularité ; mais des sentiments si peu ordinaires n'en sont pas moins pris dans la nature ; et si l'on conçoit difficilement les traits d'une pareille sympathie, n'est-ce point aussi un des effets de la corruption du cœur humain, de n'aimer l'excès de la sensibilité que dans la plus folle de toutes les passions?

Les seules réflexions qu'on trouvera ici sur le style de Mme de Sévigné, j'ai cru devoir les emprunter d'elle-même. « Est-il possible, *dit-elle*[2], que mes lettres vous soient agréables au point que vous me le dites ? Je ne les sens point telles en sortant de mes mains, je crois qu'elles le deviennent en passant par les vôtres ; enfin, c'est un grand bonheur que vous les aimiez ; vous en êtes accablée de manière que vous seriez fort à plaindre, si cela étoit autrement[3]. M. de Coulanges est bien en peine de savoir laquelle de vos Madames y prend goût : nous trouvons que c'est un bon signe pour elle ; car mon style est si négligé, qu'il faut avoir un esprit naturel et du monde pour pouvoir s'en accommoder. »

Elle dit ailleurs : « Vous savez que je n'ai qu'un trait de plume, ainsi mes lettres sont fort négligées ; mais c'est mon style, et peut-être qu'il fera autant d'effet qu'un autre plus ajusté.... Mes lettres sont écrites d'un trait : vous savez que je ne reprends guère que pour faire plus mal.... Si vous trouvez mille fautes dans cette lettre, excusez-les, car le moyen de la relire[4] ? »

Ce n'est donc qu'en lisant les lettres dont il s'agit qu'on pourra se former une idée bien juste des véritables beautés d'un style qui ne sera jamais représenté qu'imparfaitement, et qui est regardé avec raison comme le modèle du genre épistolaire.

1. « Après avoir rétabli l'ordre naturel de ces lettres, je me suis attaché à comparer les copies avec les originaux, et à supprimer quelques détails, etc. » (*Édition de* 1734.)

2. Voyez la lettre du 23 décembre 1671, p. 41, tome II. (*Note de Perrin.*)

3. Le texte que Perrin cite de ce passage en 1734 est ici un peu différent : « car de la manière dont vous en êtes accablée, vous seriez fort à plaindre, si cela étoit autrement. » — Et un peu plus loin : « qu'il faut avoir l'esprit turel et du monde, etc. »

4. La plupart des lettres de Mme de Sévigné étoient si longues, qu'elle n'avoit guère le temps de les relire. (*Note de Perrin.*)

J'aurois souhaité pouvoir rassembler des mémoires assez détaillés, pour qu'il ne manquât rien à l'éloge historique de Mme de Sévigné; mais quelques recherches que j'aie faites, voici le peu de faits que j'ai été en état de recueillir.

Marie de Rabutin, dame de Chantal et de Bourbilli, naquit le 5 de février 1626 de Celse-Bénigne de Rabutin, chevalier[1], baron de Chantal, Bourbilli, etc., chef de la branche aînée de Rabutin; et de Marie de Coulanges.

Le baron de Chantal, son père, étoit fils de Christophe de Rabutin et de Jeanne-Françoise Frémiot[2]. Il fut tué[3] le 22 juillet 1627 à la descente des Anglois en l'île de Rhé, où il commandoit l'escadron des gentilshommes volontaires : en sorte que Marie de Rabutin, âgée d'un an et quelques mois, demeura seule héritière des biens de cette branche de Rabutin. Marie[4] de Coulanges, sa mère, et Christophe de Coulanges, son oncle, prirent un soin particulier de son enfance, et s'appliquèrent à faire valoir par une éducation sage et chrétienne toutes les heureuses dispositions qu'elle avoit reçues de la nature. Elle apprit le latin, l'espagnol et l'italien, dont elle savoit assez pour lire les bons auteurs et même les poëtes de chacune de ces langues.

A l'âge de dix-huit ans, elle épousa[5] Henri marquis de Sévigné[6], d'une des plus anciennes maisons de Bretagne. Elle en eut un fils et une fille. Son mari, naturellement inconstant, lui fit de fréquentes infidélités, à quoi elle fut très-sensible; mais quoiqu'il n'eût pas eu pour elle tout l'attachement dont elle étoit si digne, elle ne laissa pas de le regretter[7] sincèrement à sa mort, arrivée le 2 février 1651, dans un combat singulier contre le chevalier d'Albret.

La tendresse de Mme de Sévigné pour ses enfants lui fit porter ses vues non-seulement sur leur éducation, mais sur le rétablisse-

1. Ce mot de *chevalier* n'est point dans l'édition de 1734.

2. Fondatrice de l'ordre de la Visitation, et connue depuis sous le nom de *la bienheureuse mère de Chantal.* (*Note de Perrin.*) — Dans l'édition de 1734, le père du baron de Chantal n'est pas nommé; après le nom de Jeanne-Françoise Frémiot on lit de plus : « illustre par ses vertus et par sa piété; » mais en note il y a seulement : « Fondatrice de l'ordre de la Visitation. »

3. On assure que le baron de Chantal fut tué de la propre main de Cromwel. Voyez la *Vie de Cromwel* par Gregorio Léti. (*Note de Perrin.*)

4. La fin de cet alinéa, à partir d'ici, n'est pas dans l'édition de 1734.

5. Le 1er août 1644. (*Note de Perrin.*)

6. Il étoit maréchal des camps et armées du Roi, et gouverneur de Fougères. *Note du même.*)

7. « On prétend que son mari n'eut pas pour elle tout l'attachement dont elle étoit digne, ce qui n'empêcha pas Mme de Sévigné de le regretter, etc. » (*Édition de* 1734.)

ment des affaires de leur maison. Elle y fut aidée, à la vérité, des conseils d'un oncle[1], homme de mérite et d'une grande habileté[2], lequel après la mort de M. de Coulanges, grand-père maternel de Mme de Sévigné, se trouva chargé de la tutelle de sa nièce[3], et conçut pour elle une si grande amitié, que la mort seule fut capable de l'en séparer : il faut ajouter aussi que rien ne fut égal à l'attachement et à la reconnoissance de la nièce pour l'oncle, et qu'ils vécurent dans une liaison qui fit honneur à tous les deux. Mais ce qu'on ne peut trop louer dans Mme de Sévigné, c'est l'application continuelle qu'elle eut à remplir tous les devoirs qu'elle s'étoit prescrits, en sorte qu'étant demeurée veuve à l'âge de vingt-cinq ans, et avec tout ce qui pouvoit d'ailleurs la faire rechercher, elle n'eut pas même la pensée de se remarier.

Une conduite si louable eut tout le succès qu'elle en devoit attendre. Charles marquis de Sévigné, son fils[4], se distingua par tout ce qui contribue à faire une réputation agréable dans le monde ; et Françoise-Marguerite de Sévigné, sa fille, y parut avec de grands avantages. Déjà le bruit de son esprit, de sa beauté, de sa sagesse l'avoit annoncée à la cour, lorsque Mme de Sévigné l'y mena pour la première fois en 1663.

On sait que la cour de Louis XIV étoit en ce temps-là le centre des plaisirs, et d'une ingénieuse galanterie. Mlle de Sévigné y représenta une bergère dans le ballet royal des Arts. Voici les vers que Benserade fit pour elle dans cette occasion :

Déjà cette beauté fait craindre sa puissance ;
Et pour nous mettre en butte à d'extrêmes dangers,
Elle entre justement dans l'âge où l'on commence
A distinguer les loups d'avecque les bergers.

1. Christophe de Coulanges, abbé de Notre-Dame de Livri. (*Note de Perrin.*) — L'édition de 1734 ajoutait ici : « mort le 23ᵉ août 1687, âgé de quatre-vingts ans. »

2. « Et d'une grande capacité dans les affaires. » (*Édition de* 1734.) — Au lieu de ce qui suit et termine l'alinéa, on lit seulement dans l'édition de 1734 : « On remarque dans ses lettres quelle fut sa reconnoissance pour cet oncle, et combien elle fut toujours occupée de tous les devoirs qu'elle avoit su se prescrire. On n'ignore pas d'ailleurs que tout ce qui peut faire rechercher une jeune veuve étoit réuni dans sa personne. »

3. En 1636. (*Note de Perrin.*)

4. Né en mars 1647. Il fut sous-lieutenant des gendarmes Dauphin, et lieutenant de Roi au comté Nantois. Voyez la note de la page 181, tome I. (*Note du même*). — L'indication de la naissance de Charles de Sévigné ne se trouve pas dans l'édition de 1734.

Dans une autre fête[1], que le Roi donna en 1664, elle représenta un Amour déguisé en nymphe maritime.

Vous travestir ainsi, c'est bien être ingénu,
Amour : c'est comme si pour n'être pas connu,
Avec une innocence extrême
Vous vous déguisiez en vous-même.
Elle a vos traits, vos feux, et votre air engageant,
Et de même que vous sourit en égorgeant;
Enfin, qui fit l'un a fait l'autre,
Et jusques à sa mère elle est comme la vôtre.

En 1665 elle représenta Omphale dans le ballet royal de la naissance de Vénus.

Blondins accoutumés à faire des conquêtes,
Devant ce jeune objet si charmant et si doux,
Tout grands héros que vous êtes,
Il ne faut pas laisser pourtant de filer doux.
L'ingrate foule aux pieds Hercule et sa massue;
Quelle que soit l'offrande, elle n'est point reçue :
Elle verroit mourir le plus fidèle amant,
Faute de l'assister d'un regard seulement.
Injuste procédé, sotte façon de faire,
Que la pucelle tient de Madame sa mère,
Et que la bonne dame au courage inhumain,
Se lassant aussi peu d'être belle que sage,
Encore tous les jours applique à son usage
Au détriment du genre humain.

Toutes les qualités aimables, qui pouvoient rendre la fille semblable à sa mère, se trouvoient réunies dans sa personne, et dès là qui pouvoit mieux qu'elle inspirer une excessive tendresse à Mme de Sévigné, et remplir toute la capacité du cœur le mieux fait et le plus sensible qui fût jamais? « Si vous êtes mon préservatif, *dit la mère à sa fille*[2], je vous suis trop obligée et je ne puis trop *aimer l'amitié* que j'ai pour vous. »

Mlle de Sévigné fut mariée le 29 de janvier 1669 à François de Castellane, Adhémar de Monteil, comte de Grignan[3], chevalier des ordres du Roi, lieutenant général au gouvernement de Provence et des armées de Sa Majesté.

Mme de Sévigné s'étoit flattée qu'en faisant le mariage de sa fille

1. Ballet des Amours déguisés. (*Note de Perrin.*)
2. Voyez la lettre du 13 novembre 1675, p. 328, tome III. (*Note du même.*)
3. « .... à François Adhémar de Monteil, comte de Grignan, etc. » (*Édition de 1734.*)

avec un homme de la cour, elle passeroit sa vie avec elle, et n'avo pas même prévu que Mme de Grignan, dont l'esprit, la jeunesse e la beauté étoient si propres à orner la cour de Louis XIV, pouvoi s'en voir éloignée par cette même raison[1]. Quoi qu'il en soit, M. d Grignan reçut, à quelque temps de là, un ordre du Roi pour s rendre en Provence, où dans la suite il commanda presque toujour en l'absence de M. le duc de Vendôme, qui en étoit gouverneur. Cette circonstance obligea Mme de Grignan à faire de fréquents voyages en Provence, et devint pour Mme de Sévigné la source des plus grandes inquiétudes. Elle fut si excessivement touchée de cette séparation, qu'on eût dit que son amitié pour sa fille en étoit encore plus vive. Toutes ses pensées ne tournoient alors que sur les moyens de la revoir, tantôt à Paris, où sa fille venoit la trouver, et tantôt en Provence, où elle alloit chercher sa fille. Il[2] étoit cependant impossible que dans les intervalles il n'y eût des absences assez longues pour donner lieu à un commerce de lettres, suivi de part et d'autre avec la dernière exactitude. Les lettres de la mère, qui ont été soigneusement conservées, ne contribuent pas peu à nous faire regretter la perte des réponses de la fille[3]. En effet, rien ne pouvoit être plus agréable que d'entendre parler Mme de Grignan, après avoir ét présents, comme nous sommes en quelque sorte, à la conversation de Mme de Sévigné ; mais nous devons, ce me semble, nous trouver encore très-heureux du partage qui nous est échu.

Ce fut vers la fin de mai 1694[4] que Mme de Sévigné fit son dernier voyage à Grignan. Elle y fut présente au mariage du marquis de Grignan, son petit-fils, avec Mlle de Saint-Amant ; on peut voir la jolie description qu'elle fait de cette noce dans une lettre à M. de Coulanges du 3 février 1695[5]. Elle parle dans une autre lettre au même, du 15 octobre 1695[6], d'une maladie de Mme de Grignan en ces termes : « Il y a trois mois que ma fille est accablée d'une sorte de maladie, qu'on dit qui n'est point dangereuse, et que je trouve la

1. Ce commencement de l'alinéa, jusqu'ici, n'est point dans l'impression de 1734.

2. La fin de l'alinéa, à partir d'ici, n'est pas dans l'édition de 1734.

3. Voyez la note de l'Avertissement, ci-devant, p. VIII. (*Note de Perrin.*) — C'est la note 1 de notre page 477.

4. Perrin, en 1734, disait par erreur : « Elle fit en 1696 son dernier voyage à Grignan ; » et au lieu de tout ce qui suit jusqu'à la fin de l'alinéa, il n'ajoutait que ceci : « où après s'être donné des peines incroyables pendant une maladie de Mme de Grignan, elle tomba malade, et mourut, pénétrée des sentiments de religion les plus édifiants. »

5. Voyez le Recueil des lettres choisies. (*Note de Perrin.*)

6. *Ibidem.* (*Note du même.*)

plus triste et la plus effrayante de toutes celles qu'on peut avoir. Je vous avoue, mon cher cousin, que je m'en meurs, et que je ne suis pas la maîtresse de soutenir toutes les mauvaises nuits qu'elle me fait passer. Enfin son dernier état a été si violent, qu'il en a fallu venir à une saignée du bras : étrange remède, qui fait répandre du sang, quand il n'y en a déjà que trop de répandu ; c'est brûler la bougie par les deux bouts : c'est ce qu'elle nous disoit ; car au milieu de son extrême foiblesse et de son changement, rien n'est égal à son courage et à sa patience, etc. » Dans ces circonstances, il est aisé d'imaginer ce que souffrit Mme de Sévigné : elle ne pouvoit craindre six mois durant, comme elle fit, pour les jours de sa fille, sans que cela prît beaucoup sur sa santé ; elle se relevoit les nuits pour aller voir si sa fille dormoit, et s'oublioit ainsi elle-même, pour ne songer qu'à l'état de Mme de Grignan. Excédée enfin de soins et de fatigues, elle tomba malade le 6 avril 1696 d'une fièvre continue, qui l'emporta le quatorzième jour, à l'âge de soixante-dix ans et deux mois. Une fin pareille étoit bien digne de la tendresse qu'elle eut pour sa fille ; mais les grands sentiments de religion qui lui firent demander et recevoir les derniers sacrements le cinquième jour de sa maladie ne permettent pas de douter qu'en faisant à Dieu le sacrifice de sa vie, elle n'ait fait encore celui de sa tendresse même.

Les regrets de Mme de Grignan furent proportionnés à la grandeur de la perte qu'elle venoit de faire[1] ; et rien ne paroît moins fondé que l'opinion de ceux qui ont cru que la mère mourut brouillée avec la fille ; il n'y eut tout au plus dans le cours de leur vie que quelques légers nuages, que la seule tendresse avoit formés ; et quel autre sujet de plainte pouvoit donc avoir Mme de Grignan contre sa mère, si ce n'étoit d'en être aimée[2] ?

Mme de Sévigné se peint si bien elle-même dans ses lettres, que n'ayant pas voulu dérober au lecteur le plaisir de l'entendre s'expliquer sur ce qui la touche, je n'ai rien dit de plusieurs circonstances de sa vie dont elle s'entretient avec sa fille. Qu'il me soit permis seulement d'observer qu'il y auroit de l'injustice à juger du caractère de Mme de Sévigné sur l'idée que nous en a laissée le comte de Bussy, son cousin, dans son *Histoire amoureuse des Gaules*[3], où tout le bien qu'il est comme forcé de dire de Mme de Sévigné est exténué avec autant d'affectation que les plus légers défauts qu'il croit apercevoir en elle sont malignement exagérés. On sait qu'il n'aimoit pas sa cousine en ce temps-là, et que dans la suite il chanta la palinodie

1. Tout ce qui suit jusqu'à la fin de l'alinéa n'est point dans l'édition de 1734.
2. .... *Quid enim nisi se quereretur amatam?* Ovid. *Metam.* (*Note de Perrin.*)
3. Écrite en 1659. (*Note du même.*)

et dans ses lettres et dans ses mémoires. Mais à ce portrait infidèle de Mme de Sévigné[1] n'oublions pas d'opposer celui qu'en fit autrefois, sous le nom d'*un inconnu*, Mme de la Fayette[2], une de ses meilleures amies, et un des plus beaux esprits du siècle passé[3].

AVERTISSEMENT DE 1737,

MIS A LA TÊTE DES TOMES V ET VI[4].

Le public a reçu avec tant d'empressement le recueil[5] des lettres de Mme de Sévigné, qu'en lui donnant la suite de ce recueil, c'est moins lui faire un nouveau présent, que s'acquitter d'une dette à laquelle on se croit obligé. Mais comme il y a du danger à passer les bornes, jusque dans les choses excellentes, malgré tout ce qui pourroit encore exister de ces restes précieux de l'esprit et du cœur de Mme de Sévigné, les tomes V et VI sont les derniers qu'on s'est proposé de publier[6].

Je suis néanmoins très-persuadé que ces deux volumes, quelque grand qu'en puisse être le succès, ne laisseront pas de trouver des censeurs. « Quoi? encore des lettres de Mme de Sévigné! Quoi? diront-ils, n'avons-nous pas assez considéré ce phénomène de tendresse maternelle? » Mais, en vérité, ce n'est pas là de quoi rabaisser le prix de ces lettres si délicatement, si agréablement écrites. Quand on se représente une mère extrêmement tendre pour sa fille, dont elle a tant de peine à se voir séparée; quand on pense qu'elle ne trouve de soulagement que dans le commerce intime qu'elle entretient avec elle, on ne conçoit point que le fond essentiel des lettres qu'elle lui écrit puisse ne pas être le sentiment dont elle est vivement pénétrée. Mais si la répétition de ce sentiment ne plaît pas à quelques lecteurs, par combien de beautés n'en sont-ils point dé-

1. Perrin dans la première édition de sa *Préface* ne faisait aucune allusion au portrait des *Amours des Gaules*.

2. Marie-Madeleine de la Vergne, comtesse de la Fayette, auteur de plusieurs ouvrages aussi estimés pour l'agrément du style que pour la délicatesse des sentiments. (*Note de Perrin.*)

3. Nous n'imprimons pas ici ce portrait, que nous avons déjà donné au tome I, p. 321.

4. Nous reproduisons textuellement le titre même de Perrin.

5. Le Recueil imprimé à Paris en 1734, 4 vol. in-12. (*Note de Perrin.*)

6. On ne prévoyoit pas alors les raisons qu'on a eues depuis d'y ajouter les tomes VII et VIII. (*Note du même, dans l'édition de* 1754.)

dommagés? La justesse des pensées, la variété des tours, la noblesse de la diction, les grâces du style, tout cela s'y trouve réuni au plus haut degré. D'ailleurs, que de particularités intéressantes! que d'anecdotes curieuses! que de réflexions! que d'instructions utiles! quelles plaisanteries fines! quelles applications ingénieuses! quel goût enfin, et quelle précision dans les jugements que Mme de Sévigné porte de ses lectures!

Les gens du monde y trouveront une conversation d'un tour noble, fin, enjoué; des narrations vives, des expressions de génie, des traits d'éloquence, et partout des beautés qui naissent du sein de la chose même. Nulle affectation, nul art apparent, nuls faux brillants: de sorte que tout l'esprit qui est répandu dans ces lettres, se confond si bien avec une imagination riante, ou avec un sentiment délicat, que ce n'est jamais que le plus beau naturel qui se laisse apercevoir.

Dois-je craindre de trouver des contradicteurs en assurant que les gens de lettres, et même les savants, feront leurs délices de cette lecture? Quand les ouvrages d'agrément sont parvenus au point de la perfection, on sait le rang qu'ils tiennent parmi les livres originaux; et je n'hésite point à dire que les lettres de Mme de Sévigné passeront à la postérité, comme le modèle le plus achevé du style épistolaire, puisque j'ai pour garants deux savants du premier ordre, dont l'un a dit[1] que « Mme de Sévigné méritoit une place parmi les femmes illustres de son siècle; » et l'autre, au sujet du *Recueil de ses lettres à sa fille*, déclare[2] « qu'il en est un admirateur des plus zélés; qu'à son gré c'est en ce genre un chef-d'œuvre, auquel ni les anciens ni les autres nations n'ont rien à opposer. »

Je me dois croire encore autorisé à dire que les personnes de piété seront charmées de lire des lettres dont la plupart méritent qu'on les regarde comme différents traités de morale chrétienne, d'autant plus utiles qu'ils ne sont point annoncés sur ce pied-là, et que la vertu mise en action s'y trouve parée de tout ce qui peut la rendre aimable. Les maximes les plus pures de la religion y sont très-souvent développées, et les grandes vérités y seroient approfondies en certains endroits, sans l'extrême retenue qui oblige quelquefois Mme de Sévigné à se taire sur des matières si relevées. Voici,

1. Voyez les *Lettres de Bayle*, p. 652, Rotterdam, 1714, 3 vol. in-12, où en parlant des lettres insérées parmi celles du comte de Bussy, il donne la préférence aux lettres de Mme de Sévigné sur celles de M. de Bussy. (*Note de Perrin.*)

2. Ces paroles sont extraites d'une lettre que feu M. le président Bouhier (dans l'édition de 1737 : « M. le P. B. ») me fit l'honneur de m'écrire le 22 juin 1734. (*Note du même.*)

en effet, comme elle parle au sujet d'un livre qu'elle avoit dessein de lire[1] : « Je vous manderai, *dit-elle à sa fille*, s'il est à la portée de mon intelligence ; s'il n'y est pas, je le quitterai humblement, renonçant à la sotte vanité de faire l'éclairée, quand je ne le suis pas. » Mais si par hasard comme entraînée par son sujet elle s'élève et prend l'essor, c'est d'une manière sublime et lumineuse, et, ce qu'on ne peut assez admirer, c'est toujours sans s'écarter des bons principes.

Les lettres de la mère à la fille ont encore l'avantage que n'ayant été écrites que pour Mme de Grignan toute seule, et sans que Mme de Sévigné pût s'imaginer qu'elles seroient un jour entre les mains de tout le monde, elles surpassent pour le naturel, et même pour l'agrément, toutes celles qu'elle a écrites à ce qui n'étoit point cette chère fille. On en peut juger par ses lettres au comte de Bussy : quelque admirables qu'elles soient, elles ne nous empêchent point de penser qu'elle *écrit* à son cousin ; au lieu qu'en lisant celles-ci, nous croyons qu'elle *parle* à sa fille, et c'est donc une véritable conversation. Or que ne feroit-on point pour entendre parler Mme de Sévigné, si elle étoit encore vivante ?

Il étoit question de mettre les lecteurs à portée de suivre le fil d'un si aimable entretien ; et je n'y pouvois parvenir qu'en arrangeant les tomes V et VI selon le même ordre chronologique qui a été observé dans les premiers volumes : les mêmes difficultés[2] s'y sont rencontrées, et j'avoue que je me serois volontiers épargné une peine qui ne sera sentie que d'un très-petit nombre de personnes, si je n'avois cru que le rétablissement de la date des années, en contribuant à l'intelligence d'une infinité de choses qui sont comme dépendantes les unes des autres, contribueroit aussi à la perfection du recueil.

Le portrait de Mme de Grignan, qu'on a jugé à propos de mettre au frontispice du tome V, ne manquera pas de réveiller la curiosité du public pour les réponses de la fille à la mère. On se croit donc obligé d'avertir qu'à cet égard toutes les recherches qu'on a pu faire jusqu'à présent ont été vaines, et ne nous laissent aucune espérance pour l'avenir[3]. Mais quoiqu'on ne puisse trop regretter une semblable perte, on trouvera toujours de quoi s'en consoler dans les lettres de la mère à la fille.

1. Voyez la lettre du 15 juin 1680, p. 41 et 42, tome VI. (*Note de Perrin.*)
2. Voyez la page XIX (*notre page* 481) de la *Préface* ci-devant. (*Note du même.*)
3. L'auteur* du Supplément au *Dictionnaire historique* de Moréri a dit p. 314, tome II, art. de *Sévigné*, que *je faisois espérer le Recueil des lettres de Mme de Grignan* à sa mère : il est certain néanmoins qu'il n'a jamais été question que de la suite des lettres de Mme de Sévigné à sa fille. (*Note du même.*)

* L'abbé Gouget, d'après la note primitive de l'édition de 1737.

Au reste, sans vouloir rappeler toutes les peines d'esprit de Mme de Simiane au sujet des éditions furtives des lettres de Mme de Sévigné, je ne puis dissimuler la répugnance qu'elle opposa d'abord au seul moyen qui lui restoit d'anéantir ces éditions[1]. Elle se rendit enfin aux représentations qu'on lui fit de toutes parts, et le nouveau recueil des lettres de Mme de Sévigné parut en 1734. Je jugeai aussitôt que pour rendre l'édition complète, il seroit nécessaire de continuer le recueil, de sorte que j'entrepris de former les deux volumes qui paroissent aujourd'hui ; mais comme en les donnant au public j'avois à combattre les nouveaux scrupules de Mme de Simiane, je crus que sans lui demander un dernier aveu, il me suffiroit de redoubler tous mes soins pour éviter le plus léger reproche de sa part ; pouvois-je, en effet, appréhender de lui manquer, en faisant une chose qui doit être si agréable au public, et en même temps si honorable à la mémoire de Mme de Sévigné ?

IV. AVERTISSEMENT DE L'ÉDITION DE 1751.

Ce volume de lettres n'a besoin, pour s'annoncer, que de la célébrité des personnes à qui nous le devons : elles vivoient à la cour de Louis XIV, ou parmi ce que la ville avoit alors de plus grand et de plus poli ; de sorte qu'on doit s'attendre à trouver dans leurs lettres plusieurs anecdotes de ce temps-là, et, ce qui n'est pas moins propre à réveiller l'attention, un mélange de bonnes plaisanteries, de pensées fines, de contes agréables, de réflexions tantôt gaies, tantôt sérieuses ; en un mot, l'image d'une vraie conversation, où, jusqu'au frivole même, il n'y a rien qui n'ait son mérite, soit par le fond des choses, soit par la manière dont elles sont dites, soit enfin par la place qu'elles occupent.

Les lettres des savants, des négociateurs et des écrivains du premier ordre sont presque toujours conservées et recueillies avec beaucoup de soin ; mais il est rare qu'on en use ainsi pour les lettres de ceux qui, faisant partie de la bonne et grande compagnie, s'y distinguent par la délicatesse et par l'agrément de leur esprit ; cependant, qu'il soit permis de le dire, ce seroient les lettres les plus im-

1. Perrin a supprimé ici, en 1754, le membre de phrase suivant de sa préface originale de 1737 : « répugnance qui lui fait tant d'honneur que je n'oserois en expliquer les motifs, de peur de lui déplaire. » Sur quelques autres différences entre les éditions de 1737 et de 1754, voyez ci-dessus, p. 11, note 1 (* et **).

portantes, non-seulement à garder, mais encore à publier, parce qu'elles seroient constamment à l'usage du plus grand nombre des lecteurs, et qu'elles serviroient à l'intelligence du livre du monde, livre si souvent ignoré, et dont l'étude est pourtant si nécessaire.

Balzac et Voiture ont mis tout l'esprit et tout le soin possible dans leurs lettres : aussi ont-elles de grandes beautés; mais qu'est-ce que *le beau* dans le genre épistolaire, si *le bon* ne s'y trouve joint en même temps? or *le bon* qu'on y desire n'est autre chose que le naturel, le naïf et le simple. Il ne s'agit donc pas de travailler une lettre comme on feroit un ouvrage d'esprit, puisque l'essence de ce genre est d'appartenir tout entier au sentiment, et de n'y admettre les grâces mêmes, pour ainsi dire, qu'en négligé. Ce n'est, en effet, ni d'une grande correction de style, ni d'une recherche excessive dans les tours et dans les pensées, que dépend la perfection d'une lettre; on arrive à ce point-là plus sûrement par une riante et belle imagination, par l'usage du monde, qui achève ce qu'une excellente éducation a commencé, et surtout par cet air libre et naturel, en quoi consiste principalement tout le charme des lettres.

Celles de Voiture faisoient encore les délices de tout le monde, lorsque, vers le milieu du siècle dernier, on s'éloigna peu à peu de la route qu'il avoit suivie, et que, dans une société où régnoient souverainement l'esprit et la politesse, on s'écrivit enfin des lettres qui furent bientôt regardées comme les vrais modèles du style épistolaire. Balzac et Voiture commencèrent dès lors à n'être plus tant admirés : comme leurs lettres n'étoient redevables de leur grand succès qu'à la mode, elles en devoient nécessairement éprouver les caprices : il n'y a que les ouvrages de goût qui n'y soient point assujettis, et qui soient sûrs en quelque manière de vivre éternellement. Telles sont les lettres du comte de Bussy; telles sont celles de son illustre cousine[1], qu'il falloit nommer la première, et telles on croit pouvoir assurer que seront les *Lettres diverses* qu'on donne aujourd'hui au public.

V. AVERTISSEMENT DE L'ÉDITION DE 1756.

L'ACCUEIL favorable que le public a toujours fait aux différentes éditions qui ont parues (*sic*) des lettres de Mme la marquise de Sévigné, nous a engagé à faire imprimer ce petit recueil; les lettres qui

1. Marie de Rabutin Chantal, marquise de Sévigné.
(*Note de l'édition de* 1751.)

le composent ne méritent pas l'oubli où celui qui les possédoit les a laissé (*sic*) jusqu'à présent. Elles font également l'éloge de la bonté du cœur et de la finesse de l'esprit de celle qui les a composées. Touchée du malheur peu mérité d'un ami qui lui étoit cher, Mme de Sévigné écrivoit avec chaleur à M. de Pomponne ce que son cœur sentoit avec vivacité. L'intérêt qu'elle prenoit au sort de son ami est si bien peint et si vivement coloré, qu'on ne peut, en lisant ces lettres, se refuser à l'illusion d'avoir la même façon de penser, de sentir les mêmes craintes, de former les mêmes vœux, et d'être aussi attendri que Mme de Sévigné l'étoit sur le sort qui menaçoit M. Fouquet.

VI. AVERTISSEMENT DES LETTRES DE MADAME DE SÉVIGNÉ A POMPONE,

DANS L'ÉDITION DE 1773.

Le procès de Fouquet n'est pas l'événement le moins curieux et le moins intéressant du règne de Louis XIV. Le projet de le perdre fut tramé avec un art si odieux, et la conduite de ses ennemis, dont plusieurs étoient ses juges, fut si passionnée, qu'on s'intéresseroit pour lui, quand même il eût été plus coupable qu'il ne l'étoit. Accusé et arrêté comme coupable du désordre des finances, il fut condamné au bannissement pour crime d'État. Son crime étoit un projet vague de résistance, et de fuite dans les pays étrangers, qu'il avoit jeté sur le papier quinze ans auparavant, dans le temps où les factions de la Fronde partageoient la France, et où il croyoit avoir à se plaindre de l'ingratitude de Mazarin. Ce projet, qu'il avoit absolument oublié, fut trouvé dans les papiers que l'on saisit chez lui.

On sait qu'on étoit parvenu à faire croire à Louis XIV que Fouquet pouvoit être à craindre. On lui donna une garde de cinquante mousquetaires pour le conduire à son exil. On craignoit qu'il ne lui restât des appuis formidables. Il lui resta Pélisson et la Fontaine : l'un le défendit avec éloquence, et l'autre pleura ses malheurs dans une élégie très-belle et très-touchante, où il osa même demander sa grâce au Roi, ce qui étoit courageux dans un temps où un homme qui avoit déplu à Louis XIV n'étoit pas supposé excusable.

VII. PRÉFACE DES LETTRES DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MOULCEAU, ETC.,

DANS L'ÉDITION DE 1773.

Les lettres de Mme de Sévigné que l'on présente ici au public sont adressées à M. de Moulceau, président à la chambre des comptes de Montpellier, qui maria Mlle de Moulceau, sa fille, à M. de Girard, conseiller en la même chambre, dont les filles sont mortes sans enfants. Ces lettres sont parvenues à M. le marquis de Girard, leur cousin et leur héritier. Les originaux sont entre ses mains. Elles ont été écrites depuis l'année 1681 jusqu'en l'année 1696, où mourut Mme de Sévigné. On y a joint quelques lettres de Corbinelli, son ami, et de M. et Mme de Grignan ; c'est ce qui compose la première partie de ce volume ; l'autre contient des lettres de Mme la marquise de Simiane à M. d'Héricourt. Mme de Simiane étoit, comme l'on sait, fille de Mme de Grignan et petite-fille de Mme de Sévigné. C'est elle dont il est question dans les lettres de cette dernière sous le nom de Pauline.

Le nom de Mme de Sévigné, le plus célèbre de tous les noms dans le genre épistolaire, suffit pour exciter la curiosité du public. Ses lettres à M. de Moulceau ne nous ont point paru indignes d'elle ; c'est la même délicatesse et le même naturel que l'on remarque dans tout ce qu'elle a écrit. Elles sont parsemées d'anecdotes intéressantes. Celles de Mme de Simiane, qui écrivoit à la campagne, n'ont pas ce dernier avantage ; mais on y trouvera beaucoup d'esprit et d'agrément.

Ce volume est fait pour servir de suite au recueil des lettres de Mme de Sévigné. Il seroit inutile de s'étendre sur le mérite si connu de ce recueil. Le plus grand éloge d'un ouvrage, c'est d'être beaucoup relu ; et en ce sens, qui a été plus loué que Mme de Sévigné? C'est le livre de toutes les heures : à la ville, à la campagne, en voyage, on lit Mme de Sévigné. Quel livre plus précieux que celui qui vous amuse, vous intéresse et vous instruit sans vous demander d'attention ? C'est l'entretien d'une femme très-aimable, dans lequel on n'est point obligé de mettre du sien, ce qui est un grand charme pour les esprits paresseux, et presque tous les hommes le sont, au moins la moitié de la journée.

Je sais bien que les détails historiques d'une cour et d'un siècle qui ont laissé une grande renommée font une partie de l'intérêt qu'on prend à la lecture de Mme de Sévigné. Mais la cour d'Anne

d'Autriche et la Fronde sont des objets très-curieux et très-piquants, et Mme de Motteville ennuie.

Mme de Sévigné raconte supérieurement : les plus parfaits modèles de narration se trouvent dans ses lettres. Rien n'est égal à la vivacité de ses tournures et au bonheur de ses expressions : c'est qu'elle est toujours affectée de ce qu'elle raconte ; elle peint comme si elle voyoit, et l'on croit voir ce qu'elle peint. Elle paroît avoir eu une imagination très-active et très-mobile, qui l'attachoit successivement à tous les objets. Dès qu'elle s'en occupe, ils prennent un grand pouvoir sur elle. Voyez la mort de Turenne : personne ne l'a pleuré de si bonne foi ; mais aussi personne ne l'a tant fait pleurer. C'est la plus belle oraison funèbre de ce grand homme, et surtout la plus touchante. Jamais il n'a été si bien loué ni si bien regretté ; jamais on n'a rendu sa mémoire plus chère et plus respectable. Pourquoi ? Ce n'est pas seulement parce que tout est vrai et senti, c'est qu'on ne se méfie pas d'une lettre comme d'un panégyrique. C'est une terrible tâche que de dire : « Écoutez-moi, je vais louer ; écoutez-moi, et vous allez pleurer. » Alors précisément on pleure et on admire le moins qu'on peut ; et lorsque l'orateur nous y a forcés, il a fait son métier : on met sur le compte de son art une partie de la gloire de son héros. Mais celui qui s'entretient familièrement avec moi me fait bien plus d'impression : il n'a point de mission à remplir ; son âme parle à la mienne, et s'il est véritablement affecté, il se rend maître de moi et me communique tout ce qu'il sent.

Ceux qui aiment à réfléchir peuvent tirer un autre avantage des lettres de Mme de Sévigné : c'est d'y voir sans nuage l'esprit de son temps, les opinions qui régnoient, ce qu'étoit le nom de Louis XIV, ce qu'étoit sa cour, ce qu'étoit alors le mot de cour, ce qu'étoit la dévotion, ce qu'étoit un prédicateur de Versailles, ce qu'étoit le confesseur du Roi, la Chaise, chez qui Luxembourg accusé alloit faire une retraite. Ce mélange de foiblesses, de religion et d'agréments, qui caractérisoit les femmes les plus célèbres ; cette délicatesse d'esprit qui, dans les courtisans, se mêloit à l'excès de l'adulation ; ce ton de chevalerie et d'héroïsme qui n'excluoit pas le talent de l'intrigue, et fait pour plaire à un prince dont la grandeur avoit une teinte romanesque ; enfin, dans tous les genres, ces caractères de supériorité qui appartiennent à l'époque des grands talents et des grands succès, et qui en imposent à la dernière postérité, voilà ce qu'on trouve dans les lettres de Mme de Sévigné. Il n'y a point de livre qui donne plus à réfléchir à ceux qui observent la différence d'un siècle à un autre. C'est ce même avantage qui rend les lettres de Cicéron à Atticus si précieuses : en les lisant, on connoît mieux César et Pompée que par tous les monuments historiques. Cicéron nous instruit d'autant mieux

qu'il ne croyoit pas nous instruire: ses lettres sont des confidences faites à un ami, et nous en avons surpris le secret. Elles ont un bien plus grand mérite que celui de l'esprit; l'esprit au contraire est tout le mérite des lettres de Pline. Une recommandation, une invitation sont pour lui des ouvrages; il écrit tous ses billets sous les yeux de la postérité.

Il est bien étrange que les lettres de Voiture y soient parvenues: il est vrai qu'elle s'en occupe peu, il n'y a guère de recueils plus insipides. Sa réputation peut cependant s'expliquer: c'étoit le faux bel esprit qui succédoit au pédantisme, et c'étoit un degré par lequel il falloit passer pour arriver au naturel et au bon goût. Telle est en tout la marche de l'esprit humain: il ne trouve le bon sens qu'après avoir épuisé les sottises.

VIII. AVERTISSEMENT DU LIBRAIRE,

EN TÊTE DE L'ÉDITION DE 1775.

(N° 29, p. 449.)

Le nom de Mme de Sévigné porte une recommandation si puissante en faveur d'un recueil de ses lettres, que l'éloge le plus fastueux n'atteindroit jamais à l'idée que ce seul titre doit en faire prendre à tous les gens de goût. Il suffit de dire que ces lettres étoient ensevelies çà et là dans les six gros volumes des lettres de Bussy Rabutin, condamnées depuis si longtemps à l'oubli. Bussy, dont on lit encore avec intérêt les *Mémoires*, dans tous les endroits où il ne parle pas de lui-même, en parle ici continuellement, et avec aussi peu de pudeur que de mesure. Aussi n'a-t-on extrait de ses lettres à Mme de Sévigné que ce qui étoit absolument nécessaire pour expliquer quelques endroits des réponses de sa cousine. La diction pure, mais roide et empesée, de l'un, étoit trop éloigné des grâces, de l'aisance et de la rapidité du style de l'autre, pour que leurs lettres pussent se trouver ensemble sans offrir le disparate le plus choquant (*sic*). On a pensé que ces fausses richesses n'eussent réellement fait qu'appauvrir notre petit trésor. Outre l'avantage qu'il a de compléter la nouvelle édition qu'on vient de donner des *Lettres de Madame de Sévigné à Madame de Grignan, sa fille*, il a celui de réunir dans un seul volume tous les genres de beautés éparses dans le grand recueil, on diroit même de présenter le modèle

le plus sûr et le plus commode du style épistolaire, si celui de Mme de Sévigné laissoit quelque espérance de parvenir à l'imiter.

IX. AVERTISSEMENT DES LETTRES DE MADAME DE SIMIANE,

DANS L'ÉDITION DE 1773.

Les lettres de Mme de Simiane ne sont point indignes de paroître à la suite de celles de Mme de Sévigné : on y trouve un air de famille. Celle où elle peint un vieux domestique de son père fondant en larmes devant le portrait de son ancien maître est un modèle de la sensibilité la plus honnête et la plus touchante.

X. PRÉFACE DE L'ÉDITION DE 1818,

SOUS LE TITRE DE

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

DES DIFFÉRENTES ÉDITIONS

DES LETTRES DE MADAME DE SÉVIGNE,

SUIVIE D'OBSERVATIONS SUR LES ÉDITIONS ORIGINALES,

PAR M. DE MONMERQUÉ.

Les lettres de Mme de Sévigné étoient déjà recherchées de son temps. Louis XIV avoit lu avec intérêt celles qui s'étoient trouvées dans les cassettes du surintendant Fouquet[1], et l'on se prêtoit dans la haute société celles qu'elle écrivoit à ses amis[2]. Bussy Rabutin, écrivant dans son exil les mémoires de sa vie, croyoit en rendre la

1. Voyez la lettre 30. (*Note de l'édition de* 1818.) — C'est plutôt le numéro 30 que la lettre 30 ; ce n'est point une lettre, mais un extrait des *Mémoires* de Bussy, que nous donnons en tête de notre lettre 70, tome I, p. 486.
2. Voyez la lettre de Mme de Coulanges du 10 avril 1673.

lecture plus attrayante pour le Roi en y entremêlant les lettres de sa cousine[1]. Il étoit difficile qu'après avoir obtenu les suffrages de juges aussi délicats, ces lettres demeurassent longtemps ignorées ; ces premiers succès présageoient l'accueil qui seroit fait à leur publication.

Les *Mémoires* du comte de Bussy Rabutin, publiés en 1696, contenoient quelques lettres que Mme de Sévigné avoit écrites à son cousin dans sa jeunesse ; elle n'étoit point nommée. Ces Mémoires, lus d'abord avec empressement, furent bientôt relégués parmi les matériaux de l'histoire, que l'on consulte rarement, et les lettres de Mme de Sévigné y demeurèrent ensevelies jusqu'en 1806.

En 1697, la marquise de Coligny, fille aînée du comte de Bussy Rabutin, aidée des conseils du P. Bouhours, donna la première édition des lettres de son père. Les deux premiers volumes contiennent une partie des lettres que Mme de Sévigné et Bussy s'étoient écrites, depuis 1666 jusqu'à la mort du comte. Mme de Sévigné n'étoit désignée dans ce recueil que par la première lettre de son nom ; mais on la reconnut bientôt, et l'on commença à porter un jugement éclairé sur son talent épistolaire. Bayle mit ses lettres fort au-dessus de celles de Bussy : « Je ne vois personne, dit-il, qui doute que les lettres *adoptives*, et en particulier celles de Mme de Sévigné, ne soient meilleures que celles de M. de Rabutin. Cette dame avoit bien du sens et de l'esprit.... elle mérite une place parmi les femmes illustres de notre siècle.... Je voudrois bien savoir quelque chose de l'histoire de celle-là, je la mettrois volontiers dans mon dictionnaire[2]. »

Lorsque Bayle écrivoit cet éloge, on ne connoissoit encore qu'une partie des lettres adressées au comte de Bussy Rabutin, et le talent de Mme de Sévigné ne s'étoit développé tout entier que dans sa correspondance intime avec Mme de Grignan. C'est là que son âme s'épanche, que sa plume court, pour ainsi dire, qu'elle cause plutôt qu'elle n'écrit, tandis que le souvenir de la témérité de Bussy semble la tenir presque continuellement en réserve. Mais ce trésor étoit conservé par Mme de Grignan comme la meilleure part de son héritage, et il n'étoit pas vraisemblable qu'elle consentît jamais à ouvrir au public ces archives de famille.

Il paroît qu'après la mort de Mme de Grignan, Mme de Simiane, cédant aux instances du comte de Bussy, son cousin, lui envoya des copies qu'elle avoit fait faire sur les originaux d'un assez grand nombre de lettres de son aïeul. Cela résulte d'une lettre de Mme de

1. Voyez la lettre du 28 décembre 1680.

2. Lettre de Bayle du 5 décembre 1698. Voyez ses *Œuvres*, tome IV, in-folio, p. 776. (*Note de l'édition de* 1818.)

Simiane au comte de Bussy, qui n'a point de date, et dans laquelle on ne rencontre aucune circonstance qui puisse la faire suppléer[1].

La publication de ce manuscrit fut attribuée à M. de Bussy; mais on n'a rien de positif sur ce fait, on ne sait même pas précisément si ce comte de Busay est le fils aîné de l'auteur des *Mémoires*, ou le second, qui étoit évêque de Luçon. L'opinion commune est que ce fut le fils aîné qui composa la préface qu'on lit à la tête de deux éditions, chacune en deux volumes in-12, qui parurent en 1726, et furent imprimées l'une à Rouen et l'autre à la Haye. Thiriot, l'ami de Voltaire, fut l'éditeur de celle de Rouen; il nous l'apprend lui-même par une lettre insérée dans le volume du *Mercure de France* du mois de mai 1726. Il dit que le manuscrit qu'il vient de publier, s'étant égaré après la mort du comte de Bussy, a été donné par M. de Clémencé à l'abbé d'Amfreville, et que c'est de ce dernier qu'il l'a emprunté pour le livrer à l'impression. Ce point sera éclairci[2].

Dans la même année, il parut à la Haye une autre édition. Elle est un peu plus ample que celle de Rouen. L'éditeur annonce que le manuscrit lui en a été confié par un seigneur de la famille de Mme de Sévigné. Seroit-ce le comte de Bussy, dont Thiriot avoit annoncé la mort? L'époque de la mort du fils aîné de Bussy Rabutin est inconnue.

Le peu de soin que l'on avoit donné à ces éditions ne nuisit point à leur succès, et dès 1733 on en vit paroître une nouvelle, en trois volumes in-12, qui les reproduisoit fidèlement.

La famille de Mme de Sévigné ne crut pas devoir se refuser plus longtemps aux vœux du public, et en 1734 il parut chez *Simard*, libraire à Paris, une édition des lettres de Mme de Sévigné, faite sur les originaux; elle est composée de quatre volumes in-12, et elle fut augmentée de deux autres volumes en 1737. Cette édition étoit due aux soins de M. le chevalier Denis-Marius de Perrin, ami de Mme de Simiane.

Le même éditeur publia en 1754 une nouvelle édition en huit volumes in-12, dans laquelle il réunit aux deux recueils de 1734 et de 1737 un grand nombre de lettres qui n'avoient pas encore paru, et de fragments qui manquoient dans sa première édition. Il y joignit des notes généalogiques, qui font connoître une partie des personnes dont Mme de Sévigné parle dans ses lettres, et donnent divers éclaircissements que Mme de Simiane seule a pu fournir à l'éditeur.

Il avoit paru en 1751, chez *Rollin* fils, un recueil de *Lettres choi-*

1. Voyez cette lettre ci-dessus. p. 15, et ce que nous en disons dans la *Notice bibliographique*, au n° 4, p. 437 et note 1.

2. Voyez ci-après, p. 505, et ci-dessus, p. 436 et suivantes.

sies pour servir de supplément aux Lettres de Mme de Sévigné. Le rédacteur du *Mercure de France*, rendant compte de cette édition dans le volume de mars 1751, p. 105, dit que le chevalier de Perrin en fut l'éditeur; il publie en même temps une lettre du duc de Villars Brancas qui contient l'éloge du talent épistolaire de Mme de Sévigné. Cette lettre a été mise au nombre des pièces préliminaires de notre édition[1].

Une deuxième édition de ce recueil parut dans la même année chez *Simon;* l'édition de Rollin est regardée comme la première, et on la préfère.

En 1756 des libraires d'Amsterdam réunirent en huit volumes les lettres contenues dans l'édition de 1754 et dans le volume de *Lettres choisies;* ils rectifièrent quelques-unes des dates de ce dernier. C'est aussi en 1756 que fut publiée sous la rubrique d'Amsterdam la première édition des lettres que Mme de Sévigné avoit écrites à M. Arnauld de Pompone, sur le procès du surintendant Fouquet.

Il parut en 1773 un nouveau recueil chez *Lacombe*, en un volume in-12, dont la Harpe fut l'éditeur. Il contient les lettres adressées au président de Moulceau par Mme de Sévigné, Mme de Grignan, et par Corbinelli. M. Grouvelle a remarqué avec raison que la Harpe négligea de mettre de l'ordre dans cette correspondance; peu de lettres y sont datées. La Harpe se contenta sans doute de composer la préface de ce volume; s'il avoit donné des soins à l'édition, il n'auroit pas écrit *Danio* pour *Dangeau*, comme on lit aux pages 48 et 53. M. Grouvelle a commis quelques erreurs dans les dates qu'il a restituées. Ce volume contient en outre les lettres écrites par Mme de Simiane au marquis d'Héricourt, depuis 1731 jusqu'en 1737, et il est terminé par la réimpression des lettres écrites à M. de Pomponne sur le procès de Fouquet. On ne parleroit pas ici de cette seconde édition sans une circonstance singulière. Tous les éditeurs l'ont prise pour l'édition originale, sans s'apercevoir que le libraire *Lacombe* avoit remplacé par des initiales plusieurs noms qui se trouvoient dans l'édition de 1756; au lieu d'y recourir, ils se sont livrés à des conjectures qui n'ont pas toujours été d'accord avec la vérité.

Les lettres de Mme de Sévigné à Bussy Rabutin sont restées longtemps confondues avec celles de ce dernier; elles en furent extraites en 1775, et réunies à la collection.

Dufour, libraire à Maestricht, publia en 1779 une nouvelle édition en dix volumes in-12, dont les recueils de 1773 et de 1775 formèrent les deux derniers. Cette édition fut réimprimée par *Racine*, libraire à Rouen, en 1784 et en 1790.

1. Elle est aux pages XXII-XXV du tome I de l'édition de 1818.

M. l'abbé de Vauxcelles donna en 1801 une nouvelle édition des lettres de Mme de Sévigné, en dix volumes in-12; il prit pour modèle celle de Rouen (1790), qui étoit alors la dernière : il joignit au dernier volume, sous le titre de *Réflexions*, des observations sur Mme de Sévigné et sur le siècle de Louis XIV, qui furent goûtées, bien qu'elles ne fussent pas exemptes de quelques erreurs. M. de Vauxcelles n'ajouta point de nouvelles recherches à celles qui existoient, et il paroît qu'il ne s'occupa point de la correction du texte, partie si essentielle des devoirs d'un éditeur.

Un anonyme publia dans le cours du dix-huitième siècle un ouvrage intitulé : *Supplément aux Mémoires et Lettres du comte de Bussy Rabutin. Au monde*, 7 539 417. Il dit dans l'Avertissement que les Mémoires originaux de Bussy étant tombés entre ses mains, il en a extrait tout ce qui n'avoit pas été imprimé. Cet éditeur paroît avoir eu sous les yeux un recueil composé de dix volumes in-4°, écrit de la main de Bussy Rabutin, contenant le manuscrit original de ses *Mémoires*. On reviendra plus tard sur ces manuscrits. Ce supplément contient quelques lettres de Mme de Sévigné au comte de Bussy qui n'avoient pas encore été publiées. Il renferme aussi des lettres de Mme de Montmorency, de Mme de Scudéri et d'autres personnes, qui font connoître des particularités que l'on chercheroit ailleurs inutilement. C'est du reste une compilation faite sans ordre ni choix; l'éditeur auroit pu tirer plus d'avantage des mémoires manuscrits de Bussy. La rareté de ce volume lui donne cependant du prix aux yeux de quelques bibliomanes.

En 1803, M. Leblond publia un recueil en trois volumes in-18, intitulé : *Quelques lettres de Sévigné*. On garderoit le silence sur cet *abrégé* s'il n'avoit pas fait connoître une lettre de Mme de Sévigné à M. de Coulanges, du 29 mars 1696; elle n'avoit pas encore été imprimée : c'est la dernière lettre connue que Mme de Sévigné ait écrite[1].

M. Grouvelle donna en 1806 la dernière édition des Lettres de Mme de Sévigné. Il rendit un véritable service à la littérature en suivant le plan que M. Barbier avoit indiqué dans le *Magasin encyclopédique*. Il plaça toutes les lettres dans l'ordre chronologique. Cette collection étoit alors composée d'autant de recueils distincts que l'on comptoit de correspondances. Les lettres à Mme de Grignan étoient suivies des lettres écrites au comte de Bussy; puis venoient les *Lettres diverses;* celles qui sont adressées au président de Moulceau, à M. de Pomponne, et enfin les lettres de Mme de Simiane. Par le seul rapprochement beaucoup de passages s'éclaircirent, le lecteur

1. Elle avait paru dans l'*Année littéraire* de Fréron en 1678. Voyez ci-dessus, p. 462, et notre tome X, p. 381.

suivit à la fois les détails particuliers à Mme de Sévigné, à sa famille et à ses amis, ainsi que l'histoire de l'un des plus beaux siècles de notre monarchie. M. Grouvelle tira des *Mémoires* de Bussy Rabutin et du *Supplément de Bussy* quelques lettres de Mme de Sévigné, qui y étoient oubliées; il en publia une, écrite par Mme de Sévigné à son fils le 20 septembre 1695, qui n'avoit pas encore été imprimée; et il ajouta aux anciennes notes des recherches propres à éclaircir le texte, à en faire mieux saisir les allusions. Nous aurons occasion de relever quelques erreurs échappées à cet éditeur.

Enfin il parut en 1814, chez *Klostermann*, libraire à Paris, un dernier recueil de *Lettres inédites de Mme de Sévigné*, in-8° de deux cent et quelques pages. Si ce volume, dont une partie ne concerne pas Mme de Sévigné, n'avoit été une propriété particulière, on y auroit puisé quelques lettres intéressantes, en écartant le trop grand nombre de celles qui roulent uniquement sur les comptes des fermiers de Bourbilly, et que peut-être on n'auroit pas dû livrer à l'impression[1].

OBSERVATIONS SUR LES ÉDITIONS ORIGINALES DES LETTRES DE MADAME DE SÉVIGNÉ, SUIVIES DU PLAN DE CETTE NOUVELLE ÉDITION.

On vient de voir dans quel état se trouve aujourd'hui le recueil des lettres de Mme de Sévigné; il reste à faire connoître le résultat des recherches auxquelles s'est livré le nouvel éditeur.

Ses premiers soins ont été portés sur le texte : on a regardé jusqu'à présent celui de l'édition donnée en 1754 par M. le chevalier de Perrin, comme la règle invariable que l'on devoit suivre en l'absence des manuscrits originaux. Aussi éprouve-t-on quelque surprise en voyant combien les éditeurs modernes s'en écartent. On a suivi pour l'édition de M. Grouvelle le texte que M. de Vauxcelles avoit adopté; celui-ci avoit réimprimé l'édition de Rouen (1790), de sorte que depuis l'édition de 1756 jusqu'à celle de 1806 les différents éditeurs se sont mutuellement copiés, et les fautes n'ont cessé de s'accumuler. L'énumération en seroit longue, il suffira d'en indiquer ici quelques-unes.

1. M. Monmerqué avait depuis, et avec raison, changé d'idée. Il a lui-même fait imprimer à la suite des *Mémoires de Coulanges* les lettres à d'Herigoyen, qui sont toutes d'affaires, et en préparant son édition nouvelle il n'avait point l'intention d'en exclure les pièces qui lui paraissaient sans intérêt au point de vue littéraire. Il nous importe, pour l'histoire de la langue française, de savoir comment au dix-septième siècle, on parlait la langue des affaires.

Dans la lettre du 8 juillet 1671, Mme de Sévigné, parlant de la mort de M. de Montlouet, écrit à sa fille : « Encore est-ce quelque chose que cette nouvelle, un homme qui tombe de cheval et qui crève sur place, on peut lire cet endroit d'une lettre. » Et on lit dans les éditions de 1801 et de 1806 : « Encore est-ce quelque chose *de triste* que cette nouvelle.... » altération qui change le sens : Mme de Sévigné dit seulement que cet incident vient rompre la monotonie des lettres qu'elle écrit des Rochers, mais il est loin d'elle de former le vœu que ce soit un événement malheureux qui produise cet effet.

Mme de Sévigné dit à sa fille, dans la même lettre, qu'elle ne doit point de reconnoissance à Mme de la Fayette pour les lettres que celle-ci écrit en Provence, parce qu'en le faisant elle s'attire des réponses, et elle ajoute : « Voilà une chose *fine*, l'entendez-vous bien ? » Et dans les deux éditions de 1806, in-8° et in-12, on lit : « Voilà une chose *finie*.... »

La lettre du 21 octobre 1671 contient ce passage : « Je vous avoue que d'abord l'honnêteté et la préciosité d'un long *veuvage* m'avoient laissée dans une profonde ignorance ; mais je deviens matrone à vue d'œil. » Et dans les deux éditions de 1801 et de 1806, on lit : « La préciosité d'un long *voyage*. »

En parlant du duc de Montausier, Mme de Sévigné écrivoit le 17 novembre 1675 : « Et puis nous attendrons en repos *le semeur de négatives ;* » dans les deux éditions de 1801 et de 1806, on lit : *le serment des négatives*. *Le semeur* étoit une plaisanterie dirigée contre M. de Montausier, oncle de Mlle de Grignan, parce qu'il paroît qu'il ne répondoit que négativement à toutes les propositions qui lui étoient faites pour l'établissement de sa nièce.

Les citations pourroient être beaucoup plus multipliées ; mais celles-ci prouvent assez que les derniers éditeurs ont négligé de collationner le texte sur celui de M. le chevalier de Perrin.

Il falloit donc se reporter à l'édition de 1754 ; mais avant de s'arrêter à son texte, il étoit indispensable d'en faire la comparaison avec celui des éditions qui l'avoient précédée. Ce travail a présenté plus d'un obstacle : des dates fausses et des transpositions ont plus d'une fois arrêté l'éditeur ; mais sa persévérance a été récompensée par le grand nombre de fragments oubliés ou retranchés que cette recherche lui a fait découvrir. La nature de ces passages laisse facilement apercevoir le motif de leur suppression, et l'on ne craint pas d'affirmer que toute personne qui prendra la peine de comparer les éditions originales, avec le soin que l'on y a apporté, n'éprouvera pas un moment d'incertitude sur les causes de ces nombreux retranchements. On va mettre sous les yeux du lecteur des conjectures, qui ne tarderont pas à se convertir en une démonstration

Il existe deux éditions dites de *Rouen*[1]; elles portent la date de 1626, sans nom de lieu. L'édition originale est imprimée en gros caractères. Cela résulte de l'annonce faite de ce livre dans le *Mercure de France* du mois de mai 1726, où l'on indique que le tome Ier se compose de 381 pages, et le IIe de 324, nombres qui ne se rencontrent que dans l'édition en grosses lettres[2]. L'autre édition porte la même date, sans indication de lieu : c'est une contrefaçon ; les fautes typographiques y sont plus fréquentes, et la nature des caractères fait penser qu'elle a été imprimée en Hollande.

Une autre édition, de même date, porte la rubrique de *la Haye;* elle contient environ quarante lettres ou fragments de plus que celle de Rouen. On lit dans cette édition, de même que dans la précédente, la lettre que Mme de Simiane écrivit au comte de Bussy, en lui envoyant la copie d'une partie des lettres de sa grand'mère, et une préface qui est nécessairement l'ouvrage de M. de Bussy, car elle contient des renseignements qu'un éditeur étranger à la famille de Mme de Sévigné n'auroit pu se procurer ; l'on y retrouve d'ailleurs des expressions empruntées du portrait de Mme de Sévigné que M. de Bussy le père avoit placé dans la généalogie de sa maison, et qui paroît aujourd'hui pour la première fois[3].

On reconnoît, en lisant ces deux éditions, que Mme de Simiane a fait copier à peu près au hasard, et sans observer l'ordre des dates, les lettres de son aïeule qui lui ont paru devoir intéresser le plus son cousin. Des portions de lettres différentes y sont souvent réunies en une seule, parce que les feuilles sur lesquelles Mme de Sévigné écrivoit avoient été confondues, et que l'on ne pouvoit les mettre en ordre sans y apporter un grand soin. Beaucoup de dates sont altérées. On n'est pas étonné que Mme de Simiane ait commis des erreurs dans un travail qui a dû exiger de M. le chevalier de Perrin de très-longues recherches.

Mme de Simiane, croyant sans doute que cette copie ne sortiroit pas de sa famille, ne craignit pas d'y laisser quelques traits qui pouvoient blesser des personnes encore vivantes. Elle n'en retrancha même pas des passages d'après lesquels il sembloit que Mme de Gri-

1. On ne peut donner qu'à l'une des deux, à celle qui est en grosses lettres, le nom d'édition de Rouen. Voyez ce qui est dit ci-dessus, p. 435 et suivantes, au sujet des deux éditions de 1726, autres que celle de la Haye, et d'une troisième dont M. Monmerqué ne parle point (nos 2, 3, 4).

2. Voyez aussi l'*Histoire littéraire de l'Europe*, tome III, p. 78, septembre 1726. (*Note de l'édition de* 1818.)

3. Voyez les pièces préliminaires, p. xviij de l'édition de 1818, et notre tome I, p. 324 et 325.

gnan n'avoit pas toujours assez correspondu au sentiment dont elle étoit l'unique objet.

Il n'est peut-être pas inutile d'examiner ici très-rapidement quel étoit le comte de Bussy, auquel Mme de Simiane envoya cette copie des lettres de sa grand'mère. On a pensé jusqu'à présent que c'étoit le fils aîné du fameux comte de Bussy Rabutin ; il paroît plus vraisemblable que c'étoit l'abbé, comte de Bussy, qui devint évêque de Luçon. La suscription de la lettre de Mme de Simiane porte : *A M. le comte de Bussy ;* il est dit dans une lettre insérée dans l'*Histoire littéraire de l'Europe*, tome III, septembre 1726, p. 76, que Mme de Simiane avoit communiqué son manuscrit *à un évêque de ses parents*. Le fils aîné étoit connu à la cour sous le titre de *marquis* de Bussy : héritier du caractère fier et hautain de son père, il est probable qu'après l'avoir perdu, il ne reprit pas le titre de comte, qui étoit inférieur à celui sous lequel on le connoissoit ; tandis que l'abbé de Bussy, son cadet, succéda tout naturellement à ce titre, et le porta dans la suite ; on est d'autant plus porté à croire que ce fut à l'évêque de Luçon que Mme de Simiane envoya la copie des lettres de son aïeule, qu'avant d'être promu à cet évêché, l'abbé de Bussy a été longtemps grand vicaire de l'archevêque d'Arles, et qu'habitant dans le voisinage de Mme de Simiane, il a dû avoir avec elle des rapports plus fréquents. Dans ce cas, l'évêque de Luçon auroit composé la préface qui est à la tête des deux éditions de 1726, et le passage de la lettre de Thiriot s'expliqueroit tout naturellement. L'évêque de Luçon auroit donné au marquis de Bussy, son frère, une copie de son manuscrit, et de la préface qu'il y auroit jointe. Cette copie, égarée à la mort de ce dernier, seroit tombée en la possession de l'abbé d'Amfreville et de Thiriot, et aussitôt que l'édition de Rouen auroit été mise en vente, chez *Pissot*, *quai des Augustins*, où elle se débita, l'évêque de Luçon auroit fait imprimer la sienne à la Haye, et y auroit joint quelques fragments qu'il avoit négligé de réunir à la copie de son frère[1].

Quoi qu'il en soit, la publication des deux éditions de 1726 fit naître une multitude de réclamations. On y lisoit des plaisanteries assez vives sur la duchesse de Ventadour, alors gouvernante des enfants de France. La mémoire de Dangeau, mort depuis peu d'années, y étoit compromise par une anecdote humiliante ; Mlle de Toiras y étoit nommée, comme ayant été maîtresse du marquis de Vardes pendant son exil ; d'autres noms y paroissoient sans aucun déguisement. Mme de Simiane se vit exposée aux plaintes d'un grand nombre de familles ; elle étoit elle-même affligée de lire dans ces

1. Voyez ci-dessus, p. 436 et suivantes.

éditions quelques passages qui présentoient sa mère sous un jour peu favorable ; jamais elle n'avoit eu l'intention de publier les lettres de son aïeule ; elle disoit souvent que *dans sa famille, on vouloit avoir de l'esprit impunément*, et une partie de ces lettres étoit imprimée sans aucun de ces ménagements que l'on doit aux contemporains ; aussi s'empressa-t-elle de désavouer ces éditions, comme on le voit par ce passage du *Mercure de France* du mois de mai 1726, p. 972 : « Les personnes considérables qui tiennent à l'illustre Mme de Sévigné par la parenté ou l'alliance ont souffert impatiemment que l'on ait pu penser qu'elles eussent la moindre part à cette édition. »

Ce désaveu justifioit la famille de Mme de Sévigné, mais il laissoit subsister le mal. Il paroît que M. le chevalier de Perrin, qui étoit l'ami de Mme de Simiane, lui conseilla d'autoriser la publication d'une édition plus complète des lettres de sa grand'mère, et de déclarer fausses et subreptices celles qui avoient été imprimées à son insu. Par là elle faisoit oublier ces éditions imparfaites, elle satisfaisoit les familles offensées, et la gloire littéraire de son aïeule recevoit de ses mains un hommage digne d'elle. M. de Perrin se chargea du travail ; il collationna les copies sur les lettres originales, il rétablit les dates qui manquoient presque partout, et il publia, en 1734, son édition composée de quatre volumes in-12, auxquels il ajouta deux volumes en 1737.

Ce qui vient d'être exposé résulte même de l'aveu de M. de Perrin. Il déplore, dans sa Préface, le mauvais usage qu'on a fait d'un manuscrit qui contenoit des lettres de Mme de Sévigné, et il ajoute : « Quel autre moyen d'y remédier, que d'en donner un nouveau recueil, *où les égards dus à Mme de Sévigné et au public seroient mieux observés*[1] ? »

Beaucoup de passages qu'on lisoit dans les éditions de 1726 ont disparu de celle de 1734. Plusieurs lettres ont même été entièrement omises, quoique leur liaison avec celles qui les précèdent et qui les suivent rendît leur conservation utile à l'ensemble de la correspondance. Il est nécessaire de faire connoître ici quelques-uns de ces fragments.

On lisoit ce passage dans la lettre du 20 septembre 1671, *édition de* 1726 :

« Je suis très-contente de votre amitié ; ne croyez pas au moins que je sois trop délicate et trop difficile : ma tendresse me pourroit rendre telle, mais je ne l'ai jamais écoutée ; et quand elle n'est

1. M. Monmerqué modifia légèrement ici le texte de Perrin. Voyez ci-dessus, p. 478 et 479, et la note 3 de la page 478.

point raisonnable, je la gourmande; mais croyez-moi de bonne foi, et dans le temps que je vous aime le plus et que je crois que vous m'aimez, croyez que les choses qui m'ont touchée auroient touché qui que ce soit au monde. Je vous dis tout cela pour vous ôter de l'esprit qu'il y ait aucune peine à vivre avec moi, ni qu'il faille des observations fatigantes. Non, ma bonne, il faut faire comme vous faites, et comme vous avez su si bien faire, quand vous avez voulu; cette capacité qui est en vous rendroit le contraire plus douloureux. Mais où vais-je? Comptez au moins que vous ne perdez avec moi aucune de vos tendresses pour moi : je vois et je sens tout, et j'ai toute l'application qui est inséparable de la grande amitié. »

Dans d'autres passages il semble que l'éditeur de 1734 n'ait fait qu'extraire le texte de l'édition de 1726, et l'on aperçoit presque toujours le motif de l'abréviation.

Ainsi, dans la lettre du 11 février 1671, Mme de Sévigné disoit à sa fille, en lui faisant l'éloge des lettres qu'elle recevoit d'elle :

« Elles ont ce caractère de vérité qui se maintient toujours, qui se fait voir avec autorité, pendant que la fausseté et la menterie demeurent accablées sous les paroles sans pouvoir persuader : plus leurs sentiments s'efforcent de paroître, plus ils sont enveloppés; les vôtres sont vrais et le paroissent; vos paroles ne servent tout au plus qu'à vous expliquer, et dans cette noble simplicité elles ont une force à quoi l'on ne peut résister. Voilà, ma fille, comme vos lettres m'ont paru; jugez quel effet elles me font, et quelle sorte de larmes je répands, en me trouvant persuadée de la vérité que je souhaite le plus. Vous pourrez juger par là de ce que m'ont fait les choses qui m'ont donné autrefois des sentiments contraires, si mes paroles ont la même puissance que les vôtres; il ne faut pas vous en dire davantage, etc. »

Et suivant le texte de 1734 et de 1754 : « Elles ont ce caractère de vérité que je maintiens toujours, qui se fait voir avec autorité, pendant que la fausseté et la menterie demeurent accablées sous les paroles, sans pouvoir persuader; plus elles s'efforcent de paroître, plus elles sont enveloppées. Vos paroles sont vraies et le paroissent; elles ne servent qu'à vous expliquer, et dans cette noble simplicité elles ont une force à quoi l'on ne peut résister. Voilà, ma fille, comme vos lettres m'ont paru; si mes paroles ont la même puissance que les vôtres, je suis assurée que mes vérités ont fait en vous leur effet ordinaire.... »

Où est le naturel? le texte de 1726 ne coule-t-il pas avec facilité, tandis que l'on aperçoit, presque à chaque mot, dans celui de 1734, le travail de l'éditeur, qui ne peut parvenir à opérer le retranchement prescrit qu'aux dépens de la clarté du sens?

Les égards que l'on devoit à des personnes encore vivantes ont commandé d'autres suppressions.

Dans la lettre du 13 mars 1671, on lisoit, à la suite de la plaisanterie relative à Mme de Ludres, qui avoit été prendre des bains de mer : « Voici une chose à mon sens encore plus étrange, c'est de coucher demain avec M. de Ventadour, comme fera Mlle d'Houdancourt; je craindrois plus ce monstre que celui d'Andromède, *contra il qual non vale elmo ne scudo.* » Deux autres passages des lettres des 27 février et 15 mars 1671 contenoient des plaisanteries plus vives sur cette duchesse, qui étoit gouvernante des enfants de France quand ces éditions parurent; elle ne mourut qu'en 1744, dans un âge très-avancé.

Dangeau, mort peu de temps auparavant, étoit fort maltraité dans la lettre du 5 janvier 1672 : « MM. Dangeau et Langlée ont eu de grosses paroles, à la rue des Jacobins, sur un payement de l'argent du jeu. Dangeau menaça; Langlée repoussa l'injure par lui dire qu'il ne se souvenoit pas qu'il étoit Dangeau, et qu'il n'étoit pas sur le pied, dans le monde, d'un homme redoutable. On les accommoda ; ils ont tous les deux tort, et les reproches furent violents et peu agréables pour l'un et pour l'autre. Langlée est fier et familier au possible, etc. »

On ne trouve plus cette anecdote dans les éditions de 1734 et de 1754; le passage relatif à Langlée y est amené de cette manière : « Vous connoissez Langlée : il est fier et familier au possible, etc. »

M. de Perrin, pour se conformer sans doute à la volonté de Mme de Simiane, fit disparoître les principaux passages des éditions de 1726 qui auroient pu faire présumer que Mme de Grignan avoit quelquefois affligé sa mère par une apparence de froideur, ainsi que les anecdotes relatives à des personnes vivantes ou mortes depuis peu de temps. Mais, par une singulière inadvertance, ou par un autre motif qui va être développé, on inséra dans l'édition de 1734 de nouveaux fragments, desquels il résultoit que des altercations plus sérieuses s'étoient élevées entre la mère et la fille, en 1678 et 1679; en effet, des pages entières déposent des chagrins intérieurs qui privèrent, à cette époque, les habitants de l'hôtel de Carnavalet du bonheur qui sembloit devoir accompagner leur réunion. On a cherché à s'expliquer cette singularité : Mme de Simiane aura peut-être pensé que l'état de la santé de sa mère, dans ces deux années, expliquoit suffisamment ce que ces passages présentent d'extraordinaire. On verra, dans une lettre adressée par Mme de Sévigné à M. de Grignan, le 27 mai 1678[1], qui paroît ici pour la première

1. L'original de cette lettre appartient à M. le marquis d'Héricourt. (*Note de l'édition de* 1818.)

fois, que M. Fagon avoit été consulté, et qu'il étoit loin d'avoir donné à Mme de Sévigné l'espoir du rétablissement de sa fille. L'humeur de Mme de Grignan en avoit sans doute éprouvé une grande altération; et, comme il arrive presque toujours quand la poitrine est menacée, les personnes qui, comme sa mère et Corbinelli[1], lui avoient été jusque-là les plus chères, lui étoient devenues importunes. Mme de Simiane aura peut-être pensé que ces passages indiquant seulement le mauvais état de la santé de sa mère, les lecteurs ne pourroient s'y méprendre; ou bien il faut attribuer cette publication à une distraction de Mme de Simiane, qui n'aura pas assez soigneusement examiné les lettres qu'elle confioit à M. de Perrin pour les publier.

« N'est-ce pas un assassinat, s'écrie Mme de Sévigné dans la lettre du 18 septembre 1679, d'avoir cru qu'on vouloit vous ôter de mon cœur, et sur cela me dire des choses dures? et le moyen que je pusse deviner la cause de ces chagrins? Vous me dites qu'ils étoient fondés; c'étoit dans votre imagination, ma fille, et sur cela vous aviez une conduite qui étoit plus capable de faire ce que vous craigniez, si c'étoit une chose faisable, que tous les discours que vous supposiez qu'on me faisoit : ils étoient sur un autre ton, et puisque vous voyiez bien que je vous aimois toujours, pourquoi suiviez-vous votre injuste pensée, et que ne tâchiez-vous plutôt, à tout hasard, de me faire connoître que vous m'aimiez; j'étois digne de louanges dans tout ce que je croyois ménager, et je me souviens que deux ou trois fois vous m'avez dit le soir des mots que je n'entendois point du tout alors, etc. »

La lettre du 27 septembre suivant présente encore des passages de la même force. « Ne croyez pas que j'aie pour remède à ma tendresse la pensée de n'être pas aimée de vous : non, non, je crois que vous m'aimez, je m'abandonne sur ce pied-là, et j'y compte sûrement. Vous me dites que votre cœur est comme je le puis souhaiter et comme je ne le crois pas; défaites-vous de cette pensée, il est comme je le souhaite et comme je le crois. »

Mme de Simiane mourut en 1737, et le chevalier de Perrin, en 1754, publia une nouvelle édition. Pour un lecteur qui ne s'attacheroit qu'au nombre des volumes et des lettres, cette édition seroit beaucoup plus ample que celle de 1734-1737; mais en les rapprochant l'une de l'autre, on remarque dans la seconde des omissions presque aussi fréquentes que celles qui résultent de la comparaison des éditions de 1726 et de 1734.

Il est probable que Mme de Simiane, regrettant que l'on eût pu-

1. Voyez les lettres des 4 et 20 octobre 1679.

blié des passages de la nature de ceux qui viennent d'être indiqués, remit à M. de Perrin un assez grand nombre de lettres inédites, en l'engageant à retrancher ces morceaux d'une édition qu'il enrichiroit de lettres nouvelles. Elle espéroit sans doute que le nouveau recueil feroit oublier celui de 1734-1737, comme ce dernier avoit effacé les éditions de 1726; son calcul n'étoit pas dénué de justesse, puisqu'il s'est écoulé plus d'un demi-siècle sans que personne ait fait remarquer cette singularité littéraire d'une seconde et d'une troisième édition plus riches en apparence que celles qui les précèdent, et que l'on ne publie néanmoins que pour faire disparoître une partie des premières.

Voici ce que l'on remarque en comparant l'édition de 1754 avec celle de 1734-1737.

Plusieurs fragments des éditions de 1726 qui avoient été rejetés de celle de 1734, ont été replacés dans l'édition de 1754; ainsi l'anecdote relative à M. de S***[1], qui tricha au jeu du Roi, et fut chassé ignominieusement de la cour, se lit dans les éditions de 1726, manque dans celle de 1734, et se retrouve dans celle de 1754. Il seroit curieux de connoître le nom de ce personnage; on a prétendu que c'étoit un homme qui, dans ce siècle-là, se montra peu digne de porter un beau nom; l'éditeur s'est convaincu de l'injustice de ce soupçon[2] : il a les plus fortes raisons de penser que le coupable étoit le marquis de Cessac (Sessac).

Il importoit de faire remarquer ce retour du chevalier de Perrin vers les éditions de 1726, parce qu'en rétablissant dans sa nouvelle édition ce fragment et un assez grand nombre d'autres, qu'il avoit retranchés en 1734, il a prouvé que ces éditions *désavouées* n'étoient pas indignes de notre confiance : il a seulement pensé que le temps n'étoit pas encore venu de restituer tous les passages omis; mais en agissant ainsi, il a suffisamment indiqué aux éditeurs qui viendroient après lui la marche qu'ils devoient suivre lorsque le temps auroit ouvert à l'histoire une carrière plus étendue.

L'édition de 1734 se rapproche singulièrement, pour les détails du style, des éditions de 1726, imprimées d'après des copies faites sur les lettres originales, sous les yeux de Mme de Simiane. On voit, en lisant attentivement ces éditions, que dans celle de 1734 les originaux sont copiés avec assez d'exactitude; M. de Perrin s'en écarte cepen-

1. Voyez la lettre du 18 mars 1671.

2. On verra dans la note de la page 412 du IIe volume (*de l'édition de* 1818) que la personne soupçonnée avoit perdu sa charge dès l'année 1670. (*Note de l'édition de* 1818.) — Le soupçon de M. Monmerqué sur le marquis de Cessac s'est depuis changé en certitude. L'édition de la Haye le nomme en toutes lettres.

dant quelquefois, mais ce n'est le plus souvent que pour rendre le sens plus facile à saisir[1].

Cet éditeur n'a pas suivi le même système dans l'édition de 1754; il l'annonce lui-même dans sa préface : « Les fonctions d'un éditeur, dit-il, ne sont pas toujours aussi bornées qu'on le pense ordinairement; jaloux d'un ouvrage posthume qu'il publie, il doit se représenter sans cesse ce qu'auroit fait l'auteur lui-même, si celui-ci avoit eu le temps d'y mettre la dernière main.... Lui contestera-t-on la liberté de supprimer ce qui ne lui paroît point également propre à voir le jour ? » Aussi M. de Perrin a-t-il cru pouvoir retoucher toutes les lettres de Mme de Sévigné; il a châtié son style. Deux mots semblables se trouvoient-ils rapprochés, l'un a été remplacé par un équivalent; des phrases trop longues ont été coupées; il n'a plus été permis à Mme de Sévigné de laisser échapper la moindre négligence, et son style, si éminemment naturel et simple, a été soumis à la correction sévère du puriste. Ces changements n'ont pas été les seuls : les expressions de tendresse qui découlent de la plume de cette mère passionnée ont été souvent regardées comme trop familières. Dans les éditions de 1726 et dans les lettres originales que l'éditeur a pu consulter, Mme de Sévigné n'emploie avec Mme de Grignan que ces mots naïfs et tendres : *ma bonne*, *ma chère bonne*[2]; et dès l'édition de 1734 ces expressions se sont changées en *ma fille*, *mon enfant*. Ces derniers mots sont même employés plus rarement dans l'édition de 1754, et ce n'est le plus souvent qu'un *vous* sec et froid que cette mère si tendre adresse à l'objet unique de ses affections. Il faudroit citer toutes les pages de l'édition de 1754 pour indiquer tous les changements que le texte y a subis. On y remarque aussi de nombreux retranchements. Les uns ont été faits par les motifs qu'on a déjà développés; les autres paroissent avoir eu pour objet d'écarter des yeux d'un lecteur, qu'on suppose indifférent, de petits détails intérieurs, qui ont cependant trouvé grâce auprès des admirateurs de Mme de Sévigné, depuis qu'elle a su nous intéresser à tout ce qui l'occupoit, et que par son rare talent elle a en quelque sorte placé sa famille au rang de celles que l'histoire réclame. Souvent aussi l'on a effacé, ou du moins abrégé, les expressions de tendresse qui terminent ses lettres, et dans lesquelles cependant, toujours féconde en mots heureux, Mme de Sévigné a trouvé le secret peu commun de se

1. Ainsi l'interprétation des *chiffres* a souvent été fondue dans le texte de l'édition de 1734, tandis que dans celle de 1754 on a rétabli les chiffres dans le texte, et des notes en ont donné la valeur. (*Note de l'édition de* 1818.)

2. M. Leblond avoit déjà observé que M. de Perrin avoit fait ce changement. Voyez l'*Avis* qu'il a mis en tête de *Quelques lettres de Mme de Sévigné*. (*Note de l'édition de* 1818.)

ressembler rarement. Quelquefois le texte, resserré dans un froid extrait, a perdu la plus grande partie de son charme. Ainsi, dans la lettre du 18 mars 1671, Mme de Sévigné donne à Mme de Grignan de sages avis sur la conduite qu'elle doit tenir en faisant les honneurs de son gouvernement. « Il est vrai, dit-elle dans l'édition de 1734, que c'est un métier tuant que cet excès de cérémonies et de civilités ; mais cependant ne vous relâchez sur rien ; tâchez, mon enfant, de vous ajuster aux mœurs et aux manières des gens avec qui vous avez à vivre : accommodez-vous un peu de ce qui n'est pas mauvais, ne vous dégoûtez point de ce qui n'est que médiocre ; faites-vous un plaisir de ce qui n'est pas ridicule. » Et on lit dans l'édition de 1754 : « Il est vrai que c'est un métier tuant que cet excès de cérémonies et de civilités ; tâchez cependant de ne vous relâcher sur rien, et de vous accommoder aux mœurs et aux manières de ceux avec qui vous avez à vivre. » Peut-on balancer un instant entre le texte de 1734, presque d'accord avec les éditions de 1726, et l'*extrait* de 1754?

Il semble difficile de révoquer en doute ce qui a été exposé jusqu'à présent ; mais s'il étoit possible qu'il existât l'incertitude la plus légère, elle seroit détruite par le rapprochement de quelques lettres originales, publiées pour la première fois dans l'édition de 1754.

M. le marquis d'Héricourt en possède plusieurs qu'il a eu la bonté de nous communiquer ; leur comparaison avec les lettres imprimées[1] a fait reconnoître les mêmes différences et le même système de retranchement, déjà signalé en conférant l'édition de 1754 avec celle qui l'a précédée.

Il est indispensable d'en mettre des exemples sous les yeux des lecteurs :

Mme de Sévigné venoit de laisser sa fille à Paris ; elle se rendoit en Bretagne, pour y passer l'année et rétablir ses affaires ; elle écrit à sa fille, le 20 septembre 1684, suivant l'édition de 1754 : « Ah ! que ce commencement a été bien rangé ! Vous me paroissez assez mécontente de votre voyage (*de Versailles*). »

Tandis qu'on lit dans la lettre originale, écrite en entier de la main de Mme de Sévigné : « Ma bonne et très-aimable, que ce commencement a été bien rangé ! Vous affectez de paroître une véritable *Dulcinée*. Ah ! que vous l'êtes peu ! et que j'ai vu, au travers de la peine que vous prenez à vous contraindre, cette même douleur et cette même tendresse qui vous fit répandre tant de larmes en nous séparant. Ah ! ma bonne, que mon cœur est pénétré de votre amitié !

1. Ces lettres sont des années 1684, 1685 et 1687 ; elles sont indiquées par un signe particulier (*une croix* †). Voyez l'Observation qui est à la suite de la *Notice bibliographique*. (*Note de l'édition de* 1818.)

que j'en suis bien parfaitement persuadée, et que vous me fâchez quand, même en badinant, vous dites que je devrois avoir une fille comme Mlle d'Alerac (*l'une des demoiselles de Grignan*), et que vous êtes imparfaite ! Cette Alerac est aimable de me regretter comme elle fait ; mais ne me souhaitez jamais rien que vous : vous êtes pour moi toutes choses, et jamais on n'a été aimée si parfaitement d'une fille bien-aimée que je le suis de vous. Ah ! quels trésors infinis m'avez-vous quelquefois cachés ! Je vous assure pourtant, ma chère bonne, que je n'ai jamais douté du fond ; mais vous me comblez présentement de toutes ces richesses, et je n'en suis digne que par la très-parfaite tendresse que j'ai pour vous, qui passe au delà de tout ce que je pourrois vous en dire. Vous me paroissez assez mal contente de votre voyage (*de Versailles*), etc. »

Dans la lettre originale écrite des *Rochers*, le 17 juin 1685, on lit ce passage, qui méritoit d'être conservé : « Parlons de Livry ; vous couchez dans votre chambre ordinaire ; M. de Grignan dans la mienne ; celle du *bien Bon* est pour les survenants ; Mlle d'Alerac au-dessus ; le chevalier dans la *grande blanche*, et le marquis au pavillon. N'est-il pas vrai, ma bonne ? je vais donc dans tous ces lieux embrasser tous les habitants, et les assurer que s'ils se souviennent de moi, je leur rends bien ce souvenir, avec une sincère et véritable amitié. Je souhaite que vous y retrouviez tout ce que vous y cherchez ; mais je vous défends de parler encore de votre jeunesse..., etc. » Et on lit seulement dans l'édition de 1754 : « Je vous défends de parler de votre jeunesse comme d'une chose perdue.... »

On ne citera plus que le fragment suivant, tiré de la lettre originale du 18 (*lisez :* du 13) juin 1685, que M. de Perrin a retranché, parce qu'il est relatif aux dépenses excessives de M. et de Mme de Grignan.

« Pour votre chambre, ma bonne, je comprends qu'elle est fort bien avec tout ce que vous me mandez. Si la sagesse ne faisoit point fermer les yeux sur tout ce qui convient à la magnificence des autres, et à la qualité, on ne se laisseroit pas tomber en pauvreté. Je sais le plaisir d'orner une chambre ; j'y aurois succombé sans le scrupule que je me suis toujours fait d'avoir des choses qui ne sont pas nécessaires quand on n'a pas le nécessaire : j'ai préféré de payer mes dettes, et je crois que la conscience oblige non-seulement à cette préférence, mais à la justice de n'en plus faire de nouvelles. Ainsi je blâme maternellement et en bonne amitié l'envie qu'a M. de Grignan de vous donner un autre miroir : contentez-vous, ma chère bonne, de celui que vous avez ; il convient à votre chambre, qui est encore bien imparfaite ; il est à vous par bien des titres, et tout mon regret est de ne vous avoir donné que la glace ; j'aurois été bien aise, il y a

longtemps, de le faire ajuster comme vous avez fait. Jouissez donc, ma chère bonne, de votre dépense, sans en faire une plus grande, qui seroit superflue et contre les bonnes mœurs que nous professons[1]. »

Dans d'autres passages l'éditeur ne présente qu'un extrait de la lettre originale, de même que, dans l'édition de 1754, il s'étoit plusieurs fois contenté d'analyser celle de 1734.

Ainsi, dans la lettre du 15 novembre 1684, on lit, suivant l'édition de 1754 : « J'ai reçu une lettre du maréchal d'Estrades, qui me conte si bonnement et si naïvement toutes les questions que vous lui avez faites sur mon sujet, et je vois si bien tout l'intérêt que votre amitié vous fait prendre à la vie que je fais ici, que je n'ai pu lire sans pleurer la lettre de ce bon homme. Je vous en demande pardon, cela est passé; mais je n'étois point en garde contre ce récit tout naïf. Voilà, ma chère enfant, une relation toute naturelle de ce qui m'est arrivé de plus considérable depuis que je vous ai écrit; mais le moyen de vous cacher ce trait d'amitié si tendre, si sensible, si naturel et si vrai, puisque aussi bien, ma fille, il me semble que vous êtes assez comme moi, etc. »

Et dans la lettre originale on lit : « J'ai envie, ma chère bonne, de commencer à vous répondre par la lettre que m'a écrite le maréchal d'Estrades ; il me conte si bonnement et si naïvement toutes les questions que vous lui avez faites sur mon sujet, et je vois si bien tout l'intérêt que votre amitié vous fait prendre à la vie que je fais ici, que je n'ai pu lire sans pleurer la lettre de ce bon homme ; mais, ma chère bonne, quand je suis venue à l'endroit où vous avez pleuré vous-même, en apprenant le sensible souvenir que j'ai toujours de votre aimable personne et de notre séparation, j'ai redoublé mes soupirs et mes sanglots. Ma chère bonne, je vous en demande pardon, cela est passé ; mais je n'étois point en garde contre ce récit tout naïf, que m'a fait ce bon homme ; il m'a prise au dépourvu, et je n'ai pas eu le loisir de me préparer. Voilà, ma chère enfant, une relation toute naturelle de ce qui m'est arrivé de plus considérable depuis que je vous ai écrit; mais il s'est passé dans mon cœur un trait d'amitié si tendre et si sensible, si naturel, si vrai et si vif, que je n'ai pu vous le cacher; aussi bien, ma bonne, il me semble, etc. »

On doit sans doute beaucoup de reconnoissance à M. le chevalier de Perrin du soin avec lequel il a mis en ordre les lettres de Mme de

1. Nous avons pu collationner sur l'autographe la lettre du 13 juin 1685, dont M. Monmerqué donne ici un extrait, où il s'écarte aussi plus d'une fois de l'original. Voyez au tome VII, p. 399, les différences que présente notre texte avec celui de cette citation.

Sévigné à Mme de Grignan; les notes claires et pleines de recherches utiles dont il les a accompagnées sont encore le premier ornement de nos éditions modernes; mais peut-on se défendre d'un sentiment de regret, en voyant l'éditeur, qui a eu sous les yeux les manuscrits originaux de cette femme illustre, se permettre de retoucher et d'altérer souvent un texte que nous respecterions aujourd'hui comme celui d'un de nos classiques? Les négligences échappées à Mme de Sévigné n'étoient même pas sans quelque prix pour ceux qui desiroient de la mieux connoître; elles étoient autant de preuves du peu d'importance qu'elle attachoit à ces feuilles qui voloient en Provence sans qu'elle daignât les relire.

M. de Perrin, cherchant à colorer ces nombreux changements, fit observer que l'édition de 1734 avoit été imprimée sur des copies imparfaites; il avoit dit cependant dans la préface de cette dernière édition, qu'il s'étoit attaché *à comparer les copies aux originaux.* A laquelle des deux préfaces doit-on ajouter foi? Cette difficulté n'est heureusement pas difficile à résoudre. Mme de Simiane ayant concouru à l'édition de 1734, avoit sans doute confié à M. de Perrin tous les originaux des lettres qu'elle vouloit publier; et cet éditeur connoissoit trop l'importance du service qu'il rendoit aux lettres françoises pour s'être contenté, en 1734, de copies dont il n'auroit pas fait lui-même la vérification. La concordance presque continuelle de l'édition de 1734 et des deux éditions de 1726, et, par-dessus tout, la comparaison des originaux d'un certain nombre de lettres de Mme de Sévigné avec l'édition de 1754, font cesser toutes les incertitudes, et montrent à découvert le système de *correction* qui a été suivi dans l'édition de 1754, et dont M. de Perrin paroît avoir usé plus modérément dans celle de 1734, publiée du consentement et sous les yeux de Mme de Simiane.

Il résulte donc de la comparaison des quatre éditions originales des lettres de Mme de Sévigné, qu'il existe dans les éditions de 1726 et dans celle de 1734 beaucoup de fragments qui ont été rejetés de celle de 1754. Nous les avons rétablis, à l'exception d'un très-petit nombre, qui portoient des marques évidentes d'altération. On verra, en lisant cette édition, combien ces restitutions ont répandu de clarté sur des passages qui, jusqu'à présent, avoient semblé obscurs.

Il a fallu prendre ensuite une détermination sur un point d'une nature plus délicate. Quelle leçon devoit-on adopter? Le texte de l'édition de 1734 étoit plus rapproché de celui des lettres originales que le texte de l'édition de 1754; d'un autre côté, l'édition de 1734 ne pouvoit pas être regardée comme une autorité d'une aussi grande force que l'eût été la représentation des originaux. On a cru que le parti le plus sage étoit d'allier les trois textes de 1726, de 1734 et

de 1754. Le premier a été suivi pour tous les passages qui n'ont pas été reproduits dans les deux éditions de M. de Perrin. Quant aux textes de 1734 et de 1754, voici le plan qui a été suivi. S'il échappe à Mme de Sévigné quelques rapprochements de mots ou de sons qui viennent frapper l'oreille avec trop de monotonie, ne blâmeroit-on pas l'éditeur d'avoir écarté une correction que le goût avoit dictée, que le temps et l'habitude ont en quelque sorte consacrée? Mais il n'en est pas de même si l'expression que M. de Perrin a cru devoir substituer à l'ancienne laisse regretter quelque chose de la naïveté primitive que l'on surprend à sa source dans les éditions de 1726 et de 1734 : dans ce cas, l'on a rétabli sans balancer l'ancienne expression, qui porte presque toujours avec elle le cachet de Mme de Sévigné. Quant aux lettres dont les originaux ont été retrouvés, elles ont été copiées avec scrupule, et l'on ne s'est pas permis d'y faire le moindre changement.

Ainsi l'on remarquera souvent des différences entre le texte de cette édition et celui de 1754; mais ces nouvelles leçons, empruntées des éditions de 1734, 1737, ou de celles de 1726, ont été préférées, par le motif qui vient d'être développé ; avant de porter un jugement sur le texte adopté, il faudra prendre la précaution de consulter ces différentes éditions.

La correspondance de Mme de Sévigné avec le comte de Bussy Rabutin étoit restée jusqu'à présent dans un état très-imparfait. On connoissoit seulement les lettres que Mme de Coligny avoit jugé à propos de publier en 1697, quelques autres lettres confondues dans les *Mémoires* de Bussy Rabutin, et un petit nombre de fragments contenus dans le *Supplément de Bussy*.

Les deux premiers ouvrages ayant été publiés dans le siècle même où ces lettres avoient été écrites, les égards que l'on devoit aux contemporains obligèrent de ne présenter au public que des lettres tronquées; presque tous les noms furent supprimés, ainsi que beaucoup de particularités qui auroient fait mieux connoître les personnes dont ces correspondances nous entretiennent.

Caché sous le voile de l'anonyme, l'éditeur du *Supplément de Bussy* ne se crut point obligé à tant de circonspection : il recueillit au hasard tout ce qu'il jugea devoir piquer le plus la curiosité, et ne déguisa presque aucun nom. Une saisie fut peut-être le résultat de son imprudence : ce seroit le seul moyen raisonnable d'expliquer la rareté de ce livre. Au reste, cette indiscrétion enrichit peu notre collection; son recueil ne représente qu'un petit nombre de lettres de Mme de Sévigné.

Mme de Coligny retrancha de la correspondance de Mme de Sévigné avec le comte de Bussy des morceaux d'une grande impor-

tance : il paroît qu'elle s'imposa la loi de ne publier que ce que son père auroit lui-même consenti à mettre au jour. Mais pour bien connoître la position dans laquelle Mme de Coligny se trouvoit placée, il est bon de jeter un coup d'œil rapide sur cette correspondance.

Les lettres de Mme de Sévigné au comte de Bussy se divisent naturellement en deux époques ; la première commence au mois de mars 1646, et se termine au 4 août 1657. Après un silence de neuf ans, Bussy écrit à sa cousine le 21 novembre 1666, et continue jusqu'au 2 décembre 1692. Pendant les dix premières années, Mme de Sévigné badine avec son cousin d'une manière aussi franche et aussi naïve que si elle eût écrit à M. de Coulanges ; mais pendant la seconde époque, elle a toujours présente à l'esprit l'offense qu'elle a reçue du comte, et semble à chaque instant redouter que les expressions de ses lettres, mal interprétées par son cousin, ne lui attirent de nouveaux outrages ; ce souvenir fait naître un reproche sous sa plume ; Bussy s'emporte, des explications ont lieu ; Mme de Sévigné pulvérise les excuses de son cousin, le réduit au silence, et cet homme si orgueilleux, obligé de s'avouer vaincu, sollicite un pardon qui ne lui est accordé que pour lui être souvent reproché. A mesure que les années s'écoulèrent, cette teinte s'affoiblit peu à peu, mais elle ne s'effaça jamais entièrement.

Le comte de Bussy n'auroit sans doute jamais consenti à rendre le public témoin de sa défaite. Sa fille suivit ses intentions *présumées*, dont elle étoit peut-être dépositaire, et les belles pages que l'indignation dicta à Mme de Sévigné furent retranchées de la correspondance.

Il seroit trop long de donner une idée des autres suppressions. On a plus particulièrement insisté sur les lettres relatives aux *Amours des Gaules*, parce que tout le reste du recueil ne présente rien de ce caractère.

Cette correspondance a été retrouvée presque entière, écrite de la main du comte de Bussy. Les manuscrits qui la contiennent sont trop importants pour n'en pas donner ici une désignation détaillée. Ils appartiennent à M. le marquis de Laguiche, pair de France, et font partie de ses papiers de famille. Il n'a pas voulu en jouir seul, il a confié à l'éditeur le soin de les mettre au jour.

Voici en quoi ils consistent :

1° Deux volumes in-folio écrits entièrement de la main du comte de Bussy Rabutin, dédiés à la marquise de Coligny, reliés aux armes de la maison de Langhac [1].

1. M. de Coligny, premier mari de Mlle de Bussy, étoit Langhac ; il n'étoit Coligny que par sa mère. (*Note de l'édition de* 1818.)

Pendant sa longue disgrâce, le comte de Bussy copia sur ces deux registres toutes les lettres qu'il avoit reçues de Mme de Sévigné, et les réponses qu'il lui avoit adressées. Il existe quelques lacunes dans ces deux volumes, particulièrement à l'époque du procès que Mme de Coligny eut à soutenir contre le marquis de la Rivière, son second mari. On a aussi cherché à en faire disparoître plusieurs passages, que la différence des encres a quelquefois permis de lire sous les ratures. La plupart des fragments et des lettres entières qui n'ont pas été jointes à la première édition des lettres du comte de Bussy ont été *croisés* sur ce manuscrit par deux lignes transversales. Quelques changements ont été faits entre lignes par la marquise de Coligny, ce dont l'éditeur s'est assuré en les comparant avec des lettres de cette dame que M. de Laguiche lui a également communiquées. On n'a eu aucun égard à ces altérations, et le texte de Bussy a été conservé, à moins que les surcharges ne fussent la correction d'une inadvertance.

L'épître dédicatoire qui est à la tête de ce recueil est adressée par le comte de Bussy à sa fille; elle est aussi de la main de Bussy, et signée de lui. C'est peut-être une des plus belles lettres que Bussy ait écrites; elle contient un éloge vrai, exprimé d'une manière originale, du talent épistolaire de Mme de Sévigné. Placée au nombre des pièces préliminaires de cette édition[1], on l'a en outre gravée, et elle orne le deuxième volume, comme *fac-simile* de l'écriture de Bussy.

Ce manuscrit n'est à la vérité qu'une copie, et les originaux des lettres de Mme de Sévigné au comte de Bussy paroissent entièrement perdus; mais cette copie a le plus haut degré d'authenticité que l'on puisse desirer, puisqu'elle est écrite tout entière de la main du comte de Bussy. Il paroît d'ailleurs que la portion de cette correspondance qui a été connue jusqu'à présent, et contre laquelle il ne s'est jamais élevé de doute, n'a point été publiée sur les lettres originales, mais d'après ce même manuscrit; et ce qui le fait penser, c'est que l'on retrouve dans l'imprimé toutes les corrections que la marquise de Coligny avoit faites de sa main sur le manuscrit de son père. Comment pourroit-on supposer que le comte de Bussy eût lui-même pris plaisir à composer des lettres dont plusieurs durent vivement piquer son amour-propre? D'ailleurs, les lettres de Mme de Sévigné se font reconnoître à des traits qui leur sont propres, et, comme l'a dit avec raison M. Grouvelle, on ne fait pas du *Sévigné* comme on fait du *Saint-Évremond*.

2° Un volume in-4°, écrit en entier de la main de Bussy, intitulé :

1. Aux pages XXI et XXII du tome I de 1818.

Suite des Mémoires du comte de Bussy Rabutin. Il contient la copie des lettres adressées au comte, et de ses réponses, depuis le 1er janvier 1677 jusqu'à la fin du mois d'avril 1679.

Bussy Rabutin, retiré dans ses terres de Bourgogne, n'étoit instruit de ce qui se passoit à la cour que par des lettres qu'il recevoit; aussi, depuis sa disgrâce, ses *Mémoires* ne sont-ils plus qu'une série de lettres et de réponses.

Ce volume est isolé; il a dû être précédé et suivi de plusieurs autres qui ont été perdus. Si l'on en croit l'éditeur anonyme du *Supplément de Bussy*, le manuscrit original des *Mémoires* étoit composé de dix volumes in-4°. Celui-ci a dû en faire partie.

On est d'abord surpris de ce que l'éditeur du *Supplément de Bussy*, qui pouvoit choisir dans ces dix volumes les morceaux les plus remarquables, n'a pas recueilli le moindre fragment des lettres relatives aux *Amours des Gaules;* mais l'examen d'un manuscrit des *Mémoires de Bussy*, dont il va être parlé, explique ce silence.

Bussy Rabutin s'est bien gardé d'insérer dans ses *Mémoires* des lettres qui l'humilioient; aussi, dans le manuscrit qui va être désigné, glisse-t-il rapidement sur cette circonstance. Voici ce qu'il en dit à l'époque du mois d'août 1668 : « Nous nous écrivions depuis quelque temps, Mme de Sévigné et moi, des éclaircissements sur nos brouilleries; je badinois toujours avec elle dans mes réponses, et dans ma dernière lettre je lui rendois les armes et lui demandois la vie. Je reçus alors sur cela cette lettre d'elle. » Et il donne ensuite la copie de la lettre du 4 septembre 1668, qui a été imprimée parmi les siennes, tome I, p. 26, et qui reparoît dans notre édition, tome I, p. 150[1]. L'éditeur du *Supplément de Bussy* n'a eu communication que du manuscrit des *Mémoires*, en dix volumes in-4°, et il n'a pu connoître les lettres sur les *Amours des Gaules*, qui ne se trouvoient que dans le manuscrit, *copie de lettres*, en deux volumes in-folio.

3° Un manuscrit en trois volumes petit in-folio, intitulé : *Mémoires du comte de Bussy Rabutin*. Le troisième volume finit avec l'année 1669. Ce manuscrit n'est point de la main du comte de Bussy, ni de celle de Mme de Coligny. C'est une écriture du temps; elle est cassée et tremblante.

Plusieurs des lettres de Mme de Sévigné et des réponses de Bussy sont insérées dans ce manuscrit des *Mémoires* et dans le volume in-4° qui vient d'être décrit. On y trouve même quelques fragments et un

1. Elle est au tome I, p. 527, de notre nouvelle édition; au tome I, p. 17, de l'édition de 1697 des *Lettres de Bussy*.

petit nombre d'apostilles de Corbinelli, que le comte de Bussy avoit négligé d'insérer dans le recueil qu'il destinoit spécialement à cette correspondance.

On observera, en passant, que les *Mémoires de Bussy Rabutin*, tels que nous les avons, ne sont pas à beaucoup près conformes au manuscrit. L'éditeur s'est permis d'y joindre des morceaux d'histoire générale qui ne sont pas de Bussy, et il a supprimé beaucoup de passages importants, dont plusieurs, étant propres à donner des éclaircissements sur quelques lettres de Mme de Sévigné, seront compris dans cette édition.

4° Un manuscrit en un volume petit in-folio, intitulé : *Histoire généalogique de la Maison de Rabutin, faite par Messire Roger de Rabutin, lieutenant général des armées du Roi et mestre-de-camp général de la cavalerie légère de France, adressée à dame Marie de Rabutin, marquise de Sévigné*[1].

Ce manuscrit paroît avoir été écrit par un secrétaire peu intelligent ; le comte de Bussy y a fait de sa main un assez grand nombre de corrections, qui lui donnent de l'authenticité.

On y trouve un portrait de Mme de Sévigné, qui a été inséré dans cette édition[2] au nombre des éloges en prose.

C'est d'après ces manuscrits que le texte des lettres de Mme de Sévigné au comte de Bussy a été rétabli dans son intégrité. Elles avoient presque toutes éprouvé des retranchements, et un grand nombre de lettres n'avoient pas été publiées. Nous avons cru convenable de joindre les réponses de Bussy aux lettres de Mme de Sévigné. Il n'en avoit été jusqu'à présent réuni qu'un petit nombre ; mais les précédents éditeurs n'avoient sous les yeux que des lettres tronquées, qui, depuis qu'elles sont complétées, ont acquis plus d'intérêt. On ne devoit pas rejeter un complément qu'il seroit desirable de rencontrer dans toutes les parties de ces correspondances. Le comte de Bussy n'étoit pas d'ailleurs un écrivain sans mérite : il passoit pour le meilleur *épistolaire* de son siècle, et sans sa cousine il en auroit peut-être conservé la réputation. Il n'en faudroit pas d'autre preuve que la lettre du 29 juillet 1668, tome I, p. 133, de cette nouvelle édition[3]. Au reste, on a écarté plusieurs de ses lettres, qui étoient dénuées d'intérêt, et quelques longueurs ont été retranchées.

La correspondance de Mme de Sévigné avec Ménage n'a jamais été imprimée. On en trouvera neuf lettres dans cette édition[4] ; plusieurs

1. Il existe, comme nous l'avons dit ci-dessus, p. 430, deux manuscrits autographes de cette *Histoire généalogique*.

2. Il est aux pages XVIII-XX de l'édition de 1818.

3. Elle se trouve au tome I de notre édition, p. 512.

4. Il y en a le double, dix-huit, dans celle-ci.

ont été écrites pendant la jeunesse de Mme de Sévigné. Les deux premières paroissent même antérieures à son mariage. Les originaux de ces lettres appartiennent à M. Morel de Vindé, pair de France, et à M. Tarbé. Peut-être en existe-t-il quelques autres entre les mains de divers curieux ; on le soupçonneroit d'après une lettre insérée dans le *Courrier de l'Europe* du 31 mars 1810. Un *abonné* écrit que le hasard a fait tomber entre ses mains un billet de Mme de Sévigné, sans date, sans signature, mais qui se trouvoit avec d'autres lettres de cette dame adressées à Ménage. On ne sauroit trop engager les personnes qui en possèdent les originaux à publier ces lettres dans quelque recueil, où l'on puisse un jour les retrouver.

La correspondance avec M. de Pomponne est augmentée de plusieurs lettres de Mme de Sévigné, de M. et de Mme de Grignan, et de M. de Sévigné. Une de ces lettres est adressée à M. Arnauld d'Andilly. Les originaux de la plupart de ces dernières lettres sont conservés parmi les manuscrits de la bibliothèque de Monsieur [1]. Il en est une dont le manuscrit autographe n'existe pas, mais dont il a été trouvé une copie, écrite tout entière par Arnauld d'Andilly ; ce vieillard étoit dans le salon de Fresnes, auprès de Mme de Sévigné, au moment où celle-ci écrivoit à M. de Pomponne. Ainsi nous devons à l'austère Arnauld la connoissance de l'une des lettres de Mme de Sévigné où elle badine avec le plus de grâce et de légèreté. (Voyez la lettre du 1er août 1667, tome I, p. 116 [2].) Enfin l'on a fait usage d'un petit manuscrit du même Arnauld d'Andilly, qui contient le récit du voyage qu'il fit à Versailles le 10 septembre 1671 pour remercier le Roi de la nomination de M. de Pomponne. Cette *relation* fait également partie des *Manuscrits de l'Arsenal*.

On verra aussi avec intérêt deux billets adressés à Mlle de Scudéry, dont l'un appartient à M. le comte d'Estourmel, et l'autre à l'éditeur ; une lettre écrite à M. de Lamoignon, communiquée par M. Villenave ; une autre de M. de Coulanges à Mme de Grignan, et une de Mme de la Troche. Ces deux dernières appartiennent à M. le marquis de Castellane, qui en a adressé de Toulouse des copies certifiées.

Quant aux lettres de Mme de Simiane, les originaux en ont été communiqués par M. le marquis d'Héricourt, petit-fils de celui à qui elles sont adressées ; tous les noms ont été rétablis. Ces lettres se rattachent à peu d'événements, Mme de Simiane menant alors en Provence une vie fort retirée ; le rétablissement des noms a donné de l'intérêt à quelques-unes ; le lecteur ne sera plus arrêté par des

1. Aujourd'hui bibliothèque de l'Arsenal.
2. Tome I, p. 493, de la nouvelle édition.

initiales qui semblent toujours lui cacher un mystère, qu'il s'efforce inutilement de pénétrer. Quelques lettres inédites sont jointes à cette édition. Elles ne sont malheureusement pas de la jeune Pauline, qui nous entretiendroit de sa mère et de son aïeule; les lettres qui ont été conservées sont toutes de la vieillesse de Mme de Simiane.

Le rétablissement des noms propres a été l'objet d'un soin spécial. On a écrit *Gramont*, au lieu de *Grammont; Guitaud*, au lieu de *Guitaut*[1]. Ces rectifications ont été faites d'après des signatures originales du maréchal de Gramont, du comte de Guiche et du comte de Guitaud. On a écrit *Montglas*, et non *Montglat*, parce que dans les manuscrits de Bussy ce nom est toujours terminé par une *s*; il est vraisemblable qu'il fut ainsi changé par l'usage, de même que de *Sévigny* on a fait *Sévigné*, et d'*Aubigny*, *Aubigné*.

Presque toutes les lettres qui paroissent ici pour la première fois ont été copiées avec le plus grand soin sur les originaux communiqués à l'éditeur. Elles sont toutes publiées sans aucun changement[2].

Le texte est accompagné de notes. L'éditeur de 1754 avoit donné un assez grand nombre de notes généalogiques : elles étoient insuffisantes, on les a multipliées. On a cherché à faire mieux saisir les allusions que Mme de Sévigné faisoit sans cesse aux ouvrages qu'elle lisoit le plus habituellement, et l'on a apporté un soin tout particulier aux notes historiques. En lisant ces lettres, nous voyons passer devant nous tous les personnages qui ont illustré un grand siècle. L'histoire s'est contentée de nous transmettre leurs traits principaux : Mme de Sévigné supplée à ce silence; elle nous les montre au milieu de leur famille et de leurs amis, et nous introduit, pour ainsi dire, dans leur intimité. Mais souvent elle n'indique qu'en passant une anecdote qui est entendue à demi-mot par son correspondant, et ce trait rapide échappe au lecteur, même instruit, qui n'a pas fait des mémoires du temps une étude particulière. L'éditeur a rapproché tout ce qu'il a pu rassembler, soit imprimé, soit manuscrit, sur l'histoire de ce beau siècle, et il a essayé de soulever quelques voiles. Il s'estimera heureux s'il a quelquefois réussi.

Il ne pourroit, sans entrer dans un trop long détail, indiquer les

1. L'orthographe de ce nom varie dans les lettres originales. Le plus ordinairement il s'y termine par un *t*, et c'est avec un *t*, si nous ne nous trompons, que l'écrivent les personnes qui le portent de nos jours; mais on peut voir à la bibliothèque impériale (fonds Gaignières, 493 C, f°s 295 et 297) deux lettres de l'ami de Mme de Sévigné signées *Guitaud*.

2. Nous avons vu plus haut (p. 514, note 1) que cette assurance n'était pas entièrement exacte; mais on comprend que M. Monmerqué, auprès des changements que s'était permis le chevalier de Perrin, regarde les siens comme tout à fait nuls.

papiers originaux dans lesquels il a puisé des renseignements importants; mais il croit devoir annoncer ici l'existence des *Mémoires* de l'académicien Conrart, qui lui ont été utiles pour les premiers temps de cette correspondance. Il s'occupe de les mettre en ordre, et se propose de les publier.

Un autre manuscrit, communiqué par le possesseur du beau recueil mentionné dans l'*Avertissement*[1], a fourni des éclaircissements précieux; ce sont des *Mémoires* de Coulanges[2], intitulés : *Relation des Conclaves de* 1689 *et de* 1691 ; ils forment un volume in-folio, et sont écrits entièrement de sa main. L'éditeur y a trouvé des renseignements qu'aucun livre imprimé ne lui auroit offerts. On lit à la fin de ce volume une lettre de Mme de Coulanges à son mari, sur la mort du marquis de Louvois; elle a été réunie à la collection, bien qu'elle ne fût pas adressée à Mme de Sévigné.

Le titre de l'ouvrage demande aussi une observation. Il se trouve parmi les lettres de Mme de Sévigné beaucoup de lettres de Coulanges, de Corbinelli, de Bussy; on a cru que ce titre : *Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis*, convenoit mieux que ceux qui ont été adoptés jusqu'à présent.

En terminant, l'éditeur prie M. de Saint-Surin d'agréer l'expression de sa vive reconnoissance pour les conseils dont il a bien voulu l'aider dans tout le cours de ce long travail. Il doit aussi faire ses remerciements à M. le marquis de Garnier, pair de France, de la complaisance avec laquelle il a souvent coopéré aux nombreuses recherches que cette édition a exigées.

1. C'est le recueil de M. de Mussey, décrit dans l'*Avertissement du libraire* de l'édition de 1818.

2. Les *Mémoires* publiés en 1820. Voyez ci-dessus, p. 454, n° 44.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES LETTRES CONTENUES DANS LE TOME XI,

RANGÉES D'APRÈS LES NOMS DES CORRESPONDANTS.

(Le numéro des lettres qui n'étaient point dans la première édition est précédé d'un astérisque.)

1° LETTRE ÉCRITE PAR MADAME DE SÉVIGNÉ A :

2° LETTRES ÉCRITES PAR MADAME DE SIMIANE A :

3e LETTRES DE DIVERS A DIVERS.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE ONZIÈME VOLUME.

1. Aux pièces manuscrites mentionnées dans la *Notice bibliographique*, les deux suppléments placés à la suite de l'Avertissement de ce tome XI en ajoutent vingt-six, dont vingt-trois autographes, deux originaux signés seulement, et une copie.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

7931. — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

4. S.





